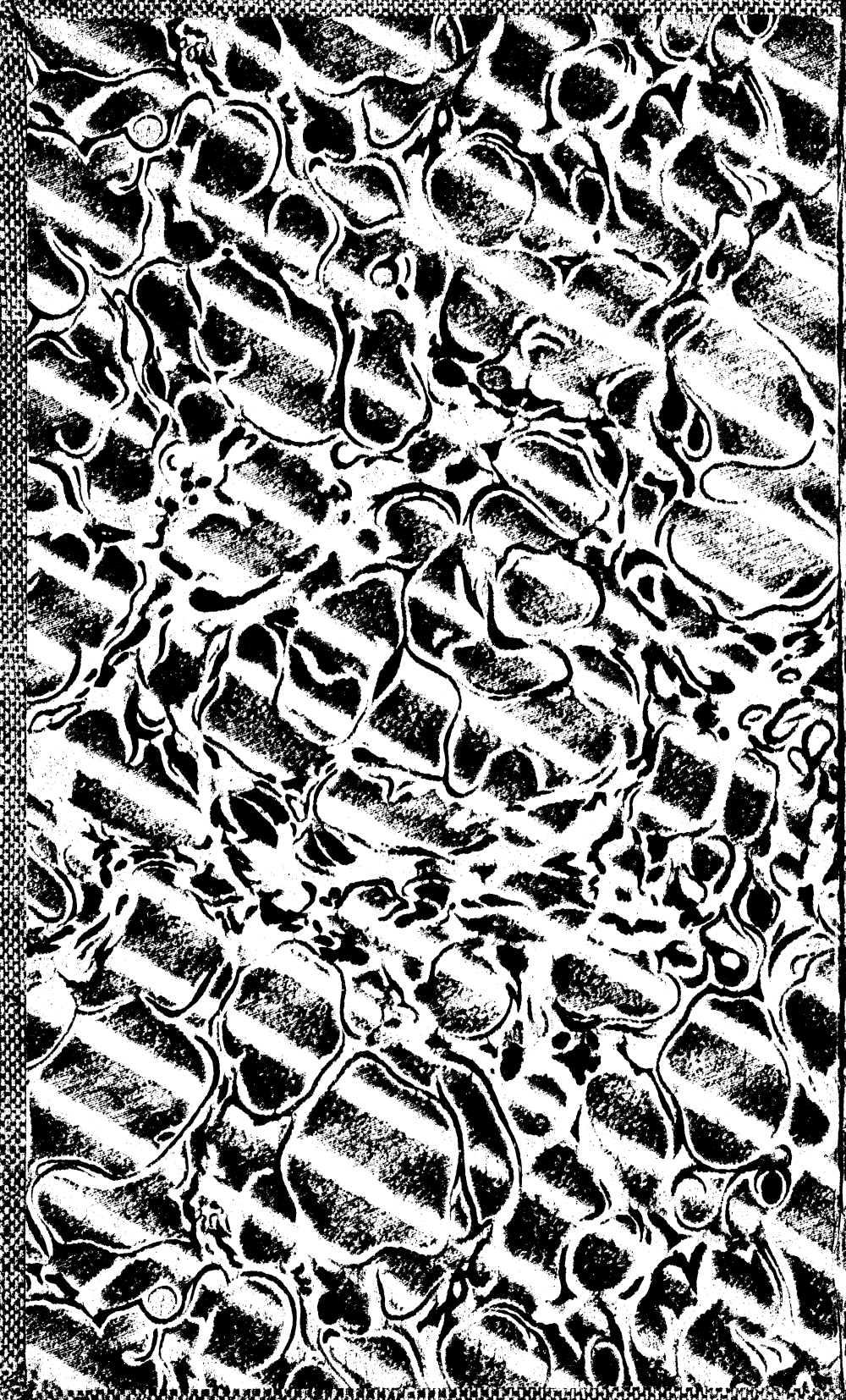

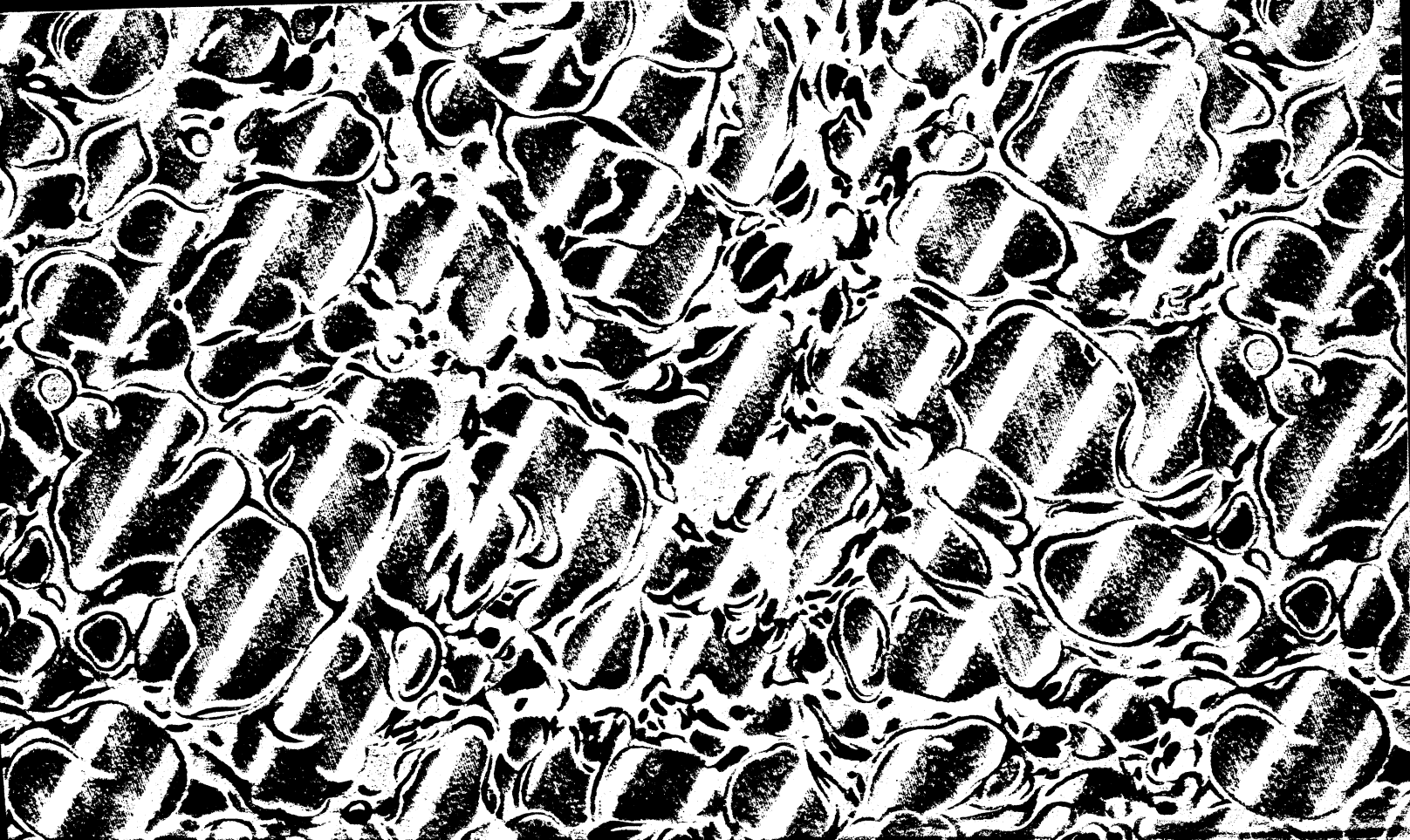

NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

Vénérable François-Marie-Paul LIBERMANN

NOTES ET DOCUMENTS

Relatifs à la Vie et à l'Œuvre

DU

Vénérable François-Marie-Paul LIBERMANN

SUPÉRIEUR GÉNÉRAL
DE LA CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT
ET DU SAINT-CŒUR DE MARIE

TOME SECOND

1840

Ferveur. — Charité. — Sacrifice.

PARIS

MAISON-MÈRE

1931

pur~by Fr. Koren ~ 3.5.52

SUPPLÉMENT AU TOME PREMIER

La lettre qui suit a été remise le 28 mai 1930 par Mgr Hertzog à M. le Capitaine Libermann, qui nous en a donné une reproduction photographique. Elle est adressée à Pauline Libermann.

Issy, le 17 *septembre* 1836.

Je vous ai promis, ma très chère nièce, que la première lettre que j'écrirai à la maison sera pour vous et je n'ai pas de peine à tenir parole, car c'est un très grand plaisir pour moi de m'entretenir quelques instants avec vous. J'étais affligé de ne pouvoir vous voir aussi long tems que je l'aurais désiré et j'ai pensé que vous auriez dû avoir beaucoup de chagrin, vous aussi, de ce que je ne suis resté qu'un seul jour avec vous. Et qu'en aurions-nous de plus maintenant si nous avions causé plus long tems ensemble? Puisque si même j'étais resté un mois avec vous, ce tems serait passé en ce moment tout aussi bien qu'un jour. Je sais bien que j'aurais peut-être pu vous être utile, si j'avais pu rester plus long tems, mais il faut se contenter de tout ce que le bon Dieu veut; il n'a pas voulu permettre que j'employasse un tems plus considérable chez vous, soyons-en content et tranquille. J'ai été plus long tems à la maison et il a fallu enfin quitter aussi. Mais j'ai éprouvé une grande consolation en les voyant si remplis de piété et de bons sentimens; je suis persuadé que si j'étais resté plus long tems avec vous, que j'eusse appris à vous connaître un peu davantage, mes consolations auraient été encore plus grandes, mais j'espère, ma chère enfant, que vous y suppléerez par vos lettres que vous m'écrirez de tems en tems. Ne vous gênez pas le moins du monde avec moi, parlez-moi à

cœur ouvert; si vous saviez ce que je vous suis et le plaisir que vous me ferez toutes les fois que vous m'écrirez cordialement et librement comme vous parleriez à votre maman, j'aurais sûrement bien souvent de vos lettres et vous éprouveriez un grand contentement en m'écrivant. Donnez-moi donc cette consolation de m'écrire souvent.

Dites-moi lorsque vous aurez quelques peines et je me ferais un grand plaisir de vous consoler. Si vous avez besoin de quelque conseil, je serai toujours prêt à vous le donner. Si vous avez le désir d'avancer dans la piété, ce serait pour moi la plus grande joie de vous aider. Sur toutes choses, chère enfant, aimez le bon Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de toute votre force. Ayez une piété sincère, ferme et persévérante; tout le reste n'est rien; le monde et toutes ses vanités passeront tôt ou tard, mais la piété vous restera toujours et vous rendra agréable à Dieu. Prenez donc garde à vous, afin de ne pas devenir vaniteuse et pleine de l'esprit du monde. Ne soyez pas trop délicate et trop sensible dans vos rapports avec vos compagnes. Si quelqu'une vous dit ou vous fait quelquefois une chose que vous tenez à injure, il ne faut pas vous fâcher; il faut penser que vous faites aussi bien souvent des injures au bon Dieu, qui veut que vous pardonniez; il faut au contraire prier pour la personne qui vous fait cette injure. Il faut savoir que souvent on n'a pas voulu vous faire peine et si on a voulu vous en faire, c'était par un mouvement de vivacité et que dans le fond on ne vous en veut pas.

Il faut prendre garde encore de juger mal du prochain, jamais se dire : cette personne a fait telle chose par telle ou telle mauvaise intention, parce qu'il ne faut jamais juger les intentions d'autrui; le bon Dieu ne veut pas que nous fassions cela, il ne veut pas non plus que nous parlions jamais mal du prochain en quelque manière que ce soit.

Ma chère amie, ne vous inquiétez pas de ce que je vous dis toutes ces choses; ce n'est pas parce que je vous en crois coupable que je vous le dis; mais, comme je sais que vous devez vivre dans le monde et que dans le monde

on risque beaucoup de tomber dans ces défauts, je voudrais vous en préserver, parce que j'ai un grand désir que vous soyez un jour une personne accomplie en sagesse et en vertus. Soyez donc pieuse et pleine d'amour de Dieu, soyez douce et modeste à l'égard des hommes, surtout à l'égard des personnes avec lesquelles vous vivez habituellement; pardonnez facilement et donnez bon exemple à tous; soyez docile à vos maîtresses, travaillez et préparez bien vos leçons.

Ayez une dévotion spéciale envers la Sainte Vierge, c'est la marque de tous les bons chrétiens. Lorsque vous devez communier, préparez-vous y avec ferveur, prenez surtout de bonnes résolutions et tâchez après de faire une bonne action de grâces et de mettre en exécution les bonnes résolutions que vous aurez prises.

Voilà, ma bien chère enfant, ce que j'ai à vous dire pour le moment. Je vous le dis, parce que vos parens fondent de grandes espérances sur vous, et j'espère que vous y répondrez dignement. Ils sont les modèles de leur paroisse et ont une piété sincère; c'est pourquoi je ne m'étonne pas de les voir dans une si grande joie par la seule espérance de vous voir être un jour un modèle dans leur famille. Répondez à leur désir, ma bonne enfant. Ils vous chérissent et moi aussi, je vous le dis franchement. Je suis convaincu que nous ne serons pas trompés dans nos espérances. Je ne cesserai de prier pour cela et je pense que le bon Dieu m'exaucera.

A Dieu, ma très chère nièce, je vous laisse entre les mains de la très Sainte Vierge; priez-la bien et soyez reconnaissante de toutes ses bontés et de son amour pour vous; vous avez un cœur bien sensible, je le sais, car j'ai appris à vous connaître un peu le petit moment que je suis resté avec vous; ne laissez pas oisif ce cœur si capable d'aimer et d'honorer la très Sainte Vierge, votre bonne Mère et la mienne. Je vous embrasse de tout mon cœur entre ses bras et je vous recommande à ses aimables soins et à son cher amour. Votre très affectionné oncle.

F. LIBERMANN, *acol.*

Je devais vous acheter quelque chose à Strasbourg, mais Papa n'a pas voulu et m'a promis qu'il vous achètera cela lui-même; ne manquez pas de lui rappeler sa promesse et ne m'en voulez pas pour cela : ce n'est pas de ma faute.

SÉJOUR DU VÉNÉRABLE LIBERMANN

A ROME

SUITE DU MÉMOIRE DU P. TISSERANT

Mémoire à la Propagande.

M. Libermann resta donc tout seul à Rome et y passa un an, depuis le 6 janvier 1840 jusqu'en 1841, au 8 du même mois. Les deux premiers mois (1840) se passèrent à examiner un peu, avant d'agir, la marche ordinaire des affaires dans la ville sainte, de quelle manière elles s'y traitaient et ce qu'il y avait à faire, à éviter, à craindre ou à espérer; le zèle que Dieu inspire n'est jamais sans prudence et doit fuir la précipitation. M. Libermann consulta plusieurs personnes et ne trouva nulle part aucun encouragement : partout ce n'était que rebuts, froideurs et paroles décourageantes. Un jeune ecclésiastique français, qui, avant, lui avait toujours manifesté beaucoup d'amitié, et auquel, pendant son séjour au Séminaire de Paris, il avait rendu des services pour l'intérêt de son âme, ayant eu connaissance du motif qui l'amenait à Rome, se tourna contre lui et contre son œuvre, et imbu de toutes sortes d'idées fausses au sujet de M. Libermann, le décria dans l'esprit de deux religieux (1), qui, sans cela, lui auraient rendu des services,

(2) Le P. de Villefort et le P. de Rosaven, jésuites. Le P. de Villefort qui fut, en 1842, choisi par Marie pour ramener à l'église Alphonse Ratisbonne, juif, et dont la conversion miraculeuse a fait tant de bruit, avait été très prévenu contre M. Libermann par le jeune ecclésiastique que nous ne nommerons pas.

et lui occasionna beaucoup de torts et de chagrins. Quand on a une affaire qui intéresse la gloire de Dieu, on doit

Ce Père, si doux, si bon pour tout le monde, traita donc fort longtemps M. Libermann avec rigueur.

Le P. Rosaven adressa toutes sortes de réprimandes à M. Libermann sur son projet, traitant ce dernier de fou, d'orgueilleux qui a la sotte prétention d'être fondateur, etc., etc.

Le P. Vaures, religieux d'un autre ordre, et pénitencier des Français à Saint-Pierre de Rome, reçut également avec froideur M. Libermann : ce dernier Père était très puissant à Rome et dans l'intimité du Saint-Père.

M. Libermann ne fut bien reçu partout où il se présenta pour son affaire que par un archevêque grec, pour lequel son compagnon, M. de la Brunière, avait, de son oncle, évêque de Mende, une lettre de recommandation; mais le crédit de ce bon Archevêque, qui représente à Rome le rit grec, n'égalait pas la bonté de son cœur; il ne lui fut donc d'aucune utilité. Il n'y eut pas même jusqu'à un des plus saints prêtres de l'Italie, résidant à Rome, ayant dans tous les Etats Romains une réputation colossale de sainteté bien méritée et que M. Libermann était allé voir, pour chercher, auprès de lui, des conseils relativement à l'œuvre, qui ne le reçut froidement. Ce religieux, après l'avoir ouï un instant, détourna la tête en homme qui est ennuyé et ne goûte pas les idées sur lesquelles on le consulte, et sans lui donner une seule parole de consolation et d'encouragement, le quitta. Il y avait aussi à Trente (en Tyrol) une fille à laquelle Dieu donnait de grandes lumières, et que l'on consultait beaucoup de tous les côtés d'Italie : M. Libermann lui écrivit, pour savoir d'elle la volonté de Dieu au sujet de notre petite œuvre : M. Libermann n'en reçut aucune réponse. Les hommes, en effet, ne devaient entrer pour rien dans l'exécution d'un projet dont la Providence se réservait à elle-même l'accomplissement.

Les principales inculpations dont on flétrissait à Rome M. Libermann, étaient : que plusieurs le regardaient comme un homme qui, n'ayant pu se faire ordonner en France, avait passé les mers pour obtenir à toute force de recevoir les Ordres. M. Libermann était bien éloigné d'avoir ce désir d'entrer dans l'état ecclésiastique, malgré Dieu même, puisqu'il lui fallut un ordre exprès du Cardinal Préfet de la Propagande d'entrer dans les Ordres sacrés, et un autre formel de M. Pinault, qui l'assurait qu'il ne pouvait refuser d'avancer sans aller contre la volonté de Dieu. M. Libermann eut trouvé ses délices à rester toute sa vie dans l'ordre de clerc minoré.

Je noterai ici que dans les deux premiers mois du séjour de M. Libermann à Rome, la seule consolation réelle qu'il goûta, fut d'être présenté avec M. de la Brunière au Souverain Pontife, par l'entremise de M. Drach, ancien rabbin converti, et alors bibliothécaire de la Propagande; Sa Sainteté daigna bénir notre Père, ainsi que son compagnon, leur adressa quelques paroles de bonté et leur remit à chacun un chapelet indulgencié par Elle.

(*Note du P. Tisserant.*)

Le P. de Rozaven (Jean-Louis de Leissègues de Rozaven), naquit

toujours garder le secret, à moins que Notre-Seigneur, pour le bien de la chose, ne nous oblige à le rompre. L'ébruiter trop facilement, c'est s'exposer à tout perdre et prévenir les moments de Dieu en ne la mûrissant pas assez longtemps dans son sein. C'est ce que M. Libermann avait appris à pratiquer et pratiqua dans toute la

à Quimper le 9 mars 1772, émigra en 1792 avec un de ses oncles, député du clergé aux Etats Généraux de 1789, entra à Vienne, en Autriche, dans la Société des Pères du Sacré-Cœur de Jésus du P. Varin, en 1799 et en 1804 dans la Compagnie de Jésus, en Russie. En 1820, il fut élu assistant de France, charge qu'il garda jusqu'à sa mort (2 avril 1852). « Il confessait pendant une grande partie de la journée. Nous avons vu plus d'une fois son confessionnal, placé près de la balustrade du maître-autel, dans l'église du *Gesu*, entouré de nombreux fidèles dont il dirigeait la conscience. Son accès était facile pour ceux qui recouraient à ses lumières, et ses décisions avaient une lucidité remarquable. » *Ami de la Religion*, t. 155, p. 665.

Le P. de Rozaven était consulteur de la Congrégation des Evêques et Réguliers, qui montrait quelque réserve à l'égard des initiatives de fondations religieuses en France. En 1837, Dom Guéranger s'étant présenté au Cardinal Sala, préfet de cette Sacrée Congrégation, « l'Eminence en vint à féliciter la France de « l'extraordinaire fécondité religieuse qui y régnait : Il n'est « jour, disait le Cardinal, où il nous arrive d'au-delà des monts « pétitions d'approbation pour des règles et des congrégations « nouvelles; ce ne sont que fondateurs, ce ne sont que fonda- « trices ». Et, montrant sur sa table de travail un formidable entassement de dossiers : « On y pensera peut-être après ma mort », dit-il en souriant.

(Dom GUÉRANGER, *abbé de Solesmes*, I, p. 186.)

Le P. Philippe d'Isarn de Villefort naquit le 2 juillet 1799 au château de Cornus, dans l'Aveyron. Il paraît qu'il avait, dans sa jeunesse, un caractère fort irascible. Mais ceux qui ont connu le P. de Villefort comme professeur de mathématiques à Saint-Acheul de 1826 à 1828, comme socius et maître des novices à Avignon, à Chiéri, à Brieg, à Mélan, de 1828 à 1834, et surtout ceux qui l'ont vu à Rome de 1835 à 1866, seront étonnés de cette assertion. Cet apôtre des soldats, des étrangers, des pauvres, du clergé, était si maître de lui, qu'au dire d'un évêque français, on s'écriait à sa vue : « C'est un mort! » Au milieu des nombreux travaux que lui imposaient ses fonctions ou que lui inspirait sa charité, il se montrait égal à lui-même, au point qu'un prélat disait de lui : « L'âme du P. de Villefort est un ciel toujours bleu. » — « Il est bien certainement, ajoutait un autre prélat, l'un des plus saints personnages de notre temps. » Sa mort, arrivée le 26 novembre 1866, fut un deuil public. On pensa, d'après quelques paroles qui lui avaient échappé, qu'il succombait victime de son zèle, après avoir offert sa vie pour le salut du Pape, de Rome et de la France.

(P. de Gabriac : *Le Révérend Père de Pontlevoy*, I, 61.)

suite de son séjour à Rome. Il se retira dans la solitude et ne fréquenta personne pendant tout le temps qu'il y demeura.

Au commencement de mars, il se fit introduire chez Mgr Cadolini, ancien archevêque de Spolète, en ce moment archevêque *in partibus infidelium* d'Edesse et secrétaire de la Propagande, et présenta à Son Excellence un mémoire sur l'œuvre qui l'amenait à Rome. M. Libermann n'était muni d'aucune lettre de recommandation, s'étant senti à son départ de Rennes un irrésistible attrait de ne prendre que la recommandation de la Sainte Vierge, qui, en temps et lieu, si elle voulait l'œuvre, se chargerait bien de la faire réussir; *quis speravit in Maria et confusus est?* D'ailleurs, lorsqu'il quitta Rennes, le secret était nécessaire et M. Libermann ne voulait pas ébruiter la nouvelle de son voyage à Rome, ni donner des explications qu'il n'aurait évitées qu'avec grande peine. La suite montra que cet attrait avait été selon Dieu et entrait dans les desseins de Marie sur cette œuvre, desseins dont nous avons déjà fait admirer à nos frères qui nous liront, la conduite si providentielle.

Dans le mémoire présenté à Mgr Cadolini en date du 11 mars 1840, M. Libermann dit qu'il ne demandait pas une approbation de l'œuvre qu'il propose au Saint-Siège, sachant bien que l'on n'a pas l'usage à Rome d'approuver les projets non encore existants, surtout lorsque ceux qui en font la proposition ne sont pas eux-mêmes promus au sacerdoce; et que d'ailleurs nous ne mériterions pas une faveur semblable. Que tout ce qu'il avait en vue, c'était au nom de ceux qui avaient l'intention de se destiner à l'œuvre de servir les pauvres Nègres, et au sien, de supplier Son Excellence de vouloir bien nous dire son sentiment et donner à notre expérience des conseils, dont nous avions grand besoin. Puis il rend compte de notre projet, dont il ramène le dessein à trois points principaux. Le premier point explique l'objet que nous avons en vue. En général, nous nous destinons et dévouons au salut des Nègres les plus éloignés de la voie du salut et les plus délaissés. Spécialement, nous désirerions aller à Bourbon et à Saint-Domingue, et de

Bourbon, si la Providence nous en ouvrait la voie, entrer à Madagascar pour y porter l'Evangile. La seconde partie de ce mémoire est consacrée à donner une idée du plan de vie de nos missionnaires et des moyens principaux qu'ils emploieront pour se conduire selon l'esprit de leur institut. La vie que nous mènerons sera celle de communauté, soumis à une règle et sous l'autorité d'un Supérieur choisi parmi nous, par les ordres duquel nous exercerons les saintes fonctions, sans avoir de poste fixe. La troisième (1) est employée à montrer l'entière dépendance du Saint-Siège, dont nous ferons profession en toutes rencontres. Nous n'irons nulle part sans être envoyés autant que faire se pourra par le Saint-Siège apostolique et sous son autorité immédiate; puis, suivent les raisons qui nous engagent à former ce souhait sincère de nos cœurs. M. Libermann avait alors un grand désir que les choses fussent ainsi pour deux raisons principales. La première est que, n'osant pas demander de former de suite une Congrégation, et sachant d'ailleurs que Rome n'y donnerait jamais son approbation qu'après que nos Missionnaires auraient déjà travaillé un certain temps et produit des fruits, il trouvait une grande difficulté qu'il ne savait alors résoudre autrement qu'en se soumettant au Saint-Siège, car il sentait que venir en notre propre nom, c'était soulever un grave obstacle à l'établissement de notre œuvre. Dans ces commencements, qui aurait pu prendre confiance dans une réunion de prêtres inconnus et sans expérience?

Tel est le fond du mémoire. M. Libermann termine en montrant qu'il ne voit, parmi les Congrégations existantes dévouées aux Missions étrangères, aucun institut qui rentre dans le but que nous nous proposons. Les MM. de Picpus et des Missions étrangères ne s'occupent pas des Nègres; le Séminaire du Saint-Esprit n'est que pour former des Curés, et se borne à envoyer des sujets aux Colonies françaises; quelle que soit la Congrégation

(1) Les raisons pour lesquelles M. Libermann désirait être dépendant du Saint-Siège sont marquées dans son mémoire; il n'en avait pas d'autres. (*Note du Vénérable Père.*)

à laquelle nous nous donnions, nous n'y trouverions ni une vie de règle et d'obéissance parfaite, ni le moyen d'exercer nos fonctions tout en vivant en communauté au milieu des Missions.

D'autre part, si nous ne faisions que nous agréger à une société, en nous mettant seulement sous sa juridiction et conservant notre vie de communauté et de règle, il nous serait extrêmement difficile de vivre selon les règles et l'esprit qui nous sont propres. Enfin, si Son Excellence juge, nonobstant ces raisons, que nous devons nous unir à une de ces Congrégations, nous sommes prêts à employer tous les moyens pour mettre à exécution cette union, persuadés que Notre-Seigneur nous aidera alors pour aplanir toutes les difficultés; et qu'au reste nous avons déjà pensé aux voies de pourvoir à cette union, s'il entre dans les vues de la divine Providence qu'elle se réalise.

Huit jours après la présentation de ce mémoire, M. Libermann, étant venu visiter Mgr le Secrétaire de la Propagande, reçut de Son Excellence une réponse peu favorable, qui fut suivie de quelques démarches que des personnes de grande vertu lui conseillèrent de faire, mais qui furent sans succès. Il lui dit que pour entreprendre une œuvre semblable, il faudrait être prêtre. Comme M. Libermann insistait pour savoir ce que Monseigneur pensait du fond de l'œuvre, Monseigneur dit qu'il le lui dirait quand il serait prêtre; car avant cela il ne pouvait rien entreprendre.

La rédaction de la règle.

M. Libermann, ne plaçant plus aucun espoir dans les hommes, mais ne voulant plus se reposer qu'en Dieu seul, prit le parti d'attendre dans la retraite et l'obscurité que les moments de Marie sur l'œuvre dont elle avait inspiré le désir fussent arrivés. Il s'enferma donc dans le petit galetas qui lui servait de demeure, dont il se fit un petit désert, et ce fut là que ne sortant guère

que pour aller visiter quelque église de Rome, pour consoler ou instruire quelque misérable, ou descendre dans le cachot du prisonnier pour l'aider à se convertir, qu'il mena une vie pauvre et retirée et fut de temps à autre éprouvé par les fièvres ou autres malaises. Lorsqu'il ne resta donc plus de cœur ami à Rome pour notre Père que le sein de Dieu et la protection de Marie, il sentit un attrait irrésistible à commencer à écrire les Constitutions de la petite œuvre pour laquelle il était venu dans la Ville sainte. Il sentait clairement que Dieu demandait qu'il se livrât à ce travail, quoique son goût intérieur lui eût fait préférer de ne s'occuper dans la solitude que du soin de son âme; mais toutes les fois qu'il voulait commencer, il ne trouvait aucune idée, il ne savait comment s'y prendre, et il se trouvait dans une telle aridité et obscurité, qu'il était forcé de laisser là la tâche, qu'il reconnaissait au même temps que le Seigneur exigeait de lui. Au milieu de ces obscurités, pour obtenir les lumières et les bénédictions de Dieu sur ce qu'il allait entreprendre, il eut la pensée de faire le pèlerinage des sept églises de Rome. Ce fut alors que lui vint la pensée de consacrer entièrement et absolument la petite œuvre au Cœur de Marie, et d'en donner le nom à nos missionnaires (1).

M. Libermann avait toujours professé une dévotion très particulière envers le Cœur de Marie; cette dévotion n'avait fait que s'accroître pendant son séjour au milieu des enfants du P. Eudes, qui sont les prêtres des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie; et depuis qu'il avait eu connaissance des merveilles qu'opérait ce Cœur très saint et immaculé dans l'Archiconfrérie, cet attrait était le plus dominant qui fût dans son cœur. Mais, lorsqu'il s'agit de former une œuvre divine, dont Dieu, non les hommes, est l'unique moteur et conseiller, il faut prendre bien garde à ne pas prétendre mêler ses idées particulières aux vues et desseins du Seigneur et à ne point établir pour règle générale que tous doivent suivre un

(1) Cf. *Lettres Spirituelles*, III, p. 360, lettre du 9 février 1844 à M. Desgenettes.

attrait particulier que la grâce a mis dans notre âme. Notre père se proposait bien d'insister très fortement et toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion sur le culte envers Marie, spécialement sur la dévotion à son saint Cœur, qui opérait tant de merveilles, et de la libéralité et miséricorde duquel tous nous avions tant reçu; mais la volonté de la Providence et celle même de Marie ne lui paraissaient pas assez manifestées pour qu'il crût de son chef pouvoir établir comme article premier et fondamental de notre institut, que cette œuvre prendrait pour patron principal le Cœur de Marie et s'élèverait en en portant le nom et en imposant à ses membres l'obligation, douce il est vrai, de venir chercher et étudier dans ce miroir vivant de l'intérieur de Jésus la réunion de toutes les vertus apostoliques, et de se faire les missionnaires de cette dévotion partout où ils iraient porter la foi, en même temps que la protection du Cœur de Celle qui peut tout ce qu'elle veut leur donnerait entrée dans les âmes pour conquérir à Jésus de nouveaux enfants.

Il est vrai que plusieurs des membres de la future petite société avaient manifesté souvent par lettres et avec grandes instances à M. Libermann le désir qu'ils auraient de voir notre communauté prendre le nom de Prêtres du Saint-Cœur de Marie. Mais, à l'exception d'un seul parmi ceux qui réclamaient ainsi en faveur de Marie, tous ces pieux confrères étaient précisément ceux qui reconnurent plus tard que Dieu ne les appelait pas au milieu de nous. M. Le Vavasseur, si dévoué lui-même aux intérêts de Marie, eût désiré, comme on l'a lu dans la première lettre de lui que nous avons reproduite dans cette petite notice, que nous eussions pris le titre de Prêtres de la Croix. Or, il arriva que du moment où cette pensée vive et pénétrante vint à M. Libermann au milieu de cette incapacité absolue qu'il ressentait toutes les fois qu'il prenait la plume pour commencer à rédiger les Constitutions de notre société, et que, se sentant pressé par cette inspiration, devenue maîtresse de son âme, de dévouer l'œuvre au Cœur très saint de Marie, il eût cédé à l'impulsion de la grâce, toutes difficultés

disparurent pour lui. En contemplant d'abord ce Cœur, sanctuaire de toutes les vertus, il se sentit porté à l'invoquer et l'honorer comme modèle de la vie apostolique; et à mesure qu'il s'unissait, en écrivant, aux dispositions intérieures et sentiments de ce Cœur envers Dieu, Marie le favorisait de lumières plus abondantes et inconnues à lui jusqu'alors. Ce fut sous cette impression, ou pour mieux dire, sous cette direction du Cœur de Marie, qu'il composa toute la règle telle qu'elle est aujourd'hui. Lorsqu'elle fut terminée (1), il s'aperçut alors, pour la première fois, que Marie s'était chargée elle-même, en lui inspirant ces règlements, d'y mettre un ordre et un enchaînement auquel il n'avait pas du tout songé (2).

Cependant, durant ce travail, aucune nouvelle n'arrivait; on semblait avoir oublié tout à fait, à Rome, le négociateur spirituel des intérêts des pauvres Nègres, ou, si on y pensait, c'était pour tourner en dérision ce que l'on appelait sa patience à attendre dans le silence et l'inaction un miracle du bon Dieu. Aussi sa conduite était-elle taxée de folie, de même que ses intentions étaient horriblement noircies (3). Humainement parlant, tout était perdu pour lui; et sans ressources il prit le dessein de s'enfermer dans une solitude, loin du monde, oublié de tous, pour ne plus vivre qu'à Dieu en Jésus-Christ. Le moment où il allait l'effectuer fut celui de la miséricorde du Cœur de Marie à l'égard de nos pauvres Nègres, comme nous le verrons dans un instant. Jetons, en attendant, un regard en arrière pour voir par quelles voies douces et admirables Marie acheminait toutes

(1) M. Libermann ne termina la rédaction de la règle qu'au commencement de septembre de cette année 1840. (*Note du P. Tisserant.*)

(2) L'ordre et l'enchaînement n'est pas parfait et demande de graves corrections; mais cet ordre s'est présenté comme de soi-même, et M. Libermann s'aperçut en effet, et seulement à la fin, que l'ordre était beaucoup mieux qu'il ne l'avait espéré. (*Note du Vénérable Père.*)

(3) On accusait M. Libermann de n'être venu à Rome que pour surprendre la bonne foi du Saint-Siège en se voulant faire ordonner, malgré la maladie, etc... et de n'y rester si longtemps que par politique humaine, afin d'arriver à ce but de tous ses désirs. (*Note du P. Tisserant.*)

choses pour le succès du projet dont elle nous avait mis au cœur le désir.

Durant les trois mois qui venaient de s'écouler, le Saint-Siège avait fait prendre secrètement à Paris toutes les informations désirables au sujet de M. Libermann, et Mgr l'Internonce de Sa Sainteté en France s'était chargé lui-même de toutes les enquêtes. Au séminaire de Paris, partout où il s'était présentait on avait rendu d'excellents témoignages. Encouragée par ces réponses favorables, la Sacrée Congrégation *de Propaganda Fide* commença à examiner avec soin le petit mémoire de M. Libermann dont nous avons parlé.

Projets d'union au Saint-Esprit.

A cette époque, notre père, tout en s'occupant de la rédaction de la règle, avait voulu essayer, selon les conseils d'hommes de grande vertu (1), qui lui avaient dit qu'il n'y aurait pour l'œuvre qu'il méditait d'autre moyen de réussite qu'en ceci, d'agréger la petite communauté à une congrégation déjà existante. Il n'y avait pas lieu à balancer pour le choix de la Congrégation; les MM. du Saint-Esprit à Paris étaient l'unique sur laquelle nos vues pouvaient se porter, eux seuls étant chargés des missions des Noirs. M. Libermann comptait peu sur la réunion possible de notre œuvre à celle du séminaire du Saint-Esprit; mais, par déférence aux conseils de ces hommes de Dieu, il fit les tentatives pour la réunion qui lui était proposée. Il écrivit pour ce sujet à M. Pinault, en lui envoyant un mémoire qu'il avait rédigé, pour traiter de l'accord avec les MM. du Saint-Esprit, après avoir reçu par M. Le Vavasseur des détails utiles sur cette Congrégation. Il pria M. Pinault de se charger lui-même d'aller trouver en son nom et celui de ses confrères M. Fourdinier, Supérieur de cette maison, pour proposer et traiter l'affaire.

(1) Le P. Vaures, le P. Rosaven.

C'était une agrégation de notre société naissante avec celle du Saint-Esprit, que M. Libermann proposa. Nous ne pouvions pas nous fondre dans la société du Saint-Esprit; nous aurions perdu notre fin et notre esprit; sans appartenir à la Congrégation du Saint-Esprit, nous devions, jusqu'à un certain point, être sous l'autorité du Supérieur de cette Société, de manière qu'il aurait eu pouvoir de disposer de nos sujets dès qu'ils auraient été prêtres, mais il n'aurait pu en disposer que selon nos Règles, qu'il n'aurait pu changer. Nos missionnaires auraient été gouvernés par un des leurs, choisi par eux seuls; ils n'auraient eu de rapports qu'avec lui seul; ce représentant du Supérieur du Saint-Esprit devait avoir le nom de Vicaire de la Congrégation, et devait être toujours tiré de son sein (1). Il aurait assez de pouvoir, par les conditions qu'on devait mettre à l'accord proposé, pour arrêter tout ce qui eut pu se faire contre l'esprit de notre association ou contre ses règles. Il y eut encore quelques autres conditions de préservation (2); des raisons qui eussent porté à désirer cette espèce de réunion de deux communautés, quoiqu'ayant des règles et des fonctions différentes, c'était que le nom des MM. du Saint-Esprit, dont nous aurions été regardés comme les frères, aurait pu disposer Nos Seigneurs les Evêques en notre faveur pour nous céder ceux de leurs diocésains qui se sentiraient l'attrait de se joindre à nous, ou nous permettre d'établir un noviciat dans un des diocèses de France et nous faciliter le moyen de faire du bien aux prêtres des Colonies françaises par le lien commun qui nous unirait à eux. Ayant joui par là de l'avantage d'être membres d'une Congrégation, il semblait que nous eussions obtenu facilement l'appui et les grâces du Saint-Siège. Et puis le motif le plus fort qui nous portât à souhaiter que la réunion put s'effectuer, c'est que les vues de la divine Providence paraissaient être que nous nous dirigeassions de ce côté.

(1) Ce résumé du mémoire à M. Pinault est une correction de la main du Vénérable Père, en place du résumé fait par le P. Tisserant et qui est barré dans l'original.

(2) Cette phrase est du Vénérable Père.

Mais, comme j'en ai touché un mot il n'y a qu'un instant, M. Libermann comptait peu que la négociation réussît; Dieu demandait de lui qu'il fit les premières démarches; il obéit aussitôt, sans s'inquiéter ni chercher à découvrir si l'entreprise réussirait, mais n'ayant à cœur que d'accomplir la volonté du Seigneur sur lui, qui lui était si clairement manifestée par l'organe de ses Supérieurs, et quelle que fut l'issue, heureuse ou mauvaise de cette affaire. Marie, contente de sa soumission aux ordres d'en haut, ne voulut pas que la négociation fut entamée. Le mémoire, par un retard ménagé par la Providence, parvint à Paris trois semaines plus tard qu'il n'eut dû arriver, selon le cours ordinaire.

Il avait été envoyé au commencement d'avril. M. Libermann avait prié M. Pinault de vouloir bien examiner, juger et agir en cette affaire selon l'esprit de Notre-Seigneur en lui. Ce dernier, après s'être fait précéder par M. Le Vavasseur, qui était connu et estimé de M. le Supérieur du Saint-Esprit pour préparer les voies, demanda une entrevue à M. Fourdinier. Le résultat de ce premier entretien et du second qu'il eut avec le même personnage, fût que ce pieux Supérieur, qui, avant tout, regardait le bien de l'Eglise, apprenant par M. Pinault et M. Le Vavasseur le dessein que nous avions conçu de nous réunir en communauté particulière pour nous dévouer à l'instruction religieuse des pauvres Nègres, surtout de ceux des Colonies, loua beaucoup le motif pur qui nous portait à nous intéresser à ces âmes si délaissées, et fit de lui-même à notre frère, M. Le Vavasseur, l'offre de nous donner, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de Rome et du Gouvernement français, à desservir une de nos Colonies. Le supérieur de la petite communauté que nous eussions envoyée dans cette Colonie, lorsque nous aurions eu quelques-uns d'entre nous de promus à la prêtrise, eût été préfet apostolique, et les autres eussent exercé sous lui, regardés dans l'opinion du public, du moins pendant les premiers temps, comme curés, mais dans la réalité formant une communauté et réunis sous une même règle par la pratique de la pauvreté; M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit nous

offrait Cayenne, si nous goûtions ce projet, et nous pressa d'accéder à son désir. Cette offre semblait bien avantageuse pour notre petite société au point de vue humain : mais dans la vue et le but de nous fournir les moyens de nous élever comme communauté, nous qui n'étions absolument rien et n'existions pas alors, on nous proposait une exception à nos règles et à l'esprit de notre institut, qui consistait en ce que, momentanément au moins et jusqu'à l'époque où notre Communauté, dont le berceau devait être à Cayenne, aurait acquis assez de force pour se suffire à elle-même, nous acceptassions des cures pour chacun d'entre nous et une préfecture apostolique pour notre Supérieur en ce pays (1).

Telle fut l'issue des deux conférences qu'eut M. Pinault avec M. Fourdinier. La négociation qui avait donné lieu à ces entrevues et devait être chose principale, ne fut pas entamée. M. Pinault jugea à propos, par la conversation de M. Fourdinier, de ne pas faire connaître le motif qui l'avait amené, ni le projet de réunion qu'il était chargé de traiter avec ces Messieurs; il préféra attendre, et en même temps réfléchir lui-même et nous laisser penser devant Dieu à l'offre que venait de faire à notre pauvre petite société M. le Supérieur du Saint-Esprit.

La réponse de la Propagande.

Au même moment où tout ceci se passait à Paris, étant toujours abandonné des hommes, éprouvé par la main miséricordieuse du Seigneur, ne trouvant nulle part de consolation qu'auprès du Cœur de Marie, sa

(1) La suite a montré qu'une intention secrète de M. Fourdinier à cette époque était que cet arrangement pût lui donner lieu d'exécuter un projet qu'il avait alors pour les Colonies, celui de réunir à sa congrégation les prêtres destinés à desservir les Colonies; mais le dessein, tel qu'il l'avait conçu, nous eût placés dans la nécessité de refuser de faire fusion avec la Congrégation projetée de ce bon Supérieur.

mère, qui veillait du haut du ciel sur lui et sur l'œuvre qu'elle lui avait inspirée, notre pauvre Père était accablé de peines. Un secret instinct le portait à diriger ses pas vers les sanctuaires principaux où elle est honorée d'un culte spécial dans la ville sainte, appelée à si juste titre la cité de Marie. Souvent, très souvent, il allait prier à Sainte-Marie-Majeure; d'autres fois, s'agenouiller auprès de l'autel de la Madone *della Pace* (de la Paix) ou de celui de la Vierge *del Parto,* et il revenait toujours le cœur un peu consolé, l'esprit un peu remis de ses incertitudes, voyant un peu moins obscurément au milieu des ténèbres où Dieu le tenait, et ayant une vue plus claire de ce que Dieu demandait de lui. Il n'espérait plus en rien dans les hommes, et il avait bien raison, car bien fou et insensé est celui qui place son espoir autre part qu'en Dieu, lorsqu'arriva une réponse bien inattendue : c'était une lettre du Cardinal Préfet de la Propagande, que Marie lui envoyait pour relever son courage, ranimer sa confiance au sujet de l'œuvre de nos pauvres Nègres et nous exhorter tous à persévérer dans les désirs que la grâce divine avait mis dans nos âmes. La lettre du Cardinal est datée du 6 juin.

Voici ce qu'elle contient :

Illust. Domine,

Consilium Dominationis tuæ Sacræ Congregationi de Propaganda Fide propositum pro erectione Societatis Missionariorum qui curam Nigrorum assumant in insulis præsertim Bourboniæ et Sancti Dominici, quemadmodum zelum tuum valde commendat pro salute animarum, ita etiam christianæ Fidei propagationi opportunum imprimis visum est. Porro licet Sacra Cong. rem materius examinandam decreverit, ac suam approbationem in aliud tempus asservaverit, interim tamen rescribendum tibi censuit ut in proposito cum sociis perseveres, nihilque singuli omittatis ut vocationi respondere possitis. Cæterum Sacra Cong. confidit Deum optimum maximum perfectam tibi valetudinem concessurum qua sacros ordines recipere valeas, atque ita cum

cæteris te totum sacro ministerio addicere. Interim Deum precor ut sua in te ac asseclas omnes dona cumulet.

Dominationis tuæ Studiosissimus

Romæ, ex ædibus Sacræ Cong. de Propaganda Fide
Die 6 Junii 1840.

J.-Ph. Card. FRANSONIUS, *Præf.*

Pro A. P. D. Secretario absente :

Joannes-Baptista PALMA (1).

Il est inutile de dire combien le cœur de M. Libermann fut réjoui par cette nouvelle. Ces encouragements si paternels, que daignait lui adresser le représentant de Jésus-Christ sur la terre par l'organe du Préfet de la Propagande, interprète des sentiments de Sa Sainteté (2), il les reçut comme de la bouche de Dieu lui-même, et s'en servait à son tour pour faire passer dans l'âme de ses frères la confiance dont son cœur était rempli. Ces sentiments se trouvaient exprimés dans une lettre qu'il écrivit alors à M. Le Vavasseur pour nous être communiquée à tous, et dont l'impression est encore vivante dans le cœur de celui qui écrit ces lignes.

M. Libermann, en son nom et celui de ses confrères que le Saint-Siège apostolique engageait d'une manière si pressante à poursuivre leur sainte vocation, et à ne pas se désister de leur entreprise, que Dieu bénirait du

(1) C'est le prélat romain qui est mort par suite d'une balle reçue dans les appartements du Saint-Père, lors de la révolution romaine, en 1849.

(2) On sait que toutes les fois que le Cardinal Préfet de la Propagande écrit comme Préfet et non comme simple particulier, ce qu'il dit n'est que l'expression des sentiments du Saint-Siège, qui ont été précédemment manifestés par un examen approfondi du sujet proposé, fait par les principaux et les plus capables de la Cour Romaine, dans un Conseil où sont appelés à donner leurs voix les religieux et personnages les plus remarquables, par leur science et leur sainteté, et qui, pour l'ordinaire, est présidé par le Saint-Père en personne (cette note a quelques inexactitudes).

succès, M. Libermann s'empressa de remercier le cardinal et de recevoir de Marie, par son entremise, les conseils dont nous avions besoin pour exécuter l'œuvre que son Cœur nous promettait. Son Excellence daigna lui faire un accueil de père et lui donner d'excellents avis, entre autres elle l'engagea fortement à tâcher de trouver un Evêque qui voulut bien se faire le protecteur de notre œuvre naissante, jusqu'au moment où le Saint-Siège, voyant avec satisfaction et consolation nos petits efforts pour procurer la connaissance du salut à nos pauvres Noirs encouragerait notre zèle en approuvant par un décret public nos règles et notre petit institut.

Déconvenues.

Chose étonnante, (ou pour parler un langage plus conforme à celui d'un chrétien enfant de Marie, Providence de notre bonne Mère à notre égard, pour le salut de ces âmes si délaissées) à la même époque, où le bon Cardinal insistait sur ce dernier avis, peut-être même au même instant, car le rapprochement des dates offre ici une coïncidence frappante (1), voici ce qui se passait à

(1) La lettre de M. Libermann adressée à M. Le Vavasseur le 27 avril au sujet de l'affaire du Saint-Esprit, arriva à Paris le 6 juin. Le 8 au plus tard, on dût s'occuper de cette affaire. M. Le Vavasseur alla une fois au Saint-Esprit pour annoncer M. Pinault... M. Pinault rendit deux visites à M. Fourdinier, visites rapprochées, car tout autant que je puis m'en rappeler, elles eurent lieu le lendemain l'une de l'autre, pour suppléer au peu de temps que M. Fourdinier avait pu accorder à M. Pinault la première fois. Ce dut être du 16 au 18 du présent mois, que M. Le Vavasseur alla voir à Paris Mgr l'Evêque de Maurice, où il fut suivi par M. Pinault, qui vint deux fois chez l'Evêque, et par M. Gallais qui rendit une visite à Mgr Collier. Ce fut durant les six ou huit jours qui s'écoulèrent entre la dernière entrevue de M. Pinault avec M. Fourdinier, que M. Le Vavasseur et moi nous eûmes spontanément le désir et l'idée de nous livrer à l'Evêque de l'île Maurice, ce qui semble très bien correspondre, pour les dates, avec la visite de remerciement que M. Libermann rendit au Cardinal Préfet six ou huit jours après la réception de la lettre de la Propagande. La lettre du Cardinal portait la date du 6 juin; l'audience qu'obtint M. Libermann eut donc lieu environ du 12 au 14,

Paris. Les deux entrevues entre M. Pinault et M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit, venaient d'avoir lieu depuis trois ou quatre jours en la manière qui a été dite, et M. Le Vavasseur et moi, après avoir été aux premiers instants fort satisfaits du bon accueil fait à notre œuvre par M. Fourdinier, nous étions devenus tout attristés. Cette proposition d'accepter Cayenne, et, avec le gouvernement spirituel de cette colonie, les charges ecclésiastiques qui en étaient la condition nécessaire, nous semblait tendre, si elle était acceptée par M. Libermann en notre nom, à détruire l'esprit de nos règles, qui nous établissent serviteurs des pauvres et non curés. De plus, la manifestation formelle qu'avait faite M. Fourdinier à l'un d'entre nous, que nous ne pourrions venir travailler dans les autres Colonies françaises que sous ce titre de desservants de paroisses (1), nous faisait ardemment désirer l'un et l'autre d'avoir un débouché dans les Colonies anglaises. Nous nous communiquions donc mutuellement le sujet de notre peine secrète et de nos inquiétudes pour l'avenir de la petite œuvre,

époque où, selon toutes les apparences, ce projet de nous offrir à un Evêque qui servit à notre petite Société de protecteur et voulut nous recevoir pour les Nègres de son diocèse, nous vint à l'esprit, à M. Le Vavasseur et à moi. La lettre de M. Le Vavasseur qui annonce à M. Libermann les négociations entamées si heureusement avec l'Evêque de Maurice, suppose, par son contenu, que Mgr Collier s'était mis en rapport avec notre œuvre depuis sept ou huit jours environ, lorsque notre cher frère écrivit à Rome sa lettre datée du 25. — Mes souvenirs personnels sont parfaitement d'accord avec ce que je viens de dire dans cette note.

(1) Les souvenirs de M. Tisserant l'ont trompé, quant aux dispositions qu'avait fait paraître M. Fourdinier pour notre œuvre naissante : il proposait Cayenne; mais, en considérant toutefois notre œuvre comme un projet de jeunes têtes qu'il aurait accepté tout de même. Cependant, nous aurions toujours valu les prêtres qu'il avait. (*Note du R. P. Le Vavasseur.*)

Le Gouvernement ne devait jamais consentir à nous recevoir comme missionnaires ou comme prêtres de Communautés; et lui-même, M. Fourdinier, assurait qu'il ne prêterait pas la main pour nous introduire dans les Colonies françaises par une autre voie que celle qu'il proposait, à raison du discrédit que notre arrivée ne manquerait pas d'attirer sur les autres prêtres du pays, parce que les fidèles s'apercevraient bientôt que notre conduite était l'inverse et la condamnation de celle du plus grand nombre des Ecclésiastiques exerçant dans les colonies.

car désormais les colonies françaises nous étaient fermées, et, selon toute apparence, pour longtemps. Saint-Domingue était toujours en schisme avec Rome; Mgr le Secrétaire de la Propagande avait fait dire à M. Libermann, par le si pieux archevêque grec représentant du rite grec auprès du Saint-Siège et Supérieur du Collège grec (que, sur la recommandation de Mgr l'Evêque de Mende, oncle de M. de la Brunière, en faveur du neveu de son ancien ami, s'était empressé, quelques jours après l'arrivée de M. Libermann et de son compagnon, d'aller intéresser le Cardinal Préfet à l'œuvre qui lui fut proposée), le Secrétaire de la Propagande avait fait dire à M. Libermann qu'une Congrégation venait de demander cette mission pour ses membres (1). Humainement parlant, il n'y avait donc plus d'espoir de pouvoir être envoyés dans cette île si digne de compassion, ni dans celle de Bourbon, si ce n'est à une époque que Dieu seul pouvait prévoir et déterminer, mais que, contre toute espérance, nous espérions pourtant, de la bonté du Cœur de Marie, voir arriver un jour pour notre petite société. Ce fut alors que par un secret instinct nos vues et l'attrait de nos deux cœurs se portèrent spontanément vers l'île Maurice, colonie anglaise avoisinant Bourbon. « Mais comment y entrerons-nous? me disait mon bon confrère, l'âme toute attendrie; nous sommes à quatre mille lieues de cette île, je n'y connais personne! Il s'y trouvait encore un évêque *in partibus* lorsque je quittai Bourbon la dernière fois; mais il n'avait guère l'esprit épiscopal, et il y avait, lors de mon départ, tant de désordres dans le clergé de cette île, que je ne serais pas étonné qu'il n'y eut plus de vicaire apostolique pour cette colonie. Qui pourrait nous donner des détails précis sur l'état actuel de cet île. S'il s'y trouve toujours un Evêque, la Providence bénirait sans doute nos démarches pour être reçus par le vicaire apostolique, lequel agréerait nos services, vu le grand besoin qu'il y a de bons prêtres dans ce pays, et pourrait nous servir de protecteur. »

(1) Selon toute apparence, il s'agissait de Jésuites. (*Note du P. Tisserant.*)

Cette dernière idée nous frappait beaucoup, M. Le Vavasseur et moi, et il nous semblait voir clairement que la voie que nous fournirait pour réussir la bonté du Cœur de Marie, ne pouvait être, à en juger par les circonstances actuelles, que le patronage d'un Evêque des colonies, qui nous adopterait pour missionnaires de son diocèse, sans que le Gouvernement anglais put y trouver ombrage.

Du milieu de cette incertitude et de l'angoisse de nos deux cœurs, nous eûmes recours à Marie, par qui déjà nous avions tout reçu de la miséricorde divine dont elle est le précieux canal... En définitive, comment donc saurions-nous des détails précis sur l'état actuel de Maurice et par quelles voies pourrions-nous faire savoir à l'Evêque de cette île, s'il s'en trouve toujours un, nos intentions de nous dévouer au salut des 80.000 Noirs qui y sont si délaissés spirituellement? Voilà toujours où, devant Dieu et Marie, comme dans notre conversation au sujet de nos pauvres Nègres, nous en revenions, M. Le Vavasseur et moi, durant les six ou huit jours qui s'écoulèrent depuis la deuxième entrevue de M. Pinault avec M. le Supérieur du Saint-Esprit. Le Cœur de Marie allait nous répondre lui-même et envoyer à ses pauvres enfants celui que nos deux cœurs désiraient tant connaître, afin de nous mettre en rapport avec lui. *Quis speravit unquam in Mariam et confusus est?*

Intervention de Mgr Collier.

En effet, dans ce temps même, arrivait à Paris, après un séjour assez prolongé à Rome, où l'avaient appelé les affaires du vicariat apostolique dont il avait été élu évêque, un R. P. Bénédictin de 35 à 38 ans, sacré depuis deux mois évêque *in partibus* de Milève. A peine reposé des premières fatigues de son long voyage, il s'était empressé, poussé par un secret instinct, dont il ne savait au juste se rendre compte, d'aller rendre une visite d'honneur et de pure civilité au vénérable et si digne

Supérieur général de la Société des Prêtres de Saint-Sulpice, que Sa Grandeur ne connaissait nullement, dont elle ignorait peut-être même le nom, et de qui elle était nullement connue à son tour. Le pieux évêque, le cœur tout saignant par avance à la pensée de l'état de délabrement où se trouvait pour lors le clergé de son nouveau diocèse, où il ne s'était jamais rendu, ouvrit dans le cours de la conversation son cœur à ce bon vieillard, lui demandant de vouloir bien plus tard, lorsque la Providence lui fournirait quelques sujets pour son vicariat apostolique, lui permettre de les envoyer à Saint-Sulpice se former dans ce séminaire modèle aux vertus et à la science de leur saint état (1). M. Garnier (c'était le nom

(1) Ce qui suit, à partir de ce renvoi, dans la narration de M. Tisserant, n'est pas exact. M. Tisserant a été trompé par ses souvenirs. Voici comment la chose s'est passée :

M. Garnier, dès que Mgr Collier eut commencé à lui parler de Maurice, lui dit avec empressement : « Monseigneur, j'ai ici un séminariste qui vous appartient : c'est le jeune Le Vavasseur. » L'évêque, enchanté, demanda à me voir; j'étais en retraite pour mon diaconat, et en ce moment à l'une des instructions de la retraite. Aussitôt dîner, M. Garnier me faisant venir, me dit : « J'ai vu votre évêque et il désire vous voir. » Je répondis au Vénérable Supérieur : « Monsieur le Supérieur, mon évêque est Notre Saint-Père; je n'en ai pas d'autre, Bourbon relève directement de la Propagande » — « Vous n'êtes donc pas sous la juridiction de Maurice? » ajouta-t-il. — « Non, Monsieur le Supérieur », répondis-je » — Eh! mon cher enfant, reprit-il, je me suis trompé; j'ai dit à ce bon évêque que vous lui apparteniez. Il désire bien vous voir. Allez lui faire visite aussitôt après votre ordination. »

Etant allé voir Mgr Collier, je lui dis que j'étais de Bourbon et que je dépendais de la Propagande. Alors il me demanda avec instance de venir avec lui à Maurice. Je me contentai de lui répondre que je ne désirais qu'une chose : la volonté de Dieu, et que j'irais d'aussi bon cœur en Chine ou en Amérique qu'à Maurice, si le bon Dieu le voulait. Il me dit qu'il écrirait à Rome pour me demander au Cardinal Préfet; je lui répondis de faire ce qu'il voudrait, que je ne voulais que la volonté de Dieu, et si Rome m'ordonnait de partir avec lui, je partirais. Nous nous séparâmes là-dessus.

De retour à Saint-Sulpice, je racontai ma visite à nos amis, et MM. Gallais et Pinault virent comme nous en Mgr Collier l'envoyé de Dieu pour notre œuvre. Il fut arrêté que je retournerais le voir, que je lui dirais en gros notre projet et lui proposerais, s'il le voulait, que deux de ces Messieurs allassent le voir pour lui parler de nous. Je retournai donc chez Mgr Collier pour faire ce qu'il était convenu. Il agréa avec empressement la visite d'un de

du Supérieur général de Saint-Sulpice) avait le cœur trop tendre pour ne pas se sentir profondément ému, en apprenant que l'île Maurice, vicariat destiné au nouvel évêque qui s'entretenait avec lui, était dans une si grande disette d'ouvriers apostoliques. Faire offre à un Evêque d'un des sujets qu'il avait à former dans son séminaire et l'engager, le presser même de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir que ce sujet lui fut cédé par l'Ordinaire, de qui il relevait, eût été, de la part de M. Garnier, minutieux observateur des coutumes de Saint-Sulpice, qui, par là même qu'elles ont été consacrées par les devanciers, sont devenues lois véritables, c'eut été une démarche qu'on n'avait jamais vu faire au régulier Supérieur et que certainement chacun eut regardé comme chose moralement impossible de sa part. Cette règle de conduite de ne jamais influencer directement les vocations, par principe de conscience d'abord, puis pour ne pas encourir le blâme des évêques qui se dégoûteraient d'envoyer à Saint-Sulpice des sujets sur lesquels, pour l'ordinaire, ils fondent des espérances relativement à leurs diocèses respectifs, le Supérieur général, par une permission particulière de Notre-Seigneur, y dérogea pourtant cette fois. Enchanté (comme le rapporta lui-même avec son ingénuité et sa simplicité ordinaires le bon Père général à M. Le Vavasseur le soir même de cette entrevue) de l'honneur que lui avait fait Mgr de Milève en venant lui rendre sa visite, il dit à Mgr Collier qu'au séminaire de Paris se trouvait présentement un pieux ecclésiastique dont il lui fit un grand éloge, appartenant à l'île Bourbon, et qui était dans l'intention, une fois prêtre, de se consacrer à son retour, dans son pays, au service spirituel des pauvres Noirs de cette colonie. « Voilà une excellente acquisition pour votre vicariat apostolique, Monseigneur, ajouta le bon vieillard. Je vous engage beaucoup à tâcher d'obtenir

ces Messieurs. M. Pinault alla le voir le premier, lui exposa nos projets. L'évêque l'accueillit avec la plus grande joie, voyant en notre œuvre une source de prêtres pour son île. (*Note du P. Le Vavasseur.*)

Le P. Le Vavasseur fut ordonné diacre le 13 juin 1840.

ce sujet de la Propagande pour votre diocèse, par la représentation que vous lui ferez de l'urgent besoin qu'a de bons prêtres votre pauvre île de Maurice. Pour le mieux décider lui-même à entrer dans vos vues, si ma proposition peut vous être agréable, je l'enverrai rendre à Votre Grandeur une visite durant votre court séjour dans la capitale. Tâchez alors de profiter de l'occasion, encouragez-le dans son pieux dessein de se dévouer aux Noirs les plus délaissés et offrez à ce jeune homme de lui procurer à Maurice tous les moyens d'exercer son zèle sans contrainte. » Ce soir-là même, M. Garnier ne manqua pas, au commencement de la récréation des élèves qui suit immédiatement le souper, de tirer à part M. Le Vavasseur pour lui faire part de la promesse qu'il avait faite à Mgr Collier, évêque de Maurice, tout nouvellement sacré et arrivé à Paris depuis peu et pour très peu de temps, de procurer à Sa Grandeur une connaissance dont son cœur serait grandement réjoui et consolé; qu'il avait parlé beaucoup de lui à cet évêque, et ne serait pas content de son cher enfant s'il refusait d'aller visiter le nouveau vicaire apostolique qui souhaitait ardemment de le voir et de l'entretenir.

Notre cher confrère, cachant en son âme la joie si difficile à décrire que lui causa une nouvelle, aussi consolante pour son cœur qu'elle était inattendue, se contenta de remercier M. Garnier de l'occasion qu'il lui offrait de faire la connaissance de cet évêque, son futur voisin des colonies, et d'assurer le bon Supérieur, qui semblait, à son air un peu embarrassé, craindre que sa proposition ne fût acceptée que par pure complaisance par M. Le Vavasseur, qu'il irait au jour qu'avait désigné M. Garnier rendre une visite à Mgr Collier. On ne manqua pas de faire précéder le moment de l'entrevue promise et annoncée par M. le Supérieur par de ferventes prières que nos cœurs adressèrent au Cœur de notre Mère du ciel, pour qu'elle daignât répandre ses bénédictions et réaliser le vœu de nos âmes, dont l'accomplissement prochain nous eût paru la veille aussi chimérique qu'il était l'objet de nos désirs les plus chers et les plus vifs. Cette visite, préparée d'une manière aussi providentielle par

Marie, ne pouvait, étant placée sous les auspices de son saint Cœur, ne pas avoir les plus heureux résultats.

M. Le Vavasseur trouva, dans cet évêque inconnu, l'homme de Dieu dont nous parlions la veille, que nos deux cœurs appelaient de tous leurs vœux et croyaient presqu'introuvable pour nous; et sans s'être ouvert en rien sur ses desseins ultérieurs, il quitta Mgr Collier, qui l'accabla de marques d'intérêt et de bonté, en annonçant à Sa Grandeur la visite prochaine d'un saint prêtre, qui serait charmé de faire aussi, à son tour, sa connaissance. C'était M. Pinault, lequel, informé par notre confrère des dispositions admirables du cœur du pieux évêque, vint le voir, conta à Mgr Collier toute notre affaire, et en reçut l'accueil le plus favorable; ou, pour mieux dire, le trouva, dès la première confidence, zélé protecteur de la petite œuvre que l'on désirait établir, disposé à nous seconder de tout son pouvoir, promettant de nous laisser agir selon l'attrait que Notre-Seigneur nous donnait, sans prétendre, comme il n'arrive que trop d'ordinaire, nous imposer ses propres lumières pour régler un attrait divin d'après des sentiments particuliers, et nous offrant le crédit qu'il avait dans le diocèse de Cambrai (1) pour nous y procurer une maison qui servît de noviciat, où les premiers d'entre nous qui seraient promus au sacerdoce viendraient, avant de quitter la France, durant quelques mois au moins, se remplir, dans la retraite et le recueillement, de l'Esprit apostolique si indispensable pour commencer, perfectionner et poursuivre toute œuvre divine.

M. Gallais, qui alla voir Mgr Collier peu après, revint, rendant grâces à Dieu et plein de confiance que Marie, dans sa miséricorde, nous envoyait ce saint évêque pour lever toutes les difficultés et devenir l'instrument dont le Seigneur voulait se servir pour établir notre petite œuvre, comme la suite de cette notice le montrera d'une manière si évidente. Puisse le bon Maître devenir lui-même l'éternelle récompense de tout le bien que nous a

(1) Mgr Collier avait été Prieur du Couvent des Bénédictins anglais de Douai et était très particulièrement connu de l'évêque de Cambrai, dont il possédait la confiance.

procuré à tous ce pieux Pontife, et puisse-t-il bénir toutes les entreprises que son zèle, pour procurer la gloire de Dieu, lui inspire de plus en plus chaque jour, comme nous en avons reçu, il y a peu de temps encore, la consolante nouvelle!...

M. Le Vavasseur s'empressa, sept ou huit jours environ après que l'heureuse nouvelle de l'arrivée de Mgr de Maurice se fut répandue parmi nous, de faire part à M. Libermann de cette grâce insigne dont le Cœur de Marie venait de favoriser notre petite société, en lui ouvrant une voie aussi précieuse qu'imprévue pour sa fondation. Cette lettre est datée du 25 juin 1840; quoi qu'elle ne contienne guère que ce que nous venons de rapporter, nous la reproduisons ici, pour l'édification de nos frères, qui seront sans doute contents de lire cet événement si providentiel, raconté par notre pieux confrère avec la simplicité touchante qui le caractérise.

Monsieur l'abbé Libermann,
via Magna Napoli,
chez Monsieur Jourdan, n° 1, Rome.

Issy, 25 *juin* 1840.

Vive Jésus et Marie!

Mon très cher Père,

J'ai de bien bonnes nouvelles à vous annoncer. Que Notre-Seigneur est admirable en ses desseins! Nous nous agitons beaucoup et croyons faire quelque chose; mais lui, il conduit son œuvre comme elle doit être menée et par des moyens auxquels personne ne s'attendait.

L'autre jour, j'eus occasion de voir Mgr Collier (1), sacré sous le titre d'Evêque de Milève, que Rome envoie vicaire apostolique à l'île Maurice, et lequel a en outre

(1) Agé d'environ 35 à 38 ans, tout au plus. (*Note de M. Tisserant.*)

sous sa juridiction le Cap de Bonne-Espérance (1), les Seychelles et peut-être Madagascar. Cet évêque est un bénédictin anglais de la maison des Bénédictins anglais, qui est à Cambrai, en France (2). Depuis vingt ans il était à Rome (3); il connaît beaucoup le Saint-Père et est très lié avec le Cardinal Préfet de la Propagande.

Etant donc venu au Séminaire, M. le Supérieur (4) m'envoya le voir; il découvrit que je dépendais de la Propagande, et de suite il se proposa de lui écrire, pour demander que je lui fusse donné. Je ne doute pas qu'il m'obtienne, car il n'a point de prêtres à Maurice, peut-être 5 ou 6 en tout pour 100.000 âmes. En causant avec lui, je me contentai de lui dire qu'il lui faudrait une maison de missionnaires en France; ensuite, je dis au P. Pinault qu'il me semblait que si on proposait à cet évêque notre œuvre, il l'accueillerait infailliblement, à cause du manque absolu de sujets où il était, n'ayant aucun moyen ni espoir d'en avoir. M. Pinault l'alla voir; il lui compta toute notre affaire et il vient de me dire de vous écrire, qu'il lui semblait que Notre-Seigneur voulait nous ouvrir la voie par laquelle il fallait entrer. Il trouva cet évêque dans les meilleures dispositions; il lui parut un saint homme, qui est d'avis que nous fassions des vœux et semble disposé à vous seconder de tout son pouvoir, voyant en notre œuvre le seul moyen de procurer des prêtres aux peuples qui lui sont confiés.

(1) Il y a ici erreur de M. Le Vavasseur. Le Cap avait dès lors un évêque particulier, et Madagascar ne relève nullement de Mgr Collier. (*Note de M. Tisserant.*) Avant d'avoir un évêque particulier, le Cap et Madagascar avaient dépendu du vicariat de l'Ile Maurice. M. Le Vavasseur avait connu cet état de choses.

(2) Lisez Douai dans le diocèse de Cambrai. (*Note de M. Tisserant.*)

(3) M. Le Vavasseur avait ici mal compris. Mgr Collier n'a passé que deux ans au plus à Rome, en revenant de Douai où il était avant cette époque, supérieur du Séminaire des Irlandais depuis huit ans. Il avait fait son Séminaire à Cambrai avec beaucoup de piété et de capacité.

(4) En marge : M. le Supérieur est enchanté de cet évêque; il le trouve un saint homme, m'engage à partir avec lui, et il me disait qu'il lui avait dit que je tâchais de vous emmener avec moi. Cet évêque est très doux, paraît très pieux, de bonnes manières; il me plaît beaucoup.

Le P. Pinault lui a dit qu'il serait bien à désirer qu'il profitât du crédit qu'il avait dans le diocèse de Cambrai (où, m'a-t-on dit, je crois, qu'il était aimé, où on l'attendait pour y faire l'ordination) pour nous y procurer une maison, ou au moins pour nous obtenir la permission de nous en procurer une, afin qu'avant de partir, les premiers prêts puissent y passer quelques mois pour tâcher de se remplir de l'esprit apostolique dans la retraite. Il a paru goûter cela. En quittant le P. Pinault, il lui a témoigné une joie, une reconnaissance très grande; il a pris son adresse, lui a donné la sienne, et paraissait être extrêmement touché de ce que lui offrait Notre-Seigneur contre toute apparence. M. Galais trouve levées toutes les difficultés à l'aide de ce bon évêque, et réellement il n'en reste plus.

Je disais aujourd'hui au P. Pinault qu'il me semblait que, dès que vous pourrez recevoir les saints Ordres, le mieux était que vous veniez ici; l'année prochaine ne serait pas de trop pour se préparer, et peut-être même pourrait-on commencer le noviciat. M. Tisserant, M. Millet, diacre du diocèse de Coutances, pénitent de M. Icard, peut-être M. Pradines, peut-être un autre diacre, outre ceux que le bon Dieu prépare en secret, peut-être pourraient commencer; mais tout cela est encore dans les secrets de Notre-Seigneur.

Mgr l'évêque de Milève ne sera de retour à Paris que dans deux mois; M. Pinault lui a dit qu'il lui dirait alors quelque chose de plus positif; le tout lui a été confié sous le plus grand secret. Si vous écrivez à M. Luquet, encouragez-le beaucoup à ne pas se désespérer de la dureté de son caractère et à ne pas croire qu'il ne sert qu'à nous désunir. Je ne vous dis pas davantage, afin que ma lettre parte aujourd'hui. Si vous avez besoin d'argent, nous vous conjurons de nous le dire en simplicité. Je vous en aurais envoyé sans un obstacle momentané.

Je vous embrasse bien tendrement dans les Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

F. Le Vavasseur, *s. d.*

Incertitudes de M. Libermann.

Pendant que la lettre de M. Le Vavasseur allait apprendre à M. Libermann, à Rome, la voie que Marie venait de nous ouvrir, nous arriva celle de notre Père, qui annonçait les encouragements que la Propagande adressait aux membres futurs de notre petite société, pour les engager à persévérer dans notre sainte vocation. Avec quelle consolation ne lûmes-nous point ces lignes que le Saint-Siège avait daigné nous adresser. Mais, ce qui nous toucha surtout dans cette lettre, c'était d'y voir figurer les noms de Bourbon et Saint-Domingue, comme étant les lieux où nous étions d'abord appelés à exercer notre ministère auprès des pauvres Nègres. Ces deux îles, comme je l'ai fait remarquer plus haut, nous n'osions à peine plus y penser, tant il semblait vraisemblable à juger, d'après les circonstances présentes, que d'ici à un temps très éloigné, nous ne pourrions être envoyés vers ces âmes abandonnées. Ces mots de la lettre du Cardinal Préfet, *missionariorum qui curam nigrorum assumant in insulis præsertim Bourboniæ et Sancti Dominici* ranimèrent donc puissamment notre courage et notre confiance en la protection de Marie au sujet de ces deux pays; et nous sentîmes dès lors, M. Le Vavasseur et moi, dans nos cœurs, une persuasion intime que la première de nos missions en règle serait établie à Bourbon, et que notre second établissement serait fait à Saint-Domingue, quoique la chose parut à cette époque si peu probable.

Et c'est ce dont le Cœur de notre bonne mère nous a donné de devenir les témoins; car M. Le Vavasseur, le premier des prêtres missionnaires du Très Saint-Cœur de Marie est, à l'heure qu'il est, à Bourbon, trouvant une terre préparée pour recevoir la rosée de la grâce qui a déjà commencé à produire du fruit dans ces pauvres âmes; et l'indigne prêtre qui écrit ces lignes va, d'ici à quelques jours, être envoyé vers cette autre île pour laquelle Marie a déjà été tant de fois invoquée dans

l'assemblée de ses enfants. Et, selon toute apparence, Maurice, qui possède un saint prêtre, dévoué en désir à notre œuvre, dont il ne fait pas encore proprement partie, ne recevra les missionnaires de ses Nègres affranchis qu'après que ces deux pays auront eu les leurs.

Mais revenons à notre bon Père de Rome, que nous avons laissé au milieu de la consolation dont son cœur surabondait, lorsqu'au milieu de ses peines il reçut du Cardinal Préfet cette lettre inespérée. Lorsque nous l'avons quitté, il venait d'être accueilli par Son Eminence, avec les marques les moins équivoques d'un véritable intérêt. Nous avons dit que le Cardinal voulut bien lui donner d'excellents conseils touchant la marche que nous devions tenir, afin de pouvoir accomplir en leur temps les desseins du Seigneur sur la petite œuvre et sur chacun de nous. Un des précieux avis dont daigna l'honorer Son Eminence, fut de l'engager beaucoup à recevoir la prêtrise, et de lui en faire même un ordre exprès, et cela dans l'intérêt même de la société projetée. Mgr Cadolini, secrétaire de la Propagande, auquel M. Libermann rendit plusieurs visites, le pressait beaucoup à son tour d'approcher des Ordres sacrés. Son Excellence alla même jusqu'à demander s'il ne connaissait pas quelque évêque à Rome qui voulut l'ordonner, lui offrant, au cas contraire, de le faire ordonner par le crédit de la Propagande. L'ordination était même sur le point d'être définitivement conclue par cette dernière voie, lorsque de nouveaux obstacles survinrent (1) et firent échouer ce dessein.

(1) Le P. de Villefort, confesseur de M. Libermann, après avoir été mandé chez Mgr Cadolini par l'entremise de M. Libermann pour conférer avec Son Excellence sur le désir qu'avait la Propagande de faire ordonner notre Père, et avoir d'abord paru très satisfait de voir que les choses allaient si bien pour M. Libermann, quoiqu'il eût approuvé fort le dessein de lui faire recevoir les saints Ordres, retira tout à coup la bienveillance qu'il venait de témoigner à ce dernier. Sous prétexte que les Constitutions de la Compagnie de Jésus lui défendaient d'aller rendre sa visite à l'Evêque secrétaire, ce Père traîna la chose en longueur, puis parut l'avoir totalement perdue de vue. Mgr Cadolini, influencé probablement par des préventions qu'on lui avait fait concevoir au sujet de M. Libermann, ne témoigna plus lui-même, peu de temps après, le désir de le faire ordonner, et laissa la question

A quel évêque recourir pour se faire ordonner? Il y avait deux mois qu'il avait écrit à Paris, diocèse duquel M. Libermann relevait, pour demander aux administrateurs capitulaires (le siège étant vacant par la mort de Mgr de Quélen, arrivée depuis cinq mois) une excorporation générale, d'après les ordres qu'il avait reçus de M. Pinault, directeur de sa conscience. Cet *exeat*, par une permission spéciale de Dieu, lui avait été refusé, où plutôt, quoiqu'on semblât lui accorder une partie de sa demande en lui envoyant autorisation pour s'agréger à un diocèse d'Italie, la permission de l'archevêché de Paris, limitée en termes exprès uniquement aux Etats Romains, le laissait toujours dans l'impossibilité de se faire ordonner, puisqu'il lui eût fallu renoncer à se dévouer au service des pauvres Nègres si chers à son cœur. Comme l'on croit facilement à ce que l'on aime (1), M. Li-

qu'il avait soulevée tomber d'elle-même, séparée de celui qui s'en était établi le moteur et l'appui. *Bonum est sperare in Domino quam sperare in principibus.*

(1) Ce goût et ce désir de se retirer en solitude datait de plus loin, dès le moment qu'il avait quitté Rennes et même avant de quitter. Se voyant inutile au salut des âmes, à la tête d'une Communauté de prêtres et n'y éprouvant que des peines, sans fruit, et qui nuisaient aux âmes, il crut que Dieu ne voulait pas qu'il travaillât au salut des âmes. Cela était fondé aussi sur une faiblesse, un dégoût très fort de tout rapport avec les hommes, à cause des peines excessives qu'il en éprouvait. Il embrassa l'œuvre des Noirs, dans la pensée que c'était la volonté de Dieu et dans la crainte de se rendre coupable de la perte de tant de pauvres âmes délaissées. Cependant, toutes ses craintes, ses inquiétudes et ses prévisions sur la défection de M. de la Brunière, dont il a été parlé plus haut, lui faisaient penser qu'il lui serait peut-être impossible d'établir cette œuvre et que cette démarche le mènerait dans la solitude. Plus tard, cette parole de Mgr Cadolini, qui disait que n'étant pas prêtre M. Libermann ne pouvait être à la tête d'une œuvre sacerdotale, jointe à tout ce qui lui était arrivé, le faisait trembler d'entreprendre l'œuvre, quand il voyait tous ces obstacles au sacerdoce; il sentit vivement qu'il ne pouvait l'accepter sans être prêtre, et que s'il passait outre il perdrait cette œuvre (ce qui serait certainement arrivé); à cela se joignait la prévision certaine de toutes les peines excessives qu'il avait eu à souffrir dans le noviciat, n'étant pas prêtre; toutes ces considérations le décidèrent à essayer d'entrer en solitude jusqu'à ce que la volonté de Dieu se manifestât.

Cette note doit seule expliquer tous les endroits où il est parlé plus haut d'inquiétudes, d'incertitudes, d'obscurités. M. Libermann n'eut, depuis qu'il était dans la solitude, à Rome, d'autres diffi-

bermann, qui avait toujours conservé pour la vie solitaire un attrait très fort et prononcé, quoique Dieu ne le voulut pas dans le désert, mais dans la société de ses frères en Jésus-Christ et Marie, M. Libermann se persuada sans peine, à la vue de tant de difficultés qui semblaient devoir lui fermer à jamais les portes du sanctuaire, que la solitude devait être son partage, et que le Seigneur, content de l'obéissance qui l'avait porté à sacrifier ses répugnances pour solliciter d'être promu aux ordres sacrés, ne permettait la réunion de tous ces obstacles que pour manifester qu'il ne le destinait pas au service des autels et lui rendre la liberté qui eût fait les délices de son âme. Dans cette pensée, il résolut d'aller s'ensevelir le reste de ses jours dans quelqu'un de ces ermitages que l'on rencontre en Italie. Mais tout désir pieux du cœur n'est pas toujours la voix de Dieu sur nous : *neque viæ vestræ viæ Domini!...* (Is.) Notre Père le sentit; et c'est pourquoi il voulut mettre la Sainte Vierge dans ses intérêts, pour connaître si le penchant si vif de son âme vers la solitude, attrait qui, au moment où j'écris ces lignes, est encore persévérant dans son cœur malgré lui-même, était l'indice certain que Dieu le voulait dans la solitude et non parmi nous. Les coups de Providence si marqués dont il venait d'être témoin au sujet de la petite œuvre, préludes certains pour lui d'autres grâces non moins étonnantes de la part

cultés que celle dont il est parlé ici dans cette note. La pensée qui poursuivait M. Libermann que Dieu ne le voulait pas prêtre, était fondée sur une raison inconnue à ses confrères, et non sur les difficultés qu'il éprouvait. Il voyait seulement dans ces difficultés l'accomplissement de la volonté divine qu'il avait cru reconnaître d'ailleurs. Mais, comme le P. de Villefort et M. Pinault n'étaient pas de son avis, et expliquaient tout autrement les principes sur lesquels M. Libermann se fondait pour croire que Dieu ne le voulait pas prêtre, c'est pourquoi celui-ci fit toutes les démarches nécessaires pour avancer au sacerdoce.

Mais aussi était-il pour cela tout à fait dans la paix, quand il voyait ces grandes difficultés; croyant que Notre-Seigneur avait voulu se servir de lui pour commencer l'œuvre du très saint Cœur de sa Mère, et qu'un autre que lui serait chargé de la conduire à sa fin. C'est pour cela qu'il voulait se retirer en solitude, après avoir composé les règles, au moins en grande partie.

(Cette longue note est de la main même de notre Vénérable Père.)

de Marie, ne lui permettaient plus désormais de croire que son saint et immaculé cœur n'eût véritablement des desseins d'une miséricorde toute spéciale sur la pauvre petite société qui allait naître. Mais, pour lui, il se réputait comme indigne d'en faire partie, et penchait à croire qu'une fois qu'il aurait mis la dernière main aux constitutions provisoires de notre petit institut, sa tâche étant remplie, il pourrait suivre et contenter son attrait intérieur.

A Lorette.

M. Libermann résolut donc de faire le pèlerinage de Lorette pour consulter le Cœur de Marie relativement au parti qu'il avait à prendre dans ces circonstances. Il y avait longtemps qu'il se sentait porté de venir rendre à Marie les hommages de son cœur dans cette maison de Nazareth qui fut témoin de si grandes merveilles; mais toujours il en avait été empêché par l'obéissance, car les guides de sa conscience n'avaient pas été d'avis qu'il s'éloignât de Rome, où sa présence pouvait devenir le plus nécessaire, au moment même où il en serait absent. Mais cette fois-ci il lui fut enfin permis de satisfaire sa dévotion à la Mère de Dieu et il quitta la ville sainte pour se rendre à Lorette, deux mois et demi après avoir terminé la règle de nos missionnaires, temps qu'il avait employé à commenter les dix premiers chapitres de l'Evangile du disciple bien-aimé du Sauveur et fils adoptif de Marie, en qui il avait une confiance et dévotion toute particulière, à cause des rapports si intimes qu'a eus cet apôtre de charité avec Jésus et sa très sainte Mère. Ce fut vers la fin de novembre de cette même année 1840, qu'il partit à pied pour ce lieu, si célèbre et si fréquenté par la foule innombrable des pèlerins qui s'y rendent continuellement de toutes les parties de la chrétienté; ce voyage dura un mois, pendant lequel notre cher Père put satisfaire à loisir la dévotion de son cœur envers la Mère de Dieu et des hommes, et recom-

manda bien souvent au Cœur de Marie, si prodigue de grâces dans ce lieu de bénédictions, et la petite œuvre qui allait s'élever sous ses auspices, et chacun de ceux que sa miséricorde destinait à en devenir membres. La faveur qu'il implorait pour lui-même était de connaître si la Providence divine l'appelait définitivement au désert, ou bien le voulait, en qualité de prêtre, au milieu des Nègres ou de ceux qui étaient destinés à devenir les pères dans la foi de ces pauvres délaissés; et dans ce dernier cas, il suppliait celle qui peut tout ce qu'elle veut, et dont le nom seul, comme dit saint Bernard, ranime la confiance dans les cœurs les plus abattus, de daigner dissiper les obstacles qui mettaient une barrière, humainement parlant insurmontable, aux desseins qu'elle avait formés sur lui.

A son retour de ce sanctuaire des bénédictions de Marie, la première nouvelle qu'il apprend à Rome, c'est qu'une lettre l'attend depuis plusieurs jours, et les premiers mots qu'il y trouve sont ceux-ci, tracés par la main de son frère (1) de Strasbourg : « Mgr Rœss (c'était le « nom de l'évêque coadjuteur de Strasbourg nommé « depuis peu), auquel j'avais été rendre une visite à « l'occasion de son installation, s'est beaucoup informé « de toi et de tout ce qui te concerne, et apprenant que « tu es embarrassé pour recevoir les Ordres, il m'a « témoigné le désir qu'il aurait de t'imposer les mains, « et qu'il t'attend au plus tôt ici pour te conférer le « sous-diaconat. » Voici comment la bonne Mère répondit à la prière de M. Libermann en procurant à son cœur une surprise si inespérée. Qui invoqua jamais Marie en vain! Quoique le frère de notre heureux pèlerin le pressât beaucoup de hâter son retour à Strasbourg pour profiter des bonnes dispositions de ce digne prélat, M. Libermann, voulant toujours régler ses démarches par l'obéissance (2), écrivait en France au guide de son

(1) Médecin distingué de cette ville, et très fervent chrétien.

(2) Il y a peut-être erreur ici de ma part, et si le motif qui a engagé M. Libermann de rester à Rome trois semaines après la réception de la lettre de Monsieur son frère, n'est pas qu'il attendait de M. Pinault une réponse pour connaître la volonté de

âme pour lui faire part de ce qui venait d'arriver, et savoir de lui ce qu'il devait faire. Et comme il survint des retards dans l'expédition de cette lettre, il resta encore environ trois semaines à Rome; après quoi, ayant reçu réponse qu'il fallait accepter l'offre de Mgr Rœss et partir pour Strasbourg, il quitta l'Italie, comblé de mille marques non équivoques d'estime et d'attachement de tous ces hommes de Dieu qui, par une permission providentielle du bon Maître (de la gloire duquel ils étaient très zélés serviteurs (1), alors même qu'ils se montraient si opposés aux vues et desseins de notre Père), le conjurèrent de poursuivre avec ardeur l'œuvre commencée et qu'eux - mêmes avaient si souvent et en tant de manières contredite et combattue. *Non est fiducia ponenda in homine... sicut aura vertuntur!* M. Libermann était arrivé à Rome le 6 janvier 1840, et en partit le 7 du même mois de l'année suivante 1841.

Vocation du P. Laval.

Reportons maintenant nos regards sur ce qui s'était passé en France au sujet de la petite œuvre pour préparer

Dieu en cette circonstance, comme je le raconte; la raison de ce retard, pour retourner en France, aura été que M. Libermann avait écrit à son frère, et ne voulait quitter Rome que lorsqu'il aurait reçu réponse à cette lettre qu'il lui avait adressée depuis son retour de Lorette.

(1) Le P. Vaures qui, au retour de Lorette de M. Libermann, le félicita beaucoup en apprenant l'issue heureuse de son pèlerinage et l'engagea fortement à ne pas se désister de l'œuvre des Noirs commencée. Le P. de Villefort, son confesseur, qui s'était refusé d'aller parler en sa faveur au secrétaire du Cardinal Préfet qu'il connaissait intimement, le pressa avec instances, au retour de Lorette, d'accepter les offres de Mgr Rœss; la crainte que le peu de correspondance que M. Libermann avait trouvé en sa personne pour favoriser les désirs de son cœur n'eût plus tard contribué à dégoûter ce dernier de l'œuvre des Nègres, porta même ce bon Père à écrire à son ancien pénitent, une année après son retour en France, pour le conjurer, au nom de Notre-Seigneur et de la sainte Mère, de persévérer toujours dans la poursuite de son dessein, que Dieu demandait de lui et bénirait abondamment.

les voies à son établissement. Mgr Collier, qui avait pris si fortement à cœur de favoriser, pour la gloire du Seigneur et le salut des âmes les plus délaissées de l'Eglise de Dieu, le projet que Marie nous avait inspiré, était parti très peu de temps après pour l'Angleterre, où l'appelaient les affaires de son vicariat apostolique. Je consultai à cette époque MM. Pinault et Gallais sur le désir, qu'avaient fait naître en mon âme les bonnes dispositions de Mgr de Maurice relativement à notre œuvre, de demander à ce bon évêque de vouloir bien permettre que je me dévouasse au service spirituel des Nègres de son vicariat apostolique, en attendant qu'il plût à Dieu de nous réunir en communauté. En effet, j'allais recevoir le saint Ordre de la prêtrise dans cinq mois, aux approches de Noël, et avoir une année au moins à passer dans le saint ministère avant que mon cher confrère Le Vavasseur n'eût terminé son cours de théologie; car il n'était alors que sur le point de finir sa seconde année d'études au séminaire de Paris. Dans la nécessité d'exercer quelque temps seul et isolé de mes nouveaux frères, les nouvelles et sublimes fonctions dont j'allais sous peu être investi, il n'y avait pas matière à balancer au sujet de mon attrait intérieur entre Maurice et Paris. M. Le Vavasseur m'engagea beaucoup à faire la démarche que je viens d'indiquer auprès de Mgr Collier, et les sentiments de MM. Pinault et Gallais furent conformes au sien. J'en écrivis aussi à notre Père, à Rome, qui fut du même avis.

Ne pouvant disposer de moi-même, ni offrir mes pauvres petits services à un évêque dont je n'étais pas le diocésain, qu'autant que Mgr l'Archevêque de Paris me permettrait de suivre mon attrait, je devais, avant de m'engager avec Mgr l'Evêque de Milève, m'être assuré des dispositions actuelles de Mgr de Paris au sujet de mon départ, afin de ne rien brusquer et de ne point m'exposer à promettre ce que je ne pourrais tenir.

Je fis donc connaître à Mgr Affre, alors tout récemment consacré Archevêque de Paris, par l'entremise d'une personne qui avait toute sa confiance, vers le commencement d'octobre de cette même année 1841, que

les désirs de mon cœur me portaient, depuis plusieurs années, à me dévouer spécialement à l'instruction religieuse des Nègres des colonies et que je priais Sa Grandeur de vouloir permettre à un sujet, aussi inutile pour le diocèse de Paris, d'aller catéchiser ces pauvres Noirs si délaissés et si ignorants, dès que je serais prêtre. Monseigneur répondit d'une manière très favorable, et me fit dire qu'il ne s'opposerait nullement à ma vocation, et que je serais libre de la suivre à l'époque déterminée pour mon ordination. D'après des assurances aussi positives de la part de mon Archevêque, j'écrivis, au commencement de novembre, à Mgr Collier, qui n'avait pu effectuer sa promesse d'être de retour à Paris avant deux mois, pour lui faire part de mon désir d'aller m'occuper des Nègres de son vicariat, mais à la condition bien expresse, à laquelle je priais ce pieux évêque de daigner accéder, que mon occupation spéciale serait l'instruction des anciens esclaves de l'île. Mais, comme en même temps je faisais connaître à Sa Grandeur que j'appartenais de cœur à la petite communauté dont lui avait parlé M. Pinault, je témoignais que mon désir d'aller à Maurice était entièrement subordonné à la condition que ce bon évêque daignerait, lorsque mes futurs confrères seraient prêts, leur permettre de venir se joindre à moi pour nous occuper en communauté, et selon les règles de notre petit institut, du soin des affranchis de son vicariat. Mgr Collier s'empressa donc de répondre de la manière la plus favorable. Il eût la bonté de me presser de venir avec lui à Maurice, me promettant, avec une bonté toute paternelle, qu'il me fournirait tous les moyens de suivre mon attrait, sans le gêner aucunement; que, selon mon désir, il me chargerait spécialement du soin des pauvres Nègres, et pourvoirait lui-même à ce que rien de ce qui me serait nécessaire ne me manquât. Sa Grandeur profita même de cette occasion pour renouveler à la petite Congrégation future, en la personne d'un de ceux qui devait en faire partie, combien il souhaitait ardemment que le premier berceau de l'œuvre fut dans son vicariat apostolique, offrant toujours ses services en tout ce qu'il pour-

rait faire pour procurer l'établissement de cette société des enfants de Marie.

Dans le cours de la lettre, Mgr Collier insistait, dans mon intérêt personnel, sur le conseil qu'il me donnait de tâcher d'amener avec moi un compagnon. « Ce serait, disait-il, une consolation pour vous, en même temps qu'un soulagement au milieu de vos travaux, qu'il partagerait avec vous. » Cette lettre, que je n'ai plus, fut pour moi et mes confrères un sujet de consolation, comme on le pensera facilement : j'avais déjà souhaité avoir pour compagnon un de nos chers Frères, mais la chose m'avait toujours semblé impossible, puisque aucun d'entre eux n'était sur le point de terminer son séminaire. Le désir de Mgr de Maurice sembla à nos Directeurs, MM. Pinault et Gallais, ainsi qu'à moi, une marque que Notre-Seigneur voulait que je ne partisse pas seul; et quant à la difficulté de trouver un de ceux qui se destinaient à la petite œuvre pour m'accompagner, au moment même, un de mes confrères m'apprit une particularité que j'ignorais : c'est qu'un ancien condisciple de séminaire, prêtre depuis deux ans, avait entendu, les vacances dernières, dire que M. Le Vavasseur, qu'il avait connu, se proposait d'aller, avec quelques autres, s'occuper des Nègres, et qu'il avait témoigné qu'un semblable ministère serait bien conforme à l'attrait intérieur qu'il ressentait d'être le serviteur de Jésus-Christ dans ces gens si méprisés. Ce renseignement, tout vague qu'il était, le désir d'obtenir un compagnon me le fit saisir avec empressement et reconnaissance. Je proposais ce que je venais d'apprendre à M. Gallais, qui continuait toujours de diriger la conscience de son ancien fils spirituel, M. Laval (1), duquel

(1) *Notice sur M. Laval.* — M. Laval, après avoir exercé plusieurs années la médecine aux environs d'Evreux, son pays natal, entouré de l'estime de ceux qui le connaissaient, se décida à entrer au séminaire à la suite d'un grand danger qu'il venait de courir, et dont il fut préservé presque miraculeusement par la main de la Providence. Il avait une sorte de passion pour les chevaux et montait d'ordinaire les plus difficiles et les plus emportés, par suite de l'adresse qu'il s'était acquise. Son cheval ayant pris une fois le mors aux dents, le jeta dans un précipice, d'où il ne se

il s'agissait. M. Gallais eut la bonté d'écrire au bon M. Laval, après avoir prié plusieurs jours Dieu de bénir la

retira que par une protection visible de Marie. Jusque-là, M. Laval avait mené une vie assez chrétienne; mais, au moment de paraître devant Dieu pour rendre compte de sa vie, il sentit qu'il était loin d'avoir fait ce que le Seigneur avait droit d'attendre de lui, et sur-le-champ, il se résolut à mener une vie plus parfaite, en quittant le monde, pour se consacrer entièrement au service de Jésus-Christ. Peu après, sur la voix du guide de sa conscience, qui lui ordonna de solliciter son entrée dans un grand séminaire (car l'humilité de M. Laval l'aurait sans doute toujours éloigné des saints autels), il demanda son admission à Saint-Sulpice et l'obtint. Durant les quatre années qu'il passa dans cette sainte maison, il donna constamment l'exemple de toutes les vertus en un degré très remarquable. Il cachait cependant, tant qu'il pouvait, l'opération de la grâce en son âme, ou plutôt cette grâce, qui inondait son cœur et se répandait de lui sur tous ceux qui l'entouraient, lui seul en ignorait les effets. Son humilité le tenait constamment si bas à ses propres yeux, qu'il s'étonnait qu'on le gardât au Séminaire, et que le Bon Dieu pût se servir de lui pour faire quelque chose de bien dans l'Eglise. Le comble de ses désirs eut été dès lors, comme il me l'a dit bien des fois, d'être dans le lieu le plus caché de l'univers, occupé des âmes les plus pauvres et les plus délaissées qu'il y eût sur terre. Au sortir du Séminaire Saint-Sulpice, son évêque le plaça dans la paroisse la plus abandonnée et la plus misérable du diocèse d'Evreux, où il fit en peu de temps un bien jusque-là inespéré. Jour et nuit il était au service du prochain. Il vêtait tous les pauvres de sa paroisse, leur distribuait tout son bien, sans rien réserver, et pour prêcher d'exemple à ses paroissiens, se fit une règle dont il ne se départit jamais depuis : c'était, dans la vue de les encourager à supporter en patience leur pauvreté, de se rendre lui-même plus misérable qu'eux. Il ne couchait donc que sur la dure ou une méchante paillasse, n'ayant, pour toute couverture, qu'une peau de brebis. Il ne se chauffait jamais, quoiqu'il fut naturellement si sensible au froid, qu'au milieu même de la chaleur il était comme transi. Il ne déjeunait jamais, ne prenait pour tout aliment qu'un peu de légumes grossiers et bouillis à l'eau, et assaisonnés seulement de sel. Pour la viande, le beurre et les œufs, il n'en faisait jamais usage. L'ordre de sa journée était ainsi réglé. Il faisait chaque jour trois heures de catéchisme aux enfants de sa paroisse, avec une patience qui ne se lassait pas du peu d'intelligence de ces derniers. Le reste du temps était consacré à la visite des malades, s'il y en avait, aux confessions, à l'étude qui avait son temps marqué, après quoi il venait se délasser, en passant plusieurs heures devant le Très Saint Sacrement. C'était là que de 4 heures du matin à 9 il tenait compagnie à Notre-Seigneur, qu'il aimait tant et que, durant le jour, s'écoulaient toutes les heures dont il pouvait disposer, c'est-à-dire, comme il me l'a avoué, la plus grande partie de sa journée. Je tiens, de la bouche de ce prêtre si zélé et si pieux, des détails sur sa vie qui édifieraient beaucoup ceux qui en auraient connaissance, s'il ne me restait trop peu de temps pour parler.

démarche qu'il allait faire, pour savoir de lui quels étaient ses véritables sentiments et s'il serait disposé à aller au loin évangéliser les pauvres Nègres, au cas où son Evêque consentit à le voir quitter son diocèse. M. Laval ne songeait pas alors d'une manière spéciale à se dévouer au service des Esclaves de Jésus-Christ. Le mot qui lui était échappé trois mois avant, au sujet des Noirs délaissés, lorsqu'on avait ouvert la bouche quelques instants sur leur misère et l'abandon dont ils étaient l'objet, n'avait pas eu dans son esprit un sens déterminé; c'était simplement un sentiment de compassion qu'il avait prétendu exprimer, et rien de plus. Mais, depuis plusieurs années, un attrait bien prononcé le portait à désirer partir dans les Missions, pour consacrer sa vie et ses forces à évangéliser les pauvres. M. Gallais, auquel il avait souvent fait part des dispositions de son cœur, n'avait pas accédé à ses vœux; et ce prêtre si renoncé s'était dédommagé de ce que l'obéissance ne lui permettait pas de faire pour les âmes délaissées d'outre-mer, en s'appliquant avec le zèle et l'ardeur d'un saint et d'un apôtre à procurer la conversion entière d'une paroisse jusque-là abandonnée et livrée à toutes sortes de vices dont son évêque venait, au sortir du séminaire, de lui donner la conduite.

A la réception de la proposition si inattendue pour lui, que lui adressait son cher Directeur, d'aller annoncer la voie du salut aux pauvres Nègres de l'île Maurice, le cœur de M. Laval ne se posséda plus de joie; et, selon le désir de M. Gallais, il s'empressa de venir à Paris pour connaître, dans une retraite qu'il ferait auprès du guide de sa conscience, si la volonté de Dieu était qu'il entreprît un ministère aussi conforme à son attrait, auquel il se regardait indigne d'être appelé par la miséricorde infinie du bon Maître à son égard. Sa vocation fut bientôt décidée et rendue évidente par son Directeur (1). Il fut

(1) M. Tisserant, s'il avait eu le temps, aurait raconté l'arrivée de M. Laval à Paris, lorsqu'il y vint pour cette retraite. A la réception de la lettre de M. Gallais, qui lui disait qu'il croyait avoir trouvé la mission où Dieu l'appelait, M. Laval fit comme si tout était décidé et qu'il partait définitivement.

convenu que M. Gallais écrirait à Mgr Collier pour lui proposer cet excellent prêtre comme mon confrère dans le petit apostolat des Noirs de Maurice, et prierait Sa Grandeur d'écrire elle-même à Mgr d'Evreux, dans la vue d'obtenir que M. Laval le suivit dans sa mission.

L'homme propose et Dieu dispose! Le bon M. Laval qui, après quelques difficultés, obtint enfin de son Evêque le pouvoir de voler vers les âmes si délaissées de nos pauvres Nègres, devait être député par le Cœur de Marie pour leur annoncer que le jour des miséricordes était sur le point de luire sur eux, mais seul et sans que j'eusse le bonheur d'être le compagnon d'un si pieux et si zélé confrère. En voulant me chercher un soutien et un conseiller de mon inexpérience, qui me formât sous la protection de Jésus et de Marie aux vertus et à la pratique de la vie apostolique, j'avais, par une providence particulière, ménagée par le bon Maître, trouvé celui qui devait me remplacer auprès des affranchis de Maurice, et distribuer à ma place la parole de vie à ces pauvres affamés!... En effet, Mgr de Paris rétracta tout à coup la promesse qu'il avait faite de me laisser partir pour la mission des Noirs, aussitôt que je serais prêtre; en vain Mgr Collier écrivit lui-même à Mgr Affre pour le supplier de prendre en pitié l'état déplorable où se trouvait le clergé de sa colonie; en vain même se décida-t-il, pour tâcher de procurer un Père dans la foi à ces bons Noirs de son vicariat, dont personne n'avait voulu jusqu'alors s'occuper, de venir de Londres à Paris, dans le cœur de l'hiver, intéresser Mgr de Paris en leur faveur, espérant par là obtenir ce qu'on lui avait refusé par lettres. Mgr l'Archevêque demeura inflexible. Il n'igno-

Il se mit au cou un gros chapelet, et, avec un vieux chapeau, une soutane et un espèce de camail en rapport avec son chapeau, et se mit en route en ce costume pauvre. — Arrivé dans la chambre de M. Gallais, il se prosterna à ses pieds, le priant de le bénir. Puis, il se rendit dans une chapelle du Séminaire, afin d'y célébrer la messe. — On lui donna un missel parisien, c'était la fête d'un martyr et la messe commençait par ces mots : *Dirupisti vincula mea;* à ces mots, le P. Laval fondit en larmes et célébra dans cette tendresse de dévotion. — C'est ainsi qu'il commença sa retraite.

(*Note du R. P. Le Vavasseur.*)

rait pas cependant quel était le sujet dont un prélat, pour lequel il était pénétré d'estime et de vénération, lui faisait avec une sorte d'importunité la demande. Il connaissait que c'était un jeune prêtre (dans l'intervalle j'avais été ordonné le 21 décembre), d'une capacité fort commune pour ne dire rien de plus; que tous ses supérieurs (car ces Messieurs de Saint - Sulpice avaient daigné prendre fortement à cœur le désir de m'aider à pouvoir suivre ma vocation, qu'ils croyaient réelle (1), pensaient ne pouvoir être mieux placé qu'auprès des plus pauvres et des plus ignorants.

Aussi Mgr Affre ne le mit-il, au sortir du séminaire, que dans la paroisse la plus délabrée de la capitale, celle de Sainte-Eustache (2) comme surnuméraire, quoique la plus grande partie des autres églises de Paris ne fussent pas pourvues d'un nombre de prêtres suffisant. Mgr de Paris n'était pas toutefois si difficile alors pour accorder les sujets de son nouveau diocèse, qu'il l'a été depuis : la plupart de ceux qui réclamaient de Monseigneur de pouvoir suivre leur attrait pour les missions ou la vie religieuse l'obtinrent de lui sans peine, ou sans grandes difficultés. Marie permettait qu'il en fut ainsi pour son pauvre fils par des raisons d'une providence miséricordieuse à mon égard, comme elle sera miséricordieuse, j'en ai la douce confiance malgré mon indignité, pour ces frères abandonnés auxquels je vais dans quelques jours porter la parole du salut, car j'étais destiné par le Cœur de notre Mère à aller annoncer à nos Noirs d'Haïti, sur lesquels la main du Seigneur vient de s'étendre d'une manière si terrible (3), le nom de ce Dieu qui est si méconnu de ce peuple infortuné et entraîné dans la voie du vice et de l'erreur par ceux-là même qui devaient être ses modèles et ses guides; et si j'eusse accompagné le saint Evêque de Milève dans

(1) En particulier MM. Carbon, Houssard, Gallais et jusqu'à M. le Supérieur général de Saint-Sulpice.

(2) M. Tisserant passa d'abord quelques mois à Saint-Ambroise, mais il s'y considéra comme de passage (A. C.).

(3) Le P. Tisserant fait allusion au tremblement de terre du Cap-Haïtien (7 mai 1842).

son vicariat apostolique, Marie m'aurait privé du bonheur de venir le premier de mes chers frères et en leur nom, verser le baume de la divine consolation dans ces cœurs souffrants et malades, et relever leur courage abattu en leur apprenant qu'ils ont une mère au ciel toute prête à obtenir de Dieu, pour eux, la miséricorde et la vie. *Quam investigabiles viæ ejus... omnia in sapientia et pondere fecisti!...*

LES BIENS DU P. LAVAL

Avant de partir pour l'île Maurice, le P. Laval laissa la gestion de ses biens à M. Libermann.

Par devant Me Mirabel Chambaud et son collègue, notaires à Paris, soussignés, a comparu M. Jacques-Désiré Laval, prêtre, demeurant à Penterville, arrondissement de Louviers (Eure), présentement logé à Paris chez M. l'abbé Legras, curé de la paroisse de Saint-Ambroise, lequel, par ces présentes, fait et constitue pour son mandataire général et spécial M. Jacob Libermann, clerc minoré, demeurant à Strasbourg (Bas-Rhin), auquel il donne tous les pouvoirs les plus étendus à l'effet de pouvoir pour lui et en son nom, etc.

Fait et passé à Paris en l'étude, l'an mil huit cent quarante et un, le sept avril. Et le comparant a signé avec les notaires après lecture faite...

A son tour, M. Jacob Libermann, clerc minoré, demeurant à Strasbourg, par acte du 6 mai 1841, devant Me Ritleng, notaire à Strasbourg, déclara substituer en son lieu et place M. Savouré père, ex-maître de pension, demeurant quartier Saint-Marcel, à Paris (rue Grattieuse), à l'effet d'exercer les pouvoirs à lui conférés par le Sr Laval dans la procuration ci-dessus relatée.

Voici le testament du P. Laval :

J'ai (*sic*) soussigné, Jacques-Désiré Laval, prêtre, au moment de partir pour aller au loin remplir les devoirs de mon ministère, et pour prévoir ce qui peut arriver, déclare choisir et établir mon légataire universel, M. Jacob Libermann, nommé au baptême François-Marie-Paul, clerc minoré, demeurant à Strasbourg, et le laisser, après ma mort, propriétaire de tout ce que je pourrai

posséder et immeubles et rentes : telle est bien ma volonté.

Fait à Paris, ce sept avril mil huit cent quarante et un.

LAVAL, *prêtre.*

J'institue aussi le même Monsieur Libermann légataire de tous les meubles que j'aurai au moment de ma mort.

Fait à Paris, ce douze avril mil huit cent quarante et un.

LAVAL, *prêtre.*

DOCUMENTS

Au récit du P. Tisserant nous ajoutons quelques documents, en premier lieu les lettres du Vénérable Père à son frère, pleines d'intéressants détails; puis les souvenirs qui concernent l'audience pontificale, une lettre de M. de la Brunière sur sa retraite, le rapport à Mgr Cadolini, la lettre du 15 juin au P. Le Vavasseur mentionnée plus haut, les témoignages sur la vie du Vénérable à Rome, les lettres de cette période, enfin la Règle provisoire des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie.

Correspondance du Vénérable Père avec son frère.

XXV

Monsieur,
Monsieur Libermann, médecin,
rue de l'Ail, n° 15,
Strasbourg (Bas-Rhin), France.

Vive Jésus et Marie!

Rome, l'Octave de l'Epiphanie, 1840.

Très cher frère et très chère sœur,

Ma dernière lettre vous a donné quelques petites inquiétudes sur mon compte; et je n'en suis pas précisément fâché, quoique j'eusse bien voulu vous les épargner; car cela vous a donné lieu de pratiquer quelques vertus chrétiennes.

Je ne vous dirai peut-être pas non plus aujourd'hui des choses très satisfaisantes; mais j'espère cependant que vous vous tranquilliserez davantage en sachant au moins où je suis.

Soyez des enfants de Dieu, comme le doivent être tous les chrétiens véritables, et alors vous ne chercherez que la gloire et le bon plaisir de votre Père céleste. Apprenez cette grande leçon, et pénétrez-vous-en de plus en plus en la présence de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère. Nous ne sommes pas dans ce monde pour y jouir des plaisirs de la vie et faire mutuellement notre bonheur sur la terre; mais nous y sommes pour y souffrir, pour glorifier notre Père céleste, et pour ne vivre que de son amour et pour son amour. Avec cette grande leçon et cette maxime chrétienne, nous ne pouvons manquer de devenir parfaitement agréables à Dieu, et de vivre bien heureux sur la terre; parce que les peines et les privations seront les véritables biens de nos âmes, et nos cœurs s'en nourriront avec délices. Nous vivrons dans la paix et dans la plus grande et la plus parfaite docilité sous la main de Dieu; et c'est ce qui fera notre grand bonheur et la sanctification de nos âmes. Je vous dis cela pour vous apprendre à ne plus vous tourmenter sur mon compte, et à vous soumettre avec joie et gaieté de cœur à tout ce qu'il plaira à Notre-Seigneur de faire de moi.

Je suis en ce moment à Rome, occupé d'une affaire très importante pour la gloire de Dieu et pour le salut d'une foule de pauvres âmes négligées, oubliées et perdues dans l'Eglise de Dieu. Il s'agit d'une mission étrangère; cela va vous faire peur; mais ne vous tourmentez pas encore pour une chose éloignée et incertaine. Il ne s'agit de partir que dans un temps éloigné, et il est encore incertain si je partirai avec les missionnaires ou si je resterai en France.

Si je devais partir, je désirerais beaucoup, et je demande cette grâce pour vous au bon Dieu, que vous en soyez pleins de joie, que vous en rendiez grâces à Notre-Seigneur, et que jamais vous ne cherchiez à m'en dissuader. Animez-vous donc aussi de zèle pour les pauvres âmes négligées et misérables.

Si vous pensez à la grande misère dont vos âmes étaient accablées avant que la miséricorde de Dieu se fût manifestée en vous; si vous pensez que ce que vous

êtes maintenant, vous ne l'êtes que par sa pure bonté et sa pure miséricorde, il semble que vous devriez être prêts à faire les plus grands sacrifices, pour provoquer et attirer cette divine miséricorde sur des âmes encore plus pauvres et plus misérables que n'étaient les vôtres, avant qu'elles eussent participé à la douceur et à la bonté divine.

Eh bien! mes très chers, sacrifiez donc quelque chose à Celui qui s'est sacrifié lui-même tout entier pour vous obtenir cette grande faveur dont vous jouissez maintenant. Sacrifiez ce pauvre homme qui vous écrit ceci, et réjouissez-vous pleinement de pouvoir par là participer à l'amour de Jésus-Christ pour les âmes et aux grandes choses qu'il a faites pour leur sanctification...

Les démarches que j'ai commencé à faire ont été bien accueillies; les difficultés viendront plus tard.

Je vous prie de parler en ma faveur au bon M. Liebermann, pour qu'il veuille bien me donner des lettres de recommandation pour Rome. Je crois qu'elles me seront d'une grande utilité. J'espère que ce vénérable prêtre ne vous refusera pas cette grâce et qu'il ajoutera ce bienfait à tous les autres. Envoyez-moi ces lettres au plus tôt.

Je termine, pour laisser une place au bon M. Drach, qui aura peut-être le temps de vous écrire quelques mots. Gardez le silence sur la chose que je vous dis; je désire que cela reste caché d'ici à quelque temps, à cause des grands obstacles qui pourront s'élever. N'en parlez pas encore à Félix même. Je lui écrirai plus tard.

A Jésus et à Marie; tout à vous en leur saint amour.

F. LIBERMANN, *acol.*

via Magnanapoli n° 1, chez M. Jourdan.

Je n'ai pas trouvé M. Drach. Il se porte très bien et m'a parlé plusieurs fois de vous.

XXVI

Monsieur,
M. Libermann, médecin,
rue de l'Ail, Strasbourg, France.

Cette lettre, de trois pages et demie environ, ne nous est pas parvenue en entier. Il ne nous reste que le dernier feuillet, qui porte l'adresse et le cachet de la poste : Marseille, 3 mai 1840; Strasbourg, 6 mai 1840. Elle a donc été écrite dans les derniers jours d'avril, après les solennités pascales, Pâques tombant cette année le 19 avril; elle expose les magnificences de Rome.

Mais il y en a quelques-unes (des églises) où il semble qu'on a épuisé tout ce que l'imagination humaine peut inventer pour les orner et les rendre au moins tant soit peu dignes de Celui qui y habite. Telles sont les basiliques de Saint-Pierre, de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Jean-de-Latran, et même quelques églises particulières, comme celle de Notre-Dame-des-Anges, qui est aux Chartreux, et autres. Toutes ces églises sont d'une grandeur, d'une beauté et d'une richesse qui enlèvent l'âme.

Mais celle qui surpasse tout ce que l'on peut dire ou penser, c'est Saint-Pierre. Elle est si grande, que plusieurs de ses chapelles particulières seraient assez grandes et assez magnifiques pour former une cathédrale. On voit là que les hommes ont voulu honorer Dieu, et ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour lui rendre cet hommage extérieur, car je ne crois pas qu'on ait jamais fait autant dans ce genre. J'ai fait une fois le tour de cette église, et j'ai été plus de onze minutes à le faire, en marchant vite. Les ornements en sont plus grands et plus beaux que dans toutes les autres églises; tout y respire la grandeur et la magnificence. Je ne l'ai pas examinée dans les détails, parce que je n'ai pas voulu m'amuser dans le lieu saint, et cependant, comme malgré moi, j'ai été frappé des grandes richesses de tous ses

ornements. Chaque petite particularité est soignée richement, tellement que lorsqu'on est à un endroit, on croit presque qu'il n'y a que ce seul endroit de soigné et qu'on a négligé tout le reste. Quand on parle de Saint-Pierre, on ne pourrait jamais assez dire! Le sentiment qui inspire cette grande église, c'est de remplir l'âme de la grandeur de Dieu et de rappeler sa magnificence au milieu de ses anges et de ses saints. Quand on arrive à la *Confession* de Saint-Pierre, on est rempli de dévotion envers les deux saints Apôtres, et l'on est plein de joie en voyant combien les grands de la terre ont épuisé leur esprit et leurs richesses pour orner si magnifiquement le tombeau de ces deux pauvres juifs, qui étaient si peu de chose selon le monde!

Maintenant, il faut vous dire un mot du peuple de ce pays. Je vous prie de ne pas croire ce qu'en disent nos esprits critiques de France. On voit de ces esprits austères qui blâment tout, crient contre tout, et le plus souvent sans savoir ce qu'ils disent. Généralement, les hommes jugent les choses d'après leurs idées propres et les choses habituelles qu'ils voient d'ordinaire chez eux; et ce n'est pas ainsi qu'il faut juger des choses, mais il faut les examiner en elles-mêmes.

Il faut savoir qu'on est à Rome au quatorzième siècle, et, par conséquent, il ne faut pas juger Rome par nos idées françaises. Je vous dis en vérité que, tout examiné, je trouve de très grands avantages à Rome sur les Français. Je sais bien que les Romains ont des défauts, et de vilains défauts; mais ne sont-ils pas conçus dans le péché originel comme tous les autres? Ici, la foi est intacte et telle qu'elle existait en France au quatorzième siècle. Cette foi est simple, on ne se gêne pas de la manifester; on ne se gênerait pas de faire des actes de religion dans les rues. Dans tous les rapports des hommes ensemble la religion paraît; la foi entière est une chose qu'on suppose exister en tout le monde, et la religion est une chose si naturelle, que les jeunes gens, comme les anciens, la manifestent en toutes circonstances et ont toujours des exclamations et d'autres expressions religieuses dans la bouche. Cette foi antique

produit une grande simplicité et comme un esprit de famille partout; les grands font bien un étalage et un luxe qui n'existe peut-être pas en France même; mais voyez-les en rapport avec les pauvres ou avec leurs domestiques mêmes : ils sont presque familiers, et on n'aperçoit en aucune façon, dans leur conduite, cet esprit d'orgueil que les riches français manifestent envers les gens du commun. Je n'ai jamais vu manifester du mépris, du dédain ou de l'indifférence affectée pour les pauvres, comme cela se voit en France. Les Cardinaux mêmes se ressentent de cette simplicité; on les aborde comme on veut, on s'entretient avec eux simplement, et ils répondent avec beaucoup de bonté à toute la curiosité des étrangers, qui vont quelquefois les voir sans autre raison que par curiosité.

Les grandes dévotions des Romains sont ce qu'il y a de plus solide en fait de dévotions religieuses; et ils ont ces dévotions si vivement dans le cœur, qu'ils en sont tout absorbés dans les temps propres à chacune d'elles. Ces dévotions sont : 1° envers la Croix de Notre-Seigneur et tout ce qui touche à la Passion; 2° envers le Saint Sacrement; il existe à Rome de très belles institutions pour nourrir cette belle dévotion; 3° envers la Très Sainte Vierge; ici, on porte cette dévotion plus loin que je ne l'ai jamais vu porter; 4° envers les Saints, et cela n'est pas étonnant, tout étant rempli de corps saints. On peut y ajouter la compassion pour les âmes du Purgatoire. Je trouve ces dévotions les plus solides de la religion chrétienne et dignes de la Mère des Eglises.

Pour ce qui est de la charité, elle est plus grande que partout ailleurs. Il existe une foule innombrable de bonnes œuvres et de confréries; ensuite, les particuliers donnent beaucoup plus d'aumônes que partout ailleurs. On ne peut compter le nombre des pauvres gens qui existent à Rome. Joignez à cela les Ordres mendiants, joignez à cela les quêtes sans nombre qu'on fait sans cesse pour d'autres bonnes œuvres; tous reçoivent, tous vivent. Aussi on voit les pauvres comme les riches donner des aumônes.

J'ai eu la satisfaction de voir le Saint-Père, par les bons

soins de M. Drach. Il m'a reçu avec une bonté admirable, m'a engagé à persévérer, m'a donné sa bénédiction; de plus, il me donna un chapelet avec une médaille en argent qu'il avait bénits. Mon audience fut très courte, parce qu'un Cardinal attendait à la porte avec des affaires pressées et il était juste que je lui cédasse la place. Vous ne sauriez concevoir la grande consolation qu'on éprouve en voyant le Vicaire et le représentant de Notre-Seigneur sur la terre.

Il est temps de terminer, quoique j'eusse encore une foule de choses à vous dire. J'ai grand désir d'écrire à M. Liebermann, pour le remercier de la grande bonté avec laquelle il m'a recommandé à M. Drach et pour lui expliquer l'état des choses, ainsi que le fond de mon affaire; mais je suis obligé d'attendre encore une quinzaine de jours, ou peut-être un mois, afin de lui dire quelque chose de plus positif, soit favorable, soit défavorable. Priez-le, s'il vous plaît, qu'il veuille bien avoir la bonté de m'excuser de ce que je m'acquitte si tard d'un devoir de reconnaissance que je lui dois et qui m'est si cher.

A Dieu, très chers amis; tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

Ecrivez-moi ce que vous désirez avoir en fait de pieux souvenirs de Rome. Je vous ferai bénir à chacun un chapelet par le Saint-Père, ou des médailles. Donnez-moi vos noms de baptême : peut-être pourrai-je vous obtenir des reliques de vos patrons. Je vais tâcher d'obtenir quelque autre grâce spirituelle.

XXVII

Monsieur,
M. Libermann, médecin,
rue de l'Ail, n° 15,
Strasbourg (Bas-Rhin).

J. M. J.

Rome, le 16 *juillet* 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Je viens de recevoir ta lettre qui m'a fait grand plaisir et j'y réponds de suite, quoique la chose ne soit pas extrêmement pressée.

Je remercie bien Notre-Seigneur de ce qu'il a donné à Mgr Rœss, tant de bonté pour vous et qu'il veut bien en faire rejaillir un peu sur moi aussi. Je crois que c'est un moyen bien légitime que le bon Dieu m'offre pour entrer dans le sacerdoce, et j'espère en profiter, si Dieu le veut. Plusieurs personnes respectables m'ont conseillé fortement et me pressent d'employer tous les moyens pour recevoir la prêtrise; moi-même j'ai vu clairement que je ne pourrai guère être utile à la gloire de Dieu tant que je ne serai pas prêtre. Cependant, je t'avoue qu'ici, à Rome, je n'ai fait aucune démarche pour l'être.

Je me suis adressé à MM. les Grands Vicaires capitulaires (1), qui m'ont fait répondre par M. Augé, l'un d'entre eux, qu'ils ne pouvaient m'envoyer le dimissoire ni me promouvoir, de crainte d'une rechute. Ils m'ont envoyé un *exeat* pour le diocèse de Rome, afin que je puisse me faire ordonner ici, quoique je ne l'ai pas demandé. Je n'ai pas voulu en profiter, ni faire aucune démarche ici pour cela; je n'en ai rien dit à personne ici. Je n'ai cependant pas voulu écrire de suite à Paris pour refuser cet *exeat*, de peur de faire de la peine,

(1) Le siège de Paris était vacant depuis le 31 décembre 1839, décès de Mgr de Quélen.

mais je me suis réservé de le faire à la première occasion.

Maintenant, si Mgr le Coadjuteur veut bien me recevoir dans le diocèse de Strasbourg, il sera encore temps de demander un *exeat* pour Strasbourg à la place de celui pour Rome. Ce que j'aurais à te demander sur cet article, c'est si tu as parlé à Monseigneur de mon projet de Mission et si tu as demandé s'il voudrait bien me donner la permission de me livrer à cette vocation, qui paraît être celle de Dieu, car je suis bien loin de m'y être ingéré de moi-même et j'ai eu une peine extrême à y entrer dans la vue des grandes difficultés que je voyais et des peines et afflictions auxquelles je voyais bien, dès l'origine, que je serais soumis. Si Monseigneur veut bien m'accorder cette faveur, je lui serai reconnaissant toute ma vie et je promets bien de ne manquer aucune occasion pour faire du bien dans le diocèse de Strasbourg; et si, par des circonstances imprévues, l'affaire de cette Mission ne réussit pas, je serai de suite à la disposition de Monseigneur, qui pourra m'employer à tout ce qu'il lui plaira, sans que jamais je sois à charge au diocèse en cas qu'il n'ait pas d'emploi à me donner. Pour ce qui est de passer un mois au Séminaire, cela ne m'inquiète pas; je serais bien heureux de passer un mois dans la retraite, pour me préparer à entrer dans un état comme celui-là.

D'ailleurs, j'aurai besoin d'un temps de retraite pour repasser un peu ma théologie. Il y a environ dix ans que je n'ai pas ouvert un livre de théologie, ne croyant être jamais prêtre, et par là trouvant cela inutile, d'autant plus que j'avais d'autres occupations et les médecins m'ordonnèrent du repos. A Saint-Sulpice, on me défendait même d'étudier, à cause de cette dernière raison. Je crois cependant qu'il me faudrait peu de temps pour me remettre ces choses qui, sans que j'en aie fait une étude, m'ont occupé l'esprit tout ce temps, principalement les matières dogmatiques.

Un autre inconvénient, qui est résulté de ce long intervalle, c'est l'oubli du latin. Tu sais que je n'ai jamais été fort pour le parler et l'écrire; maintenant, il est

probable que j'aurai un peu plus de difficulté pour le parler. Mais, pour le lire, je crois que je le lis plus facilement; du moins je comprends très facilement et à la simple lecture le latin de l'Ecriture sainte, du Concile de Trente et des Saints-Pères, car j'ai lu parfois saint Augustin et d'autres Pères et je les ai compris parfaitement, sans la moindre difficulté, excepté saint Bernard, dont on lisait un peu au réfectoire, et je n'ai pas tout compris; mais j'ai observé que d'autres, qui avaient fait de très fortes études d'humanités, ne comprenaient pas non plus, ce qui m'a fait croire que cela ne tient pas à la connaissance du latin, mais à la tournure des pensées de saint Bernard ou à une autre chose semblable.

Je te donne tous ces détails, parce que je crois qu'il serait bon que Monseigneur en soit instruit, afin que sa bonté très grande pour notre famille ne soit pas surprise.

Pour les épreuves du Séminaire, je ne puis rien en dire; je ne sais quelles elles sont. Je te prie de t'en informer et de me le faire savoir : cela pourrait m'être utile. Pour les certificats, ils ne me manqueront pas; seulement, à Rome, je ne connais et je ne suis connu de personne que d'un Père Jésuite qui me confesse; j'ai mieux aimé mener une vie retirée que de courir les rues : quand on a des connaissances à Rome, on y perd son temps; les personnes à qui j'ai dit la vie retirée que je mène, m'ont toutes approuvé; il y a seulement quelques visites de convenance que j'ai faites et que je fais de temps à autre. Je ne puis pas non plus avoir un certificat du Cardinal Fransoni ni de Mgr son secrétaire; ils ne me connaissent pas assez, ne m'ayant vu que deux fois chacun. Ils se sont informés de ma conduite passée, mais ils ne pourraient parler que d'après le témoignage d'autrui; je n'oserais pas leur demander un certificat d'après cela. Je crois bien que les Pères Jésuites ne me le refuseront pas.

Pour mes affaires, elles vont beaucoup mieux. Le Cardinal Fransoni m'a écrit une lettre très consolante, par laquelle il m'encourage beaucoup à persévérer dans ma vocation. Il dit que la Propagande a, dès le commencement, trouvé la chose très bonne et très utile et quoi-

qu'elle n'ait pas jugé à propos de donner une approbation formelle, car à Rome on ne donne jamais ces approbations avant qu'on ait vu des effets; il faut commencer à travailler, et lorsque la chose réussit, recourir de nouveau au Saint-Siège. La Congrégation a voulu qu'on m'écrivît, pour m'encourager à persévérer. La lettre est signée par le Cardinal Fransoni. Outre cela, il y a d'autres espérances qu'il faut recommander à Dieu et à la Très Sainte Vierge.

Tu as toujours peur que la vanité ne s'en mêle et qu'elle ne gâte tout : tu as raison de craindre. J'espère cependant que ce vice ne prendra pas le dessus dans mon âme. Je ne crois pas que mon affaire ait été entreprise par amour-propre; je ne me souviens d'avoir eu un sentiment semblable qu'une fois; il serait cependant possible que cela ait eu lieu encore d'autres fois que j'ignore, mais il est certain que ce n'étaient que des tentations et que jamais cela n'a dominé. Du reste, si j'en ai eu d'abord sans que je le sache, j'ai eu le temps et les occasions de m'en corriger, car, depuis le moment que j'ai quitté Rennes jusqu'aujourd'hui, mon amour-propre n'a guère trouvé de quoi se satisfaire. D'ailleurs, Dieu est meilleur que les hommes, il pardonne facilement nos faiblesses et nous donne sa grâce, même dans les moments que nous l'offensons; c'est là mon espérance; il me donnera son secours malgré mes fautes. Sois donc tranquille sur tout cela; laisse faire Notre-Seigneur : c'est son affaire et non la nôtre.

A Dieu. Tout à toi en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

Bien des amitiés à ma chère belle-sœur et à tous vos chers enfants.

A la date de cette lettre, Mgr Rœss n'avait pas encore été nommé ni par le roi, ni par le Pape coadjuteur de Strasbourg : l'ordonnance royale qui lui confère cette fonction est du 5 août 1840 (la même ordonnance appela au siège de Périgueux Mgr George, condisciple du Vénérable Père); il fut préconisé le 14 décembre suivant, mais déjà les journaux, à la fin de juin, avaient donné sa promotion comme certaine.

L'AUDIENCE PONTIFICALE

de M. **Drach.**

10 *août* 1855.

Mon vénéré Père (P. Gaultier).

En fournissant des notices concernant notre cher P. Libermann, de bienheureuse mémoire, j'ai oublié un fait remarquable que j'ai retrouvé dans les cahiers où, chaque soir, je me rends compte de ma journée.

Le 17 février 1840, je présentai à Grégoire XVI l'abbé Libermann et son ami l'abbé de la Brunière, mort depuis évêque martyr. Le Souverain Pontife posa la main sur la tête de l'abbé Libermann, en appuyant avec une visible émotion. Quand les jeunes gens eurent été congédiés, le Pape me demanda, d'une voix émue : « Qui est celui dont j'ai touché la tête? » Je fis à Sa Sainteté, en peu de mots, l'histoire du néophyte; et j'étais bien loin de connaître tout ce qu'en a révélé le volume que vous avez fait imprimer. Le Pape dit alors ces propres paroles : *Sara un santo.*

J'ai l'honneur, etc.

de l'abbé **Le Bègue de Girmont,** chanoine honoraire de Nancy.

Moreuil (*Somme*), 21 *septembre* 1869.

Monsieur le Supérieur,

J'ai reçu à Paris les papiers relatifs à la cause du P. Libermann.

Je les ai lus avec grand intérêt : il me semblait encore

le voir et l'entendre. Je ne sais vraiment pas ce que j'ai à dire pour ajouter à un exposé si parfait; cependant, je ferai avec simplicité ma déposition personnelle *ad abundantiam juris*...

Quand j'étais à Saint-Sulpice, en 28-29, avec M. Libermann, il me prit en affection particulière, à cause du voisinage de nos deux contrées, l'Alsace et la Lorraine, et à cause de M. Titescher, qu'il avait connu à Metz, moi à Lunéville.

Cette amitié toute spirituelle établissait entre nous des rapports de piété et de dévotion qui ne furent aperçus de personne, et j'admirais, dans le zèle qu'il y mettait, cette sainteté précoce à laquelle j'étais bien loin de répondre, tout en priant le Seigneur de m'en rapprocher un peu.

Nous eûmes ensemble, en vacances, un échange de deux ou trois lettres que je n'ai pas eu la prudence de conserver.

La deuxième époque à laquelle je vis M. Libermann fut l'hiver de 1840, à Rome, et cela en deux visites seulement, car il était tellement humble et retiré, que, entre sa première visite, où il me demanda un manteau romain pour aller à l'audience du Souverain Pontife, et sa visite d'adieux, je n'avais nullement entendu parler de lui. Il faisait son œuvre en la seule présence du Seigneur.

Je le revis à une troisième époque, mai 1850. Je le vis sous un aspect plus rassurant. Il était maître de ses affaires et semblait heureux que Dieu ait béni son œuvre.

LA RETRAITE DE M. DE LA BRUNIÈRE

Lettre de M. de la Brunière

à M. Carof, maison de la *Solitude*, Issy.

Paris, du Séminaire des Missions Etrangères, 1840.

Très cher frère en Jésus et Marie,

Que vous dirai-je tout d'abord, sinon de vous jeter avec moi aux pieds de notre très sainte et très admirable Marie, lui disant, plus que jamais, qu'elle est une Mère admirable, pour laquelle je suis sans parole toutes les fois que je la veux bénir et remercier!

Vous me croyez encore dans les obscurités de ma vocation, et Marie, malgré toute mon indignité, me fait jouir d'une bien grande lumière. La gloire du bon Maître me pousse à vous dire tout ce qui s'est passé, dans le moins de mots possible.

Il y a trois ans que je reçus l'attrait qui me faisait soupirer après les pauvres Missions de la Chine. Il était accompagné de circonstances qui ne permettaient pas de douter de la divine volonté et qu'il serait trop long d'énumérer ici. Cependant M. Le Vavasseur, cherchant quelques missionnaires pour ses Nègres, M. Gallais me proposa de m'unir à lui. Je n'y pus consentir qu'avec beaucoup de répugnance; mais, comme je ne voyais pas de raison qui dût me faire mettre de différence entre les Missions de la Chine et celle des Nègres (car la différence des lieux n'est rien aux yeux de Dieu), je regardai ma répugnance comme une tentation qu'il fallait mépriser, et je le fis ainsi par les conseils de mon cher Père. Notre grand et aimable Maître le permettait ainsi; qu'il soit à jamais béni, adoré et aimé de tous les cœurs.

Dès ce moment commença pour moi une époque de tentations et de peines intérieures, dont la violence me fit bientôt oublier toutes les précédentes. Avant de partir pour Rennes, je tombai dans des obscurités accablantes; puis c'étaient des mouvements de désespoir qui me faisaient regretter le malheureux engagement du sous-diaconat. Tout le présent et l'avenir se présentaient à moi comme devant m'amener à une inévitable damnation. Ce premier bouleversement dura cinq ou six jours. Je le regardai comme un effet du diable, d'après les décisions de mon cher Père. La répugnance première que j'avais tenté d'étouffer, resta seule et ne me quitta jamais.

Arrivé à Rennes, j'eus la consolation de voir le très cher M. Libermann entrer dans cette œuvre des Nègres; j'espérais ainsi l'avoir pour soutien de ma faiblesse. Chaque jour l'entretien tombait sur nos pauvres Nègres, et chaque jour je ne pouvais m'empêcher de lui découvrir la disposition de répugnance que j'avais de quitter la Chine pour ces bons Nègres, et aussi l'idée de défiance que j'avais toujours eue de ma vocation à ce ministère. Et recevant les mêmes réponses qu'à Paris, je pris la résolution de n'y plus faire attention et partis pour Rome avec ce cher confrère.

C'est ici le commencement des douleurs dont il a plu au bon Maître de me combler pour sa plus grande gloire et pour me donner un témoignage bien admirable de son amour. Alors les tentations revinrent plus fortes que jamais; le désespoir, le dégoût de toutes les Missions, de tout ministère même ecclésiastique, etc. Où serai-je maintenant, ô Jésus, si tous les jours de ce pauvre pèlerinage je n'avais eu le bonheur de vous recevoir dans mon cœur par le sacrement de votre amour? J'étais perdu, très cher; mais, non! je fais injure à Jésus et à Marie. Cette admirable Mère voulut bien, dès le commencement, m'inspirer d'aller la visiter tous les jours dans sa glorieuse basilique de Sainte-Marie-Majeure, où se garde son portrait peint par saint Luc.

J'y ai versé plus d'une larme; hélas! je n'y savais pas faire autre chose, tant j'avais l'esprit et le cœur acca-

blés! Enfin, peu avant la fête de l'Annonciation, un jour que j'étais ainsi devant cette admirable Mère, je me sentis plus oppressé qu'à l'ordinaire; mes larmes coulèrent avec plus d'abondance, comme s'il se fut préparé quelque nouvelle douleur. J'attendais, aussi abandonné entre les mains du Maître que peut l'être un malheureux qui n'a pas encore profité d'une seule des grâces d'abandon qui m'ont été données, lorsque je sentis une grande suavité s'établir dans mon âme et quelque chose d'intérieur qui me disait très distinctement : « Il faut aller aux pauvres Missions persécutées de l'Orient et rompre tous les liens qui pourraient t'arrêter, sans aucune considération humaine. Va-t'en tout de suite le demander à ton Directeur et écris à Paris. »

Je me souviens bien que je répétai plusieurs fois ces paroles en moi-même, quoique auparavant je n'y pensasse nullement et j'y trouvais toujours plus de consolation. Je me relève, je sors de cette bienheureuse église de Sainte-Marie-Majeure; et, depuis ce temps-là, la paix, la joie, une confiance sans bornes m'a rempli l'âme. Je vais trouver mon directeur, le P. de Villefort, jésuite, qui, jusque-là, n'avait nullement cru à ma vocation aux Missions étrangères; il me croyait appelé à la Compagnie de Jésus et me l'avait fait entendre plusieurs fois assez clairement. Dès que je lui réitérai ma demande, que je lui avais déjà faite sans aucun succès auparavant, il parut un autre homme. Se recueillant quelques instants, il me répondit que la chose était grave, puis ajouta qu'il croyait y voir la volonté de Dieu. Je ne lui avais cependant rien dit de ce qui s'était passé à Sainte-Marie-Majeure. Le lendemain, il crut avoir été trop prompt dans la décision et m'ayant fait demander, il me dit de n'y plus penser. Je tâchai d'obéir.

Six jours plus tard il vint me voir lui-même dans une de leurs maisons, où, par son conseil, je faisais une retraite, et il me dit en m'abordant : « Il n'y a plus à balancer; votre vocation m'est revenue pendant ces six jours à la sainte Messe avec tant de clarté et de certitude, que je n'hésite pas à vous dire de partir sur le champ. »

M. Gallais et le Supérieur des Missions Etrangères ayant appris ces choses, me permirent d'entrer dans cette maison. Me voici donc, très cher frère, dans le lieu de mon repos, non pour la chair, qui, je l'espère, sera accablée de souffrances et d'humiliations, mais pour ma pauvre âme qui, après avoir été ballottée par tant de vents contraires, se retrouve en la volonté de Dieu, à laquelle il lui est permis de s'abandonner en toute confiance et aveuglément. Oh! que tout cela apprend bien un peu ce que c'est que l'abandon! comme on se méprise et comme on fait peu de cas des autres hommes!

Dans cet état dont je vous parlais, très cher, je n'ai rien trouvé auprès des hommes, pas même auprès du cher M. Libermann, qui ne me comprenait pas, encore moins en moi-même. Délaissé, abattu, livré à toute la violence des passions, il ne me restait qu'à me jeter entre les bras de Marie, mère de l'abandon; et la seule chose qui me soutenait dès le commencement était celle-ci : « Je remets mon âme et tout ce qui me regarde entre vos mains, ô admirable Mère, et je ne crains plus rien. » Cela m'était une grande arme contre le désespoir.

Aujourd'hui, je brûle de souffrir pour Jésus-Christ. Je n'ai pas su encore ce que c'était que l'aimer. Priez, très cher, que ces jours arrivent bientôt pour moi; le divin et tout aimable Maître ne me les a-t-il pas fait acheter par une assez longue épreuve? Je voudrais vous parler *os ad os;* que de choses! mais le Maître ne le veut pas; je ne puis aller vous voir d'ici à quelques temps, parce que l'usage ici ne permet pas de sortir souvent et surtout à cette distance. En outre, je crois devoir ne pas paraître soit à Paris, soit à Issy. J'ai déjà trop de visites et de lettres pour un pauvre homme qui a tant besoin de solitude! Je ne vous dissimule pas cependant le grand désir que j'aurais de vous voir avec M. Derevonnault. J'ai si peu rencontré d'hommes avec qui je puisse parler cœur à cœur de l'amour de Jésus et de Marie! c'est une bien grande souffrance que cette disette.

Ce que vous me dites de vos affaires à la *Solitude,* loin de m'étonner, me confirme pleinement dans l'idée que j'avais toujours eue de votre vocation. Je ne réponds à

rien de ce qui est contenu dans votre lettre, parce que je ne dois pas y répondre. Quant à toutes vos misères, vous savez mieux que moi que l'abandon est en cela une règle et un guide qui suffisent à tout. Il ne faut pas chercher autre chose. En voilà assez...

Vivent Jésus et Marie dans vos cœurs, très chers frères, et dans celui de notre pauvre frère et qu'ils nous unissent dans leur saint et inséparable amour.

P. DE LA BRUNIÈRE.

M. de la Brunière n'oublia jamais l'Œuvre des Noirs. M. Douai, qui le suivit aux Missions Etrangères, écrit de Macao au Vénérable Père, le 8 octobre 1843 :

J'ai reçu une lettre du cher M. de la Brunière. Il me dit qu'il bénit Notre-Seigneur de ce qu'il lui a plu de tirer sa gloire de votre petite famille, et il confesse reconnaître clairement qu'il avait brouillé votre affaire... Il se propose de réparer ce tort en priant pour vous.

Le 5 mai 1844, M. de la Brunière lui-même écrit à M. Pinault :

M. Gallais m'apprend que la petite œuvre de M. Libermann va très bien; Dieu en soit mille fois béni. Je prie et je prierai toujours pour ces chers frères en Notre-Seigneur.

Le Vénérable Père conserva de M. de la Brunière et de son concours un souvenir reconnaissant et lui écrivait en 1846 pour le pousser à accepter l'épiscopat. Nous citerons cette lettre en son temps.

On sait que M. de la Brunière fut missionnaire en Mandchourie; il disparut en 1846, et pendant longtemps on se demanda ce qu'il était devenu. Voici ce qu'écrivait à ce sujet son vicaire apostolique, Mgr Vérolles :

« Je n'ai plus retrouvé M. de la Brunière, que pendant mon séjour en France j'avais nommé mon coadjuteur, avec le titre d'évêque de Tremita. Je nourrissais l'espérance de le sacrer à mon retour. Dieu semble en avoir autrement disposé et peut-être est-il disparu pour tou-

jours! Quelle perte, Messieurs, qu'un tel sujet! Que de talents, que de hautes qualités, mais surtout que de vertus éminentes le Seigneur avait coordonnés dans cette belle âme! Lors de mon départ, je l'avais laissé supérieur de la Mission. Il a voulu explorer le nord de la Mandchourie, la grande et immense province du Saghalien, ou Dragon noir (In-long-kiang); son voyage ne devait être que de quelques mois; mais son zèle l'y a trop retenu; au lieu de revenir avec ses courriers, il les a renvoyés des bords de l'Ousouri, où il avait passé l'hiver par un froid de 54° centigrades, et seul sur une nacelle qu'il avait achetée, il est descendu de l'Ousouri dans le grand fleuve Saghalien, pour pénétrer jusqu'à son embouchure, et peut-être jusqu'à l'île Tarakaï. J'ai déjà envoyé à deux reprises à sa recherche, mais où le trouver, dans ces immenses régions! de Kay-tchéou, d'où je vous écris, jusqu'à Tarakaï, il y a cinq cents lieues, dont deux cent cinquante sont traversées par des hordes sauvages et farouches. Ce cher confrère a-t-il été assassiné par quelque peuplade tartare, a-t-il été gelé par le froid, a-t-il chaviré avec sa nacelle au milieu du fleuve, est-il réduit en esclavage, ou évangélise-t-il les rivages glacés de cette grande île Tarakaï? Hélas! Messieurs, toutes ces hypothèses sont également plausibles » (*Annales de la Propagation de la Foi*, Tome XXII, 1850, p. 51).

On sut, en 1850, que M. de la Brunière avait été massacré par les Kimilis, en juillet 1846.

MÉMOIRE DE M. LE VAVASSEUR

présenté à M. Gallais au sujet de l'Œuvre des Noirs, 1839.

Il y a, je crois, à Bourbon, quinze ou seize églises; chaque église est environnée d'un certain nombre de maisons ou de petites campagnes, qui forment ce qu'on appelle dans ce pays un quartier, qui est le centre d'un nombre beaucoup plus considérable de propriétés, la plupart très étendues.

Dans chaque église, il y a tout au plus un prêtre et un vicaire, lesquels, jusqu'ici, n'ont exercé le ministère qu'à l'égard des blancs. Leur temps se passe à aller voir les malades, ce qui exige, pour l'ordinaire, de longues courses, à administrer les sacrements; le dimanche, se rend à l'église un petit nombre d'âmes fidèles et dont beaucoup demeurent dans le voisinage; à ces fidèles, se joignent quelquefois quelques habitants éloignés, qui viennent conduire à l'église leurs femmes, lorsqu'elles ont encore quelques sentiments de religion. Mais, parmi les habitants, je crois qu'on peut dire qu'il y en a beaucoup qui vivent comme s'il n'y avait ni église, ni curé, le curé n'allant pas chez eux, faute de temps sans doute, et eux ne mettant jamais, ou presque jamais le pied à l'église, parce qu'ils sont ordinairement corrompus, et par conséquent éloignés de la pratique de la religion. De sorte que le curé n'exerce proprement le saint ministère qu'à l'égard des âmes pieuses qui viennent à l'église, et dont le nombre, je crois, dans la plupart des quartiers, est extrêmement petit. Ce ministère est comme nul, soit pour ceux qui ne viennent que rarement à l'église, lesquels, pour l'ordinaire, ne font pas leurs Pâques, soit pour ceux qui n'y viennent jamais. Bienheureux quand les uns et autres les font appeler à l'heure de la mort et lorsqu'ils ont encore quelque peu de connaissance!

Pour ce qui est des Noirs, dont le nombre est infini-

ment plus grand que celui des Blancs, les curés ni les vicaires ne s'en occupent en aucune manière. Les maîtres n'ayant pas de religion, ne songent qu'à en tirer le plus d'utilité possible, de façon que ces pauvres gens sont, dans leur extrême misère, sans la moindre instruction religieuse. Leur ignorance est absolue et je ne sais si, sur dix, il y en aurait trois ou quatre qui sussent faire le signe de la croix.

Quand on a un peu fréquenté les habitants de ce pays, on demeure convaincu que si quelques hommes apostoliques entreprenaient de venir offrir à leurs âmes le pain de la parole divine, ils les rappelleraient presque toutes à la vie, parce qu'il y a en eux, malgré la corruption des mœurs, un germe de foi, une disposition à croire qui ne manquerait pas de faire produire les fruits les plus précieux à la semence qu'on entreprendrait de répandre dans leurs cœurs. Et il me semble qu'on peut et doit dire qu'ils sont sans foi et sans piété parce qu'ils sont sans prêtres.

Si l'on pouvait se convaincre de cet état de choses sur les lieux et prendre une connaissance exacte de ces pays, des mœurs des Blancs et des Noirs, on reconnaîtrait qu'ils ne trouveront de salut que dans la réunion de quelques hommes apostoliques qui puissent être comme les suppléments et les serviteurs des curés.

Il faudrait que ces hommes fussent unis en un seul corps par une règle et sous un supérieur, qu'ils eussent une demeure où ils pussent se réunir souvent pour ranimer leur zèle et leur ferveur et se répandre ensuite pour évangéliser les Blancs et les Nègres qui n'ont pas de rapports avec les curés.

D'abord, ces missionnaires sont absolument nécessaires pour les Nègres; car, pour instruire les Nègres, ou il faut aller les trouver chez leurs maîtres, ou il faut qu'ils viennent trouver les prêtres chez eux; or, attendre de ces pauvres malheureux qu'ils viennent se faire instruire eux-mêmes, ce serait presque une folie. Il faut donc qu'on aille les instruire (1).

(1) L'expérience a fait reconnaître que ce que M. Le Vavasseur

Ces missionnaires sont aussi indispensables pour les Blancs qui ne viennent pas à l'église; le seul moyen qui puisse donner quelque espérance de les instruire et de les gagner, c'est d'aller chez eux et de leur offrir la parole de vie, tout en paraissant ne vouloir instruire que les Nègres.

Une autre raison très forte qui rend ces missionnaires absolument nécessaires à Bourbon, c'est le peu d'églises qu'on y a bâties. La plupart des propriétés, à cause de leur étendue, en sont très éloignées; jamais on ne pourra persuader aux Blancs et aux Nègres de se donner la peine qu'il faut prendre pour aller tous les dimanches, ou au moins la plupart des dimanches, entendre la sainte messe. Il est de toute nécessité qu'on bâtisse d'autres petites églises ou des chapelles entre celles qui existent déjà; et les missionnaires, les dimanches, bineraient, pourraient prêcher dans les chapelles où ils n'auraient pas pu dire la sainte messe, et trouver ainsi toujours un moyen de faire sanctifier le dimanche et une occasion d'instruire. Cette multiplication des chapelles est surtout indispensable pour obtenir des maîtres qu'ils envoient leurs enfants et leurs petits Noirs au catéchisme le dimanche. Car, vouloir choisir un établissement, une propriété particulière pour en faire un lieu de réunion pour les enfants ou grandes personnes qui se disposeraient à la Première communion, ce serait s'exposer à mécontenter; chacun voudrait que ce soit sa maison qui fut préférée; on ne pourrait pas y faire les choses avec la décence et l'appareil que demande un catéchisme de Première communion.

Pour que les missionnaires réussissent en une si admirable mission, il faut qu'ils adoptent un genre de vie plus pauvre et plus mortifiant que celui des Nègres; tant que ces pauvres gens les verront menant une vie plus douce que la leur, ils ne les comprendront pas;

appelle *folie* ici, est précisément le moyen qu'il fallait prendre pour bien faire auprès des Noirs. En allant les instruire sur les propriétés de Bourbon, on a rencontré de grandes difficultés; en les faisant venir dans les chapelles, on a bien réussi. (*Note qui paraît être de la main du P. Le Vavasseur lui-même.*)

ainsi Notre-Seigneur, pour avoir le droit de prêcher la pauvreté et la mortification, a voulu naître dans une étable et mourir sur la croix.

Il faut qu'ils se déterminent à aimer, chérir les Nègres comme leurs frères et leurs enfants, et que leur amitié et tendresse pour eux soient beaucoup plus affectueuses que celles qu'ils auraient pour les Blancs. Il faut qu'ils se confondent tellement avec les Nègres, qu'ils paraissent, comme eux, méprisés des autres Blancs; je dis qu'ils *paraissent,* car bien que cette familiarité, ces soins si tendres, si affectueux, et cette sollicitude si grande qu'ils devront avoir pour les Noirs, les pourront faire mépriser par quelques hommes superbes ou dans les commencements, ils finiront toujours par s'acquérir une vénération profonde comme il est arrivé au P. Claver : il renvoyait les grands de Carthagène pour entendre ses pauvres Nègres, et ces grands-là, même en dépit de leur orgueil, le vénéraient.

Si les curés font si peu, ou mieux, rien parmi les noirs, c'est qu'ils ne sont pas pour eux des pères et des frères; il faut qu'un nègre regarde un missionnaire comme un de ses amis de confiance, ce qui peut être sans que le respect que les missionnaires devront savoir imprimer pour leurs personnes dans les cœurs des Nègres soit diminué. On peut respecter et en même temps aimer beaucoup et avec une grande confiance filiale; pour cela, il suffit de se montrer tendre père, frère et ami tout dévoué. Il faut que la conduite des missionnaires à l'égard des Nègres soit telle que ces pauvres gens soient persuadés qu'un missionnaire s'estimerait heureux de souffrir la mort pour leur éviter le moindre mal, la moindre peine, et que par là ils aient en eux la confiance la plus grande et la plus absolue. Il faut qu'ils se voient aimer d'eux passionnément en Notre-Seigneur, comme ce divin Maître nous a aimés sur la Croix et nous aime en son très adorable sacrement, comme une mère passionnée pour ses enfants les aime. Comment persuader d'aimer, si, etc., etc.

Les missionnaires pourraient très facilement se faire bâtir une petite réunion de cases semblables à celles

que se font les Noirs; au milieu de ces cases serait leur chapelle, et ce serait là le lieu où ils se rassembleraient souvent pour se renouveler dans la sainteté et la ferveur. Puis, chacun se répandrait de son côté, allant d'habitation en habitation, comme faisait le P. Claver.

L'état des choses par rapport aux Noirs à l'île de France et dans les autres colonies françaises est tout à fait le même qu'à Bourbon, avec cette différence près, que dans les colonies d'Amérique les Noirs paraissent être plus portés à la dévotion. On pourrait dire au long tous les moyens qu'il y aurait de fonder dans ces pays des congrégations et des couvents. Les missionnaires, s'ils étaient envoyés à Bourbon, seraient à même de se faire quelque voie, avec l'aide de Dieu, pour ouvrir une grande mission à Madagascar, peut-être une des plus importantes qui soient maintenant présentées au zèle des hommes apostoliques.

Il semble que pour le projet de mission à l'île Bourbon, ce qu'il y a de mieux à faire maintenant est : 1° d'en présenter le plan à la Propagande, lui exposant en détail l'état des Noirs dans la Colonie; 2° de lui exposer ensuite le genre de vie que les missionnaires veulent embrasser; en faire voir l'absolue nécessité de ce genre de vie, et, par conséquent, la presque impossibilité de trouver parmi les prêtres ordinaires des hommes qui pussent jamais entreprendre cette œuvre; 3° ensuite, que si elle veut autoriser cette œuvre, les missionnaires, après avoir obtenu de leurs évêques la permission de s'y dévouer, se remettront à son entière disposition, lui présenteront les règles sous lesquelles ils désirent s'unir (sans dire que ces règles sont celles du P. Eudes ou non). Ils choisiront un d'entre eux, si elle le veut permettre, lequel ira recevoir des ordres à Rome pour être appliqué avec ses prêtres à telle colonie qu'elle voudra.

La permission et autorisation de Rome reçues, on en parlerait, les vocations se feraient connaître, et pendant qu'on arrangerait les choses, qu'on irait à Rome, etc., les missionnaires s'en iraient chez les Eudistes faire une ou deux bonnes années de noviciat, comme on vient faire une ou deux années de Solitude à Saint-Sulpice.

MÉMOIRE A MGR CADOLINI

Secrétaire de la Propagande.

Nos archives possèdent deux rédactions de ce mémoire; celle que nous reproduisons ici est en tout conforme à l'original qui existe aux Archives de la Propagande, à Rome; l'autre, de la main même du Vénérable Père, porte cette annotation : « Ceci n'est que le brouillon. Il y a quelques changements faits sur le mémoire qui fut présenté, mais peu considérables et généralement pour le style seulement. »

Monseigneur,

Je prends la liberté de présenter à Votre Excellence ce petit mémoire sur les Missions étrangères, par la confiance que j'ai que Votre charité et Votre zèle pour le salut des âmes me prépareront un accueil favorable, quoique je ne le mérite en aucune façon.

Nous sommes plusieurs français qui nous sommes unis ensemble dans ce dessein que nous croyons venir réellement de Notre-Seigneur. Nous avons besoin de lumières et d'encouragement pour accomplir les saintes volontés de Dieu sur nous, et j'ai grande espérance de les trouver auprès de Votre Excellence. C'est pourquoi nous vous supplions très humblement, Monseigneur, de vouloir bien ne pas nous rejeter, mais de nous recevoir avec bonté, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère. Je puis assurer Votre Excellence que je suis, par la grâce de Dieu, pleinement disposé à m'abandonner entièrement à elle et à obéir à tous les avis et à tous les ordres qui me viendront de Votre part, comme venant de Dieu lui-même.

Mais, pour que Votre Excellence puisse juger et ordonner des choses selon l'esprit de Dieu, je la supplie de

me permettre de lui donner quelques détails, afin que rien ne reste caché dans mon cœur et qu'elle puisse voir à fond toutes les circonstances principales.

Ce projet consiste en trois points :

1° Premier point que nous proposons :

I. *Pour le dessein en général.* — Il consiste à nous donner et nous dévouer entièrement à Notre-Seigneur pour le salut des Nègres, comme étant les âmes les plus misérables, les plus éloignées du salut et les plus abandonnées dans l'Eglise de Dieu.

Il y a environ deux ans que nous nous sentons touchés très vivement des grands maux qui accablent ces pauvres gens dans plusieurs pays dont on nous a parlé et du peu de secours qu'ils avaient pour sortir de l'ignorance et du vice dans lesquels ils croupissent et qui sont joints à tant d'autres maux dont ils sont accablés et qui les mettent presque dans la nécessité de leur perte éternelle. Nous avons résolu de nous dévouer à leur salut, quoi qu'il puisse nous en coûter, car nous ne nous sommes pas dissimulés toutes les peines, toutes les humiliations et toutes les contrariétés de tout genre qu'il y a à essuyer dans cette sainte œuvre.

II. *Sur le dessein spécial pour le choix du lieu de la Mission.* — Nous avons arrêté nos vues sur deux endroits : le premier, c'est Saint-Domingue. Les choses affligeantes qu'on nous a dites de ce pays nous ont fait voir que c'est un des plus désolés et des plus abandonnés dans l'Eglise. Je pense que Votre Excellence est mieux instruite que nous sur le triste état de la pauvre île, et par conséquent ce n'est pas la peine que je lui dise ce que j'en sais. Ce qui nous rendra l'entrée de ce pays plus facile, c'est que nous avons avec nous le petit-fils d'un ancien Président de l'île. Cet ecclésiastique a déjà commencé à nous préparer les voies, en sondant sur notre dessein le secrétaire du Président actuel qui se trouva à Paris l'an passé. Ce secrétaire s'y montra très favorable, manifesta le désir de voir venir dans son pays une troupe de bons ecclésiastiques pour travailler au salut des Nègres, parce qu'il avait de

grandes inquiétudes à cause de leur grande férocité naturelle et pour plusieurs autres raisons. Il promit même de disposer favorablement le Président son maître.

Le second endroit est l'île Bourbon. Le nombre des Nègres y est plus petit qu'à Saint-Domingue, mais leurs maux y sont bien grands. De plus, après leur délivrance de l'esclavage, un secours semblable leur sera bien nécessaire. Et puis, nous serions là au voisinage de Madagascar où, peut-être, nous pourrions pénétrer, si Notre Saint-Père le Pape juge à propos de nous y envoyer. Et quel bonheur pour nous de porter l'Evangile dans ce pays! et peut-être même y donner quelques martyrs à l'Eglise! Ce qui serait favorable à cette Mission, c'est que nous avons parmi nous un ecclésiastique d'une des bonnes familles de l'île Bourbon, plein de zèle et de ferveur, et qui connaît parfaitement les mœurs et les usages de ces pays.

2° Second point : Plan pour bien réussir.

Le plan de vie que nous proposons, et auquel nous attachons même la réussite de notre entreprise, c'est la *vie de Communauté*. Nous la réduirons à trois articles : 1° à ne pas être placés d'une manière fixe dans une cure ou dans une autre charge semblable, mais à travailler sous les ordres de l'évêque ou du préfet apostolique, en parcourant le pays où nous serions envoyés, tantôt toute la Communauté ensemble, en faisant des Missions dans le genre de celles qui se font en France, tantôt en allant deux à deux et se fixant pour quelque temps dans certains quartiers pour catéchiser, encourager, consoler, soutenir et soulager les pauvres gens selon les besoins, tantôt en exerçant le ministère de quelque autre façon, selon l'exigence des circonstances, mais toujours en ne restant jamais seul et en revenant au bout d'un temps déterminé à la Communauté, selon les ordres du Supérieur; 2° à vivre dans l'obéissance la plus exacte d'un Supérieur choisi parmi nous et d'une règle de vie que nous déterminerons; 3° à pratiquer la pauvreté parfaite.

Nous désirons même faire des vœux, qui seront faits

sans solennité et solubles par le Supérieur, afin d'éviter tous les inconvénients qui pourraient en résulter.

Les raisons qui nous portent à désirer si vivement une vie de Communauté, sont :

1° La crainte de nous perdre en sauvant les autres. Danger imminent pour un missionnaire isolé et maître de sa volonté et de ses actions, tandis que la vie de Communauté, une obéissance fidèle et la pauvreté parfaite nous mettraient à l'abri de tout péril;

2° Le bien même de la Mission et le salut des âmes. Car, d'abord, si nous nous soutenons dans la ferveur et la piété, nous travaillerons avec plus de zèle et de fruits que si nous tombions dans le relâchement, ce qui arriverait infailliblement au grand nombre si nous étions isolés. En second lieu, si nous vivons en Communauté, nous fournirons une grande ressource aux prêtres abandonnés de ces pays pour les soutenir dans le bien et dans le zèle, et c'est là un des points capitaux de notre dessein : tâcher de gagner la confiance des prêtres par toutes sortes de moyens et leur prêter tous les secours dont nous sommes capables.

De plus, si nous vivons en Communauté, nous pourrions peut-être parvenir à former un Clergé indigène dans les pays où nous serons envoyés, ce qui nous paraît être d'un bien immense et de la plus grande nécessité pour remédier aux maux de ces pays.

Enfin, vivant en Communauté et étant dirigés en tout par un même supérieur, le bien qui se fait est incomparablement plus considérable que si l'on agissait isolément. Les entreprises sont plus étendues, un plan et une marche suivi et bien formé (1); il y a plus de vigueur dans l'exécution, plus d'accord et d'union dans l'action; tout est plus régulier et mieux conçu. Le Supérieur examine son entreprise avec son conseil, il mesure d'avance les difficultés, prépare les moyens de réussir et règle toutes les circonstances. Il peut entreprendre plus de choses, parce qu'il a en main des moyens plus puissants

(1) La copie que nous possédons aux archives porte : (on a) un plan, une marche suivie et bien formée.

et il peut disposer à son gré de ses sujets. De plus, chacun étant employé à l'occupation pour laquelle il a le plus d'aptitude, les choses s'exécutent mieux; et d''ailleurs chacun n'ayant qu'à s'occuper de la chose dont il est chargé, il s'y donne tout entier. Il y a une foule innombrable d'avantages en faveur de la vie de Communauté.

Nota (2) : Quoique nous demandions la vie de Communauté, nous ne désirerions cependant pas qu'on nous érigeât en Congrégation; nous sommes trop impuissants en ce moment pour oser penser à une chose semblable. Je présume bien que si même nous le désirions, le Saint-Siège ne nous l'accorderait pas; voilà pourquoi je pense qu'il n'est pas nécessaire de donner à Votre Excellence les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas avoir cette faveur.

3° Troisième point : Soumission et dépendance du Saint-Siège.

Notre désir le plus grand serait que nous fussions envoyés en Mission par le Saint-Siège et nous voudrions demeurer toujours dans sa juridiction et dépendance, de manière que le Supérieur que nous aurions choisi n'eût pouvoir qu'après avoir reçu l'approbation de Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande. Ce serait la Propagande qui déciderait des Missions que nous entreprendrions et des pays où nous travaillerions, tellement que les besoins dans un pays n'étant plus si grands, on pourrait nous transplanter dans un autre plus nécessiteux. Le Supérieur aurait cependant pouvoir absolu dans le gouvernement de sa Communauté, seulement il obéirait absolument et parfaitement à tous les ordres qu'il recevrait sur la Mission qu'il devra entreprendre

(2) Le *brouillon* du Vénérable Père contient cette remarque en bas de la page : elle paraît ajoutée après coup.

Pour l'explication de cette note, il faut dire que tout le monde me répéta si souvent et me disait avec tant de rigueur que jamais on ne m'autoriserait avec approbation pour former une congrégation. Aussi y ai-je renoncé pour le moment, dans la crainte de perdre tout. Je demandais donc seulement l'établissement d'une communauté et après cela, si notre ministère sert au bien des âmes, de faire ce que Notre-Seigneur nous inspirera.

et le pays où il devra travailler. Il sera obligé de donner à Son Eminence, une ou plusieurs fois par an, des renseignements détaillés sur les membres de la Communauté, sur leurs travaux, leurs succès et sur tout ce qui aurait rapport à sa Mission (1).

Les raisons qui nous obligent à demander cette grâce sont : 1° nous serions certains d'être plus fervents, plus zélés et plus détachés de la terre et de nous-mêmes par cette soumission au Saint-Siège et parce que nous saurions que Sa Sainteté serait instruite de tout ce qui nous regarde. De plus, étant envoyés par le Saint-Père, nous recevrons une bien plus grande abondance d'Esprit apostolique en partant ainsi de la source et du grand trésor où Notre-Seigneur a mis ce divin Esprit pour toute son Eglise;

2° Nous aurions la plus grande assurance d'aller là où Dieu nous demande et où les besoins seront les plus grands, étant envoyés par le Souverain Pontife, qui seul a été chargé par Notre-Seigneur de la sollicitude de toutes les Eglises. La troisième raison : ne voulant pas être érigés en Congrégation, au moins d'ici à quelque temps, il est nécessaire que nous soyons dépendants de quelque puissant supérieur qui nous envoie; or, s'il faut être soumis à une puissance sur la terre, quel ne serait pas notre désir d'être sous celle du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus - Christ même. D'ailleurs, à qui pourrions - nous nous donner pour être envoyés? Ce ne serait qu'à une des Congrégations de France; or, il y aurait les plus grandes difficultés à cela. Nous ne pouvons pas nous

(1) Dans un premier projet, le Vénérable Père avait marqué qu'il voulait dépendre du Saint-Siège sans être soumis aux Préfets apostoliques. Il apostille ainsi ce projet : Par le grand désir que j'avais d'appartenir au Saint-Siège pour les raisons dites plus bas, je voulais établir ce troisième Point, tel qu'il est marqué ici; mais cela ne pouvait guère se faire, parce que le Saint - Siège envoie dans les Colonies qui dépendent directement de sa juridiction des vicaires et préfets apostoliques auxquels il donne pleine juridiction sur ces pays, et par conséquent ne peut pas les forcer de leur envoyer de plein pouvoir des missionnaires. (Cette rédaction est conforme à l'original; il semble que le Vénérable Père a voulu dire : ne peut pas les forcer à recevoir des missionnaires.)

unir aux MM. de Picpus ou des Missions Etrangères; cela nous éloignerait de notre objet qui sont les Nègres, oultre les autres inconvéniens dont je vais parler tout à l'heure.

Si nous nous unissons à la Maison du Saint-Esprit, nous serions bornés aux Colonies françaises, et cependant nous voyons d'autres pays plus nécessiteux et plus abandonnés, comme Saint - Domingue, Madagascar et autres.

De plus, quelle que soit la Congrégation à laquelle nous nous donnerions, nous n'obtiendrions jamais une vie de communauté et de règle, une vie d'obéissance et de pauvreté parfaites; aucune de ces Congrégations n'envoie ses sujets en communauté, mais tous sont isolés et dispersés. La Communauté du Saint - Esprit a cela de plus particulier encore qu'elle envoie ses sujets dans des cures, et alors il ne pourrait plus même y avoir de pauvreté.

Il ne resterait qu'un moyen, qui est de nous agréger seulement à une Communauté déjà approuvée, à condition que nous vivrions selon nos règles; mais il y aurait cette grande difficulté, d'abord que cette Communauté étant d'une grande utilité dans l'Eglise, et nous ne sommes rien, elles ne nous recevront pas à composition; il faudrait nous livrer à discrétion, et alors il est certain que nous ne pourrions pas mener cette vie sainte selon nos désirs. De plus, si même on nous acceptait avec cette condition, la difficulté serait presque la même. Car chacune de ces Congrégations a son esprit tout formé et ses vues propres, esprit et vues, il est vrai, très bons en eux-mêmes, mais qui ne pourraient pas être en rapport avec l'état de chose qui doit exister pour un projet si différent et qui ne pourraient pas être en harmonie avec l'esprit qui doit nous animer dans la vie que nous voulons mener. Or, il arrivera nécessairement de là que ces Communautés donneront une fausse direction à la nôtre, et sans même presque s'en apercevoir elles tendront sans cesse à changer notre esprit et à nous donner le leur, ce qui produira nécessairement le découragement dans nos missionnaires, la diminution

de la ferveur et du zèle, peut-être même un relâchement complet; et de plus, introduira la défiance envers les Supérieurs, la désunion et la discorde même, et par là tous les fruits de la Mission seraient nuls et tous nos travaux paralysés.

Voilà, Monseigneur, tout le projet soumis à Votre Excellence pour qu'Elle en juge selon les lumières de Dieu qui lui sont communiquées. Il ne me reste qu'à vous soumettre encore deux difficultés, que je vais ajouter dans les deux notes suivantes.

La première, sur le moyen d'augmenter notre nombre. Nous ne sommes que huit, dont quatre âgés de 27 à 35 ans et trois disposés à recevoir le sacerdoce quand ce sera nécessaire. Ce nombre n'est pas suffisant pour une grande entreprise telle que celle que nous nous proposons. Mais, Monseigneur, je suis certain que notre nombre augmentera de plusieurs prêtres, si Votre Excellence goûte notre projet et nous accorde sa faveur. J'ai pensé à établir un noviciat en France, où nous puissions nous former pendant quelque temps à cette sainte et grande œuvre. Un ecclésiastique du diocèse de Lyon, qui est très influent et très respecté dans ce diocèse, nous a fait des offres très avantageuses pour cela, à condition que j'y reste pour me charger du noviciat. Si je reviens de Rome avec recommandation de Votre Excellence, je suis certain que de suite plusieurs se joindront à moi et bientôt nous pourrions nous retirer dans ce noviciat et commencer dès l'année prochaine quelque entreprise.

La seconde est par rapport à moi personnellement. J'ai passé dix ans au Séminaire Saint-Sulpice, j'ai étudié la théologie les quatre premières années. On ne m'a pas osé avancer aux Ordres Sacrés, à cause d'une maladie nerveuse, qui compte comme empêchement canonique. Cette maladie n'a jamais été extrêmement forte, mais surtout depuis huit à neuf ans elle a diminué si sensiblement, qu'elle me laisse une grande liberté de m'occuper de ce à quoi le bon Dieu voudra m'appliquer. Il y a plus de deux ans que je n'ai pas eu d'accès. Ces accès ne viennent que par occasion. Je puis les prévenir si je prends les précautions nécessaires; et, depuis très long-

temps, ceux que j'ai eus ne sont venus que parce que je n'ai pas pris ces précautions. En venant à Rome, j'étais dans le désir de rester comme je suis, dans la pensée que le sacerdoce ne m'était pas nécessaire pour l'œuvre que j'entreprenais; mais j'ai vu depuis qu'il est nécessaire, ou au moins extrêmement utile, que j'avance; j'ai donc consulté mon Directeur de Paris pour savoir si réellement la volonté de Dieu était que je fusse prêtre. Il me répondit affirmativement et veut que je désire le sacerdoce et que je fasse tous les efforts pour l'obtenir à Rome. J'abandonne maintenant cela à Votre Excellence. J'ai demandé mes lettres démissoriales à Paris, mais j'ai appris depuis que les Grands Vicaires capitulaires n'ont pas le droit de les donner. Je ne vois donc plus d'autre moyen que de m'adresser à Son Eminence le Cardinal Préfet, et je demanderai ensuite à MM. les Vicaires généraux de Paris la permission d'aller en Mission, si cela est nécessaire, et je suis sûr de l'obtenir sans difficulté.

Je supplie très humblement Votre Excellence de me pardonner la hardiesse et la simplicité pleine de confiance avec laquelle j'ose lui parler. Dieu sait que je ne l'ai fait par aucun autre motif que celui de lui plaire et par la confiance que j'ai en la charité et le zèle de Votre Excellence.

Je puis bien vous assurer en la présence de Notre-Seigneur, que je suis disposé de tout mon cœur à obéir en tout aux avis et aux ordres que je recevrai et que je suis et que je serai toujours,

Monseigneur,

avec le plus profond respect et la plus grande docilité,

de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *acolyte.*

Rome, le 27 *mars* 1840.

La Propagande prit des renseignements à Paris près de l'internonce apostolique sur M. Libermann. Voici la correspondance qui s'échangea à cette occasion.

(Lettres et Décrets de la S. C. de la Propagande. Année 1840, part. IA, Vol. 323, F. 394v.)

A M. Antoine GARIBALDI,
Internonce apostolique à Paris.

Propagande, le 11 *avril* 1840.

. . . . . .

Tandis qu'on recevait votre lettre du 17 mars, était présentée à cette Sacrée Congrégation une supplique, dans laquelle un certain Libermann, du diocèse de Paris, s'offre pour établir, avec d'autres ecclésiastiques, une espèce d'association, dont le but serait de fournir des sujets qui s'appliqueraient uniquement à la civilisation des Nègres de Saint-Domingue et de l'île Bourbon. Il dit que, parmi eux, se trouve un ecclésiastique, neveu d'un ancien président de Saint-Domingue, et qu'ayant parlé au Secrétaire de l'actuel Président, à Paris, l'année dernière, celui-ci se montra tout disposé à favoriser leurs pieux projets. Le susdit Libermann ajoute qu'il a passé dix années au Séminaire de Saint-Sulpice et qu'il y a fait son cours de Théologie. Il n'est pas encore dans les Ordres sacrés, à cause d'une maladie nerveuse qui compte comme un empêchement canonique : toutefois, depuis deux ans, il en est presque délivré, et actuellement il serait déjà prêtre si la vacance du siège de Paris ne l'en avait empêché. Il demande donc, outre l'approbation du projet ci-dessus, l'admission aux saints Ordres... Avant de prendre une détermination relativement à cette affaire, je prie Votre Excellence de s'informer exactement des qualités du sujet, du vrai motif qui a retardé son admission à l'ordination, et de m'en faire un rapport exact. Je recevrai aussi avec plaisir les renseignements que vous pourrez me fournir sur ses projets et sur les ecclésiastiques qui seraient disposés à le suivre.

Assuré que Votre Excellence s'occupera avec tout le zèle des divers objets dont je l'ai entretenue, je me dis de Votre Excellence, etc.

Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande : Ecrits présentés dans les Congrès. — Afrique, Iles de l'Océan Austral et Cap de Bonne-Espérance, de 1827 à 1840. Vol. 2.

EMINENCE RÉVÉRENDISSIME,

M. Libermann, dont Votre Eminence Révérendissime, dans sa lettre n° 116, me demande des renseignements, est un juif converti. Ayant montré, après sa conversion, des dispositions pour l'état ecclésiastique, il entra au Séminaire de Saint-Sulpice, où il passa plusieurs années, se conduisant de façon à mériter toujours la pleine satisfaction de ses Supérieurs. Il s'est spécialement distingué par sa piété. Le Supérieur général des Sulpiciens m'a dit que M. Libermann était véritablement, par sa piété, l'édification de tout le Séminaire, qu'il avait beaucoup regretté de le voir quitter le Séminaire, parce que les élèves perdaient en lui un vrai modèle de vertu cléricale. Malheureusement, il était atteint de temps en temps de crises nerveuses, qui avaient toutes les apparences de l'épilepsie. Avec une telle maladie, on ne crut pas pouvoir permettre son ordination. On employa tous les remèdes possibles pour le guérir; mais ce fut inutile. On commençait cependant à reprendre quelque espoir de guérison, la maladie n'ayant par reparu pendant deux ans; mais tout d'un coup elle reparut de la manière la plus violente. On renonça alors définitivement à l'idée de présenter M. Libermann aux saints Ordres. Quant à lui, bien que très désireux d'être élevé aux saints Ordres, il se soumit avec la plus entière résignation et tranquillité d'âme.

Il quitta le Séminaire, et, quelque temps après, un certain abbé Louis, connu lui aussi très avantageuse-

ment des Sulpiciens, et qui dirige une espèce de Collège à Rennes, le fit venir avec lui pour en faire d'une certaine façon le Directeur du susdit Collège pour ce qui regarde la piété. On sait que, dans cette maison, il faisait un grand bien et qu'il avait une grande et sainte influence sur les jeunes gens.

Il y a quelque temps, M. Libermann s'est adressé à l'administration capitulaire d'ici pour en obtenir les dimissoires, en vue d'être ordonné au dehors. On me dit que l'administration n'a pas voulu prendre sur elle de faire ordonner M. Libermann, en raison des attaques d'épilepsie auxquelles il était sujet; mais que, cependant, elle lui a accordé un *exeat* pour un autre diocèse. Il pourra ainsi être ordonné ailleurs, si ailleurs on ne trouve pas un obstacle dans la susdite maladie.

Voilà quels sont les antécédents de ce personnage et la raison pour laquelle il a été empêché jusqu'ici de recevoir l'ordination. Je tiens tous ces renseignements du très digne M. Garnier, Supérieur général de Saint-Sulpice, ainsi que d'autres Sulpiciens.

Quant à son projet d'établir une association pour fournir des sujets à l'évangélisation des Nègres de Saint-Domingue et de l'île Bourbon, la chose en elle-même me paraît très bonne, et M. Libermann, encore d'après l'opinion du susdit Supérieur général, serait préparé pour une pareille œuvre, tant par sa piété que par son zèle. Je ne puis par ailleurs rien dire des sujets qui seraient disposés à le suivre dans cette entreprise, ne les connaissant pas : ce sont sans doute des jeunes gens formés par lui à la piété au susdit Collège de Rennes, et si l'œuvre s'accomplissait sous la direction de l'abbé Louis, il est à croire qu'elle réussirait bien. Cela, Votre Eminence pourra l'apprendre de M. Libermann lui-même, qui, me dit-on ici, se trouve à Rome.

Du reste, avant d'approuver formellement et par écrit le Collège ou association en projet, il me semble qu'il serait bon de le voir commencer et d'en observer la marche et ses résultats... Et, pour ce qui regarde l'ordination de M. Libermann, il serait bon peut-être, avant d'y procéder, de se renseigner si son mal n'a plus reparu

depuis sa sortie de Saint-Sulpice. Il n'a pas eu d'attaques depuis deux ans environ.

En baisant la pourpre de Votre Eminence, etc.

Paris, le 18 mai 1840.

Antoine GARIBALDI, *Inter. Apost.*

Propagande, le 9 juin 1840.

J'ai appris avec une particulière satisfaction, par votre lettre du 18 mai, l'estime dont jouit là-bas le clerc Libermann. Je l'ai, en conséquence, engagé à mettre à exécution son saint projet, pouvant se rendre, lui et ses compagnons, bien utiles, spécialement s'ils arrivaient à mener à bon terme les affaires d'Haïti.

Quant aux Evêques...

Voici où en était l'Œuvre des Noirs en fin d'avril 1840, d'après M. Le Vavasseur.

Monsieur l'abbé P. CARON,
au Grand-Séminaire de Nantes (Nantes).

J. M. J.

Mon bien cher frère en Notre-Seigneur,

Grand merci de tout ce que vous avez eu la charité de faire au sujet du billet que vous m'avez fait toucher : la voie que vous avez prise est très bonne.

Je n'ai que quelques minutes pour vous dire, au sujet du cher M. Libermann, qu'il y a assez longtemps que je n'ai reçu de ses nouvelles. Dernièrement, M. Carbon disait en récréation qu'on allait l'ordonner à Rome et qu'on lui avait écrit à ce sujet de là-bas, mais je n'en ai rien su depuis de certain. Il est probable que M. de la Brunière croit que le bon Dieu ne l'appelle pas aux Missions, et je pense que s'il ne se fait pas jésuite à Rome, il reviendra bientôt.

Notre œuvre est toujours attendant tout de Notre-Seigneur; c'est à lui à tout faire et tout ce que nous lui demandons le plus vivement, c'est qu'il n'y en ait absolument rien de nous. Sa grâce semble y porter les cœurs; mais jusqu'ici on attend et je serais porté à attendre encore longtemps. Le petit Fleury, d'Issy, va bien; il est dans les bandes, je crois.

La très sainte Mère de Jésus, mon bien cher, vous comble en ce mois de grandes grâces de pur amour et d'abandon parfait! Le grand jour, où je dois lui consacrer pour l'éternité tout ce que j'ai d'être, afin qu'elle le consacre à son fils, s'approche; demandez-lui bien qu'elle daigne avoir pitié de moi.

Je vous embrasse bien tendrement en son divin Cœur et en celui de Jésus.

Votre bien respectueux frère,

LE VAVASSEUR, *acol.*

28 *avril* 1840.

Si vous me trouvez, mon cher, quelques saintes âmes propres à être l'esclave des Nègres comme Frère et servant des prêtres, qui voudraient servir ces pauvres âmes, tâchez de me les gagner. Ecrivez-m'en et le bon Dieu me fournira le moyen de les caser quelque part ici pour les examiner mûrement.

LETTRES A M. LE VAVASSEUR

La réponse du Cardinal parvint au Vénérable Père le jour même où celui-ci recevait de Paris une lettre de M. Pinault lui donnant de bonnes nouvelles de son entrevue avec M. Fourdinier. Le Vénérable en fait part à M. Le Vavasseur.

III

Rome, le 12 *juin* 1840.

Je vais répondre de suite, mon très cher frère, à la lettre que je viens de recevoir et qui en enfermait une autre de M. de Régnier et un billet de banque. J'ai eu une grande consolation à la nouvelle que M. Pinault me donne des dispositions de M. le Supérieur du Saint-Esprit; car, jusqu'à ce jour, le bon Dieu ne m'a envoyé que des rebuts et des oppositions, et j'en craignais encore de ce côté-là.

Mais, ce jour où j'ai reçu la lettre de M. Pinault, Dieu me ménageait encore une autre consolation, qui m'encourage beaucoup dans notre chère affaire. C'est une lettre que le cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, m'a adressée, sans que j'eusse jamais osé l'espérer et sans l'avoir demandée (comme je l'annonce dans une lettre que j'envoie à M. Pinault et qui arrivera peut-être plus tard que celle-ci, parce que je l'ai remise avec les dépêches de l'ambassadeur). Son Eminence, en faisant mention de vous tous aussi bien que de moi, nous exhorte à persévérer dans notre vocation, et à ne rien omettre pour y être fidèles.

Remarquez bien que cette exhortation est d'une très grande autorité : non seulement parce que le cardinal est un saint et qu'il est établi par le Pape, le Supérieur général de toutes les missions, mais encore parce qu'il

rend compte de tout au Saint-Père, et n'agit que d'après ses ordres; car tous les cardinaux font de la sorte, et rien ne se fait sans avoir passé par les mains du Souverain Pontife, excepté ce qui est du cours ordinaire. De plus, le cardinal préfet, avant d'écrire cette lettre, a proposé notre projet dans l'assemblée destinée à examiner ces sortes de choses. Cette assemblée ou congrégation est composée des principaux cardinaux, de plusieurs archevêques et évêques ou prélats, et de quelques religieux distingués par leur mérite et leur piété. Le cardinal dit expressément dans sa lettre que c'est d'après un jugement de la congrégation qu'il m'écrit.

Voyez donc, mon très cher, si nous ne devons pas bénir et louer Dieu de cette grâce qu'il nous accorde, et si nous ne devons pas nous encourager de plus en plus dans notre vocation et dans son esprit, puisque la volonté de Dieu ne saurait mieux se déclarer en notre faveur.

Je ne veux pas m'étendre plus longtemps là-dessus. Vous pouvez voir dans ma lettre à M. Pinault les raisons pour lesquelles on était d'abord si peu favorable, ou plutôt si éloigné de m'écouter seulement, et pourquoi ce changement est survenu sans que ni moi ni personne n'ait fait la moindre démarche pour le provoquer. Je vous assure que, vu les circonstances, il est très étonnant que Son Eminence n'ait écrit : cela seul serait une preuve certaine de ses bonnes dispositions à notre égard, et qu'il juge que notre œuvre est véritablement selon Dieu.

Pour ce qui est des difficultés dont parle le Supérieur du Saint-Esprit, et dont d'autres personnes parleront sans doute, que cela ne vous inquiète pas. Je suis même étonné qu'on soit toujours à opposer ce mot de *difficultés*. Mais quelle œuvre de Dieu se fait et s'est jamais faite sans difficultés? N'avons-nous pas toujours su qu'il y en aurait? Oui, il y en aura de grandes. Si nous pouvions les prévoir, nous nous en occuperions, afin de prendre de bons moyens; mais si nous ne pouvons pas en ce moment prendre ces moyens, nous devons nous tenir tranquilles. Dans tous les cas, il faut mettre notre

confiance en Dieu, et, lorsque le temps viendra, nous aviserons à supporter les peines, les afflictions et contrariétés, et à surmonter ou éluder, le plus que nous pourrons, les difficultés qui se présenteront; mais, sur toutes choses, nous mettrons notre confiance unique en Jésus et Marie, qui seront notre unique ressource et notre unique soutien sur la terre.

Nous avons des difficultés qui nous sanctifieront, j'espère : c'est ce qu'il nous faut. Malheur à nous si nous n'en avons pas : c'est par la croix qu'il faut nous sanctifier et sanctifier les autres. Nous ne sommes pas faits pour vivre dans la paix et la tranquillité, mais pour souffrir pour la très grande gloire de Dieu...

... Priez beaucoup, car quoique les choses se disposent partout favorablement, je m'attends cependant à recevoir encore plusieurs échecs. Soyons toujours entre les mains de Dieu, pour ne vivre que de sa très sainte volonté, avec amour et humiliation de cœur, et soyons disposés à recevoir tout ce qu'il nous préparera. Bénissons Dieu de tout le bien qu'il nous fait, et prions-le pour la persévérance de tous ceux qu'il nous envoie.

Soyez en paix, ne vous inquiétez de rien, et remplissez-vous de confiance en Notre-Seigneur et en sa très sainte Mère. L'union et la charité sont un grand trésor, et j'espère bien que le divin Maître nous le donnera à tous. Ne nous étonnons point si l'ennemi veut semer le trouble; mais prenons patience et courage, et n'y attachons pas trop d'importance. Vous savez tous quel grand bonheur c'est d'avoir la paix, la charité et l'union entre vous, vous en avez tous la volonté ferme et sincère. Si donc quelquefois, ou même très souvent, vous sentez les sentiments contraires, ce n'est pas votre faute, ne vous en tourmentez aucunement, mais regardez cela comme un jeu du démon. Supportez-le avec patience et en quelque sorte avec indifférence, et allez votre chemin comme si rien n'était. Plus tard, quand nous serons dans l'exercice de nos fonctions, ces choses passeront, bien sûrement.

Je n'ai pas senti le désir de vous écrire une plus longue lettre sur cette matière, contentez-vous de ce peu

de mots. Je vous embrasse tous dans la sainte charité de Jésus et de Marie.

Adressez mes lettres chez *Monsieur Patriarcha, vicolo del pinaco,* n° 31. Les lettres m'arriveront plus vite par cette adresse.

Ne vous inquiétez pas sur votre intérieur, et allez tout doucement votre chemin.

P. S. — Je vais demain prier Notre-Seigneur de vivre en vous dans toute sa plénitude et vous nourrir dans l'esprit du sous-diaconat.

On ne me parle jamais du Préfet apostolique de Bourbon.

Le P. Le Vavasseur reçut le sous-diaconat le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte, 13 juin; la lettre qui précède est donc du 12 juin et non du 15, comme le porte la copie que nous en avons; l'original est perdu.

IV

Monsieur,
M. Le Vavasseur,
sous-diacre au Séminaire Saint-Sulpice, Paris.

Rome, le 12 *juillet* 1840.

Très cher frère,

Nous avons lieu de bénir Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de tout notre cœur, de leur bonté et de toutes les consolations qu'ils nous donnent. Si nos affaires s'arrangent avec Monseigneur de Milève, et si le bon Dieu nous donne sa grâce, que j'espère de sa bonté infinie, je crois que tout ira bien. Il y a lieu d'espérer qu'il fera des démarches à Cambrai pour nous procurer un petit établissement; et, s'il ne l'a pas promis, c'est qu'il ne voulait pas se charger d'une chose qu'il n'était pas certain d'obtenir.

Ce qui me paraît très bien en Monseigneur, c'est que

il ne paraît pas prêcher tout entièrement dans son intérêt. Il cherche le bien de son diocèse, mais il ne cherche pas à nuire à l'œuvre qu'on lui propose; il veut en profiter, mais il n'a pas l'air de vouloir le faire à sa fantaisie et selon ses propres idées, comme s'il sentait qu'il faut nous laisser agir selon les desseins du bon Dieu et selon les idées que Notre-Seigneur nous a données de l'œuvre que nous devons entreprendre.

Je trouve là une conduite extrêmement sage et selon Dieu, que je n'ai encore trouvée nulle part jusqu'à ce moment. Tout le monde veut changer et arranger les choses selon ses propres idées, et c'est le vrai moyen de contrarier, d'arrêter et quelquefois même de détruire presque les œuvres de Dieu. C'est même contraire aux règles de la prudence humaine; car ceux qui conçoivent le projet d'une œuvre semblable, sentent bien mieux ce qui leur est nécessaire qu'un autre qui ne s'en fait pas une affaire, et qui n'a que son premier coup d'œil; et, de plus, ceux qui veulent se donner ainsi tout entiers et se sacrifier pour la gloire de Dieu dans une œuvre qu'il leur inspire, perdent la moitié de leurs résolutions, quand ils sont obligés de n'exécuter les choses qu'à demi et tout autrement que Notre-Seigneur les leur a fait concevoir.

Mais voilà où nous en sommes tous, l'homme s'y mêle de suite. Dès qu'on juge selon l'homme, selon la raison humaine, les choses doivent nécessairement arriver de la sorte; il faut alors nécessairement des changements, des modifications et des dérangements, parce qu'il n'y a pas deux esprits qui pensent de même; chacun voit différemment de l'autre. Mais quand on voit les choses selon Dieu, on est facilement d'accord, parce qu'aimant mieux se fier à ce que le bon Dieu voudra opérer par sa sainte volonté, on laisse faire davantage les gens sans tant les tourmenter et sans tant se tourmenter soi-même, pour savoir s'ils ont raison ou tort. On sent bien que s'il leur manque de l'expérience, ils l'acquerront par la grâce de Dieu; et, s'ils ont de la bonne volonté, ils changeront leurs idées quand ils auront vu qu'ils avaient tort.

Quand j'ai été voir le cardinal Fransoni, il ne m'a

parlé d'aucune modification ni d'aucun changement, et j'ai observé que le principe de la Propagande est de ne pas déranger les gens, mais de les laisser suivre leur attrait. Le cardinal me parla d'un pays qui a des besoins très grands; mais tout à coup il se reprit comme s'étant trompé et, sans achever sa phrase, il me dit : « Mais je ne pensais plus que votre dessein est uniquement pour les Noirs. » Excepté la Propagande et Monseigneur de Milève, tout le monde voulait changer ou modifier et faire exécuter chacun selon ses idées propres.

Je ne vois pas de grandes difficultés à commencer le noviciat l'an prochain; cependant, il serait peut-être utile que je prisse un peu de temps pour parcourir quelques bons diocèses et y trouver quelques prêtres pieux, propres à notre œuvre, et que le bon Dieu voudrait bien y attirer, afin de pouvoir former d'abord une communauté complète, et de n'être pas obligés d'aller en mission, n'ayant que la moitié d'une communauté, et sans pouvoir de suite observer la règle dans toute son étendue.

Pour bien faire, il faudrait partir dans peu de temps : or cela n'est pas possible. Il faudrait alors remettre le noviciat pour la fin de l'hiver, et en cela nous ne devons pas nous presser trop, de peur de prévenir le bon Dieu, tandis qu'il faudra toujours le suivre fidèlement pas à pas, sans jamais le précéder. Du reste, il est difficile de prendre une résolution là-dessus avant deux mois; nous verrons alors la tournure que prendront les choses. Suivons toujours le mouvement que le bon Dieu nous donne, comme un vaisseau suit le mouvement du vent dans ses voiles.

Pour ce qui est de l'argent, je n'en ai pas précisément besoin pour le moment. Je crois cependant que vous feriez bien de réserver toutes vos aumônes pour nous et de faire quelques épargnes, afin que, s'il plaît à Dieu que je fasse ce petit tour dans quelques diocèses de France, nous ayons de quoi. Il pourrait aussi nous arriver d'autres besoins.

J'ai écrit une lettre à M. Bureau, il y a bien longtemps, et depuis ce temps personne ne m'en parle. Dites-moi,

s'il vous plaît, dans votre prochaine lettre, comment il va, s'il persévère dans ses bonnes dispositions.

Je me suis bien réjoui de la bonne disposition de tous nos très chers frères; prions toujours Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge pour qu'ils avancent dans la ferveur et la sainteté. Que la paix et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ croissent et augmentent sans cesse dans votre âme et celle de ces chers confrères.

Tout à vous dans le saint amour de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN.

P. S. — Je vous prie aussi de me donner des nouvelles de M. Maigna. Est-il mort ou vif?

A ses lettres nous ajoutons la déposition du P. F. Le Vavasseur au procès apostolique, Sess. XIXe, 3 décembre 1880.

Son parti étant pris, il ne voulut lui donner aucune suite sans la direction du Saint-Siège et résolut, avant de ne rien faire, d'aller présenter à Rome nos projets. Cela du reste était conseillé par nos directeurs de Paris. Il est à remarquer que ce parti, humainement parlant, était téméraire et l'exposait à des difficultés insurmontables, car tous les moyens humains lui manquaient. Il n'avait ni protections ni ressources pécuniaires, il était dans le plus grand dénuement, ni santé, et il s'agissait d'une œuvre tellement difficile, qu'elle pouvait être rejetée de Rome. En effet, il ne pouvait s'appuyer sur aucune autorité ecclésiastique.

Il partit donc de Paris avec quelque argent que nous lui remîmes. En arrivant à Lyon, malgré les conseils d'après lesquels il agissait et les inspirations de la grâce de Dieu, il voulut avoir comme confirmation de la volonté divine le sentiment du Supérieur des Jésuites de cette ville. Celui-ci le laissa parler et M. Libermann lui exposa en détail ses projets. Pour toute réponse, le Père Jésuite, qui avait paru l'écouter attentivement, partit d'un grand éclat de rire, lui faisant comprendre ainsi que son projet lui paraissait une folie. Acceptant de son

mieux l'humiliation qu'il venait de recevoir, il le quitta avec son calme habituel et continua sa route.

Un soir, espérant trouver l'hospitalité chez une dame avec laquelle il était en rapports assez suivis de lettres et à qui il faisait un grand bien, il se présenta chez elle sans se faire connaître, comptant sur ce que Dieu inspirerait à cette bonne dame, mais à son aspect de pauvre voyageur, elle ne crut pas devoir l'accueillir. Il se contenta de répondre d'une manière embarrassée aux questions qu'elle lui fit, ne voulant pas se faire connaître, quoique bien convaincu qu'elle eût été heureuse de le recevoir chez elle, si elle l'eût reconnu.

Sess. XXe, 10 décembre 1880.

En se rendant à Rome, il se proposait de savoir, par l'intermédiaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, quelle était la volonté de Dieu au sujet de son œuvre.

Il y arriva en compagnie d'un de ses adhérents, M. l'abbé de la Brunière, qui fut plus tard Vicaire apostolique de la Mandchourie. C'est lui qui fournissait la plus grande partie des ressources nécessaires à ce voyage; le reste était le produit des cotisations des Séminaristes qui poursuivaient le même but...

A Rome, il vivait très pauvrement, non seulement parce que ses ressources étaient très restreintes, mais aussi par amour pour la pauvreté. Pour tout logement, il n'avait qu'un pigeonnier, situé sous la toiture d'une maison et où le jour ne pénétrait que par une fenêtre très petite. Il aimait à se confondre avec les pauvres pour aller recevoir avec eux l'aumône de sa nourriture à la porte des couvents. Dans cette maison il avait inspiré la plus grande vénération et on l'entourait de marques d'affection. Il était le premier à consoler ses hôtes de la peine qu'ils avaient de le voir habiter un pareil réduit et des privations auxquelles il s'assujettissait...

La première difficulté à surmonter et sans laquelle on ne pouvait rien faire, c'était de trouver une autorité canonique, sous la protection de laquelle l'œuvre pouvait naître. Rome approuvait bien la chose en principe,

mais elle n'était pas disposée à en prendre la direction. De plus, en France, on ne voyait pas quel évêque accueillirait la nouvelle Congrégation. Comme il s'agissait en premier lieu des esclaves de l'île Bourbon et des autres Colonies françaises, il était naturel que M. Libermann s'offrît au Séminaire du Saint-Esprit, chargé de former le clergé colonial. Du reste, les directeurs de Saint-Sulpice, qui étaient les premiers conseillers des futurs missionnaires, étaient d'avis qu'on s'offrit au supérieur de cet établissement. Je fus donc moi-même député auprès de M. Fourdinier qui le dirigeait alors et chargé de lui offrir l'œuvre, à la condition que nous pourrions vivre selon les règles que nous désirions adopter et qui lui seraient soumises; mais M. Fourdinier traita nos plans de projets de jeunes têtes et ne parut pas du tout disposé à nous seconder. Il se contenta de nous proposer la Guyane comme but unique de nos Missions. De retour au Séminaire, je rapportai l'insuccès de ma mission, ce qui ne fit qu'augmenter nos embarras et les craintes de n'en pouvoir sortir.

On en était là, attendant une issue qui ne pouvait nous venir que de la divine Providence, quand, pendant une retraite que je devais terminer par la réception du (sous) diaconat, vint à passer par le Séminaire Mgr Collier, qui venait d'être nommé Vicaire apostolique de l'île Maurice (1). Etant venu faire une visite à M. l'abbé Garnier, Supérieur de Saint-Sulpice et lui témoigner la peine où il était de n'avoir pas de sujets pour son diocèse, le bon Supérieur, confondant Maurice avec Bourbon, s'empressa de dire à l'Evêque qu'il avait un sujet lui appartenant dans son Séminaire; il lui en fit l'éloge. L'Evêque, très heureux de cette rencontre inattendue, pria instamment le Supérieur de le lui envoyer de suite, aussitôt après une conférence commencée de la retraite, pour qu'il le vît sans délai. En effet, étant appelé chez le Supérieur du Séminaire, il m'annonça que mon évêque me demandait et voulait me voir, malgré que je fusse en retraite.

(1) Mgr Collier avait été sacré à Rome le 3 mai par le Cardinal Fransoni, assisté de Mgr Cadolini.

Je répondis au Supérieur que je n'avais pas d'autre évêque que le Pape, puisque l'île Bourbon était une Préfecture apostolique et qu'il s'était trompé. Mais la promesse de m'envoyer à l'évêque ayant été expresse, il me chargea d'aller lui annoncer moi-même l'erreur qu'il avait commise. Je me rendis aussitôt près de Mgr Collier et je lui exposai l'incident. Sa Grandeur, au lieu de s'en montrer peinée, fut enchantée de la méprise; et sur quelques paroles que je lui avais dites de nos projets, il s'empressa de me dire qu'il n'y avait pas d'erreur, qu'il était notre Supérieur, si nous le voulions, et qu'il nous adoptait tous comme ses sujets, à condition que nous commencerions notre œuvre par l'île Maurice. Heureux de cette rencontre si providentielle, je revins au Séminaire et m'empressai d'en faire part à nos directeurs et à mes confrères, qui tous y virent le moyen donné par Dieu de sortir de l'embarras dans lequel nous nous trouvions. Un évêque adoptant l'œuvre et acceptant les membres de l'œuvre comme ses sujets, tout devenait régulier et nous pouvions hardiment commencer.

La réponse de M. Fourdinier à M. Le Vavasseur, si dure qu'elle semble, s'explique si l'on tient compte de la situation délicate où se trouvait le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit. En 1836, sentant la nécessité de réformer le clergé des Colonies, il avait proposé aux Préfets apostoliques et aux prêtres, sous leurs ordres, de les réunir en Congrégation pour les mêmes motifs que le V. Libermann expose à Mgr Cadolini en 1840, en expliquant son dessein d'établir entre les adhérents de l'Œuvre des Noirs la communauté de vie. Il avait échoué par l'opposition des membres les plus qualifiés du clergé colonial, mais ne s'était pas déconcerté. En 1842 et 1844, il reviendra à son projet. Or, voici que de jeunes Séminaristes prétendent former l'association qu'il n'a pu exécuter, tout supérieur qu'il fut : n'est-ce pas présomption de leur part? Remarquons pourtant qu'en 1842, M. Fourdinier, et en 1846 M. Legay, reprenant le plan d'une Congrégation, compteront surtout pour l'établir sur les jeunes gens sortant du Séminaire et à qui un noviciat aura été imposé : comme le Vénérable Père, c'est avec des éléments nouveaux qu'ils veulent créer une œuvre nouvelle.

Témoignage de M. **Pinault,** recueilli le 30 juillet 1869 par le P. Delaplace dans une visite à Issy en compagnie de Mgr Bessieux et du P. Dupraz :

M. Pinault et les premiers fondateurs de l'Œuvre, le Vénérable Père en particulier, avaient été d'avis qu'il fallait aller droit à Rome, parce que c'était là le moyen le plus assuré de connaître la volonté de Dieu, puis de fonder solidement la petite société.

Après la défection de M. de la Brunière, le Vénérable Père écrivit à M. Pinault que son compagnon l'avait quitté et était parti pour le Séminaire des Missions Etrangères, qu'il lui avait laissé quelque argent en partant. Il économisait le plus qu'il pouvait; à la nuit tombante, il allait faire ses petites provisions et faisait lui-même sa cuisine; il ne s'en tirait pas mal, disait-il; il ajoutait agréablement qu'il n'était pas seul, mais vivait en bonne compagnie; il faisait allusion aux pigeons de son columbarium et aux puces, dit M. Pinault.

Les affaires n'avançaient pas à Rome, et M. Pinault nous a dit qu'un des grands obstacles « c'était sa qualité de juif converti, dont on se défie terriblement à Rome ». Tout le monde le rebutait.

Le Vénérable Père écrit à M. Pinault pour lui annoncer que tout espoir paraît perdu, que Dieu ne semble pas vouloir l'œuvre, puisqu'il n'avance à rien, au contraire; il était tout résigné, mais il le priait de lui procurer l'argent nécessaire pour revenir en France. M. Pinault s'adresse à M. de la Brunière, qui lui remet 400 francs, lesquels il envoie au Vénérable Père; mais cet envoi se croise avec une autre lettre de celui-ci, envoyant à M. Pinault la réponse favorable de la Propagande. « Lisez l'histoire de l'Eglise, dit M. Pinault, vous verrez que c'est toujours comme cela que le bon Dieu s'y prend dans ses œuvres. »

M. Pinault avait, depuis longtemps déjà, senti le vide et le creux des sciences humaines, bien qu'il y eut beaucoup de goût et d'aptitude; à quoi tout cela sert? pour certains avantages temporels, c'est vrai; mais voilà tout! Il était dégoûté de la science des hommes, mais il ne connaissait pas encore la science des saints; il ne soupçonnait pas d'abord qu'elle se trouvait dans M. Libermann; mais quand il l'eût plus fréquenté, plus entièrement et plus intimement connu, cette science lui fût

comme révélée : « Je vis, dit-il, que Libermann avait le vrai pour lui. Il avait la vraie science, la chose vraiment utile, la seule nécessaire. »

du P. **Lannurien :**

Il est difficile d'avoir des détails sur le bon Père. J'ai consulté son confesseur, le P. de Villefort, qui ne se rappelle rien, sinon qu'il passait une bonne partie de ses journées en oraison, qu'il fit le voyage de Lorette à pied, qu'il faisait quelques œuvres de charité, mais surtout spirituelles, encourageant les âmes abattues, consolant les affligés, soutenant les faibles. Plusieurs personnes m'ont dit qu'il est arrivé ici avec M. de la Brunière. J'avais cru que M. de la Brunière l'avait quitté en route.

Le Père ajoute cette note :

M. de la Brunière logeait où je loge. (Le P. Lannurien logeait alors 5, vicolo di Monte-Catino.)

A Monsieur le Supérieur,

Voici le peu de renseignements que j'ai pu obtenir sur le séjour du P. Libermann à Rome; ils m'ont été donnés le 13 juillet 1853 par la bonne dame Patriarca, chez laquelle il a logé un an; j'y joins une lettre adressée par lui à une dame qui demeure à Rome et un petit rapport qu'elle a bien voulu écrire sur les relations qu'elle a eues avec lui. Enfin, je réunis à ces pièces une copie d'une lettre écrite par M. Libermann, de la Neuville, au bon Patriarca qui est mort depuis. J'ai déjà communiqué le peu de paroles que m'a dites sur la vie du P. Libermann le P. de Villefort, son confesseur à Rome.

Le P. Libermann arriva à Rome à la fin de février 1840 (1), et chercha un logement dans la maison de M. Patriarca, maison très honnête, pauvre, où l'on a coutume de loger quelques ecclésiastiques étrangers de

(1) Erreur : le Vénérable est arrivé à Rome le 6 janvier 1840, et a commencé à loger, avec M. de la Brunière, dans une maison de la via Magnanapoli.

passage à Rome. En entrant, M. Libermann prie M. Patriarca de lui donner le logement le plus pauvre, disant que, sauf le dîner, il ne demanderait aucun service des personnes de la maison, qu'il se servirait lui-même. On lui montra deux petits greniers, n'ayant d'autre plafond que les poutres, dont l'inclinaison ne permet pas de se tenir debout dans toute la longueur de ce logement; ces greniers servent ordinairement de dépôt de toutes sortes de vieilles choses de rebut; quelquefois, on y fait coucher quelques pauvres paysans venus à Rome pour y vendre leurs denrées. Ils plurent beaucoup à M. Libermann. On lui céda les deux pour un écu par mois, sans meubles. Il choisit pour sa chambre la plus misérable des deux, où il avait pour voisins des pigeons qui lui tinrent fidèle compagnie et à qui il se chargea de donner à manger.

Mais il fallait meubler ce bel appartement. M. Libermann, pour cela, fit acheter une paillasse qu'il étendit par terre et recouvrit d'une méchante couverture. Jamais il n'eut d'autre lit durant ce séjour d'un an à Rome. Son second meuble fut une vieille table et le troisième une chaise unique. De ces trois meubles, qu'il laissa en don à ses hôtes en partant, restent encore : la table, qui est devenue mon héritage et dont je compte faire ma table de travail; la paillasse, mais on a changé la paille sur laquelle il couchait; quand à la chaise, on l'a fait raccommoder et rempailler trois fois depuis le départ du bon Père, mais enfin elle s'est entièrement rompue, de manière à ne jamais plus se refaire.

J'oubliais l'ornement unique de sa chambre : c'était une image de saint François d'Assise, qu'il a, je crois, emportée.

Comme il l'avait annoncé, il se servait lui-même toujours et ne voulait pas que personne se donnât la peine de le servir. C'était lui qui faisait sa chambre, cirait ses souliers et achetait son pain. Un jour même il lui arriva de laisser tomber son vase de nuit sur l'escalier; il prit aussitôt le balai et répara par lui-même l'accident survenu aux dépens de la propreté.

Le matin, il sortait de bonne heure et allait faire ses

dévotions; il communiait chaque jour. Les églises qu'il fréquentait de préférence étaient Saint-Pierre et Saint-Augustin, à cause de la Madone qu'on y révère et pour laquelle il avait une grande dévotion; il visitait cette Madone tous les jours ou presque tous les jours. Il allait assez rarement à Saint-Louis, qui touche cependant la maison où il demeurait. Rentré à la maison, il prenait une tasse de café pour deux baïoques, et comme ces bonnes gens lui en donnaient une large mesure, il ne souffrait pas qu'ils y missent du sucre, de peur qu'ils ne perdissent; mais il achetait lui-même son sucre.

La bonne dame Patriarça, en racontant ce fait, ajoutait que jamais elle n'avait trouvé une personne aussi délicate dans les rapports d'intérêt; jamais, dit-elle, il ne marchandait, il voulait toujours que ces bonnes gens gagnassent quelque chose. Souvent, dans les affaires avec les étrangers qu'ils logeaient, ils consultaient le bon P. Libermann, dont les réponses mettaient toujours la paix dans leurs cœurs. Aussi M. Patriarca disait-il que M. Libermann était *la bénédiction de sa maison;* il lui proposa plusieurs fois de prendre une chambre moins incommode; jamais il n'y consentit.

Après son déjeuner, il lisait et écrivait jusqu'à son dîner, qu'il prenait à une heure; il mangeait ce que ces pauvres gens mangeaient eux-mêmes; jamais il ne demanda rien de particulier pour lui. Le soir, il sortait encore; quelquefois, quelques ecclésiastiques français venaient le chercher; et il conversait le plus souvent de piété avec eux. Toutefois, quand il se trouvait en compagnie, il était très gai, et sa charité était si grande, que sa présence remplissait de joie tout le monde. Le soir, il se couchait vers dix heures; on ne lui donnait point à souper; il est probable qu'il mangeait un peu de pain dans son grenier, avec ses pigeons.

Jamais on ne l'entendit se plaindre ni de souffrance, ni de froid, ni de chaud, bien que son grenier, en été, fût une véritable étuve. La seule récréation que je lui ai vu prendre, dit la bonne dame Patriarca, était de caresser mon petit enfant Raphaël qu'il avait vu naître, et qui maintenant est clerc à Saint-Pierre; il donnait

aussi tous les jours de bons conseils à tous mes enfants, mais toujours avec bonté et en souriant.

Jamais elle ne l'a vu dans les accidents de son mal; on voyait seulement les loupes qu'il avait à la tête; il faisait ou prenait lui-même ses remèdes, seul dans son galetas; jamais du reste il ne parlait de ses peines ni de ses affaires; il paraissait toujours le même, toujours gracieux et content; on l'a seulement entendu dire : « Oh! si je n'aimais pas le bon Dieu, je serais le plus ingrat des hommes, car il m'a fait de bien grandes grâces. »

Au mois de décembre, il partit pour Lorette, à pied; il revint de même à pied, en passant par Assise et par d'autres lieux de pèlerinage. Quand il rentra chez les Patriarca, il était, dit la bonne dame, quasi tout nu; les souliers étaient déchirés, ses habits en guenilles et lambeaux.

Quant à son argent, il ne le gardait jamais avec lui. C'était M. Patriarca qui en était le dépositaire; et M. Libermann lui en demandait à mesure qu'il avait besoin. On pense qu'il avait fait dès lors le vœu de pauvreté. Il prêta une fois deux écus à un missionnaire américain, qui ne lui a jamais rendus.

Quant à ses autres bonnes œuvres, personne ne les connaît, car il ne parlait jamais de lui-même, ni de ce qu'il faisait. On sait qu'il entreprit, mais en vain, de convertir un misérable prêtre qu'il avait découvert, disant deux messes chaque jour et déjeunant entre les deux; n'ayant pu en venir à bout, il le dénonça à l'autorité, qui lui fit faire une retraite et puis le fit partir.

Le souvenir de M. Libermann est non seulement toujours vivant dans cette maison, mais il y a laissé un parfum de sainteté qui remplit l'âme de dévotion et de joie.

de Mgr **Le Joubioux**, chanoine titulaire de Vannes :

Vannes, le 25 septembre 1874.

Mon cher et Révérend Père,

Je regrette de n'avoir pas répondu plus tôt à l'aimable lettre que vous m'avez écrite; mais, depuis quelques années, j'ai perdu presque entièrement ma vue, ce qui fait que pour écrire, j'ai besoin d'avoir recours à une main étrangère.

J'ai passé en effet quelques mois à Rome, en 1840, dans la compagnie de votre saint fondateur. Nous demeurions près de la place Navone, chez un certain Patriarca, moi dans une assez jolie chambre, au 3e étage, et l'abbé Libermann dans une mansarde où il pouvait à peine se tenir debout. C'est dans ce triste lieu qu'il a passé l'hiver de 1840 à 1841. Une petite table, deux chaises, une couchette, c'était tout son mobilier. Sur sa table, on voyait un crucifix, la bible en hébreu, le *Nouveau Testament* et l'*Imitation de Jésus-Christ* : c'était toute sa bibliothèque, c'est là qu'il a composé son commentaire sur l'Evangile selon saint Jean.

Mais la pauvreté à laquelle il se condamnait ne nuisait en rien à sa gaieté; il venait tous les jours dans ma chambre pour notre lecture spirituelle; nous la faisions dans le livre italien de saint Liguori, intitulé *Visites au Saint Sacrement*. Nous avions, pour maître de prononciation italienne, notre hôte, l'illustre Patriarca. Soit avant, soit après notre lecture, notre hôte nous parlait du rang qu'il avait occupé dans l'armée française; il était arrivé au grade de sergent-major, et se tenait pour certain que, si sa mère ne l'avait pas obligé à quitter le service, il fut arrivé au moins au grade de général. Ses ancêtres, du reste, avaient, eux aussi, été d'illustres guerriers; un d'eux faisait partie de la première croisade et servait sous Tancrède : on peut voir son nom sur les murs de l'église de Saint-Grégoire.

Ces vanteries de notre hôte faisaient rire aux éclats notre abbé Libermann. Sa piété si tendre n'avait donc

rien de morose, et dans les visites que nous faisions aux différents sanctuaires, il trouvait toujours moyen, en y allant ou en en revenant, de raconter quelques traits charmants.

Sa vie était des plus austères : il se levait de très grand matin, entendait plusieurs messes et restait, je crois, à jeun jusqu'à midi. A midi, il se rendait à la porte de quelque monastère, et là, se mêlant aux pauvres, il recevait avec eux l'aumône. Le soir, son souper se composait d'un ou deux œufs à la coque, d'un morceau de pain et d'un verre d'eau.

Vous savez qu'à cette époque l'abbé Libermann avait une cruelle maladie : il était épileptique.

En décembre 1840, il fit à pied le voyage de Rome à Lorette pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la Sainte Vierge, la guérison de cette maladie, qui mettait obstacle à ce qu'il reçut les Ordres sacrés et qu'il fondât un Ordre religieux ayant pour objet la conversion des Nègres. Ce voyage dura près d'un mois; depuis son retour à Rome, il n'éprouva plus les attaques de cette maladie.

Voilà, mon Révérend Père, les renseignements que je puis vous fournir. Je suis heureux, avant de mourir, de voir la béatification d'un des plus saints prêtres que j'ai connus.

de M. l'abbé **Bernier,** correspondant de l'*Univers,* à Rome, 1855.

J'ai connu M. l'abbé Libermann pendant les derniers mois de son séjour à Rome, c'est-à-dire pendant les mois d'octobre, novembre, décembre 1840 et le mois de janvier 1841. Nous demeurions dans la même maison, piazza Madama, Vicolo del pinaco, chez un sieur Patriarca, ancien sergent de l'armée de l'Empire.

Ce sieur Patriarca, qui prétendait parler la langue française, nous donnait des leçons de prononciation italienne, et pour cela venait tous les jours dans ma chambre faire notre lecture spirituelle dans un des livres de piété de saint Liguori.

Le bon abbé Libermann, qui était si éloigné de se plaire à se moquer du prochain, ne pouvait pas néanmoins s'empêcher de sourire de la vanité du sieur Patriarca, homme fort pieux à sa vanité près. Ce vieux sergent de l'Empire ne manquait jamais de nous parler des honneurs auxquels son mérite l'aurait élevé s'il fut resté dans l'armée française ou s'il eut voulu entrer dans l'armée romaine. Il n'avait été que sergent-major, mais il fut devenu certainement au moins colonel, si, pour obéir à sa mère *per far l' obedienza alla mia madre,* il ne se fut retiré de l'état militaire. Il nous recommandait aussi d'aller à Saint-Grégoire, où nous pourrions lire sur les murs du cloître les noms des Croisés romains, parmi lesquels se trouvaient les noms de plusieurs de ses ancêtres, les patriciens Patriarca. Le sergent-major nous amusait par ses histoires et nous édifiait par sa foi, si vive qu'il ne croyait pas possible qu'on n'obtînt de Dieu toutes les faveurs, n'importe lesquelles, qu'on lui demanderait.

L'abbé Libermann habitait un galetas, où trouvaient à peine place un mauvais lit, une petite table et deux chaises. Tel était son mobilier. Sa bibliothèque se composait de l'*Imitation,* d'un livre de messe et de la Bible. J'ai oublié de mentionner un crucifix, placé sur le milieu de la table.

L'abbé Libermann, qui aimait à cacher ses vertus, voulait surtout faire mystère de la pauvreté à laquelle il se réduisait; il ne permettait à personne d'aller à son galetas; il recevait donc dans mon antichambre les personnes, en petit nombre, qui venaient le voir. La prière que je lui fis, de se servir de ma chambre comme de la sienne, ne fut point accueillie par lui. J'ignorais la répugnance de l'abbé Libermann à faire connaître son réduit, quand j'y allai lui rendre visite, et je prie de croire que ce n'est point par une curiosité indiscrète que j'ai pénétré dans ce lieu sanctifié par l'un des prêtres les plus pieux qui aient honoré le sacerdoce dans ce siècle.

Sa journée se partageait entre la prière, l'audition de la sainte Messe (car, à cette époque, l'abbé Libermann

était simple minoré), l'étude de la sainte Ecriture, surtout du Nouveau Testament, et principalement de l'Evangile de saint Jean, et la visite des églises à Rome.

Nouveau débarqué à Rome, c'était à lui que j'avais recours pour m'y piloter. Nous avons visité ensemble la plupart des églises; celles où nous nous rendions le plus souvent étaient *Santa Maria in Transtevere* et *Santa Maria degli Angeli.*

Chaque fois que l'abbé Libermann visitait cette dernière église, un pénible souvenir se présentait à son esprit et serrait son cœur. Quelque temps avant mon arrivée à Rome, il y avait été entendre la messe, qui fut dite par un misérable prêtre français de sa connaissance. Cet homme, que l'abbé Libermann croyait bon prêtre, déjeuna avec lui après sa messe; puis, une heure après, alla dire une seconde messe à Saint-Louis des Français. La Providence voulut que l'abbé Libermann se trouvât à ce moment à l'église de Saint-Louis. Il donna connaissance de ce qu'il avait vu à des hommes qui pouvaient porter remède au mal. Le jour même où le sacrilège se commettait, ce prêtre, par les ordres de M. l'ambassadeur Latour-Maubourg, était dirigé sur Civita-Vecchia et embarqué sur un navire français en partance pour Marseille.

Au mois de décembre 1840, l'abbé Libermann faisait à pied le voyage de Rome à Lorette et de Lorette à Rome; et ce fut à la suite de ce pèlerinage que fut levé le seul obstacle qui l'empêchait de prendre les Ordres sacrés. La maladie dont il était atteint disparut, et la même année il se rendait à Strasbourg, où il reçut le sous-diaconat.

de l'abbé L. **Damourette,**

Châteauroux, le 30 *juin* 1876.

. . . . . .

Je l'avais connu pendant sa vie, ce pauvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en 1840. J'étais logé à Rome dans une chambre, au-dessus de laquelle se trouvait cette mansarde, où gisait sur un grabat un abbé que les habi-

tants de la maison, gens fort pieux, regardaient comme un saint.

Il me proposa de faire avec lui le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette. Mais la distance de Rome à Lorette est très considérable, et je n'aurais pas osé faire ce voyage à pied, malgré mon désir de faire avec ce saint homme un pèlerinage aussi pieux et aussi consolant pour un cœur sacerdotal.

De la mansarde habitée par notre Vénérable Père à Rome,

extrait de la circulaire du T. R. P. Schwindenhammer, n° 50, 4 juin 1876.

On sait que, durant son séjour dans la Ville sainte, lorsqu'il y alla pour la fondation de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, notre Vénérable Père logeait dans une pauvre mansarde, chez M. Patriarca, dans la rue *del Pinnacolo*. Nous désirions beaucoup consacrer à la mémoire de notre saint Fondateur un appartement qui rappelle de si précieux souvenirs. Nos vœux viennent d'être heureusement accomplis. Voici en effet ce qu'écrit à ce sujet le P. Eschbach au Très Révérend Père, en date des 8 mai et 4 juin :

« Je vous ai déjà écrit par le passé, mon Très Révérend Père, que les mansardes occupées par notre Vénérable Père à Rome étaient propriété française. Dès lors, comme membre de la commission d'administration des pieux établissements de la France à Rome, je me trouvais avoir ma voix relativement à leur destination.

« J'ai eu aussitôt la pensée de tâcher de les faire affecter pour toujours à la mémoire de notre pieux Fondateur.

« Le vendredi 2 juin, j'ai en effet présenté ma supplique à la députation administrative des pieux établissements français. S. Ex. M. de Corcelles, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, présidait lui-même la séance. A cette supplique j'avais joint un long extrait de la *Vie* de notre Vénérable Père par S. E. le Cardinal Pitra sur le pigeonnier qu'il a si bien décrit. Le tout a été

écouté avec la plus vive sympathie; et sur la proposition même de M. l'Ambassadeur, il a été stipulé que cette précieuse mansarde nous serait louée par un bail de trente ans, renouvelable après chaque expiration. On a trouvé que c'était le moyen le plus sûr de garantir l'avenir. Mais, comme un contrat de bail ne peut être gratuit, il a été arrêté que nous paierions une somme annuelle de cinq francs, ce qui ne grèvera pas beaucoup notre budget. L'acte va se faire ces jours-ci en bonne et due forme.

« Nous nous occuperons d'orner quelque peu cet appartement si cher à nos cœurs, dès qu'il sera mis à notre disposition. En ce moment, il est habité par deux pauvres femmes. Celle qui occupe le second compartiment, c'est-à-dire la pièce choisie de préférence par notre Vénérable Père, a suspendu au mur, au-dessus de son lit, deux grands médaillons de Victor-Emmanuel et de Garibaldi, et au milieu une petite photographie du Saint-Père (hélas!!!). Il était temps que ces murs cessassent d'être profanés. Nous comptons y replacer la planche qui nous reste de son mauvais lit. »

On se rappelle que la lucarne de ce grenier a été acquise par nous, il y a déjà plusieurs années, moyennant son remplacement par une fenêtre neuve. On la garde précieusement à la Communauté du Saint-Cœur de Marie, à Chevilly.

Un autre souvenir du premier séjour de notre Vénérable Père à Rome et qui nous a été aussi heureusement conservé, c'est une pieuse gravure du Saint Cœur de Marie, qu'il avait achetée dans la Ville sainte et devant laquelle il pria et composa la Règle provisoire. On s'occupe de la faire reproduire et des copies en seront envoyées à toutes les Communautés, comme souvenir de l'Introduction de la Cause. On se propose d'en suspendre une reproduction exacte dans la mansarde du Vénérable Père, avec un *fac-simile* de la lettre qu'il écrivit, après son ordination à la prêtrise, à M. Patriarca, et que cette famille nous a plus tard envoyée, à la demande du R. P. Lannurien, premier Supérieur du Séminaire français à Rome.

Lettres a M. Patriarca et a Mme Fougas.

J. M. J.

à la Neuville, près Amiens, le 11 *décembre* 1841.

Mon bon Monsieur Patriarca,

Je ne vous oublie pas, quoiqu'il y ait longtemps que je vous aie écrit. Je vous annonce une chose qui vous fera plaisir : je suis prêtre depuis le mois de septembre, et j'ai le bonheur de dire tous les jours la sainte messe. Je pense quelquefois à vous et à votre famille. Je la dirai pour vous et pour votre famille le dimanche qui suivra l'Epiphanie. Je vous en préviens pour que vous puissiez vous unir d'intention avec moi; ce sera vers les sept heures que je la dirai, s'il plaît à Dieu. Je ne demeure plus à Strasbourg, mais près d'Amiens, en Picardie, que vous connaissez peut-être aussi.

Com va la cara famiglia? La Donna va bene? Je mi commendo alla sue preghiere alla Madono di sant' Agostino; e Marianina, e Marentio, e Raphaele honno sieuramento molta preta e devotione a Maria santissima e obedienza ai suoi parenti.

Je leur en aurais dit davantage, mais je ne sais pas assez l'italien pour cela.

Dites à Madame que je lui souhaite une bonne et sainte fête pour Noël, ainsi qu'à vous et à toute votre famille. Ce temps de Noël me rappelle cette musique de la neuvaine qui retentit encore à mes oreilles.

Veuillez dire à M. Duclos, s'il est encore à Rome, que je lui aurais écrit bien sûrement; mais je ne savais pas s'il était encore à Rome. Dites aussi, s'il vous plaît, à Mme Fougas, que je me souviendrai d'elle et de son fils, qui m'est toujours cher, au saint sacrifice de la Messe. Priez-la aussi de dire bien des choses amicales de ma part au bon M. Rocher et au bon M. Lecoustre, dont je n'apprends plus aucune nouvelle.

A Dieu, mon cher Monsieur Patriarca, priez bien le bon Dieu pour moi.

Votre tout dévoué serviteur,

F. LIBERMANN, *prêtre.*

de Mme **Fougas :**

Rome, 1853.

J'arrivai à Rome à l'époque où M. Libermann y était. Quoique il y vécut solitaire et presque ignoré, mon fils, par l'entremise de l'abbé Rocher, eut le bonheur de le connaître. Le caractère et l'éminente vertu de cet excellent homme excitèrent en lui autant d'admiration que de confiance; m'ayant fait partager ses sentiments, je le priai d'engager M. Libermann à venir me voir, que dans la disposition où je me trouvais sa présence serait un bienfait pour moi. Je ne tardai pas à recevoir sa visite.

Je n'oublierai jamais ce que je ressentis en le voyant pour la première fois. Sans savoir qui il était, je devinai que ce ne pouvait être que lui : un extérieur si humble, un langage si vrai et si simple, l'angélique douceur répandue sur toute sa physionomie me firent bien vite apprécier les dons du Ciel sur cette belle âme. Depuis. je l'ai vu souvent et, dans les épreuves que le Seigneur, dans sa miséricorde, jugea à-propos de m'envoyer, il m'a aidée, encouragée et consolée. J'ai la conviction que par sa prière j'ai beaucoup obtenu.

Je me rappelle qu'un jour que j'étais allée le voir, je fus douloureusement impressionnée en voyant se manifester sur sa figure tous les symptômes du mal cruel dont il était atteint. Aussitôt il élève ses regards au ciel en disant : « O mon Dieu, ayez pitié de votre serviteur! » et à la minute le calme reparaît sur son visage et il continua la conversation comme si elle n'eût pas été interrompue.

Chaque fois que je le quittais, c'était toujours avec la pensée que je venais d'entendre la parole d'un saint.

Cette persuasion n'a fait que s'accroître dans mon esprit au point que, lorsque je suis affectée d'une douleur nouvelle, je lui demande de prier le divin Maître pour moi.

Ce fut à Rome, où il écrivit sa Règle dans un méchant grenier, sous un toit, où pendant l'été la chaleur était insupportable. Là il vivait dans la pauvreté, mal nourri, mal vêtu, n'ayant souvent pas de quoi payer la poste de lettres que de nombreux jeunes gens français lui adressaient pour le consulter. M. Patriarca, chez qui il restait, m'a souvent dit : « Je ne suis pas riche, mais c'est avec plaisir que je lui avance ce dont il a besoin, car son séjour chez moi est la bénédiction de la famille. »

J'ai eu le bonheur de revoir ce vrai serviteur de Dieu dans les deux voyages qu'il fit à Rome depuis la fondation de son Ordre, et chaque fois il me semblait plus avancé dans la voie qui mène à la béatitude.

J'éprouve une douce joie à rendre hommage à tant de vertus et surtout de charité chrétienne. Le souvenir de son affectueuse bienveillance pour le fils et pour la mère est à tout jamais gravé dans mon cœur et m'honore plus que je ne saurais l'exprimer.

•

Nous avons une lettre du Vénérable à Mme Fougas, datée de Strasbourg, 31 juillet 1841 et reproduite aux *Lettres Spirituelles*, II, p. 540.

J. M. J.

Strasbourg, le 31 *juillet* 1841.

Madame,

J'ai reçu votre lettre à la fin de la semaine dernière; j'aurais voulu pouvoir y répondre tout de suite; mais l'examen pour le diaconat que je dois recevoir, le 10 du mois prochain, m'a tant occupé, que je n'aurais pu donner tout le temps nécessaire pour le faire posément.

Il paraît bien selon la divine volonté que votre cher enfant procure votre sanctification par toutes les afflic-

tions dont il abreuve votre cœur maternel, et qu'à votre tour vous le sanctifiiez aussi par vos prières. Il faut que vous l'enfantiez de nouveau spirituellement, comme vous l'avez mis au monde corporellement. Les douleurs de cet enfantement ne le cèderont pas à celles du premier; mais les fruits en seront bien plus précieux et pour vous et pour lui.

Il m'a écrit avant de se mettre en route, et m'a fait part de son pèlerinage (1). Je me doutais bien qu'il ne vous en instruirait qu'après son départ, parce qu'il lui en coûtait beaucoup de vous voir en peine, et il craignait que sa vivacité ne souffrît trop des réflexions maternelles que vous lui auriez faites; il se serait impatienté et aurait perdu une partie des fruits de son bon dessein. Aussi, Madame, vous ne devez pas vous affliger de ce qu'il a entrepris ce grand voyage sans vous en avoir instruite, comme il aurait dû le faire naturellement. Ses intentions étaient bonnes et pures en cela. Vous devez vous rappeler que je vous ai dit bien des fois que Dieu ne laisserait pas périr une bonne âme, et surtout ne refuserait pas son salut aux prières instantes et ferventes d'une mère. Eh bien! plus que jamais nous pouvons tout espérer de la miséricorde divine.

Quoique ce voyage paraisse gigantesque, quoiqu'il semble hors de saison, ayant lieu au milieu des études de votre fils, je crois cependant qu'il a très bien fait de l'entreprendre. Il lui faut quelque chose de frappant pour nourrir son sentiment; et plus la chose est extraordinaire, mieux cela vaut pour lui. Le courage ne lui manquera pas pour surmonter les difficultés qui se présenteront. Dieu veillera sur lui pour le délivrer des périls qu'il pourrait courir. Mettez votre confiance en Dieu, en la Sainte Vierge, et priez. Si parfois il vous est pénible de voir votre fils exposé à tant de dangers, de fatigues et de peines, accompagnez-le au Calvaire; prenez part aux sentiments que Notre-Seigneur lui inspirera dans ces lieux si saints et si précieux pour ceux qui l'aiment. Quand vous serez sur le Calvaire et que

(1) Il s'agit d'un pèlerinage en Terre-Sainte.

vous verrez en esprit Jésus et Marie, joignez-vous alors à la précieuse victime, à la Mère de douleur, et offrez aussi votre sacrifice au Père céleste. Vous avez aussi un fils à sacrifier, il ne vaut pas celui de Marie; mais priez ce Fils adorable qu'il le rende digne d'être offert avec lui à son Père. Et comme vous-même vous devez vous reconnaître indigne de vous présenter aussi devant Dieu pour lui offrir votre sacrifice, priez Marie de l'offrir au nom de votre fils; demandez-lui en même temps de vous joindre et de vous unir à elle-même, dans le divin sacrifice qu'elle a offert si saintement et si admirablement.

Soumettez-vous à la divine volonté en tout ce qui pourrait encore arriver à cet enfant de votre douleur; demandez à Notre-Seigneur une seule chose, qu'il le reçoive dans la splendeur de sa gloire. Rachetez-le en quelque sorte par la douleur que votre cœur maternel souffre et souffrira encore, comme Jésus, la victime du genre humain, nous a rachetés par des douleurs infiniment plus grandes que les vôtres. Offrez vos peines à votre Père céleste, pour la rémission des péchés passés de ce cher enfant, en même temps que pour vos propres fautes. Priez-le sans cesse qu'il vous reçoive agréablement tous les deux dans son saint amour, et ensuite dans son éternelle gloire.

Si vous faites comme je vous le dis, Madame, le fils dont l'absence vous afflige en ce moment sera avec vous, dans le sein de notre Père, pour une éternité de gloire; il sera votre couronne, votre joie, votre triomphe et votre action de grâces pendant toute l'éternité. Voyez donc, Madame, si ce n'est pas ce qu'il y a de mieux : le perdre pendant un petit clin d'œil que nous avons à passer dans cette vallée de douleurs et de larmes, et le posséder pendant une éternité entière dans le sein de Dieu! souffrir un petit moment ici-bas pour et par ce cher fils, et avoir en lui une couronne de gloire, une joie et un bonheur immenses pendant toute l'éternité! Je vous dis cela non seulement pour cette petite absence, qui doit durer jusqu'au mois d'octobre, mais aussi pour le cas où la séparation et l'incertitude viendraient à se prolonger.

Il pourrait arriver qu'il restât plus longtemps que nous ne le pensons. Il ne m'a rien dit à ce sujet; mais nous ne devrions pas être surpris de le voir s'établir pour quelque temps parmi les religieux du Saint-Sépulcre. Je vous avoue, Madame, que je le souhaiterais, et, si cela arrivait, vous devriez vous en réjouir de toute la plénitude de votre âme. La nature et votre cœur de mère en souffriraient; mais vous devez toujours vous souvenir que vous n'êtes mère que pour sauver votre fils par vos prières et par vos douleurs. Il faut donc vous réjouir davantage, à mesure que les peines du cœur humainement maternel augmentent par la séparation; le cœur surnaturellement maternel doit, dans ces circonstances, prier sans cesse et rendre continuellement à Dieu des actions de grâces, d'amour et de reconnaissance. S'il reste là, son salut paraît plus en sûreté que jamais.

Il faut encore vous prévenir d'une chose, parce qu'une mère ne prévoit jamais rien de semblable. Votre fils étant si loin, vous donnera rarement de ses nouvelles : il est, en effet, naturellement négligent pour écrire; en ceci, encore, soumettez-vous d'avance à la divine Providence.

Toutes ces choses vont vous serrer le cœur, mais j'ai pensé qu'il fallait vous faire part de ces conjectures, pour prévenir l'inquiétude que vous auriez au mois d'octobre, si elles se réalisaient. Du reste, le bon Dieu vous a ménagé une consolation dans votre autre fils, qui sera bien plus capable de vous soulager que tout autre.

Remerciez bien Notre-Seigneur des bonnes dispositions qu'il lui donne; je prierai pour lui de tout mon cœur. J'aurais bien d'autres choses à vous dire pour votre propre conduite, mais la place me manque. Ayez confiance en Notre-Seigneur et en la Très Sainte Vierge; ils vous dirigeront dans la voie spirituelle et parfaite du saint amour, à défaut d'homme qui veuille vous conseiller.

Pour moi, je suis sous-diacre et serai probablement diacre le 10 du mois prochain, jour de saint Laurent. Ma santé va très bien. Je vous remercie beaucoup des

nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner sur ce qui se passe à Rome.

Je suis, en Jésus et Marie, votre très humble serviteur.

F. LIBERMANN.

P. S. — Veuillez dire bien des compliments au bon M. Patriarca et à sa famille; et, s'il plaît à Dieu que je sois prêtre, je lui tiendrai la promesse que je lui avais faite et je lui écrirai.

de M. **Bureau** (plus tard capucin sous le nom de **F.** Denis) :

Crest (Drôme), le 14 *avril* 1858.

Mon Révérend Père,

Daignez excuser le retard que j'ai mis à répondre à votre honorable lettre. Le nom du bien-aimé P. Libermann devait m'inspirer plus de promptitude, mais j'étais accablé par les prédications et les confessions du jubilé.

D'ailleurs, je devais attendre le résultat des investigations que j'avais imposées à ma mère, résidant à Paris, relativement aux lettres de notre bien-aimé P. Libermann. Les recherches de ma mère, à ma grande douleur, ont été jusqu'à présent inutiles. J'avais, avant de quitter Paris, attaché et enveloppé vingt-cinq lettres du Vénérable P. Libermann à moi adressées, et les avais laissées, pour les redemander plus tard, parmi d'autres papiers. Je ne les oubliais pas, ces bonnes lettres; j'espérais en faire le soutien de ma foi, après que plusieurs années de vie religieuse m'auraient replacé dans cette faim et cette soif de la vie de Jésus, que ces saintes lettres avaient nourries durant cinq ans dans mon âme. Le bon Dieu ne m'a pas jugé digne de cette consolation. Une domestique infidèle, qui a séjourné quelque temps chez ma mère, aurait, à ce que ma mère suppose, fait disparaître ces papiers avec plusieurs autres, dont je regrette aussi, quoique beaucoup moins la perte.

Veuillez agréer... et redire mon nom sur la tombe de ce bien-aimé Père, à qui j'ai dû coûter en secret plusieurs larmes et aux prières ignorées duquel je suis peut-être redevable de ma vocation religieuse. Permettez-moi, sous un habit différent du vôtre, mais à titre de la filiation spirituelle qui nous a faits les enfants d'un même père, de me dire, dans le saint Cœur de Marie, votre dévoué et affectionné frère.

F. Denis, *prêtre, capucin.*

Crest, le 29 *avril* 1858.

Mon Révérend Père,

Je suis heureux que vous ayez daigné agréer les sentiments d'attachement que je ne puis manquer de porter à cette honorable Congrégation ayant eu le bonheur d'en faire partie; car j'étais présent avec les PP. Le Vavasseur, Tisserant, Collin et autres à cette messe mémorable du bien-aimé P. Libermann à l'autel de Notre-Dame des Victoires pour instituer définitivement la Congrégation et la donner au Cœur de Marie, etc.

Sur les indications fournies dans cette dernière lettre, le P. Delaplace fit d'actives recherches pour retrouver les vingt-cinq pièces de la correspondance du Vénérable Père dont il est parlé plus haut : ce fut en vain. Nous avons pourtant deux lettres à M. Bureau d'après une copie de la main de M. Dupont.

I

Vive Jésus et Marie!

Rome, le 2 *mars* 1840.

Mon très cher frère,

Remercions de tout notre cœur Jésus et Marie de ce qu'il leur plaît de faire pour le bien de ces pauvres âmes perdues, pour lesquelles ils préparent des sauveurs.

Vous voilà donc enfin décidé à vous donner à notre bon Maître pour le salut de ces pauvres Nègres. Que son saint Nom soit béni sur toutes les bonnes choses qu'il fait parmi nous! Il paraît que, depuis les vacances dernières, plusieurs autres se sont décidés aussi, car M. Luquet me parle de MM. Bonalgues et Papillon, sur lesquels je ne comptais guère, et M. Collin semble vouloir se décider aussi. Tout cela me donne de grandes consolations. Ce n'est pas à dire que tout le monde persévérera; mais c'est déjà beaucoup que le bon Dieu en appelle plusieurs. Si quelques-uns nous quittaient plus tard, que cela ne nous trouble pas; mais soyons dans la joie que notre bon Maître veuille bien nous admettre.

Je prierai Notre-Seigneur et sa très sainte Mère pour que vous persévériez dans cette sublime vocation, et que vous vous y sanctifiez. Seulement, mon très cher, ayez grande attention à ce que vous devez faire un jour; considérez votre faiblesse, votre pauvreté; voyez vos défauts, votre petite vertu, votre grand et horrible amour-propre; voyez si, avec cela, vous serez un jour capable de sauver des âmes perdues; voyez si vous pouvez mener une vie parfaite au milieu de vos frères et compagnons; voyez si vous pouvez être un instrument entre les mains de Dieu, de manière à ne jamais faire votre volonté, à ne jamais suivre vos idées, vos goûts et vos vues propres; voyez en outre, et surtout avec votre propre force ou plutôt votre propre faiblesse, les imperfections et les vices dont vous sentez bien une petite partie; voyez si, avec ces choses et par leur moyen, vous pourrez un jour travailler à la gloire de Dieu et au salut des âmes de la façon la plus sûre et la plus infatigable, sans aucun retour sur vous-même, sans satisfaction des choses que vous ferez, de la part des hommes, sans jamais y trouver la moindre part pour votre amour-propre. Car, mon très cher, c'est là ce que doivent être nos missionnaires : des hommes qui pratiquent une obéissance parfaite, sans volonté ni jugement propre, mais tout vendus, tout livrés à Notre-Seigneur; en outre, remplis pour lui d'un tel dévouement qu'ils ne veuillent plus avoir de contentement et de satisfaction dans les choses qu'ils feront

pour son amour, mais qu'ils aient la seule prétention de lui être agréables, et de recevoir de sa main divine ce qu'il plaira à sa bonté de leur communiquer. Il faut qu'ils estiment, qu'ils respectent et qu'ils aiment tous les hommes, et cela, dans toute la sincérité de leurs cœurs, et qu'ils agissent en conséquence; que, de plus, ils ne veuillent être estimés ni aimés de personne, mais qu'ils cherchent à plaire uniquement à Notre-Seigneur.

Mon très cher, il est très facile de mépriser les choses de la terre et de ne faire aucun cas de l'estime des hommes; mais le plus souvent ces sentiments, dans les âmes qui ne sont pas entièrement mortes à elles-mêmes, sont un mélange de la grâce de Dieu et de l'amour-propre. En cela il y a du bon cependant, et si l'on agit avec sincérité et un désir véritable de se sanctifier, l'amour-propre diminue, puis la grâce augmente par le soin que nous avons d'être fidèles, et par les désirs continuels que nous avons devant Dieu de vaincre cet amour-propre.

L'amour-propre est ici de deux sortes : quelquefois on méprise les choses de la terre, on se met au-dessus de l'estime des hommes par ambition; on s'estime plus que les autres, parce qu'on paraît être plus que les autres; et alors ce sentiment est accompagné d'une espèce d'indifférence et de mésestime qui sont très mauvaises. Quelquefois, ce sentiment est accompagné de complaisance en soi, dans un désir naturel de la perfection, ou plutôt dans un désir d'amour-propre; et alors on fera un retour sur soi, on sentira une certaine satisfaction en soi-même, ce qui est encore très mauvais. Il faut que nous soyons toujours bas et petits en nous-mêmes, devant Dieu et devant les hommes et que, dans les actes des vertus et dans les désirs de perfection, notre esprit ne se porte jamais sur nous, mais qu'il soit fixé en Dieu et que notre cœur mette sa complaisance en lui et non en sa vertu ou perfection. Il faut qu'en même temps nous nous tenions dans la bassesse devant lui.

Je vous dis ces choses, mon bien cher frère, pour vous faire sentir votre propre impuissance, pour vous montrer qu'on peut avoir de très bonnes dispositions

et être loin de la perfection, et que très souvent on peut se croire quelque chose et n'être qu'un pauvre homme. C'est un grand bien de connaître qu'on est un pauvre homme. Il a plu à Notre-Seigneur de vous faire sentir une petite partie de votre pauvreté; mais soyez persuadé, mon très cher, que vous vous trompez encore sur bien des points dans lesquels vous pourriez croire n'être pas si pauvre, et l'être cependant plus qu'en d'autres qui vous accablent.

Ne vous découragez point; mais, au contraire, remplissez-vous de force et d'amour. Allez à Jésus et à Marie, et vous trouverez en eux votre force et votre amour. Estimez-vous bien heureux tout le temps que vous sentirez un grand poids de misères qui vous tient comme accablé. Lorsqu'une fois vous ne le sentirez plus, vous serez plus en danger que maintenant. Si c'était en mon pouvoir, je vous ferais voir encore mieux toutes les abominations qui sont en vous et toutes les sources de malice et de perversité qui tendent toujours à prendre pied dans votre âme. Je sais bien que cela vous abreuverait de fiel et d'amertume; mais je voudrais vous faire boire ce calice d'amertume encore plusieurs années. C'est par là, c'est-à-dire par la petitesse et l'abjection et la basse opinion de ce que vous êtes, par un esprit et un cœur humbles, pauvres et misérables devant Dieu, et souples, doux et soumis devant les hommes, qu'il faut vous préparer à la grande œuvre que Notre-Seigneur vous réserve dans sa miséricorde. Ne visez pas aux grandes choses, mais à être pauvre, petit et misérable à vos yeux et en la présence de Dieu, et à n'être pas compté pour grand'chose parmi les hommes.

C'est par la grâce que vous devez aller à la perfection, non par votre propre force, qui est moins que nulle, comme vous devez bien le sentir; c'est par la bonté divine de Notre-Seigneur, aux pieds duquel vous devez être continuellement prosterné dans ces désirs, et par votre grande confiance en Marie. Apprenez, par tout ce que je vous dis là, à ne jamais vous inquiéter, quelque grande que soit votre misère; mais allez à Jésus et à Marie, et profitez de tout ce temps pour arriver enfin à

cette humilité solide et intérieure, par laquelle vous saurez toujours vous mettre à votre place et estimer à sa juste valeur le bien qui est en vous. Cela vous apprendra à ne pas former des désirs d'amour-propre jusque dans les choses de la perfection, et à ne pas prendre votre amour-propre pour grâces divines; cela vous tiendra intimement uni à Dieu et simplifiera étonnamment toute la marche que votre âme doit suivre dans les voies de la perfection.

Pour ce qui est de ces imaginations, ne vous en faites pas une affaire; traitez-les de bagatelles et n'y faites pas attention; au moins ne vous en troublez point. Mettez votre âme humblement et amoureusement entre les mains de Notre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge. Veillez seulement pour que ces imaginations n'influent point sur vous dans vos actions.

Marchez toujours humblement, bassement et petitement devant Dieu. Joignez à cela la plus tendre et la plus grande confiance, et un abandon très amoureux de vous-même entre les mains de Notre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge, et tout ira selon le bon plaisir de Dieu.

Votre tout pauvre frère.

F. LIBERMANN.

P. S. — Quand vous voudrez m'écrire, vous le pourrez facilement, en mettant un petit billet dans les lettres qu'on m'enverra : je serai bien content d'avoir de vos nouvelles.

II

Rome, le 1er *mai* 1840,
fête de saint Philippe et de saint Jacques.

J'ai lu hier soir votre billet, mon très cher frère, et je quitte toute autre occupation pour vous répondre. Si je n'avais pas négligé de le lire, je vous aurais répondu plus tôt, car j'ai des choses très importantes à vous dire là-dessus.

Je crois que vous vous êtes laissé tromper par une fausse humilité et par un réel amour-propre. Mettez-vous en la présence de Notre-Seigneur en toute humilité de votre âme et en toute sa bassesse; tenez votre esprit et votre cœur dans la douceur et dans la paix, et écoutez-moi avec ces sentiments, car je crains de vous faire de la peine dans cette lettre.

Faites bien attention à vous, et vous verrez que votre âme s'est laissée aller à la tentation du démon. Vous me dites que je m'intéresse à vous, et vous en concluez que je dois avoir de vous une grande opinion. En cela vous montrez que vous n'êtes pas instruit dans les choses divines; car je puis m'intéresser à vous, vous aimer avec tendresse et ne pas avoir de vous cette grande opinion que vous croyez. Notre-Seigneur n'a-t-il pas eu pour nous une prédilection excessive, même au temps où nous étions des monstres de péché; et pourquoi donc ne nous inspirerait-il pas cette même charité mutuelle pour notre salut?

Mais vous bâtissez sur cette fausse raison et vous en voulez juger ce que j'ai pensé de vous et vous vous trompez dans toutes vos conjectures. Je ne croyais en aucune façon que vous eussiez acquis quelque vertu; je n'ai jamais eu la pensée que Dieu vous *appelât à une ample communication de ses grâces, après vous avoir fait passer,* etc.; je dis que je n'y ai jamais pensé, c'est-à-dire que cette idée ne s'est jamais présentée à mon esprit; je n'ai nullement cru que vous fussiez dans une voie extraordinaire, quoique j'aie vu quelque différence entre la conduite que vous devez tenir et celle des autres; car les voies de Dieu varient considérablement, et votre âme est aussi un peu plus difficile à tenir, à cause des grandes difficultés que présente votre misérable fonds. Vous avez besoin d'être encouragé, et c'est ce qui m'afflige, parce que je me vois obligé de vous déchirer. O très cher, si je pouvais, je briserais, je déchirerais votre pauvre âme, je la réduirais en poussière aux pieds de Notre-Seigneur, parce que j'y vois un amour-propre infiniment dangereux.

Vous jugez ceux qui doivent vous conduire, vous

examinez s'ils ont raison ou s'ils ont tort. Où est donc la simplicité de l'enfance avec laquelle il faut recevoir le royaume de Dieu? Vous m'avez fait de la peine; oui, très cher, vous m'en avez fait beaucoup. Ce n'est pas que je m'inquiète d'être jugé et condamné par vous, cela m'importe peu; mais je m'inquiète de vous voir juger ainsi ceux qui vous dirigent. Eh bien, voulez-vous que je vous dise nettement l'opinion que j'ai eue de vous? J'ai cru comprendre que Notre-Seigneur veut vous avoir tout entier; j'ai vu en vous des grâces véritables, et de grandes; j'ai vu et admiré la bonté de Notre-Seigneur, qui vous donne ces grandes grâces parce que vous en avez un besoin plus spécial que tout autre, pour vous donner à lui, à cause de votre mauvaise nature, qui est plus mauvaise que chez la plupart par les différentes maladies de votre âme, opposées pour ainsi dire les unes aux autres, ce qui est très difficile à guérir. J'ai vu ce divin Maître vous travailler sans cesse, au milieu de tous vos penchants si mauvais, et même se servir de ces mauvais penchants pour ce qu'il se propose. Cet amour et ces soins continuels de notre bon Maître me causaient une grande joie. J'ai vu que, si vous étiez fidèle à de si grandes grâces, vous finiriez par être à lui; mais j'ai vu en même temps qu'il vous fallait bien des douleurs et des souffrances, bien de la patience et du courage, bien des humiliations et de la douceur d'esprit et de cœur.

Mais, jusqu'où ai-je vu qu'irait la perfection de votre état intérieur? En toute vérité, je vous dirai qu'à cet égard je n'ai rien vu, ni voulu voir. Je ne suis pas assez savant dans les choses divines pour voir si loin, ni assez insensé pour scruter des questions inutiles. Ce qui m'a donné l'espérance que vous ne reculeriez point, c'est cette bonne volonté de votre part, et de la part de Notre-Seigneur un amour très grand; amour que vous n'avez pas mérité le moins du monde, et que, malgré vos infidélités dont j'ai aperçu quelques-unes, il daigne néanmoins vous accorder.

Vous me faites le tableau de ce que vous êtes. Mon très cher, voilà onze ans que je tâche de travailler à mon

avancement spirituel, et je vous dis en vérité que je ne suis pas encore aussi avancé que vous; j'aurais bien de la peine à faire une analyse de mon intérieur, et je n'aurais jamais la hardiesse de prononcer, comme vous le faites, avec tant d'autorité et d'assurance sur le fond de mon état spirituel, sur les variétés de mon caractère, et sur l'état intérieur et surnaturel auquel Dieu m'appelle, et auquel je parviendrai ou ne parviendrai pas; et vous, qui connaissez à peine l'A, B, C, dans les choses divines, vous prononcez sur tout cela, comme un maître dans la vie spirituelle! Mon très cher, vous êtes répréhensible, et je ne veux pas manquer à ce que Notre-Seigneur demande de moi; je vous fais de la peine, je le sais; mais je veux vous en faire, afin de détruire cette racine perverse et amère du mauvais amour-propre qui vous trompe.

Maintenant, mon bien-aimé frère, écoutez-moi et suivez mon avis. Laissez de côté tous ces jugements; allez avec simplicité devant Dieu; ne cherchez pas à savoir ce que vous êtes, ni où vous irez; ne vous inquiétez pas de la voie dans laquelle vous marchez. Faites peu d'attention à vous-même; seulement, quand vous vous voyez misérable, humiliez-vous avec douceur et amour en la présence de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère. Fermez les yeux sur ce que font les autres; mais vous, soyez attentif à plaire à Notre-Seigneur en tout ce que vous faites. Ne lisez pas trop d'auteurs spirituels, mais uniquement des vies de saints, afin d'entretenir la dévotion dans votre âme. Ne visez pas aux grandes choses et ne vous en occupez jamais; mais contentez-vous d'être sans cesse fidèle à Notre-Seigneur au moment où vous êtes, sans penser au lendemain. Ne répétez pas non plus que vous resterez toujours dans les voies *basses,* comme vous dites; ce n'est pas par humilité que vous parlez ainsi, ni par un mouvement de la grâce de Dieu; car cette vue ne vous sert pas pour avancer dans la perfection chrétienne; mais cela vient de l'ennemi, croyez-moi. Le meilleur est de ne pas vous occuper du tout de ces choses, mais d'aller en toute simplicité devant Dieu,

tâchant de lui plaire dans vos actions, et cela seulement au moment présent.

Ne soyez jamais sage et éclairé dans les choses de Dieu à vos propres yeux, et ne vous regardez pas non plus comme saint et bien avancé. Il vaut mieux que vous vous reconnaissiez comme ayant peu de connaissances dans les choses divines, et étant peu avancé dans la piété. Mais le meilleur encore est de ne jamais vous occuper de vous, de vous oublier et de ne porter aucun jugement sur votre intérieur. Contentez-vous de servir Dieu dans l'humilité de votre cœur et dans un amour parfait, sans vous mêler d'examiner et de juger. Je vous assure en toute vérité que j'ai passé les cinq premières années de mon séminaire, sans rien examiner ni rien juger. Depuis le temps où j'ai été obligé d'examiner et de juger, je ne m'en trouve pas aussi bien, et mon plus grand désir serait de me retirer et de ne plus m'occuper de rien; car je vois de grandes afflictions d'esprit en tout cela.

Ne cherchez même pas à vous faire une idée analytique de la perfection chrétienne; mais donnez-vous à Notre-Seigneur le mieux que vous pourrez, avec humilité et amour du cœur. N'élevez jamais votre esprit, ne le laissez jamais aller dans les hauteurs de la vie spirituelle, ni à une certaine dureté et rigueur, ni à une certaine agitation sourde, laquelle jette souvent dans des illusions. Oubliez-vous, et ne faites rien ni pour qu'on pense à vous, ni pour qu'on vous oublie; habituez-vous à la constance, au courage et à la patience; demandez-en souvent la grâce, car vous en avez besoin.

Vous me demandez si vous n'êtes pas trop misérable pour la sainte œuvre en question; vous méritez d'être repris pour cette demande-là aussi, car c'est une mauvaise disposition qui vous la fait faire. Je vous donnerai pour cela une preuve, qui n'est pourtant pas celle d'après laquelle j'ai conclu que c'est par mauvaise disposition que vous me faites cette question : vous me disiez plus haut que j'avais si bonne opinion de vous! et maintenant vous me dites que *si je pensais que vous soyez trop misérable pour une œuvre aussi sainte, je vous le dise;*

c'est une fameuse contradiction! Que faire à tout cela, mon très cher? rentrez humblement et doucement en vous-même en la présence de Notre-Seigneur et sa très sainte Mère; donnez-vous tout entier à leur divin service et attendez tout de leur bonté, qui est bien grande à votre égard; n'attendez rien de vous-même, car vous êtes bien pauvre et bien misérable. Ne vous étonnez pas de vos fautes et ne vous en découragez pas, jetez-vous à corps perdu en Notre-Seigneur. Ne vous inquiétez jamais de quelle nuance de caractère ou de quel effet de la nature viennent vos mauvais penchants, mais donnez-vous à Notre-Seigneur; il saura bien corriger et refaire tout. Ne vous laissez pas aller à de fausses idées sur l'influence de la grâce sur la nature; ne vous occupez même pas de ces idées; qu'il vous suffise de vous donner à Notre-Seigneur.

A Dieu, très cher frère; tout à vous dans le très grand amour de Jésus et de Marie pour vous.

CORRESPONDANCE AVEC M. LUQUET

M. Jean Luquet se montra très dévoué à l'Œuvre des Noirs, et après qu'il fut entré aux Missions étrangères, il conserva pour le Vénérable Père le plus grand attachement. Envoyé à Pondichéry, il fut bientôt nommé coadjuteur du Vicaire apostolique et évêque d'Hésebon; son sacre eut lieu le 8 septembre 1845. En 1851, il donna sa démission et se retira à Rome; après avoir rempli une délégation apostolique en Suisse, il mourut au Séminaire français le 3 septembre 1858; il était né en 1810.

A la nouvelle de la mort du Vénérable Père, il écrivait (12 février 1852) :

Je n'ai pas besoin de vous dire la part que j'ai prise à votre grande perte. Une seule chose peut adoucir votre peine à tous, c'est l'espérance bien fondée que vous avez maintenant au ciel un protecteur puissant, au lieu de ce Père que sur la terre vous ne retrouverez plus.

Cette confiance que non seulement Dieu l'a reçu dans sa miséricorde, mais qu'il jouit dès maintenant du bonheur et de la gloire des Saints, m'engage à vous exciter, si cela était nécessaire, à demander l'introduction de la Cause de Béatification de celui qui vient de nous quitter.

En voici les raisons : s'il était mort ici, certainement on ferait la démarche que je vous conseille. Nous en avons un exemple en ce moment dans la Cause du Serviteur de Dieu, Vénérable Pallotti, mort en 1850 (1).

J'ai connu l'abbé Pallotti et M. Libermann; la vie extérieure de l'un n'offre pas plus que celle de l'autre de ces faits éclatants et surnaturels qui frappent les peuples, mais l'un et l'autre donnèrent des preuves de vertus très certainement au-dessus de l'ordinaire. Or, tel est le véri-

(1) Le P. Vincent Pallotti, mort en odeur de sainteté le 21 janvier 1849, a été déclaré Vénérable le 13 janvier 1887. Il est le fondateur des PP. Pallotins (Pieuse Société des Missions).

table fondement de la gloire des Saints, et cela suffit pour que l'Eglise examine s'il y a lieu d'accorder le culte des autels. Dieu ensuite manifeste, par des miracles qu'il accorde ou qu'il refuse, quels sont ultérieurement ses desseins...

Les oppositions que vous pourrez rencontrer chez certains témoins prévenus ou mal disposés ne doivent pas vous inquiéter non plus. Ainsi, dans la cause du Vénérable Strambi, mort évêque de Macerata, il y a peu d'années, un témoin alla jusqu'à déclarer sous serment que non seulement il ne le regardait pas comme un saint, mais qu'il le croyait damné, parce que c'était un voleur qui s'était emparé du bien d'autrui, etc. Il fut très facile d'expliquer la conduite du Serviteur de Dieu; et comme il arriverait infailliblement pour M. Libermann, la passion des opposants ne servit qu'à mieux relever d'incontestables vertus.

Enfin, la réputation de sainteté de M. Libermann est assez grande et assez répandue pour motiver la demande d'introduction de sa Cause.

Pour ce qui me concerne en particulier, je suis prêt à témoigner de l'impression profonde qu'il a toujours produite en moi. Je n'ai jamais connu de prêtre, y compris M. l'abbé Pallotti, qui m'ait paru à l'extérieur aussi consommé en sainteté que M. Libermann. En apprenant la nouvelle de sa mort, j'ai dit la sainte messe à son intention, mais voici comment[1]: Si, contre la ferme confiance que j'en ai dans mon cœur, il avait encore besoin de quelque suffrage, que cette messe lui soit appliquée; sinon, je le priais de présenter lui-même à Notre-Seigneur quelques intentions particulières en faveur de certaines âmes qui m'intéressent devant Dieu. J'ai, je vous le répète, la conviction intérieure que je prie un Saint; je n'ai donc posé le premier doute que par respect pour l'Eglise et pour me soumettre à ce que Dieu exige en pareil cas de nous.

[1] Dans un voyage qu'il fit à Paris en 1856, Mgr Luquet dressa lui-même le projet de Lettres postulatoires pour l'introduction de la Cause de son ami (*Bulletin*, I, p. 433).

III

Rome, le 7 mai 1840.

Je vous écris ce petit mot, mon très cher, pour vous engager à voir le bon et cher M. Bureau, pour le consoler et l'encourager, car je lui ai écrit un peu fortement et l'ai repris sévèrement, parce qu'il m'a paru que cela était nécessaire. Comme il a l'esprit vif et violent, et qu'il a un certain penchant au découragement, il serait bon que vous tâchiez de le soutenir s'il en avait besoin.

Ne vous tourmentez pas des idées de découragement de M. Gallais. La retraite de M. de la Brunière n'ajoute et ne retranche pas un cheveu à notre sainte affaire. Je vous dis en vérité que je n'ai jamais beaucoup compté sur ce cher confrère, et dès les premières semaines de notre séjour à Rome, je n'aurais plus voulu qu'il restât avec nous, et je ne l'aurais accepté que très difficilement et avec certaines conditions seulement. C'est juger bien misérablement des choses, que de croire une affaire manquée par la retraite d'un seul homme, qui n'y a apporté que sa seule personne et sa seule influence; ce ne sont pas là des difficultés qui doivent ébranler; j'en ai éprouvé bien d'autres et elles ne m'ébranlent pas. Poursuivons toujours comme si nous étions métaphysiquement certains que le bon Dieu la fera réussir, et soyons toujours disposés en paix à la voir manquer, comme si nous n'avions cru ni voulu qu'elle réussît.

A Dieu, très cher; tout à vous en Jésus et Marie.

F. Libermann, *acol.*

IV

Monsieur,
Monsieur Luquet,
au Séminaire Saint-Sulpice, Paris (France).
VIVE JÉSUS ET MARIE DANS NOS AMES!

Rome, fête de saint Dominique, 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Votre lettre m'a causé une vive consolation, parce que je craignais une grande tentation, et je vois que Notre-Seigneur vous en a préservé. Cette crainte n'était fondée que sur les raisons que je vous ai données dans ma lettre. Dans ces circonstances et autres semblables, je crois qu'il vaut mieux vous adresser à M. Pinault que de m'écrire à moi; ou tout au moins, si vous voulez m'écrire ces choses, commencez toujours par en parler à M. Pinault, car il est important de ne pas rester trop longtemps tourmenté par ces sortes de peines et d'autres semblables sans s'en ouvrir et sans recevoir quelque conseil.

Les choses étant comme vous me dites, je ne vois pas de difficulté que vous ayez visité et que vous visitiez encore, s'il en est besoin, M. de la Brunière; il doit savoir où en sont les choses au Séminaire.

Je sais que M. Le Vavasseur était trop craintif l'an passé, quand je l'ai vu pendant les vacances; je me souviens bien qu'il voulait beaucoup trop ménager les gens. Je m'étonne que vous ayez eu des inquiétudes sur ce point. Il me semble que la marche est assez tracée pour que vous suiviez, selon vos désirs et M. Pinault vous ayant dit que vous devez suivre, vous n'avez rien à risquer.

La marche que vous suivez, par rapport aux autres, est bonne; seulement, ne les jugez pas, ne les condamnez pas, et ne faîtes pas même trop d'efforts pour les amener

à votre avis. C'est un grand principe, dans les choses divines, de ne vouloir pas amener tout le monde à son avis et à sa manière d'agir. La rigueur, dans ce genre de choses, a des suites funestes. Dieu a ses vues sur chacun; il communique et distribue ses grâces diversement; et nous aurions, beau nous efforcer, nous ne pourrions jamais parvenir à faire changer les autres. Que si parfois, en pareil cas, on en vient à bout, c'est à leur détriment. Il y a plus : il ne faut même pas se tenir assuré d'avoir raison; mais l'on doit se défier de soi-même, de crainte de tomber dans une espèce de rigueur intérieure, qui est très nuisible. Je pense que vous comprenez ce que je veux vous dire par rigueur intérieure, car quelquefois vous avez éprouvé cette disposition. Cette défiance n'empêche pas que nous n'agissions; mais que ce soit avec paix, douceur, modération et suavité intérieure à l'égard de tout, même dans les résistances qu'on nous fait et dans les oppositions que nous avons à vaincre.

Que tout soit surnaturel en vous et provienne de l'Esprit-Saint; or, tout ce qui découle du divin Esprit est doux, suave, modeste et humble. La force et la suavité, voilà l'action divine; voilà aussi le résumé de toute l'action apostolique. Quand je vous dis de vous défier de vous-même, et de laisser faire les autres selon leurs vues et attraits, je veux parler de ceux qui sont au bon Dieu et qui agissent par un principe surnaturel et pur. Je vous citerai volontiers par rapport à cela un passage important de saint Paul aux Corinthiens. Tous ceux qui font le bien d'une manière spirituelle et surnaturelle, le font par une grâce de l'Esprit-Saint : *Nemo potest dicere : Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.* Par conséquent, nous ne devons pas les tourmenter de ce qu'ils n'agissent pas d'une autre façon. *Divisiones vero gratiarum sunt,* les grâces sont diversement partagées, mais l'Esprit qui les communique est le même; par conséquent, il faut respecter les goûts spirituels ou attraits variés, et ils ne doivent en rien déranger l'union spirituelle, qui n'est autre chose que la charité de Dieu en nos âmes, et la marque de la résidence en chacun de

nous du divin Esprit, lequel est le même principe des différents attraits. Voilà donc pour la conduite de chacun en particulier, relativement aux goûts et aux attraits.

Saint Paul ajoute : *Et divisiones ministrationum sunt.* Il parle de l'administration des grâces et des biens spirituels qui doivent être distribués aux âmes; ce qui est une véritable servitude, à laquelle nous devons nous réduire pour servir Notre-Seigneur dans les âmes, et pour communiquer à chacune les dons et les grâces qu'il veut leur accorder. Or, ce don d'administration de ses grâces et de ses faveurs s'exerce d'une façon très variée. Les uns le font d'une manière, et les autres d'une autre; mais Notre-Seigneur Jésus est le même dans tous, car c'est lui-même qui distribue ses grâces par les mains de ses serviteurs. Voilà pourquoi il faut être réservé dans les jugements qu'on porte contre la manière d'agir des autres dans les distributions de ces biens surnaturels. Oh! qu'il arrive souvent qu'on condamne notre divin Maître, qui distribue ses dons précisément de cette manière que l'on juge défectueuse!

L'Apôtre ajoute encore : *Et divisiones operationum sunt.* Non seulement il y a variété dans la distribution des biens divins, chose que nous appelons *administration, direction,* ou d'autres noms semblables, mais il y en a encore dans l'action ou opération surnaturelle par laquelle on engendre les âmes à Dieu, et dans toute autre espèce d'opération spirituelle. Toutes ces diverses opérations aboutissent néanmoins à la seule gloire du Père de Notre-Seigneur, qui est le même Dieu en tous, et qui opère lui-même tout en tous; car il faut remarquer que saint Paul, en disant simplement Dieu, veut ordinairement signifier le Père.

Je trouve en ce passage une instruction solide, et une grande source de paix et de consolation pour les âmes qui travaillent ensemble à la gloire de leur Maître. Jamais, en effet, il n'arrive qu'elles soient entièrement d'accord dans les trois choses mentionnées par le grand Apôtre. Tout ce que chacun doit examiner, c'est de voir si sa conduite ne renferme pas quelque défaut qui en est le principe ou qui s'y mêle. Si cela n'est pas, qu'on

marche avec paix, amour et humilité de cœur, toujours en se méfiant doucement de sa misérable nature, mais sans perdre le calme et la liberté d'action.

Je ne puis juger de la grâce que le bon Dieu vous a faite, parce que je n'ai pas là-dessus assez d'explications. J'espère que par là il vous mettra dans une espèce de stabilité d'âme, qui serait une bonne garantie contre les tentations et les peines intérieures auxquelles vous devez, je pense, vous préparer de loin. Attendez-vous-y dans le repos devant Dieu et sans vous inquiéter. Supposé que le bon Dieu vous préserve de ces tentations et de ces peines, vous gagnerez toujours à vous tenir dans la crainte et l'humilité. Travaillez à adoucir votre esprit et votre caractère le plus que vous pouvez, et à devenir souple et flexible; ce sera pour vous un grand préservatif contre toute tentation; mais faites cela en paix et sans inquiétude.

J'ai répondu dernièrement à M. Pinault par rapport à ce qu'il me disait du Préfet apostolique de l'île Maurice; je lui ai encore écrit d'autres lettres, qu'il a sans doute reçues. Je n'ai pas le moment de vous en dire davantage.

Demandez, s'il vous plaît, à M. Pinault, s'il a reçu les trois cahiers (1) que je lui ai encore envoyés par une occasion; ils vont jusqu'à la page 140 inclusivement. Faites-le moi savoir, je vous prie, par la prochaine lettre qui me viendra de Paris. Il me reste à lui envoyer les deux derniers cahiers qui sont terminés. Je veux attendre une occasion bien sûre.

Dites-lui si M. Douai pouvait venir à Rome ces vacances; on le mettra peut-être à la Chartreuse de cette ville. Le P. Prieur me paraît être un homme de Dieu. Il a réformé plusieurs maisons de son Ordre en Italie. Il m'a demandé des nouvelles de cette affaire, car je lui en avais parlé déjà, et il m'avait répondu qu'il voudrait voir le Monsieur et qu'il ne pouvait rien dire sans cela.

(1) Il s'agit vraisemblablement des *Gloses* sur la Règle. Ces Gloses déposées chez M. Pinault auraient été brûlées dans un commencement d'incendie qui se déclara dans la chambre de ce professeur.

Si à Paris on avait des honoraires de messe de reste, ce serait une bonne œuvre de les envoyer à ce bon Prieur; il m'a dit hier qu'il n'en avait pas, et ils ne sont pas riches.

A Dieu, très cher; tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

CORRESPONDANCE AVEC M. X

La lettre qui suit est adressée à un séminariste, un des amis les plus intimes de M. Libermann, peut-être membre de l'Œuvre des Noirs. Nous ne possédons de cette lettre qu'une copie, où le nom du destinataire a été soigneusement effacé; l'original n'en a pas été présenté au procès.

La date, 19 janvier 1840, est fausse; il eut fallu transcrire 19 juin 1840, en raison des détails donnés dans le texte. La cause de cette erreur est peut-être que la copie porte en marge ces mots : « Mon adresse : chez M. Jourdan, via Magnanapoli, n° 1, Rome. » Mais il se peut qu'à la fin de juin M. Libermann ne fut pas encore logé chez les Patriarca, ayant loué pour six mois sa première chambre.

VIVE JÉSUS ET MARIE!

Rome, le 19 *juin* 1840.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

Je n'ai pas grand'chose à vous dire pour le moment. D'ailleurs, ce ne sont pas les paroles qui remplissent nos âmes de l'amour divin et qui nous tiennent unis dans ce saint amour, mais l'Esprit de Notre-Seigneur, qui vit en nous et qui veut y opérer toutes choses. Il me suffit donc de donner sans cesse votre âme à Jésus-Christ Notre-Seigneur et à la Très Sainte Vierge notre bonne Mère, afin que le divin Esprit soit maître absolu en vous, qu'il vous remplisse et qu'il vous unisse à Jésus et à Marie, de la même union, quoique moins parfaite, d'amour très saint dont il les a unis ensemble. Ce serait une chose très grande, très douce et très admirable, si l'Esprit-Saint accomplissait ainsi en nos âmes cette union si sainte avec Jésus en Marie, et avec Marie en Jésus. Que Jésus vive en nous comme il a vécu en Marie; que nous soyons unis à Marie comme elle a été unie

avec Jésus, d'une union de désir, d'une union d'amour, d'une union de volonté, d'une union de vue. Que nous soyons aveugles, perclus et anéantis en nous-mêmes et pour nous-mêmes, et que l'Esprit de Jésus soit toute occupation, tout mouvement et toute vie en nous, pour nous unir et nous faire une même chose avec lui en Marie, par Marie et avec Marie.

Je sais fort bien que nous ne parviendrons jamais à la perfection de ce divin amour et de cette divine union; n'y prétendons pas; mais prions Jésus de nous en donner quelque petite étincelle, et prions Marie de nous attirer dans son admirable intérieur, pour nous y unir et nous y donner quelque petite participation. Mon très cher, vivez le plus que vous pouvez annulé en vous-même; donnez-vous sans cesse à Jésus et à Marie; soyez sans cesse reposé sur le sein de Jésus et abandonné entre les mains de son divin Esprit. Prenez bien garde, et conservez votre esprit dans une grande douceur et une grande souplesse devant lui en toutes choses; tenez votre âme dans un état de bassesse et de pauvreté, et dans l'oubli de vous-même. Ne soyez jamais actif dans les affaires que vous entreprenez pour la gloire de Notre-Seigneur; laissez-le faire, et ne soyez qu'un instrument mort, mais en même temps souple et pliable.

Nos affaires, ici à Rome, sont entre les mains de Dieu; il a semblé nous favoriser un petit peu. Le Cardinal Préfet de la Propagande nous accepte et nous permettra de vivre en communauté ensemble. Il nous enverra, quand le temps sera venu, et nous a fait dire de nous préparer en attendant. Nous ne lui avons pas parlé de la Congrégation à former, mais simplement que nous voulons la Mission des Nègres et vivre en Communauté et ne voulons être envoyés que par le Saint-Siège. Maintenant, nous avons un an ou deux pour prier le bon Dieu et attendre qu'il fasse de nous ce que bon lui semblera. Il n'est pas encore tout à fait certain qu'on nous enverra chez les Nègres, mais on fera ce qu'on pourra pour nous y envoyer, si la chose est possible. Il est important que le secret soit gardé sur notre démarche auprès du Cardinal Préfet et sur sa réponse. Si nous avions du monde,

d'ici à un an et même plus tôt, notre affaire serait bien vite expédiée.

Que la sainte volonté de Notre-Seigneur s'accomplisse toute seule. Je suis sûr que nous éprouverons de grandes difficultés et de grandes croix dans quelque temps d'ici; mais que Jésus seul et sa divine bonté soit loué, béni, glorifié, et triomphe en tout et partout! S'il accepte nos petits services, nous serons ravis de joie et de bonheur. S'il lui plaisait de nous rejeter, nous baiserions la terre devant lui, et nous nous traînerons dans notre bassesse en sa sainte présence, avec les mêmes actions de grâce et d'amour envers ce cher et adorable Maître et Dieu. Mon très cher, nous vous donnons à Jésus et à son saint amour. Donnez-vous aussi de votre côté.

Tout à vous en ce cher amour.

CORRESPONDANCE AVEC M. MANGOT

Nous donnons en premier lieu un billet sans date, qui paraît faire suite à la lettre du 19 décembre 1839, si elle ne lui est pas antérieure; nous la plaçons ici, parce qu'elle fait allusion aux peines qu'endura à Rennes M. Libermann, et qui ne furent révélées qu'à son départ de cette ville.

X

Monsieur,
Monsieur Mangot, prêtre,
à la Maison Saint-Sauveur,
Redon (Ille-et-Vilaine).

Vive Jésus et Marie!

TRÈS CHER MONSIEUR MANGOT,

Je n'ai rien de particulier à vous dire pour votre intérieur; vous savez à peu près ce que vous avez à faire. Il s'agit donc uniquement de fortifier votre volonté pour suivre ce que Notre-Seigneur vous montre. Cela coûte et est très difficile, mais il faut avoir sans cesse recours à la Très Sainte Vierge; c'est elle qui vous a donné tout ce que vous avez en fait de vie intérieure. Comme il vous manque encore beaucoup, demandez-lui sans cesse, avec amour et confiance, qu'elle vous donne le reste. Ayez l'esprit plus docile et plus souple; vainquez-vous sur la mauvaise habitude de vous effaroucher de suite quand on a l'air de parler plus haut ou différemment qu'à l'ordinaire, ou quand on fait une mine ou grimace différente; vous entrez de suite en soupçon et votre esprit travaille et se raidit souvent pour une bagatelle.

Dans ces moments, ayez recours à Marie et visez à

vous calmer et à rejeter toutes les pensées qui vous viennent par rapport à la chose qui veut vous troubler et à occuper votre esprit d'un autre objet. Ne prenez jamais aucune résolution dans ces moments de trouble. Vous vous faites ordinairement une foule d'illusions dans ces circonstances et vous vous laissez séduire par ces illusions. Faites généralement de suite, avec douceur et bonne volonté, pour l'amour de Jésus et de Marie, ce qu'un supérieur vous dira, même si cela pouvait vous être nuisible; ainsi, quand on vous dit de ne pas travailler, ne travaillez pas, mais que cette inaction soit une inaction pleine de douceur et de bonne volonté. Ne vous inquiétez pas si vous êtes utile ou inutile dans la Congrégation; qu'il vous suffise de savoir que Notre-Seigneur vous y demande; et si Notre-Seigneur vous veut là, que vous importe le reste?

Soyez humble dans votre intérieur plus que dans votre extérieur, dans vos pensées plus que dans vos paroles, dans vos désirs plus que dans vos actions, dans vos sentiments plus que dans votre tenue et dans vos manières. Que l'humilité extérieure réponde cependant à l'intérieure, mais l'intérieure doit toujours être la source de toute l'extérieure et la surpasser de beaucoup. Veillez sur votre imagination et rendez-la moins active et le plus calme que vous pouvez : elle vous cause de grands maux.

Il faut vous attendre à avoir vos peines et vos misères au Noviciat aussi bien qu'ailleurs. Il faut les supporter avec amour. Vous y serez mieux pour la vie intérieure et pour vous perfectionner dans la science qui vous est nécessaire.

Mes peines n'ont pas été si grandes qu'on se l'imagine. J'ai dû naturellement en éprouver, étant étranger et sans connaissances; et d'ailleurs où irai-je sans avoir des peines? Si j'en ai parlé, ce n'est pas qu'elles étaient plus grandes qu'à l'ordinaire. Il y a des moments dans ma vie où j'en ai souffert de bien plus grandes.

A Dieu, très cher frère. Soyez tout entier à l'amour et dans l'amour de Jésus et de Marie, en lequel je suis tout vôtre.

F. LIBERMANN, *acol.*

XI

Monsieur,
Monsieur Mangot, prêtre,
Directeur à la Maison Saint-Sauveur,
à Redon (Ille-et-Vilaine), France.

VIVE JÉSUS ET MARIE!

Rome, le 6 *juillet* 1840.

TRÈS CHER MONSIEUR MANGOT,

Je prie Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de vous donner la paix du cœur et de l'esprit.

J'ai vu dans votre billet que vous n'êtes pas encore fortement établi dans cette paix de l'âme, qui est le partage des âmes parfaites; mais prenez courage; avec la bonne volonté que Notre-Seigneur vous a donnée et avec la confiance en la Très Sainte Vierge, vous viendrez à bout de toutes vos misères, si toutefois vous patientez. Le bonheur si grand de la perfection n'est pas l'affaire d'un jour : il faut du temps, du travail, de la prière et de la confiance; et on n'arrive qu'après s'être relevé et encouragé à recommencer bien des fois. Ne vous affligez ni ne vous découragez donc pas, et travaillez toujours de toute votre âme, comme si vous ne faisiez que de commencer.

Rappelez-vous, mon très cher, ce que je vous disais quelquefois : que la perfection chrétienne ne consiste pas dans un certain état d'oraison plus ou moins élevé, mais dans une union d'amour parfait avec Notre-Seigneur, fondée sur un renoncement complet à nous-mêmes, à notre amour-propre, à notre volonté, à nos aises, à nos satisfactions et à tout ce qui tient à nous. Plus le renoncement est parfait, plus notre amour est parfait. Si nous ne sommes pas bien renoncés, nous ne pouvons pas avoir une parfaite union et amour envers Notre-Seigneur. Il faut que la nature meure en nous

avant que la grâce s'y établisse. La vie de la nature est toujours un obstacle à la vie de la grâce, et nous ne parvenons à la perfection que lorsque la grâce est à peu près parvenue à éteindre et à faire mourir la nature.

Qu'avez-vous à faire, mon très cher? A aider l'action de la grâce, et à faire mourir et éteindre peu à peu tout ce qui est nature en vous; or, il n'y a pas d'occasion plus favorable que celle des croix et des contradictions, parce que, dans ce moment, la nature est attaquée de tous côtés; elle sent combien elle est en danger, elle se relève, se révolte plus que jamais et combat comme une désespérée. Voilà pourquoi c'est de ce moment qu'il faut profiter pour faire triompher la grâce sur notre misérable nature, et lui donner le coup mortel.

Tâchez, mon très cher, de vous mettre toujours contre vous-même, pour rendre la grâce triomphante. N'examinez jamais si vous avez raison ou tort, si on vous rend justice ou injustice; n'examinez pas les raisons qui font agir ceux qui vous contrarient, ni les sentiments et les dispositions dans lesquels ils agissent : ce n'est là ni la question, ni l'objet dont notre esprit doit s'amuser. On attaque l'ennemi, on vous prête secours pour l'affaiblir, l'accabler, le tuer : agissez en bon politique, profitez de la belle occasion pour vous délivrer de cet ennemi dangereux qui vous tient encore sous le joug, et pour faire régner Dieu dans votre âme. Quelles que soient les intentions de ceux qui vous donnent ce secours, profitez-en et triomphez, ou plutôt faites triompher Jésus-Christ en vous.

Ce combat est pénible, mais Jésus et Marie vous soutiennent et, si vous combattez avec ferveur, vous y éprouverez de grandes consolations. Si, jusqu'à présent, vous n'y avez eu que des amertumes et des troubles, c'est que, jusqu'à présent, vous n'avez pas bien combattu. Vous voudriez qu'il n'y eût ni peine ni répugnance, cela n'est pas possible; il en est de cette mort spirituelle de notre nature comme de la mort corporelle de notre chair : l'une comme l'autre a ses maladies, ses langueurs, ses fièvres, ses faiblesses et ses agonies qui la précèdent. Ne faites pas attention à ces souffrances, elles sont les avant-

coureurs d'une paix et d'un bonheur incompréhensibles à des âmes imparfaites et charnelles; et c'est au milieu de cette grande paix des parfaits que s'établit le règne de Jésus dans nos âmes. Alors on peut devenir véritablement utile à sa gloire, et capable d'y travailler sérieusement et solidement.

Vous avez à veiller sur l'amour-propre, sur l'amour de vous-même. Vous vous rappelez sans doute que je vous l'ai déjà dit. Visez à vous oublier, et à oublier tous les hommes, et tout ce qu'ils font par rapport à vous, et ne pensez qu'à vous rendre agréable à Dieu en toutes vos œuvres. Pourquoi tant vous amuser aux pensées, aux jugements et aux actions des hommes? Vous avez un grand besoin de distraire votre esprit de toutes ces choses; toutes les fois qu'une pensée semblable vous saisit et commence à vous agiter, n'attendez pas, mais distrayez-vous de suite; humiliez-vous et donnez votre âme à Dieu; et puis, allez votre chemin sans vous en faire une affaire capitale. Je ne veux pas vous en dire plus long, ne connaissant pas exactement l'état actuel de votre âme.

Tout à vous en Jésus et en Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

P. S. — Mon adresse : chez M. Patriarche, vicolo pinaco, n° 31, Rome.

LETTRE A M. CAHIER

XV

Monsieur,
Monsieur Cahier, prêtre,
Directeur au Grand Séminaire,
à Rheims (*corrigé :* à Saint-Sulpice, Paris).
(La lettre est mise à la poste à Limoges.)

J. M. J.

Rome, le 6 *juillet* 1840.

TRÈS CHER PÈRE ET AMI,

Je prie votre charité de ne pas m'en vouloir de ce que j'ai laissé votre lettre sans réponse. J'étais si occupé et j'avais tant de lettres à écrire, qu'il m'a fallu absolument y renoncer. J'ai prié M. Pinault de m'excuser auprès de vous et, comme il est sujet à caution sur ces sortes de matières qu'il néglige ordinairement, j'ai encore chargé un autre de la même commission. Pour comble de malheur, votre lettre s'est perdue et je ne sais plus exactement ce qu'elle contenait.

J'ai fait vos commissions saintes et plus même que vous ne m'avez recommandé. J'ai prié pour vous à la confession de saint Pierre et de saint Paul, aux catacombes de saint Sébastien (cimetière Calixte), qui est pour moi un lieu de grande dévotion. Malheureusement, je ne peux m'y rendre souvent, c'est à une lieue et plus de Rome, au moins de mon logis. Imaginez-vous s'il vaut la peine qu'on y aille, on en a extrait cent soixante-quatorze mille martyrs. On y conserve encore un ancien

autel où on célébrait le saint Sacrifice au temps de la persécution, et plusieurs chapelles où les chrétiens se réunissaient pour prier, pour assister au saint Sacrifice et pour participer ensemble au Très Saint Sacrement, et où ils passaient des jours et des nuits, des mois et des années peut-être, pour se soustraire aux persécuteurs. Quelle ferveur a-t-il dû y avoir dans ces lieux? Aussi, quand on y entre, on est pénétré jusqu'au fond de l'âme et on voudrait y rester toujours.

J'ai encore pensé à vous au Colisée. C'est l'ancien amphithéâtre où l'on exposait aux bêtes tant de chrétiens fervents qui y donnaient leur vie pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce vaste bâtiment est une ruine, mais la plus belle et la mieux conservée de toutes celles qui se trouvent dans Rome. Tout le pourtour de l'édifice est conservé; l'intérieur de l'amphithéâtre où les martyrs étaient déchirés par les bêtes existe dans tout son entier. C'est un des lieux les plus précieux de Rome pour la piété; aussi fait-on ce que l'on peut pour le conserver. Depuis quarante ans, on a dépensé plus de cinq cent mille francs en travaux de soutènement.

Les autres lieux de dévotion sont sans nombre : cette semaine, par exemple, j'ai visité la prison où saint Pierre et saint Paul furent détenus avant leur mort, et la maison où saint Paul a été emprisonné pendant deux ans, à son arrivée de Jérusalem. La première s'appelle la prison Mamertine; elle est à plus de quarante pieds sous terre. La seconde n'est pas profonde, c'est la partie basse de la maison, sur l'emplacement de laquelle on a bâti une église en l'honneur de la Sainte Vierge. Dans l'une et dans l'autre se trouvent des fontaines qui ont servi aux saints Apôtres pour baptiser ceux que Notre-Seigneur convertissait par leur parole. A la prison Mamertine, la fontaine a été accordée à la prière de saint Pierre. Il y baptisa le geôlier de sa prison avec toute sa famille et une foule de personnes.

Le jour de saint Paul, je suis allé à la grande église de ce saint apôtre, qu'on est en train de bâtir et qui va être consacrée pendant le mois de septembre par le Pape même, qui craint de mourir avant de faire cette consé-

cration, et qui, pour se donner cette consolation, fait presser les travaux, de manière que le sanctuaire soit terminé pour cette époque. Ce sera une grande cérémonie. Ce même jour, j'ai entendu la sainte Messe à l'endroit où il a été décapité, et où se trouve encore la petite colonne à laquelle il a été attaché pour avoir la tête coupée.

J'ai bu de l'eau des trois fontaines que la tradition rapporte avoir jailli aux trois endroits où tomba la tête du grand apôtre, dans trois bonds qu'elle fit. Dans le même enclos, se trouve une autre chapelle renfermant la prison où on mit le saint pendant quelques heures, en attendant que tout fût prêt pour son exécution. Dans le caveau de cette chapelle, ont été enterrés saint Zénon, avec plus de douze mille martyrs. C'est à l'autel de cette chapelle que saint Bernard dit la sainte Messe et fut favorisé d'une vision de la Sainte Vierge. Pendant cette octave, on va encore à Saint-Pierre *in montorio*, où cet apôtre a été crucifié; à Saint-Pierre *in vincoli*, où l'on conserve ses chaînes.

Vous voyez, par cet échantillon que je vous donne, combien Rome est la Ville sainte par excellence. Par là, vous pouvez vous faire une petite idée du reste. Je ne finirais pas si je voulais entrer dans les détails. Tâchez donc de venir passer vos vacances à Rome; ce voyage ferait grand bien à votre gosier, et votre foi se fortifiera et se nourrira de toutes les choses admirables que vous y verrez. La dépense ne serait pas bien grande. Je crois qu'il ne faudrait pas cinq cents francs pour faire le voyage, aller et retour, et rester à Rome six semaines.

Si vous veniez pour le mois de septembre, nous pourrions aller ensemble en pèlerinage à Lorette. J'espère m'y rendre dans le cours de ce mois avec plusieurs ecclésiastiques qui font leurs études à Rome. Je me fais presque un cas de conscience de vous adresser cette invitation; car, si cela manquait, ce serait pour vous un crève-cœur pendant deux mois et une croix à ajouter à toutes les autres. J'ai vu ici M. de Champgrand; il est parti vers la fin du mois de mai pour la Terre-Sainte.

A Jésus, à Marie, à qui seuls notre âme appartient

avec tous ses désirs et toutes ses actions. Rien en vous pour nous et à nous, mais que tout soit pour Jésus et à Jésus par Marie et avec Marie, dont la charité doit remplir toutes nos âmes.

Tout à vous dans cette sainte charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

P. S. — Mon adresse : chez Monsieur Patriarche, vicolo del Pinaco, n° 31, à Rome.

LETTRE A M. DE FARCY

Monsieur,
Monsieur Edouard de Farcy,
place Toussaint,
à Rennes (Ille-et-Vilaine).
(La lettre est mise à la poste à Limoges.)

J. M. J.

Rome, le 6 *juillet* 1840.

MON TRÈS CHER AMI,

Il y a bien longtemps que je désire vous écrire; il est enfin temps que j'exécute ce désir, de peur que vous ne me reprochiez que je vous aie oublié. J'ai bien des excuses à vous faire de ne vous avoir pas fait mes adieux en règle et de m'être contenté d'une méchante lettre; mais il ne faut pas m'en vouloir pour cela : une fois que j'avais prévenu M. Louis de mon prochain départ, je ne pouvais plus rester longtemps. La peine que j'éprouvais était si grande, que vous ne sauriez vous en faire une idée : jamais je n'étais si en peine. La raison de cette peine était le chagrin que je causais au bon M. Louis et celui qu'auraient dans la suite tous les confrères. La volonté de Dieu était que je passasse outre, malgré l'extrême peine que j'éprouvais et qui était encore grandement augmentée, parce que je ne savais ce que le bon Dieu ferait de moi et ce que je deviendrais.

J'espère donc, mon très cher, que votre charité et votre amitié pour moi me pardonnent ce manquement. Mon excuse est d'autant plus légitime que je suis parti deux jours avant le temps que je me proposais, parce que je craignais tomber malade, à cause de la grande peine que j'éprouvais.

De Rennes, je suis parti pour me rendre à Rome. Le

bon Dieu a pourvu à tous nos besoins jusqu'à présent et pendant tout le temps que j'ai à rester ici.

Rome est une ville sainte et en même temps une ville très agréable, pour un chrétien surtout. Tous ceux qui y viennent pour s'édifier en retirent un fruit considérable. Vous ne vous faites pas une idée de la satisfaction spirituelle qu'on y éprouve : la foi se fortifie considérablement et trouve dans cette sainte ville des moyens de s'entretenir et s'augmente du commencement de l'année jusqu'à la fin. J'aurais bien voulu entrer dans quelques détails sur Rome, mais ce serait trop long : je crois qu'il vaut mieux que vous y veniez pour le voir de vos propres yeux. Ce n'est pas une plaisanterie que je fais, mais je vous le conseille et vous y engage très sérieusement et très fortement. Suivez mon conseil et vous verrez que vous vous en trouverez bien.

Voici le projet tel que je l'ai formé pour vous. Vous partiriez de France pour être ici les premiers jours de septembre, ou tout au plus le 15. Vous irez prendre le bateau à vapeur à Marseille (1), qui part le 1er, le 10 ou le 11 et le 23 de chaque mois. Vous logerez à Marseille à *la Croix de Malte,* qui est un hôtel très chrétien. Il n'y a aucun danger à passer la mer par le bateau à vapeur.

Je viendrai à votre rencontre au port d'Italie, où vous débarquerez, c'est-à-dire à Civita-Vecchia, qui est à dix lieues de Rome. (Je vous prierai seulement de me payer ce voyage, qui est nécessaire pour vous éviter une foule d'embarras.) Je vous montrerai à Rome toutes les choses précieuses pour la piété et pour la curiosité; nous choisirons ensuite un temps pour aller faire un pèlerinage à Lorette. Vous savez ce que c'est? la maison où Notre-Seigneur a passé trente ans avec la Très Sainte Vierge et saint Joseph. Outre cela, je vous trouverai quelque bonne compagnie pour visiter quelques principales villes d'Italie. Ce voyage sera pour vous un voyage d'agrément et de piété. J'espère grandement que vos peines de con-

(1) Il y en a plusieurs; les meilleurs sont ceux du Gouvernement. Ils sont aussi de meilleur marché. Vous y prendrez une seconde place; on y est très bien.

science diminueront de beaucoup et peut-être même serez-vous entièrement délivré : Notre-Dame de Lorette fera bien quelque chose pour un pauvre enfant de son cœur. Les voyages, d'ailleurs, vous distrairont : vous ne serez pas toujours dans un même état de choses; votre santé s'améliorera grandement : je vous conseille de consulter le médecin là-dessus, et vous verrez ce qu'il vous dira.

Si, ensuite, le séjour de Rome vous plaît, vous y resterez l'hiver, qui est très doux et presque comme le commencement du printemps chez nous, tellement que dans la plupart des maisons il n'y a pas de cheminées. Les mois de septembre et d'octobre, dit-on, sont les plus beaux jours de Rome : c'est un printemps, et on a cela de plus, que les meilleurs fruits sont mûrs dans ce temps. Vous pourrez loger dans la même maison que moi.

J'ai oublié de vous dire qu'il serait très facile de vous obtenir une audience du Pape, où vous recevrez sa bénédiction et d'autres grâces encore. Tâchez d'être plus résolu qu'à l'ordinaire : vous ne trouverez jamais une circonstance semblable; je ne sais si je reste ici jusqu'à la fin de l'hiver. Prenez une bonne fois cette résolution et mettez-vous à même d'exécuter ce voyage, dont il ne saurait que vous arriver du bien. Vous trouverez ici de bons Pères Jésuites français pour vous confesser. Je crois que le tout ne vous coûtera pas plus de mille francs; prenez cependant plus d'argent avec vous pour le cas de besoin. Ecrivez-moi quelque temps avant votre départ, et mandez-moi le jour où vous comptez partir de Marseille, ou, si vous passez par les Alpes, dites-le moi aussi. Dites-moi aussi s'il faut venir à votre rencontre à Civita-Vecchia.

A Dieu, mon très cher. Je compte vous voir bientôt et vous embrasser dans la sincérité de mon cœur, avec laquelle je suis, dans la charité de Jésus et de Marie, votre frère et serviteur.

F. LIBERMANN, *acol.*

Mon adresse : chez M. Patriarche, vicolo Pinaco, n° 31, à Rome.

LETTRES A M. CARRON

XXXVI

Monsieur,
Monsieur Paul Carron, diacre
à l'Evêché, Nantes.
(Mis à la poste, à Limoges, le 28 juillet.)

J. M. J.

Rome, le 7 juillet 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Si je ne connaissais pas votre grande charité pour moi, je n'oserais plus vous écrire, parce que vous avez grand sujet d'être brouillé avec moi. J'ai laissé votre bonne petite lettre sans réponse durant tout ce temps, quoiqu'elle mérite bien une conduite différente de ma part; mais j'ai pensé qu'entre nous il ne faut pas se gêner tant, et que je n'avais pas à risquer qu'il s'élevât dans votre cœur des soupçons et des sentiments défavorables à la charité contre moi. Je vous assure et vous proteste, avec toute la vérité et la sincérité de mon cœur, que l'ancienne union, qui me semble avoir été formée entre nous par Notre-Seigneur lui-même, existe encore dans tout son entier. J'espère que, malgré cette espèce de manquement de ma part, elle ne sera pas éteinte chez vous.

La raison pour laquelle je ne vous ai pas répondu a été uniquement les occupations continuelles que j'avais, et desquelles je ne voulais me distraire par aucun objet étranger. J'ai trouvé cette manière d'agir extrêmement

importante, d'autant plus que j'avais à répondre à plusieurs lettres, ce qui m'aurait abstrait et mis dans un autre cercle d'idées.

La vie que je menais à Rome et que je mène encore est extrêmement retirée. Je n'ai de rapports avec personne, je ne fréquente personne, pas même ceux que j'avais connus à Paris, pas même M. de Conny, et cela me coûte beaucoup, car je voudrais bien le voir un peu et tâcher de m'édifier avec lui; mais il m'a semblé que cette conduite serait plus utile à l'un et à l'autre, pour les raisons que je vais vous dire tout à l'heure.

Vous dire maintenant où en sont mes affaires, cela me serait bien difficile, parce que je ne le sais pas trop moi-même. Il n'y a rien de perdu, ni rien de gagné; j'ai cependant de grandes espérances. Dans les commencements, j'ai eu de grandes misères, et je croyais tout perdu; cela ne me tourmentait pas beaucoup, pour des raisons qu'il serait trop long de vous mettre sur ce papier et que je vous dirai de vive voix quand je vous verrai, ou par écrit, si cela était trop retardé, lorsque les affaires seront en partie terminées; car je compte bien vous mettre au fait de tout ce qui s'est passé, à condition cependant que vous gardiez toujours dans le secret de votre cœur tout ce que je vous communiquerai là-dessus. Je vous prie que votre charité pour moi patiente un peu : il vous serait bien difficile de vous montrer une maison à demi bâtie; cela demanderait trop d'explications pour vous faire comprendre tout; tandis que, lorsque la chose sera terminée, tout s'expliquera de soi-même et il me suffira de vous en faire le récit. Ne croyez pas, je vous en prie, que c'est par défiance que je ne vous mets pas au fait de mes démarches : je vous assure que cela n'est pas vrai.

Dans les commencements, plusieurs personnes, éminemment pieuses et qui rendent de grands services à Notre-Seigneur pour le bien des âmes, me firent souffrir beaucoup et me supposèrent des sentiments et des intentions que je n'avais pas. Ce bon M. de Conny a contribué beaucoup à fortifier ces personnes dans leurs préventions; je ne sais comment ce cher homme s'y prit

pour entrer lui-même dans toute sorte de soupçons contre moi. En arrivant, j'ai commencé à m'ouvrir à lui sur notre affaire à Rome (je dis *notre,* c'est-à-dire de M. de la Brunière et de moi). Il prit la chose très mal; son esprit travailla là-dessus très vivement. Il prit avec moi ce ton méprisant et indifférent qu'il représente si naturellement quand il veut; et, comme il était bien travaillé, il alla voir ces bonnes et saintes personnes, et le bon Dieu sait dans quel sens il parlait! J'avais grand désir de fréquenter ce bon M. de Conny, qui m'est toujours bien cher en Notre-Seigneur, pour dévorer jusqu'à la dernière parcelle le pain de la tribulation que le bon Dieu me donnait, et pour tâcher de me réconcilier avec lui; mais M. de la Brunière, à qui je ne disais pas ce que je pensais là-dessus, croyant que j'ignorais tout ce qui se passait, faisait tout ce qu'il pouvait pour m'en empêcher, mécontent d'ailleurs de la conduite de ce cher ami, et dans le fait c'est ce qu'il y avait de mieux à faire. M. de Conny, à l'approche du sacerdoce, se réconcilia avec moi, me consulta même sur son intérieur, et je crois que c'était avec sincérité. Mais, il y a peu de temps, j'étais le voir et je l'ai trouvé de nouveau embrouillé sur mon compte. J'ai chargé quelqu'un de nous réconcilier; je ne sais si on a fait la commission, et M. de Conny est parti pour le Mont-Cassin. Priez le bon Dieu qu'il mette la paix dans son cœur; de mon côté, je ne vois pas de moyen à employer à cela. Je me tiendrai tranquille et profiterai des circonstances pour le remettre : Dieu sait combien j'ai toujours été désireux de procurer son bien spirituel et combien, depuis que je le connais, il m'a tourmenté.

On m'avait conseillé à Rome d'avancer au sacerdoce; au moins, de faire quelques efforts pour cela, et j'ai reçu les mêmes conseils de Paris. J'ai donc fait quelques efforts à Paris pour avoir mon dimissoire et je n'ai pas réussi. A Rome, je n'ai pas fait de démarche pour cela, et je suis résolu à ne pas en faire. Désormais, je me tiendrai tout à fait tranquille et j'attendrai la divine volonté sur ce point; moi, je ne veux plus rien faire; il faut que je sois appelé par la voix des Supérieurs.

M. de la Brunière m'a quitté et il est allé aux Missions Etrangères. Les bons Pères, qui étaient prévenus contre moi et qui avaient l'air de me prendre pour un séducteur, ont fait tous leurs efforts pour l'éloigner de moi, et cela quoique ce cher frère manifestât toujours des sentiments contraires, car il ne voulait jamais dire les vrais sentiments qu'il avait là-dessus et était en colère contre eux, parce qu'il soupçonnait quelque raison particulière pour laquelle on voulait me l'arracher, car ce n'est pas pour l'envoyer aux Missions Etrangères qu'on voulait le détacher de moi. Quand une fois je lui eus dit qu'il serait bon de se déterminer pour autre chose et qu'il ferait bien de ne pas rester avec moi, il consentit à faire une retraite qu'on le pressait depuis longtemps (de faire); mais quand les bons religieux virent qu'il était décidé pour les Missions Etrangères, ils finirent par voir que c'était la volonté de Dieu et le décidèrent à cette résolution. C'était une grande affliction pour moi, car j'avais et j'ai encore une haute estime de la profonde piété de ces Messieurs; et, de plus, celui qui faisait le plus d'efforts était mon confesseur (il l'est encore), et profitait de tout ce que je lui disais en direction pour dégoûter ce cher confrère. J'ai vu là que des hommes de Dieu, désireux de procurer sa gloire, peuvent agir d'une manière bien singulière, qu'il me serait impossible de justifier; mais ce qui me consolait, c'était que je voyais clairement qu'ils agissaient par le désir de la gloire de Dieu, et je me disais : si Notre-Seigneur est content de leur conduite, pourquoi en serai-je mécontent?

J'avais d'autant plus de facilité à me tenir dans la paix là-dessus devant Dieu, que j'avais prévu, avant de quitter la France, que la volonté divine n'était pas que le bon M. de la Brunière soit avec moi. Cependant, j'avais de fortes tentations contre la charité, contre ces personnes et contre leur œuvre pendant deux jours; alors je suis allé voir celui qui me confessait et je lui ai dit tout ce qui se passait en moi; et comme je prévoyais que je le mettrais dans l'embarras en plusieurs circonstances (car il ignorait auparavant que j'étais instruit de tout ce qui

s'était passé), je lui avais fait promettre de ne rien répondre à toutes les choses que je lui reprocherais. Cela m'a parfaitement réussi; je fus entièrement délivré de ma tentation. En ce moment, nous semblons être assez bons amis. Voilà une belle histoire : gardez-moi le secret, mon très cher, je vous en prie.

Dites-moi, dans votre prochaine lettre, s'il vous plaît, comment va M. Ferret. Je crains qu'il ne soit fâché contre moi à cause de la lettre que je lui ai adressée de Lyon. Tâchez, je vous prie, de lui persuader de ne pas être mécontent et dites-lui que je suis rempli du plus profond respect et de la plus grande charité et que j'ai toujours été dans les mêmes sentiments à son égard, quoique mon sentiment ne fut pas le sien dans la question dont il s'agissait dans cette lettre.

Et vous, très cher, revenez de tous les jugements et de toutes les pensées mauvaises dans lesquels vous avez été par ma faute.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

XXXVII

Monsieur,
Monsieur Paul Carron, prêtre,
à l'Archevêché de Paris, Francia.

Rome, le 1er *janvier* 1841.

TRÈS CHER FRÈRE,

J'ai reçu votre première lettre, il y a quelques jours seulement, parce que j'étais absent quand elle est arrivée ici; je me trouvais à Lorette.

Vous pensez bien que je ne vous ai pas oublié dans cette maison de foi et de bénédiction. Ce n'est pas le moment de vous en parler maintenant; j'ai peu de temps, et je ne puis vous dire que deux mots.

J'ai à vous remercier de la charité avec laquelle vous m'avez procuré si promptement l'exeat du diocèse de Paris, que je ne croyais pas avoir si facilement. Je vous avoue, mon très cher, que j'ai toujours douté si Notre-Seigneur me veut prêtre, et je ne puis me le persuader encore maintenant, où tout semble être certain. Cependant, je crois qu'il faut m'abandonner à la Providence et, si les événements s'arrangent de manière que je le sois, j'avancerai et je n'hésiterai pas. J'ai même cru qu'il était dans l'ordre de la volonté de Dieu que je fisse la démarche de demander mon exeat à cette fin, quoiqu'il m'en coutât beaucoup.

Je vais partir de Rome, le 8 de ce mois, et je m'embarquerai le 9.

J'espère bien que nous nous reverrons bientôt. Je vais droit à Strasbourg, et je ne puis pas passer par Paris; mais, tôt ou tard, je serai obligé de faire le voyage de la capitale; et alors, j'espère que le bon Dieu nous fera retrouver ensemble pendant quelques jours. Que de choses j'aurai à vous dire et à vous demander!

Vous êtes dans une position à faire un très grand bien, et j'espère que Notre-Seigneur se servira de vous pour procurer sa gloire dans la grande Babylone de la France. Il s'y trouve un grand nombre de bonnes âmes, qui ne demandent pas mieux que de servir Dieu avec ferveur. Pour moi, j'ai plus d'espérance d'être méprisé et de souffrir de grandes peines que de faire du bien : que le tout soit entre les mains de Notre-Seigneur!

Ces bons Messieurs m'ont engagé dans leur sainte œuvre; il faut que je poursuive ce que nous avons commencé, et il faut sacrifier mon repos et mes propres goûts : c'est la seule raison qui me fait faire les démarches pour le sacerdoce, et pour aller à Strasbourg; mais je vous assure qu'il me coûte infiniment de me relancer au milieu des hommes et d'exposer de nouveau mon salut. Pour un pauvre homme comme moi, la meilleure chose à faire serait de se cacher dans quelque coin du monde, pour y être négligé et oublié de tous, pour n'avoir plus aucun rapport avec personne, et pour passer ainsi cette misérable vie dans la retraite et dans la mi-

sère, attendant ainsi le grand jour de Notre-Seigneur. Ce serait là mon plus grand désir; mais cela ne paraît pas être la volonté de Notre-Seigneur. J'en suis peiné et attristé, mais il faut marcher : le Maître le veut ainsi.

Je termine, parce que j'ai encore plusieurs lettres à écrire, et j'ai peu de temps pour cela.

Rappelez-moi au bon souvenir de M. Canillac, que vous voyez sans doute souvent. M. Drach m'a parlé de lui.

A Dieu; tout à vous dans la très sainte charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

P. S. — Quoique j'aie oublié dans ma lettre de vous souhaiter la bonne année, vous ne doutez cependant pas que je vous la souhaite bonne. Pour réparer mon oubli, je vais vous la souhaiter aux pieds de Notre-Seigneur et de la Sainte Vierge, à Saint-Pierre et à Sainte-Marie-Majeure.

LETTRE A DOM SALIER

I

A Dom Jean Salier,
à la Chartreuse, Torino.

J. M. J.

Rome, le 9 *juillet* 1840.

MON TRÈS CHER ET HONORÉ PÈRE,

Depuis longtemps, je désire avoir une occasion pour vous écrire et il ne s'en présente pas, voilà pourquoi j'ai mieux aimé attendre; car à Rome on ne peut pas affranchir les lettres pour l'étranger.

Je suis à Rome depuis le 6 janvier. J'étais dans une grande peine et un grand tourment à Rennes, dans les derniers temps, et je ne pouvais pas attendre l'arrivée de votre réponse.

Je craignais, outre cela, qu'on ne s'aperçût de quelque chose, et alors on aurait mis tout en mouvement pour empêcher mon départ. Car ces bons Messieurs désirent véritablement le bien, et ils s'imaginaient que je pouvais y contribuer en restant avec eux, ce qui était faux bien certainement. Je suis donc parti sur la seule décision du bon M. Pinault, et j'ai reçu votre lettre à Marseille. Plusieurs personnes pieuses, en France, croient que j'ai mal fait de quitter la Congrégation, mais je crois qu'elles jugent *secundum hominem*, et même sans connaissance de cause. Ce que je sais, c'est que dans mon intérieur, j'ai depuis tout ce temps une réponse d'approbation, et je crois avoir fait la sainte volonté de Notre-Seigneur. Depuis que je suis à Rome, j'ai eu à essuyer de grandes

misères de la part des hommes, et même de la part des hommes les plus pieux et les plus désireux de la gloire de Dieu.

Pendant environ six mois, je n'ai eu l'approbation de personne dans tout ce que je me proposais. A Paris, à Lyon et à Rome, tous ceux à qui j'ai parlé de mon dessein, m'ont toujours désapprouvé. Seul M. Pinault était pour moi, et il n'avait pas l'air d'être bien solidement décidé. Tout cela ne fit pas de mal à mon âme, comme vous le pensez bien, mon très cher Père. Quoique tout le monde me fût opposé, je poursuivais toujours mon affaire, parce que je voyais dans tous ceux qui m'étaient ainsi opposés, des raisons qui ne me paraissaient pas de nature à me faire céder. La plupart, et surtout les plus pieux et les plus sages, avaient une très mauvaise opinion de moi, regardaient mon dessein comme une invention d'ambitieux, et avaient plusieurs autres mauvais soupçons.

Je regardais tout cela comme une grande grâce de Dieu pour me prévenir contre tous les maux; mais je ne croyais pas devoir céder, parce qu'il me semblait que je n'avais pas ces mauvais sentiments dans mon âme.

Je suis resté dans ces contradictions jusqu'au 6 juin, sans aucune consolation pour me donner de l'espérance. Au contraire, j'ai eu beaucoup à souffrir de la part de mon compagnon qui, me voyant ainsi dans le mépris et l'impuissance, et étant lui-même fortement tenté contre moi et contre toute l'œuvre, à laquelle il s'était tant intéressé auparavant, ne cessait de me contrarier et de me chagriner de toutes façons, et a fini par me quitter et s'en aller à Paris. Dans cet intervalle, c'est-à-dire vers le milieu du mois de mars, j'ai présenté un mémoire à Mgr le Secrétaire de la Propagande, dans lequel je lui explique tout notre dessein, et je lui demande avis et conseil sur ce projet.

Quand je revins pour lui demander son sentiment, il me reçut très froidement, me parla cependant avec bonté, mais s'arrêta toujours à ces mots : Que n'étant pas prêtre, je ne pouvais pas encore penser à faire des missions; qu'il fallait d'abord être prêtre, et qu'après je

pourrais voir s'il y avait lieu de penser aux missions. Ce sont ses propres termes, et je ne pus en tirer un mot de plus.

C'était la réponse la plus pénible qu'il pût me donner; car s'il m'en avait donné une absolument négative, j'en aurais été fort content, parce que j'aurais regardé sa parole comme celle de Notre-Seigneur et je me serais retiré immédiatement; c'est, du reste, dans le dessein seul de connaître la volonté de Dieu que je me suis adressé à lui comme à un supérieur, sachant bien qu'il en parlerait au cardinal-préfet. Je me tins donc tranquille, sans faire aucune nouvelle démarche, attendant qu'il plût à Dieu de me manifester sa sainte volonté. Il paraît que Son Eminence le Cardinal-préfet, ainsi que Monseigneur son secrétaire, avaient tous les deux de grands doutes sur mon compte, soit qu'on leur en eût fait parler défavorablement, soit pour une autre raison. Ils prirent des informations. Au commencement de juin, le cardinal dit à quelqu'un de ma connaissance qu'il avait eu de très bons renseignements sur moi, et le 8, je reçus une lettre pleine d'encouragements, signée du cardinal-préfet (1).

A Paris, M. Pinault a parlé à Messieurs du Saint-Esprit et à un évêque missionnaire; et les uns et les autres semblent accueillir favorablement la chose; l'évêque, surtout, l'a reçue avec de grandes démonstrations de joie.

Tout est maintenant entre les mains de Notre-Seigneur, comme cela a toujours été. On a voulu que je fisse des efforts pour être ordonné; j'en ai fait auprès des vicaires capitulaires du diocèse de Paris, et au lieu de démissoire, on m'a envoyé un exeat pour le diocèse de Rome, quoique je ne l'eusse pas demandé et que je l'eusse même tacitement refusé par les choses que je disais dans ma lettre au grand-vicaire. Cette conduite semble m'annoncer que le bon Dieu ne me veut pas dans son sacerdoce. Aussi je pense me tenir désormais tranquille là-dessus, et laisser faire la Providence toute

(1) La lettre du Cardinal est citée en son entier dans l'original.

seule, sans moi. Ma conduite à Rome, pour la sollicitation de cette sainte affaire, était de ne jamais faire de démarche oblique. Je n'ai pas même cherché à avoir une protection, mais je me suis tenu tranquille et retiré chez moi. Je n'ai fait aucune connaissance et je ne fréquente absolument personne ici. J'ai vu deux fois le cardinal et deux fois Mgr son secrétaire. Quand le besoin ou les circonstances l'exigeront, je les reverrai. J'ai agi ainsi, parce que je craignais de vouloir trop la chose, et d'agir de manière à faire faire aux supérieurs ma propre volonté, tandis que c'est la volonté divine manifestée par les supérieurs que je désire accomplir.

Je leur ai proposé le projet; ils l'ont examiné, ils le connaissent, ils savent ce qu'ils ont à faire. D'ailleurs, désormais tout ce qu'ils avaient à dire est dit dans cette lettre du Cardinal, qui est la plus favorable que l'on pouvait espérer; car, à Rome, on n'approuve jamais une congrégation avant qu'elle ait travaillé un certain temps. On m'a fait des reproches de cette espèce de prétendue indifférence et négligence que je mettais dans cette affaire, mais je ne m'en suis jamais fait là-dessus.

Voilà donc, mon très cher Père, le compte exact de tout ce qui s'est passé. J'avais grand désir de vous en faire part, et je suis bien aise d'en avoir trouvé l'occasion.

Maintenant, j'ai à vous demander conseil sur le point suivant : M. Pinault et moi, nous étions d'avis qu'il faudrait écrire une règle provisoire dès l'origine et avant le départ des Missionnaires, sauf à ne la fixer définitivement qu'au bout de plusieurs années d'expérience. Notre raison est que, si les Missionnaires partent pour un pays lointain, se dispersent et s'établissent dans deux ou plusieurs contrées, s'ils se donnent tout entiers à leurs travaux sans avoir une règle quelconque en mains, il est presque impossible que l'œuvre se forme. Les expériences seront variées, parce qu'elles se feront par plusieurs têtes; il s'établira un défaut d'uniformité qui sera très nuisible; l'esprit sera tout à fait différent; de plus, l'obéissance sera beaucoup plus difficile et le commandement arbitraire, parce que chaque supérieur agira

selon ses idées. Il me semble qu'une foule d'abus s'introduiront, et les obstacles à l'établissement de l'œuvre seront extrêmement grands. Joignez à cela que peut-être je serai obligé de rester en France pour conduire le noviciat, et que les premiers membres n'auront probablement pas beaucoup de temps pour s'y former avant leur départ. Cependant, M. le Supérieur du Saint-Esprit et un directeur du Séminaire de Saint-Sulpice sont d'un avis contraire, disant que n'ayant pas l'expérience du ministère qu'on aura à exercer, on ne peut faire une règle. Je sens bien cela, mais il ne s'agit pas d'élaborer une règle complète et stable, mais de donner une impulsion et d'établir le véritable esprit de l'œuvre. Dans la suite, on changera, selon que l'expérience l'aura montré.

J'ai commencé cette règle, ne sachant pas que les avis étaient partagés à ce sujet, et j'en ai fait à peu près la moitié. Voici la manière dont je m'y suis pris. Il y a d'abord le texte de la règle, qui est divisé en parties, chapitres et numéros : chaque règle a son numéro, outre cela, sur chaque numéro ou article j'ai donné une glose explicative assez étendue, dans laquelle je tâche d'inculquer l'esprit de l'œuvre et d'apprendre comment ces règles doivent être pratiquées; j'y vise à conduire les âmes à la perfection du missionnaire ou de l'état apostolique, telle que je l'ai conçue. Elle est plus considérable que je ne l'avais cru avant de commencer; mais je n'en suis pas fâché, parce que sa longueur vient de la glose explicative; et je ne trouve pas mauvais que cette partie soit développée, dès qu'elle ne constitue pas le corps de la règle.

Veuillez bien, très cher Père, me dire votre sentiment sur tout cela. Priez pour nous, et recommandez-nous aux prières de votre communauté. J'ai un grand désir d'être intimement uni avec votre ordre d'anges. Dites-moi, s'il vous plaît, s'il y aurait moyen de venir passer quelque temps auprès de vous et combien de temps on pourrait y passer et combien cela pourrait coûter. Je désirerais séjourner un mois ou six semaines en retraite auprès de vous. Je ne sais si mes affaires me le permettront; je l'espère cependant de la bonté divine.

Adieu, très cher et très honoré Père; donnons-nous toujours de plus en plus à Jésus et à Marie et ne vivons que de leur amour. Je désire beaucoup cette sainte vie, mais je ne l'ai pas du tout.

Tout à vous en ce très saint amour.

F. LIBERMANN, *acol.*

Mon adresse : chez M. Patriarche, vicolo del Pinaco, n° 31.

P. S. — J'ai oublié de vous dire que je n'ai pas écrit à la bonne religieuse dont vous m'avez parlé. J'avais envie d'aller la voir, au plus fort de mes peines, pour la consulter, mais le bon Dieu y a mis des empêchements. Si vous croyez qu'il serait bon de lui écrire encore, dites-le moi, s'il vous plaît; je le ferai, je la consulterai sur toute mon affaire, ou plutôt sur l'affaire du bon Dieu, et pour savoir si je dois recevoir le sacerdoce.

Au sujet de Dom Salier, M. de Brandt, dans sa déposition au procès apostolique de béatification du Vénérable Père, en 1882, rapporte ce fait :

Il y a quatorze ans environ, je suis allé passer l'octave de la fête de saint Bruno à la Grande Chartreuse et j'y ai fait une retraite pendant ces huit jours. Un Père Chartreux, du nom de Maurice, je crois, me fit appeler dans sa cellule et me parla longuement de la vie et de la sainteté d'un de ses confrères qui venait de mourir. Ce confrère était maître des novices; il s'appelait, de son nom de famille, Salier, et était fils d'un receveur général de Bourges. Il avait connu le Serviteur de Dieu à Saint-Sulpice et le vénérait comme un saint. Ce Chartreux passa par de très grandes épreuves pendant sa vie religieuse; et un jour qu'il était dans la plus grande désolation, le Serviteur de Dieu lui apparut, et il en éprouva une joie ineffable et retrouva une paix parfaite. Le tout est consigné dans la vie de ce vénérable Chartreux qu'on désire faire canoniser. Le P. Maurice était l'ami et le confident de ce maître des novices. Cette apparition ne m'a nullement étonné, car ces deux âmes d'élite, le P. Li-

bermann et le maître des novices étaient unies d'une manière toute particulière au Séminaire de Saint-Sulpice : je le sais par les confidences du P. Libermann.

Cette *apparition* est vraisemblablement la même qui est racontée page 116 du tome Ier de ces *Notes et Documents.* On trouvera des détails fort intéressants sur l'intimité entre Dom Salier et le Vénérable Père dans la *Vie du P. Dom Jean Salier,* par *Dom Victor-Marie Doreau,* Paris, Reteaux-Bray, 1888.

CORRESPONDANCE AVEC M. DUPONT

---

de M. Eugène **Dupont** :

Cette première lettre est adressée à M. Perchaix, à la Neuville.

Paroisse Saint-Sever, 13 *septembre* 1845.

Mon bien cher Monsieur, je m'estime vraiment bien heureux de pouvoir faire quelque petite chose pour nos chers missionnaires. Je vous expédie tout ce que je puis avoir capable de vous intéresser. J'ai perdu beaucoup de lettres et de papiers que j'ai prêtés de tout côté et ne me sont pas revenus. Ainsi, à mes grands regrets, je ne puis retrouver la prière : *O Jesu vivens in Maria.* Songez bien, je vous prie, que je vous confie là tout mon trésor. Je tremble que quelque pierre précieuse ne vienne à s'en trouver distraite. Il y a neuf lettres, adressées à différentes personnes; — puis seize adressées à moi, je n'en garde que quelques-unes que je ne puis envoyer; — ensuite une notice sur M. Liévin, faite par M. Libermann, son ami et moniteur à Saint-Sulpice; enfin une copie de quelques lettres. Je prends note de l'envoi. D'ici à quelques semaines, je compte que tout me reviendra intact. Je tiens aux originaux mêmes, quoique, prêtés quelquefois, ils soient la plupart bien salis. — Si je vais au noviciat, ce que j'espère toujours, ou tout au moins à ma mort, tout retournera de droit à la maison de la Neuville, si on paraît le souhaiter.

Je n'écris point à notre cher bon Père, faute de courage et de lumière pour tout lui dire. — Oh! envoyez-moi donc vos missionnaires quand ils passent par Rouen : ma maison est petite, mais croyez à mon bonheur, si je pouvais les loger et les nourrir tout le temps de leur passage ici. C'est une dette que je serais si heureux

d'acquitter et cela me ferait tant de bien de causer avec eux. Ecrivez-moi, où les choses en sont, combien de novices, etc.

Priez, priez pour moi, j'ai une lourde paroisse de 25.000 âmes sur les épaules et je suis trop aimé et prôné, un peu peut-être parce que je prône trop bien et m'y attache trop. Quand mes liens seront-ils rompus?

Je ne vous dis rien pour M. Libermann, puisque vous en faites un secret, je lui écrirai bientôt.

Votre pauvre serviteur, indigne de se dire votre frère.

DUPONT.

Rouen, 15 *avril* 1852.

Mon très cher Père, je m'empresse de répondre à vos désirs, en vous confiant tout ce que j'ai pu recueillir de votre vénéré et bien-aimé Père.

Il y a des trésors de perdus, et je le regrette infiniment.

1° J'envoie vingt-trois lettres, que j'ai numérotées d'après leur date de réception;

2° Plus treize lettres, dont :

Une à M. Levillain (1838), une à M. Tisserant (1838), deux à M. Le Vavasseur (1838), une à M. Luquet (1840), quatre à M. Le Vavasseur (1842), trois à M. Casteilla (1842), une à M. Adolphe Gaudefroy (1848);

3° Plus deux cahiers de lettres copiées ou de conseils ascétiques;

4° Plus deux copies de lettres à part et une lettre de M. Duquesnoy, missionnaire, alors à Paris, et qui doit être de 1842.

Quant aux vingt-trois lettres qui m'ont été personnellement adressées, comme il me semblerait plus convenable que le recueil de toutes les lettres autographes fut conservé le plus complet possible au noviciat, si vous le souhaitez, je me contenterais de la copie que vous m'en

feriez faire sur un cahier et vous en abandonnerais la propriété. Vous comprenez le motif qui me déterminerait à un tel sacrifice. Je crois que tout le monde devrait se l'imposer. Dans quelques années, nos noms seront insignifiants, nous, pauvres et obscurs prêtres séculiers; mais il sera toujours intéressant de posséder les originaux de lettres souvent importantes. Plaise au ciel que d'autres profitent mieux que moi de si saints avis.

Je n'ai pas eu le courage de vous écrire depuis trois mois. J'ai le cœur encore aussi serré qu'alors d'une si grande perte. Je garderai jusqu'à la mort le regret profond de n'avoir pas su à temps sa maladie, pour recevoir sa dernière bénédiction. J'ai perdu un père que j'aimais au delà de tout ce que l'on peut penser, et qui était toute mon espérance pour l'avenir. Maintenant, je vous l'avouerai, parce que je le crois vrai, je me trouve abandonné, délaissé, malheureux sur la terre, errant à l'aventure sans but, sans règle, sans guide. Je suis condamné à ne trouver en qui que ce soit ce qui me serait nécessaire. J'ai attendu trop tard; lui seul m'aimait assez pour avoir pitié de moi et espérer toujours; lui seul me semblait avoir pour moi les vues surnaturelles qui seules m'inspiraient confiance pour l'avenir, mais aussi m'auraient envoyé d'un seul signe au bout du monde.

Pardon de vous dire tout cela et priez quelquefois, vous, M. Le Vavasseur et nos autres amis, pour votre pauvre et indigne confrère.

DUPONT.

Rouen, 25 *octobre* 1852.

Mon très cher Père, M. l'abbé Beauchef sait beaucoup de choses sur notre vénéré Père. Quant à moi, tout ce que je sais est déjà connu et rapporté en abrégé dans la notice. Par exemple le don des larmes, si remarquable dans ses oraisons à Saint-Sulpice, ce qui m'a été raconté par M. Gallais, directeur; ses vues intuitives pour la composition de tout ce qu'il devait écrire ou dire au noviciat : son pèlerinage à Notre-Dame de Lorette, ses

humiliations le long de la route, où il mendiait et était souvent rebuté, le miracle de la guérison d'un petit enfant à son retour dans un village; l'histoire du Grand Vicaire, qui, à Rome, lui reprochait de ne pas assez s'inquiéter pour la réussite de son œuvre : tous ces faits, je les tiens de lui-même...

Rouen, 15 *décembre* 1852.

Je suis assez embarrassé de rapporter tout ce que je me rappelle au sujet de votre Vénérable Père, M. Libermann, parce que bien des années se sont écoulées depuis nos intimes relations, et la notice déjà publiée m'a montré que le fond de ce que je sais est déjà connu.

C'est en 1840 que je commençai à lui écrire, alors qu'il se trouvait à Rome, s'occupant de la fondation de sa société. Lorsque nous apprîmes la défection de M. de la Brunière, plusieurs (entr'autres MM. Luquet, Bonalgue, Papillon) furent déconcertés, et c'est à ce sujet que M. Libermann nous écrivit : « Quoi, vous vous laissez aller à l'inquiétude et au découragement, parce qu'un homme nous quitte, un homme qui n'apportait que des talents, un nom et une fortune! Qu'est-ce que c'est que tout cela? Ce n'est pas ainsi que se font les œuvres de Dieu. Dieu ne veut pas que l'on puisse les attribuer à la puissance des hommes; il veut qu'on y reconnaisse la sienne. Quand des obstacles se présentent, il faut aller, aller toujours, rester au pied du mur, attendre qu'il tombe, et alors on passe par-dessus. » Je ne sais où est cette lettre.

Pendant deux années entières, nous entretînmes correspondance ensemble sans nous être jamais vus, et, sur le point de nous rencontrer enfin, il m'écrivit, dans une lettre prêtée et égarée : « Prenez garde de regretter d'avoir tant désiré de me voir; figurez-vous à l'avance que je ne suis qu'un bien pauvre homme, au physique et au moral. Mon extérieur est si misérable, que plusieurs fois je fus, dans mes voyages, pris pour un malfaiteur, et sur le point, comme tel, d'être jeté en prison.

Il n'y a rien en moi que de commun et de repoussant; et cependant, j'aime tant votre chère âme, que je voudrais bien que vos impressions sensibles défavorables ne vous empêchassent pas de retirer quelque fruit de ma tendre affection et de mes ardents désirs de votre avancement spirituel. » (Or, chacun sait que penser de son extérieur si remarquable de simplicité, de franchise et de sainteté.)

Plus tard, il me raconta à ce sujet qu'à Notre-Dame de Fourvières on lui avait interdit de servir la sainte messe et qu'on l'avait fait sortir, tant on doutait de lui. Il attribuait encore à cela les mépris et dédains qu'il eut à endurer à Rome, et qui contribuèrent au découragement de M. de la Brunière. Enfin, dans son pèlerinage qu'il fit à pied à Notre-Dame de Lorette, souvent le soir, rebuté de tous, il errait de maison en maison, et longtemps en vain, jusqu'à ce que quelque âme plus compatissante ou plus hardie consentit à lui donner l'hospitalité dans quelque étable ou grenier. Il est vrai que, épuisé de fatigue, son visage exténué et d'un type israélite très remarquable, n'inspirait guère de confiance sur ces routes isolées, et que, de plus, comme il me l'a exposé lui-même, je ne sais quel mauvais plaisant avait eu l'idée de découdre les nombreuses pièces de son manteau tout usé et d'en mettre d'autres à la place de différentes nuances, de telle sorte que les enfants étaient plus portés à le railler et à le huer qu'à le respecter; enfin lui-même s'estimait bien heureux de toutes ces humiliations et contribuait le plus qu'il lui était possible à les augmenter par ses airs d'embarras ou de naïveté affectée avec lesquels il demandait de porte en porte l'hospitalité.

Cependant, Dieu récompensa, ce semble, sa vertu et le dévouement de quelques hôtes charitables dans plusieurs occasions. Un soir, entre autres, qu'il revenait de Lorette, il s'arrête dans un village où il se voit rebuté de tous, il continue son chemin sans insister davantage, jusqu'à ce que, apercevant une chaumière écartée, il s'y adresse et est très bien accueilli. Ceux qui l'habitaient étaient pourtant dans la plus grande affliction, un des jeunes gens se trouvait à l'extrémité, souffrant d'un mal

aigu qui lui faisait pousser des cris affreux et incessants. M. Libermann, voyant leur douleur, en est touché et leur dit : « Puisque la science des hommes ne peut rien, ayons recours à Dieu. En revenant de Lorette, j'ai visité le tombeau de *telle* sainte (j'ai oublié le nom qu'il m'a dit), j'ai rapporté avec moi des feuilles ou graines d'une plante qui y croît depuis longtemps, mettez un peu dans de l'eau, et faites-en boire à l'enfant. » Le père, plein de foi, s'empresse, mais au moment où il s'apprêtait à faire avaler tout le verre d'eau préparé : ce n'est pas nécessaire, reprit le pieux pèlerin, il suffit d'une goutte; et lui-même, retirant son doigt de l'eau, se contenta de le placer sur la langue de l'enfant, qui, à l'instant même, se calma; de toute la nuit, il ne fit entendre aucun cri, et M. Libermann le quitta au matin, parfaitement guéri. Lui-même a raconté ce fait dans nos intimes conversations à la Neuville.

M. l'abbé Gallais, de Saint-Sulpice, m'a raconté le fait de ses contemplations habituelles durant ses premières années, et comment ses condisciples admiraient souvent ses yeux fixés vers le ciel, tandis que cependant des larmes coulaient presque continuellement jusqu'à terre, contrairement à l'usage ordinaire, où les yeux ne laissent échapper les pleurs qu'à travers les paupières presque fermées.

C'est de cette habitude de la contemplation que résulte sans doute, pour M. Libermann, ces vues extraordinaires sur les différents états et les besoins des âmes. C'est de là aussi, je pense, que procédait cette facilité à écrire et à parler sur les sujets les plus spirituels et les plus profonds. Jamais je n'ai rencontré d'homme allant si promptement que lui : *usque ad divisionem spiritus et animæ*, comme dit saint Paul. Au reste, toutes les lettres qu'il m'a écrites le démontrent.

Je souhaite surtout que dans sa vie on insiste surtout sur cette supériorité admirable de vues intérieures que l'esprit de Dieu lui donnait en toute occasion quand il traitait une matière, soit en conversation, soit par écrit, il ne paraissait que rapporter ce qu'il aurait lu dans un tableau (visible pour lui seul), où tout se déve-

loppait selon qu'il était nécessaire. Il m'a dit lui-même que ses vues des choses spirituelles étaient comme des vues intuitives et immédiates.

Voilà tout ce que je puis dire de notre vénéré Père. Je souhaite fort qu'une copie au moins de toutes les lettres originales me soit bientôt donnée, et j'espère que le tout concourra à la gloire de Dieu et à l'honneur de son saint serviteur.

Paris, 30 *juillet* 1868.

Notes pour aider à mes dépositions de la séance du 3 août 1868, en faveur de la Béatification de mon très vénéré François-Marie-Paul Libermann.

Depuis six mois, je faisais, au Séminaire d'Issy, mes études théologiques, lorsque le Vendredi-Saint 1840, M. l'abbé Pinault, assez embarrassé de mes idées de vie religieuse et de mission, m'ordonna d'écrire à M. Libermann, alors à Rome, et de lui dévoiler toute mon âme. J'envoyai en effet un cahier entier, et, durant deux ans, je correspondis ainsi avec notre vénéré Père, sans nous être jamais vus. Dès la première réponse, je vis que j'étais compris, comme jamais je ne l'avais été jusque-là, et jamais je n'ai rencontré depuis de directeur qui m'inspirât autant de confiance; car tout en lui me paraissait surnaturel. Il voyait plus qu'on ne lui disait, et répondait même à ce qu'on ne lui demandait pas, suivant qu'il lui était inspiré d'en-haut.

Ce fut après ces deux années que, sur le point de nous rencontrer enfin au Séminaire de Saint-Sulpice, il m'écrivit à peu près ces mots : « Vous avez bien tort de tant souhaiter de me voir; sachez que je ne suis qu'un pauvre homme, au physique comme au moral; mon extérieur est si misérable, que plusieurs fois dans mes voyages on m'a pris pour un malfaiteur, et peu s'en est fallu qu'on ne me jetât en prison. Il n'y a rien en moi que de commun et de repoussant, et cependant, j'aime tant votre chère âme, que je voudrais bien que vos impressions sensibles défavorables ne vous empêchâssent pas de re-

tirer quelque fruit de ma tendre affection et de mes ardents désirs de votre avancement spirituel. »

Il m'a raconté, durant nos conversations à la Neuville, qu'au moment même où il se préparait à se lever pour donner le sujet d'oraison tel qu'il l'avait médité, tout s'évanouissait tout à coup quelquefois, et, à la place, un autre sujet, avec tous ses développements, se présentait à son esprit. Il m'a dit également que souvent en composant soit ses petits traités d'oraison ou autres, ou surtout ses commentaires sur saint Jean, les choses lui étaient données par une lumière subite; d'autres fois, dans l'explication de certains versets, il ne rencontrait que ténèbres et obscurités; alors il attendait et priait, jusqu'à ce que la lumière se fit. Jamais il n'y avait chez lui travail ni effort d'esprit, ni recherches scientifiques pour coordonner les choses, il semblait que tout était de pure grâce.

Au reste, il attachait une très grande importance à ce que l'action surnaturelle de Dieu dans les âmes, fût toujours hautement reconnue et proclamée. J'en citerai pour exemple de longues discussions que j'eus avec lui au sujet du traité de l'oraison de M. Courbon. Il trouvait que cet auteur était trop méthodique et semblait faire croire que par leurs propres industries les âmes pouvaient monter d'un degré à l'autre, et passer ainsi de l'oraison de méditation à l'oraison d'union et de contemplation. Notre vénéré Père avait à cœur de détruire les fausses idées que je m'étais faites à cette occasion et il s'appuyait surtout sur sainte Thérèse et saint Jean de la Croix.

Il y a, dans la notice de M. Ducourneau, plusieurs traits que je puis également certifier, ainsi que pour les tentations terribles de suicide dont m'a parlé le vénéré Père lui-même.

L'histoire de M. Meigna, converti subitement, avec ce détail qui m'a été raconté dans le temps par M. Libermann : M. Libermann, après avoir répondu, comme il est dit, était entré, comme il y était autorisé dans la chambre de ce jeune séminariste et avait ouvert sur sa table le Nouveau Testament, marquant ce texte de

saint Paul : *Pax Dei quæ exuperat omnem sensum.* — M. Meigna est saisi de ce texte, comme saint Augustin, après le *Tolle, lege,* et tout se passa ensuite comme il est raconté.

Je puis certifier également, comme simple témoin auriculaire, tous les faits du séjour de M. Libermann à Rome; ses visites à la Propagande pour y soumettre son projet, son rebut de tout côté, sa pauvreté extrême, mais ce qu'il m'a raconté lui-même, c'est que tandis qu'il logeait sous les combles avec les pigeons, demeurait dans la maison, au premier étage, un vicaire général de l'un de nos diocèses de France, venu à Rome pour obtenir je ne sais quelle institution ou autorisation. Fréquemment, il disait au pauvre acolyte : « Mais il faut vous remuer plus que cela, si vous voulez réussir à quelque chose; tenez, moi, ces jours-ci, j'ai visité tel évêque, tel cardinal, on m'a fait telles et telles promesses; et vous, vous restez toujours dans votre inaction; comment voulez-vous qu'on s'occupe de votre affaire et surtout qu'elle se décide favorablement! » — Je me réjouis pour vous, Monsieur l'abbé, se contentait de répondre M. Libermann, mais pour moi, je ne me sens pas porté à rechercher tous ces appuis humains; d'ailleurs, je ne suis pas capable de les obtenir. J'ai présenté mon projet, si Dieu veut qu'il soit agréé, on saura bien me trouver; j'attendrai, sinon je m'en retournerai comme je suis venu. » Enfin, au bout de sept à huit mois de patience, la lettre du Révérendissime Cardinal Préfet de la Propagande vint encourager l'homme de la Providence, et celui qui s'était trop confié dans les moyens humains, s'en revint en France sans avoir rien obtenu, malgré tant de protections et de belles promesses.

C'est durant ces longs mois d'attente, que M. Libermann avait composé ses beaux commentaires sur saint Jean. Malheureusement, il ne les a jamais continués. J'étais encore à Saint-Sulpice, lorsque je le décidai enfin à me confier ces pieux manuscrits. J'en fus ravi à juste titre, et dans la crainte qu'ils ne vinssent à s'égarer, ou que lui-même ne les fît disparaître, tant il les trouvait informes et incomplets, je réussis à en faire faire

une copie par l'écrivain public de l'Eglise de Saint-Sulpice. Ce ne fut pas là un petit travail, car, s'il m'en souvient, il y avait peut-être six cents pages fort serrées et d'une écriture assez pénible à déchiffrer pour des étrangers peu habitués à ces sortes de compositions mystiques.

Je terminerai ces notes rapides, que mes yeux malades ne me permettent pas d'étendre davantage, par un fait sur lequel on pourra interroger Mlle Jenny Guillarme, qu'il concerne.

C'était, je crois, en 1843 ou 1844, cette pieuse personne venait fréquemment me voir au séminaire de Saint-Sulpice. Les merveilles de sa vie entière, son zèle pour les bonnes œuvres, sa guérison miraculeuse par la sainte robe de Notre-Seigneur, dont elle me procura un fragment authentique, l'étrangeté de son existence habituelle, appréciée si diversement, tout cela m'embarrassait extrêmement; je sentais que cette pauvre âme avait surtout besoin d'un directeur qui pût la juger et la conduire selon les desseins de Dieu. Ce fut alors que dans le parloir je lui cite M. Libermann, alors à la Neuville. A ce nom, elle reste toute interdite. « Est-il donc prêtre, enfin! » me dit-elle. Je lui donne plusieurs détails sur l'œuvre dont elle n'avait nullement entendu parler. Je la mets en effet en rapport avec M. Libermann, qui, comprenant la gravité de l'affaire, fait venir à Amiens cette âme grandement éprouvée, l'examine à fond dans une retraite de quinze jours, m'écrit de très belles lettres à son occasion, et me dit, entre autres choses, ces paroles : « Entre tous les miracles de la vie de cette personne, le plus grand, c'est qu'elle ait échappé à tant de dangers et qu'elle ait même converti plusieurs fois ceux qui voulaient la perdre. » Ce fut à cette occasion que M. Libermann lui ordonna d'écrire sa vie dans tous ses détails, jusqu'à sa guérison à Argenteuil, à l'âge de vingt ans, puis il lui fit brûler ses cahiers ou les brûla lui-même, pour lui retirer toute tentation d'amour-propre; mais j'avais eu le temps de les transcrire sans qu'elle s'en doutât nullement. Or, j'ai su plus tard, de Mlle Guillarme elle-même, que, quatorze années auparavant, au moment de prononcer des vœux perpétuels,

M. Faillon, disant la messe où M. Libermann la servait en qualité d'acolyte, au moment de la communion, une flamme part, donnant sur la tête de l'humble servant de messe, et peu à peu vint s'abattre sur sa poitrine à elle-même. Au premier moment, elle fit un mouvement, comme si le feu prenait à ses vêtements, et il lui fut donné à comprendre que ce jeune acolyte serait un jour son directeur et son guide. Elle-même expliquerait mieux la chose. O saint et vénéré Père! priez pour moi.

Rémalard (Orne), 26 *juillet* 1878.

Mon très cher Père, je me réjouis fort de la reprise de la cause de mon vénérable et vénéré P. Libermann, que j'invoque chaque jour matin et soir depuis des années, et qui, je le pense, n'est pas sourd à mes supplications.

Je ne sais pas si je pourrai aller à Paris d'ici à longtemps, car ma santé décline toujours. — Je maintiens au reste mes dépositions passées et je ne vois pas quel besoin il y aurait à les recommencer, ce qui me serait d'ailleurs fort difficile, n'ayant plus les choses aussi présentes à l'esprit.

Je n'ai plus, que je sache, ni copies, ni originaux des écrits. Vous me parlez d'une lettre du 9 décembre 1837, mais je n'ai commencé à connaître le R. P. Libermann qu'en 1840.

On m'avait toujours promis de me rendre mes lettres originales, je voudrais bien, du moins, avoir quelque chose de son écriture.

J'attendais, pour vous répondre, à retrouver les cahiers sur Mlle Guillarme; on vient de me les envoyer à l'instant. Il y a 123 pages in-quarto de mon écriture très serrée. Le dernier fait est sa guérison si célèbre à Argenteuil, le jour de l'Ascension 1827.

Quel usage le bon P. Delaplace désirerait-il faire de ses cahiers? Ne pourrait-il attendre quelques mois, car j'aimerais à les relire et à les faire lire ici avant de les confier.

Priez bien pour moi.

DUPONT, *prêtre.*

Rémalard (Orne), 6 août 1879.

Mon très cher Père,

Je vous prie de me faire savoir ce que vous pensez des cahiers précieux que je vous ai fait remettre, il y a un an, par le bon M. Gouyet, au sujet de Mlle Guillarme. J'ai l'intention de les faire reprendre dans un mois par M. l'abbé Olivier, qui me les rapportera en venant me voir, et nous nous entendrons sur l'usage que nous en pourrons faire.

DUPONT, *prêtre.*

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas retrouvé les cahiers de Mlle Guillarme; nous ignorons même s'ils ont été confiés par M. Gouyet et déposés à nos Archives.

I

Monsieur,
M. Eugène Dupont, clerc tonsuré.

Rome, le 17 *août* 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Que la paix et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère remplissent votre âme, et soient le mobile de toutes ses œuvres.

J'ai reçu votre double lettre hier soir; elle m'est venue de Londres, je ne sais trop comment. J'admire la conduite de Notre-Seigneur sur votre âme. Comme il fait jouer les ressorts de sa divine Providence pour vous vaincre et vous subjuguer dans les moindres choses, et en même temps dans celles qui vous tiennent le plus à cœur! Vous avez mis une grande ardeur à me faire parvenir vos deux lettres, et vous désiriez vivement une réponse. Cette ardeur et ce désir n'étaient pas mauvais; mais notre admirable Maître a jugé à propos d'y mettre un frein, et il a voulu être seul la réponse à toutes

vos demandes. Aussi, je suis sûr qu'il aura résolu bien des difficultés depuis que vous attendez la parole d'un homme pourri comme moi.

Donnez-vous donc, mon bien-aimé frère, à notre divin et tout adorable Seigneur, pour avoir en lui la mort et la vie. Car ce n'est pas la vie ou la mort qu'il vous propose, comme aux anciens Israélites; mais il veut que vous choisissiez la vie et la mort : la vie céleste et divine qu'il mène dans le sein de son Père céleste, vie d'amour, de paix, de calme et de repos en Dieu, vie qui suppose la possession entière de votre pauvre âme par notre tout adorable et tout aimable Seigneur Jésus. Vous sentez bien que ce n'est pas l'affaire d'un moment; cela suppose la mort entière à tout soi-même et la plus parfaite sujétion de la nature, avec toutes ses passions et tous ses sentiments, sous l'empire de la grâce. Aussi ne vous tourmentez et ne vous inquiétez pas si vous voyez encore en vous les mouvements des sens, qu'on appelle passions.

Laissez faire notre adorable Maître; vous ne pouviez pas avoir tout de suite en vous la vie intérieure parfaite de Notre-Seigneur; il a commencé par s'emparer de vos sentiments et de vos passions. C'est de là qu'il est résulté que toutes les manifestations de la grâce de Notre-Seigneur en vous ont porté le mouvement dans vos sens et votre imagination. Faites-y bien attention, mon très cher; dans toutes ces circonstances où les mouvements de la grâce vous ont fait agir si vivement, c'était moins une action de vos sens et de votre imagination, qu'une impression ou une impulsion qu'ils recevaient. Cette action de votre nature n'était pas à elle; c'était l'impression divine qui en était le principe et la conductrice. Tant que cette action naturelle a pour âme cette impression de la grâce, tant que c'est l'impulsion seule de la grâce qui fait agir, l'action des sens est bonne, elle est excellente. Elle ne devient mauvaise, dans ces circonstances, que lorsqu'on va plus loin que la grâce ne pousse, lorsqu'on ajoute du sien.

Par cette action sur les sens, notre adorable Maître les purifie et les détache des choses de la terre; il s'en

empare, et peu à peu il entre dans le fond de l'âme, et l'établit dans le calme et cette paix qui la mettent dans la véritable perfection du divin amour; ou plutôt il devient en elle une source et un fondement de paix et d'amour parfait. Remettez-vous donc doucement et en tout abandon entre les mains de votre divin conducteur; suivez les impressions plus ou moins parfaites qu'il vous donne, et tendez de toute votre âme à cette sainte paix et à ce calme de toutes les puissances, dispositions qui proviennent de la nature et de la vie de Jésus en nous. Je vous dis ces choses, afin que vous n'ayez pas la pensée que tout le passé a été mauvais, et que, partout où votre imagination était pour quelque chose, Notre-Seigneur n'y était pas. Ne croyez pas cela, et bénissez notre divin Maître pour tant de bontés à votre égard que vous n'aviez pas méritées.

Maintenant, il faut répondre à la question principale. Vous voyez, par ce que je viens de vous dire, que je n'irai pas traiter toutes les vues que Notre-Seigneur vous a données comme de simples imaginations. J'y vois du réel. Je crois cependant qu'il faut attendre pour décider votre vocation, à la retraite de l'année prochaine, où vous vous donnerez de nouveau à votre adorable Maître, et examinerez la chose avec M. Pinault, à moins que vous ne l'ayez déjà fait, et qu'il n'ait déjà porté une décision. Et encore, dans ce cas, j'aimerais bien vous y voir revenir de nouveau pendant cette retraite, afin de vous tenir à ce qui sera décidé alors. Car, mon très cher, je prévois de grandes tentations de l'ennemi pour plusieurs, et peut-être quelques-uns succomberont-ils; j'avais prévu ces tentations dès avant de quitter Rennes. Voilà pourquoi je désire que vous soyez ferme et stable, et que l'ennemi ne trouve pas à redire dans votre décision.

Les difficultés dont vous me parlez sont grandes, et deviendront peut-être plus grandes dans la suite; cependant il peut se faire que non. En tout cas, je ne comprends pas comment un homme qui a un petit grain de foi peut présenter de pareilles objections. Si on ne devait entreprendre dans l'Eglise que des choses faciles, que

serait devenue l'Eglise? Saint Pierre et saint Jean auraient continué leur pêche sur le lac de Tibériade, et saint Paul n'aurait pas quitté Jérusalem. Je conçois qu'un homme qui se croit quelque chose et qui compte sur ses forces puisse s'arrêter devant un obstacle; mais, quand on ne compte que sur notre adorable Maître, quelle difficulté peut-on craindre? On ne s'arrête que lorsqu'on est au pied du mur; on attend alors avec patience et confiance qu'une issue s'ouvre, puis on continue sa marche comme si rien n'avait été. Voilà comment ont fait saint Paul et les autres apôtres.

Vous voyez donc que je suis prêt à vous recevoir avec la plus grande tendresse de mon âme. Ma seule condition est que la chose soit solidement décidée avec Notre-Seigneur; c'est lui et sa très sainte Mère qui doivent vous recevoir, et non pas moi, qui ne suis rien. Ils vous ont déjà reçu, je l'espère bien, de leur saint amour; aussi je vous regarde et vous regarderai toujours comme mon très cher frère en ce saint amour.

Pour l'oraison, je ne puis vous dire grand'chose; vous êtes dans un état intérieur qui n'est pas stable encore, et qui, nécessairement, a dû changer en quelque chose depuis le temps que votre lettre est écrite, c'est-à-dire depuis trois mois. Ce qu'il sera toujours bon de vous dire et ce qui peut vous suffire, c'est de prendre Notre-Seigneur pour maître dans cette grande science, et de suivre avec docilité le mouvement qu'il vous donne. Vous savez cette fameuse parole de saint Antoine : « Pour bien prier, il faut ne pas savoir qu'on prie. » Pendant votre oraison, il faut que vous ne fassiez aucune attention à ce qui se passe en vous. Suivez le mouvement que Notre-Seigneur vous donne; voilà ce qu'il y a de mieux.

Pour les mortifications, il faut passer par tout ce que M. Pinault ordonnera. C'est cependant une chose excellente; mais que faire? le bon Dieu vous tient là et je prévois bien que vous ne vous en tirerez pas. Pour votre consolation, je vous dirai que les mortifications extérieures ne font point partie de l'esprit apostolique. L'amour de Dieu, le zèle pour le salut des âmes, l'amour

des croix, des humiliations, voilà ce qui fait l'essence du zèle, mais non pas les mortifications. Aussi saint Paul, quand il veut prouver qu'il est apôtre aussi bien que les autres, fait une énumération effrayante de tout ce qu'il a souffert pour l'amour de notre adorable Maître; et il en tire une conclusion irréfragable contre ses adversaires. Mais quand il dit : *Castigo corpus meum, et in servitutem redigo,* il donne pour raison la crainte de se perdre en sauvant les autres. Cependant, estimez-vous bien heureux, s'il plaît à Notre-Seigneur, de vous conserver cet esprit de mortification (ce dont je doute); car cet esprit nourrira en vous l'amour des croix et des humiliations, ce qui renferme des trésors d'esprit apostolique et une multitude d'autres biens. Dans tous les cas, c'est une excellente chose que Notre-Seigneur vous donne ces désirs de mortifications; suivez-les avec simplicité, et tâchez d'en obtenir toutes les fois que le désir vous y pousse.

Je vous laisse, très cher frère en Jésus et Marie, entre les mains de ce Père et de cette Mère bien-aimés.

Je suis tout vôtre en leur saint amour.

F. LIBERMANN, *acol.*

II

Monsieur,
Monsieur Eugène Dupont,
élève au Séminaire d'Issy, près Paris, Francia.

Soyons tout à Jésus par Marie,
afin que Jésus vive en nous comme en Marie.

Rome, le 16 *décembre* 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Il paraît que Notre-Seigneur Jésus-Christ veut réellement profiter de tous les moyens pour mortifier votre vivacité et votre activité, et pour vous habituer à la mo-

dération, à la douceur et à la paix intérieure devant lui. Vous étiez bien pressé d'avoir une réponse à votre lettre; mais notre divin Maître ne l'était pas tant. Votre lettre arriva ici quelques heures après mon départ de Rome pour Lorette, dont je viens de faire le pèlerinage, et je ne suis de retour que d'hier au soir. J'espère qu'en attendant, Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge vous auront exercé à la patience.

C'est une nécessité bien grande pour vous de vous habituer peu à peu à agir intérieurement avec douceur, avec modération et avec patience, dans la présence et l'amour de Notre-Seigneur. Quand je vous dis de vous habituer, je ne veux pas dire que tout de suite vous possédiez parfaitement votre âme devant Dieu, et que vous soyez le maître de vos mouvements intérieurs; ce serait une grande présomption de prétendre à cela avant d'avoir bien commencé à servir Dieu. Quand nos âmes ont de ces habitudes invétérées, et surtout lorsque cela tient à notre naturel et provient du tempérament, il faut presque universellement un certain temps avant d'être venu à bout de ces défauts, et une grâce bien grande et bien continue de la part de Notre-Seigneur. Ainsi, lorsqu'il vous arrivera de manquer, comme souvent cela a lieu, ne vous tourmentez pas, mais prosternez votre âme humblement en la présence de son souverain Maître, et demandez-lui pardon et grâce; puis tenez-vous en repos.

Si je dis *habituer*, je n'entends pas non plus par là que vous puissiez arriver à la possession habituelle de votre âme devant Dieu, à l'aide de vos propres forces, et que vous deviez faire des efforts des sens pour les tenir dans l'état auquel vous tendez; ce serait le moyen de vous ruiner le corps fort inutilement. C'est en Jésus et Marie qu'il faut trouver la perfection et la sanctification de votre âme : tout ce que vous avez à faire, c'est d'y viser. Notre divin Maître vous montre ce qu'il vous faut; il vous donne son divin attrait; suivez-le de toute votre âme. De plus, évitez tout ce qui pour vous serait obstacle, et tout ce qui pourrait nuire à cette sanctification de votre âme. Ayant sans cesse ce désir dans

votre cœur, attendez tout de Jésus et de Marie, mais attendez avec paix, avec douceur et amour.

La douceur consiste à éviter toute aigreur, tout mécontentement et toute violence dans l'action. Si les choses ne vont pas selon vos désirs, si vous commettez des fautes, si vous faites quelques bévues, si les hommes vous contrarient en quelque manière et sur quelque sujet que ce soit, et si les circonstances providentielles sont opposées à vos désirs spirituels et à vos bons desseins; dans tous ces cas et dans les autres semblables, conservez votre âme dans la douceur devant Dieu, rentrez en vous-même, mettez la paix et l'ordre dans votre maison intérieure, amortissez le mouvement de votre esprit le plus que vous pourrez, et tournez-vous vers le divin Maître ou vers sa très sainte Mère. Répandez votre âme devant lui et demandez-lui son esprit de douceur et de suavité, tel qu'il l'avait mis en Marie, quand, par exemple, elle était un sujet de peine pour saint Joseph, avant que ce saint fût instruit du mystère de l'Incarnation, et alors qu'il ne pouvait concevoir son état de grossesse; ou bien encore quand elle perdit son divin Enfant. et en d'autres circonstances semblables. L'esprit de Marie était encore dans la peine, et il éprouvait une certaine angoisse; mais il était en paix, et plus cette peine était grande, plus son cœur se portait avec une charité ardente vers le grand et adorable objet de son saint amour. Voilà comment vous devez faire lorsqu'il vous arrive quelque sujet d'inquiétude; au milieu de cette inquiétude, portez votre esprit et votre cœur vers Jésus, l'unique amour de nos âmes, avec une grande tendresse et un grand abandon.

La modération consiste à ne pas laisser dominer en vous cette activité naturelle, parce qu'elle vous empêcherait toujours de bien voir ce que Notre-Seigneur demande de vous, et vous ferait résister aux bons mouvements qu'il vous inspire. Elle rendrait votre action une action humaine et presque indépendante de la grâce de Notre-Seigneur; tandis que, en la vainquant et en agissant avec modération, vous aurez plus de facilité à être, à vivre et à agir sous la dépendance et par le mou-

vement intérieur de Notre-Seigneur. Mais faites bien attention que ce n'est pas la contrainte qu'il faut opposer à cette activité; car la contrainte est une action des sens, et elle est purement naturelle, aussi bien que l'activité; et, dès lors, à quoi servirait-il de sortir d'un état naturel pour entrer dans un autre plus mauvais? Cela ne contribuerait qu'à ruiner votre santé inutilement, comme je vous l'ai dit plus haut. Il faut donc prendre le moyen que je vous ai donné : viser, tendre à cette modération intérieure, la désirer, mortifier les mouvements précipités et l'activité intérieure, attendant tout de Notre-Seigneur et lui demandant sa grâce.

Il faut faire attention que la perfection ne consiste pas en cela; mais c'est un moyen nécessaire et presque sûr pour ceux qui vont sérieusement dans la voie de l'amour divin, et qui ne craignent pas de sacrifier tout à cet amour. C'est vers cet amour parfait qu'il faut tendre et à lui qu'il faut tout sacrifier. Tant que l'on conserve encore quelque chose, on n'a pas même pris le chemin véritable de ce parfait amour divin. Mais si l'on a renoncé à tout et que l'on soit fidèle, ce divin amour, dont Jésus est la source et qu'il fait couler avec abondance, nous transforme en ce divin Maître et nous donne sa vie. Voilà pourquoi tout cela doit être fait en la présence et pour l'amour de Notre-Seigneur; sans cela, tout n'est rien, l'amour-propre en enlève la plus grande partie.

La patience tient de la douceur et de la modération intérieure; elle se nourrit de l'une et de l'autre, elle est un composé des deux. Elle s'acquiert par les contrariétés.

Voilà pour la conduite en général; mais en faisant tout cela, ne vous croyez jamais grand'chose; oubliez-vous vous-même pour ne penser qu'à Jésus et à Marie. Agissez avec simplicité et uniquement pour plaire à Jésus. Pensez avec simplicité; ne prétendez pas à vous élever, mais bien à vous rendre agréable à Notre-Seigneur. Veillez beaucoup sur votre amour-propre; car, dans ces commencements, on est en grand danger de s'y laisser aller, et alors on bâtit des châteaux en l'air,

sans autre fondement que du vent. Ne visez pas à être trop sage et trop instruit dans les choses spirituelles, mais à plaire à Notre-Seigneur, à faire sa volonté avec amour et avec ferveur. Ne cherchez pas à avoir des pensées élevées et de grandes vues sur la perfection et sur la vie de Notre-Seigneur dans les âmes; mais tenez-vous sans cesse dans la bassesse et l'humiliation devant lui, et aspirez à faire tout avec amour. Ne vous dites pas à vous-même : « Je vais établir la vie de Jésus - Christ dans mon âme », mais tendez sans cesse à renoncer à la terre et à tout ce qui est de la terre; vainquez en tout votre amour-propre et les défauts qui vous sont connus; tenez-vous dans l'humiliation en la présence de Notre-Seigneur; et attendez en paix qu'il lui plaise de se communiquer à vous; car ce n'est pas une chose qui se prend, mais qui se reçoit. Le divin Maître fait en cela son bon plaisir, mais il se donne toujours aux âmes fidèles. Ne cherchez pas trop à vous rendre compte de votre état intérieur, ni de la conduite de Notre-Seigneur à votre égard; appliquez-vous toujours à vous renoncer et à vous unir à lui seul en toute humilité et amour, vous contentant de tout ce qu'il vous donne, et tâchant de lui être agréable en tout; car, dans la perfection chrétienne, le principal et l'important n'est pas de savoir, de concevoir et de connaître, mais de faire. Prenez garde aux jugements que votre esprit pourrait porter sur les autres; ne jugez jamais personne, n'examinez pas les actions et la conduite d'autrui. Jugez-vous vous-même; et si les autres font des choses opposées à vos idées, et que vous ne croiriez pas pouvoir faire, voyez-les sans rien penser et en conservant le même amour et la même charité. Si des jugements vous viennent, méprisez-les et humiliez-vous amoureusement devant Notre-Seigneur.

N'ayez pas deux guides dans la voie spirituelle : M. Pinault est celui qui vous convient; fixez-vous dans les conseils qu'il vous donne. Je connais la règle de Saint-Sulpice : si elle vous défend de vous confesser à M. Pinault parce que M. Gosselin ne le veut absolument pas, il est certain qu'elle ne vous défend pas de donner votre confiance à M. Pinault et de suivre en tout ses conseils.

Il n'est pas au pouvoir d'un supérieur de vous défendre cela; la règle même vous y autorise et son esprit le veut. Ayez donc pour confesseur celui qui vous a été donné, mais puisque sa direction n'est pas celle qui vous convient, et que M. Pinault a votre confiance, suivez en tout ses avis. Toutes les choses que le confesseur vous dit en confession et qui regardent le sacrement de Pénitence, c'est-à-dire pour éviter les péchés et les occasions de pécher, suivez-le; s'il vous dit des choses qui sont pour la conduite, proposez-les à M. Pinault et faites ce qu'il vous dira, sans vous occuper de ce que vous a dit votre confesseur. Quand il vous dira une chose en confession qui tende à influer dans la conduite, parlez-en à votre directeur et faites ce qu'il vous dira. En général, la confession et le confesseur (dans l'état présent où vous vous trouvez) ne sont pas pour avoir des conseils, mais pour recevoir le pardon de vos péchés; et le directeur est pour les conseils et la conduite. Cette règle que je vous donne n'est pas nouvelle; tous les religieux qui veulent vivre selon la perfection de leur esprit, sont obligés d'agir le plus souvent de la sorte, se confessant à un prêtre qui, le plus souvent, ne connaît pas même l'esprit de l'Ordre, et suivant les conseils de leurs Supérieurs. Si ensuite vous désirez ne pas faire peine à votre confesseur, parlez-lui de temps à autre des choses où il ne pourrait vous troubler.

Par cette conduite, votre âme aura le repos intérieur et pourra aller à Dieu avec assurance. Je ne vous dis rien pour vos études : M. Pinault vous voyant sans cesse, saura mieux que moi vous conseiller là-dessus; suivez tout ce qu'il vous dira.

Pour mettre la ferveur dans le séminaire, suivez toujours les grands principes, sans jamais vous en détourner. La première chose et la plus importante de toutes, est votre propre sanctification; sans cela, vous seriez comme un soufflet rempli de vent, qui se vide en soufflant; ainsi rempli de vent et non d'une véritable dévotion, vous souffleriez du vent dans le cœur des autres, et vous vous videriez du peu de vertu qui serait en vous. Etablissez-vous donc solidement dans la ferveur du re-

noncement et de l'amour divin. Ceux qui doivent se joindre à vous, attirez-les et faites-vous une grande affaire de vous tenir bien unis ensemble, pour vous porter mutuellement à la plus grande perfection, au renoncement parfait, à l'amour divin, à l'union à Jésus et à Marie.

Dans les réunions particulières, ne parlez pas de vos confrères, mais seulement du divin amour et de la manière de faire pour parvenir à la plus grande perfection. Tenez fortement à cela; cultivez bien ce petit grain de sénevé dans votre petite troupe, et peu à peu il croîtra et deviendra un grand arbre d'amour divin, qui répandra son ombre dans tout le séminaire. Soyez surtout bien unis ensemble, et d'une union de charité grande et véritable. Si vous êtes fervents, l'amour de Dieu étant toujours un amour d'attraction, vous chercherez, par conséquent, sans calcul ni examen, à attirer tout le monde à Notre-Seigneur. Fixez-vous donc solidement et fermement en lui, vous et vos compagnons, et tout en vous sera puissant pour attirer vos confrères. Alors vous ne serez pas lâches et craintifs, mais pleins de courage; une âme fervente et pleine d'amour agit fortement et ne craint rien.

Outre les réunions particulières entre vous, prenez les autres moyens que la règle vous permet, afin de communiquer l'amour de Dieu dans le séminaire. Vous avez un poêle dans la salle des exercices : on l'allume avec l'intention de chauffer tous ceux qui se trouvent dans la salle, et c'est celui qui l'allume qui a cette intention. Cependant, le feu ne chauffe immédiatement que le poêle, lequel étant bien chaud, chauffe ensuite toute la salle. Appliquez cela à cette œuvre. Notre-Seigneur vous accorde de grandes grâces, il vous anime du désir de répandre la ferveur dans le séminaire; pour cela, il faut qu'il vous donne la chaleur à vous-même, et ce feu de l'amour divin qu'il veut mettre en vous n'y sera pas pour vous seul; son intention est que tout le séminaire soit fervent; mais vous devez d'abord le recevoir pour vous, ce feu divin, et être plus chaud que tous les autres.

Je vous supplie très instamment, vous et tous vos chers frères en Notre-Seigneur, je vous supplie, pour l'amour de Jésus et de Marie, pour vous et pour toute la maison où vous êtes, de ne pas dégénérer de ceux qui vous ont précédés. Ne restez pas dans la nonchalance, l'indifférence et la froideur. Vous me direz : « Mais les choses sont bien difficiles, les obstacles bien grands, et nous sommes faibles. » Pour vous répondre, je continuerai ma comparaison. Si la salle des exercices avait été augmentée et agrandie, et que la chaleur ordinaire et modérée du poêle ne suffit plus pour chauffer la salle, faudrait-il qu'on la laissât sans feu? Au contraire, il faudrait mettre un plus grand feu dans le poêle; alors celui-ci, quoique un peu trop petit, produirait néanmoins un bon effet. Faites de même, priez le maître du feu divin d'en mettre davantage dans vos âmes; soyez plus fervents, plus zélés et plus remplis de Dieu, et vous êtes sûrs d'un heureux résultat. Si vous restez dans votre engourdissement, le divin Maître du feu d'amour n'en mettra plus en vous, comme on ferait d'un petit poêle qui ne rendrait pas de chaleur, et serait devenu pour lors un meuble inutile. Tout au plus, par bonté, mettra-t-il en vous un petit feu qui y entretiendra une faible chaleur, quelquefois seulement suffisante à vous empêcher de devenir froids.

Soyez fidèle, mon très cher, et plein de courage, de peur que Notre-Seigneur ne vous prive vous-même, parce que vous ne faites rien pour son amour et par son amour. Prenez des moyens et des mesures solides avec quelques pieux confrères. La grâce de Notre-Seigneur sera grande en vous et vous sanctifiera, en même temps que vous travaillerez aussi à la sanctification des autres. Mais, en toute cette sainte occupation, mettez toute votre confiance en lui seul et non pas en vous. Soyez pur dans vos œuvres et dans vos paroles. Cherchez la sanctification de vos confrères, et oubliez-vous vous-même. Le vrai moyen, c'est de chercher toujours et en tout votre propre sanctification. Qu'il y ait de l'accord et de l'uniformité dans vos actions; évitez d'agir chacun de votre côté, mais communiquez-vous mutuellement vos vues

pour travailler de concert, et prenez vos mesures avec M. Pinault.

Le temps se passe et les habitudes de dissipation se prennent; il est temps que vous vous y mettiez. Je ne puis vous donner en ce moment des conseils pratiques, parce que je ne connais pas assez l'état des choses. Vous avez M. Pinault qui vous dirigera en tout cela. Observez les choses qui sont dites dans les différentes feuilles que j'ai laissées au Séminaire et, s'il n'y en a plus, M. Pinault vous instruira comment ont fait vos prédécesseurs. Faites tout en paix, et sans inquiétude ni précipitation; s'il vous échappe une imprudence, ne vous tourmentez pas tant, et n'en devenez pas craintif et lâche, mais humiliez-vous devant Notre-Seigneur, et faites mieux une autre fois. Je vous abandonne entre les bras et dans les Cœurs de Jésus et de Marie, et vous souhaite de puiser dans ces divins Cœurs le grand et ardent amour dont ils sont si pleins, et en lequel je suis votre tout pauvre serviteur.

F. Libermann, *acol.*

P. S. — Je vous ai offert et instamment recommandés tous à notre très bonne Mère dans sa petite Maison de Lorette.

J'ai répondu à M. Pinault sur la question de la Vénérable Sœur Emerich. Demandez-lui les renseignements que je lui donne quand il aura lu le petit billet que je vous prie de lui remettre.

LETTRE A M. X...

Le fragment de lettre publié dans les *Lettres Spirituelles*, II, p. 482, sous la date du 5 octobre 1840, nous a été transmis par M. Dupont; il a été reproduit sans modifications.

VIVE JÉSUS ET MARIE DANS NOS AMES!

Rome, le 5 *octobre* 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Vous n'avez qu'à remercier Jésus et Marie de la bonté avec laquelle ils vous traitent, en vous donnant un petit goût et une petite manifestation de leur vie dans votre âme. Je désire de tout mon cœur, et je prie instamment Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge de vous continuer cette grâce, et j'espère que ce n'est pas pour un peu de temps seulement qu'elle vous a été donnée.

Ce bien est très grand, et ne saurait manquer de produire un bon et grand effet dans votre âme. Cela domptera un peu votre terrible naturel, et vous épargnera peut-être une bonne partie des tribulations que je vous ai prédites plusieurs fois; au moins cela ralentira votre activité, jusqu'à ce que Notre-Seigneur ait donné à votre âme une forme de sa propre vie, et qu'il l'ait fortifiée pour résister aux chocs qu'elle aura à soutenir. J'aime à vous rappeler sans cesse ce temps d'orage, afin que, lorsque vous serez le plus tourmenté, vous ne vous découragiez pas.

Maintenant, abandonnez-vous pleinement à Jésus et à Marie, afin d'être formé selon toute l'étendue du bon plaisir de notre souverain Maître. Entrez dans ses vues et ses dispositions, lesquelles se manifestent en votre intérieur dans la vie qu'il vous communique; suivez

ses divines impressions, et reproduisez-les dans votre vie pratique et dans vos rapports soit avec Dieu, soit avec le prochain, soit avec vous-même. Lorsque la nature veut se montrer, lorsque l'amour-propre, les penchants naturels se font sentir, et que le caractère veut prendre le dessus, alors mettez-vous simplement dans votre état intérieur; voyez Jésus et Marie en vous, et faites triompher leurs impressions sur celles de la nature. Votre victoire sera assurée toutes les fois que vous agirez ainsi. Il faut en faire autant dans tous vos besoins; que ce soit l'unique occupation de toute votre âme.

Votre vocation pour les Nègres est une affaire qui ne vous regarde pas, mais Dieu seul. Mettez-vous en état d'être tout à lui, et il ordonnera de vous selon son bon plaisir. C'est une affaire dont la décision n'est nullement pressée; seulement évitez les tentations dans lesquelles votre caractère et votre terrible naturel seront toujours pour quelque chose.

Il importe fort peu que nous servions Dieu ici ou là; pourvu que nous le servions selon sa volonté, c'est tout ce qu'il faut. Ce qui importe beaucoup, au contraire, c'est de ne pas se faire de ces choses un sujet de tentations de la part du démon. Nos soins à cet égard n'aboutiraient à rien de bon, dût le démon lui-même, s'il en était capable, nous donner des règles de sainteté et nous mener en apparence dans le droit chemin.

La difficulté sur l'étendue de l'œuvre ne signifie rien. Elle sera toujours assez étendue pour occuper deux cents ouvriers apostoliques pendant cinquante ans. C'est une tentation de l'amour-propre de nous occuper de ce qui est au delà de ce que nous pouvons faire. Mais si, dans cinquante ans, tous les Nègres sont en bon état, qui empêchera les missionnaires de courir alors au secours d'une autre partie de l'Eglise, laquelle, à cette époque, se trouvera la plus abandonnée et la plus méprisée?...

A la fin, M. Dupont ajoute :

Pour la question que vous me faites sur l'étude, etc... (le reste étant fort long, est sur une lettre à part, n° 32).

Voici ce fragment, déjà publié dans les *Lettres Spirituelles*, T. II, lettre 203.

Vous désirez savoir ce qu'il faut penser par rapport à l'étude. Comme c'est là un point des plus importants, je vais tâcher de vous en parler le plus clairement que je pourrai. Il faut savoir que le prêtre doit posséder deux choses : la sainteté et la science. Il est certain que la première, la principale et la plus importante, c'est la sainteté. La science de la théologie est nécessaire, mais d'une nécessité secondaire. De plus, elle n'est pas nécessaire dans toute son ampleur et selon toute l'étendue qu'on peut lui donner; mais il y a une certaine mesure qui suffit, tandis que pour la sainteté il n'y en a pas.

Il est évident que, pour sauver des âmes, la plus haute science de la théologie ne suffirait pas, et même ne pourrait rien; il faut des grâces. L'Esprit-Saint seul peut communiquer ces grâces, et il est certain que ces grâces se trouvent toujours en plus grande abondance dans les mains des saints prêtres qu'entre les mains de ceux qui, étant des hommes purement extérieurs ou d'une piété ordinaire, ne s'occupent que de théologie et de science. Il est bien certain que les âmes innombrables qui ont été sauvées, l'ont été par le moyen des saints, et que ces saints n'ont aucunement employé la science pour les sauver, mais l'esprit de Dieu, c'est-à-dire un esprit de zèle, de dévouement, d'amour, de douceur, et les autres vertus sacerdotales et apostoliques. Il est certain, et l'expérience l'a prouvé mille fois, qu'un prêtre médiocre en fait de science, mais bien avancé dans la vie intérieure et dans la perfection sacerdotale, sauvera infiniment plus d'âmes qu'un prêtre très savant, même grand prédicateur, mais qui n'aurait qu'une piété commune.

Une autre preuve encore qui doit démontrer quelle est l'importance qu'on doit attacher à la sainteté : voyez quels sont les meilleurs confesseurs et les meilleurs directeurs, je ne dis pas ceux qui ont le plus de réputation ou qui sont le plus courus du monde, mais qui produisent un bien plus vrai et qui conduisent véritablement les âmes à la perfection et à la sainteté; ce ne

sont pas les plus savants dans la science, mais les plus saints et les plus intérieurs. Ce sont ces derniers qui sont les plus savants dans la science intérieure, tandis que ceux qu'on appelle les *hommes de science* ne sont point du tout faits pour la direction. Ils conduisent en aveugles, ils contrarient beaucoup les âmes ferventes et les arrêtent dans leur marche. Quand sainte Thérèse loue les savants directeurs, cela signifie, dans son langage, les hommes savants dans cette dernière science, encore plus que dans la science humaine, comme saint Pierre d'Alcantara, qu'elle appelle un savant.

Dans l'état où nous nous trouvons, il faut avoir cependant la science; mais cette science ne doit point porter atteinte ni à la piété ni à la sainteté. Dès qu'on s'aperçoit que l'étude nuit à l'esprit intérieur et à la piété, on peut compter que quelque chose laisse à désirer. Il ne faut donc pas mépriser la science, elle est nécessaire, quoique secondairement; il faut l'avoir dans un degré suffisant; seulement, en s'y appliquant, il faut prendre certaines précautions.

Il y a trois sortes de science (je parle toujours ici de la science de la théologie). La science *naturelle*, acquise purement et simplement par le travail et l'application continuelle de l'esprit, lequel s'y adonne avec toute son ardeur et son opiniâtreté, de manière à en être absorbé et à se fonder sur ses propres forces pour l'acquérir. Il est certain que cette science est purement naturelle (quoique son objet soit la science surnaturelle), et point du tout la science d'un prêtre. Un homme qui passerait ainsi son séminaire, ferait peu de chose pour le salut des âmes. La seconde est la science *purement surnaturelle*, qui s'acquiert dans la contemplation et par un don de Dieu, d'une manière infuse. Celle-ci est toute sainte; mais elle n'est pas donnée à tout le monde, et même elle est rare dans l'Eglise. Il ne faudrait pas s'appliquer à l'avoir, ce serait une présomption, parce que c'est un don élevé de la grâce. La troisième, celle à laquelle tous les séminaristes doivent s'adonner, pourrait être appelée science *mixte*. Elle s'acquiert lorsque, par un principe purement surnaturel, comme celui de plaire à Dieu et

de faire sa volonté sainte, on applique sérieusement ses facultés naturelles à l'étude, plein de confiance en Dieu et dans un esprit de recueillement et d'amour pour lui.

Il faut bien prendre garde aux illusions et satisfactions qui se présentent par rapport à cela. L'on doit d'abord appliquer sérieusement ses facultés, surmonter les dégoûts et éviter cette paresse et cette lâcheté naturelles qui nous portent sans cesse au repos. Ce sont là autant de défauts qu'il importe de combattre et de vaincre, par le motif de plaire à Dieu; autrement, nous ne ferions pas une action chrétienne. Il faut, en outre, se précautionner contre le goût trop prononcé et la passion de l'étude. Cette passion est une des plus fortes. Elle paraîtrait une vertu aux yeux de quelques-uns; mais il n'en est pas moins vrai que c'est un véritable vice qui éloigne de Dieu, nous rend le recueillement extrêmement difficile, dessèche le cœur, remplit l'âme d'amour-propre, qui est quelquefois même plus grand qu'il ne paraît dans un séminariste, la rend moins susceptible de recevoir les grâces et les lumières de Dieu dans les choses spirituelles, et moins fidèle à se renoncer.

Ce défaut est quelquefois dans un séminariste plus grand qu'il ne paraît. Souvent alors il arrive que, sentant en soi tant de difficultés, on se décourage, on se livre à corps perdu à cette passion, et on devient comme aveugle quant aux choses de la perfection. On peut craindre en soi cette passion quand, en se mettant à l'étude, on y apporte beaucoup d'empressement, qu'on est tout absorbé et qu'on ne pense au recueillement qu'au moment de la prière; quand on a de la peine à se recueillir avant, pendant ou après l'étude; quand on aime à en parler; quand enfin la pensée en revient sans cesse dans les oraisons et les exercices de piété. En tous ces cas il faut se tenir bien sur ses gardes. On se fait à ce sujet beaucoup d'illusions; on se redit dans son esprit, ou plutôt dans son imagination, les bons motifs qu'on a d'étudier, on les affirme en la présence de Dieu, et puis l'on se laisse aller, et c'est purement la passion qui nous entraîne. Il importe donc de bien étudier; et pour cela, il faut mettre sa confiance en Dieu, lui demander grâces

et lumières, non seulement pour étudier sérieusement et pour acquérir des connaissances, mais encore pour bien étudier, selon sa sainte volonté et sa divine inspiration. Il faut, dans l'étude, qu'on s'oublie, qu'on évite soigneusement la confiance naturelle en soi, en s'humiliant devant Dieu avec une pleine confiance en lui seul, que l'on ne se laisse point aller à cette complaisance vaine que l'on éprouve quand on réussit, ni au découragement, quand on n'y voit pas bien clair. Je vous dis tout cela, ne sachant pas exactement où vous en êtes; d'ailleurs, cela pourra vous être utile pour d'autres à qui vous pourriez avoir occasion d'en parler. L'étude doit être faite en Dieu, aussi bien que nos autres actions, et cela parce que, absorbant la plus grande partie de notre temps, il est bien sûr que nous ne pourrions autrement acquérir l'habitude du recueillement, et que nous sortirions du séminaire, pour le moins médiocres quant à la vie intérieure. Or, l'esprit de recueillement nous est d'une souveraine importance; tout le fruit que nous pourrons faire dans les âmes en dépend. De plus, sans le recueillement, il est comme inévitable que la nature et la passion prennent le dessus et engendrent toutes sortes de défauts. Sans le recueilement, notre esprit prend peu à peu l'habitude d'agir par lui-même et indépendamment de Dieu. Cela est déjà un mal en soi; mais il en résulte encore un plus grand, en ce que notre esprit acquiert alors une activité naturelle extraordinaire, qui le rend incapable d'être souple et docile aux lumières divines, et devient un obstacle terrible à l'oraison, à la connaissance de soi-même et des âmes, et à l'action de la grâce en elles. Croyez-moi, toutes ces choses je les ai vues et constatées bien des fois et dans bien des personnes; et d'ailleurs elles sont toutes naturelles.

Le recueillement a besoin d'être soutenu par l'amour de Dieu; voilà pourquoi il faut, avant l'étude, se mettre dans une parfaite paix en sa sainte présence, faire un moment de prière, et ne commencer que lorsqu'on se sent dans l'état où l'on est pendant son oraison; puis, conserver cette tendance de l'âme et cet amour du cœur; tout en étudiant sérieusement, éviter une espèce d'avi-

dité, et, tout en s'appliquant solidement, se maintenir toujours dans la subordination au divin amour, et animé du recueillement intérieur et de l'esprit de Dieu. Pour soutenir ce recueillement et cette action sainte de l'amour divin, il faut, par intervalles, rappeler en vous ces dispositions, afin qu'elles ne vous quittent pas un instant; alors l'étude profitera à votre sanctification, et vous verrez même plus tard que les fruits en seront plus abondants. Le goût pour les choses qu'on étudie est bon; c'est un don de Dieu, mais il ne faut pas en abuser. Il en est de cela comme du goût pour la nourriture; il y a du danger et un très grand à s'y laisser trop aller. Pour l'étude, il est d'autant plus à redouter, que l'action étant plus spirituelle, nuit davantage à l'âme. Mais en voilà assez, etc.

CORRESPONDANCE AVEC M. CLAIR

La correspondance avec M. Clair est l'une des plus volumineuses que nous possédions du Vénérable Père : elle comprend cinquante-deux lettres ou résumés de lettres. Elle a donné lieu à un différend porté par M. Clair devant l'autorité civile; nous entrerons dans quelques détails sur ce débat; mais, auparavant, rappelons que M. Etienne Clair, né à Annonay (Ardèche), le 28 février 1818, entra au noviciat de la Neuville le 11 mai 1844, et fit profession un an plus tard, le jour de la Pentecôte, 11 mai 1845. Son esprit inquiet ne lui permit pas de se fixer dans aucune fonction; successivement directeur spirituel des Frères, envoyé à la Communauté de Bordeaux, rappelé au Gard comme directeur des élèves de philosophie, puis comme professeur de théologie, chargé provisoirement de la direction du noviciat à Mons-Ivry, il quitta enfin la Congrégation le 10 octobre 1853.

Voici la lettre du Préfet de Police de la Seine adressée au Commissaire de police du quartier de la Maison-Mère, au sujet des lettres du Vénérable Père réclamées par M. Clair.

PRÉFECTURE DE POLICE.

Paris, le 25 *février* 1857.

Secrétariat général,
3e Bureau.

Monsieur,

L'intervention administrative est réclamée par M. l'abbé Clair, aumônier de l'établissement industriel de M. Martin, à Tarare (Rhône), à l'effet d'obtenir du Séminaire du Saint-Esprit, à Paris, rue des Postes, n° 30, la restitution de vingt-quatre lettres appartenant au réclamant et faisant partie des soixante-huit confiées par lui tant à cette Communauté qu'à M. Leman, au nom du Supérieur.

Ces lettres ont été prêtées par M. l'abbé Clair, sur la demande qui lui en avait été faite pour faciliter la

rédaction d'un travail sur la vie de M. Libermann, ancien supérieur de cette Communauté. C'est en 1852 qu'elles furent confiées par lui pour la première fois; et l'année suivante on lui en renvoya seulement cinquante-trois. Plus tard, après des instances réitérées et une démarche personnelle faite par M. Leman à Tarare, M. l'abbé Clair consentit à lui confier les cinquante-trois lettres qui lui avaient été rendues, et sur lesquelles il n'a pu obtenir, malgré ses réclamations, le renvoi que de quarante-quatre lettres, ce qui met à vingt-quatre le nombre des lettres restées en la possession de la Communauté.

Veuillez, Monsieur, donner connaissance à M. le Supérieur du Séminaire du Saint-Esprit de la réclamation de M. l'abbé Clair, recevoir ses explications et, s'il vous fait la remise des vingt-quatre lettres réclamées par ce dernier, me les faire parvenir. Vous pourrez au besoin interpeller MM. Xavier Libermann et Leman, membres de cette Communauté, qui se sont particulièrement occupés de ces affaires.

Une note fut rédigée en réponse à ces réclamations et à un mémoire de M. Clair.

M. Clair, après avoir fait partie de l'Institut pendant une dizaine d'années, en est sorti en 1853 pour des raisons qu'il serait hors de propos d'énumérer ici. De cette époque datent toutes les réclamations qu'il n'a cessé de nous faire.

Les premières eurent pour objet une demande d'indemnités considérables pour le temps qu'il avait passé dans la Société. Cette réclamation était contraire aux règles de l'Institut, acceptées par M. Clair à son entrée et observées par lui pendant près de dix ans; on ne crut pas devoir y accéder. M. Clair protesta. Mgr Mioland, archevêque de Toulouse et parent de M. Clair, lui fut proposé comme arbitre; il le refusa et demanda que M. Carrière, Supérieur général de la Société de Saint-Sulpice fut établi juge; nous acceptâmes; mais M. Carrière ayant prononcé contre M. Clair, celui-ci en appela aux tribunaux. La question fut jugée en septembre 1855 par la cinquième Chambre du Tribunal de la Seine, qui

débouta M. Clair et le déclara non fondé dans ses réclamations.

Les secondes réclamations sont celles qui nous occupent en ce moment. Elles ont pour objet quelques lettres particulières à lui adressées autrefois par le R. P. Libermann, fondateur de la Société et qu'il prétend que nous lui avons volées. Voici le fait :

Après la mort du R. P. Libermann, plusieurs membres de la Société furent chargés de recueillir sa correspondance, doublement précieuse pour nous, le P. Libermann étant notre fondateur et ses lettres étant d'une certaine valeur en tant que lettres spirituelles.

M. Clair en possédant un certain nombre, on le pria de vouloir bien nous les confier, pour que nous en prissions copie. Il s'y prêta, mais force nous fut de les lui rendre avant d'avoir pu les transcrire toutes. Après un laps de temps considérable et sur de nouvelles instances, M. Clair voulut bien nous les confier une seconde fois, pour que nous puissions en compléter la copie. Cela fait, les lettres lui furent retournées en janvier 1857.

Or M. Clair prétend qu'à chacune des fois qu'il nous les a confiées, nous avons fait des soustractions, et la preuve qu'il en donne, c'est, dit-il, qu'il lui en manque un certain nombre. A cela nous répondons qu'à la vérité nous avons eu entre les mains toutes les lettres mentionnées dans le mémoire de M. Clair, mais qu'aussi nous les lui avons renvoyées toutes; s'il lui en manque quelques-unes, comme il l'affirme, ce n'est nullement à une soustraction de notre part qu'il faut l'attribuer. Ce qu'il y a lieu de conclure, c'est que ces lettres se sont trouvées égarées d'une manière ou de l'autre. Cette conclusion est la seule admissible, s'il est vrai, d'une part, qu'après les plus minutieuses recherches faites à plusieurs reprises dans nos archives et dans toute la maison, nous n'avons trouvé aucune trace de lettres réclamées par M. Clair; et, d'autre part, que nous n'avons pas fait disparaître ces lettres de quelque manière que ce soit. Or, nous protestons hautement que nous n'avons ni gardé, ni détruit les lettres en question. Quels motifs raisonnables d'ailleurs aurions-nous eus d'en agir ainsi?

Le désir de posséder ces pièces autographes de notre fondateur, la crainte de laisser subsister des écrits compromettants pour nous, ou enfin, comme semble l'insinuer M. Clair, une intention malveillante de notre part à son égard? Il nous est facile de montrer qu'aucun de ces motifs n'existait et ne pouvait exister...

Après avoir examiné le fond de la question, nous nous permettrons d'ajouter deux observations relativement à la manière dont M. Clair la traite dans son mémoire.

La première chose qui frappera tout lecteur grave, impartial et réfléchi, c'est l'importance excessive et tout à fait exagérée qu'il donne à cette affaire relativement de peu de gravité; il s'agit de quelques lettres en petit nombre, contenant certains conseils spirituels, lettres dont nous nous offrons à lui donner copie; l'ensemble du travail dénote un homme dominé par une idée fixe, disposé à la chicane et qui met à son service toute la force et la tension de son esprit.

La deuxième remarque, c'est que la vérité, sans être matériellement altérée, est en plus d'un endroit présentée sous un jour tout à fait faux et donne à entendre tout autre chose que ce qui est en réalité; ce qui s'explique du reste facilement d'après la première observation et par la connaissance que nous avons de M. Clair, esprit subtil, exercé aux arguties de l'école, à la fois clair et embrouillé, avec lequel tout raisonnement contre lui est à peu près impossible et serait en tout cas interminable.

Quelques années après, la famille même de M. Clair le faisait interner, sous prétexte d'aliénation mentale, dans l'asile privé de Saint-Georges, près Bourg (Ain), dirigé par les Sœurs de Saint-Joseph de Bourg; il y resta moins de trois semaines, mais il eut le temps d'être visité par des médecins spécialistes, qui conclurent que le malade était atteint « du genre d'aliénation mentale connu dans la science sous le nom de folie morale, monomanie affective et raisonnante, etc., etc... Cette maladie doit être chronique et avoir pris sa source dans un état nerveux originel ».

M. Clair avait en effet la manie des procès. Son séjour à l'asile de Saint-Georges lui fournit l'occasion de plaintes contre son frère, contre l'archevêque de Lyon, contre le préfet du Rhône. Par la suite, il donna les plus graves scan-

dales avec l'arrière-pensée, semble-t-il, d'après sa correspondance, d'engager avec le Gouvernement français et la Cour de Rome, des discussions sur le célibat ecclésiastique. Il se retira enfin à Genève, où il vécut et mourut en contravention avec les lois canoniques.

A part ces idées fixes, qui expliquent et excusent en grande partie sa conduite, M. Clair gardait toute la lucidité de son intelligence.

En 1927, M. l'abbé Hervier, aumônier du Monastère des Dominicaines, à Pellevoisin, remettait à la Maison-Mère un exemplaire de la *Vie du Vénérable Libermann*, 4e édition (1882), qu'il avait acheté d'occasion à Genève en 1907 ou 1908; elle a ceci de remarquable, écrivait-il, qu'elle est suivie de huit pages manuscrites, rédigées par quelqu'un qui se donne comme le disciple, le confrère et le confesseur du P. Libermann pendant plusieurs années.

Le volume porte l'*ex libris* de E.-P.-J. Clair (Eugène-Pierre-Joseph); l'écriture des huit pages et les allusions qu'on y trouve, indiquent manifestement qu'elles ont été écrites par M. Clair. Nous citons de ce factum la partie qui intéresse le Vénérable Père : il s'y trouve quelques erreurs de détail, et l'on tiendra compte, pour les interpréter, des observations faites plus haut sur la tendance de M. Clair à solliciter les faits en sa faveur.

Peu de personnes ont connu plus intimement que moi M. Libermann, son disciple, son confrère et son confesseur pendant plusieurs années.

C'est en 1839, au mois de juillet, que je fis sa connaissance par le canal de M. de Brandt, aumônier de l'évêque, Mgr Mioland, mon cousin germain, qui m'avait invité à passer près de lui un mois de mes premières vacances de Grand Séminaire.

D'une grande piété, je songeais dès lors à trouver une maison de retraite, le monde effrayant ma jeunesse. J'avais 21 ans.

M. de Brandt, jeune prêtre de 28 ans, cherchait une vie de communauté. Il était en rapport avec M. Libermann depuis son Séminaire à Saint-Sulpice et connaissait mes dispositions; voyant ma piété, il me proposa de me faire faire sa connaissance, ce qui eut lieu à Amiens, mais non à l'évêché, quelques jours plus tard.

M. Libermann me propose de suite un commerce de lettres et une visite au Séminaire d'Issy à mon départ, pour faire plus ample connaissance. J'y acquiesçai. Je

le vis donc à Paris au dit Séminaire, et nous causâmes assez longuement. Je le rencontrai même dans la ville et il me mena dîner chez un de ses frères relieur, et cela par vraie charité.

A mon entrée au Séminaire nous correspondîmes, et un jour je fus très étonné de recevoir sa visite (1) : il partait pour Rome, me fit part de ses mécomptes, de ses projets, du but de son voyage, de quelques aventures désagréables racontées dans cette *Vie* (2) et de ses besoins d'argent. Je ne pouvais l'assister. Il témoigna le désir de consulter mon directeur, qui était M. de La Rechette (3), à qui j'en parlai et qui le reçut avec plaisir, ayant avantageusement entendu parler de lui à Paris.

Il rencontra également M. Quène jeune, professeur de dogme, qui l'avait connu au Séminaire de Saint-Sulpice et me dit beaucoup de bien de lui.

Il vint assez souvent au Séminaire et partagea même nos promenades pour me voir plus à son aise et bientôt il me fit des propositions de m'attacher à son œuvre, pour l'aider dans la formation des sujets.

A son retour de Rome, il fut plus expansif encore, et pendant son séjour dans cette ville il m'écrivit assez souvent.

Enfin, subitement, je reçus de lui une lettre datée du Séminaire de Strasbourg, où il était entré pour recevoir le sous-diaconat, puis d'Amiens, où M. de Brandt, disait-il, lui avait ménagé un asile, et dont l'évêque, mon cousin, consentait à l'ordonner prêtre. A chacune de ses (ordinations) je fus informé et bientôt il m'écrivit de la Neuville et d'Amiens.

Mon vénérable cousin, évêque du lieu et protecteur de M. Libermann et de son œuvre, connut ces relations et mes projets et fit son possible pour m'en dissuader. En examinant les choses de sang froid, je vois qu'il avait raison.

(1) M. Clair était au Séminaire de Lyon.

(2) Il s'agit de l'ouvrage du Cardinal Pitra.

(3) C'est le même que le Vénérable Père nomme plus bas M. Larchette.

Mon directeur du Séminaire, sans s'expliquer, me conseille d'ajourner tout projet et désire connaître notre correspondance; il lui semble voir, et je crois, avec raison, que M. Libermann se méprenait sur mon compte.

Tout le temps du Séminaire se passa de cette sorte en échange de lettres assez fréquentes.

M. Libermann se trouvait bien seul et il cherchait des aides; nous étions deux : M. Schwindenhammer et moi; mais il le trouvait encore plus indécis que moi.

Tout le monde improuvant mon projet, il fallait essayer du ministère, et je fus vicaire deux ans à Saint-Irénée. Les débuts de ce ministère me confirmèrent dans mes idées de retraite; mais à la fin mes vues se tournèrent d'un autre côté.

Si je n'avais pas craint de manquer ce que je croyais être une voie providentielle, je serais resté à mon poste et j'aurais évité bien des déceptions et de faux pas. Une erreur de conscience me fit donc, pour chercher une retraite que j'avais sous la main dans quelques années, embrasser une vie de communauté à laquelle je n'avais aucun but dans une maison de Missionnaires, vie pour laquelle je n'avais ni goût ni aptitude, dans une œuvre nouvelle et informe, où je ne pouvais raisonnablement trouver ni assurance ni fixité.

Je reconnais mon imprudence et l'inexpérience du conducteur, dont les lettres étaient pour moi des oracles, qui me faisaient passer outre aux conseils du vénérable prélat d'une expérience consommée qui était mon ange tutélaire, de mon évêque et de mes directeurs et même de certaines répugnances instinctives que je croyais devoir sacrifier pour suivre la voie de Dieu, éviter des dangers probablement chimériques et poursuivre une sainteté un peu imaginaire.

Je conviens sans peine que le ministère des paroisses n'était pas bien mon affaire; mais il n'était qu'un passage et me menait droit à une position fixe et sûre sous la direction de deux prélats ou à une vie d'étude, si je le préférais.

Ce fut donc un pas de clerc.

Les lettres de M. Libermann étaient parfois impru-

dentes et contenaient des naïvetés dans le genre de celles-ci : « Vous pouvez dire à Monseigneur que vous n'irez pas en Mission; ne lui dites pas que je vous l'ai dit, mais dites-lui que vous en êtes sûr. » Il était difficile d'observer ces prescriptions à l'égard d'un bienfaiteur et d'un parent pour qui je n'avais rien de caché.

Mon vénérable cousin consentit à un essai; je fis un voyage et vins à la Neuville : il pensait que je n'y resterais pas.

M. Libermann ne tarda pas à voir qu'il s'était trompé; mais s'étant trop avancé, il n'osa reculer. De mon côté, j'attendais ses explications et ses décisions. Je restai.

Embarrassé pour m'employer dans une communauté où j'étais moins dans mon centre que dans ma paroisse, on voulut m'envoyer en Mission, à Gorée, à Bourbon, à Saint-Domingue; mais on voulait que j'en fisse la demande.

Je ne pouvais le faire, et l'évêque, sûr que je n'étais pas à ma place, y mit toujours obstacle. On aurait voulu que j'insistasse par devoir; par aptitude et par goût je ne pouvais le faire. J'avais cherché la retraite, non la Mission, dont l'idée, dès le principe, avait été écartée. On me mit à Bordeaux avec un confrère de 45 ans, futur missionnaire et de toute autre allure. L'essai ne réussit pas : avec des œuvres de passage j'étais moins bien qu'à Lyon.

Me souvenant des avis et prédictions de mon vénérable cousin, je songe à mon diocèse. M. Libermann exige un essai pastoral; puis, malgré mes instances, il refuse et me rappelle et me confie la direction et la théologie. Mon vénérable cousin consulté avait parlé contre sa pensée; au retour, il insiste pour ma sortie avec un accent prophétique : « Je sais que tu n'y resteras pas, et il vaut mieux sortir de soi-même que d'être contraint de le faire. » Il me propose son concours.

Les précédents et ses lettres m'empêchaient d'agir. M. Libermann reconnaît son erreur et me l'avoue; mais me voyant à l'œuvre, il me déclare que ma place est trouvée, que j'y resterai et qu'il faut me fixer à la maison.

Je suis directeur, professeur, jusqu'à sa mort, puis supérieur pendant quelques mois et j'entrevois que les choses vont changer.

On déclare que je ne suis pas à ma place; on m'offre des positions brillantes en dehors... Je demande une explication; on évite de me la donner; je me retire.

.....

Une vie nouvelle de M. Libermann me tombe sous la main.

Je recueille mes souvenirs, les observations de mon supérieur et je note à la fin de ce livre mes observations.

Pour leur donner une certaine autorité, il est bon que l'on sache que j'ai joué dans cette maison un rôle de quelque importance : directeur des Frères avant mon départ pour Bordeaux et depuis directeur des Etudiants, professeur de théologie et d'Ecriture sainte, supérieur du Séminaire, confesseur, prédicateur au dedans et en dehors et ayant toujours exercé le ministère de la parole. Dans les Missions, j'aurais joué un rôle important. Dans la maison, on m'estimait, on m'employait, mais on craignait mon influence et l'on évitait de me donner de l'importance pour la direction de la société, me proposant ces positions honorables qui ménagent une amicale sortie.

Ainsi en a-t-il été depuis la mort de M. Libermann. Dans cette situation, pouvais-je rester?

Je n'ai eu qu'un tort, c'était de donner, dans un but de prudence, qui était dans l'état une véritable imprudence, trop de retentissement à ma sortie après être resté si longtemps.

Quoi qu'il en soit, j'ai conservé des sentiments d'affection pour tous, m'étant attaché à cette société comme à une famille.

Le Supérieur, de son côté, a fait des démarches pour me rappeler. J'ai reçu des lettres, des visites, toujours amicales, dans un but facile à discerner.

J'ai même reçu des offres : des raisons de prudence m'ont empêché de les accepter.

Je fais des vœux pour l'œuvre dont M. Libermann est le père.

Je rends hommage à ses vertus; mais, témoin des faits dès l'origine, lié avec lui et son successeur avec une véritable intimité, bien que mes vues fussent différentes, jouissant mutuellement de l'estime et de l'affection de tous, confesseur de l'homme qu'on propose à la vénération publique, on me permettra de relever quelques inexactitudes, de combler quelques lacunes. Je suis celui qu'on désigne comme un séminariste inconnu de Lyon. Inconnu, je le suis depuis qu'il a été question de ma sortie. J'en ai été prévenu. Mais d'abord je n'étais pas inconnu, et si j'étais resté dans cette société, il était question de me confier ce travail.

Moins habile que son auteur, j'ai eu, plus que lui, connaissance du personnage et du sujet.

Ces quelques mots suffisent pour donner leur valeur à mes aperçus.

Un témoin qui a vu la personne, qui a causé, qui a vécu avec elle, qui a été le confident de ses secrets, est préférable à celui qui ne connaît que par ouï dire ou par des relations tout extérieures.

C'est tout ce que trouve à dire M. Clair sur le travail du Cardinal Pitra : on voit qu'il n'a d'autre intention dans sa note que de se faire connaître et de se justifier. Le passage que nous avons omis n'a trait qu'à la situation irrégulière dans laquelle tomba M. Clair et n'importe en rien à la connaissance de ses rapports avec le Vénérable Père.

I

Rennes, octobre 1839 (*non* 1838).

MON TRÈS CHER MONSIEUR CLAIR,

Vous m'avez causé une bien grande joie en Notre-Seigneur en m'écrivant une lettre détaillée sur votre intérieur; car, je vous assure que j'ai de très grands désirs de sanctification de votre âme, qui m'est devenue chère en son saint amour. Que Jésus et Marie soient toute votre espérance et tout votre amour; ne goûtez que Jésus, ne jouissez que de Jésus, ne soupirez qu'après

Jésus, n'ayez de cœur, n'ayez d'âme, de corps, de vie et d'existence que pour Jésus et en Jésus. Quand vivra-t-il donc pleinement dans votre âme? Je crois qu'il vous remplit de ce désir et j'en suis comblé de joie. Il vivra en vous, mon très cher, je l'espère bien; vivez aussi en lui; ne vous contentez pas du désir d'être toujours occupé de Notre-Seigneur Jésus, mais ajoutez à cela un désir encore plus grand et plus vif de le posséder dans votre âme, et d'en être possédé vous-même, afin qu'il soit la vie et l'âme de votre âme, que vous n'ayez plus d'action, de sentiment, de désir, d'affection, de volonté, ni de vue, mais que ce soit Jésus qui vous anime en toutes les opérations intérieures et extérieures de votre âme. Alors, il vivra en vous dans son esprit de sainteté, dans la plénitude de sa puissance, et il retracera en vous tous les états intérieurs de sa sainte âme, auxquels il voudra vous rendre participant. Je vous dis ces choses en peu de mots, non pas précisément pour vous montrer que vous n'avez encore rien en vous de cette vie parfaite de Jésus dans les âmes, mais plutôt afin de vous exciter à entrer dans ces sentiments intérieurs devant Jésus et Marie, pour parvenir au comble du très saint amour.

Les grands moyens d'établir en nous le règne admirable de Jésus, sont précisément l'esprit d'oraison continuelle et la paix de l'âme. La divine miséricorde vous donne une grande grâce en vous imprimant ces deux attraits; suivez-les tout doucement et tout amoureusement devant sa divine bonté. Rappelez-vous sans cesse, et fixez-vous solidement cette vérité dans l'esprit et dans le cœur, que le plus grand moyen, et même le moyen infaillible d'avoir cette oraison continuelle, c'est de posséder son âme dans la paix devant Notre-Seigneur.

Faites bien attention à cette parole : *posséder son âme dans la paix;* c'est un terme employé par notre divin Maître. Il faut que votre âme soit toujours renfermée en elle-même, ou plutôt en Jésus demeurant en elle; non pas emprisonnée et comme enfermée sous un verrou de fer, mais par un doux repos, retenue en Jésus qui la tient entre ses bras. L'effort et la contention resserrent

l'âme; mais un doux repos, une manière d'agir paisible, une action intérieure posée, mesurée et tranquille la dilatent. Je crois que cela ne vous coûtera pas beaucoup, parce que Notre-Seigneur fait cela en vous et vous y porte suavement. Evitez les raideurs d'esprit et de volonté. Ne vous portez pas avec trop de vivacité ni avec violence vers les objets même les plus saints; dans les attraits intérieurs et les saints désirs, ne poussez jamais plus loin que le bon Dieu ne vous mène; ne cherchez pas à retenir les sentiments intérieurs, ni les affections pieuses, plus longtemps ni au delà de ce qu'il plaira à Notre-Seigneur. Souvenez-vous toujours que ce n'est pas vous qui devez ni qui pouvez former en vous l'homme intérieur; ce n'est pas vous qui pouvez prendre ou choisir ce qui est meilleur ou plus parfait, mais c'est à Notre-Seigneur seul qu'il appartient de vous le donner. De là, concluez qu'il ne faut pas vous mettre en travail, ni en trop grande peine, ni en inquiétude, ni en trouble pour obtenir une chose que vous voyez excellente.

Dans ce cas, si vous éprouvez dans votre intérieur un désir vif et doux en même temps, humble et plein de confiance, vous pouvez le suivre doucement, sans pousser ce désir, par effort et avec violence, au delà des bornes qu'il a dans votre cœur; mais ouvrez votre pauvre âme devant le très doux Jésus; il voit bien ce qui s'y passe et ce qui vous manque. N'agissez pas comme un enfant qui veut absolument avoir les choses qu'il voit. Dans toutes ces circonstances, reposez-vous en Jésus, répandez devant lui votre âme comme de l'huile; je dis comme de l'huile, c'est-à-dire sans bruit, sans violence, mais avec douceur et un amour très suave et très paisible. Ne craignez donc pas de désirer et de soupirer intérieurement après Jésus et après Marie; mais désirez-les de la façon que je viens de vous dire. Restez ainsi doucement en Jésus, et alors tout tournera à bien.

Vous pouvez vous regarder et vous considérer vous-même, mais que ce soit en Dieu. Ce n'est pas vous que vous devez considérer, mais Dieu vivant en vous. Les retours sur soi-même, qui remettent l'âme dans la paix et l'humilité intérieure devant Dieu, ne sont pas des

retours sur soi, mais sur Dieu. Ne vous inquiétez ni de votre timidité, ni de vos autres défauts; allez à Dieu et vivez en Dieu dans la paix de votre âme; tout cela tombera comme des écailles; seulement, résistez-y quand vous vous en apercevrez et remettez-vous dans votre paix devant Dieu, et dans le désir de ne vivre qu'en lui et pour lui. Evitez l'empressement intérieur aussi bien qu'extérieur, et même avec encore beaucoup plus de soin. Soyez posé, doux, paisible et grave devant Dieu et en Dieu, en toutes vos actions et dans tous les mouvements de votre cœur, sans efforts ni violence aucune et sans la moindre affectation, mais dans toute la douceur et la suavité de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère.

Je suis bien content que vous vous proposiez de soumettre mes lettres à votre directeur; non seulement cela ne me fait pas de peine, mais je le désire beaucoup, parce que cela me donne plus d'assurance que je ne vous ferai pas un grand tort dans les choses qui seront dites de travers, surtout dans les commencements où je ne vous connais pas assez bien.

A Dieu, mon très cher; que la paix de Jésus et de Marie remplisse votre âme. Votre tout pauvre frère et serviteur en leur saint amour.

F. LIBERMANN, *acol.*

P. S. — Remettez cette petite lettre à M. de Brandt, qui doit arriver ces jours-ci à Lyon.

II

VIVENT JÉSUS ET SA SAINTE CROIX DANS NOS AMES!

Rome, janvier 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

Je laisse à Notre-Seigneur et à la Très Sainte Vierge de vous entretenir, et je me contenterai aujourd'hui de vous dire seulement deux mots, parce que je serai très occupé d'ici à un mois.

Ne pensez qu'à une seule chose, mon très cher : laissez agir en vous l'Esprit de Notre-Seigneur selon toutes ses différentes volontés. Si vous éprouvez des variations dans votre intérieur, ne vous en inquiétez pas. Prenez tout ce qui vient de ce divin Maître, et laissez-le faire. Il agit toujours en nous de la même opération d'amour; seulement il suit en cela les différents degrés de notre avancement et les divines volontés pleines d'amour de son Père céleste. Il est bon que vous voyiez quelques-unes de vos infidélités, mais non point que vous en soyez troublé; notre bon Maître est habitué à ces infidélités; il augmentera ses grâces en proportion du plus grand besoin que vous en avez. Soyez donc petit devant lui, dépendez de lui comme un petit enfant de sa mère. Que ce soit en lui seul et en sa très sainte Mère que vous trouviez la nourriture, la vie et l'action. Il faut que ce soit Jésus qui vous porte, qui vous meuve par Marie, sa très sainte Mère. Dans tous vos besoins, en tout temps, en tout lieu, en toute circonstance, que votre œil soit tourné vers Jésus et Marie, et cela avec paix et douceur, avec amour et dans un état de prostration et d'humiliation intérieure.

Quand il y aura quelque changement dans votre intérieur, je vous prie de me le dire, lorsque vous m'écrirez, comme aussi, s'il n'y en avait pas, ayez la bonté de me dire les particularités de ce qui se passe dans votre âme.

Pour le sous-diaconat, mettez-vous entre les mains de Jésus et de Marie comme pour tout le reste, et ne vous laissez pas aller à l'effort de vos désirs naturels pour l'acquisition des vertus et des autres bonnes dispositions que demande ce saint ordre; mais suivez suavement et doucement, humblement et amoureusement les attraits de Notre-Seigneur, et soyez en repos devant lui.

Je vous rappelle encore, afin que vous ne l'oubliiez pas, de ne pas trop vous rendre compte, d'une manière naturelle et avec activité, de ce qui se passe en vous et de ce qui vous manque. Soyons toujours unis en Notre-Seigneur et en sa très sainte Mère.

Je penserai à tout ce que vous m'avez recommandé,

et dès aujourd'hui je vais faire les stations des sept basiliques en union avec votre bon ange.

Pour mes affaires, il serait trop long de vous en parler; il n'y a pas grand'chose à vous dire de bon; rien n'est terminé; quand il y en aura, je vous le dirai dans l'occasion.

Tout à vous en Jésus et Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

III

VIVE JÉSUS ET MARIE!

Rome, le 4 mars 1840.

Mon très cher frère en Notre-Seigneur Jésus-Christ et en la très aimée Mère de nos âmes,

Puisque vous aimez qu'on vous donne à Jésus et à Marie, je ne veux cesser de le faire et je désire ne rien réserver pour moi dans votre âme. Cela n'empêchera pourtant pas que je ne m'applique toujours volontiers tout entier à y former notre divin Maître; ma consolation est et sera toujours très grande, et plus grande que vous ne sauriez l'imaginer, lorsque je verrai Jésus croître en vous et y arriver enfin à la perfection d'homme parfait. Pour cela, il faut vous laisser conduire par sa divine main, comme un enfant qui ne sait rien, qui n'est capable de rien, qui même ne sait pas marcher.

Evitez de connaître et de considérer ce qu'il fait en vous. Que les yeux de votre âme ne sachent voir que Jésus en elle. Mais, pour agir purement et selon le très saint bon plaisir de ce doux et très adorable Seigneur, il faut le voir en vous comme indépendamment de vous, afin que votre joie, votre consolation et votre amour soient en Jésus existant, vivant et régnant dans votre âme, et non pas dans votre âme possédant ce grand trésor de votre amour. Très cher frère, cela est très impor-

tant; plus nos vues sont indépendantes et font abstraction de nous, plus elles sont pures, exemptes de notre amour-propre et agréables à celui qui veut être l'unique tout de nos âmes. En vous disant cela, je ne veux pas vous faire un crime s'il vous arrive quelquefois de voir humblement et purement les grâces divines dans votre âme et l'action variée que Notre-Seigneur y exécute. Même parfois il ne serait pas bon de rejeter ces vues, ni les sentiments qui en résultent. La marque à laquelle on peut voir qu'il ne faut pas trop les rejeter, c'est lorsque cela nous humilie, nous abat auprès du divin Maître, sans nous laisser aucun coin pour nous satisfaire en nous-mêmes, et que cela nous fait entrer dans l'esprit intérieur d'une véritable union à Notre-Seigneur et d'un véritable amour divin.

Ce recueillement et cette union se font alors sans flatterie pour nous, et consistent plutôt dans un oubli de nous-mêmes. Car l'amour ne doit pas être un amour fait en quelque sorte par notre âme, mais une espèce de laisser-aller ou d'explosion de notre âme qui se repose en Dieu.

Quand les choses seront ainsi, vous pourrez vous abandonner à cette vue et à ces sentiments, quoique vous y soyez impliqué vous-même, mais toujours avec défiance et le plus rarement possible. Les retours auxquels vous pouvez hardiment vous abandonner, lorsque la chose se présente avec goût, amour et recueillement, ce sont ceux qui ont pour objet les vues de vos fautes, de vos misères, de vos négligences, de vos infidélités et de votre vie naturelle, et cela, pour entrer dans l'humiliation et la confusion, en présence de Notre-Seigneur et de la Très Sainte Vierge.

Je ne suis pas fâché que le bon Dieu vous laisse quelquefois dans des inquiétudes après une grâce accordée, car, mon très cher frère, vous êtes alors grandement en danger; l'amour-propre se relève par ces choses, et peu à peu vous vous imagineriez être plus que d'autres; au moins vous risqueriez d'avoir de la complaisance en vous-même de ce que Notre-Seigneur semble vous préférer, et ce n'est pas là un moyen de lui plaire. Deman-

dez à la Sainte Vierge comment elle a fait au milieu de cette immensité de grâces dont elle fut accablée, et voyez ensuite ce qui vous reste à faire de ces quelques liards que vous recevez de la main divine de Notre-Seigneur, comme un pauvre homme qui tomberait en défaillance et se laisserait aller au découragement, si la bonté de Jésus et de Marie ne venait pas à son secours.

Je connais des personnes qui ont reçu de plus grandes grâces et qui se sont données de très grand cœur et de la manière la plus généreuse; jamais je n'aurais cru qu'elles retourneraient en arrière; elles se sont cependant relâchées, et elles seraient tombées entièrement si Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge n'étaient venues à leur secours. Je ne crois même pas que jamais elles reviennent à leur première perfection, laquelle n'était encore cependant qu'un commencement. J'en connais d'autres qui ont été à ce même point de ferveur, et ont fait, aussi bien que les premières, l'admiration de tous ceux qui les connaissaient, et cependant elles sont maintenant dans le danger le plus imminent. Mon bien cher, il n'est donc pas mauvais que vous ayez par intervalles quelques misères, inquiétudes, etc.; je ne veux vous donner là-dessus aucun conseil, j'aime beaucoup mieux vous abandonner à Notre-Seigneur, pour qu'il s'arrange avec vous selon son divin bon plaisir.

Soyez fidèle à vous laisser conduire par le divin conducteur qui veut bien se charger de votre pauvre âme; vous voyez bien qu'il la ramène au droit chemin, dès que vous avez fait une bévue, dès que vous êtes sorti de sa conduite sainte, soit pour écouter la chair, soit selon la vue de l'esprit, soit en paroles, soit en actions. Je vous avoue que si j'osais me mêler des affaires de notre cher Maître, dans la conduite de votre âme, je lui demanderais de vous traiter un peu plus durement dans ces circonstances, tandis qu'il vous traite toujours avec suavité et ne vous reprend jamais sévèrement; mais, comme je vous le dis, pour tout au monde je n'oserais toucher à la divine œuvre de Notre-Seigneur dans votre âme. Cela vous arrange, je le vois bien; vous aimez mieux recevoir du sucre que du fiel. Eh bien, mon cher, man-

gez du sucre tant que Notre-Seigneur vous en donne, mais soyez disposé à boire le fiel et le vinaigre quand, en son temps, la main divine vous en offrira.

Ne demandez rien en ce moment; ne demandez que l'amour et le désir de votre propre abjection, l'oubli de vous-même, l'amour de Jésus et de Marie, et l'union parfaite de votre âme à ces deux âmes célestes. Demandez à être possédé par ce divin amour de nos âmes, mais ne vous mêlez pas de vouloir que Notre-Seigneur change de conduite à votre égard; ce n'est pas à vous à vous mêler de vos affaires, mais à vous laisser conduire au gré du bon Seigneur Jésus. Ayez soin de suivre fidèlement les instructions de Notre-Seigneur; tenez à celle qui regarde cette attention principale, laquelle doit toujours se soutenir en lui. Pour le manger et toutes les autres actions matérielles de ce genre, agissez simplement selon ce qu'il vous dit dans votre intérieur. Suivez aussi l'attrait qu'il vous donne de demander le détachement de vos parents dans le sens que vous l'entendez. Je prierai pour cela à Sainte-Marie-Majeure, à Saint-Pierre, à Saint-Paul, à Saint-Jean et dans les Catacombes.

Je n'ai pas de place pour parler de vos pieuses bandes; il n'y a pas de mal que cela aille lentement, et il y en aurait beaucoup si cela allait plus vite que Notre-Seigneur ne le veut.

Tout à vous, dans le saint amour de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

P. S. — Je n'ai pas reçu les lettres que vous m'avez envoyées à Avignon. Que le bon Dieu en soit béni! Si vous veniez à en recevoir, vous n'auriez qu'à en prendre lecture pour voir si c'est quelque chose d'important, et alors vous pourriez me les envoyer; sinon, il suffirait de me dire ce qu'elles renferment et de qui elles seraient, et puis garder le secret sur leur contenu. *Laudetur Jesus Christus!*

IV

JÉSUS, MARIE.

Rome, le 25 juillet 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

J'espère que Notre-Seigneur, dans le sacrifice que vous avez fait en recevant le sous-diaconat, vous aura enfin donné cette grande grâce de purifier et d'immoler entièrement votre âme et votre corps pour lui, pour sa gloire et pour son très bon plaisir. Vous avez fait le premier pas vers le sacerdoce par le vœu que votre âme a formé et exprimé en la présence des anges et des saints. Ce vœu est comme un glaive entre les mains de Notre-Seigneur, qui s'en est servi pour vous immoler à la gloire de son Père céleste. Désormais, il n'y a plus pour vous sur la terre ni gloire, ni intérêt propre, ni jouissance, ni satisfaction. Notre-Seigneur vous a pris, vous a lié et garrotté, et il vous réserve de compléter le sacrifice en atteignant le dernier degré, celui du sacerdoce. Dès ce moment, vous n'êtes plus le maître de vous-même, ni des affections de votre âme; elles appartiennent à Notre-Seigneur, qui a droit d'en disposer à son gré. Et comment en disposera-t-il, mon très cher, autrement que pour la très grande gloire de son Père?

Par le sous-diaconat, vous êtes mort et sacrifié pour la gloire de Dieu, et cela par un effet de l'amour et de la bonté infinie de Notre-Seigneur envers vous. Cette mort n'est pas seulement la mort à vous-même, mais la mort à toutes les créatures. Vous commencez à entrer dans le sacrifice adorable de Jésus pour le monde; c'est un sacrifice de mort et d'extermination pour vous, et de vie de Dieu dans votre âme et dans l'âme de tous ceux qui vous environnent. Vous concevez bien maintenant pourquoi Notre-Seigneur vous a donné ces désirs de mort et de destruction intérieure dont vous me parlez : il voulait vous préparer à ce qu'il désirait opérer en

votre âme dans le moment très heureux de votre sacrifice. Ne croyez pas que dès lors il y eût en vous la réalité de cette immolation intérieure; vous n'en aviez que le désir et une certaine volonté efficace pour l'exécution. Ce n'était là qu'un commencement.

Maintenant que le grand moment est passé, et que Notre-Seigneur vous a embrassé dans son très saint amour et son très adorable sacrifice, il faut que votre âme soit plus vigoureuse, et que la grâce immense du sacrifice de Notre-Seigneur se développe et fructifie en elle. Je désire et je souhaite de toute la plénitude de mon âme que notre adorable Maître consomme votre intérieur dans ce saint sacrifice, de manière que vous restiez ainsi, comme une victime morte entre les mains de ce grand Prêtre, qui la présentera à son Père céleste. Dans ce cas, vous n'aurez qu'à vous maintenir dans cet esprit d'amour, qui fait agir Jésus sur vous et en vous, et tout contribuera à procurer la perfection et la consommation de ses desseins en votre âme.

Mais, mon très cher, il ne faut pas vous étonner s'il a plu à notre bon Maître de ne pas vous exterminer entièrement en vous-même; toujours pouvez-vous être sûr qu'il a établi en vous cette grâce, comme une source très abondante. Il ne vous reste qu'à en favoriser l'écoulement, non par des actes, mais en laissant se répandre en votre âme cette divine source qui jaillit du Cœur d'amour de notre divin Maître, transpercé et sacrifié sur la croix. Tenez toujours votre âme, avec ses puissances, disposée et fidèle, pour que l'Esprit de Jésus, qui est cette source inépuisable, puisse se répandre en tous vos actes et en tous vos mouvements, afin d'en devenir le principe, mais un principe de sacrifice et d'immolation à son divin amour.

Cette mort et cette destruction doivent s'étendre à tout l'état de votre intérieur; il faut qu'il n'y ait plus en vous aucun désir, aucune vue, aucune idée de grandeur, de distinction, d'élévation et de satisfaction, pas même dans les choses spirituelles, dans l'amour et la grâce divine, ni même dans cette mort, dans ce sacrifice et dans cette vie de Dieu. Que votre âme s'oublie, s'efface,

se mette de côté comme si elle n'était qu'un objet nul et indifférent. Ne travaillez, ne pensez, ne désirez rien en vue d'être quelque chose dans l'ordre surnaturel; mais soyez fidèle à vous donner à Notre-Seigneur et à le suivre selon toute l'étendue de la grâce qu'il vous donne. Soyez entre ses mains comme un jouet entre les mains d'un enfant; laissez-le faire de vous et en vous tout ce que sa divine volonté lui dictera, et ne lui demandez ni pourquoi ni comment il fait cela.

Vous n'êtes rien, laissez-le faire de ce rien tout ce que bon lui semblera. La pensée du rien que vous êtes, de cette nullité qui est en vous ou du moins qui doit y être, doit se présenter à votre esprit en toutes circonstances et faire que jamais vous ne fixiez et n'attiriez aucune attention sur vous. Que les hommes jugent, examinent, louent ou blâment votre conduite; qu'ils vous aiment, vous estiment, vous haïssent, vous méprisent ou soient indifférents pour vous : votre âme, en toutes ces choses, doit se tenir dans la bassesse devant Dieu, le louer, l'adorer, le bénir et tâcher de lui être sacrifiée en tout et partout.

Voyez Dieu en tout, et ne voyez que lui seul, en vous oubliant de plus en plus. Vous ne devez jamais avoir ni désirer d'avoir aucune estime pour vous. Evitez aussi la tendresse et la complaisance de l'amour de vous-même. Que votre occupation ne se porte jamais sur vous, sinon pour vous abaisser, vous mépriser et vous humilier; tout votre amour doit être en Dieu et pour Dieu seul.

J'espère que la Très Sainte Vierge, notre bien-aimée Mère, vous aura fait quelque beau cadeau au jour de vos épousailles sacrées. Ne cherchez pas à savoir ce qu'elle vous a donné; mais remerciez-la de tout votre cœur, car vous pouvez être sûr qu'en ce jour elle vous a accordé quelque faveur, quoique peut-être elle ait jugé à propos de vous la cacher.

Je vous prie de remercier M. Larchette de la bonne lettre qu'il a bien voulu m'écrire et lui présenter mes respects très sincères. Je ne sais où je vous ai dit que j'avais éprouvé de grandes difficultés dans l'affaire que vous connaissez; maintenant, le bon Dieu semble tour-

ner les choses assez favorablement; cela commence à s'éclaircir, et j'espère que bientôt je pourrai vous dire quelque chose de consolant là-dessus. Je ne vous en dis pas davantage, parce que les choses ne sont qu'à demi préparées et d'ailleurs je n'ai pas beaucoup de place.

Priez Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge que leur divin amour soit pour vous le principe, la conduite et la fin de toutes choses.

Tout à vous dans ce très saint et très divin amour. Je prie Jésus et Marie qu'ils vous consomment et vous consument, ainsi que votre très pauvre serviteur.

F. LIBERMANN, *acol.*

V

VIVE JÉSUS, MARIE, JOSEPH!

Rome, le 11 *septembre* 1840.

TRÈS CHER FRÈRE,

J'ai peu de choses à vous dire; car je crois que vous avez plus besoin de la parole divine que d'une parole humaine, à laquelle je craindrais que votre esprit ne s'arrêtât. Faites bien attention à ce que je vous dis là : votre instruction dans les choses divines et dans votre conduite intérieure doit venir de Notre-Seigneur seul; c'est vers lui que toutes les puissances de votre âme doivent être sans cesse tournées.

Que votre oreille spirituelle soit attentive à sa voix adorable parlant dans le fond de votre âme; que votre œil spirituel soit modestement porté vers lui dans un esprit d'oraison continuelle, et que toute l'action de votre volonté soit de le suivre avec amour, avec paix, avec docilité et confiance. Ecoutez bien cela, cher frère, avec une profonde humilité. Ce n'est pas que je voie en vous plus d'amour-propre qu'à l'ordinaire, ni plus que dans bien d'autres; mais prenez garde que cet amour-

propre ne vous gagne à la suite des grandes bontés de Notre-Seigneur pour votre âme. Pardonnez-moi mes craintes, et ne vous en troublez pas; ce n'est pas d'après ce que j'ai remarqué en vous que je vous dis cela, mais bien sur ce que j'ai constaté en d'autres, à qui il est arrivé de grands malheurs à cause d'un détestable orgueil.

Allez, très cher frère, dans les voies de Notre-Seigneur avec amour et confiance; mais tremblez, tremblez sans cesse. Puisque tant d'autres sont tombés, pourquoi ne tomberiez-vous pas sans un secours extraordinaire de Dieu? Redoutez sans cesse le désir d'être quelque chose, la complaisance en vous-même à cause des dons de Dieu, et la crainte de la mésestime des autres.

Je disais donc que l'action de votre volonté doit consister à suivre avec paix, amour et grande humilité ce que vous entendez, ce que vous voyez, et les impulsions que vous recevez du divin Maître. C'est en Dieu qu'il faut vous instruire, même sur ce que vous disent les hommes et les livres. Ecoutez par vos sens extérieurs, avec paix et docilité, la parole des hommes et des auteurs; mais, en même temps, écoutez dans votre intérieur et par l'oraison la parole divine; tandis qu'on vous parle ou que vous lisez, que votre âme, prosternée et abandonnée en Notre-Seigneur, reçoive ses divines instructions et inspirations, ainsi que les mouvements de son très saint amour, en s'y laissant aller avec fidélité et sans violence ni efforts.

Si les hommes vous disent des choses très bonnes en elles-mêmes, mais que Notre-Seigneur ne juge pas à propos de vous faire goûter, ne vous en tourmentez pas. Tenez-vous en repos devant lui, et ne méprisez ni ne rejetez ces choses; cependant ne les acceptez pas non plus, ne forcez pas votre âme en cela. Obéissez à leurs paroles, quand il est dans l'ordre de la volonté du divin Maître que vous le fassiez; mais que ce soit toujours en tenant vos regards tournés vers le divin amour de vos âmes, qui réside et qui ordonne en vous en souverain Maître. Ainsi vous voyez qu'il ne faut d'excès en rien : ne pas mépriser les hommes, mais les écouter; avoir

même recours à eux quand il en résulte du bien pour le divin amour; suivre leurs avis quand cela doit se faire; mais, en tout, voir, considérer, écouter, aimer, admirer et goûter Jésus seul vivant et parlant dans votre âme; et cela, même dans les paroles humaines que vous recevez, quand ces paroles humaines viennent de lui. Et toutes les fois qu'elles viendront de lui, il vous les fera goûter et concevoir dans votre intérieur, à moins que votre amour-propre ou quelque autre défaut ne s'y oppose. Je ne veux pas décider la question pratique que vous me faites là-dessus, parce que Notre-Seigneur ne me dit rien à ce sujet. Il est bon de craindre l'illusion en ces choses, c'est toujours le plus sûr.

Admirez la divine bonté de Jésus, qui vous donne des désirs, et qui, ensuite, vous empêche de les exécuter; soyez entre ses mains comme un jouet entre les mains d'un enfant. Si le divin Maître se plaît à se jouer ainsi de vous, laissez-le faire et allez toujours à lui en toutes choses avec paix, joie et amour.

Pour ce qui est de votre vocation future, je ne vois pas de nécessité de le savoir, et il est bon que vous évitiez la curiosité en ce que vous me dites; il est encore plus important que je l'évite dans les choses que je vous demande; autrement, mes paroles seraient des paroles inutiles et Notre-Seigneur ne serait pas avec moi en ce que je vous dis. Quand Notre-Seigneur vous donnera envie de me le dire, faites-le, cela m'est égal; mais avant cela je ne vois aucune nécessité.

Pour les exercices de piété, je crois que vous pouvez faire comme vous dites, et y suivre votre attrait pour l'oraison; cela vous sera très utile. La plupart des livres bien écrits et d'un style bien soigné ne valent pas grand'chose pour les âmes que Notre-Seigneur attire à la vie intérieure. Cependant, il y en a de très bien écrits, qui produisent les plus grands effets. De ce nombre sont les ouvrages de plusieurs saints Pères, des plus admirables. Vous expliquer la raison de tout, ce serait trop long pour cette lettre. Si la *Vie de saint François de Sales* ne vous convient pas, ce n'est pas la faute du saint. Il y a longtemps que je l'ai lue; mais il me semble que

l'esprit de saint François de Sales n'y est pas bien présenté; l'auteur y donne plutôt le sien que celui du saint. Cependant, je ne puis vous dire rien de positif là-dessus. Si vous aimiez mieux lire un livre spirituel, choisissez-en un qui vous facilite l'état d'oraison. Lisez peu à la fois.

La crainte que vous avez d'être contre les lois de l'Eglise, en ayant une jeune fille au service de vos parents, est un scrupule : il ne faut pas vous en occuper.

Je crois que vous ne ferez pas mal de passer quelques jours à la Chartreuse, sans cependant y faire une retraite, puisque votre directeur ne le veut point.

Je n'ai rien à vous dire sur ce qui regarde vos condisciples; suivez la marche que Notre-Seigneur vous trace et allez en paix; ne vous inquiétez pas sur ce que vous avez à leur dire : allez avec simplicité et laissez faire à Notre-Seigneur ce qu'il voudra.

Adieu, très cher frère; soyez toujours et en toutes choses tout à Jésus et à Marie, et ne vivez que de leur saint amour, en lequel je suis votre tout pauvre serviteur.

F. LIBERMANN, *acol.*

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE CHARTRES

Plus haut il a été fait mention du pèlerinage à Notre-Dame de Chartres, qui fut entrepris en 1840 par les premiers adhérents de l'Œuvre des Noirs, sous la conduite du P. F. Le Vavasseur; faisaient partie avec lui de cette sainte expédition : M. Bouchet aîné (qui mourut en Afrique en 1844), M. Dupont, M. Ducournau, plus tard mariste, et deux autres, six en tout. Voici la relation que nous en a laissée M. Dupont.

Rémalard (*Orne*), 22 *octobre* 1890.

Note concernant le R. P. Frédéric Le Vavasseur.

Le bon et vénéré Frédéric Le Vavasseur était déjà, depuis plusieurs années, au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, lorsque j'entrai moi-même en philosophie à la maison d'Issy, en octobre 1839; bientôt j'appris à le connaître et par suite à l'apprécier et à l'aimer, lorsque nous nous rencontrâmes ensemble les mercredis de grand congé, où le Séminaire de Paris venait passer la journée à Issy.

Notre intimité s'accrut d'ailleurs d'autant plus vite que, dès le printemps de 1840, j'eus le bonheur d'être initié au mystérieux projet de la fondation d'une Congrégation de Missionnaires pour l'évangélisation des pauvres Noirs, dont s'occupait à Rome le vénérable P. Libermann. Cependant, je ne vois rien de particulier à signaler concernant le pieux créole de l'île Bourbon, qui a été le premier instigateur de cette belle œuvre; tous ceux qui l'ont fréquenté ne pourront manquer de faire ressortir son extrême et constante aménité, sa piété, son zèle des âmes, son abnégation de lui-même. Quant à moi, puisque le P. Hubert daigne me demander mes lointains souvenirs, je ne puis que mentionner une circonstance

exceptionnelle qui m'a valu de passer trois jours entiers avec lui.

On sait qu'il est de tradition, depuis l'établissement du Séminaire de Saint-Sulpice par M. Olier, de faire chaque année, durant les vacances, quelques pèlerinages à Notre-Dame de Chartres. Ces pèlerinages étaient d'autant plus précieux et attrayants dans ce temps-là qu'on les faisait toujours à pied, aller et retour; c'étaient de vrais pèlerinages, dont les chemins de fer de nos jours ne peuvent donner une idée. J'eus le bonheur, au mois d'août 1840, d'être agréé pour faire partie de l'un de ces pèlerinages avec quatre ou cinq autres confrères; et, ce qui mit le comble à notre joie, ce fut d'avoir à notre tête M. l'abbé Le Vavasseur. Je pense qu'il était diacre alors, car ce n'était ordinairement qu'à un diacre que M. le Supérieur confiait la direction de ces pieuses caravanes.

Cinquante années se sont écoulées depuis ces beaux jours; il ne m'est donc guère possible de me rappeler les détails du voyage; je ne sais même plus quelle route nous avons suivie; probablement je ne l'ai jamais su : c'était là le moindre de nos soucis; simples, brebis dociles, nous n'avions qu'à suivre notre pasteur; à lui la responsabilité! Toutefois, je dirai tout bas que bientôt nos jambes se ressentirent de son grand entrain ou de son inexpérience de ces voies détournées. Tout perdu en Dieu dans les ferventes oraisons qu'il nous aidait à faire, en cheminant à grands pas, il ne s'aperçut pas, et nous encore moins, que nous avions aussi perdu la vraie direction. Je ne sais quel astronome de la bande finit par observer que Chartres étant au sud-ouest de Paris, il paraissait peu rationnel d'avoir toujours le soleil levant à notre droite; on s'informa alors et l'on nous dit qu'il n'y a qu'à retourner pendant une bonne heure sur nos pas pour retrouver notre chemin. Cette distraction nous allongea de deux ou trois lieues, de sorte qu'au lieu de la distance légale de 92 kilomètres de Paris à Chartres, nos jarrets, peu aguerris, durent en compter largement sur 100. Mais que d'actes d'humilité, que d'aimables excuses, que de douces condoléances sur ce surcroît de

fatigue, ce léger contretemps nous donna lieu d'admirer de la part de notre cher conducteur responsable! il se confondit près de chacun de nous en regrets de sa prétendue maladresse, et tout aussitôt, pour nous ragaillardir de la manière la plus efficace, il nous fit réciter le premier chapelet, dont il nous développait si agréablement les joyeux mystères! Après quoi, prenant en mains notre *Nouveau Testament,* il fit à haute voix la lecture, tantôt d'un discours de Notre-Seigneur au saint Evangile, et tantôt de quelque passage bien choisi des *Epîtres* de saint Paul. Chacun alors, sur ses instances, exposait ses réflexions ou proposait ses difficultés, et nous étions tous émerveillés de la clarté, de la précision, de l'utilité pratique de ses explications : on sentait que depuis des années il se nourrissait de nos Saints Livres.

La route se faisait donc allègrement; mais comme l'ardeur du soleil, ce jour-là, était très forte, M. Le Vavasseur nous citait l'île Bourbon, où la chaleur était bien autrement élevée. « Sans doute, reprit alors l'un de nous, mais on ne marche pas si longtemps en plein midi dans ces contrées-là, et puis on a des rafraîchissements, quand on en a besoin, tandis que nous, partis depuis six heures du matin après un modeste déjeuner, nous ne respirons qu'émanations embrasées et poussière, et l'estomac est déjà vide. » Le bon pasteur aussitôt de consoler ses pauvres brebis et de leur promettre qu'au premier village elles se reposeront et se réconforteront dans de gras pâturages. A la prochaine auberge en effet nous entrons; mais les gras pâturages se réduisirent à une bonne omelette et du fromage du pays; il n'y avait pas autre chose.

Vers deux heures nous reprenons notre pieux pèlerinage, en récitant et méditant les mystères douloureux de la seconde partie du saint Rosaire; puis de bonnes lectures du saint Evangile, le tout entremêlé d'agréables causeries, que le chef dirigeait et alimentait à plaisir; enfin, vers le soir, on dit le troisième chapelet.

Le jour baissait rapidement; nos pieds, fort endoloris, avaient peine à nous porter; nous avions fait quinze lieues au lieu de douze dans notre journée; nous

aspirions tous à je ne sais quelle bourgade où nous devions trouver l'hospitalité pour la nuit. Mais, avant d'y arriver, voilà que des chants révolutionnaires se font entendre : on parlait déjà de république en ce temps-là. C'étaient des ouvriers qui, sortant de quelque usine, ou plutôt de quelque auberge, car c'était un lundi, et leur démarche était un peu avinée, venaient droit à notre rencontre et nous barraient le passage, protestant qu'ils ne voulaient plus de *calotins* et qu'ils ne nous laisseraient pas aller plus loin. Aussitôt M. Le Vavasseur, avec sa belle taille élancée, sa noble figure bronzée par le soleil des tropiques, s'avance seul vers ces pauvres égarés et leur parle avec tant d'affabilité et de dignité tout à la fois, leur disant que nous allions à pied en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres prier pour la France et tout particulièrement pour le peuple et pour eux, que immédiatement ces malheureux ouvriers ouvrent leurs rangs et applaudissent au cri de *Vive les curés!* et nous abordons enfin à cette bourgade tant désirée, où le souper, dans le genre du dîner précédent, nous ranime peu à peu, tandis que l'hôtelier réussit à grand'peine, à force de dédoubler les lits, à nous faire croire qu'il y en a un pour chacun de nous. Heureusement la fatigue ne nous rend guère difficiles et un sommeil réparateur nous remet à peu près en état.

Le lendemain, il nous tardait de parvenir au but; dix lieues nous restaient encore à franchir. Nous reprenons notre course avec la célérité que nous permettent nos pauvres pieds encore endoloris de la veille; notre cher conducteur nous encourage de son mieux : les prières habituelles, l'oraison, la récitation du saint Rosaire, le saint Office, les pieux commentaires des épîtres de saint Paul charment le voyage. Tout à coup, à vingt-quatre kilomètres de distance, nous apercevons, au delà de ces plaines immenses de la Beauce, les sveltes et élégants clochers de Notre-Dame. Au même instant nous tombons à genoux, récitant l'*Ave maris stella*, puis le *Magnificat*, et il nous semble que nous sommes déjà presque arrivés. Hélas! hélas! une petite épreuve nous attendait auparavant; un effroyable orage éclate, et pen-

dant deux heures, malgré nos parapluies, qui ne nous abritent guère, nous recevons des avalanches d'eau qui littéralement nous pénètrent jusqu'aux os. Eh bien! le dirai-je? ce fut ce qui nous sauva. Nous nous traînions, moi surtout, je dois l'avouer, n'ayant presque plus la force d'avancer, tant nos pieds étaient meurtris; mais aussitôt que l'eau eut envahi nos chaussures, ce fut comme un rafraîchissement, et moyennant vers midi un assez bon repas et un repos d'une heure, nous franchîmes ensuite gaillardement le reste du trajet, de sorte que vers trois heures nous étions prosternés aux pieds de la Très Sainte Vierge, heureux et reconnaissants d'avoir accompli en d'aussi bonnes conditions notre voyage.

C'est toujours au Grand Séminaire que les pèlerins de Notre-Dame de Chartres sont accueillis tout paternellement, lorsqu'ils viennent de Saint-Sulpice; nous nous y trouvâmes fort bien. M. Le Vavasseur intéressa vivement M. le Supérieur par ses récits des Colonies; il parla avec tout son cœur de la triste situation de la race Noire dans toutes ces contrées; on sentait déjà qu'il en deviendrait dans peu de temps l'apôtre.

Le mercredi tout entier fut consacré à la célèbre Madone, tant honorée, des siècles à l'avance, par les Druides; nous ne visitâmes rien autre chose dans la ville que la magnifique Basilique : nous nous trouvions si bien sous le regard de Marie! nous avions peine à nous retirer de temps à autre pour les repas et vite nous revenions; nous avions tant à dire et tant à demander!

Je n'essaierai pas de peindre ici l'édification que nous reçûmes en cette occasion de la piété, du recueillement de M. Le Vavasseur; dans les intervalles des exercices, les quelques mots qu'il nous adressait et toute son attitude, et comme le reflet du ciel qui brillait et étincelait en quelque sorte dans ses traits épanouis et heureux, tout nous disait assez qu'il était là comme chez lui et que la Très Sainte Vierge le traitait comme l'un de ses fils les plus chers.

Je ne raconterai pas le retour à Paris, qui commença à s'effectuer dès le lendemain dans les mêmes condi-

tions que ci-dessus. Je fus privé du bonheur d'accompagner mes pieux confrères; j'étais obligé de revenir seul à Rouen dans ma famille : c'était la condition expresse qui avait été mise à l'autorisation de ce grand pèlerinage. Du moins ces trois jours ont laissé dans mon âme d'ineffaçables souvenirs. Après celui de Notre-Dame de Chartres, celui du vénéré guide qui nous y a conduit est assurément l'un des plus doux.

DUPONT, *aumônier de l'Orphelinat.*

Le but de ce pèlerinage à Chartres fut, d'après le P. Ducournau (lettre du 20 janvier 1882), de « mettre sous la protection de la Très Sainte Vierge le projet de fondation » de l'Œuvre des Noirs. Au dire du même témoin, c'est bien le P. Le Vavasseur qui « le premier a eu l'idée, d'où a pris naissance la Société du Saint et Immaculé Cœur de Marie ». (Même lettre.)

Nous retrouvons la même assertion sous la plume de Dom Anselme Nouvel, évêque de Quimper, dans une lettre du 19 janvier 1882 :

Je viens de dire la sainte Messe pour le repos de l'âme du R. P. Le Vavasseur. Je lui devais ce témoignage de ma reconnaissance. Il fut mon bon ange lorsque j'entrai au Séminaire de Saint-Sulpice, au mois d'octobre 1838, où il m'initia à la vie cléricale avec la plus aimable charité. Vous pouvez dire qu'il fut le fondateur de votre Congrégation, qui devait avoir d'abord pour but l'évangélisation des Noirs. Il dirigeait tous ceux qui furent les premiers membres de la Congrégation. Pour ne parler que de ceux qui sont couronnés dans le ciel, je ne vous citerai que les PP. Laval, Tisserant, Senez, Pélissier, de Régnier, Bouchet...

TÉMOIGNAGES DIVERS

de Mgr **Ozanam** :

Procès ordinaire, 19e session, 30 novembre 1868.

J'ai revu le P. Libermann à Rome, où je le trouvai dans un grenier, pris de fièvre, couché sur une paillasse, n'ayant qu'une méchante couverture et buvant de l'eau dans laquelle il faisait tremper ses croûtes de pain. Comme il me parlait de ses projets, je lui exprimai mes craintes en présence des difficultés qui devaient surgir à chaque pas dans sa marche vers le but qu'il se proposait. Il paraissait plein de confiance; rien ne le décourageait, car il se reposait pleinement sur la Providence.

Procès apostolique, 9e session, 21 février 1879.

J'ai connu le P. Libermann à Rome. Il habitait un grenier; il était malade, couché sur un grabat et n'avait pour tout médicament que des croûtes de pain et de l'eau. Il avait conservé la paix et la sérénité de l'âme.

du P. **Duret** :

Procès ordinaire, 12e session, 13 juillet 1868.

Je lui ai entendu raconter un fait miraculeux que nous autres, scolastiques, le forçâmes à nous dire lui-même; nous réussîmes à grand peine à le décider, tant il avait de répugnance à parler de lui. Dans un de ses pèlerinages à Assise, lors de son voyage à Lorette, il allait, mendiant son pain et à pied. Des gamins avaient attaché des pièces de différentes couleurs à son manteau. Le serviteur de Dieu est d'abord repoussé d'une maison où il demande l'hospitalité; il continue sa route et va frapper à une cabane isolée, et il fut reçu par les pauvres gens qui l'habitaient. Ils avaient une

enfant malade d'un mal aigu, et les parents déclarèrent au P. Libermann qu'ils n'avaient aucun espoir de conserver leur petite fille, dont les cris et les pleurs ne cessaient ni jour, ni nuit. « Tenez, dit le serviteur de Dieu, j'ai apporté de mon pèlerinage les graines d'un arbre à qui l'on attribue une grande vertu; ayez la foi, mettez quelques-unes de ces graines dans un verre d'eau et faîtes boire à l'enfant. » Le père répondit que depuis huit jours la malade ne pouvait absolument rien avaler, pas même de l'eau. « Vous avez la foi? cela suffit », dit le P. Libermann. Et trempant son doigt dans le verre, il toucha la langue de l'enfant. Aussitôt les cris et les pleurs cessèrent; la petite malade dormit toute la nuit, et le lendemain le serviteur de Dieu quitta la maison, laissant l'enfant guérie.

Le Vénéré Père nous a fait lui-même ce récit, en ajoutant qu'il n'était pour rien dans ce qui était arrivé, que cette guérison était la récompense de la foi des parents et non le résultat de l'application du remède qu'il avait donné.

du F. **Jean Parchet** :

Procès ordinaire, 9e session, 30 avril 1868.

J'ai entendu dire qu'il avait guéri un enfant lors de son voyage de Lorette. Il nous a raconté ce voyage et l'hospitalité qu'il reçut dans une auberge ou d'abord on ne voulut pas l'admettre. Il se mit à écrire à une table et d'autres étrangers entrant demandèrent à l'hôte qui était ce voyageur : « C'est un pauvre malheureux », répondit l'aubergiste. Et le serviteur de Dieu, rapportant ces paroles, ajoutait : « Il avait bien raison. » Le serviteur de Dieu leur distribua ensuite quelques médailles de Notre-Dame de Lorette, qu'ils reçurent avec grand plaisir.

du F. **Thomas Mabit** :

Procès ordinaire, 20e session, 10 décembre 1868.

J'ai entendu dire au Vénéré Père ou à son secrétaire les divers incidents de son voyage à Rome, ses épreuves,

la mauvaise réception qu'il reçut à Lyon du supérieur d'une maison religieuse et le refus qui lui fut fait de servir une messe à Fourvière : il regardait ces épreuves comme une grâce.

J'ai habité Rome et j'ai vu les personnes chez qui il demeurait : elles le regardaient comme un saint. J'ai vu sa chambre et constaté le dénuement de cette pièce. Il faisait sa chambre lui-même. Les habitants de la maison, les enfants, se souvenaient de sa bonté; il les instruisait par ses récits et leur faisait dire des prières.

Il alla à pied à Lorette et j'ai entendu dire qu'il avait contribué à la guérison d'une enfant malade, dans une maison où il reçut l'hospitalité; il lui fit prendre une potion d'herbe cueillie sur la tombe d'une sainte.

Procès apostolique, 61e session, 17 mars 1882.

Je l'ai entendu dire en conversation que, lorsqu'il était à Rome pour s'occuper de la fondation de sa Congrégation, il avait un directeur auquel il communiquait ses projets. Ce directeur avait l'air de se moquer de lui, lui disait que c'était folie et orgueil de vouloir fonder une Congrégation. Si le P. Libermann citait les exemples de saint Pierre et de saint Ignace, qui étaient des hommes de rien quand Dieu les appela, le directeur ne manquait pas de le taxer d'orgueil, en lui disant qu'il se considérait comme un saint Pierre et un saint Ignace. Cependant ce directeur changeait de manière quand il confessait le serviteur de Dieu, car il se montrait plus doux et même l'encourageait à poursuivre son œuvre.

J'ai fait, en 1859, le voyage de Rome, et j'y suis resté six ans. J'ai eu occasion d'aller voir, comme en pèlerinage, la misérable mansarde qu'avait habitée le serviteur de Dieu. C'était un petit réduit où l'on entrait qu'en se courbant et qu'il partageait avec des pigeons qui s'y réfugiaient. J'ai su, de la propriétaire de la maison, que pour subsister, le serviteur de Dieu allait lui-même au marché acheter quelques légumes, et quand l'argent lui faisait défaut, ce qui arrivait assez souvent, il se mêlait aux pauvres qui mendiaient leur nourriture aux portes des couvents. J'ai vu les enfants de la maison

qui m'ont raconté que, pendant son séjour chez eux, le P. Libermann s'occupait de leur faire dire leurs prières et de leur enseigner le catéchisme. Toute la famille le regardait comme un saint et continuait à l'appeler *il santo.*

de M. l'abbé **Lehmann,** ancien curé de Morains (Châlons) :

Procès apostolique, 12e session, 2 mai 1879.

Je ne l'ai connu (le P. Libermann) qu'à Rome, et je l'ai revu ensuite à Paris.

Pendant que nous étions à Rome, il m'annonça qu'il allait faire un pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. A son retour, il me dit que la Sainte Vierge lui avait accordé une grande grâce. Sachant de lui qu'il avait un empêchement à son entrée dans le sacerdoce, j'en conclus que cette grâce était sa guérison, et depuis j'ai appris qu'il avait reçu les Saints Ordres à Amiens, des mains de Mgr Mioland.

A Rome, le P. Libermann m'a dit qu'il s'était mis en rapport avec le Cardinal Franzoni, préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, pour la fondation d'un Institut destiné à la conversion des Noirs.

A Rome, j'habitais dans la même maison que lui. Il était logé au dernier étage, dans une pièce habitée par des pigeons. Edifié par sa conversion, je lui demandai de prendre mes repas en sa compagnie; mais, comme il préparait lui-même ses aliments, on me montait ma nourriture, car la sienne me répugnait. Elle ne se composait uniformément que de haricots ou de lentilles.

Je me rappelle deux circonstances que je n'ai pu oublier. J'avais remarqué qu'il ne donnait jamais l'aumône aux pauvres des rues. Il répondit à cette observation que, vivant lui-même d'aumônes, il ne se croyait pas autorisé à en faire.

Le second fait que je dois rappeler, c'est qu'ayant reçu un billet de cinq cents francs dans une lettre de Paris, il le retourna à son auteur, disant qu'il n'avait pas besoin d'argent en ce moment. Cependant je le lui avais demandé, me trouvant moi-même dans le besoin. Mais,

par délicatesse de conscience, il ne se crut pas autorisé à en disposer en ma faveur.

Nous étions compatriotes et clercs minorés, nous avons vécu ainsi ensemble pendant plusieurs mois; et pendant ce temps j'ai constaté sa modestie et j'ai reçu de lui des avis dont j'ai cherché à profiter, et il a été pour moi le sujet d'une édification constante.

Je sais que ses projets ont été bien accueillis à Rome, mais il lui fut répondu qu'on n'y donnerait suite que lorsqu'il aurait reçu le sacerdoce.

A ce sujet, il me vient à la pensée de rappeler qu'en allant à Lorette faire son pèlerinage pour obtenir sa guérison, il était parti à pied en demandant l'aumône. A son retour j'appris de lui que dans une maison où il avait reçu l'hospitalité, on lui a présenté un enfant malade pour le bénir. J'ai su après, par une tierce personne, que l'enfant avait été instantanément guéri. Dans mon appréciation, ce fait est pour moi miraculeux.

Pendant mon séjour à Rome, j'ai constaté chez lui une grande fidélité à la loi de Dieu et en particulier une grande dévotion au Très Saint Sacrement, dont il suivait les processions avec des sentiments de foi et d'amour de Dieu évidents. Son recueillement m'édifiait, et dans les conversations habituelles que j'ai eues avec lui, j'ai constaté qu'il observait avec une fidélité scrupuleuse la plus grande charité envers le prochain, dont je ne lui ai jamais entendu dire le moindre mal.

du P. Marcellin **Collin**, ass. gén. de la Congrégation :

Procès apostolique, 32e session, 18 mars 1881.

C'est dans son voyage, que le serviteur de Dieu eut à Rome et à Lorette l'intime conviction qu'il serait entièrement guéri et pourrait avancer aux Ordres sacrés et lorsque j'ai voulu entrer dans les détails de cette persuasion, je n'ai jamais pu avoir de réponse. Il fut en effet guéri...

du P. **Ducournau**, mariste :

Procès apostolique, 38e session, 13 mai 1884.

Je sais qu'il a été guéri. Les uns disaient, selon cer-

tains médecins, qu'il devait sa guérison à la force de la volonté par laquelle il dominait le mal; les autres disaient que c'était un miracle.

de M. l'abbé **Drach**, curé de Sceaux :

Procès apostolique, 46e session, 11 juillet 1881.

Mon père m'a parlé des petites tracasseries que le serviteur de Dieu avait eu à essuyer à Saint-Sulpice de la part de quelques élèves et même de certains directeurs qui trouvaient sa piété exagérée, et il m'a dit que les mêmes contradictions, mais plus accentuées, avaient été essuyées à Rome par le Vénérable serviteur de Dieu, qui avait toujours montré la même patience et la même humilité.

de M. **de Brandt** :

Procès apostolique, 58e session, 17 février 1882.

J'avais quitté le noviciat (des Eudistes) au bout de neuf mois, à la demande de mon évêque qui me voulait auprès de lui à son entrée dans le diocèse d'Amiens, en 1838. Le jour où je quittai Rennes, M. Libermann me dit : « C'est Dieu qui veut votre départ, car vous nous serez utile plus tard. » Cette parole me frappa.

Il m'écrivit de Rome pour me faire connaître le but de son voyage; entre autres choses il me dit : « Mon logement et ma nourriture me coûtent à peine un franc par jour, et je suis plein d'espoir dans le succès de mon entreprise. »

Je le revis à son retour de Rome, à Saint-Chamond, près de Lyon; j'y prêchais une mission et il vint m'y trouver. C'était au mois de décembre 1839 (?). Il me raconta qu'il venait de faire le pèlerinage de Lorette, pèlerinage où il obtint sa guérison. Néanmoins il lui restait un certain tic nerveux qu'il a conservé jusqu'à la mort, mais il n'eut plus de chute épileptique. De Saint-Chamond il est allé à Strasbourg, au Séminaire, où il s'est préparé pendant dix-huit mois (?) aux Ordres majeurs, qu'il reçut aux temps canoniques des mains de Mgr

Raess, coadjuteur de Strasbourg. De là il vint à Amiens, en 1841; il fut ordonné prêtre par Mgr Mioland.

Quelques directeurs de Saint-Sulpice, entre autres MM. Gallais et Pinault, voyant M. Libermann diacre, et désirant le voir ordonner prêtre pour commencer son Œuvre des Noirs, m'envoyèrent tous les pouvoirs de grand vicaire apostolique pour faire ordonner M. Libermann et aussi les membres de sa Congrégation, si besoin était. Ainsi se vérifia la parole qu'il m'avait dite en quittant Rennes, trois ans auparavant.

PÈLERINAGE DE LORETTE

Dans son voyage à Lorette, le Vénérable Père écrivit quelques notes, la plupart au crayon, sur deux bouts de papier; quelques mots sont indéchiffrables : c'est son itinéraire à l'aller de Spolète à Lorette, au retour de Lorette à Rome. Voici ces notes :

(1re feuille) ... plus moitié chemin de Spolète à Leveni — après Leveni, à 1/2 l. ou 3/4 l., Chiesa Tunda (ou Funda) — environ 6 milles de Foligno — La richiana vers sa... grande plaine — à peu de distance dans la plaine (Casenuove) — une maison qui a l'air d'une auberge à 3 milles environ de Casenuove — Colfiarito à 2 ou 3 milles plus loin. — 5 milles plus loin Serravalle — hors du chemin et sur la route de Macerata — Stochi, à 3 milles de Serravalle — à 5 milles de la Muccia — Nicolone — Camerino — 5 milles de là — Castelraimondo — à un mille de là, quelques maisons — San Severino, 5 milles — Passo di Treja, 10 milles — Passo di Macerata, 7 milles — Huillo (?) 7 milles — Belcimara. — En revenant de Lorette (3 milles), après Passo di Treja, se trouve, sur le chemin à droite qui conduit à Treja, Sainte-Véronique.

(2e feuille). Lundi : Recanati, 5 (milles); — Mardi : Macerata, 10; Tolentino, 13; Valamara, 8; — Mercredi : Serravalle, 16; Colfiarito, 5; Casenuove, 5; — Jeudi : Foligno, 10; Notre-Dame des Anges, 9; — Vendredi : Assise, 1; resté jusqu'au mardi, 8 décembre; — (Mardi) : d'Assise à Foligno, 10; — Mercredi : à Montefalco, 7; Bevagna, 14; Notre-Dame des Anges (Portioncule), 11; — Jeudi : Foligno, 9; — Vendredi : Spoleto, 18; de plus, 5, dans une auberge avant la Struttura; — Samedi : La Struttura, 4; Terni, 5; Narni, 9; — Dimanche, après dîner : Otricoli, 9; Borghetto, 7; — Lundi : Civita

Castellana, 5; Nepi, 9; Monterosi, 5; Sette Veni, 3; Baccanaccio, 4; — Mardi : La Storta, 9; Rome, 9.

Total de Lorette à Rome.....	161
De plus pour Assise et Montefalco....	51
Total	212
Là dessus fait en voiture.....	33
Reste fait à pied.....	179

Le mille romain équivaut à peu près à 1 kilomètre et demi.

Par le compte de la seconde feuille, on voit que le Vénérable Père quitta Lorette le lundi 30 novembre, et arriva à Rome le mardi 15 décembre.

Au revers de la même feuille, on lit cette mention : Montefalco : B. Claire; bien conservé son corps souple et pliable. Crucifix et fouet de chair trouvé dans son cœur; son cœur conservé; un vêtement se conserve; trois boules trouvées dans le fiel, l'une aussi lourde que l'autre et que les deux.

MONSIEUR LIBERMANN, TERTIAIRE DE SAINT FRANÇOIS

Note du R. P. Delaplace :

Rentré à Rome, après un mois d'absence, M. Libermann se hâta d'achever la rédaction des règles de la Société du Saint-Cœur de Marie et prépara son retour en France. Toutefois, avant de quitter la Ville éternelle, il voulut encore avoir la consolation d'être admis dans le Tiers-Ordre de saint François, faveur à laquelle il attacha toujours un grand prix, à cause de sa dévotion toute particulière pour le saint patriarche d'Assise. Une personne de grande piété, tertiaire elle-même de saint François, écrit de lui à ce sujet : « Il m'a confirmé par ses propres paroles, qu'à l'exemple de M. Olier, il s'était engagé dans cette sainte milice pendant son séjour à Rome. Dès lors, je compris comment il s'était appliqué à imiter son saint patriarche jusqu'à s'identifier en quelque sorte avec lui; car on voyait se renouveler en M. Libermann les prodiges de zèle, de charité, d'oubli de lui-même, de mépris du monde dont saint François avait donné de si beaux exemples sur la terre. Et je demeurai persuadée que celui que je vénérais déjà comme un saint, serait un jour une des nouvelles gloires du Tiers-Ordre. »

LE COMMENTAIRE SUR L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN

Notre Vénérable Père a indiqué, dans une note reproduite en tête des deux éditions du *Commentaire,* les motifs qui l'ont poussé à entreprendre ce travail. Nous n'y reviendrons pas. L'original de cette note nous est conservé; il date vraisemblablement de la période de Rome, car il est écrit sur le même papier vergé que le reste.

La *Préface du Vénéré Père* existe dans le manuscrit de nos Archives, non comme préface, mais comme commentaire du 1er verset du 1er chapitre; ce morceau est encore sur le même papier vergé, tandis que le commentaire de la seconde partie du verset 3e du même chapitre (édition 1872, pp. 6 et ss.), date manifestement d'une autre époque par la qualité du papier employé. Rien ne permet de conclure à quel moment ce passage a été composé, on pourrait peut-être l'attribuer à la période de Strasbourg.

Le manuscrit contient, outre ces trois additions, 471 p. de 27 sur 19 centimètres, avec marges intérieures et extérieures, celles-ci plus larges où sont consignées les corrections, celles-là plus étroites contiennent le texte en latin des versets commentés. Ces 471 pages sont reliées dans une couverture très peu élégante, à dos et coins toile, et plats papier, reliure qui n'est pas l'œuvre d'un professionnel. Un cahier supplémentaire de 7 feuilles, avec 11 pages d'écriture n'a pas été relié avec le reste, probablement parce qu'il est de format plus grand; il se trouve dans la couverture et a dû circuler avec l'ensemble de l'ouvrage, car les bords qui dépassent ont été rabattus et coupés par l'usage.

Parmi tous les textes que nous possédons, sortis de la main du Vénérable Père, celui du *Commentaire* est l'un des plus faciles à lire, parce qu'il est assez soigné;

les lignes sont régulières et ne chevauchent pas les unes sur les autres. On y trouve quelques corrections, faites après coup, peut-être au Grand Séminaire de Strasbourg, avant que le travail ne fut soumis au supérieur M. Specht; elles sont faciles à reconnaître par la teinte de l'encre employée; quelques passages sont rayés d'un trait, d'autres, peu nombreux, fortement bâtonnés et qu'on ne peut plus déchiffrer. Les additions en marge ont toutes été reproduites dans les éditions, soit dans le texte même, soit en note. La revision que le Vénérable Père a ainsi faite de son manuscrit est très soignée; à la page 307, une goutte d'eau ayant fait des éclaboussures et emporté l'encre de quelques bouts de lignes, ces bouts de ligne sont rétablis; les corrections sont très claires; elles portent sur le sens parfois, le plus souvent elles sont une rectification de style : ce qui laisse à penser que ce second travail a été fait à un temps où le Vénérable Père avait des loisirs et qu'il avait en vue un examen qu'on ferait de son œuvre.

Deux éditions ont été faites du *Commentaire;* la première sort des presses de Saint-Joseph de Ngazobil, en 1872, avec l'*Imprimatur* de Mgr Kobés; elle contient une circulaire du T. R. P. Schwindenhammer aux membres de la Congrégation, très précieuse à qui veut connaître la genèse de l'ouvrage, et une appréciation tirée de la *Vie* du Vénérable Père par le Cardinal Pitra, 739 pages. La seconde édition vient de Saint-Michel-en-Priziac, 709 p.; en place de la circulaire du T. R. P. Schwindenhammer, un avant-propos résume les données historiques utiles sur la composition du *Commentaire;* on y ajoute *de courtes explications d'après les auteurs les plus autorisés.*

On a vu plus haut que M. Dupont, ayant obtenu, en prêt, de M. Libermann, les cahiers du *Commentaire,* les fit copier et connaître autour de lui.

de M. Ducournau :

C'est à un mouvement d'amour-propre que nous devons ses *Commentaires* sur saint Jean.

Il me souvient d'avoir entendu raconter, lorsque j'étais à la Neuville (c'est peut-être de sa propre bouche que je tiens ce fait, je ne puis pourtant le garantir) et que je lisais quelques pages de son écrit sur les premiers chapitres de l'Evangile selon saint Jean, qu'allant se confesser, après avoir jeté ses réflexions sur le papier, il s'accusa d'avoir eu une pensée de complaisance en lui-même, éprouvant un certain orgueil d'un ouvrage qu'il venait de faire. « Mais, ajouta-t-il, cela ne tournera pas à conséquence, parce que mon intention est de brûler mon cahier. » Son confesseur avait été à même d'apprécier et l'intelligence et la piété et le cœur de ce pénitent. « Qu'avez-vous donc écrit? — J'ai jeté sur le papier quelques réflexions suggérées par la lecture du saint Evangile de saint Jean. — Je vous défends de les brûler, vous me les apporterez. » En enfant soumis, M. Libermann obéit. Ayant lu ce manuscrit, le confesseur renouvela plus énergiquement sa défense, et ces belles et onctueuses pages furent sauvées. S'il a commis un péché d'orgueil, tant mieux; disons *O felix culpa!* Sans cela cet ouvrage serait peut-être détruit.

Puisque nous sommes à Rome, encore un mot de ce qu'on m'a raconté du séjour de ce bienheureux dans cette ville.

Il y vivait dans une pauvreté si extrême, qu'il ne se nourrissait en grande partie que de la soupe distribuée par charité dans certains couvents. (Je n'ai pas vu Rome, j'ignore donc si ces détails sont vrais ou même vraisemblables.)

Or il était dans ce dénuement, lorsqu'il commença ses démarches pour créer sa société. On m'a dit qu'un bon P. Jésuite, le prenant en pitié, voulut, par commisération, lui épargner des peines inutiles. « Y pensez-vous, lui dit-il; vouloir fonder une association dans un état aussi misérable? » Le bon M. Libermann lui répondit : « Mon Père, qu'avait votre fondateur quand il posa les bases de votre société? Il n'avait qu'un sac et sa discipline, et voyez où vous en êtes aujourd'hui! La Providence n'est-elle plus la même aujourd'hui? Comptant sur elle, je suis assez riche. »

RÈGLE PROVISOIRE

Elle fut écrite à Rome, comme on l'a vu plus haut.

Après avoir suivi pendant quelque temps cette Règle manuscrite, on crut opportun, comme il se conçoit facilement, de la faire imprimer. Elle le fut en effet à Amiens, du temps que la petite Société du Saint-Cœur de Marie avait encore son siège à la Neuville, lieu de son premier berceau. Notre Vénéré Père crut devoir, à cette occasion, y apporter certaines modifications, fruit de l'expérience qu'on avait déjà pu acquérir.
service du salut des âmes. Notre vénéré Père se décida

La première de ces modifications concerne les Frères Coadjuteurs. Chacun de vous, mes chers Confrères, a dû l'entendre raconter; notre saint Fondateur n'avait eu en vue primitivement que de fonder une Société de Prêtres et nullement une Société composée de Prêtres et de Frères. Dans sa pensée, ceux-là devaient, par esprit de pauvreté et d'humilité, se suffire à eux-mêmes pour les offices matériels ordinaires des Communautés. Mais bientôt l'expérience fit comprendre que ces sortes de soins prendraient aux Missionnaires un temps trop précieux, qu'ils pourraient employer beaucoup plus utilement au service du salut des âmes. Notre Vénéré Père se décida donc à établir dans notre petite Société un second ordre de membres qui, sous le nom de Frères Coadjuteurs, devaient aider les Missionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, en pourvoyant aux divers besoins matériels des établissements. Il consacra le principe de leur existence par l'insertion dans la Règle provisoire d'un article spécial y relatif.

Un second changement qu'il fit subir à la Règle en cette circonstance ce fut de rendre plus généraux et

moins déterminés divers articles où l'on avait spécifié trop en détail certains points concernant la vie apostolique, soit la vie de Communauté et où l'on n'avait pas tenu assez compte des éventualités de transformation et de développement de l'Œuvre naissante.

Certaines autres modifications furent encore faites, lors de cette nouvelle édition, mais elles tombaient seulement sur la forme et non sur le fond même ni sur la distribution des matières (11e circulaire du T. R. P. Schwindenhammer, 27 décembre 1855, p. 5).

RÈGLE PROVISOIRE

DES MISSIONNAIRES DU TRÈS SAINT CŒUR DE MARIE

Nous donnons le texte de la Règle provisoire, d'après l'édition qui en fut faite en 1845 à Amiens, Imprimerie de Duval et Herment, place Périgord, 1. La correspondance du Vénérable Père nous est une garantie que le texte de 1845 est bien, dans son ensemble, celui qui fut proposé aux premiers Novices de la Neuville et que chacun de ceux-ci reproduisait pour son usage personnel.

Nous y avons pourtant apporté quelques corrections, d'après la copie faite par le P. Arragon. Il nous est impossible de considérer cette copie comme parfaite dans tous ses points; elle a en effet des fautes manifestes; chaque fois que nous avons soupçonné une faute, nous avons préféré le texte de 1845. Nous indiquons d'ailleurs en note la variante de 1845, quand nous la laissons de côté.

Tout à la très grande gloire de notre Père Céleste en Jésus-Christ Notre-Seigneur, par son divin Esprit et en union au très saint Cœur de Marie.

PREMIERE PARTIE

De la Congrégation des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, de sa fin et des moyens de l'atteindre.

CHAPITRE PREMIER

De la Congrégation des Missionnaires du Très Saint-Cœur de Marie.

ART. Ier. — La Congrégation des Missionnaires du Très Saint-Cœur de Marie est une réunion de Prêtres, qui, au nom et comme envoyés de Notre-Seigneur Jésus-Christ,

se dévouent tout entiers à annoncer son saint Evangile et à établir son règne parmi les âmes les plus pauvres et les plus délaissées dans l'église de Dieu.

De là les articles qui suivent :

ART. II. — Ils doivent se considérer comme des Apôtres envoyés de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voilà pourquoi ils doivent porter profondément gravées dans leurs cœurs et annoncer partout les saintes maximes de son saint Evangile; faire connaître ses saints mystères et ses divines volontés à ceux qui les ignorent; attirer à lui les âmes qui se perdent et remplir d'amour et de sainteté ceux qui sont en bonne voie.

ART. III. — Ils ne perdront pas de vue que s'ils doivent établir l'amour et le règne de Jésus-Christ dans les autres, ils doivent, à bien plus forte raison, l'établir d'abord de la manière la plus solide et la plus parfaite dans leurs propres âmes.

ART. IV. — Leur divin maître les envoie vers les âmes les plus pauvres; aussi ne peuvent-ils entreprendre de missions que parmi celles qui sont les plus abandonnées et les plus délaissées.

ART. V. — Ils auront sans cesse devant les yeux qu'ils sont dévoués à ces pauvres âmes, se regardant comme leurs serviteurs, n'ayant de pensées, de désirs, d'occupation que pour leur salut.

ART. VI. — Ils doivent sans cesse s'estimer infiniment au-dessous et infiniment indignes d'une telle (1) vocation et absolument incapables d'en remplir les grandes et divines fonctions. Ils mettront toute leur confiance dans le maître qui les envoie et tâcheront de faire tout ce qu'ils pourront pour correspondre le plus parfaitement possible aux grands desseins de Dieu sur eux.

ART. VII. — Ils doivent vivre dans une grande union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ comme avec leur supérieur, leur père, leur souverain maître et leur chef. Ils se tiendront devant lui comme de bons disciples soigneux de l'écouter et de recevoir ses ordres en toutes choses. Ils lui obéiront avec foi et amour, comme des

(1) si grande [1845].

enfants pleins du désir de lui être agréables en tout, et de le glorifier partout et toujours.

ART. VIII. — Leur vie sera donc une vie de foi (2); se tenant unis à Notre-Seigneur Jésus-Christ, ils le considéreront en toute chose comme la source, le principe et l'âme de toutes leurs œuvres. Il doit être leur lumière, leur vertu et leur amour. Ils doivent l'aimer en toutes choses, et toutes choses en lui et pour lui.

ART. IX. — Sachant quelle est l'incompréhensible sainteté de cet adorable maître, ils doivent tendre de toutes leurs forces à la retracer en leur personne, imitant ses vertus au degré le plus parfait et ne disant jamais : *c'est assez!* afin que les hommes soient obligés de reconnaître en eux et dans leur conduite celui qui les envoie, le très saint, très aimable, très doux Seigneur Jésus leur maître.

ART. X. — Ils doivent être tellement remplis de l'esprit de sainteté de cet adorable maître, et agir tellement sous l'influence de la grâce divine, que la répandant par leurs paroles et leurs actions, ils en remplissent tous ceux avec lesquels ils auront des rapports.

CHAPITRE II

A QUI EST CONSACRÉE CETTE CONGRÉGATION? QUELS EN SONT LES PATRONS?

ART. Ier. — La Congrégation est consacrée en premier lieu à la très sainte Trinité, comme n'ayant d'existence que pour établir sa gloire : 1° en ses propres membres, et ensuite parmi tous les hommes avec lesquels ils seront en rapport, et surtout parmi ceux auxquels sa divine volonté les appliquera plus spécialement.

ART. II. — En second lieu, nous appartenons et sommes entièrement consacrés à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous lui avons été donnés par son Père pour l'œuvre dont sa divine volonté nous occupe. C'est lui

(2) leur vie sera une vie de foi [*it.*].

qui nous envoie dans cette portion de sa vigne; c'est lui qui nous communique sa grâce et sa puissance. Aussi, comme on l'a déjà dit, c'est en son nom (1), selon ses intentions et sous sa seule direction que nous devons travailler.

ART. III. — Ces deux premières consécrations sont essentielles à tout apostolat; mais ce qui nous distingue de tous les autres ouvriers qui travaillent à la vigne du Seigneur, c'est une consécration toute spéciale que nous faisons de toute notre Société, de chacun de ses membres, de tous leurs travaux et entreprises au très saint Cœur de Marie, cœur éminemment apostolique et tout enflammé de désirs pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Nous le considérerons comme un modèle parfait du zèle apostolique dont nous devons être dévorés et comme une source abondante et toujours ouverte où nous devons le puiser. Nous y recourrons sans cesse avec la plus grande confiance, pour qu'il daigne épancher sur nous la tendresse maternelle dont il nous aime (2) et nous obtenir une grande abondance de grâces pour nous tous et pour nos travaux (3).

ART. IV. — Nous tâcherons de ne pas laisser stérile et infructueuse cette triple consécration de nos âmes; mais elle sera le principe de notre conduite, nous ramènera sans cesse aux objets fondamentaux de toutes nos dévotions, et devra nous porter bien puissamment (4) à faire adorer et glorifier partout l'adorable Trinité et Notre-Seigneur Jésus-Christ; à faire aimer, louer, bénir, honorer à jamais sa bienheureuse mère et son très saint et immaculé Cœur.

ART. V. — Nous prendrons pour patrons et protecteurs en premier lieu les deux grands Apôtres saint Pierre et saint Paul, et nous y joindrons saint Jean comme l'apôtre du Cœur de Marie aussi bien que du

(1) Aussi devons-nous travailler uniquement selon ses intentions [1845].

(2) la tendresse maternelle qu'il ressent pour nous [1845].

(3) pour nous et pour tous nos travaux [*it.*].

(4) nous porter puissamment [*it.*].

Cœur de Jésus. Les premiers seront pour nous des modèles parfaits, qui, tout embrasés du zèle enflammé du Cœur de Marie, se sacrifient sans cesse pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et nous montrent par là ce que nous devons être. — Saint Jean nous apprendra de plus à être des enfants bien-aimés de cette tendre Mère et à puiser dans son Cœur très saint le zèle ardent que Jésus-Christ y a répandu.

Nous mettons saint Jean parmi nos protecteurs et au même rang que saint Pierre et saint Paul, à cause de ses rapports intimes avec Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge; c'est l'apôtre des Saints Cœurs de Jésus et de Marie.

ART. VI. — Nous aurons pour patrons secondaires tous les autres saints Apôtres, et nous les honorerons d'une manière spéciale. Nous aurons en outre une grande dévotion envers tous les hommes apostoliques qui ont travaillé avec grand zèle à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Chacun tâchera, par la piété avec laquelle il célébrera leurs fêtes, de s'attirer leur protection.

ART. VII. — Nous célébrerons de la manière la plus solennelle la fête du très saint Cœur de Marie et celle de son Annonciation, mystère qui est la source de tout ce que nous admirons dans son Cœur sacré. Celles de saint Pierre, saint Paul et saint Jean seront aussi très solennelles pour nous, mais de second ordre, et les fêtes des autres Apôtres, qui doivent aussi être solennelles pour nous (1), seront néanmoins d'un degré inférieur aux précédentes.

ART. VIII. — Quoique saint Joseph ne puisse pas être regardé comme notre patron, n'ayant jamais exercé d'apostolat, il doit cependant être bien cher à chaque membre de la Congrégation, à cause des rapports intimes qu'il a eus avec Jésus et Marie, et parce qu'il a si bien mérité la tendresse du cœur de sa très sainte épouse. Nous devons l'invoquer comme notre protecteur et comme le modèle de la vie intérieure dont nous

(1) des autres Apôtres, quoique solennelles aussi [1845].

avons si grand besoin pour être de vrais Missionnaires selon le Cœur de Marie.

On célébrera sa fête avec la même solennité que celles de nos premiers patrons.

CHAPITRE III

Quelle est la destination de la Congrégation?

Art. Ier. — La Congrégation est destinée aux Missions étrangères et lointaines. Jamais aucun de ses sujets ne doit rester (1) en Europe par le seul motif de l'y employer au salut des âmes; ce n'est que pour le bien de nos Missions que quelques-uns peuvent y faire leur séjour.

Art. II. — On ne doit avoir dans les maisons d'Europe que strictement le nombre (2) qui est nécessaire pour le bien de l'œuvre, sans compter toutefois les anciens et les infirmes qui ne peuvent plus se rendre utiles dans les Missions.

Art. III. — Ceux qui sont ainsi employés dans les maisons d'Europe ne doivent pas oublier leur vocation à la vie apostolique. Ils doivent s'employer de toutes leurs forces (même les infirmes qui sont encore capables de quelque chose) à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes dans les endroits où ils se trouveront. Le tout cependant selon la sainte obéissance et sans jamais rien négliger de leurs occupations ordinaires pour le bien de l'œuvre.

Art. IV. — Ceux qui seraient tellement infirmes ou si occupés dans la maison, qu'ils ne pourraient pas exercer le zèle à l'extérieur, doivent au moins pratiquer dans l'intérieur de la maison toutes les vertus propres aux Missionnaires de la Congrégation, afin d'être toujours de vrais modèles pour les novices et un sujet d'édification pour le dehors.

(1) être retenu [1845].
(2) que le nombre qui... [*it.*].

ART. V. — Les Missions auxquelles la Congrégation doit s'appliquer seront parmi les peuples pauvres, méprisés, dont les besoins sont très grands, et qui sont les plus négligés dans l'Eglise de Dieu, et parmi lesquels on peut espérer produire beaucoup de fruits.

ART. VI. — On n'abandonnera pas cependant une Mission commencée pour en entreprendre une autre qui aurait plus parfaitement ces conditions, à moins que, par la grâce et la bénédiction de Dieu, la première soit dans un si bon état qu'elle n'ait plus les conditions indiquées dans l'article précédent.

ART. VII. — La Mission que Notre-Seigneur nous donne maintenant est celle des Noirs, qui a éminemment les conditions sus-dites. La volonté divine paraît donc être que nous allions au secours de ces pauvres âmes. Nous ne nous occuperons d'aucune autre œuvre jusqu'à ce que celle-ci n'ait plus les conditions qui nous y attirent.

ART. VIII. — Quoique toutes nos vues doivent se porter maintenant vers les Nègres (1), cependant nos Missionnaires ne négligeront pas les autres habitants des pays, où ils seront employés, ils tâcheront de procurer le salut de tous ceux qui sont dans la voie de perdition, à condition toutefois que l'intérêt spirituel des Nègres n'en souffrira aucun dommage.

CHAPITRE IV

CE QUI DOIT FAIRE L'OCCUPATION SPÉCIALE ET CONTINUELLE DES MISSIONNAIRES AUPRÈS DES AMES POUR QU'ILS ATTEIGNENT LA FIN POUR LAQUELLE NOTRE-SEIGNEUR LES ENVOIE.

ART. Ier. — Etant envoyés par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour établir son règne dans les âmes, nous devons employer toute la force de notre zèle contre le

(1) vers les Noirs [1845]. La même correction a été faite dans la suite du texte, en 1845, chaque fois que la première rédaction portait le mot *Nègres*.

péché mortel, en donner la plus grande horreur à tout le monde; et pour en délivrer ceux qui en sont infectés, recourir à tous les moyens que notre amour pour notre divin Maître nous inspirera, et qu'une sainte prudence nous permettra de suivre. Nous devons aussi faire tous nos efforts pour éloigner du péché véniel et le rendre odieux.

ART. II. — Nous travaillerons encore de toutes nos forces à déraciner les vices et les habitudes mauvaises les plus répandues parmi les peuples confiés à nos soins. Tant que l'on n'aura pas détruit ces causes de péché, les âmes y seront toujours entraînées et y croupiront.

ART. III. — L'ignorance étant la source principale des péchés et des vices grossiers dans lesquels vivent les peuples, nous devons avoir recours à tous les moyens possibles pour les éclairer. Aussi faut-il commencer toujours par réveiller et affermir en eux la foi en leur donnant une connaissance solide des dogmes de la religion, et en leur expliquant clairement les commandements de Dieu et de l'Eglise.

ART. IV. — Mais il ne faut pas s'en tenir là; il faut ensuite travailler à les sanctifier, et pour cela tâcher de les remplir d'amour et de religion pour la personne adorable de Notre-Seigneur Jésus-Christ et pour tous ses saints mystères, faisant tout ce qui sera possible pour les leur faire connaître jusque dans leur détail (1) et surtout ceux où éclate davantage sa charité pour nous.

ART. V. — Après l'examen et les sentiments de religion envers Notre-Seigneur Jésus-Christ, ce qui peut les porter le plus efficacement à travailler à se sanctifier (1), c'est un amour tendre, vif et plein de confiance envers la Très Sainte Vierge. Nous nous efforcerons donc de les remplir de ces sentiments pour cette tendre mère, leur expliquant et faisant goûter ceux de ses mystères qui fournissent les instructions les plus utiles à leur état, leur indiquant des pratiques de dévotion envers

(1) pour les leur faire connaître en détail [1845].
(1) à leur sanctification [1845].

Marie, établissant, prudemment toutefois, des confréries. Nous donnerons surtout l'exemple de cette dévotion de la manière la plus forte, et nous ne parlerons jamais de la divine Vierge qu'avec des sentiments profonds d'amour et de vénération.

CHAPITRE V

Premier moyen a employer pour sauver les ames. Les Missions.

§ Ier. — *Des Missions.*
§ II. — *Règles pour les Missionnaires.*

§ Ier. — *Des Missions.*

Art. Ier. — Les Missions sont un des moyens les plus efficaces pour obtenir les effets qui sont marqués dans le chapitre précédent. Elles consistent dans une succession de prédications, d'instructions, de catéchismes et d'autres exercices de dévotion prolongés plus ou moins, selon les besoins et les circonstances, mais toujours d'assez longue durée pour qu'elles produisent des effets de grâces solides et persévérants.

Art. II. — On n'entreprendra pas de Missions sans y être autorisé par l'évêque ou par celui qui tient sa place dans le pays où l'on est, et non plus sans le consentement des curés du lieu où doit se donner la Mission.

Art. III. — Les Missions se feront soit par une communauté entière, soit par une partie de la communauté, soit par la réunion de plusieurs membres tirés de différentes communautés, selon que le supérieur provincial le jugera convenable, après avoir consulté le supérieur de la Mission.

Art. IV. — Ils disposeront tout, quant au lieu et au temps, de telle manière que les peuples puissent venir commodément des environs et assister aux exercices.

Art. V. — Avant de commencer la Mission, ils conviendront ensemble des choses principales sur lesquelles

il faudra insister pour lui faire produire tout le fruit qu'on en peut attendre et pour établir solidement, par leur moyen, dans les âmes, le royaume de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ART. VI. — Dès l'ouverture des Missions, ils s'appliqueront à les rendre intéressantes, afin d'y attirer les peuples.

ART. VII. — L'ouverture de la Mission étant faite, on commencera la série des premiers exercices, qui seront contre le péché. On fera un certain nombre de sermons les plus forts et les plus frappants possible, sur les grandes vérités, les fins dernières, la laideur du péché, les malheurs qu'il cause; on fera voir ce que nous devons à Dieu et ce que nous lui sommes.

Les seconds exercices consisteront à faire voir les récompenses promises pour l'autre vie, à offrir des consolations et des encouragements qui ramènent d'une crainte salutaire à un commencement d'espérance et d'amour.

Les troisièmes exercices consistent à présenter aux âmes les mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin d'achever de briser les cœurs que la crainte aura déjà abattus, par une contrition pleine d'amour.

Les quatrièmes exercices consistent dans une série d'instructions et de prédications solides sur les lois de Dieu, de l'Eglise, la fréquentation des sacrements, sur la dévotion à Notre-Seigneur, à la Très Sainte Vierge, à saint Joseph et aux autres saints.

ART. VIII. — On ne négligera pas le catéchisme des enfants, qu'on fera autant de fois par semaine qu'il sera nécessaire pour les instruire à fond des vérités principales de notre sainte religion. On invitera les grandes personnes à y assister. On fera le catéchisme de la manière la plus simple et la plus propre à faire comprendre aux enfants les vérités qu'on leur annonce. On prendra tous les moyens possibles pour les y attirer et les y intéresser. On excitera leur émulation pour bien étudier et bien apprendre, sans cependant rien faire qui puisse les porter à la vanité. Il serait bon d'engager les âmes pieuses et zélées à instruire les enfants de peu d'intelli-

gence et ceux qui ne savent pas lire, afin de les rendre capables de profiter des instructions des Missionnaires.

ART. IX. — On déterminera chaque jour un temps convenable pour entendre les confessions. On confessera les femmes et les hommes séparément, autant que faire se pourra.

ART. X. — Vers la fin de la Mission, on fera une communion générale; il y en aura une pour les hommes, à part, et une autre pour les femmes. On les y préparera avec tout le soin possible et on tâchera de les remplir de ferveur par plusieurs exercices qu'on leur fera sur cette matière. Ces jours seront solennisés avec la plus grande pompe.

ART. XI. — Dans le cours de la Mission, on profitera de plusieurs circonstances qu'on pourra facilement faire naître pour faire une fête et une cérémonie touchante et intéressante pour le peuple, afin de lui faire impression et de le bien disposer. On fera aussi, si l'on peut, une procession du Très Saint Sacrement, avec sermon sur ce divin Sacrement. A la fin, on tâchera de planter une Croix de Mission si on peut s'en procurer les moyens, ou on remplacera cette cérémonie par une autre très solennelle.

ART. XII. — Dans ces Missions faites pour les Noirs, on peut, de temps à autre, faire des instructions pour les Blancs. Ces instructions doivent leur être particulières et il serait bon qu'eux seuls y assistassent.

ART. XIII. — On entreprendra difficilement une Mission entière pour les Blancs. Avant d'en entreprendre une, il faut examiner si cela ne nuirait pas au bien spirituel des Noirs.

§ II. — *Règles pour les Missionnaires.*

ART. Ier. — Tous ceux qui ont été désignés pour une Mission s'y prépareront par une retraite dont le temps sera déterminé par le supérieur, suivant l'importance de la Mission. Quand elle sera achevée, le supérieur prescrira encore un temps convenable de retraite, pendant lequel on s'examinera sur les fautes qu'on aurait

commises pendant la Mission, afin de les réparer s'il se peut, et de les éviter une autre fois.

ART. II. — Le supérieur de la Mission choisira ses prédicateurs, et il les préviendra à temps pour qu'ils puissent se bien préparer, il leur dira pour cela d'avance les sermons qu'ils auront à prêcher. Il aura soin de distribuer aussi d'avance les autres fonctions.

ART. III. — Autant que possible ceux qui sont chargés de prêcher ne doivent point ou doivent peu confesser ni s'occuper d'aucune autre chose qui demande du temps ou de la réflexion, afin qu'ils soient doucement recueillis et entièrement appliqués à leurs saintes fonctions.

ART. IV. — Les travaux de la Mission ne doivent pas empêcher de suivre la règle et de mener la vie de communauté. Le supérieur fixera les heures du lever, du coucher, des différentes parties du bréviaire, de l'oraison, de l'examen particulier, des récréations, des repas, pendant lesquels on lira (1).

ART. V. — Avant de commencer la Mission, lorsqu'on connaîtra un peu la disposition des choses et ensuite un jour dans chaque semaine, le supérieur réunira les Missionnaires pour tenir conseil avec eux sur la Mission et dans ces conseils seront observées avec soin toutes les règles tracées sur cette matière dans la troisième partie (Ch. VIII).

ART. VI. — Le supérieur aura soin de veiller sur les intérêts spirituels de chacun de ses Missionnaires, afin qu'ils conservent la paix, l'humilité, l'esprit intérieur. Il donnera des avis pleins de douceur et de charité à ceux qui en auraient besoin sur ces matières (1). Il les avertira aussi des fautes qui concernent la Mission. Ces avertissements doivent être donnés en particulier.

ART. VII. — Il aura aussi grand soin de la santé de ses Missionnaires, ne les chargeant pas au delà de ce qu'ils peuvent porter, et n'attendant pas pour les soulager qu'ils soient trop fatigués. Les Missionnaires doivent instruire avec simplicité leur supérieur de toutes

(1) on fera la lecture, si cela se peut [1845].

(1) à ceux qui en auraient besoin [1845].

les infirmités et de toutes les fatigues qui leur surviendront; puis ils n'auront plus qu'à se tenir en paix devant Dieu sur tout ce qui pourra leur arriver, sans plus s'en embarrasser.

CHAPITRE VI

Deuxième moyen a employer pour sauver les ames. Divers genres de ministère.

§ Ier. — *Des Stations.*

Art. Ier. — Les stations consistent à demeurer un temps suffisant dans un canton déterminé pour instruire les pauvres gens dans notre sainte religion par des catéchismes réglés pour les enfants et des instructions suivies pour les grandes personnes.

Art. II. — Dans les instructions on visera :

1° A instruire les peuples dans les vérités de la religion en les développant et en les mettant bien à leur portée;

2° A leur apprendre les règles de morale pratique pour la conduite d'une vie solidement chrétienne;

3° A leur expliquer les sacrements dans tous les détails nécessaires, tâchant de les porter à les fréquenter souvent, et à s'y bien préparer.

Ces instructions ne doivent pas être une sèche doctrine, mais elles doivent être rendues très intéressantes et faites avec une grande onction, afin de faire bien goûter aux âmes les vérités qu'on enseigne.

Art. III. — Outre les instructions réglées, on fera de temps en temps quelques sermons forts pour remuer les peuples, pour porter les pécheurs à la pénitence et fortifier les justes.

Art. IV. — Les catéchismes se feront à peu près comme pendant les Missions. On exigera que les enfants qui savent lire, sachent la lettre de leurs leçons et on aura recours à tous les moyens que sait trouver le zèle

pour bien instruire aussi les autres (1). On tâchera de gagner l'affection de ces enfants, de connaître le fond de leurs cœurs, d'arrêter leurs vices naissants, de les laisser enfin en état de grâce, et déterminés à vivre toujours chrétiennement.

ART. V. — Pendant que les Missionnaires seront ainsi occupés à instruire les peuples, ils exerceront parmi eux toutes les fonctions du saint ministère, comme confesser, diriger les âmes, visiter les malades, administrer les sacrements, ne faisant jamais rien toutefois contre ce qu'ils doivent à MM. les Curés.

ART. VI. — Afin d'assurer davantage le succès des exercices de leurs stations, les Missionnaires, si les circonstances ne s'y opposent pas, donneront une retraite; ils choisiront pour la donner le temps qui leur paraîtra le plus favorable pour qu'elle produise tous les fruits qu'on en peut désirer.

ART. VII. — Pour être ainsi en station prolongée dans un endroit, ils doivent être toujours deux au moins, et vivre ensemble en communauté. Ils pourraient se partager le canton et prendre chacun son district pour y exercer les fonctions susdites. Ils ne doivent jamais être séparés l'un de l'autre plus de deux jours entiers, la nuit comprise. Ils doivent être (1) ensemble pendant le jour quand leurs fonctions le leur permettent.

ART. VIII. — Lorsqu'ils auront été assez longtemps dans un quartier pour l'instruction du peuple et après qu'ils l'auront mis en bon état, ils en donneront avis à leur supérieur, lui faisant connaître le succès de leur ministère et se tiendront prêts à quitter au premier ordre.

ART. IX. — Pendant que les Missionnaires se tiendront ainsi en stations et séparés de la communauté, ils s'avertiront avec une grande charité des fautes et imperfections qui se glisseront dans leur conduite et de tout ce qui pourrait produire en eux tant soit peu de relâchement.

(1) pour bien instruire aussi ceux qui sont tout à fait ignorants et grossiers [1845].

(1) Ils seront ensemble [1845].

§ II. — *Prédications, Retraites, Carêmes, Avents, etc.*

ART. Ier. — Une autre manière d'exercer le ministère, c'est de vivre en communauté et d'aller de là par ordre du supérieur prêcher et catéchiser dans le lieu où l'on est et dans les environs. Dans ce cas on n'ira prêcher ou exercer un autre ministère que d'une manière passagère et l'on reviendra de suite à la communauté.

ART. II. — Les communautés, dans le choix qu'elle font des lieux qu'elles doivent habiter, doivent chercher non leur bien-être (1) et leurs commodités, mais celles des pauvres âmes auxquelles nous sommes envoyés. On se fixera, autant que faire se pourra, dans un endroit qui peut être comme le centre d'une grande population de ces pauvres âmes à qui nous appartenons (2) et où ils peuvent facilement demander le secours de notre ministère.

ART. III. — Les Missionnaires, dans chaque communauté, dirigeront et confesseront les personnes de l'endroit où ils sont établis et des environs; ils exerceront parmi elles tous les ministères de la vie apostolique, sans aucun préjudice toutefois de ce qu'ils doivent à MM. les Curés. Ils détermineront les temps et les lieux pour les confessions selon la plus grande commodité des peuples.

ART. IV. — Les Missionnaires pourront aussi aller prêcher des retraites, le carême, l'avent, selon les ordres du supérieur. Quand ces prédications devront durer quelque temps, on fera ce qu'on pourra pour les envoyer deux ensemble; et alors ils se conformeront aux règles prescrites à ceux qui vont deux à deux exercer le saint ministère (3).

ART. V. — Enfin les Missionnaires de chaque communauté se livreront à toutes sortes d'autres ministères

(1) Les communautés dans le choix des lieux qu'elles doivent habiter, ne chercheront pas leur bien-être [1845].

(2) d'une grande population Noire [1845].

(3) aux règles prescrites pour les stations [1845].

auxquels ils seront envoyés par Nos Seigneurs les Evêques, ou par MM. les Préfets apostoliques ou pour lesquels MM. les Curés les demanderont.

CHAPITRE VII

Troisième moyen de sauver les ames.

Ministère auprès des prêtres.

Art. Ier. — Nous regarderons la sanctification des prêtres comme un des points les plus importants de notre ministère. De là dépend le salut d'une foule innombrable d'âmes, (ainsi que) la solidité et la conservation du bien que nous pouvons faire parmi les peuples (1).

Art. II. — Nous aurons pour les prêtres qui sont placés dans les paroisses le plus grand respect et la plus grande affection comme envers des supérieurs que nous donne Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Art. III. — Nous aurons soin de leur manifester ces sentiments dans toutes les rencontres. Nous les traiterons avec distinction, leur cédant partout la première place. Nous leur parlerons et nous agirons à leur égard avec toute la déférence possible, même avec les mauvais (2), à moins qu'il n'y ait à craindre du scandale.

Art. IV. — Dans les services qu'ils nous demanderont, nous serons toujours disposés à les bien recevoir. Nous ne leur manifesterons jamais aucun mouvement d'humeur ou de mécontentement quand ils auront à notre égard des manières grossières ou qu'ils se rendront importuns, ni de l'indifférence envers ceux qui seront ignorants ou qui ne se conduisent pas selon la sainteté ou la dignité de leur état; ni en général aucun autre sentiment qui puisse tant soit peu leur faire de la peine, quelque soit le défaut qu'on observe en eux. Mais on aura toujours (3) dans tous ces rapports avec

(1) parmi les infidèles [1845].
(2) même avec ceux dont la conduite serait répréhensible [1845].
(3) On aura toujours [1845].

eux la plus grande modestie, la plus grande humilité, charité, affabilité, le tout sans affectation et avec simplicité.

ART. V. — On aura une charité et une prévenance encore plus grande envers ceux des prêtres qui nous persécuteraient, ou nous causeraient du tort; on n'en parlera jamais en mal, même entre soi; on n'en paraîtra jamais mécontent et on ne s'en plaindra jamais à personne, mais on fera tous les efforts possibles pour les aimer d'un amour intérieur et cordial; on leur rendra tous les services possibles. Si cependant ils nuisaient à notre ministère, on prendrait les moyens convenables pour détruire les mauvais effets qu'ils produiront; mais nous nous y prendrons toujours en cela avec la plus grande charité, de la manière la moins offensante pour eux, et en prenant des précautions pour ne pas leur nuire ni à leur réputation (1).

ART. VI. — Ils tâcheront, par leurs paroles et par leurs exemples, d'inspirer aux fidèles la plus grande docilité à l'égard des prêtres et surtout de leurs curés respectifs. Ils en parleront toujours favorablement, et ne manifesteront jamais devant les fidèles du mécontentement touchant la conduite de ceux qui se conduiraient mal (2). Ils feront ressortir les bonnes qualités de ceux qui sont bons, et excuseront autant que possible la conduite de ceux qui sont mauvais, à moins qu'il puisse en résulter du scandale.

ART. VII. — Ils auront avec eux des rapports très fréquents, mais ces rapports doivent être tout spirituels. Ils n'iront cependant les voir qu'autant qu'il le faut pour leur manifester le respect et la déférence qu'ils ont pour eux et pour entretenir des rapports (bienveillants) avec eux. On tâchera plutôt de les gagner et de les attirer chez nous afin de leur faire le bien sans risquer de nous nuire à nous-mêmes. — Lorsqu'on est chez eux, ne jamais prendre part à leurs jeux ni à leurs amusements

(1) et avec les précautions nécessaires pour ne pas leur nuire ni à leur réputation non **plus** [1845].

(2) **de ceux dont la vie ne répondrait pas à la sainteté que** demande **leur état** [1845].

frivoles. Prendre garde cependant d'en donner des marques de désapprobation. On ne mangera pas chez eux sans nécessité, et l'on se tiendra rigoureusement (1) à ce qui est prescrit touchant la nourriture.

ART. VIII. — On leur rendra tous les services que l'on pourra avec toutes sortes de bonté et de complaisance, toujours cependant sans affectation. On ne doit jamais laisser passer une occasion de les obliger, surtout lorsqu'il s'agit de les aider dans leurs fonctions saintes. Cependant rien de tout cela ne doit être fait aux dépens de la règle et de l'esprit de piété.

ART. IX. — On les engagera à venir faire des retraites dans nos maisons, chaque année (ou au moins souvent) (2). On les recevra avec beaucoup de prévenance quand ils viendront en faire; on leur donnera la nourriture de la communauté, y ajoutant seulement quelque chose pour eux. On ne leur fera rien payer pour cela; si cependant ils veulent faire une aumône à la maison, on la recevra, de peur de leur faire de la peine. On tâchera, lorsque la chose sera possible, d'en réunir plusieurs pour leur donner ensemble les exercices de la retraite et les instructions qu'on a coutume de faire dans ces circonstances. S'ils sont en si petit nombre qu'on ne puisse pas leur donner ces exercices, le supérieur chargera quelqu'un de leur donner les méditations et les lectures convenables et de les suivre pendant leur retraite.

ART. X. — On tâchera de saisir toutes les occasions pour être utiles à leurs âmes, sans affectation. Cependant, afin de ne pas leur faire de la peine, on les accueillera avec grande complaisance quand ils viendront demander conseil sur leur ministère ou sur quoi que ce soit. On les soutiendra, consolera, encouragera dans leurs peines et leurs difficultés, et l'on exercera à leur égard tous les ministères qu'une charité pleine de respect peut produire.

(1) *rigoureusement* supprimé [1845].

(2) On les engagera à venir souvent faire des retraites dans nos maisons, même chaque année, si cela se peut [1845].

ART. XI. — Lorsqu'on entreprendra une Mission ou qu'on exercera un autre ministère dans leurs paroisses, il faudra ne le faire qu'avec leur consentement qu'on leur demandera très humblement après avoir reçu l'ordre de l'évêque diocésain ou de celui qui tient sa place (1) d'exercer ce ministère. Pendant tout le temps qu'on demeure dans une paroisse pour exercer ainsi une fonction, il faut redoubler de respect envers le curé comme envers son supérieur.

ART. XII. — Lorsque les prêtres résistent et ne veulent pas nous recevoir, malgré les ordres de l'évêque, et malgré les moyens charitables employés pour avoir leur consentement, on en donnera avis à l'évêque et l'on ne pourra passer outre qu'autant que l'évêque en témoignera un désir formel. Ce sera au supérieur (2) à bien examiner devant Dieu ce qu'il y aurait à faire dans ces rencontres difficiles, afin d'éviter toute démarche qui puisse tourner au désavantage des âmes.

CHAPITRE VIII

QUATRIÈME MOYEN QUE PEUT EMPLOYER LA CONGRÉGATION POUR SAUVER LES AMES.

Clergé indigène.

ART. Ier. — Les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, quand ils sont fixés dans un pays, doivent faire leur possible pour y établir un clergé indigène.

ART. II. — Ils tâcheront pour cela de procurer la facilité de faire des études convenables à des enfants qu'ils auraient lieu de croire propres à l'état ecclésiastique,

(1) du supérieur ecclésiastique du pays [1845].

(2) Lorsque, malgré les ordres reçus et malgré les moyens charitables employés pour obtenir le consentement du curé, celui-ci ne veut cependant pas nous recevoir, on en donnera avis au Supérieur ecclésiastique dont on avait l'ordre d'aller dans cette paroisse, et l'on ne pourra passer outre qu'autant qu'il en témoignera un désir formel. Ce sera au Supérieur de la province et en son absence au Supérieur de la communauté à bien... [1845].

sans jamais toutefois se charger eux-mêmes de leur enseigner les lettres (1). Tous leurs soins auprès de ces enfants, jusqu'à ce qu'ils soient capables de commencer la théologie, devront se borner à former leurs cœurs à la piété cléricale.

ART. III. — Ayant donc ainsi, par ce moyen ou tout autre, des jeunes gens capables de commencer l'étude de la théologie, on établira une maison pour les former à l'esprit sacerdotal et les préparer aux fonctions sacrées sous la conduite de quelques-uns des missionnaires les plus fervents et les plus intérieurs. Cette maison sera sous l'autorité absolue de l'évêque du diocèse (2).

ART. IV. — On fera une règle pour ces maisons, qui aura pour but d'assurer les fruits qu'on désire qu'elles produisent et de conserver dans ceux des missionnaires qui en auront la direction l'esprit qui doit nous animer.

ART. V. — Quand cette règle sera faite, elle sera examinée, s'il est possible, par trois missionnaires demeurant dans le pays même où la maison doit être érigée. Ce sera le premier supérieur (3) qui les nommera, et ils doivent lui transmettre leurs observations, afin qu'il puisse déterminer définitivement ce qu'il y aura à observer. On montrera ensuite à l'évêque (4) la règle pour les jeunes gens, et en fera par rapport à cette règle ce qu'il jugera convenable.

ART. VI. — Aucun supérieur local ne doit entreprendre une maison semblable ni aucune chose importante en ce genre, avant d'en avoir prévenu d'abord le supérieur de la Congrégation et d'avoir reçu ses ordres.

(1) sans toutefois se charger eux-mêmes de leur enseigner les lettres de peur que cela n'absorbe le temps si précieux des missionnaires [1845].

(2) du Vicaire ou Préfet apostolique [1845].

(3) le Supérieur de la Congrégation [1845].

(4) au Supérieur ecclésiastique du pays [1845].

CHAPITRE IX

QUELQUES RÈGLES DE CONDUITE A TENIR ENVERS CEUX QUE NOUS DEVONS ÉVANGÉLISER.

ART. Ier. — Le principe de toute notre conduite à l'égard des pauvres âmes auxquelles nous sommes envoyés, sera un amour tendre, fort et compatissant, un désir ardent de procurer leur salut et de les sanctifier; et pour cela un dévouement et une vie de sacrifice continuel, ne se donnant ni soulagement ni repos pour leur procurer ces grâces (1).

ART. II. — Par un effet de cet amour tout céleste, les missionnaires ne laisseront échapper aucune occasion de leur faire du bien, non seulement spirituel, mais encore temporel, et cela dans la seule vue de les porter à Dieu et de les sauver.

ART. III. — Ils auront un soin et une tendresse sainte et toute particulière pour les plus pauvres et les plus malheureux selon le monde. Ils les traiteront avec une bonté et une prédilection très grande. Ils leur procureront tous les secours et les soulagements qu'ils pourront sans trop examiner s'ils le méritent ou non. Ils s'entretiendront avec eux, les visiteront fréquemment dans leurs pauvres réduits; ils ne laisseront échapper aucune occasion de les instruire dans les vérités saintes, et de les rendre meilleurs. Ils emploieront les moyens qu'ils jugeront les plus propres pour leur faire fréquenter les sacrements et les aider à s'y bien préparer. Ils les combleront et enrichiront autant qu'ils pourront de toutes sortes de biens spirituels.

ART. IV. — La visite des malades sera encore une de leurs plus grandes et plus tendres sollicitudes apostoliques. Ils les consoleront, fortifieront et encourageront autant qu'ils pourront. Ils rendront aux plus pauvres

(1) ne nous donnant ni soulagement, ni repos que nous leur ayons procuré ces grâces [1845].

tous les services, même les plus pénibles et les plus dégoûtants. Ils feront tout cela avec cordialité, avec gaîté de cœur et d'esprit. Ils tâcheront de procurer aux pauvres quelques moyens de soulager leur misère. Dans les maladies mortelles, ils doivent prendre leurs mesures pour procurer à ces pauvres gens l'avantage de recevoir les derniers sacrements et ils prendront garde de trop attendre pour les y préparer. Dans les maladies ordinaires, ils tâcheront de faire approcher le malade du sacrement de pénitence et lui procureront les autres avantages spirituels qu'il pourrait recevoir dans sa maladie.

ART. V. — En général, ils auront une tendresse et une compassion très grande envers les affligés, ils apporteront à leurs peines tous les soulagements et toutes les consolations qu'ils pourront. Ils se reprocheront comme une grande faute la moindre négligence qu'ils auraient mise à donner du secours et de la consolation à une âme affligée par la pauvreté, la maladie, ou par toute autre peine.

ART. VI. — Ils seront les avocats, les soutiens et les défenseurs des faibles et des petits contre tous ceux qui les oppriment. C'est dans toutes ces circonstances que la grande charité et la puissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ doivent se développer dans leurs âmes. Toute leur conduite cependant doit toujours être présidée par la douceur et la prudence toute sainte que leur maître leur communiquera s'ils sont fidèles.

ART. VII. — Leur manière d'agir avec ces pauvres âmes dans tous leurs rapports avec elles, sera simple, douce, cordiale; ils seront pour elles d'une charité et d'une bonté toute paternelle. Ils leur manifesteront le plus grand intérêt dans toutes les circonstances. Ils seront toujours prêts à les écouter avec bonté, n'en repousseront, n'en négligeront aucune; ils leur répondront avec charité, mais le tout sans affectation et par l'effet d'un amour ardent pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, représenté dans ces pauvres âmes.

ART. VIII. — Ils éviteront comme des défauts détestables toutes les manières hautaines, dédaigneuses, mo-

queuses, indifférentes et autres de ce genre qu'on est si porté à prendre envers les gens de la dernière classe et qui sont généralement méprisés. Au contraire, plus ces pauvres gens seront abjects et méprisés parmi les hommes, plus notre cœur sera ému de tendresse et de compassion pour eux et plus nous les traiterons avec bonté et avec attention (1).

ART. IX. — Ils supporteront avec patience, avec douceur et bonté les grossièretés, les défauts et les vices mêmes de ces pauvres gens. Etant pleins d'une sainte et tendre compassion pour eux à la vue de leurs misères et de leur abaissement, et tâcheront de les guérir avec douceur et avec tendresse de tous les maux qui les accablent. On ne laissera cependant jamais faire le mal sans le désapprouver et le reprendre même avec sévérité, lorsqu'on prévoira que la douceur n'y ferait rien et que la sévérité pourra être utile.

ART. X. — En général, les missionnaires devront tâcher de gagner l'affection et la confiance de ces pauvres âmes par cette conduite saintement charitable. Cependant, ils doivent prendre garde que leur charité et leur douceur ne dégénèrent en faiblesse; envers ceux qui ne pourront être corrigés par la douceur, il faut employer la sévérité et même la rigueur, mais la passion ne doit jamais y paraître. Il faut que ceux que l'on reprend voient même au milieu de notre sévérité que nous les aimons, et que c'est pour cela que nous les reprenons.

ART. XI. — On doit prendre garde aussi de ne pas se familiariser avec eux par cette douceur et cette simplicité (2). C'est pourquoi il faut toujours que la douceur soit pleine de gravité et de réserve; il faut que l'on ait toujours un grand pouvoir et une grande autorité sur leur esprit. Cela est absolument nécessaire si l'on ne veut pas ruiner son ministère auprès de ces âmes grossières et sans culture. Seulement il faut faire attention à ce que cette autorité et cette gravité soient pater-

(1) compassion pour eux. Plus ils sont maltraités par les autres, plus nous les traiterons... [1845].

(2) ces six mots sont supprimés en 1845.

nelles, toutes en Dieu, et ne dégénèrent pas en hauteur et en affectation.

ART. XII. — On étudiera avec soin leurs caractères, on examinera aussi les penchants de leurs cœurs, leurs inclinations, leurs affections; par là on parviendra à connaître leurs vices et les principes d'où ils proviennent. Par là aussi on se mettra à même de prendre les vrais moyens d'acquérir de l'autorité sur leur esprit, de trouver facilement entrée dans leurs cœurs, de gagner leur confiance et leur affection.

ART. XIII. — Ils s'efforceront de donner une sainte énergie à ces pauvres âmes, d'élever leurs sentiments et de les tirer par les pensées de la foi des vues basses et abjectes où elles se tiennent elles-mêmes et qui sont souvent cause qu'elles se livrent sans retenue à beaucoup de vices. On prendra garde cependant de ne pas les jeter dans l'excès opposé, dans l'orgueil, le libertinage de l'esprit et l'insubordination.

ART. XIV. — On fera tout ce qu'on pourra pour établir entre les riches et les pauvres, les blancs et les noirs, cette charité chrétienne qui fait que tous les hommes se considèrent comme frères en Jésus-Christ, afin d'éteindre par là les mépris et l'indifférence d'une part, les jalousies et les haines de l'autre. Mais il faut une grande prudence en cela pour ne pas tout perdre.

DEUXIEME PARTIE

De la constitution ou de l'état spirituel de la Congrégation des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie. — De l'esprit avec lequel elle doit vivre et exercer ses saintes fonctions.

CHAPITRE PREMIER

De la Constitution ou de l'état spirituel de la Congrégation en général.

Art. Ier. — Trois choses constituent l'état spirituel de la Congrégation : la vie de communauté, l'apostolat et l'esprit de religion, qui doit être l'âme de la vie de communauté et de l'apostolat.

Art. II. — La vie de communauté est une vie de société, de régularité et d'obéissance aux supérieurs. L'apostolat consiste à se donner en entier au salut des âmes sans avoir un poste fixe. L'esprit de religion veut qu'on abandonne entièrement tout intérêt propre, et qu'on consacre tout son être à la seule gloire, au seul bon plaisir et au seul intérêt de Dieu.

Art. III. —Quoique l'esprit de religion, la stabilité et le bien spirituel de la Congrégation donneraient à désirer que nous fissions les trois vœux accoutumés, cependant les circonstances obligent la Congrégation à se priver d'un si grand bien, et à n'y astreindre aucun de ses membres.

Art. IV. — Toutefois, pour que les missionnaires fervents et pleins de saints désirs ne soient pas privés d'un si grand bonheur, il sera permis à chaque membre de faire les vœux aux conditions suivantes :

1° Que ce soit du consentement et entre les mains du premier supérieur si cela se peut facilement, ou avec le consentement du premier supérieur de la province dans

laquelle se trouvera le missionnaire qui manifeste ce désir; et alors on doit donner avis aussitôt au premier supérieur de la Congrégation. Les supérieurs sont exhortés à ne pas se rendre difficiles à donner cette consolation à ceux qui la demandent, à moins que des raisons graves les engagent à l'être (1);

2° Ces vœux ne doivent être faits qu'à la condition que le supérieur de la Congrégation pourra les résoudre quand il le jugera à propos;

3° Ils doivent être faits à l'insu des autres missionnaires, et le secret en sera gardé tout le temps de la vie.

ART. V. — Pous suppléer aux vœux, chaque missionnaire fera, avant de sortir du noviciat, l'acte de consécration indiqué en son lieu. Personne ne doit jamais être envoyé en Mission sans avoir fait cette consécration.

CHAPITRE II

DE LA PAUVRETÉ.

ART. Ier. — La Congrégation en général, et chacun de ses membres en particulier, pratiquera aussi parfaitement que possible la pauvreté évangélique en toute chose, afin de s'enrichir des grâces et des dons de Dieu.

ART. II. — Ceux qui possèdent des biens de la terre ne peuvent être envoyés en Mission qu'après qu'ils auront au moins renoncé à l'usage de ces biens. S'ils ne s'en dépouillent pas entièrement, ils doivent prendre au moins si bien leurs mesures qu'ils n'aient plus à s'en occuper par la suite.

ART. III. — Personne n'aura rien en propre à lui appartenant, mais tout ce qui est à l'usage des missionnaires doit leur être fourni par la Communauté dont ils ont partie. Tous seront entièrement détachés de ces objets et toujours prêts à les rendre avec satisfaction aussitôt que leur supérieur jugera à propos d'en disposer.

(1) à moins que des raisons graves ne s'y opposent [1845].

ART. IV. — Ils souffriront avec amour les privations qui proviendraient de la pauvreté, même celles qui seraient l'effet d'un oubli de la part des supérieurs. Cependant, dans ce dernier cas, s'il en pouvait résulter du mal pour la santé ou quelqu'autre grave inconvénient, ils doivent prévenir qui de droit.

ART. V. — On fera profession d'une grande pauvreté en tout ce qui sera à l'usage de la Congrégation et de ses membres. On évitera en toute chose tout ce qui pourra tant soit peu approcher du luxe (1) ou de la superfluité.

ART. VI. — La nourriture doit être commune et pauvre, se rapprochant le plus possible de celle des peuples au service desquels Notre-Seigneur nous emploie; cependant il faut qu'elle soit saine, substantielle (2).

ART. VII. — Leurs habits, ainsi que les meubles de leurs logements seront simples et pauvres. Lorsqu'ils seront obligés d'être hors de la Communauté, ils tâcheront de se faire loger toujours le plus pauvrement possible, et à peu près comme sont logés les pauvres peuples auxquels ils doivent leurs services.

ART. VIII. — On n'aura jamais non plus de jardin d'agrément, mais tout ce qui s'y trouve doit être pour en tirer quelque fruit pour les missionnaires; on doit y éviter même toute symétrie qui plaît à l'œil (3). En cela comme en tout le reste, on ne doit pas avoir aucun objet de rareté ou de curiosité, afin que tout soit toujours dans un état commun et pauvre.

ART. IX. — On aura soin de ne pas se laisser aller au désir de posséder des livres curieux et en grand nombre. On ne doit jamais avoir dans la maison des livres superflus, mais seulement ceux qu'exigent les besoins ordinaires de notre état.

Voici ceux qu'on peut avoir :

(1) tout ce qui approche du luxe [1845].

(2) *et convenable,* ajouté en 1845.

(3) mais tout ce qui s'y trouve doit tendre à l'utilité pour les Missionnaires; on doit y éviter même toute symétrie qui sent la recherche et le pur agrément.

1° L'Ecriture Sainte avec quelques commentaires pieux, mais jamais de commentaires savants (1);

2° Des Saints Pères, les plus utiles et les plus capables d'inspirer la ferveur et de former à la prédication véritablement apostolique;

3° Les théologies les plus solides et les plus nécessaires pour instruire des choses qui tiennent à notre état; pas beaucoup d'auteurs, mais seulement quelques-uns des meilleurs dont on pourrait avoir plusieurs exemplaires si besoin en était;

4° Quelques auteurs de droit canonique, les meilleurs et en petit nombre;

5° Quelques sermonnaires, non les plus beaux et les mieux écrits, mais les plus fervents et les plus apostoliques;

6° Quelques vies de saints, surtout celles qui sont faites de manière à inspirer la dévotion et la ferveur. Les vies d'hommes intérieurs et apostoliques doivent être préférées à toutes les autres;

7° Quelques livres ascétiques les plus solides et les plus capables de porter à la perfection, ceux qui inspirent et entretiennent la dévotion dans le cœur.

Tout autre genre de livres doit être banni de la bibliothèque (2).

ART. X. — Les particuliers ne peuvent avoir de livres que pour les besoins du moment, ils les rendront dès qu'ils ne leur seront plus nécessaires.

ART. XI. — Les missionnaires ne peuvent jamais recevoir de don; si on veut leur faire un présent pour la Communauté, ils ne le recevront qu'avec la permission du supérieur à qui ils le remettront aussitôt.

ART. XII. — On ne recevra pas d'honoraires de messes plus de trois fois par semaine sans un besoin absolu pour la subsistance de la Communauté. Pour les autres fonctions sacrées on n'acceptera jamais rien, même à titre d'aumône.

(1) L'Ecriture Sainte avec des commentaires pieux, pas de commentaires savants, sinon pour le besoin [1845].

(2) à moins qu'on en ait un besoin réel [1845].

ART. XIII. — Lorsqu'une nécessité absolue exigera qu'on accepte des honoraires de messes, ce doit être le sacristain dans les Communautés, et quand on sera en station le supérieur de la station qui seuls pourront les recevoir. Les autres membres de la Congrégation, à qui on en offrirait, doivent renvoyer à ceux-là.

ART. XIV. — Leur grande ressource pour leur subsistance dans les pays où ils travaillent sera la Providence divine. Cependant les Communautés peuvent accepter ce qui est nécessaire pour leur entretien, et un superflu très médiocre (1) pour les besoins extraordinaires qui pourraient survenir dans l'année. Elles ne doivent rien recevoir ni posséder de plus; la nourriture et le vêtir c'est tout ce dont nous avons besoin dans nos maisons.

ART. XV. — L'argent qu'on aura de reste ne pourra jamais être employé à des superfluités, comme embellissements, agrandissements inutiles de maison et autres choses qui ne seraient pas d'une nécessité réelle.

ART. XVI. — Le supérieur de chaque maison établira dans sa Communauté un conseil d'aumôniers qui sera chargé de la caisse des bonnes œuvres, et le président de ce conseil tiendra cette caisse. Tout le superflu de l'argent destiné à la dépense de la Communauté et tous les dons et aumônes que recevront le supérieur et les autres missionnaires seront versés dans cette caisse. Quand un missionnaire aura besoin d'argent pour les pauvres ou pour quelque bonne œuvre, il en demandera aux aumôniers. L'économe ne pourra jamais être de ce conseil. Lorsque les circonstances ne permettront pas d'avoir plusieurs aumôniers, il en nommera toujours au moins un.

ART. XVII. — Le président des aumôniers, aidé de son conseil, sera chargé d'examiner, tous les trois mois, les comptes de l'économe, que celui-ci devra lui remettre avec le superflu de la somme qui était destinée pour la dépense de ces trois mois. Le président du conseil d'aumôniers fera part ensuite au supérieur des observations de son conseil sur les comptes de l'économe et en même

(1) et un médiocre superflu [1845].

temps il lui rendra un compte exact de l'emploi des sommes qu'il aura tirées de la caisse des bonnes œuvres, et de plus il lui spécifiera les principales aumônes que lui et les autres aumôniers auront faites par eux-mêmes.

ART. XVIII. — Les aumôniers doivent toujours conserver dans leur caisse une somme suffisante pour nourrir la Communauté pendant deux mois, et ils ne pourront disposer de cette somme qu'avec la permission du supérieur. Par là on sera à même de subvenir aux besoins pressants de la Communauté s'il en survenait d'imprévus et ce sera aussi une petite réserve pour les cas extraordinaires où pourrait se trouver quelque pauvre.

ART. XIX. — On prendra garde de ne pas faire souffrir les pauvres pour l'embellissement de l'église et des chapelles de la maison. On y entretiendra cependant la plus grande décence et la plus grande propreté. On ne mettra pas de luxe dans les ornements qu'on y fera; mais on pourra accepter les présents d'éclat qui y seront faits, ou les ornements qu'on voudra (1) se charger d'y faire.

ART. XX. — Ceux qui viendront se donner à Dieu dans la Congrégation pourront disposer de leur bien selon leur bon plaisir, et ils seront tout aussi bien vus, aussi bien traités lorsqu'ils n'apportent rien ou lorsqu'ils disposent de leur bien en faveur de quelqu'autre œuvre, que s'ils l'avaient donné à nos Missions; comme aussi ceux qui en donneront ne seront en rien mieux traités que les autres. On acceptera ce qu'ils donneront, et on en disposera selon leurs intentions. Mais jamais aucun membre de la Congrégation ne doit dire ou faire la moindre chose (2) pour engager directement ou indirectement à faire des dons de ce genre. Il faut laisser la grâce de Dieu agir seule et pleinement dans les âmes.

ART. XXI. — Les missionnaires du Saint-Cœur de Marie ne doivent pas se contenter de la pratique extérieure de la pauvreté, mais ils s'y attacheront de cœur

(1) ou les ornements que des âmes charitables voudraient se charger d'y faire [1845].

(2) ne doit parler ou agir en quelque manière que ce soit [1845].

et d'affection. Ils n'estimeront pas les choses riches et éclatantes et ne s'y complairont pas. Ils ne se laisseront influencer en rien par les riches et les grands du monde. Ils n'auront pour eux aucune complaisance, assiduité ou flatterie indigne de leur état. Ils se conduiront cependant avec prudence à leur égard, et rendront à chacun les honneurs qui sont dus à son égard et à sa position dans le monde.

ART. XXII. — Ils ne craindront pas que leur pauvreté paraisse aux yeux des hommes. Ils éviteront de manifester de quelque manière que ce soit qu'ils sont nés riches ou aisés, et qu'ils ne sont réduits à cette médiocrité que par leur volonté et pour plaire à Dieu, à moins que ce ne soit pour éviter le scandale des âmes grossières et ignorantes des choses divines.

CHAPITRE III

DE LA CHASTETÉ.

ART. Ier. — La vertu de chasteté combat tous les penchants et toutes les inclinations du cœur qui viennent de la concupiscence de la chair, et elle tend à établir dans notre âme l'amour pur et chaste dont était rempli le cœur de Marie pour son divin fils. Cependant, dans son obligation stricte et rigoureuse, elle consiste à combattre et à éviter ce qui est proprement le péché de la chair.

ART. II. — Pour conserver ce précieux trésor, nous devons être toujours dans l'appréhension et la défiance de nous-mêmes, par la considération de notre extrême fragilité et de la multitude des dangers qui nous environnent. Nous serons en garde contre notre propre faiblesse, même quand ces dangers sont éloignés.

ART. III. — Les missionnaires éviteront soigneusement la paresse et l'oisiveté, de peur que l'ennemi ne vienne les attaquer en les trouvant désœuvrés.

ART. IV. — Ils éviteront toutes les manières lâches et molles; ils auront la plus grande modestie dans leur

tenue, dans leur démarche, dans leurs gestes et dans toutes leurs manières d'être, même quand ils sont seuls.

ART. V. — Ils veilleront avec le plus grand soin sur leurs sens, afin de ne pas laisser blesser leurs cœurs par les traits impurs de la concupiscence, ni leur imagination se salir par ses fantômes.

ART. VI. — Ils priveront leur corps de toutes les délicatesses dont usent les hommes (charnels) pour la satisfaction des sens. Ils seront sobres dans l'usage nécessaire des créatures, et se conserveront toujours maîtres de leurs sens, non seulement lorsqu'ils seront en Communauté et que ils ne peuvent pas se procurer les vaines satisfactions des hommes sensuels, mais surtout quand ils seront hors de la Communauté, et que les commodités et les douceurs que recherche la nature leur seront offertes.

ART. VII. — Ils veilleront aussi avec un soin très grand sur leurs sens intérieurs pour leur refuser toute espèce de satisfactions qui peuvent tant soit peu souiller (1) l'âme. Ils éloigneront de leur esprit toute curiosité en général, mais principalement celles qui peuvent directement ou indirectement exposer la sainte vertu de pureté, et généralement ils banniront tout ce qui peut les rendre mous, languissants et faibles. Ils s'établiront surtout saintement et solidement dans la sobriété du cœur, ne se laissant jamais aller à ces tendresses, ces affections, ces goûts, ces jouissances ou satisfactions humaines, qui lors même qu'elles ne paraissent pas envenimées par la mauvaise concupiscence, sont toujours incompatibles avec la pureté de l'amour divin dont ils doivent être embrasés.

ART. VIII. — Surtout ils veilleront avec le plus grand soin et avec la plus grande attention sur leur cœur et sur ses affections dans leurs rapports avec les personnes du sexe et particulièrement avec celles qui professent une haute piété. Quand on se sentira une affection (pure et) pieuse pour ces personnes à cause de leurs vertus et bonnes qualités, on devra redoubler de crainte,

(1) amollir [1845].

de vigilance et de défiance de soi; tellement veiller sur la faiblesse de son cœur qu'on ne se laisse jamais aller à ses penchants pour ces affections, et veiller tellement sur son esprit qu'il ne s'occupe jamais de ces personnes. On doit éviter de manifester ce sentiment en quelque manière que ce soit, mais se tenir dans la plus grande sobriété et la plus grande réserve dans ses paroles et dans toutes ses actions (et dans ses manières).

ART. IX. — On ne cherchera pas non plus en aucune façon à s'attacher les autres, surtout les personnes du sexe. On tâchera de se tenir toujours pur, libre et dégagé de tout lien, tâchant de n'aimer et de ne faire aimer que Jésus et Marie.

ART. X. — Dans les rapports avec les personnes du sexe, on aura une tenue modeste, des manières graves, un ton doux et modéré, l'action et la parole paisible et très réservée; on doit avoir avec elles le moins de conversations inutiles que l'on peut; on doit leur parler de ce qui peut servir à leur salut. Il ne faut rester avec elles que le temps qu'exige leur bien spirituel. Jamais on ne doit se permettre avec elles de plaisanteries quelconques, jamais de gestes déréglés, d'éclats de rire, de mouvements vifs et précipités, mais tout en nous doit être grave et composé, sage et paisible. Il ne faut cependant pas prendre un air austère, des manières dures ou brusques, un ton sec ou indifférent. Il faut qu'une douce charité soit l'âme de cette sainte gravité.

ART. XI. — Les personnes du sexe ne doivent jamais entrer dans nos maisons. Lorsqu'elles ont besoin de parler à un de nos missionnaires, on doit les recevoir dans un parloir. Autant que possible les conseils de direction doivent se donner dans le confessionnal. Si ensuite, malgré cela, il s'en trouvent qui aient besoin de parler à quelqu'un des nôtres, on doit les recevoir avec bonté et charité, mais tâcher de faire en sorte que cela n'arrive pas trop souvent.

ART. XII. — On ne devra faire de visite à ces personnes que lorsque la nécessité y oblige; et alors on fera en sorte de n'être pas seul avec elles.

ART. XIII. — On ne confessera les personnes du sexe

que dans l'église ou dans un endroit public destiné à cela et dans un moment où cet endroit est fréquenté.

ART. XIV. — Lorsqu'on confessera le soir, on aura toujours une lumière auprès de son confessionnal (1), de manière à ce que tout le monde puisse y voir très distinctement.

ART. XV. — Ceux qui confesseront des religieuses doivent toujours donner les avis de direction dans le confessionnal. Ni ceux-là ni aucun autre de ceux qui exercent des fonctions sacrées dans un couvent ne doivent aller au parloir, à moins qu'il ne soit pas possible de s'en dispenser, et alors ils doivent y rester peu. S'entretenir de choses qui vont directement au salut des âmes, et jamais de choses inutiles.

ART. XVI. — Dans leurs rapports avec les enfants, les missionnaires éviteront avec grand soin la complaisance du cœur, l'affection naturelle et sensible qu'on se permet à leur égard sous le prétexte de leur innocence, de leur piété, etc.; les regards pour considérer les traits de leur figure avec satisfaction, les caresses trop affectueuses, comme de les embrasser, etc... Il faut avoir pour eux une charité et une affection tendre et même sensible, mais surnaturelle, pure, simple et toute en Dieu, sans laisser aller notre mauvais cœur à la jouissance toute humaine qu'il trouve à aimer ces enfants, même quand cette jouissance n'est pas coupable. Il faut leur témoigner une grande douceur et une grande bonté, mais il faut que cela se fasse de la même façon que Notre-Seigneur l'a fait, ou comme la Très Sainte Vierge l'a fait envers son divin Enfant.

ART. XVII. — Non seulement on prendra toutes les précautions possibles pour conserver intacte et sans tâche en son âme la sainte vertu de pureté; mais encore on évitera avec le même soin tout ce qui pourrait donner aux hommes le moindre soupçon sur cet article délicat.

ART. XVIII. — Les supérieurs veilleront, d'une manière spéciale, à l'accomplissement de tout ce qui est marqué dans ce chapitre, ainsi que sur tous les autres

(1) de l'endroit où on confesse [1845].

inconvénients qui pourraient arriver sur cet article important, afin qu'il ne s'introduise jamais le moindre abus sur ce point.

CHAPITRE IV

De l'obéissance.

Art. Ier. — L'obéissance, c'est le renoncement à son propre esprit et à sa propre volonté pour se soumettre à la sainte volonté de Dieu, manifestée par les règles de la Congrégation et par les supérieurs.

Art. II. — On doit obéir non seulement au premier supérieur et au supérieur particulier de la maison où l'on se trouve, mais encore à tous ceux qui nous sont supérieurs dans la charge et la fonction que nous exerçons.

Art. III. — Pour bien pratiquer l'obéissance, on doit être docile et obéir à tous ceux qui ont quelque fonction dans la maison, en ce qui concerne leurs fonctions, même au dernier de tous.

Art. IV. — On obéira au supérieur dès la première manifestation de sa volonté, de quelque manière qu'elle soit manifestée, et cela sans réplique ni réflexion.

Art. V. — On obéira quand même on prévoit que de grands inconvénients ou de grandes difficultés doivent résulter de la chose ordonnée. On proposera ses difficultés avec humilité et modestie et en même temps avec simplicité et franchise, sans trop chercher à faire valoir son sentiment, et étant disposé à se soumettre parfaitement à ce qui sera décidé.

Art. VI. — On obéira aux principaux supérieurs, même lorsqu'ils ordonneront des choses qui seront contre la règle ou contre l'esprit de la règle. Seulement, toutes les fois que cela arrivera, on ne doit pas manquer de leur faire des représentations, et s'ils persévèrent, on agira selon leurs ordres. Mais on doit, sous peine de désobéissance formelle à la règle, instruire le supérieur de la Congrégation de l'ordre donné, des représentations

faites et de la réponse à ces représentations. En cela on ne doit pas écouter son supérieur particulier s'il défendait d'écrire au supérieur général.

ART. VII. — On obéira selon l'esprit et les intentions dans lesquelles le supérieur aura prescrit la chose commandée et on exécutera ses volontés dans toute leur étendue, même lorsqu'ils n'auront pas expressément dit leurs intentions, pourvu que ces intentions non exprimées n'offrent pas d'inconvénients graves.

ART. VIII. — La vraie obéissance est non seulement une obéissance de volonté et d'action, mais encore une docilité et soumission parfaite de l'esprit, jugeant des choses ordonnées comme le supérieur en juge, et parce qu'il en juge ainsi sans autre examen ni réflexion. On évitera aussi soigneusement tout examen de l'ordre établi dans la Communauté; on évitera avec un plus grand soin encore toute espèce de murmure ou de mécontentement. On ne proposera jamais son avis sur un usage à établir. On se contentera d'obéir à ce qu'un supérieur ordonne (1).

ART. IX. — On se gardera bien aussi d'examiner et de juger la conduite de son supérieur ni dans les choses qui concernent sa charge, ni dans celles qui regardent sa personne. On se gardera encore davantage de communiquer aux autres les jugements que le démon aura suggérés. Jamais on ne doit parler de ses supérieurs qu'en bien, et de façon à porter les autres à une obéissance exacte et parfaite.

ART. X. — Tous doivent être souples entre les mains de leurs supérieurs pour aller où ils seront envoyés et pour accepter les charges qui leur seront données. Cependant on peut représenter au supérieur les raisons qu'on aurait de ne pas se voir chargé d'une fonction, ses craintes, ses goûts et ses dégoûts, mais avec une grande

(1) On ne proposera jamais son avis contre un usage établi ou sur un autre à établir. On ne pourra le faire que dans le conseil ou en parlant en particulier au Supérieur et alors on ne sera pas tenace à son opinion, on obéira avec simplicité à ce qui sera ordonné - [1845].

simplicité et docilité, sans retarder l'exécution de l'ordre donné et sans diminuer la véritable obéissance.

ART. XI. — Personne ne doit jamais entreprendre aucun ministère sans avoir pour cela un ordre de son supérieur, et on doit lui renvoyer toutes les demandes qui seront faites hors de l'obédience qu'on aura reçue.

ART. XII. — On ne fera jamais aucune démarche, on ne prendra aucun moyen direct ou indirect pour être envoyé ou ne pas être envoyé à tel ministère ou à une mission, ou pour rester là où on se trouve bien ou être rappelé d'un endroit ou d'un ministère. Mais chacun se contentera de manifester au supérieur ses goûts et son aptitude, et se tiendra ensuite en repos.

ART. XIII. — Ils obéiront à leurs supérieurs, non comme à des hommes, mais comme à Dieu lui-même; aussi leur obéissance sera sainte, prompte, exacte, humble, douce, simple, pleine d'amour et de joie.

ART. XIV. — On pratiquera la parfaite obéissance à ses supérieurs, non seulement dans l'exécution des ordres qu'on en recevra, mais en général dans toute sa conduite à leur égard.

ART. XV. — Ils doivent respecter leurs supérieurs dans leurs paroles, leurs actions, leur tenue et dans toute leur conduite. Cependant ce respect ne doit pas empêcher qu'ils n'agissent à leur égard avec simplicité, franchise, ouverture de cœur; ce qui doit être l'effet de l'affection véritable qu'ils auront pour eux comme pour la personne même de Notre-Seigneur Jésus-Christ dont ils leur tiennent la place.

ART. XVI. — On recevra avec esprit de religion et avec grande douceur, modestie et humilité, les corrections qui seront faites par les supérieurs comme si elles venaient de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, et au lieu de se laisser aller au chagrin et au mécontentement contre celui qui les aura faites, on concevra toujours pour lui la même affection et la même ouverture.

ART. XVII. — On évitera aussi de se laisser aller à la vanité et l'amour-propre quand ils suggèrent de s'excuser et de se justifier quand on est réellement répréhensible. Si on n'est pas coupable, on doit le dire avec simplicité

et modestie si cela paraît utile à la gloire de Dieu, sans se faire scrupule de cela (1). Mais s'il n'y a aucune raison de se disculper, on fera une chose agréable à Dieu en ne s'excusant pas.

ART. XVIII. — Lorsque le supérieur insiste, lorsqu'il ne veut pas croire les excuses, on doit se taire et s'en réjouir de tout son cœur en la présence de Notre-Seigneur; lui rendre grâces de ce qu'il nous fait traiter comme nous le méritons à tant de titres et l'on aura pour son supérieur la même affection et le même respect qu'auparavant.

ART. XIX. — On n'aura jamais honte de manifester devant les gens du dehors la docilité et l'obéissance qu'on pratique; et on sera aussi exact, aussi prompt, aussi humble, aussi modeste, aussi satisfait dans son obéissance au dehors qu'on l'est au dedans de la Communauté.

ART. XX. — Les anciens, ceux qui ont passé par les principales charges, ceux qui ont fait de grands travaux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et en général tous ceux qui ont acquis le plus d'autorité dans la Congrégation, loin d'être exempts de l'obéissance, doivent la pratiquer au degré le plus parfait pour en donner l'exemple à tous les autres.

CHAPITRE V

DE LA VIE DE COMMUNAUTÉ EN GÉNÉRAL.

ART. Ier. — C'est une règle importante et fondamentale dans la Congrégation, que ses membres vivent (2) en Communauté, soumis à une règle commune et que jamais ils ne travaillent un temps considérable séparément et un à un.

ART. II. — Lorsque la nécessité exigera que quelques missionnaires aillent exercer le ministère seul et un à

(1) sans se faire scrupule de cela *supprimé en 1845.*

(2) doivent vivre [1845].

un, on choisira, pour ces sortes de missions, les plus exacts à la règle et les plus appliqués à la vie intérieure. Autant que possible ce ne sera pas trop souvent les mêmes qu'on enverra. Ordinairement on mettra un intervalle d'un mois entre les missions de ce genre.

ART. III. — Les Communautés ne doivent jamais être composées de moins de six membres. Elles ne doivent pas être non plus trop nombreuses. Lorsqu'un pays exige un nombre d'ouvriers au delà de treize, on tâchera d'y établir deux maisons, et chacune se placera au centre de la portion de ce pays qu'elle aura en partage.

ART. IV. — Il n'est pas nécessaire que les missionnaires qui composent ces Communautés restent toujours ensemble; mais chacune peut se subdiviser en deux ou trois autres, selon les ordres du supérieur (comme il est dit dans la Première Partie, Chap. VI), dans les différents quartiers qui lui seront assignés par le supérieur et y demeurera autant qu'il faudra pour instruire et sanctifier les peuples; ensuite, suivant les ordres du supérieur, on se rendra dans d'autres quartiers pour faire la même chose ou on reviendra à la Communauté.

ART. V. — Toutes les fois que le supérieur enverra ainsi deux ou plusieurs exercer le ministère évangélique, il constituera supérieur l'un d'entre eux, à qui les autres devront obéir exactement.

ART. VI. — Pendant tout ce temps ils observeront toutes les règles qui s'observent dans la Communauté; ils feront en commun les exercices communs autant que possible et ne négligeront rien pour s'en acquitter avec ferveur.

ART. VII. — Quoiqu'ils ne soient pas absolument obligés de faire leurs exercices en même temps qu'ils se font dans la Communauté, ils doivent cependant se déterminer les heures où ils les accompliront; de telle façon toutefois que leur ministère ne soit pas gêné. Ces heures, une fois déterminées, ils doivent y être exacts le plus possible.

ART. VIII. — Ni ceux qui sont ainsi en Station ni ceux qui vivent en Communauté n'exerceront le saint ministère pendant les temps déterminés pour les exer-

cices de piété, pour les repas et les récréations, excepté dans des cas extraordinaires et pressés et avec la permission du supérieur.

ART. IX. — La nourriture, soit dans les Stations, soit lorsque toute la Communauté est réunie, doit être pauvre et commune, se rapprochant le plus possible de celle des peuples dont on prend soin; cependant il faut qu'elle soit saine, substantielle (1).

ART. X. — On ne doit manger chez les personnes du monde que lorsqu'il y a nécessité absolue ou bien quand le succès du ministère le demande absolument, comme cela pourrait arriver quand on s'occupera des nègres dans les habitations; alors peut-être pourrait-on prendre un ou deux repas chez les maîtres. Ce sera au supérieur à juger de cela devant Dieu.

ART. XI. — Dans ces circonstances on se conduira selon les règles de la plus grande sobriété, on restera à table le moins longtemps possible et l'on évitera de prendre des liqueurs.

ART. XII. — Toutes les six semaines ou deux mois, les missionnaires reviendront se réunir à la Communauté pour y passer ensemble deux ou trois jours, et s'y retremper de nouveau dans la ferveur de la vie intérieure. Les supérieurs choisiront pour la réunion le temps le plus favorable à tous les missionnaires et à leurs occupations, de telle sorte cependant que jamais on ne passe plus de deux mois sans se réunir.

ART. XIII. — Pendant ces réunions chacun mettra par écrit tout ce qui concerne le ministère qu'il aura exercé. Cet écrit sera remis au supérieur. On y dira tout ce qui s'est passé dans l'exercice des saintes fonctions pendant le temps précédent, quels genres de ministères on aura exercés, combien de fois on aura prêché, combien de personnes à peu près on aura confessées, si leurs confessions étaient fréquentes, si on a fait des catéchismes; combien d'enfants et de grandes personnes auront assisté aux catéchismes; si on a servi

(1) substantielle et convenable comme il a été dit plus haut [1845].

d'instrument à la miséricorde divine pour des conversions remarquables; quelles difficultés on aura éprouvées de la part des hommes dans l'exercice de son ministère; comment on se sera comporté pour les surmonter et comment on aura réussi. On donnera plus spécialement des détails sur le ministère exercé auprès des pauvres gens auxquels nous devons notre plus grande sollicitude.

En général on dira dans cet écrit toutes les choses remarquables arrivées dans le saint ministère et le bien que Dieu aura opéré par son moyen.

ART. XIV. — Les supérieurs donneront les conseils convenables à chacun selon son état, ils doivent aussi s'examiner eux-mêmes et écrire cet examen afin de pouvoir, à la fin de l'année, rendre compte au supérieur de la Congrégation de leurs personnes aussi bien que de leurs inférieurs.

ART. XV. — Tous les ans on déterminera un temps commode où tous les missionnaires puissent se réunir pour faire ensemble une retraite de huit à dix jours. S'il y a plusieurs Communautés dans un pays, elles se réuniront toutes dans la même maison. C'est un saint repos qui leur est accordé pour leur consolation, pour leur renouvellement dans la ferveur de l'amour de Dieu et du zèle pour le salut des âmes, et pour qu'ils se raffermissent dans l'esprit de leurs règles. Ceux qui n'auront pas pu faire leur retraite dans cette réunion ne manqueront pas de la faire dans le cours de l'année.

ART. XVI. — Pendant cette retraite générale les supérieurs feront expliquer tous les jours quelques-uns des principaux points de la règle, et les choses les plus importantes pour l'exercice des saintes fonctions. Ces entretiens doivent être faits très simplement, sans qu'on cherche en rien à briller et à se distinguer devant ses frères. Il devra s'agir seulement de réformer les abus de certains points négligés, et d'expliquer ce qui demandera explication.

ART. XVII. — Tous les jours aussi aura lieu une réunion des supérieurs des différentes maisons pour se consulter ensemble sur les affaires de la Mission, sur l'état

de la Communauté et des membres qui la composent, afin de remédier à toutes les difficultés et d'avancer la gloire de Dieu. Tantôt ils se réuniront seuls, tantôt avec ceux qu'ils choisiront pour les aider de leurs conseils. Ils devront toujours choisir pour cela ceux qui seront le plus pénétrés et le plus remplis de l'esprit de nos règles, qui ont le plus de zèle pour le salut des âmes et qui font un bien réel, et pas les plus savants et les plus grands esprits (1). Dans ces réunions doivent être observées toutes les règles prescrites pour la tenue d'un conseil (IIIe Partie, Ch. VIII).

ART. XVIII. — Avant de se séparer, les supérieurs feront dresser un état de la Mission avec les résolutions prises dans leurs réunions et les motifs principaux qui les auront fait prendre. Ce mémoire sera lu et examiné dans ces mêmes réunions, signé par tous ceux qui en auront fait partie, et envoyé au supérieur de la Congrégation, afin qu'il sache tout ce qui se passe et que rien ne soit fait sans ses ordres.

ART. XIX. — C'est dans ces réunions générales des missionnaires que s'effectueront leurs changements ou déplacements. Si cependant un cas pressé exigeait un changement pendant l'année, le supérieur de la province pourrait le faire, à la condition qu'il en donne avis au supérieur général.

ART. XX. — Le supérieur de la province sera seul supérieur pendant les réunions générales, et tous les autres, pendant ce temps, rentreront dans le rang des simples missionnaires.

CHAPITRE VI

RÈGLES A OBSERVER DANS LA COMMUNAUTÉ.

ART. Ier. — Autant que possible on fixera l'heure du réveil dans les Communautés une heure avant le lever ordinaire des gens du pays. On donnera un temps con-

(1) ce dernier membre de phrase est supprimé en 1845 : *et pas les plus savants*, etc.

venable pour s'habiller et faire les choses nécessaires. Puis on fera l'oraison pendant une heure, la prière y étant comprise. On fera l'oraison comme au Noviciat (1).

ART. II. — Après l'oraison, chacun dira la sainte messe à l'heure et à l'autel qu'on lui déterminera.

ART. III. — Tous les jours, autant que possible avant le dîner (2), on fera l'examen particulier pendant un quart d'heure, selon la méthode employée dans le Noviciat.

ART. IV. — Les repas se prendront en commun; on lira à table. La lecture devra être pieuse et récréative. On ne lira jamais en fait de sermons que de pieux et d'apostoliques. Deux fois par an on lira la Règle.

ART. V. — Après les deux principaux repas il y aura une heure de récréation. Personne ne doit s'en exempter sans bonne raison et sans permission du supérieur. Il faudrait une raison très grave pour qu'on puisse s'absenter des deux récréations le même jour.

ART. VI. — On s'entretiendra avec gaîté, douceur, charité, prévenance et simplicité. On évitera avec soin les disputes et contentions. Les supérieurs ne les souffriront jamais. On ne parlera pas de matière de théologie ni de cas de conscience. Autant que possible les récréations doivent être édifiantes et agréables pour tous.

ART. VII. — Quand la chose sera possible, on aura des heures fixes pour la récitation de l'Office divin. Dès que le signal en sera donné, chacun devra aussitôt quitter tout, pour le réciter en son particulier et avec ferveur en union avec ses confrères.

ART. VIII. — S'il se trouvait quelqu'un qui ne put le dire ordinairement avec la Communauté, il aura toujours soin de se déterminer, autant que possible, des heures fixes pour chacune des différentes parties de l'office, et de ne jamais manquer de les dire aux heures déterminées, à moins d'un empêchement absolu.

ART. IX. — On dira l'office dans l'endroit où l'on sera le moins dérangé. On évitera, en le récitant, la préci-

(1) On suivra la méthode du noviciat [1845].

(2) incidente omise en 1845; en place à la fin de l'article : on le fera, autant que possible, dans la première moitié de la journée.

pitation, l'empressement, la contention et tous les autres défauts qui peuvent se glisser dans cette sainte action. On la fera posément, paisiblement et avec tout le recueillement possible, faisant abstraction de toutes les occupations comme si on n'en avait pas, afin de se donner entièrement à Notre-Seigneur pour louer et adorer son père en union avec lui et au nom de toute son Eglise.

ART. X. — L'heure du coucher sera fixe; on la réglera d'après l'heure du lever, et de manière à ce que les missionnaires aient sept heures de sommeil. Une demi-heure avant le coucher, prière du soir en commun. Trois fois par semaine on proposera quelques pensées pour servir de sujet d'oraison, ou on en lira un.

ART. XI. — Les supérieurs, sans trop attendre, et dès les premiers temps de la formation de leurs Communautés, régleront les heures où doivent avoir lieu les exercices, de peur que le désordre et le relâchement ne s'y introduisent. Les heures, une fois déterminées, le supérieur ne doit les changer que pour des raisons très graves et avec l'avis de son conseil.

ART. XII. — Chacun aura soin de réciter le chapelet en son particulier tous les jours et de s'acquitter de cet hommage de sa dévotion envers la Mère de Dieu, avec le plus de piété possible.

ART. XIII. — Chacun fera tous les jours une lecture dans le *Nouveau Testament* pendant une demi-heure, à moins que les occupations du saint ministère ne l'en empêchent absolument. Cette lecture ne se fera pas par curiosité ou par manière d'étude, mais en esprit d'oraison et en la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On tâchera aussi de se ménager quelques moments chaque jour pour lire les autres parties de la Sainte Ecriture.

ART. XIV. — Chacun fera, dans l'après-dîner, une visite au Très Saint Sacrement, s'il se trouve assez près de l'église pour cela; sinon il passera un quart d'heure dans le recueillement. On commencera cet exercice par la récitation des litanies de la très Sainte Vierge.

ART. XV. — Outre la règle commune qui détermine le temps de certains exercices, chacun aura encore soin

de régler de telle sorte les heures de la journée, qu'il ne soit pas un instant sans être occupé. On se déterminera un temps pour les occupations dans l'intérieur de la maison et pour celles du dehors, comme la visite des pauvres, des malades, et les autres fonctions du saint ministère dont on sera chargé et qui ont un cours ordinaire.

ART. XVI. — On se confessera tous les huit jours; tous les ans, pendant la retraite, on fera une confession générale de toute l'année, si on en sent le besoin et si le confesseur n'y voit pas d'inconvénients. Chacun est obligé de se choisir un confesseur et directeur de conscience parmi les membres de la Congrégation.

ART. XVII. — On gardera le silence dans la maison hors le temps fixé pour les récréations.

ART. XVIII. — On n'entrera pas dans les chambres les uns des autres sans la permission du supérieur de la maison. On doit y aller rarement, seulement quand c'est vraiment nécessaire. On ne s'y arrêtera qu'autant que le besoin le demandera.

ART. XIX. — On n'introduira jamais d'étranger dans sa chambre ni dans aucun endroit de la maison sans permission. On recevra dans les parloirs.

ART. XX. — On ne mangera pas entre les repas, ni hors du réfectoire sans nécessité et sans permission.

ART. XXI. — On ne sortira pas sans permission. On devra, en la demandant, indiquer les endroits où l'on va et les raisons qu'on a d'y aller. Avant de sortir, on ira à la chapelle se recommander à Notre-Seigneur et à la très Sainte Vierge. En sortant on marquera son nom sur une tablette qui doit se trouver pour cela chez le portier et en rentrant on démarquera.

ART. XXII. — On ne mangera et on ne se couchera pas hors de la maison, à moins d'une raison très grave qu'on exposera au supérieur. En général, sans une nécessité pressante, on ne doit sortir ni rester dehors pendant la nuit.

ART. XXIII. — On ne parlera jamais aux étrangers de ce qui se passe dans la Communauté, ni des usages et des règles de la Congrégation.

CHAPITRE VII

RÈGLES POUR LA CONDUITE DES UNS ENVERS LES AUTRES.

ART. Ier. — La conduite qu'ils doivent tenir les uns envers les autres doit être celle des enfants de la même famille, c'est-à-dire des enfants de Jésus et de Marie. On regardera comme fait à Notre-Seigneur lui-même tout ce qu'on fera à ses frères (1) et on agira avec eux comme on aurait agi avec Notre-Seigneur et sa sainte Mère.

ART. II. — On prendra garde à soi pour ne jamais se laisser aller à la vivacité contre ses frères. On supportera avec douceur, patience et charité toutes les peines qu'ils pourraient nous causer et on ne leur en manifestera jamais ni mécontentement ni froideur, mais au contraire on se condamnera soi-même et on tâchera de faire des efforts pour gagner l'affection de ce frère qui nous fait de la peine.

ART. III. — Ils veilleront avec le plus grand soin pour ne pas laisser entrer dans leurs âmes des sentiments d'envie ou de jalousie. Dès qu'on sentira en soi le moindre petit mouvement de ce genre, on l'étouffera aussitôt en s'humiliant profondément devant Dieu de se voir soumis à ce sentiment diabolique. On demandera la grâce d'en être délivré et on témoignera une plus grande charité et une plus grande douceur à celui qui en est l'objet. S'il était arrivé qu'on eut dit une parole ou fait une action par suite de cette mauvaise tentation, on aura la fidélité de s'en ouvrir aussitôt à son supérieur.

ART. IV. — Chacun se réjouira sincèrement du bien que Dieu fera par ses frères; on ne s'attristera pas trop si on n'en fait pas autant qu'eux. Il faut que les désirs de notre cœur soient toujours très purs. Nous devons souhaiter ardemment que Dieu soit glorifié, mais nous tenir en paix et bien soumis à sa divine volonté

(1) ici et dans la suite le mot *frères* de 1840 a été remplacé par celui de *confrères*, en 1845.

quand nous le voyons faire à nos frères de plus grands dons qu'à nous, pour l'avancement de sa gloire.

ART. V. — Personne ne reprendra jamais son frère des fautes qu'il lui voit commettre, sans en être chargé par la règle ou par son supérieur.

ART. VI. — Personne ne doit se mêler de ce qui regarde l'office d'un autre sans en avoir été chargé par son supérieur ou sans en avoir été prié par celui qui est chargé de cet office.

ART. VII. — Personne ne doit jamais, si ce n'est pour l'édification, parler de la manière dont ses frères s'acquittent des fonctions qu'ils remplissent dans la maison ou au dehors; on ne doit jamais les examiner et les juger dans l'accomplissement de ces fonctions, à moins d'en être chargé par le supérieur; chacun, sans s'occuper des autres, fera son possible pour remplir saintement et parfaitement les fonctions qui lui sont confiées à lui-même.

ART. VIII. — Généralement on doit se garder de juger ses frères d'une manière défavorable en quoi que ce soit. On se gardera bien plus encore de manifester le moins du monde les mauvais jugements que le démon aura mis dans notre esprit.

ART. IX. — Cependant si on voyait un défaut dans un confrère qui put lui nuire considérablement à lui-même, à son ministère ou au bien de la Communauté, on devrait, en conscience, en parler au supérieur; mais que cela se fasse dans un grand esprit de charité, de douceur, d'humilité et par un pur effet de l'amour qu'on aura pour son frère et de zèle pour le bien des âmes.

ART. X. — On n'aura jamais dans l'esprit (1) de mépris ou d'indifférence pour ses frères, quelle qu'en soit la raison. On ne préférera jamais les uns aux autres pour des avantages humains, pour les talents et autres qualités de la nature, mais on les estimera tous également. S'il était permis qu'on ait des préférences, ce devrait être pour ceux qui sont plus fervents et plus

(1) On repoussera avec horreur de son esprit et de son cœur [1845].

dévoués à Dieu, et uniquement à cause des vertus et des perfections qu'on apercevra en eux, et dont nous tâcherons de nous remplir nous-mêmes.

ART. XI. — On se gardera encore bien davantage de s'élever soi-même au-dessus de ses frères pour quelque raison que ce soit, on se mettra au contraire toujours au-dessous de tous. On traitera avec eux comme avec des hommes qui méritent de nous être préférés. On ne cherchera pas à briller et à être plus estimé qu'eux, on cherchera plutôt à se faire oublier de tous, tâchant, en même temps, d'inspirer de l'estime pour ses frères.

ART. XII. — L'âme de toute cette conduite doit être une charité vraie et sincère. Ils doivent préférer leurs chers frères, que le cœur de Marie leur donne, à tous les autres hommes et les aimer comme d'autres eux-mêmes, ou plutôt ils doivent aimer en leur personne notre adorable Maître et sa très sainte Mère.

ART. XIII. — Cette charité doit être cordiale. Il ne suffit pas qu'on l'ait seulement dans la bouche ou même dans les actions, elle doit partir d'un cœur sincèrement affectionné. S'il arrive des tentations contre la charité, on emploiera de tout son pouvoir les moyens de les vaincre.

ART. XIV. — Elle sera effective. Il ne suffit pas qu'elle soit dans le cœur, il faut qu'on la manifeste par les rapports intimes qu'on aura avec tous ses frères, par les services qu'on leur rendra en toute occasion, par la complaisance qu'on y mettra, par la douceur avec laquelle on les traitera dans ses paroles et dans ses actions (1).

ART. XV. — Elle sera simple. On doit bien prendre garde de se laisser aller à des manifestations effectives de charité, à des pensées recherchées pour faire plaisir, à des tournures de phrases agréables, jamais surtout à des paroles capables d'exciter la vanité. Mais on parlera et on agira avec la simplicité des enfants de Dieu sans recherche ni affectation, se laissant aller à l'affection

(1) dans ses paroles, dans ses actions et en général dans tous ses rapports avec eux [1845].

de son cœur, provenant de la charité toute pure dont il doit être plein.

ART. XVI. — Elle sera franche et ouverte. On doit agir à l'égard de ses frères avec franchise et ouverture de cœur, avec épanchement et gaîté; la véritable charité a toujours le sourire sur les lèvres pour porter la joie et la consolation dans les autres.

ART. XVII. — Elle doit être modeste et grave. On ne se laissera jamais aller à des mouvements déréglés. On ne se poussera et on ne se touchera jamais; on conversera ensemble avec une modestie douce, grave, pleine de franchise et d'une sainte gaîté.

ART. XVIII. — Elle sera respectueuse et humble. On doit se parler et se traiter avec respect sans affectation, éviter toute espèce de familiarité et de grossièreté. On se comportera avec son frère comme avec Notre-Seigneur lui-même.

ART. XIX. — Elle doit être pure. On ne doit pas aimer ses confrères pour en être aimé et estimé à son tour, ni pour aucun autre motif humain. Surtout on n'aimera pas un frère pour le plaisir naturel et sensible qu'on trouve à aimer, ni par penchant et goût naturel. Si on apercevait ces dispositions et ces sentiments dans son cœur, on s'appliquerait de tout son pouvoir à les combattre comme étant des maladies très dangereuses de l'âme, capables de détruire entièrement tout esprit de charité dans notre cœur, d'en déraciner toutes les vertus et de lui faire perdre toutes les grâces de Dieu. Ces inclinations et affections naturelles (1) mettent un empêchement infaillible à notre avancement spirituel, lient et garrottent pour ainsi dire continuellement en nous l'Esprit-Saint dans toutes ses opérations divines, nous livrent tout entiers à nos passions et tendent à détruire la vertu de chasteté.

ART. XX. — Enfin, pour renfermer en une seule toutes les autres qualités de la charité, elle doit être sainte. Il faut s'aimer mutuellement comme les saints

(1) Ces inclinations et affections naturelles, lorsqu'elles se font sentir avec vivacité et entraînement [1845].

du ciel s'aiment. Aimer ses frères en Dieu, et Dieu en eux, se réjouir, bénir et louer Dieu de tout son cœur du bien spirituel qu'on voit en eux.

ART. XXI. — Aimant ainsi ses frères tout en Dieu et pour Dieu, on tâchera de faire régner Dieu en eux de tout son pouvoir. C'est pourquoi le plus grand devoir que la charité impose à chaque membre de notre Congrégation, c'est qu'il désire sincèrement et vivement la sanctification de tous ses frères, qu'il prie souvent pour cela, qu'il donne le bon exemple, qu'il les porte à la perfection par ses paroles et par ses actions.

ART. XXII. — Leur charité ne se portera pas seulement vers leurs frères individuellement, mais ils auront la plus grande tendresse et le plus grand attachement à la Congrégation par laquelle ils sont saintement unis ensemble dans le Cœur tout d'amour et de sainteté de leur très bonne et très tendre Mère. Ils feront tout ce qui sera en leur pouvoir pour augmenter ses avantages spirituels, pour conserver l'esprit de ses règles, pour la rendre propre à produire la plus grande gloire de Dieu dans les âmes et pour qu'elle soit une servante fidèle de notre adorable Maître dans sa sainte Eglise, afin que toutes les âmes qui l'aiment, le bénissent et se réjouissent en lui de toutes les grâces qu'il répandra par nous.

ART. XXIII. — Leur charité ne s'exercera pas seulement envers les confrères vivants, mais même après leur mort. Tous les membres de la Congrégation diront neuf messes pour chacun de leurs frères dont ils auront appris la mort, et cela le plus tôt qu'ils pourront. Tous les ans, dans les octaves des fêtes du très saint Cœur de Marie et de l'Annonciation, ils diront deux messes pour tous les membres défunts et une dans la huitaine de chacun de nos principaux patrons.

CHAPITRE VIII

DU ZÈLE APOSTOLIQUE.

ART. Ier. — Les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie doivent considérer le zèle comme l'essence de l'esprit

apostolique qui doit les animer. Ils en feront continuellement l'occupation de leurs pensées, l'objet des désirs de leurs cœurs, la fin de tous les exercices de piété.

ART. II. — Mais ils se mettront en garde contre le faux zèle qui n'est pas selon Dieu. Ils se représenteront souvent leur divin Maître et considéreront les sentiments et les dispositions de zèle de son Cœur adorable pour le salut des âmes; ils l'étudieront surtout dans la manière dont il le mettait en pratique.

ART. III. — L'âme, la source et l'aliment de leur zèle sera un amour de Dieu pur, saint, ardent, intimement gravé dans leurs cœurs. Ils prendront les moyens les plus efficaces pour s'établir solidement et parfaitement dans le divin amour. Cette vertu sera la vertu propre et caractéristique du missionnaire fervent du très saint Cœur de Marie.

ART. IV. — Quoique l'amour affectif soit très bon et qu'il faille s'appliquer à l'entretenir dans son cœur, cependant il faut tendre plus vivement et plus spécialement vers l'amour de générosité et de sacrifice, désirant sans cesse s'immoler à la gloire de son adorable Maître et vivant avec joie pour l'amour de lui dans les travaux, les peines et les privations de tout genre. Nous prierons souvent notre divin Seigneur et notre sainte Mère de nous nourrir et perfectionner dans cet amour qui ne vit que de croix et de sacrifices.

ART. V. — Ce saint amour doit nous embraser d'un zèle grand et généreux. Nous devons avec courage être sans cesse disposés à faire vivre et régner Jésus-Christ dans les âmes aux dépens de notre repos, de notre santé, de notre honneur, de tous nos intérêts, de notre vie même s'il le fallait.

ART. VI. — Notre zèle doit être constant et persévérant au milieu des peines, des fatigues, des privations, contre tous les obstacles et toutes les résistances des hommes.

ART. VII. — Le saint amour dont nous devons être embrasés, nous remplissant de désirs immenses de glorifier Dieu, devra nous donner un zèle vif et ardent qui nous fera embrasser vigoureusement les moyens que

Notre-Seigneur nous mettra entre les mains pour gagner et pour sanctifier les âmes.

ART. VIII. — Cependant il faut éviter le zèle qui n'est qu'un effet de l'imagination ou d'une ardeur naturelle. Le zèle véritable ne vient pas de la nature, mais de la grâce toute seule. C'est le Cœur de Jésus qui en est la source, c'est là qu'il faut le puiser par une vie d'union intime avec lui. Notre zèle doit donc être divin et surnaturel comme le sien.

ART. IX C'est pourquoi quelqu'ardent qu'il soit, il ne doit point troubler la paix de notre âme. Il faut éviter avec le plus grand soin l'activité, la précipitation, l'empressement, la préoccupation et autres défauts de ce genre qui sont les marques d'un zèle rempli d'imperfection qui vient plus de la nature (1) que de celui qui seul peut le donner pur et saint. Il faut aussi éviter avec le même soin la lenteur et les autres défauts opposés aux précédents. L'action extérieure doit être plus ou moins vive, selon l'exigence des circonstances, mais dans l'intérieur l'âme doit être toujours dans une sainte union avec son adorable Maître, afin qu'elle n'agisse que par son divin esprit, avec son saint amour et dans sa paix.

ART. X. — Pour se conserver dans cette paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il faut qu'on évite les embarras, les incertitudes et toutes les inquiétudes de l'esprit; on doit agir avec une grande liberté intérieure, faire ce qu'on croit bon et utile pour procurer la plus grande gloire du divin Maître et lui laisser le soin de bénir et de faire fructifier selon son bon plaisir ce que l'on aura fait.

ART. XI. — La paix donne au zèle une qualité qu'il doit toujours avoir, qui est une grande douceur. L'ardeur avec laquelle il faut embrasser tout ce qui peut procurer la gloire de Dieu, ne doit pas nous empêcher de conserver la douceur intérieure, laquelle doit se répandre et paraître dans toute notre conduite, qui doit

(1) qui vient plus de la nature et quelquefois de l'amour-propre [1845].

être en tout douce comme celle de notre divin modèle.

ART. XII. — Nous nous souviendrons de cette parole qu'il nous a dite en la personne de ses apôtres : « Je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. » C'est pourquoi nous exercerons la plus grande douceur envers ceux qui nous persécutent, qui nous haïssent, qui cherchent à nous résister et à nous nuire. Les missionnaires seront comme des agneaux sans défense contre leurs ennemis tant que ceux-ci ne s'attaqueront qu'à leurs personnes, et que la gloire de Dieu n'y sera pas compromise.

ART. XIII. — Les missionnaires exerceront spécialement la plus grande douceur envers les pécheurs les plus endurcis, envers les âmes faibles et malades par les vices ou les penchants qui les tiennent courbées vers la terre, envers les âmes grossières, envers celles qui leur résistent, et en général envers tout le monde. Ils se regarderont comme les pères de tous les pécheurs, les représentants de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour tous. Ils traiteront donc chacun de ceux avec qui ils auront des rapports, avec la douceur dont il aura besoin (1).

ART. XIV. — Ils réduiront en pratique dans toute leur conduite cette belle maxime apostolique du grand apôtre qui disait qu'il se faisait tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Ils se mettront à la disposition de tous, se conformeront aux caractères, aux goûts, aux désirs, aux vues de tous, afin que par ce moyen ils puissent faire pénétrer dans tous les cœurs l'amour des vérités du saint Evangile, et le désir fervent et efficace de les pratiquer. Cependant ils prendront garde de faire tourner cette parole de saint Paul à la ruine de leurs règles, de l'esprit dont elles doivent les animer, de l'union avec Notre-Seigneur, de la vie modeste, humble, sainte et religieuse dont ils doivent faire profession à l'exemple de leur divin Maître.

ART. XV. — Ils doivent allier dans leur zèle la force à la douceur, ils feront une guerre continuelle au péché et aux vices, ils les poursuivront partout jusqu'à entière

(1) avec laquelle le Sauveur lui-même aura agi à son égard.

extinction, s'armant pour cela de la vertu et de la puissance divine de leur Maître qu'il ne manquera pas de leur communiquer s'ils sont fidèles. Ils doivent être toujours sans crainte et sans appréhension dans la recherche de la gloire de Dieu. Cependant, tout en poursuivant leurs vues saintes avec vigueur, ils disposeront toutes choses avec douceur et suavité, comme le fait Dieu lui-même.

ART. XVI. — La force avec laquelle ils doivent agir doit être sainte, céleste et produite en eux par l'amour de Dieu. Ils veilleront donc sur eux pour ne pas la fonder sur leur caractère et sur leur naturel. Ils ne doivent jamais, quand ils déploieront cette force, sortir de l'esprit d'humilité et de l'idée de bassesse qu'ils doivent avoir d'eux-mêmes en la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ni perdre la paix, la douceur et l'union de leurs âmes à Dieu. Ils éviteront avec grand soin la rigueur, l'opiniâtreté et tous les autres défauts qui proviennent de la force naturelle.

ART. XVII. — Cette force qui doit procéder de leur ardent amour pour Dieu, doit les remplir de vigueur et d'une sainte hardiesse pour tout entreprendre et pour se sacrifier mille fois eux-mêmes lorsqu'il s'agira de la gloire de leur Maître. Cependant ils ne doivent pas se livrer en aveugles à cette ardeur si nécessaire toutefois à tout vrai missionnaire, ni employer sans discernement tous les moyens qui semblent propres à faire réussir leurs saintes entreprises; ils considéreront les choses en la présence de Notre-Seigneur et à la lumière de son divin esprit, afin d'agir en toute chose selon la véritable et sainte prudence avec laquelle il a agi lui-même.

ART. XVIII. — Mais ils prendront bien garde, en voulant suivre les règles de la sainte et véritable prudence de Jésus-Christ, de se conduire d'après celles de la prudence du monde. Ils n'auront donc jamais en vue leur intérêt propre, ni même celui de la Congrégation, ni aucune autre vue humaine, mais Dieu seul et sa gloire. Ils éviteront la timidité, qui veut toujours prendre le parti le plus sûr pour l'amour-propre, l'incertitude dans les décisions et tous les autres défauts qui dénotent un

homme qui examine par sa propre raison naturelle et non par la lumière divine.

ART. XIX. — Quand les missionnaires, ne pouvant pas avoir recours à leurs supérieurs, seront obligés d'entreprendre quelque chose pour la gloire de Dieu, ils se conformeront, suivant l'importance de la chose, aux règles prescrites à la Troisième Partie, Chapitre II, art. 19; mais ils ne mettront jamais aucune confiance dans les mesures et les moyens qu'ils croiront devoir employer pour réussir; toute leur confiance devra être en Notre-Seigneur Jésus-Christ tout seul; ils l'auront toujours devant les yeux, n'agissant que pour son amour et en son amour.

ART. XX. — On se gardera bien soigneusement encore d'un autre défaut de la prudence humaine où conduit quelquefois un faux zèle, ce défaut consiste dans la ruse, la finesse et le détour; il faut que notre zèle soit dirigé par une prudence simple, ouverte, franche, évitant avec soin toutes les inventions humaines pour peu qu'elles soient recherchées, tout stratagème et en général toute espèce de voie détournée. Notre prudence doit être comme celle dont notre divin Maître nous a donné l'exemple.

ART. XXI. — Une grande règle de la véritable prudence chrétienne, c'est de ne pas vouloir surmonter toute espèce de difficultés, mais de savoir plier pour un temps devant un obstacle qu'on prévoit ne pouvoir pas écarter, ou devant des circonstances qui exigent qu'on attende et qu'on diffère, sauf à reprendre plus tard ce que l'on semble abandonner, si tel paraît être le bon plaisir de Dieu.

ART. XXII. — Un des moyens les plus efficaces pour avoir un zèle prudent et selon Dieu, c'est d'être parfaitement soumis et obéissant. Tous emploieront ce moyen avec grand soin. Non seulement ils ne feront jamais aucune œuvre de zèle contre les règles et contre la volonté de leurs supérieurs; mais ils tâcheront même d'agir en tout ce qu'ils feront par un ordre de ces mêmes supérieurs; excepté dans les cas pressés où il est absolument nécessaire qu'ils agissent d'eux-mêmes.

CHAPITRE IX

De quelques vertus principales qui sont le fondement du zèle apostolique.

Art. Ier. — La vie apostolique n'est rien autre chose que la vie toute d'amour et de sainteté que le Fils de Dieu a menée sur la terre, pour sauver et sanctifier les âmes, et par laquelle il s'est sacrifié à la gloire de son Père. Cette vie céleste est fondée sur la mort de l'homme naturel, de ses concupiscences et de ses affections. C'est le fondement qu'ils tâcheront de jeter dans leurs âmes afin de bâtir solidement là-dessus le vrai zèle apostolique.

Art. II. — Ils n'agiront jamais par aucun motif d'intérêt humain et terrestre; l'intérêt de Dieu seul, sa gloire, l'établissement de son règne dans les âmes, c'est là ce qu'ils doivent uniquement chercher et vers quoi ils doivent tendre le plus directement possible en toutes choses.

Art. III. — Ils ne chercheront l'intérêt de la Congrégation que quand cela tend directement à la gloire de Dieu; ils seront toujours prêts à le sacrifier quand cette même gloire de Dieu l'exigera.

Art. IV. — Ils feront profession en toutes circonstances de ne jamais mettre leur plaisir et leur satisfaction dans les choses de la terre, quelles qu'en soient la beauté, la grandeur et les richesses (1), pas même sous le prétexte d'en prendre occasion pour glorifier Dieu. Cette disposition à l'égard des choses de ce monde devra se manifester hautement dans toute leur conduite; ils éviteront cependant en cela l'affectation et se prémuniront contre l'amour-propre.

Art. V. — Ils mépriseront en général toutes les petites satisfactions de la curiosité, même dans les choses permises et innocentes; ils n'y mettront jamais leur plaisir. Mais toute leur satisfaction, tout leur contentement et

(1) dans les choses de la terre. Ils ne mettront pas leur contentement dans l'agrément qui se rencontre dans la beauté, la grandeur et les richesses de ces choses [1845].

toute la complaisance de leur esprit sera dans les choses qui tendent à procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

ART. VI. — Ils seront aussi renoncés et aussi indifférents aux richesses de l'esprit qu'à celles qui sont purement matérielles. Ils ne mettront aucune estime dans la science, le talent et les autres dons de la nature. Ils n'estimeront qu'une seule chose sur la terre : aimer Dieu de toute la plénitude de son âme, le servir et le glorifier de toutes ses forces. Tout le reste n'est que vanité, inutilité et de nul prix pour eux-mêmes (1).

ART. VII. — Ils seront dans le plus parfait détachement de leurs parents et de leurs amis. Ils en feront un sacrifice complet à Dieu avant de partir pour leurs Missions, et ce sera pour toute leur vie, ne conservant pour eux qu'une affection pure, surnaturelle et entièrement subordonnée à la divine volonté et à ce qu'exige le service de Dieu.

ART. VIII. — Ils feront encore à Dieu le sacrifice d'eux-mêmes. Ils agiront en toutes choses comme des hommes qui ne s'appartiennent pas à eux-mêmes, mais à Notre-Seigneur Jésus-Christ leur unique maître. Ils ne feront jamais leurs actions pour l'amour d'eux-mêmes. Ils tâcheront de ne jamais se complaire dans ce qu'ils pourraient voir en eux de bien, ni dans celui qu'ils font. Ils ne s'attristeront pas de celui qui leur manque ou de celui qu'ils voudraient faire et qu'ils ne font pas (2). Ils tâcheront de se mettre dans une sainte indifférence en tout ce qui les regarde, ne s'occupant d'eux-mêmes qu'autant que leur sanctification l'exige,

(1) ART. VI. — Ils pratiqueront le parfait renoncement à eux-mêmes et à leur amour-propre dans ce qui tient aux richesses spirituelles aussi bien que dans ce qui regarde les richesses matérielles. Ils ne se complairont pas en eux-mêmes, et ne s'estimeront pas davantage pour la science, le talent ou pour les autres dons qu'ils auront reçus de Dieu. Ils mettront toute leur ambition à aimer Notre-Seigneur Jésus-Christ de toute la plénitude de leur âme, à le servir avec la plus grande fidélité et à se sacrifier sans cesse à sa gloire. Le reste n'est que vanité et de nul prix pour la vie éternelle [1845].

(2) Phrase supprimée en 1845.

se remettant pour tout ce qui les touche entre les mains de Dieu et à la conduite de leurs supérieurs.

ART. IX. — Par suite de cette sainte indifférence pour eux-mêmes, ils ne prendront pas un soin empressé, inquiet de leur santé. Ils ne feront, par rapport à cela, que ce que la gloire de Dieu et l'obéissance exige d'eux, et seulement parce que c'est la gloire de Dieu et l'obéissance qui l'exigent (1).

ART. X. — Pour observer ces choses plus soigneusement et pour s'y donner de plus grand cœur, ils se graveront bien avant dans l'esprit cette maxime que notre divin Maître nous insinue (2), que celui qui est vide et dépouillé entièrement de l'amour des biens que les hommes du monde estiment et recherchent avec tant d'avidité, possède dans son âme les richesses de Dieu, qui sont pour lui un bonheur suprême; comme aussi celui qui possède les biens de la terre, par l'estime qu'il en fait et par l'affection qu'il leur porte, est vide et dépouillé des biens de Dieu.

ART. XI. — Ils tâcheront de se pénétrer profondément de cette autre maxime qu'un véritable apôtre n'est pas dans le monde pour jouir, mais pour souffrir. Dès le moment qu'ils seront dans les jouissances et les satisfactions de la terre, ils perdront leur vigueur apostolique.

ART. XII. — C'est pourquoi ils fuiront les douceurs et les jouissances du corps comme on fuit une peste et un serpent (3); ils en auront horreur et les craindront comme un poison pour leurs âmes.

ART. XIII. — Ils mettront leur trésor, leurs satisfactions et leurs joies dans les peines, les travaux, les croix, les humiliations et les afflictions de tout genre; ils les regarderont comme de grands dons et de grandes grâces de Dieu, qui leur sont donnés comme des récompenses saintes et salutaires en ce monde.

(1) et dans la seule vue de plaire à Notre-Seigneur Jésus-Christ et de se conserver pour son service [1845].

(2) ils considéreront bien souvent cette vérité que... [1845].

(3) et les jouissances du corps avec le plus grand soin; [1845].

ART. XIV. — Lorsqu'ils n'auront pas de croix, de privations et d'humiliations, loin d'en être contents, ils craindront plutôt de ne pas être de vrais apôtres. Ils s'humilieront profondément devant Notre-Seigneur de se voir indignes de la récompense ordinaire réservée à ses envoyés sur la terre. De plus, ils se tiendront bien sur leurs gardes et prendront de grandes précautions contre le relâchement qui pourrait s'introduire bien facilement dans leurs âmes par suite de cette paix dangereuse (1) dont jouirait la nature.

ART. XV. — Dans les privations, les peines et les afflictions ils auront l'esprit serein, libre, ouvert, paisible, le cœur dans la douceur et la joie humble que donne le saint amour de leur divin Maître et de leur très sainte Mère, dont les saints Cœurs ont toujours été dans les afflictions et dans les oppressions et en même temps dans ces sentiments (2).

ART. XVI. — Ils auront une grande horreur pour l'orgueil, l'ambition et la vanité, et ils éloigneront de toute leur conduite les effets pernicieux de ces vices.

ART. XVII. — Ils n'attacheront aucun prix aux choses grandes, sublimes et élevées dans l'ordre de la nature (3). Ils ne désireront et ne rechercheront point ces choses ni dans l'ordre de la nature ni dans l'ordre de la grâce. Ils ne seront pas comme des âmes dominées par la superbe qui veulent se distinguer et sortir du commun par la connaissance de ces choses grandes et sublimes et par les discours qu'ils en tiennent. Ils éviteront cela dans leurs paroles et dans leur conduite (4) et encore davantage dans l'exercice des saintes fonctions; ils ne cher-

(1) cette paix sensible [1845].

(2) dont les dispositions ont toujours été telles au milieu de tant d'afflictions auxquelles leurs cœurs sacrés étaient sans cesse assujettis [1845].

(3) à ce que le monde estime grand, sublime et élevé [1845].

(4) Ils ne se laisseront pas dominer par la superbe pour vouloir se distinguer et sortir du commun, pour se faire un nom par l'étendue de leurs connaissances, par l'élévation de leur esprit, par la sublimité de leurs pensées et de leurs discours. Ils auront horreur de toutes ces choses et les éviteront avec soin dans leurs conversations et leur conduite [1845].

cheront en tout que la plus grande gloire de Dieu, et cela avec une grande pureté, une grande simplicité et une parfaite humilité.

ART. XVIII. — Au lieu d'estimer et de rechercher ces choses qui nous relèvent, ils n'estimeront, ne rechercheront et ne s'occuperont que de la connaissance de leur profond néant, de leurs misère et inutilité; c'est là ce qui produit la véritable humilité d'esprit, l'amour de la petitesse et des choses basses, qui fait l'humilité de cœur, l'obéissance parfaite, l'amour de Dieu le plus pur et le détachement de soi-même qui en sont les fondements; le zèle véritable pour le salut des âmes, l'esprit d'oraison, l'accomplissement parfait des règles. Ils s'étudieront à acquérir toutes ces vertus au plus haut degré, comme les doivent posséder de véritables apôtres (1).

ART. XIX. — Il faut qu'on les considère réduites en pratique dans leur conduite (2). Ils seront paisibles, doux, humbles, graves et charitables dans leur langage, dans leurs actions, dans leur démarche, dans leur tenue et en général dans leur conduite et dans leurs rapports avec tout le monde. Ils n'exigeront rien des autres pour leur propre personne, se regardant comme des hommes de néant et des serviteurs qui doivent tout à tout le monde et à qui personne ne doit rien. Ils prendront bien garde cependant à ce que leur ministère ne soit pas méprisé, et à ce qu'ils ne perdent pas l'autorité apostolique dont ils ont besoin auprès des âmes.

ART. XX. — Ils auront horreur de cet esprit d'orgueil

(1) Au lieu de mettre leur complaisance dans ce qui les exalte, ils tâcheront de s'établir dans une véritable humilité de cœur, dans l'amour des choses basses, dans le contentement au milieu du mépris des hommes. L'amour de Dieu le plus pur, le détachement d'eux-mêmes et la parfaite obéissance seront les fondements de cette vie si sainte et si humble; le zèle véritable pour le salut des âmes, l'esprit d'oraison, l'accomplissement parfait des règles en seront la suite; aussi bien qu'en se livrant à la superbe, ils deviendraient des instruments nuls et même nuisibles à la gloire de Dieu de même par la pratique parfaite de ces vertus ils deviendraient de véritables Apôtres [1845].

(2) S'ils ont le bonheur de pratiquer sincèrement ces vertus, ils seront paisibles... [1845].

et d'ambition qui inspire le mauvais désir de dominer sur ses frères, d'avoir plus d'autorité et d'être plus considéré qu'eux dans l'intérieur de la Communauté ou parmi les personnes du dehors. Bien au contraire ils se rempliront du véritable esprit d'humilité par lequel ils désireront sincèrement devant Dieu d'être regardés et mis les derniers de tous.

ART. XXI. — Ils regarderont comme un crime abominable l'ambition qui fait désirer et briguer même les supériorités. Tous, au contraire, se regarderont comme indignes d'être placés au-dessus de leurs frères pour les gouverner. Ils se reconnaîtront incapables de remplir les grandes et importantes fonctions de la supériorité, pensant être bien éloignés d'avoir les grandes qualités que demande cette charge.

Si, par malheur, il arrive à quelqu'un de se laisser vaincre par le démon de l'orgueil et de l'ambition (1), il doit tenir la dernière place partout, jusqu'à ce qu'il se soit établi dans une humilité sincère.

Et dans leurs déterminations à cet égard, les supérieurs ne doivent pas considérer le bien qu'ils peuvent empêcher, mais seulement l'avancement spirituel de leurs frères. Ils agiront cependant en cela avec la plus grande douceur et charité.

ART. XXII. — On ne doit jamais se mécontenter d'un emploi médiocre dont on serait chargé, sous le prétexte qu'on pourrait bien s'acquitter d'un plus considérable et qu'on s'y rendrait plus utile. Il faut se défier beaucoup de toute pensée qui tend à satisfaire notre amour-propre et à nous relever aux yeux des hommes.

ART. XXIII. — On se mettra en garde contre la honte qu'on éprouve devant les personnes du monde quand on occupe une place inférieure dans le saint ministère. Il faut, dans ce cas, agir avec la même humilité que dans l'intérieur de la Communauté.

ART. XXIV. — Ceux qui réussissent dans leurs fonctions doivent veiller beaucoup sur eux-mêmes pour ne pas laisser pénétrer l'orgueil dans leur cœur et pour ne

(1) pour faire ces brigues, [1845].

pas se laisser entraîner aux mauvais sentiments qu'il inspire. Ils doivent, dans leur succès, s'abaisser sans cesse devant Dieu, craindre de se perdre eux-mêmes en sauvant les autres, demander avec instance la grâce de l'humilité, s'humilier même à l'extérieur devant leurs frères, et se réjouir si on les abaisse et si on ne fait pas attention à ce qui pourrait devenir pour eux le sujet d'une tentation d'orgueil. Cependant ils doivent employer avec simplicité les dons de Dieu pour sa très grande gloire, tout en se tenant dans une sincère et profonde humilité.

ART. XXV. — Ceux qui ne réussissent pas ou à qui il serait arrivé de faire une faute qui n'est telle que devant les hommes, doivent se mettre bien fort sur leurs gardes contre la tristesse et le découragement, qui sont des effets de l'orgueil (1). On prendra garde à tout sentiment de fausse humilité qui rabaisse l'âme et la porte à l'abattement, comme aussi on évitera d'affecter toutes les manières que l'amour-propre invente pour couvrir la honte qu'on ressent; mais on s'humiliera dans son intérieur devant Dieu; on se réjouira devant lui de ce qu'il nous a procuré les moyens de parvenir à l'amour de notre propre abjection, et on tiendra son âme dans la paix, tâchant d'oublier peu à peu ce qui cause cette humiliation.

ART. XXVI. — Pour vaincre plus facilement tous ces mauvais penchants d'orgueil et tant d'autres qui en proviennent, et pour parvenir à une humilité véritable, profonde et intérieure, ils tâcheront d'employer les pratiques de l'humilité extérieure conseillées et généralement mises en usage par tous les saints.

ART. XXVII. — Chacun doit se regarder comme le dernier de tous ses frères, aimer à être traité comme tel par tout le monde, choisir en tout ce qu'il y a de plus bas et de plus vil, et cédant toujours le meilleur aux autres. On aimera aussi à être traité des autres

(1) Quand on ne réussira pas ou quand on fera une action ou une démarche blâmée par les hommes, on se mettra bien sur ses gardes contre la tristesse et le découragement, effets ordinaires produits dans ces circonstances par l'amour-propre.

comme le dernier de tous (1). On se gardera bien de se peiner ou de s'offenser quand on nous aura témoigné de l'indifférence. De notre côté, nous n'en témoignerons jamais à personne, et nous donnerons sans cesse à tous nos frères des marques de respect et de distinction. En tout cela rien ne doit être affecté.

ART. XXVIII. — Pour se perfectionner dans l'humilité, ils se porteront avec joie aux œuvres les plus basses pour le service de leurs frères, comme de faire la cuisine dans la maison, laver la vaisselle, balayer les escaliers, les salles, la cour, brosser les habits, nettoyer les souliers, et autres œuvres encore plus basses s'il s'en trouve. Ils feront tout cela, même en présence des étrangers, et sans honte ni vanité, mais avec une douce et humble modestie.

ART. XXIX. — Ils regarderont la vanité comme une bassesse d'âme indigne d'un missionnaire et d'un apôtre de Jésus-Christ; ils chasseront loin d'eux tout sentiment de complaisance en eux-mêmes, tout désir de se faire estimer et remarquer. Ils ne feront jamais rien pour plaire à personne ou pour être considérés de qui que ce soit, pas même de leur supérieur; mais ils agiront purement et saintement en toute chose et n'auront de désir de plaire qu'à Dieu seul; c'est sa seule complaisance qu'ils doivent désirer attirer sur eux et sur leurs actions.

ART. XXX. — Ils éviteront avec le plus grand soin l'esprit du monde, les façons de voir et de considérer les choses des gens du monde; ils veilleront bien sur eux pour ne rien imiter de leur conduite dans leurs paroles, leurs actions et leurs manières; ils ne s'assujettiront pas à leurs usages. Mais ils formeront tout le plan de leur conduite, de leurs manières, de leurs usages sur leur divin Maître et d'après ses préceptes; par là ils seront pour les gens du monde des modèles vivants de la pratique de l'Evangile dont l'esprit se peindra dans toute leur conduite.

ART. XXXI. — Ils ne se laisseront jamais non plus

(1) phrase supprimée en 1845.

dominer par les blâmes et les jugements des gens du monde. C'est à eux à juger le monde et à lui apprendre la conduite qu'il doit tenir; mais le monde n'a rien à leur enseigner. Ils ne doivent point se soumettre à ses doctrines ni à ses jugements pervers, pleins de malice et opposés aux saintes maximes de leur divin Maître.

ART. XXXII. — Pour éloigner autant que possible de nos missionnaires tout sentiment de vanité, il est expressément défendu de donner jamais des louanges et de dire des paroles flatteuses ni à ses supérieurs, ni à ses inférieurs, ni à ses égaux. La charité, la douceur et le respect avec lesquels ils doivent se traiter mutuellement, ne doivent jamais se pratiquer aux dépens de la sainte humilité.

ART. XXXIII. — Ils doivent être sincèrement et profondément humbles, chacun en particulier et en corps aussi, c'est-à-dire, quoiqu'ils doivent avoir la plus grande estime pour leurs règles, pour l'esprit qui y est contenu, quoiqu'ils doivent avoir la plus grande tendresse pour le corps auquel il a plu à Dieu de les unir pour sa gloire et leur sanctification, cependant ils ne doivent pas vouloir l'exaltation de ce corps, ni s'affliger de le voir humilié aux yeux des hommes. Ils doivent se réjouir et éprouver de grandes satisfactions en voyant d'autres religieux très estimés, respectés, et ils doivent sentir une grande joie à la vue du bien qu'ils font dans l'Eglise de Dieu. Ils doivent seulement faire tout ce qui est en eux pour que leur Congrégation soit aussi une servante fidèle de la sainte Eglise, animée d'un zèle infatigable pour procurer son exaltation et la plus grande gloire de Jésus-Christ, son divin Epoux (1).

(1) ART. XXXIII. — L'humilité sincère et profonde doit les animer à l'égard de la Congrégation aussi bien que par rapport à leurs personnes en particulier. Ils auront la plus grande estime pour leurs règles, pour l'esprit qui y est contenu, la plus grande affection pour le corps auquel il a plu à Dieu de les unir pour sa gloire et pour leur sanctification; mais ils ne doivent pas mettre leur complaisance dans l'exaltation de ce corps, ni s'affliger lorsqu'ils le verront humilié aux yeux des hommes. Ils doivent éprouver une véritable satisfaction de voir d'autres religieux estimés, respectés, et se réjouir à la vue du bien qu'ils font dans l'église de Dieu. De leur côté, ils tâcheront seulement d'employer

ART. XXXIV. — Lorsqu'on les humilie et qu'on calomnie leurs Communautés, ils doivent se tenir en repos et dans le silence devant Dieu, se contentant de le servir fidèlement et avec amour, sans vouloir être honorés et estimés des hommes. Si cependant ces calomnies étaient nuisibles à leur ministère, ou devaient être des obstacles à la gloire de Dieu, ils tâcheraient de les détruire, mais toujours en se conservant dans les bornes d'une humilité pleine de douceur et de modestie, épargnant, si cela se peut, les calomniateurs et les traitant même avec respect.

ART. XXXV. — Ils auront aussi un très grand soin de vaincre les défauts de leurs caractères et de leur humeur. Ils feront tout ce qu'ils pourront pour ne pas faire souffrir et pour n'offenser en rien ceux avec qui ils sont en rapport, afin que leur ministère soit sans reproche devant les hommes aussi bien que devant Dieu, et afin que tous, voyant en eux de vrais serviteurs de Dieu, pleins des vertus et des perfections de leur divin Maître, exempts des défauts et des faiblesses des autres hommes, bénissent et glorifient leur Père Céleste qui les a envoyés (1).

ART. XXXVI. — Ils éviteront soigneusement tout ce qui est défectueux dans leurs manières; ils auront un abord facile, ouvert et qui met à leur aise et remplit de confiance ceux qui ont affaire avec eux. Ils seront polis envers tout le monde, prenant cependant bien garde de ne jamais imiter en rien la politesse du monde; la leur doit être une politesse évangélique, pleine de charité et de simplicité.

ART. XXXVII. — Ils éviteront avec le même soin de se faire des habitudes et comme des manies, en adoptant certaines expressions favorites, certaines manières dans le parler, dans les gestes ou la tenue, afin qu'ils

tous les moyens pour que leur Congrégation soit aussi une servante fidèle de la sainte Eglise, animée d'un zèle infatigable pour procurer son exaltation et la plus grande gloire de Jésus-Christ, son divin Epoux [1845].

(1) qui les a envoyés, et en profitent pour leur sanctification [1845].

ne prêtent pas au ridicule par ces imperfections et ne nuisent pas à leur ministère. Tout en eux doit être grave, modeste, sage et selon Dieu, dont la sainteté doit reluire dans toutes les démarches, dans toutes leurs actions et dans toute leur vie.

CHAPITRE X

De la prédication.

Art. Ier. — Les missionnaires considéreront la prédication comme le ministère principal et le plus important de leur apostolat. Ils tâcheront de s'en acquitter en vrais apôtres.

Art. II. — Ils prendront pour modèles dans leur prédication Notre-Seigneur Jésus-Christ et les saints Apôtres. Ils ne s'en proposeront jamais d'autres.

Art. III. — Ils étudieront avec soin et dans un grand esprit de piété (1) toutes les dispositions intérieures et extérieures de Notre-Seigneur et de ses saints Apôtres dans leur prédication et leur manière de prêcher. Ils tâcheront de prendre le même genre et les mêmes dispositions et manières, le tout dans un grand esprit de piété et de ferveur.

Art. IV. — Dans leurs prédications ils auront pour fin, comme il a été dit ailleurs, d'inspirer la haine et l'horreur du péché, de convertir, de changer les âmes, de les porter à l'amour de Dieu, de les instruire dans les vérités saintes de la religion, de leur apprendre à servir Dieu, à marcher dans la perfection pour assurer leur salut éternel.

Art. V. — Pour parvenir à cette fin, ils doivent viser dans leurs discours à éclairer les esprits pour leur faire concevoir parfaitement les choses divines, et à échauffer les cœurs afin de les porter à la haine de ce qui est haïssable devant Dieu et à l'amour des choses qu'ils doivent aimer, qu'ils les embrassent avec ferveur et cou-

(1) de piété et d'oraison [1845].

rage. Ils ne doivent pas se contenter de produire ces effets sur l'imagination par les inventions emphatiques et par les industries de leur esprit; mais ils doivent assaisonner leurs paroles (1) par le sel de la grâce et leur donner l'empreinte de la lumière divine qu'ils obtiendront s'ils sont fidèles.

ART. VI. — Ils liront et méditeront souvent le saint Evangile et les Epîtres des Apôtres, surtout celles de saint Paul, pour y acquérir la connaissance parfaite de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de ses saints mystères, pour se remplir des grandes et admirables vérités qu'il est venu nous enseigner par lui-même et par ses saints Apôtres et pour y prendre la lumière, l'onction et la force avec lesquelles lui-même et ses saints Apôtres ont enseigné et prêché ces célestes vérités.

ART. VII. — Le fond, l'âme de leur prédication évangélique sera non un esprit d'étude et de science, mais comme dans les grands modèles qui leur sont proposés un véritable esprit intérieur, un grand amour de Dieu, un zèle ardent pour l'établissement de son règne dans tous les hommes et un désir fervent du salut et de la sanctification des âmes. S'ils ont cette flamme brûlante d'amour dans leur intérieur et s'ils sont remplis de l'esprit de Dieu, ils paraîtront dans la chaire comme de vrais apôtres et produiront des effets merveilleux.

ART. VIII. — Leur prédication doit être sainte. Ils doivent toujours annoncer la parole de Dieu et non leur propre parole. Ils ne s'étudieront point à employer les industries de l'éloquence humaine pour obtenir de bons effets, mais ils parleront en hommes inspirés par la grâce divine, et tâcheront d'imprimer les sentiments qu'ils éprouvent eux-mêmes dans les âmes de ceux qui les écoutent en agissant toujours sous l'impression de cette sainte grâce.

ART. IX. — Leur prédication doit être pure, exempte de tout motif humain, de tout intérêt et de toute espèce de satisfaction humaine. Tout dans cette grande action doit être au-dessus de la nature et tout céleste.

(1) mais ils doivent pénétrer dans l'esprit et le cœur de leurs auditeurs en assaisonnant... [1845].

ART. X. — Ils prêcheront aussi avec de profonds sentiments d'humilité, se conservant libres de tout amour-propre, de toute vanité, de toute complaisance quelconque en eux-mêmes et dans les choses qu'ils disent. Aussi veilleront-ils avec grand soin sur eux-mêmes avant, pendant et après la prédication, afin que l'ennemi ne trouve rien qui lui appartienne dans une si sainte et si grande œuvre et qu'ils n'aient pas le malheur de vouloir plaire aux hommes et de se prêcher eux-mêmes au lieu de prêcher Notre-Seigneur.

ART. XI. — Leur prédication doit être fervente; toutes leurs paroles et toutes leurs actions en chaire doivent être l'expression du zèle ardent dont ils brûlent pour la sanctification des âmes auxquelles ils parlent.

ART. XII. — Leur prédication doit être simple dans les pensées, dans les mouvements affectueux, dans l'ordre et l'enchaînement des matières, dans le style; leurs gestes et leur tenue doivent être simples aussi. Ils doivent montrer l'homme apostolique en tout, sentir profondément les vérités qu'ils veulent prêcher, les rendre telles que Notre-Seigneur les leur montre dans l'oraison, sans trop s'attacher à la manière de les exprimer et sans mettre de la recherche dans la tournure des phrases et des pensées.

ART. XIII. — Cependant ils ne doivent en aucune manière mettre de la négligence dans toutes ces choses; ils doivent éviter tous les défauts dont ils s'aperçoivent, et même donner un certain soin à leur style et à leurs gestes, afin de ne pas nuire, en les négligeant, à l'impression que doivent faire leurs paroles. Il faut que leurs pensées soient solides, claires et sans embarras, afin que ceux à qui ils parlent en profitent et les comprennent sans la moindre difficulté.

ART. XIV. — Leurs prédications doivent être puissantes et généreuses. Ils doivent s'élever fortement contre le péché, jeter la crainte dans le cœur des pécheurs endurcis; mais, pour cela, il ne faut pas qu'eux-mêmes craignent ceux à qui ils parlent, et qu'ils les ménagent lâchement. Ils doivent parler avec toute la force et la puissance qui leur sont données par Notre-

Seigneur, pour faire connaître aux peuples leurs péchés, leurs vices et pour les en corriger. Ils prendront cependant garde que cette force et cette puissance avec lesquelles ils doivent parler, ne dégénèrent pas en aigreur, et que ce qu'ils diront contre le péché ne paraisse pas être des invectives et des personnalités.

ART. XV. — Leur prédication doit être noble et élevée; ils doivent savoir qui les envoie; le représenter dignement, parler *tanquam potestatem habentes*. Ils vaincront la crainte et le trouble qu'éprouvent les hommes timides quand ils doivent paraître en chaire, regardant ces impressions et sentiments comme indignes d'un homme apostolique. Ils doivent triompher aussi en eux des défauts qui, dans un prédicateur de la parole divine, dévoilerait de la faiblesse et l'empêcheraient de prendre toute l'autorité et tout l'ascendant d'un véritable apôtre de Jésus-Christ. Toutefois ils éviteront de prendre ce ton d'élévation et de hauteur qu'inspire l'orgueil.

ART. XVI. — Pour que leurs prédications soient parfaites et capables de produire sur les âmes tout l'effet qu'ils désirent, ils ne se contenteront pas de rendre leurs pensées et leurs sentiments par leurs paroles, mais ils tâcheront d'exprimer l'impression qu'ils reçoivent de Dieu par leur action, leurs gestes, l'expression de leur figure, par toute la contenance de leur corps. Toutes ces choses sont autant de paroles puissantes que Dieu donne aux prédicateurs apostoliques pour opérer le salut des peuples.

ART. XVII. — L'action qui accompagne ainsi la parole doit (2) toujours partir d'un grand et profond sentiment imprimé dans leurs âmes par la grâce divine, afin que cette action soit toujours en rapport parfait avec leurs paroles et avec les sentiments qu'ils veulent produire dans les autres.

ART. XVIII. — Ils doivent tous préparer leurs prédications, et même leurs catéchismes, avec grand soin

(1) ou la négligence et que leur prédication n'en souffre [1845].

(2) ne doit pas être étudiée et composée, mais toujours partir... [1845].

toutes les fois que cela est possible; chacun doit se préparer de la manière qui lui convient le mieux, soit en écrivant tout ce qu'il doit prêcher et l'apprenant par cœur mot-à-mot, soit en écrivant seulement les divisions et subdivisions et les principaux points de développements de chaque subdivision, soit en faisant tout cela simplement dans son esprit sans rien écrire.

Chacun doit employer celle de ces trois méthodes, par le moyen de laquelle il fera le mieux; mais personne ne doit, sans nécessité absolue, monter en chaire sans s'y être préparé, de peur qu'il ne tombe dans la présomption ou la négligence (1).

ART. XIX. — Pour approfondir leur sujet et s'en remplir, ils peuvent employer une de ces trois manières : la première de lire des auteurs pieux sur la matière de leur prédication capables d'éclairer l'esprit du prédicateur et de toucher son cœur; ils méditeront les vérités qu'ils auront lues pour s'en pénétrer, puis ils prépareront ce qu'ils doivent prêcher selon leur méthode ordinaire; — la deuxième, de méditer sur son sujet sans avoir recours à un livre, l'arrangeant, le divisant, l'accommodant aux besoins des peuples sans secours étranger. Et pour faciliter ce travail, on prend un ou plusieurs textes de l'Ecriture pour en faire le sujet de ses méditations et pour en tirer le développement de son sermon; — la troisième, d'avoir toutes prêtes ses divisions et subdivisions, et avant de monter en chaire, on les médite quelque temps en esprit d'oraison. Cette dernière manière de se préparer ne doit être permise que quand on est sûr qu'elle suffira au prédicateur pour bien s'acquitter de son emploi, et qu'il ne tombera pas dans les fautes auxquelles elle expose.

ART. XX. — Ils doivent, en préparant leurs discours, ne pas se contenter de considérer les vérités abstractivement et en elles-mêmes, mais aussi par rapport aux besoins, aux vices, aux caractères des peuples auxquels ils prêchent, leur parler en conséquence, en se mettant bien à leur portée.

(1) et que leur prédication n'en souffre [1845].

ART. XXI. — Jamais leurs prédications ne doivent être préparées autrement qu'en esprit d'oraison, dans un recueillement intérieur et dans une grande paix de l'âme devant Dieu, et ils doivent se tenir dans cet état soit pendant la lecture de l'auteur qu'ils consultent, soit en méditant leur sujet, soit dans l'arrangement de leurs divisions et développements, soit dans la considération des besoins des peuples, soit en apprenant par cœur ce qu'ils ont écrit, soit en s'en rendant compte à eux-mêmes.

ART. XXII. — Pour préparation immédiate, ils doivent se mettre devant Dieu dans les dispositions et sentiments convenables pour recevoir sa grâce, afin que leurs paroles accompagnées de cette grâce ne soient plus de simples paroles humaines, mais deviennent des paroles toutes divines. Ensuite ils repasseront leur sujet, se figurant être en chaire et prêchant. Cela fait, étant bien assurés des choses par lesquelles ils doivent commencer, ils se tiendront en repos devant Dieu vis-à-vis leur sujet, sans plus s'occuper l'esprit de son détail. Ils doivent rester dans cet état au moins une demi-heure, si cela se peut. Puis, montant en chaire, comme sortant du sein de Dieu même, ils répandront avec abondance le feu dont ils seront embrasés, et rempliront toutes les âmes de la grâce divine qu'ils auront attirée en eux.

ART. XXIII. — Montant en chaire, ils se conserveront dans un profond recueillement et se donneront à Notre-Seigneur dans un esprit de sacrifice et dans le désir de donner leur vie pour la sanctification des âmes auxquelles ils vont parler et pour les vérités qu'ils vont leur annoncer. Ils se mettront à genoux dans la chaire dans ces vues et ces désirs; ils ne resteront pas longtemps à genoux, pour ne pas faire attendre le peuple. Après s'être levés, quand tout le monde sera dans le silence, ils se tiendront encore un tout petit moment dans la récollection. Ensuite ils feront le signe de la croix avec beaucoup de dévotion et dans les mêmes désirs de se sacrifier pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Ensuite ils commenceront posément, paisiblement, gravement et dévotement.

ART. XXIV. — Après la prédication ils se tiendront dans le recueillement et dans les bons sentiments que cette sainte action aura produits en eux, tâchant d'en profiter pour le bien de leurs âmes. Ils repousseront toutes les pensées et tous les sentiments de vanité qui s'élèveront en eux, tâcheront de s'oublier entièrement eux-mêmes, de ne plus s'occuper de l'action qu'ils viennent de faire que pour reconnaître humblement leurs fautes devant Dieu, afin de s'en corriger. Enfin ils se recommanderont à la très Sainte Vierge avec les âmes auxquelles ils auront prêché.

ART. XXV. — Les supérieurs doivent veiller soigneusement à ce que les prédications se fassent selon toutes les règles du véritable apostolat. Ils doivent éloigner les prédicateurs qui prêchent avec orgueil et avec vanité, comme aussi ceux qui prêchent trop humainement, qui mettent trop de recherche dans leurs pensées, leur style et l'arrangement de leurs discours. Ils doivent prévenir d'abord ceux qui tomberaient dans ces défauts, et si cet avertissement ne suffit pas pour les corriger, ils doivent les éloigner pour quelque temps de la prédication et leur donner d'autres emplois. Si, après cela, ils voient qu'ils sont incorrigibles, il faut leur interdire tout à fait le ministère de la parole.

CHAPITRE XI

DE LA CONFESSION ET DES AUTRES FONCTIONS SACRÉES.

ART. Ier. — Les Missionnaires du Saint-Cœur de Marie s'adonneront, autant qu'ils pourront, à l'administration du sacrement de pénitence et ils en feront une des occupations principales de leur zèle.

ART. II. — Ils seront toujours disposés à recevoir tout le monde, dans le saint tribunal, avec une égale charité, et ne feront jamais acception de personne.

ART. III. — Dès qu'on les demande au confessionnal, ils doivent s'y rendre aussitôt, et ne point faire attendre les pénitents sans une raison grave.

ART. IV. — Ils auront le plus grand soin de ne jamais manifester en aucune manière, aucun mouvement de mécontentement, d'ennui ou de peine à l'occasion de leurs pénitents, ni en leur présence ni en leur absence, quelque pénible d'ailleurs que puisse être pour eux le soin de leurs âmes. Ils recevront au contraire avec une plus grande douceur ceux qui leur causent le plus d'importunité ou de chagrin.

ART. V. — Ils se rempliront d'un grand esprit de foi quand ils entreront dans le saint tribunal et avant d'y entrer ils auront toujours soin de se mettre à genoux, afin d'invoquer Dieu avec ferveur et lui demander sa grâce pour eux-mêmes pour qu'ils puissent bien connaître l'état du pénitent, et enfin pour le pénitent lui-même.

ART. VI. — Pendant tout le temps qu'ils seront au saint tribunal, ils se tiendront dans le recueillement et dans la plus profonde humilité à la vue du grand ministère qu'ils exercent. Ils tâcheront de se pénétrer d'une grande défiance d'eux-mêmes et de leurs propres lumières, et ne chercheront à discerner les choses et à ne donner des conseils et des paroles de consolation que dans une grande union à leur adorable Maître et par les lumières très saintes de son divin esprit, le tout sans contention.

ART. VII. — Dans la confession ils aideront les gens ignorants, les interrogeront suivant leurs besoins et leur apprendront à bien se confesser, le tout avec la plus grande douceur.

ART. VIII. — Dans leur morale ils ne seront ni trop sévères ni trop relâchés. Autant que possible ils professeront tous les mêmes principes dans leur doctrine et auront une conduite uniforme dans le saint tribunal aussi bien que dans tout le reste de leur ministère.

ART. IX. — Ils chercheront toujours à encourager les pénitents plutôt qu'à les reprendre. Ils feront sentir aux pécheurs toute la grandeur du mal qu'ils ont commis, mais non de manière à leur causer une mauvaise honte, à resserrer leurs cœurs, à les intimider; il faut que cela

se fasse de manière à les toucher, à les aider à ouvrir tout leur cœur et à les remplir de confiance.

ART. X. — Ils tâcheront, le plus qu'ils pourront, de porter les pécheurs à la contrition par l'amour, et s'ils emploient la crainte pour ceux qui ne paraissent pas susceptibles de sentiments d'amour, ce sera toujours en les touchant, en les portant à la confiance et jamais avec rigueur.

ART. XI. — Après la déclaration des péchés, ils tâcheront de donner aux pénitents quelques instructions utiles, précises et qui puissent leur servir de règles de conduite, et si le temps leur manque, ils diront toujours au moins quelques paroles propres à les porter à la contrition.

ART. XII. — Leurs paroles doivent être toutes célestes et respirer un air de sainteté, de douceur, de suavité, d'onction qui doit être particulier au saint tribunal. Il doit en être de même de leur ton et de leur manière de s'exprimer; tout en eux doit faire sentir qu'ils sont intimement unis à Notre-Seigneur, et que c'est lui qui parle par eux.

ART. XIII. — Ils ne parleront jamais dans le confessionnal de choses étrangères à la confession ou à la direction des âmes (1).

ART. XIV. — Ils ne tiendront pas trop longtemps leurs pénitents, surtout les personnes du sexe. Lorsque les pénitents ne savent pas s'accuser de leurs fautes et sont trop long à les dire, ils doivent les aider avec la plus grande charité et douceur, leur faire retrancher les détails inutiles, leur apprendre à déclarer leurs péchés d'une manière plus claire et plus concise.

ART. XV. — On veillera avec le plus grand soin sur son cœur pour ne jamais se laisser aller à aucune affection naturelle pour ses pénitents, et surtout pour ne rien faire qui puisse leur inspirer pour soi quelque attache mauvaise (2). On ne cherchera uniquement et de tout son pouvoir qu'à faire aimer Dieu seul, à établir son

(1) ou à la direction des personnes qu'ils confesseront [1845].
(2) qui tende à se les attacher d'une manière défectueuse [1845].

règne dans ceux qu'il nous envoie, prenant tous les moyens que la vraie charité et la prudence fournissent pour les maintenir dans le saint amour et pour garantir leurs cœurs de toute affection qui lui est étrangère.

ART. XVI. — Il faut bien se mettre en garde contre l'amour-propre, qui fait éprouver du mécontentement et de la peine quand on est abandonné par des pénitents; on doit leur laisser toute liberté de s'adresser à qui ils veulent, et ne jamais leur témoigner la moindre peine ni la moindre résistance quand ils usent de cette liberté, à moins qu'on ne voie évidemment qu'en changeant de confesseur, ils nuiraient gravement au bien de leur âme, et dans ce cas il faut examiner devant Dieu jusqu'à quel point on doit s'opposer à leurs désirs, et agir prudemment.

ART. XVII. — On exercera sur soi-même la vigilance la plus grande et la plus assidue pour ne jamais violer en quoi que ce soit ni en quelque manière que ce soit le sceau sacré de la confession. On ne parlera jamais, pas même d'une manière vague et générale, de ce qui peut avoir quelque rapport aux confessions que l'on a entendues, lors même que les personnes qui nous entendraient ne peuvent avoir aucune connaissance de nos pénitents. Lorsqu'on est obligé de consulter sur une difficulté du saint tribunal, on s'y prendra de manière à être bien sûr qu'on ne s'expose pas au danger même éloigné de révéler des choses qu'on doit tenir cachées.

ART. XVIII. — On ne doit jamais plaisanter sur ce qui touche ce saint sacrement, ni en parler avec légèreté, quand bien même les personnes présentes seraient toutes ecclésiastiques. On doit être encore plus réservé à parler par amusement et plaisanterie des personnes que l'on entend en confession, soit en leur présence, soit en leur absence et d'une manière générale.

ART. XIX. — On doit administrer ce sacrement, et en général exercer toutes les saintes fonctions du sacerdoce, avec le plus grand respect et avec le plus grand esprit de foi. La tenue extérieure doit répondre aux sentiments intérieurs et les exprimer parfaitement.

ART. XX. — On doit se comporter avec le même res-

pect et la même religion toutes les fois qu'on traite les choses saintes et toutes les fois qu'on se trouve à l'église. On y conservera toujours dans toute sa démarche et dans toute sa conduite la plus grande modestie, la plus grande gravité et le plus grand recueillement intérieur et extérieur.

ART. XXI. — Notre dévotion et tous nos sentiments de religion, de foi et d'amour doivent surtout redoubler quand nous offrons le saint sacrifice de la messe. Il faut paraître à l'autel comme un ange du ciel, s'y tenir et s'y comporter comme si on voyait des yeux du corps ce qui s'y passe et celui qui s'y trouve.

ART. XXII. — On ne doit être ni lent ni précipité dans la célébration de la sainte messe. Pour se tenir dans les limites convenables, cette sainte action ne doit pas durer plus d'une demi-heure, ni moins de vingt-cinq minutes. On tâchera d'acquérir peu à peu cette modeste et paisible aisance qui inspire de la dévotion à tous les assistants et qui fait que, sans traîner, on ne presse pas les paroles et les mouvements.

ART. XXIII. — On ne montera jamais à l'autel sans avoir fait une préparation convenable et on prendra toujours au moins un quart d'heure après avoir célébré pour faire son action de grâces. On tâchera de ne pas se laisser déranger pendant ces moments précieux, sans jamais brusquer cependant ceux qui viendraient nous parler alors. On les renverrait doucement à un autre moment.

ART. XXIV. — On tâchera d'inspirer aux fidèles, par ses paroles et par sa conduite, tous les sentiments de foi, de respect, de religion et de modestie dont on doit être pénétré dans les églises et envers toutes les choses saintes.

TROISIEME PARTIE

Du Gouvernement de la Congrégation.

CHAPITRE PREMIER

Du Gouvernement en général.

Art. Ier. — Le gouvernement de la Congrégation, influant considérablement sur tout le corps en général, sur chacun de ses membres en particulier et sur tout le bien qu'elle doit entreprendre et exécuter dans l'église de Dieu, il est très important qu'il soit bon, saint et selon le plus parfait esprit de cette même Congrégation. C'est pourquoi ceux qui y seront employés aux fonctions ne conduiront jamais les affaires selon leur propre esprit, quelque élevé qu'il puisse être, mais selon les règles qui leur sont prescrites pour cela.

Art. II. — Le gouvernement de la Congrégation doit toujours être en rapport avec la fin vers laquelle elle tend, la très grande gloire de Dieu et avec l'objet qu'elle se propose, le salut des âmes les plus délaissées. Aussi, tous ceux qui auront des charges dans les Communautés auront continuellement ces deux points devant les yeux et se dirigeront par cette vue dans toutes leurs démarches et dans l'exercice de toutes leurs fonctions.

Art. III. — Outre cela dans toute leur conduite, ils tendront avec autant de force que d'application à entretenir et à augmenter l'esprit apostolique dans tous les membres de la Congrégation. Ils éviteront avec le plus grand soin tout ce qui pourrait diminuer ou affaiblir cet esprit.

Art. IV. — Un des soins principaux que doit sans cesse occuper les supérieurs dans la direction des affaires, sera la plus parfaite conservation de la règle. Ils rejetteront toutes les pensées et toutes les vues qui ne

sont pas conformes à l'esprit de la Congrégation ou qui tendent à l'affaiblir.

ART. V. — Dans le gouvernement de leur Communauté, les supérieurs feront aussi tout ce qui sera en leur pouvoir pour procurer le bien et l'avancement spirituel de tous leurs frères. Ils éviteront avec le plus grand soin de diriger les choses d'une façon qui puisse nuire à la sainteté de ceux qui sont sous leur conduite.

ART. VI. — Une attention très importante qu'ils doivent avoir, c'est d'entretenir la paix, l'union et la bonne intelligence parmi tous les membres de la Congrégation.

ART. VII. — Enfin, dans le gouvernement de la Congrégation, les supérieurs doivent tendre fortement et continuellement à la rendre de plus en plus capable de servir Notre-Seigneur et sa sainte Eglise, et pleine de zèle pour saisir toutes les occasions de le faire (1), mais tout cela selon les vues et l'esprit de nos règles.

ART. VIII. — Comme on a à gouverner des choses saintes et à les diriger vers une fin sainte par des moyens qui sont saints, il faut aussi qu'on le fasse saintement et non d'une manière profane et comme on ferait pour gouverner une chose humaine.

ART. IX. — Dieu doit être le principe comme il est la fin de tout gouvernement dans la Congrégation; tout doit s'y faire dans les lumières et par les lumières de l'Esprit-Saint.

ART. X. — On doit par conséquent éviter cette conduite réprouvée de Dieu, de gouverner les choses divines par des principes, des industries et des combinaisons inventées et recherchées par le seul esprit humain; mais toujours soit pour l'examen d'une chose, soit pour son exécution et sa conduite, on doit avoir recours à Notre-Seigneur et à son divin Esprit, agir dans le recueillement intérieur, et ne jamais se fonder sur ses propres lumières ni mettre sa confiance dans son propre jugement.

(1) et d'y entretenir un zèle animé pour saisir toutes les occasions d'accomplir ce à quoi elle est appelée de Dieu... [1845].

ART. XI. — Les moyens qu'on emploie doivent être saints et dignes du maître qui nous envoie. On n'en emploiera jamais qu'il n'eût voulu prendre lui-même s'il avait été à notre place.

ART. XII. — Quoiqu'il faille en toutes choses agir dans un grand esprit de sainteté, cela n'empêche pas que notre gouvernement ne doive être très prudent (1); seulement cette prudence doit être prise en Dieu, et être en tout selon Dieu.

ART. XIII. — Une des grandes règles de prudence, c'est la réserve ou discrétion : envisager les choses avec calme, agir avec précaution et examiner avant d'agir.

ART. XIV. — Il faut cependant éviter avec grand soin la timidité, les précautions excessives, la lenteur et les autres défauts qui tiennent d'une fausse prudence. Il faut peser saintement les choses par la prudence de l'esprit de Dieu, prendre hardiment une résolution selon les lumières qu'on aura, mettre toute sa confiance en notre adorable Maître et en sa très sainte Mère, et agir avec force, selon la résolution qu'on aura prise.

ART. XV. — On évitera les ruses et les détours dans la conduite des affaires et dans le gouvernement des Communautés. On suivra au contraire envers tout le monde une marche simple, franche et ouverte, mais surtout envers les membres de la Congrégation.

ART. XVI. — On sera cependant secret et réservé. On ne fera pas connaître toutes ses intentions lorsque cela pourrait faire mauvais effet ou avoir des suites fâcheuses. Il faut être réservé, même avec ses frères, sur les affaires importantes qui regardent le dehors, n'en parlant pas à tous les membres de la Communauté, mais seulement à ceux que l'on a besoin de consulter.

ART. XVII. — Il faut toutefois prendre garde, et n'être pas défiant, ni avoir un ton mystérieux à l'égard de ses frères. Il faut avoir avec eux la plus grande simplicité

(1) dans un grand esprit de sainteté et sous l'inspiration de l'esprit de Dieu, nous ne devons pas nous livrer à l'aveugle à toutes les pieuses inspirations. Il faut se mettre en garde contre l'imagination et agir selon les bonnes règles de la prudence. Seulement... [1845].

et la plus charitable confiance, évitant seulement de dire ce qu'il est important de tenir secret.

ART. XVIII. — Quoique notre prudence doive être acquise dans l'oraison et le recueillement, et que sa source doive être dans le divin Esprit et dans la sagesse éternelle de notre Père céleste, cela n'empêche cependant pas qu'il faille toujours procéder d'une manière très régulière dans toutes nos entreprises et ne rien négliger dans la considération d'un objet de ce qui pourrait nous le faire approfondir; seulement c'est Notre-Seigneur qui doit seul être la source de nos lumières, et toute notre confiance doit être en lui seul.

ART. XIX. — Dans l'examen d'une chose qu'on veut entreprendre, on procédera de cette manière. On commencera par se recueillir en la présence de Notre-Seigneur; dans ce recueillement intérieur et avec le secours du divin Esprit, on envisagera la question dans son ensemble et dans tous ses détails, dans les personnes et les choses avec lesquelles elle est en rapport, et dans toutes les circonstances dont elle est environnée. Quand on aura ainsi approfondi la question en elle-même, et en ayant une idée exacte, on la considérera par rapport à la Congrégation, à ses règles, à son esprit et aussi par rapport aux suites qui pourraient en résulter pour cette même Congrégation, pour ses règles et pour son esprit. Cela étant considéré et la chose pouvant être faite et devant tourner à la très grande gloire de Dieu et au bien des âmes, on examinera les moyens d'exécution soit en eux-mêmes, soit dans leurs rapports avec la fin qu'on veut atteindre, avec les personnes et les circonstances et surtout dans leur conformité à l'esprit de nos règles. Ensuite on tâchera de prévoir les difficultés et les obstacles qui pourraient se trouver soit dans la nature de l'objet, soit dans les moyens qu'on sera obligé d'employer, soit dans les circonstances où l'on se trouvera, soit de la part des hommes. On avisera aux moyens de vaincre ces obstacles et ces difficultés; tout cela toujours dans l'esprit et par l'esprit de notre adorable Maître, sans contention et sans activité naturelle, sans vanité et sans aucune recherche de l'amour-propre. Cette marche

doit être suivie plus ou moins selon l'importance de la chose dont il s'agira et selon les circonstances.

ART. XX. — On observera encore cette autre règle de prudence, de mettre beaucoup de suite et d'uniformité dans ses entreprises, mais surtout dans les actions qui concourent à l'exécution d'une même entreprise, et dans tout ce qui y a rapport, ainsi que dans la marche qu'on y suit et dans les moyens qu'on emploie pour y réussir.

ART. XXI. — Il est aussi très important et même absolument nécessaire à tout bon gouvernement qu'on y observe une parfaite subordination; qu'en toutes choses, en tout temps, en tout lieu, en toute circonstance, tous les supérieurs soient entièrement assujettis à la règle de la Congrégation; que les supérieurs secondaires obéissent fidèlement et ponctuellement au premier, et tous les membres de la Congrégation aux officiers subalternes dans leurs fonctions; et les uns et les autres obéiront exactement d'abord au premier supérieur et ensuite au supérieur secondaire.

ART. XXII. — Une chose importante pour ceux qui gouvernent, c'est une grande constance accompagnée de douceur et de patience dans les peines et les difficultés qu'ils rencontreront sans cesse. Ils ne doivent pas s'effrayer à la vue des obstacles qu'on mettra à tout ce qu'ils entreprendront; quand la prudence ou la nécessité exigera qu'ils cèdent aux difficultés, ils ne perdront pas de vue leur projet s'il est important pour la gloire de notre adorable Maître. Ils mettront toute leur confiance en lui, attendront une circonstance plus favorable et profiteront de toute occasion pour se préparer les voies, afin de poursuivre leur dessein dans le temps et les circonstances déterminées par la divine Providence.

ART. XXIII. — Ceux qui gouvernent doivent se prémunir contre l'empressement à entreprendre ou à exécuter les œuvres avant que le temps n'en soit venu. Ils doivent savoir qu'ils ne peuvent rien par eux-mêmes, que Dieu seul peut faire réussir leurs bons desseins pour sa gloire et attendre en paix que sa divine bonté leur fournisse les circonstances et les moyens favorables pour en venir à l'exécution de leurs saints projets.

ART. XXIV. — Ils prendront garde à un autre excès qui est de laisser traîner les affaires en longueur. Ils s'y prendront toujours d'avance pour accomplir chaque chose en son temps. Pour mieux réussir en cela ils auront beaucoup d'ordre et d'exactitude en tout.

CHAPITRE II

DE LA SUPÉRIORITÉ ET COMMENT IL FAUT EN USER.

ART. Ier. — La supériorité doit être regardée comme une charge imposée au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ à un membre de la Congrégation pour qu'il fasse observer les règles, qu'il procure la sanctification de ses frères; qu'il entretienne la paix et le bon ordre parmi eux; pour qu'il entreprenne et qu'il conduise, pour la très grande gloire de Dieu et le salut des âmes, toutes les œuvres dont la Congrégation a coutume de s'occuper, et qu'il dirige tous les travaux de ses frères vers cette unique fin.

ART. II. — On ne doit accepter cette charge si difficile qu'avec une sincère appréhension et avec une humble défiance de soi-même et de ses talents. Ceux qui ne craindront point seront plus en danger que les autres; mais surtout ceux qui en éprouveront de la satisfaction courront risque de faire de grandes fautes dans l'exercice de leurs fonctions, et cela sans s'en apercevoir; et ils seront exposés même quelquefois à se perdre entièrement.

ART. III. — Ceux qui auront de la crainte et de la répugnance d'être au-dessus de leurs frères, doivent cependant toujours accepter sur-le-champ la supériorité et en faire aussitôt les fonctions. Ensuite ils peuvent faire leurs observations et leurs représentations au premier supérieur; si celui-ci insiste, ils doivent se soumettre sans plus faire de nouvelles démarches pour être déchargés.

ART. IV. — Les supérieurs ne doivent jamais chercher leurs intérêts, leur honneur ou leur propre bien-être, ni

dans l'intérieur de la Communauté ni au dehors. Mais en tout et partout ils n'auront en vue que ce qui est marqué dans l'article premier.

ART. V. — Ils ne doivent jamais employer aucun membre de la Congrégation pour ce qui n'est que pour leur personne, ni avoir des frères (1) ou des domestiques à leur service particulier; mais ils doivent être traités comme tous leurs confrères. Ils ont cependant le pouvoir et doivent même en conscience user des services de leurs confrères pour les soulager dans leurs travaux, soit pour le bien de la Congrégation, soit pour le bien de la Communauté, soit pour le bien des âmes.

ART. VI. — Ils ne doivent pas s'épargner dans les travaux du saint ministère aux dépens de leurs frères en choisissant ce qu'il y aura de plus facile et de plus agréable, mais au contraire ils doivent chercher plutôt à prendre pour eux ce qu'il y aura de plus dur, de plus pénible et de plus difficile; et à soulager leurs frères à leurs dépens.

ART. VII. — Ils doivent prendre garde de ne pas faire souffrir leurs frères par une certaine austérité de vie pour laquelle ils se sentent portés. Ils ne doivent pas les charger au delà de ce que la règle demande, sous prétexte de procurer leur sanctification. Leur attrait pour les mortifications et les humiliations (2) ne doit pas influer sur leur conduite dans le gouvernement de leurs frères. Ils doivent au contraire toujours être portés à adoucir le joug de notre adorable Maître dès qu'il s'agit de choses qui ne sont pas ordonnées par la règle, ni opposées à l'esprit de la Congrégation, ni tendant au relâchement.

ART. VIII. — Les supérieurs doivent se considérer comme des serviteurs que Notre-Seigneur a placés auprès de tous leurs frères, pour s'occuper d'eux sans cesse, et pour faire en sorte qu'il ne leur manque rien de ce dont ils auront besoin pour le corporel et pour le spirituel.

(1) Le mot *frères* se trouve dans le texte du P. Arragon : il n'y désigne pas des membres de la Congrégation, mais des *donnés* ou agrégés.

(2) Leurs propres attraits ne doivent pas influer... [1845].

ART. IX. — En qualité de serviteurs ils doivent sacrifier sans cesse pour leurs frères, leur bien-être, leurs satisfactions, leur santé et leur vie même lorsqu'il en est besoin pour leur bien spirituel.

ART. X. — Ils n'auront aucune distinction ni à table, ni dans leurs habits, ni dans tout ce qui est à leur usage; mais au contraire s'ils veulent vivre selon la perfection de l'humilité de Notre-Seigneur, ils prendront toujours ce qu'il y a de plus vil.

ART. XI. — Ils prendront garde cependant d'avilir leur dignité et de faire mépriser leur autorité. Ils ne pratiqueront cette conduite humble que dans les choses communes de la vie et étrangères à leurs fonctions; mais dans l'exercice de leur charge, ils doivent agir en supérieurs, quoique avec humilité et modestie.

ART. XII. — Quand ils donnent un ordre, ils doivent toujours parler positivement (1), ne jamais hésiter, déterminer les choses le plus qu'ils peuvent et laisser rarement les choses dans l'incertitude ou à l'arbitraire.

ART. XIII. — Ils doivent rarement entrer dans le détail des motifs pour lesquels ils disent de faire ou de ne pas faire une chose; cependant les ordres qu'ils donnent doivent être donnés avec modestie et humilité dans les paroles, les manières et la tenue.

ART. XIV. — Dans les conversations ordinaires et dans tous leurs rapports indifférents avec leurs frères, ils doivent être simples et ouverts; on ne doit alors s'apercevoir de leur supériorité dans aucune de leurs paroles ou de leurs manières. Cependant ils doivent être graves et modérés, ne jamais faire des plaisanteries sur leurs frères, et se garder plus que tout autre de dire ou de faire ce qui pourrait causer de la peine, quelque petite qu'elle soit.

ART. XV. — Dans toute leur conduite à l'égard de leurs frères, ils doivent manifester la plus grande confiance. Ils leur parleront de ce qu'ils savent devoir les édifier et consoler dans leurs travaux, surtout du bien

(1) ils doivent, tout en parlant modestement, le donner cependant positivement [1845].

qui se fera dans la Congrégation, de la conduite sainte de leurs confrères des autres maisons et de leurs travaux pour la gloire de Dieu, ou d'autres choses de ce genre, selon que la prudence le leur permettra.

ART. XVI. — Dans tous leurs rapports avec leurs frères ils agiront avec simplicité, franchise et ouverture de cœur. Ils tâcheront, par ces moyens, de gagner leur confiance et leur affection. Ils éviteront avec soin dans leur conduite à leur égard, les soupçons, les détours, les finesses et tous les autres défauts de ce genre qui ne sont pas selon l'esprit de notre bon Maître et qui ne sauraient produire que du mal.

ART. XVII. — Cependant cette simplicité, cette franchise et cette confiance quoique sincères et parfaites ne doivent pas nuire à la prudence qui est nécessaire aux supérieurs pour les diriger dans toutes leurs démarches, afin qu'ils discernent les esprits, parlent ou se taisent selon les circonstances, et traitent chacun selon ses besoins.

ART. XVIII. — Ils se garderont bien soigneusement de se conduire dans les fonctions de leur supériorité avec un esprit de domination et d'amour-propre; mais, à l'exemple de leur divin Maître, ils gouverneront leurs frères avec humilité, douceur et modestie.

ART. XIX. — Enfin l'âme et le grand principe de toute la conduite des supérieurs envers leurs frères, sera la charité la plus tendre et la plus sainte. Ils doivent être comme leurs pères spirituels, les traiter avec une tendresse paternelle et avoir tous les soins possibles pour procurer le bien de leurs âmes et de leurs corps, et en même temps pour les rendre contents et heureux.

ART. XX. — Leur charité doit être universelle et égale pour tous. Ils doivent bien se mettre en garde contre les prédilections particulières et les préférences, comme aussi contre les répugnances et les répulsions. Leur cœur doit être tout entier à tous leurs frères ensemble et chacun en particulier. Les seules préférences qu'ils peuvent et doivent même avoir, seront pour les âmes faibles et tentées, pour les affligés et les malades. Ils doivent chercher à les fortifier et encourager par tous

les moyens possibles, sans cependant manquer à la règle.

ART. XXI. — Cette charité et cette douceur doivent paraître même dans les répréhensions qu'ils seront obligés de faire quelquefois. Jamais ils ne doivent rien dire par humeur ou mécontentement, ni d'une manière piquante ou méprisante; mais lorsqu'ils seront obligés de reprendre, ils ne parleront que pour le bien des âmes et par un mouvement de charité véritable.

ART. XXII. — Cependant leur gouvernement doit être plein de vigueur et d'énergie. Ils doivent tenir ferme à l'observation de la règle et de l'esprit qui y est contenu, y tendre sans cesse de tout leur pouvoir et selon les règles de la prudence, et se faire obéir exactement et en tout.

ART. XXIII. — Enfin la règle qui leur tiendra lieu de toutes les autres et qui les renferme toutes, ce sera de considérer sans cesse leur divin Maître au milieu de ses apôtres et sa manière d'agir à leur égard; ils agiront de même à l'égard de leurs frères. Ils auront recours à Notre-Seigneur dans les moments fâcheux, et ils tâcheront d'attirer sur eux les saintes dispositions avec lesquelles il aurait agi lui-même dans ces circonstances difficiles.

CHAPITRE III

DES QUALITÉS ET DES VERTUS REQUISES POUR ÊTRE SUPÉRIEUR.

ART. Ier. — Comme le choix des supérieurs est de la plus grande importance pour la Congrégation, il faut aussi qu'on prenne le plus grand soin de le faire tomber sur ceux dont les qualités et les vertus donnent à espérer qu'ils s'en acquitteront parfaitement et selon les règles qui leur sont prescrites pour cela.

ART. II. — Dans ce choix on ne doit se régler en aucune façon sur le talent ou sur la science des candidats, et même, si on peut choisir un homme de talent ou de

science, il faut qu'en premier lieu il estime peu lui-même ces sortes d'avantages naturels et qu'il ait à un haut degré les vertus des parfaits supérieurs (1).

ART. III. — On ne doit pas choisir celui qui aurait des défauts naturels qui pourraient être nuisibles à l'exercice des fonctions de la supériorité.

ART. IV. — On ne doit jamais choisir ceux qui auraient un esprit singulier, des manières originales; qui feraient et qui aimeraient les choses singulières, même lorsqu'ils posséderaient un grand nombre des vertus d'un bon supérieur.

ART. V. — On ne doit pas choisir non plus celui qui aurait le jugement faible ou faux. Il est nécessaire que le supérieur ait une certaine justesse d'esprit, qu'il entende les choses qui se font dans la Congrégation, qu'il soit capable de diriger la Communauté qu'on lui confie et de gérer les œuvres qu'il doit entreprendre.

ART. VI. — Il faut faire attention encore qu'il ait un certain ordre dans sa conduite, au moins qu'on puisse croire qu'il en aura dans le gouvernement des choses qui lui seront confiées.

ART. VII. — On doit veiller aussi aux défauts de caractère. Il faut exclure les caractères faibles, mous, lâches, trop timides, ceux qui sont naturellement hésitants, comme aussi les caractères froids, indifférents, lents. Il faut qu'un supérieur de missionnaires ait de la vie et de l'action (2).

ART. VIII. — On doit aussi éviter les caractères légers, superficiels, trop faciles à entreprendre les choses et à les quitter de même. Il faut un caractère grave, posé, solide, qui fait avec attention ce qu'il fait, et qui, sans être opiniâtre, ait cependant une certaine fermeté et consistance.

(1) On ne se fiera pas, pour le choix d'un supérieur, sur le talent ou la science extraordinaire. Il faut même, lorsque le choix tombe sur un homme de talent ou de science remarquable, qu'on s'assure que le candidat n'estime pas trop les avantages naturels qu'il possède et qu'il n'y mette pas sa complaisance. Il faut qu'il ait à un haut degré les vertus parfaites exigées par la règle dans les supérieurs [1845].

(2) ait de l'énergie et de l'action [1845].

ART. IX. — On doit encore exclure très soigneusement les esprits roides, durs, difficiles, chagrins, naturellement trop hautains, à moins qu'ils ne soient parfaitement vaincus. Il faut des esprits souples, dociles, capables de plier et de céder lorsque la circonstance l'exige.

ART. X. — On doit faire une attention toute spéciale aux vertus et à la piété de celui qu'on veut choisir; il faut qu'elles soient solides, fondées sur le parfait renoncement et sur l'esprit intérieur; s'il n'en était pas ainsi, ce serait une raison absolue d'exclusion.

ART. XI. — Une vertu nécessaire à celui qu'on choisira, sera le zèle apostolique pour le salut des âmes, selon les qualités requises au Chapitre VIII de la IIe Partie.

ART. XII. — Une condition absolument exigée pour être élu supérieur, c'est un amour sincère pour sa sainte vocation, beaucoup d'attachement à nos règles, d'exactitude à les accomplir et un grand désir de les voir observées par ses frères. Il faut, de plus, posséder l'esprit de la Congrégation et n'avoir pas des vues et des sentiments opposés à cet esprit.

ART. XIII. — Il serait bon de préférer toujours celui qui a le plus de vertus et qui les pratique le plus parfaitement, surtout les vertus qui sont le plus recommandées dans nos règles.

ART. XIV. — Entre les vertus auxquelles on fera le plus d'attention, sera l'humilité, qui est absolument nécessaire aux supérieurs pour eux-mêmes, pour les œuvres qu'lis ont à exécuter et pour la Communauté qu'ils ont à diriger.

ART. XV. — Une autre vertu très importante sera une grande générosité dans le service de Dieu et dans tout ce qui touche le bien de la Congrégation et des œuvres dont elle s'occupe.

ART. XVI. — Il faut aussi reconnaître dans le candidat qu'on choisira une grande charité et un grand amour pour tous ses frères, afin qu'il soit capable de supporter tous leurs défauts, de faire tous les sacrifices pour leur bien spirituel, de les consoler dans leurs peines, de

les conserver dans la paix de l'âme, de les rendre heureux et contents et de les encourager de plus en plus dans la ferveur, dans le zèle pour leur propre sanctification et pour le salut des âmes.

ART. XVII. — Le sujet que l'on choisira doit avoir aussi dans sa conduite une grande patience et une grande longanimité envers tout le monde et dans toutes les circonstances difficiles; par là il sera plus apte à procurer la gloire de Dieu dans ses rapports avec les gens du monde.

ART. XVIII. — Il faut qu'il soit aimé et respecté par ses confrères pour ses vertus et sa sainteté et pour le bien qu'il fait dans les travaux apostoliques.

ART. XIX. — Enfin il doit être tel qu'on le croie capable de bien s'acquitter de toutes ses fonctions, d'observer toutes les règles qui lui sont prescrites, de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes dans la supériorité, plus que ne le ferait tout autre.

CHAPITRE IV

DES SUPÉRIEURS DE COMMUNAUTÉS.

ART. Ier. — Dans chaque Communauté il y aura un supérieur chargé de remplir les fonctions indiquées dans le Chapitre II de cette Troisième Partie, Art. 1er.

ART. II. — Son pouvoir s'étend sur tout ce qui regarde sa Communauté. Tous ceux qui y sont doivent lui obéir; ceux qui y sont en passant lui doivent obéissance pendant le temps qu'ils y demeurent. Il a autorité entière sur le temporel aussi bien que sur le spirituel.

ART. III. — Quoiqu'il ait pouvoir de régler tout ce qui concerne l'administration du temporel de sa Communauté, il doit cependant prendre garde de ne pas trop s'en occuper. Il doit généralement se contenter d'examiner les comptes de l'économe et des aumôniers et veiller à ce qu'ils administrent selon nos règles et selon l'esprit de notre Congrégation.

ART. IV. — Le supérieur est chargé de régler tout ce

qui se passe dans l'intérieur de sa Communauté, tout ce qui concerne les œuvres qu'elle entreprendra et leur exécution. Il doit combiner et régler toutes les démarches, prescrire le temps et les moyens et ordonner toutes les mesures à prendre pour faire réussir ces œuvres.

ART. V. — Comme il doit veiller au bon ordre de sa Communauté, à l'observation des règles et à la conservation de l'esprit de la Congrégation, il a aussi tout pouvoir d'employer les moyens qu'il jugera convenables pour obtenir cette fin. Cependant il agira en tout cela conformément à l'esprit de nos règles.

ART. VI. — Il a aussi le pouvoir d'employer les moyens convenables pour faire avancer tous les membres de sa Communauté dans la sainteté de leur état et pour les perfectionner dans tout ce qui tient à l'exercice de leurs saintes fonctions.

ART. VII. — Quoiqu'il ait plein pouvoir de donner à chacun telle fonction qu'il jugera à propos, cependant il ne doit les employer qu'aux œuvres dont la Congrégation a coutume de s'occuper, et cela chacun selon le talent et la grâce que la divine Providence lui aura départi.

ART. VIII. — Il fera en sorte qu'aucun des membres de sa Communauté ne reste longtemps sans occupation, de peur que l'oisiveté ne nuise au bien spirituel des particuliers et même au bien de toute la Communauté.

ART. IX. — Il doit exercer son autorité dans tout le district qui est déterminé à sa Communauté; rien ne doit s'y faire que par ses ordres.

Il peut encore envoyer de ses sujets dans un autre district, lorsque le supérieur de la Communauté qui y exerce les saintes fonctions lui en demande; il peut les rappeler quand il le jugera convenable.

ART. X. — Chaque supérieur doit s'instruire parfaitement de tout ce qui concerne son district, de l'état du pays, du caractère de ses habitants, de leurs besoins spirituels, en général de tout ce qui pourra être utile soit pour le bien des missionnaires qui y travaillent, soit pour le salut et la sanctification des habitants.

ART. XI. — Chaque supérieur aura ses deux assistants, qui formeront son conseil. Il les réunira souvent, lorsque la Communauté sera réunie, et les consultera fréquemment par lettres lorsque la Communauté sera dispersée. Lorsque la Communauté n'est pas trop considérable, le supérieur doit en réunir tous les membres pour tenir conseil sur les œuvres extérieures auxquelles ils ont part; mais pour ce qui regarde le gouvernement, et même pour les entreprises importantes au dehors, les seuls assistants doivent y être admis.

ART. XII. — Généralement les assistants ont seulement voix consultative dans les conseils. Le supérieur, après avoir pris leur avis, examinera devant Dieu le parti qu'il doit prendre par rapport à la chose proposée. Les cas extraordinaires où les assistants ont voix délibérative seront déterminées en leur lieu.

ART. XIII. — Il nommera lui-même tous les officiers qui exercent des fonctions dans sa Communauté, excepté le premier assistant, qui sera nommé par le supérieur général, comme il sera dit au Chapitre VI de cette partie, Art. XIII.

CHAPITRE V

DU SUPÉRIEUR PROVINCIAL.

ART. Ier. — Dans les provinces où il y aura plusieurs Communautés, un des supérieurs de ces Communautés sera chargé de gouverner toute la province.

ART. II. — Celui qui sera choisi pour remplir cette fonction sera chargé principalement de maintenir dans les Communautés de sa province le bon ordre, la ferveur, l'observation exacte de la règle et de l'esprit de la Congrégation. On choisira toujours celui à qui on reconnaîtra le plus de zèle et de capacité pour cette charge importante.

ART. III. — Il doit encore veiller à ce que les Communautés s'emploient avec zèle au salut des âmes, à ce que les œuvres qu'elles entreprennent pour cela soient bien

exécutées, et à ce que les membres des Communautés s'acquittent de leurs saintes fonctions avec ferveur, conformément à l'esprit de nos règles et de la manière la plus convenable pour produire le plus grand bien dans les âmes.

ART. IV. — Son autorité s'étendra sur les supérieurs aussi bien que sur les autres membres des Communautés. Dans les cas extraordinaires et pressés, il pourrait déposer les supérieurs, après avoir pris l'avis de son conseil qui aura voix délibérative en cela, puis en nommer un autre provisoirement. Mais il sera obligé d'en donner aussitôt avis au supérieur de la Congrégation, avec les raisons de la déposition et celles qui rendaient le cas pressant.

ART. V. — Ce sera lui qui fera dans sa province les changements des sujets d'une Communauté à une autre; il doit prendre garde de ne pas faire les placements de manière à favoriser sa propre Communauté plus que les autres; il doit en tout chercher le bien de la Congrégation et des âmes. Généralement il ne doit faire ces changements qu'après en avoir conféré avec les supérieurs des Communautés respectives. Il doit aussi prévenir le supérieur général des changements qu'il aura faits.

ART. VI. — Dans les cas graves et pressés, il aura même le pouvoir de retrancher de la Congrégation un membre indigne. Mais il ne pourra exercer ce pouvoir qu'après une délibération de son conseil (1) et à la majorité des voix. Il en donnera aussitôt avis au supérieur général, avec les raisons qui l'ont pressé de faire cet acte d'autorité (2).

ART. VII. — C'est à lui aussi à choisir les lieux de résidence des Communautés; mais il doit laisser ordinairement aux soins des supérieurs particuliers le choix des résidences pour les stations. En général, sans une raison grave, il ne doit pas trop entrer dans ce qui re-

(1) qu'après une délibération de la Communauté à laquelle appartient le sujet [1845].

(2) Dans les cas non pressés, il doit transmettre la délibération de la Communauté au supérieur général, qui doit prononcer sur cet article [1845].

garde le gouvernement particulier des Communautés; cela doit être abandonné aux supérieurs respectifs.

ART. VIII. — Lorsqu'il croira voir la nécessité de faire un changement dans le ministère extérieur d'une Communauté, ou dans la manière de l'exercer, ou dans quelqu'autre point important qui toucherait au gouvernement de la Communauté, il doit consulter le sentiment des principaux membres de cette Communauté; quelquefois même les réunir en conseil si la prudence le permet; ensuite il examinera la chose devant Dieu et prendra sa décision.

Quelle que soit cette décision, en faveur de l'usage établi ou en faveur du changement, il doit en rendre compte au supérieur de la Congrégation, avec les raisons qui auront été données pour et contre.

ART. IX. — Quoiqu'il ait toute autorité sur les membres des Communautés et que tous doivent lui obéir, cependant il ne doit pas ordinairement exercer directement sur eux la fonction de supérieur, mais bien donner ses ordres aux supérieurs respectifs pour que ceux-ci les fassent exécuter par leurs inférieurs.

ART. X. — C'est à lui qu'il appartient de décider si une mission doit être entreprise, et de déterminer le temps et l'endroit où elle doit avoir lieu. Il choisira ceux qui doivent y travailler et en nommera le supérieur.

ART. XI. — Chaque année il fera la visite de toutes les Communautés de sa province; il en parcourra les stations et se fera rendre un compte détaillé de tout ce qui se passe dans l'exercice des fonctions saintes et de tout ce qui pourrait lui être utile pour entretenir le bon ordre et la ferveur parmi ses confrères.

ART. XII. — Il s'informera soigneusement comment les règles sont observées dans les Communautés. Son attention sera particulièrement fixée sur les articles les plus importants des chapitres 2e, 3e, 4e, 6e, 7e de la 2e partie.

ART. XIII. — Il examinera ensuite le ministère exercé par les membres de la Communauté, quelles sont les œuvres auxquelles ils sont employés, la manière dont les choses se font, et si tout se fait selon nos règles et

selon l'esprit de la Congrégation. Il interrogera surtout sur les principaux articles des chapitres 4e, 5e, 6e, 7e, 9e de la 1re partie, et des chapitres 8e, 11e, 12e de la 2e partie. Il s'informera aussi du caractère et des dispositions de chaque membre, de sa manière de remplir ses fonctions. Il fera une attention particulière aux matières principales des chapitres 8e, 9e, 10e, 11e de la 2e partie.

ART. XIV. — Il examinera la conduite du supérieur : — 1° Comme particulier; sa propre fidélité aux règles et à l'esprit de la Congrégation, son travail et son zèle pour le salut des âmes, sa manière de s'acquitter des fonctions du saint ministère;

2° Comme supérieur; son zèle à faire observer les règles et à en maintenir le véritable esprit, la direction qu'il donne à toute la Communauté, à chaque membre en particulier et aux œuvres qu'il entreprend; sa conduite par rapport aux gens riches du monde; sa conduite par rapport à nos Nègres (1). Il fera attention surtout aux chapitres 1er, 2e, 4e de cette partie.

ART. XV. — Il examinera encore ce qui regarde les autres fonctions de Communauté, si ceux qui en sont chargés s'en acquittent bien, et surtout s'ils agissent selon l'esprit de la Congrégation, s'ils obéissent exactement à leur supérieur en tout ce qui touche leurs fonctions. Il fera une attention particulière à ceux qui gèrent le bien temporel. Il se fera donner les comptes de l'économe et ceux des aumôniers. Il examinera s'ils administrent bien et si tout se passe parmi eux conformément à la règle.

ART. XVI. — Il s'informera aussi de la santé des missionnaires, s'ils travaillent au delà de leurs forces physiques; il examinera aussi si tout le monde est occupé suivant ses forces.

ART. XVII. — Dans les stations, il examinera particulièrement si les missionnaires qui vivent ensemble sont en bonne intelligence, s'ils observent autant qu'il est en leur pouvoir les règles de la vie de Communauté; quelle conduite ils tiennent à l'égard des maîtres. Il fera

(1) à nos Noirs [1845].

une attention particulière sur leur conduite dans leurs rapports avec les personnes du sexe, même avec les négresses, s'ils observent tout ce qui est prescrit dans le chapitre 3e de la 2e partie.

Art. XVIII. — Il prendra tous ces renseignements soit auprès du supérieur, soit auprès des particuliers de chaque Communauté. Il usera, dans toutes ses demandes, de la plus grande charité, de la plus grande douceur, de la plus grande prudence et discrétion. Il prendra garde de n'être pas soupçonneux ni trop hardi dans ses jugements, de ne pas se laisser aller à la brusquerie, à la mauvaise humeur, à la dureté et raideur ou à la hauteur dans les observations qu'il fera et les ordres qu'il donnera. Tout doit se passer dans la plus grande charité, humilité, douceur et modestie; cependant il doit en même temps agir avec fermeté, afin de retrancher tous les abus quelque petits qu'ils soient, et de prévenir le relâchement qui est si funeste au salut des âmes.

Art. XIX. — Il s'entretiendra avec chaque membre de la Communauté en particulier autant de fois que les besoins de ce confrère le demanderont. Pour lui procurer tous les soulagements possibles, il l'interrogera sur son intérieur, sur la disposition de son âme, sur ses goûts, ses dégoûts, ses satisfactions, ses peines et ses difficultés, soit dans le saint ministère, soit dans l'intérieur de la Communauté, dans ses rapports avec son supérieur et ses confrères. Tous ces entretiens particuliers, dans lesquels il ne s'agit que de l'intérieur de chaque particulier, seront sous le secret. Il ne pourrait pas même en donner connaissance au supérieur général qu'avec la permission de celui qui s'ouvre ainsi à lui.

Art. XX. — Il doit mettre en note tous les détails de sa visite, ne jamais quitter la maison sans avoir réglé ce qui a besoin de l'être. Il doit rendre compte au supérieur de la Congrégation de tout ce qui se passe dans les Communautés, ainsi que des observations qu'il aura faites du personnel des maisons, des rapports entre les supérieurs et les inférieurs, de la tenue de l'intérieur des Communautés et de la manière dont les membres s'acquittent du saint ministère.

CHAPITRE VI

Du supérieur général de toute la Congrégation.

Art. Ier. — Le supérieur général doit être tout entier dévoué et consacré à Notre-Seigneur et au très saint Cœur de Marie pour le service de la Congrégation. C'est dans la vue de cette sainte servitude qu'il doit se sacrifier sans cesse pour elle.

Art. II. — En qualité de cette servitude à Jésus-Christ Notre-Seigneur dans la Congrégation du Cœur sacré de sa très sainte Mère, toutes ses pensées, tous ses désirs, toute son occupation et toute sa vie doivent tendre à rendre cette même Congrégation digne et capable d'opérer les grandes choses auxquelles son divin Maître la destine pour la gloire de son Père céleste et pour le salut des âmes.

Art. III. — Pour ne pas laisser éteindre peu à peu le zèle ardent qui doit l'animer comme missionnaire du Saint-Cœur de Marie, et pour donner le bon exemple aux novices, il travaillera au salut des âmes dans le pays où il est avec toute la ferveur de charité que l'esprit apostolique inspire, sans nuire cependant aux affaires de la Congrégation.

Art. IV. — Il évitera de s'attacher à la Congrégation dont il est le chef par amour-propre ou par un attachement naturel; mais il l'aimera du même amour dont Jésus-Christ aime son Eglise.

Art. V. — Dans la direction qu'il donne à la Congrégation, il ne doit pas se proposer sa prospérité temporelle; l'unique vue qui doit absorber toute son attention et attirer tous ses désirs et toute la force de son action sera la plus grande gloire de son adorable Maître et le salut et la sanctification des âmes par les œuvres que nos règles nous déterminent et selon l'esprit dans lequel elles doivent s'exécuter.

Art. VI. — Il s'appliquera sans cesse avec beaucoup de zèle à entretenir et à augmenter la ferveur parmi ses frères, à leur faire bien observer les règles, à maintenir

parmi eux l'esprit apostolique dans toute sa perfection. Comme il est insinué dans nos règles, il s'appliquera aussi à gouverner et diriger la Congrégation de façon à la rendre de plus en plus capable de procurer la plus grande gloire de Dieu, et de plus en plus digne des fonctions sacrées de l'apostolat auquel elle est appelée.

ART. VII. — Il attachera peu d'importance aux biens temporels. Il ne fera pas trop d'efforts pour les augmenter. Il s'abandonnera pour cela à la divine Providence et s'en occupera le moins possible, afin de pouvoir donner tous ses soins au spirituel. Il veillera cependant à ce que le peu de biens (1) de la Congrégation ne se perdent ou ne se détériorent pas. Il serait bon pour cela qu'il eut un homme d'affaires sûr et entendu, sur lequel il se déchargerait de tout ce soin.

ART. VIII. — Il ne cherchera pas avec trop d'empressement à augmenter le nombre des sujets de la Congrégation. Il évitera avec soin de recevoir trop facilement les postulants au détriment de la ferveur et de l'esprit de nos règles. Il observera ce qui est marqué à ce sujet dans la 4e partie, chapitre 3e.

ART. IX. — Il doit mener la vie que les règles prescrivent aux missionnaires autant que les circonstances ou l'état des choses est le même que dans les pays étrangers.

ART. X. — L'autorité du supérieur général s'étend sur tout ce qui se fait dans la Congrégation. Les supérieurs particuliers, comme les simples membres des Communautés, doivent obéir à tous ses ordres.

ART. XI. — Lorsqu'un supérieur particulier jugera que le supérieur général était mal informé en donnant un ordre, et que l'exécution de cet ordre pourrait être très nuisible au salut des âmes, il ne doit pas se déterminer à en remettre l'exécution sur ses seules lumières. Il doit en donner avis au supérieur de la province, et celui-ci exposera la chose aux supérieurs des autres Communautés. Ils examineront chacun la question dans leur conseil, et la décideront à la pluralité des voix; puis

(1) que les biens [1845].

ils rendront compte de cette décision au supérieur général avec les raisons sur lesquelles elle sera fondée.

ART. XII. — Le supérieur général a seul le pouvoir de traiter les affaires majeures comme d'établir une Communauté dans un pays, d'y déterminer le nombre des missionnaires, d'entreprendre un séminaire ou une œuvre nouvelle que la Congrégation n'avait pas coutume d'exercer, quoiqu'elle soit, selon nos règles, et en général tout ce qui intéresse toute la Congrégation et tout ce qui déroge notablement aux coutumes établies parmi ses membres.

ART. XIII. — C'est lui seul qui nommera les supérieurs et les premiers assistants, et qui les déposera quand il le jugera à propos pour le bien de la Congrégation. Il n'y a d'exception que pour les cas extraordinaires et pressés, où ce pouvoir est accordé aux supérieurs provinciaux, avec les conditions marquées au chapitre précédent.

ART. XIV. — Pour que le supérieur général soit plus capable de choisir les supérieurs particuliers, tous les deux ans, lorsqu'elles seront réunies, les Communautés nommeront deux candidats. Un des assistants, choisi à la pluralité des voix, sera seul chargé d'ouvrir le scrutin, qui doit être tenu secret. Il fera connaître aussitôt ce scrutin au supérieur général, qui doit ordinairement choisir les supérieurs parmi ceux qu'on lui aura nommés; il pourrait cependant, pour des raisons graves, en choisir un autre.

L'assistant doit conserver les preuves du scrutin jusqu'après la publication de la nomination faite par le supérieur général. Si, quinze jours après cette publication, personne ne réclame, il doit les détruire.

ART. XV. — C'est au supérieur général seul qu'il appartient de recevoir les sujets, de les envoyer dans les provinces où ils doivent travailler, et de les en retirer pour les placer dans d'autres lorsqu'il le jugera à propos.

ART. XVI. — C'est lui seul qui peut absoudre des vœux que les membres auront faits dans la Congrégation; il ne doit les en absoudre que lorsque leur bien

spirituel ou le besoin de la Congrégation l'exigera. Les supérieurs provinciaux n'ont ce pouvoir que par délégation, et seulement dans le cas marqué au chapitre précédent, art. VI. Dans ce cas, le vœu reste résolu, même lorsque le supérieur général casse la sentence du provincial. Seulement le sujet sera obligé de renouveler ses vœux, s'il en avait faits, pour être admis de nouveau.

ART. XVII. — Quoique le pouvoir du supérieur général doive être très grand dans la Congrégation, il ne pourra cependant rien changer, rien retrancher, ni faire des modifications importantes à la règle lorsqu'elle sera une fois déterminée. Il faut alors qu'il écrive dans toutes les Communautés, qu'il y fasse connaître son sentiment, avec les raisons qui lui persuadent que la modification ou le changement serait nécessaire. Alors les supérieurs réuniront leurs Communautés, y liront sa lettre, et puis lui transmettront les sentiments de leur Communauté, le nombre de ceux qui seront pour le changement et celui de ceux qui seront contre. Il suivra ensuite le sentiment du plus grand nombre.

ART. XVIII. — La règle, une fois déterminée, si le supérieur général fait des changements ou modifications considérables sans prendre les mesures prescrites dans l'article précédent, les supérieurs et les membres des Communautés ne doivent pas lui obéir; mais on se réunira dans chaque Communauté pour examiner la chose, on réclamera contre l'irrégularité de la conduite du supérieur général et on l'obligera de se rétracter.

ART. XIX. — Le supérieur de la Congrégation ne doit se distinguer des autres membres ni dans ses habits, ni dans la table, ni en quoi que ce soit; il ne se fera remarquer que par une plus grande exactitude dans l'observation de la règle, par une plus grande humilité, simplicité, modestie, pauvreté et par une plus grande ferveur et un zèle plus ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et surtout pour l'avancement spirituel de la Congrégation dont il est le chef.

ART. XX. — Le supérieur général doit lui-même avoir soin de l'éducation des novices; il aura avec lui un assistant qui l'aidera dans cette fonction.

ART. XXI. — Quand il entreprendra quelque chose d'important, il consultera ceux des missionnaires en qui il aura le plus de confiance; ou, si la chose ne souffre pas un si long délai, il en parlera à son assistant seulement. Il doit rarement demander conseil à des personnes étrangères à notre Congrégation.

ART. XXII. — Lorsque le supérieur général viendra à manquer, tout le monde obéira à son assistant jusqu'à ce qu'on soit instruit du choix du nouveau supérieur, et qu'on puisse recevoir ses ordres. L'assistant ne doit cependant pas faire d'acte d'autorité extraordinaire, mais avoir soin de maintenir les choses dans l'état où elles étaient auparavant.

ART. XXIII. — L'élection de chaque supérieur général sera faite par son prédécesseur de la manière suivante : tous les deux ans chaque province choisira un candidat pour remplacer le supérieur général en cas de mort ou d'incapacité; cette élection se fera au moment où les communautés réunies nomment les candidats pour les supériorités particulières. Le supérieur général recevant le résultat de cette élection examinera soigneusement devant Dieu les sujets qui lui sont présentés et il choisira parmi eux le plus capable de le remplacer saintement. Il mettra son choix par écrit en forme de testament; il y joindra les lettres authentiques des scrutins des différentes provinces, fera du tout un paquet auquel il mettra son sceau et qu'il déposera entre les mains de son assistant. Tous les deux ans, après avoir reçu le scrutin de toutes les provinces, il renouvellera ce testament et détruira le précédent.

Quand le supérieur sera mort, l'assistant décachetera le testament devant les membres de la Congrégation qui se trouveront à la maison d'Europe, examinera les pièces et enverra aussitôt que possible la nomination du nouveau supérieur à toutes les Communautés. L'assistant du supérieur général (1) pourra être du nombre des candidats.

(1) L'assistant du Supérieur général et tous les membres résidant en Europe pourront être du nombre des candidats [1845].

ART. XXIV. — Lorsque la conduite du supérieur général est répréhensible, ou qu'il est devenu incapable de gouverner la Congrégation, il pourra être déposé à la pluralité des voix.

ART. XXV. — Le lieu de la résidence du supérieur de la Congrégation sera toujours en Europe et à l'endroit le plus favorable au bien de la Congrégation.

CHAPITRE VII

DES OFFICIERS SUBALTERNES, ASSISTANTS, ÉCONOMES, SACRISTAINS.

§ Ier. — *Des assistants.*

ART. Ier. — La fonction des assistants est d'aider les supérieurs dans le gouvernement de leur Communauté, surtout par leurs conseils.

ART. II. — Le 1er assistant sera chargé de remplacer le supérieur en cas de besoin; s'il venait lui-même à manquer, le second assistant remplirait les fonctions de supérieur.

ART. III. — Le 1er assistant est chargé de remplir auprès du supérieur l'office charitable d'admoniteur. En cette qualité, il doit le prévenir de ses fautes contre la règle et contre l'esprit de la Congrégation, de celles qui pourraient nuire au bien de la Communauté en général, de quelques membres en particulier, ou qui s'opposeraient à l'accomplissement des œuvres de zèle, enfin de celles qui pourraient causer du scandale.

Il s'acquittera de cette fonction avec beaucoup d'humilité et de modestie, il prendra garde qu'elle ne nuise à l'obéissance dont il doit donner le plus grand exemple à ses confrères.

ART. IV. — Tous les six mois, il doit écrire au supérieur général pour lui rendre compte des observations favorables ou défavorables qu'il aura faites sur le supérieur et sur son gouvernement, sur les œuvres que la Communauté exerce, et sur la ferveur qui règne parmi ses frères.

Lorsqu'il apercevra un défaut important qui pourrait produire du relâchement, il ne doit pas attendre que les six mois soient expirés pour en donner avis au supérieur général, il doit le faire aussitôt.

ART. V. — Il doit garder un silence absolu sur les observations défavorables qu'il fera sur le supérieur de sa Communauté. Il ne pourra les communiquer qu'au supérieur général, et dans les cas pressés au supérieur provincial.

ART. VI. — Il doit faire tout ce qui dépend de lui pour inspirer à tous les membres de la Communauté l'affection, la soumission et la confiance (1) envers leur supérieur.

§ II. — *De l'économe.*

ART. Ier. — Dans chaque maison il y aura un économe qui sera chargé du temporel. Le supérieur ne doit gérer cette fonction que transitoirement et dans le seul cas de nécessité.

ART. II. — L'économe aura entre les mains les fonds qui seront destinés à la subsistance de la Communauté. Il fera du surplus de sa dépense ce qui est marqué au chapitre 2e de la 2e partie.

ART. III. — Tous les trois mois, il rendra compte au supérieur de ses recettes et de ses dépenses.

ART. IV. — Il est chargé de procurer à la Communauté en général et à chaque membre en particulier, tout ce qui sera nécessaire pour la nourriture et l'entretien. Il veillera d'une manière spéciale à ce qu'il ne manque rien aux missionnaires qui vont en station. Il aura soin de leur fournir ce qui leur sera nécessaire pendant leur absence sans qu'ils aient besoin de le demander.

En tout cela il ne transgressera en rien les règles de la pauvreté.

ART. V. — Il prendra un soin très particulier des malades, il leur fournira tous les soulagements possibles sans se laisser arrêter par la dépense; toutefois il ne

(1) à tous les membres de la Communauté le respect, l'affection, la soumission envers leur supérieur [1845].

doit point se régler sur les caprices des malades et ne pas faire de dépenses superflues.

ART. VI. — Il sera chargé aussi du vestiaire et de la lingerie; cependant le supérieur pourrait en charger un autre s'il le jugeait à propos. Il entretiendra une grande propreté dans le linge, les habits et tous les meubles de la maison.

ART. VII. — L'économe sera chargé du soin spirituel des domestiques de la Communauté, lorsqu'il y en aura (1).

ART. VIII. — Il peut et doit même s'occuper d'œuvres de zèle comme les autres missionnaires, autant que son emploi le lui permettra.

§ III. — *Du sacristain.*

ART. Ier. — Dans chaque Communauté, on doit avoir une chapelle, et le supérieur chargera quelqu'un de la Communauté d'en avoir soin et de préparer tout ce qui sera nécessaire pour y célébrer les saints mystères.

ART. II. — A la chapelle et à la sacristie, tout se fera sous ses ordres. Il tiendra le lieu saint et tout ce qui y appartient dans la plus grande propreté; s'il a besoin du secours d'un domestique (2) pour les ouvrages manuels qu'il n'aura pas le temps de faire, il en demandera un à l'économe, qui doit le lui accorder.

ART. III. — Le sacristain sera chargé de recevoir les honoraires de messes pour la Communauté. Il doit tenir registre de tout l'argent qu'il recevra et indiquer aux missionnaires les intentions qu'ils doivent avoir dans leurs messes.

ART. IV. — Il ne doit recevoir d'honoraires de messe que pour le temps marqué par son supérieur, et ce temps ne doit pas être trop long.

Il se gardera bien aussi de spéculer sur les honoraires

(1) Si le service était fait par des frères, le supérieur prendra ce soin lui-même ou il en chargera celui qui pourrait être le plus utile à leurs âmes. [Addition de 1845.]

(2) du secours d'un frère ou d'un domestique, s'il n'y avait pas de frère dans la Communauté [1845].

de messe afin de s'en procurer de plus considérables. Il prendra tous ceux qui lui seront présentés pour l'espace de temps fixé, et il refusera le surplus, quelque fortes que soient les sommes qu'on lui présente.

ART. V (1). — Tous les mois ou plus souvent, si le supérieur le juge à propos, il doit remettre son registre à l'économe avec l'argent qu'il aura entre les mains.

ART. VI. — Il ne doit en rien provoquer les gens à faire des dons à son église ou chapelle; et il préviendra le supérieur de tous les présents qu'il recevra, en lui nommant les personnes qui les auront faits.

CHAPITRE VIII

DES CONSEILS.

ART. Ier. — Les conseils sont d'une très grande utilité; aussi est-il bien recommandé aux supérieurs d'en tenir souvent sur les affaires de leurs Communautés dans toutes les œuvres qu'ils entreprendront, et dans toutes les circonstances difficiles ou importantes.

ART. II. — Dans ces conseils, tous seront animés d'un grand esprit de piété et de sainteté; ils examineront les choses dans le recueillement et se guideront en tout par les seules lumières de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

ART. III. — Tout doit s'y passer avec une sainte gravité. On y évitera la légèreté et la plaisanterie, qui font examiner superficiellement les choses les plus importantes, nuisent au recueillement intérieur et entraînent à beaucoup d'autres défauts.

ART. IV. — Tout doit y être fait avec ordre. Le supérieur proposera les questions en commençant par les plus importantes. Il se gardera de laisser pressentir son opinion avant que tous n'aient donné la leur. Chacun motivera son avis et le supérieur aussi. Quand le supé-

(1) ART. V. — Il ne doit rien dépenser des sommes qu'il recevra qu'avec le consentement du supérieur ou de l'économe. [Addition de 1845.]

rieur aura parlé, chacun pourra faire ses représentations, afin que la chose se discute et s'explique bien (1). Quand les affaires proposées par le supérieur auront été examinées, chacun pourra proposer les siennes.

Dans l'examen des affaires importantes, on suivra à peu près la marche prescrite au chapitre Ier de cette 3e partie, art. 19.

ART. V. — Dans la discussion des affaires, on ne fera pas de longs discours et on n'usera pas d'éloquence pour faire valoir son sentiment. On se contentera d'exprimer clairement, brièvement et simplement son opinion, avec les raisons sur lesquelles on l'appuie.

ART. VI. — Lorsqu'on sait d'avance ce qui sera proposé dans le conseil, on fera bien d'examiner, en la présence de Notre-Seigneur, le fond de la matière; mais il ne faut jamais préparer la manière dont on présentera son opinion et ses raisons. On s'abandonnera pour cela à la conduite de Dieu, et on suivra l'impulsion du moment.

En examinant ainsi les questions d'avance, on ne doit pas prendre une opinion trop déterminée; il faut qu'on soit disposé à la changer ou modifier, selon les lumières qu'on acquerra dans la discussion.

ART. VII. — On observera dans les conseils toutes les règles de l'humilité et de la modestie. On n'y cherchera pas les intérêts de son amour-propre, mais la seule gloire de Dieu et la connaissance du meilleur parti à prendre sur les questions proposées. On se mettra en garde contre le désir de se faire estimer par sa prudence et de passer pour un homme sage dans l'esprit des autres. On évitera de se laisser aller au trouble et au mécontentement en voyant son avis rejeté. On ne prendra point un ton trop positif et tranchant; on donnera son avis avec une modeste assurance, évitant aussi l'hésitation et l'incertitude.

Lorsque quelqu'un paraîtra donner un avis sage, per-

(1) Chacun peut et doit revenir de son sentiment à celui du supérieur ou d'un autre membre, s'il voit que ce dernier seulement est meilleur que le sien [Addition de 1845].

sonne n'aura la vanité de manifester par certains signes d'approbation qu'on avait pensé comme lui; on évitera encore davantage de donner des signes de désapprobation pour le sentiment que l'on ne jugera pas bon; on écoutera ses frères en paix avec humilité et modestie, en attendant que son tour arrive pour dire son sentiment.

ART. VIII. — On observera avec le plus grand soin toutes les règles de la charité. On se gardera bien de dire des paroles qui puissent faire de la peine à un de ses frères. Lorsqu'on ne sera pas du même avis qu'un autre, on s'exprimera avec douceur et précaution, de manière à ne point causer la moindre peine; on se mettra surtout en garde contre l'aigreur, l'envie et la jalousie.

ART. IX. — On évitera avec autant de soin l'esprit de contention qui ne vient ordinairement que de l'orgueil et du défaut de charité. Loin de s'opiniâtrer dans son propre sentiment et d'y vouloir amener les autres, on sera toujours prêt à céder à ses frères et à adopter leur opinion.

ART. X. — Lorsqu'on croit que ses raisons n'ont pas été comprises, on n'interrompra pas les autres pour donner ses explications, mais on attendra avec patience que chacun ait donné son avis, puis on s'expliquera avec paix et avec douceur, et l'on se tiendra en repos sans vouloir que son avis soit suivi.

ART. XI. — On gardera le plus profond secret sur tout ce qui aura été dit et fait dans les conseils. Le supérieur seul pourra en dire le résultat, sans cependant jamais révéler les avis qui ont été donnés, ni rien de ce qui s'y est passé, à moins d'une raison très grave.

ART. XII. — Quoique le supérieur puisse suivre tel avis qu'il trouvera bon, il ne doit pas trop facilement rejeter l'avis de son conseil, ni tenir avec opiniâtreté à son propre jugement.

ART. XIII. — Lorsque le supérieur aura pris sa résolution, tous agiront en conformité à sa volonté, sans jamais manifester en aucune manière si on a été de son avis ou non.

CHAPITRE IX

Des Communications par lettres.

Art. Ier. — Les supérieurs particuliers écriront au supérieur général : 1° dans les temps et circonstances qui leur sont déterminés dans leurs règles; 2° lorsqu'un de leurs frères viendra à mourir, afin que l'on fasse aussitôt prier pour lui dans toute la Congrégation. Ils donneront les détails de sa maladie et de sa mort; 3° en général, dans toutes les circonstances critiques et importantes où cela pourra être de quelque utilité, et toutes les fois qu'ils en sentiront le désir ou le besoin.

Art. II. — Tous les membres de la Congrégation doivent écrire tous les ans au supérieur général; ils lui diront tout ce qu'ils croiront utile au bien de la Congrégation ou au salut des âmes. Ils lui parleront surtout de ce qui regarde la Communauté dans laquelle ils se trouvent. Ils peuvent lui exposer l'état de leur intérieur, leurs peines, leurs difficultés, leurs tentations, lui parler de leurs rapports avec leurs supérieurs et leurs confrères, et lui demander ses conseils et le soulagement dont ils auront besoin.

Ils peuvent en outre lui écrire toutes les fois qu'ils en sentiront le besoin ou le désir.

Art. III. — Il est permis aux membres de la Congrégation de s'écrire les uns aux autres pour la consolation de leurs âmes; ils s'entretiendront dans leurs lettres de manière à s'édifier et s'encourager mutuellement; ils en excluront les choses qui ne sont que de pure curiosité.

Art. IV. — Ils écriront rarement aux personnes du dehors, et quand ils écriront, leurs lettres ne doivent respirer que la piété et le zèle de la gloire de Dieu.

Art. V. — Le supérieur général doit répondre lui-même à toutes les lettres qu'il reçoit de ses confrères. Il tâchera de les consoler, encourager et fortifier dans leurs fonctions, en leur donnant avec la plus grande

charité tous les conseils et les soulagements dont ils auront besoin.

ART. VI. — Dans les lettres qu'il écrira aux supérieurs particuliers, il leur fera connaître toutes les choses édifiantes qui se feront par nos missionnaires dans les autres provinces. De plus, il leur donnera des détails sur la personne et la conduite des principaux membres de la Congrégation, et sur leurs travaux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; et les supérieurs doivent communiquer ces détails à tous les membres de leurs Communautés.

CHAPITRE X

DES RAPPORTS AVEC LES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES.

ART. Ier. — Tous les membres de la Congrégation doivent avoir la plus grande docilité et la plus parfaite obéissance aux ordres et aux décisions du Souverain Pontife. Dans les doutes en fait de doctrine, soit dogme soit morale, ils auront recours à Rome, et tous se conformeront aux décisions qui en viendront. Ils rendront compte au Cardinal Préfet de la Propagande de tout leur ministère et obéiront à tous ses ordres.

ART. II. — Cependant aucun membre de la Congrégation ne se mettra directement en rapport avec Rome; quand quelqu'un aura des difficultés, il s'adressera au supérieur général, et celui-ci écrira à Rome pour faire les consultations mentionnées dans l'article précédent, s'il le croit utile, et pour rendre compte des travaux des missionnaires, comme il est dit à l'article précédent.

ART. III. — Ils doivent avoir le plus grand respect et la plus grande déférence pour les vicaires et les préfets apostoliques des pays où ils se trouvent. Ils n'exerceront les saintes fonctions que sous leur autorité et selon leur bon plaisir; ils ne s'établiront dans aucun endroit et n'entreprendront aucune œuvre d'éclat ou de grande importance sans leur en avoir donné avis et sans avoir reçu

leurs ordres (1). Ils n'agiront jamais contre leur volonté en tout ce qui tient du ministère extérieur; en général, ils se conformeront à leurs désirs en tout ce qui n'est pas contraire à nos règles et à l'esprit de la Congrégation.

ART. IV. — Lorsque les missionnaires auront besoin d'une obédience pour l'exercice de leurs saintes fonctions, ils ne la recevront pas directement des supérieurs ecclésiastiques, mais bien du supérieur de leur Communauté; celui-ci seul doit recevoir les ordres du vicaire ou préfet apostolique, et employer à les exécuter les sujets qu'il en jugera les plus capables.

Dans le choix de ces sujets, le supérieur doit considérer les désirs des supérieurs ecclésiastiques, le bien spirituel de la Communauté et des membres qu'ils emploient.

ART. V. — Lorsqu'un évêque (2) veut disposer directement d'un sujet de la Congrégation, le missionnaire le priera de vouloir bien donner ses ordres au supérieur, afin que celui-ci lui donne son obédience. S'il s'agissait d'une fonction pour laquelle le missionnaire n'aurait pas besoin d'obédience de son supérieur, il doit obéir à l'évêque sans représentation et rendre compte cependant à son supérieur de l'ordre de l'évêque et de la manière dont il l'a exécuté.

ART. VI. — Les simples missionnaires ne doivent que très rarement avoir des rapports avec les supérieurs ecclésiastiques; ils n'iront leur rendre de visite que lorsqu'ils ne pourront s'en dispenser, et seulement avec la permission de leurs supérieurs.

ART. VII. — Lorsqu'un vicaire ou préfet apostolique demande à un supérieur une chose qui est contraire à la règle ou à l'esprit de la Congrégation, le supérieur doit lui faire des représentations avec respect. S'il insiste et ordonne absolument, le supérieur doit examiner la chose en la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ; si elle devait gravement nuire à la règle ou à l'esprit de la Congrégation, ou bien offrir des dangers réels de re-

(1) Ces derniers mots ont été supprimés en 1845.

(2) Lorsqu'un vicaire ou préfet apostolique [1845].

lâchement, alors, s'il est possible, il ne doit pas obéir avant d'avoir reçu sur ce point les ordres du supérieur général. S'il ne s'agit que d'une infraction légère à la règle ou à l'esprit de la Congrégation, pourvu que ce ne soit qu'une infraction momentanée, il doit obéir après avoir fait ses représentations, et en donner aussitôt avis au supérieur général.

ART. VIII. — Aucun membre de la Congrégation, pas même les supérieurs, ne peuvent accepter la dignité de grands-vicaires, ni aucune autre (1). Ils aimeront à rester dans l'humilité de leur état de serviteurs des âmes pauvres et méprisées et ne s'occuperont que des œuvres qui appartiennent à leur vocation. Si toutefois l'évêque ou le préfet apostolique voulait les avoir dans son conseil, ils peuvent y consentir; cependant les simples missionnaires ne doivent accepter que lorsque leur supérieur y est déjà admis, et avec sa permission.

Ils ne feront jamais la moindre démarche ni directe ni indirecte pour y être admis.

(1) ni aucune autre, sous l'autorité d'un vicaire ou préfet apostolique étranger à la Congrgation [1845].

QUATRIEME PARTIE

Règles pour le noviciat et pour l'envoi des Missionnaires.

CHAPITRE PREMIER

Du noviciat.
De la fin pour laquelle il est établi.

Art. Ier. — Le noviciat est une maison de retraite où l'on reçoit ceux qui désirent servir Dieu dans la Congrégation, pour les éprouver et pour les former à l'esprit de leurs règles, à la sainteté et à la perfection de leur état.

Art. II. — On emploiera le temps du noviciat à examiner si la sainte volonté de Dieu les appelle à notre Congrégation. On aura la fidélité et la générosité de renvoyer ceux que Notre-Seigneur destine à un autre ministère, quelle que soit leur piété et leur capacité.

Art. III. — On examinera aussi s'il y a espérance qu'ils prennent l'esprit de nos règles et qu'ils parviendront aux vertus que l'état saint et sublime auquel ils sont destinés, exige d'eux.

Art. IV. — On doit examiner aussi quelle est leur capacité et pour quel genre de ministère ils ont le plus d'aptitude; mais ce n'est pas aux novices à juger de toutes ces choses. Ils doivent se contenter d'exposer leur état avec simplicité à leur directeur.

Art. V. — On les instruira dans les règles de la Congrégation, et on jettera dans leurs âmes les premiers fondements des vertus apostoliques et religieuses si nécessaires à la vie qu'ils doivent mener dans la suite.

Art. VI. — On les préparera au ministère qu'ils doivent exercer un jour, en leur apprenant à s'en acquitter parfaitement.

ART. VII. — On restera une année entière au noviciat; des raisons graves pourront seules abréger ce temps, et jamais on ne pourra être envoyé en mission sans y avoir passé un temps convenable.

On ne doit pas non plus prolonger ce temps sans raisons suffisantes.

ART. VIII. — Les missionnaires devenus incapables de travailler pourront être reçus au noviciat; on leur y procurera tous les soulagements nécessaires; ils ne seront tenus qu'à l'observation des règles ordinaires de nos maisons. Le supérieur pourra les employer à l'instruction des novices quand leur santé le permettra.

CHAPITRE II

DES QUALITÉS ET DISPOSITIONS DE CEUX QU'ON REÇOIT DANS LA CONGRÉGATION.

ART. Ier. — On ne recevra pas indifféremment tous ceux qui se présenteront, mais on examinera auparavant s'ils ont les qualités et les dispositions requises pour être membres de la Congrégation.

ART. II. — On ne recevra que des prêtres ou ceux qui pourront l'être un jour (1).

ART. III. — On ne recevra pas ceux dont la santé est si faible qu'ils donnent peu d'espérance de pouvoir un jour supporter les travaux de nos missions.

ART. IV. — On admettra très difficilement ceux qui ont un certain âge et des habitudes formées.

ART. V. — On refusera aussi ceux qui sont scrupuleux à l'excès, et dont la guérison est incertaine.

ART. VI. — Les vices de caractère forment une cause d'exclusion, lorsqu'ils sont portés à un tel excès qu'ils laissent peu d'espérance de changement.

ART. VII. — Lorsqu'on leur trouvera les qualités re-

(1) On ne recevra que deux sortes de personnes : 1° des prêtres, ou ceux qui pourront l'être un jour; 2° des laïques pour être frères [1845].

quises, on leur expliquera le ministère qu'ils auront à exercer, les peines et les difficultés qu'ils y trouveront; on leur montrera aussi ce qu'il y a de plus pénible dans l'observation de nos règles.

CHAPITRE III

Dispositions que doivent avoir les novices.

Art. Ier. — Pendant la retraite qui précède le noviciat ou pendant les premiers jours, il serait bon de faire une confession générale, afin de se purifier et de se disposer à attirer la grâce divine dans son âme, et de mieux profiter de son noviciat.

Art. II. — Les novices regarderont le temps du noviciat comme le plus précieux et le plus important de leur vie; ils le mettront tout entier sous la protection spéciale de la très Sainte Vierge. Ils lui demanderont avec ferveur la grâce d'être fidèles à Dieu et prendront des résolutions fermes là-dessus.

Art. III. — Ils entreront dans de grands désirs de s'avancer dans la sainteté que Notre-Seigneur demande d'eux. Ils emploieront tous les moyens pour y parvenir, sans cependant se décourager lorsqu'ils n'apercevront pas un progrès aussi sensible qu'ils le désireraient.

Art. IV. — Ils se proposeront de passer l'année avec ferveur, dans la mortification des sens, dans la privation des goûts, des affections naturelles et de toutes les satisfactions de la terre, pour ne jouir que du divin amour et pour y faire un véritable progrès.

Art. V. — Une des principales mortifications qu'ils se proposeront sera la réforme de leur caractère et de leurs défauts naturels; ils seront dans la résolution la plus ferme d'y employer les moyens les plus capables de les détruire entièrement, quoiqu'il puisse leur en coûter; ils mettront pour cela toute leur confiance en Jésus et Marie.

Art. VI. — Sachant que la retraite est de la plus haute importance pour eux, ils passeront cette année

dans un profond recueillement; ils vivront comme s'ils étaient seuls avec Dieu seul dans un désert, afin de se préparer par cette sainte retraite, comme saint Jean-Baptiste, au grand ministère auquel Dieu les destine.

ART. VII. — Pour entrer parfaitement dans cette vie de retraite, ils tâcheront, dès le commencement de leur noviciat, d'effacer entièrement de leur esprit et de leur cœur le souvenir du monde et de tout ce qui est dans le monde; et ils prendront si bien leurs mesures avant de commencer, qu'ils ne soient pas troublés (1) tout le temps de leur retraite.

ART. VIII. — Pleins de ferveur et de désirs pour leur sanctification, ils se disposeront à lutter avec courage contre les tentations et contre les épreuves que l'ennemi ne manquera pas de leur susciter pour les empêcher d'être dans la suite des instruments de miséricorde entre les mains de Dieu pour le salut des âmes. Ils se convaincront d'avance que, s'ils persévèrent dans leur fidélité au milieu des tentations, plus leurs peines seront grandes, plus elles les formeront à la sainteté nécessaire au grand ministère qu'ils doivent exercer pour la gloire de Dieu. Pendant la tentation, ils mettront toute leur confiance en Jésus et Marie, et jamais en leurs propres forces.

ART. IX. — Pour surmonter plus sûrement les tentations, ils auront toujours une grande ouverture, confiance et docilité pour leur directeur. Ils ne suivront pas leurs propres idées ni leurs propres goûts ou dégoûts, mais ils lui expliqueront tout ce qui se passe en eux, et suivront avec docilité tous ses conseils.

ART. X. — Remplis d'une haute estime pour le ministère sublime qu'ils doivent exercer un jour, ils demanderont instamment à Dieu la grâce insigne d'en connaître toute la grandeur et la perfection et de s'y disposer saintement. Ils s'appliqueront avec ferveur, pendant tout leur noviciat, à s'en rendre dignes et capables.

ART. XI. — Ils renonceront entièrement à leur propre

(1) qu'ils ne soient que rarement interrompus [1845].

esprit et à leur propre jugement; ils agiront comme s'ils n'avaient jamais eu aucune connaissance des choses spirituelles et recevront tout comme des enfants nouveaux-nés (1).

ART. XII. — Ils tâcheront de se défaire de toutes leurs anciennes habitudes et manières d'agir, pour prendre les habitudes et les manières d'agir toutes saintes et apostoliques que leurs règles enseignent.

ART. XIII. — Ils auront le plus grand soin d'observer fidèlement toutes les règles du noviciat; ils pratiqueront avec la plus grande exactitude jusqu'aux plus petites observances.

CHAPITRE IV

PRINCIPALES OCCUPATIONS DES NOVICES POUR LES FORMER A L'ESPRIT DE LA CONGRÉGATION ET AUX SAINTES FONCTIONS DE LEUR ÉTAT.

ART. Ier. — La première et la plus importante de toutes les occupations du noviciat est de travailler à acquérir l'esprit de son état dans le degré le plus parfait. Une fois qu'on aura acquis ce grand trésor, on y trouvera de quoi se procurer tout le reste.

ART. II. — Comme l'oraison est le moyen le plus efficace d'acquérir cet esprit, ils s'y appliqueront avec un zèle, une ferveur et une fidélité toute particulière, et ils feront tout ce qui est en eux pour s'y établir solidement.

ART. III. — Ils s'appliqueront aussi très spécialement à acquérir le recueillement habituel dans toute leur conduite. Ils éviteront cependant la contention et les efforts naturels.

ART. IV. — Pour mieux avancer dans l'oraison et dans le combat contre eux-mêmes, ils pratiqueront la direction avec la plus grande fidélité. Ils ouvriront simplement leur âme à leur directeur, lui exposeront toutes leurs peines, leurs difficultés, leurs tentations, lui mani-

(1) ils recevront les instructions qu'on leur donnera et se laisseront conduire avec la docilité des enfants nouveaux-nés.

festeront toutes les grâces que Dieu leur fait; ils lui parleront surtout souvent de leur oraison, de leurs défauts et des moyens de les vaincre. Ils auront soin d'employer ces moyens avec ferveur et constance.

ART. V. — Ils se confesseront tous les huit jours et se feront déterminer le jour où ils doivent venir s'entretenir avec leur directeur.

ART. VI. — Ils liront et méditeront tous les jours le Nouveau Testament pendant une heure : une demi-heure l'Evangile et une demi-heure les Epîtres, comme il sera marqué en son lieu. Ils feront cette lecture saintement et selon les règles expliquées dans la seconde partie, afin d'apprendre à connaître leur adorable Maître, et de former leur conduite sur celle de leur divin modèle.

ART. VII. — S'ils ont du temps de reste, ils feront une lecture de piété dans une vie de saint ou dans un livre spirituel pour lequel ils auront du goût. Dans le choix de ce livre, ils suivront exactement l'avis de leur directeur après lui avoir exposé leurs goûts et leurs désirs.

ART. VIII. — Un des plus grands soins de leur noviciat sera l'étude continuelle de leurs règles, qu'ils feront dans l'esprit d'oraison afin d'en concevoir saintement l'esprit; ils s'en pénétreront parfaitement et prendront devant Dieu la ferme résolution de les accomplir et d'y conformer leurs sentiments et leur conduite.

ART. IX. — Toutes les semaines, il y aura deux conférences sur une matière déterminée. Chaque novice préparera tout le sujet, afin qu'il puisse répondre toutes les fois qu'il sera interrogé. Ces conférences pourront être remplacées par des exercices sur les cas de conscience s'il en était besoin, ou par tel autre exercice plus utile aux novices.

ART. X. — Le directeur donnera la matière assez à temps pour que chacun puisse se préparer avec soin et en esprit d'oraison. Les novices tâcheront de s'habituer à mettre de l'ordre et de l'enchaînement dans leurs idées; ils diront les choses simplement et pieusement; ils feront tout cela dans une grande paix et avec beaucoup de modestie et d'humilité, de quelque manière qu'ils s'en acquittent.

On ne doit jamais parler pendant les récréations de ce qui s'est passé dans les conférences.

ART. XI. — On leur fera des exercices sur la pratique de l'administration des sacrements. On leur apprendra les cérémonies de la grand'messe et de la messe basse et le chant à ceux qui ne le savent pas assez.

ART. XII. — On les emploiera tous alternativement dans la sacristie pour aider au sacristain, et celui-ci leur apprendra à plier et à bien tenir les ornements.

CHAPITRE V

DES EXERCICES DU NOVICIAT.

§ Ier. — *Ordre de la journée.*

ART. Ier. — On se lèvera à cinq heures. Dès son réveil on se donnera à la très sainte Trinité, à Jésus et à Marie, dans le désir de ne vivre que pour Dieu seul et de le servir avec ferveur et avec amour. Puis on s'habillera avec la plus grande modestie.

ART. II. — Dès qu'on sera habillé, on se mettra à genoux pour faire un exercice d'adoration et d'offrande de tout soi-même à la très sainte Trinité, à Jésus et à Marie, soit par des prières vocales, soit par une adoration mentale.

ART. III. — On aura environ une demi-heure ou pour arranger sa chambre ou pour faire ce dont on sera convenu avec son directeur. On passera tout ce temps dans le recueillement et on se préparera immédiatement à l'oraison, tout en s'occupant dans sa chambre.

ART. IV. — A cinq heures et demie, oraison pendant une heure en commun, partie à genoux et partie debout. Si on était fatigué, on pourrait s'asseoir. Cependant, pour s'asseoir fréquemment, il faut en parler au directeur. On réglera aussi avec lui la méthode que l'on devra suivre dans son oraison.

ART. V. — Après l'oraison, ceux qui ne sont pas prêtres assisteront à une messe, et ceux qui le sont la

diront à l'heure qui leur sera prescrite. Dans l'intervalle du temps qui restera, on s'occupera pieusement, selon qu'on en sera convenu avec son directeur.

ART. VI. — A huit heures, le déjeuner qui sera suivi du travail manuel, que l'on tâchera de faire sans perdre le recueillement. Le déjeuner n'est pas un exercice de Communauté; cependant, ceux qui peuvent s'y rendre à cette heure doivent le faire. Ceux qui finiront leur messe après le travail commencé, pourront, avec la permission du directeur, le remettre à un autre moment.

ART. VII. — A neuf heures, un petit repos de quelques minutes pour se préparer au bréviaire. Ensuite on récitera les petites heures, chacun en son particulier.

ART. VIII. — Le bréviaire sera suivi de la lecture du Nouveau Testament pendant une demi-heure. Ensuite quelques moments de repos pour s'entretenir dans les pieuses pensées et affections qu'on aura éprouvées pendant cette sainte lecture; puis on s'occupera en son particulier selon qu'on en sera convenu avec son directeur.

ART. IX. — A onze heures moins un quart, entretien ou tel autre exercice, selon la diversité des jours; c'est au directeur à le déterminer.

ART. X. — A onze heures trois quarts, examen particulier en commun. Chacun réglera avec son directeur le sujet de son examen. On se tiendra dans le recueillement et dans la paix pendant le temps qui pourrait rester entre l'examen et l'exercice précédent (1).

ART. XI. — A midi le dîner, suivi de la visite à la chapelle, et ensuite de la récréation. Personne ne doit, sans permission, s'absenter un temps notable de l'endroit où se prend la récréation. Autant que possible la conversation doit être pieuse; on conversera ensemble avec la charité, la paix, la douceur, l'humilité et la modestie, dont un novice doit être plein. On évitera les éclats de rire et tout ce qui peut causer de la dissipation.

ART. XII. — A une heure et demie, fin de la récréation. Classe de chant pour les cantiques pendant une demi-heure. Il serait bon d'aller faire une petite visite

(1) Cette dernière phrase a été supprimée en 1845.

à la chapelle pour se remettre dans le parfait recueillement.

ART. XIII. — Après les cantiques, vêpres et complies; puis classe de cérémonies pendant trois quarts d'heure; ensuite temps libre que l'on emploiera selon l'avis du directeur (1).

ART. XIV. — On dira matines et laudes à quatre heures, puis on lira le Nouveau Testament pendant une demi-heure, comme le matin; ensuite temps libre jusqu'à cinq heures trois quarts.

ART. XV. — A cinq heures trois quarts, explication de la règle. A six heures et demie, oraison du soir suivie du souper à sept heures, puis de la récréation.

ART. XVI. — A huit heures et demie, prière du soir en commun, suivie du sujet d'oraison les jours où l'on doit en donner. Ensuite chacun se retire dans sa chambre en silence. On observera toutes les règles de la modestie en se déshabillant et dans son lit, s'occupant de pensées et affections pieuses et s'endormant ainsi suavement et paisiblement entre les bras de Jésus et de Marie. Tous doivent être couchés et les lumières éteintes un quart d'heure après la retraite.

§ II. — *Règles qui s'observent certains jours seulement.*

ART. Ier. — On commencera ordinairement l'année par la retraite. Celui qui sera à la tête du noviciat réglera les exercices et les heures où ils auront lieu.

ART. II. — Pour les dimanches et les fêtes.

A huit heures un quart, petites heures en son particulier.

A neuf heures, messe chantée selon les degrés de solennité.

Lorsqu'il n'y aura pas de messe chantée à neuf heures,

(1) ART. XII. — A une heure et demie, fin de la récréation. Classe de chant ou de cantique pendant une demi-heure, suivie de la classe de cérémonie pendant une autre demi-heure.

ART. XIII. — A deux heures et demie, vêpres et complies en particulier. Ensuite temps libre. Le directeur peut transférer la classe des cérémonies après les vêpres [1845].

petites heures en commun; à dix heures et demie, conférence, lorsque le directeur le jugera à propos; à onze heures, Nouveau Testament.

A une heure trois quarts, fin de la récréation. A deux heures et demie, vêpres chantées et complies psalmodiées. Il n'y aura pas de classe de chant ni de cérémonies ces jours-là. Le reste comme les jours ordinaires (1).

ART. III. — Toutes les semaines il y aura un jour de repos. Lorsque le directeur du noviciat juge à propos, pour le bien des novices, d'en donner quelquefois deux, il en a le pouvoir. En hiver, on donnera le premier coup de la promenade un quart d'heure après le dîner, et l'on doit être de retour à cinq heures. On y dira vêpres, complies et le chapelet.

En été, récréation jusqu'à une heure et demie. A trois heures, promenade; on doit avoir dit vêpres et complies et le chapelet avant d'y aller. On récitera matines et laudes pendant la promenade ,et l'on doit être de retour au moins à sept heures. Il n'y aura pas d'exercices en commun cet après-dîner. Cependant le directeur peut conserver l'explication de la règle ou employer ce temps à un autre exercice, si les circonstances l'exigeaient. On veillera sur soi-même, afin de ne pas se dissiper, ni se laisser aller aux satisfactions de la nature. On usera avec amour et reconnaissance de la récréation que Dieu donne pour le délassement de l'esprit.

En hiver à cinq heures et en été à sept, silence comme tout le reste de la semaine.

(1) Lorsqu'il n'y aura pas de messe chantée à neuf heures, petites heures en commun. Il y aura une conférence dans la matinée, si le directeur le juge convenable; il réglera aussi l'heure où l'on doit lire le Nouveau Testament.

A une heure trois quarts, fin de la récréation.

Il y aura, dans l'après-dîner, vêpres chantées et complies psalmodiées. Le directeur en déterminera l'heure. — On donnera le salut du Saint-Sacrement les jours de grandes fêtes au moins. Il n'y aura pas de classe de chant ni de cérémonies; le reste, comme les jours ordinaires [1845].

CHAPITRE VI

QUELQUES RÈGLES POUR LE BON ORDRE DE LA MAISON ET POUR LE BIEN SPIRITUEL DES NOVICES.

ART. Ier. — Dès l'entrée d'un novice dans la maison, on doit inscrire sur le registre ses noms et prénoms et prendre note des effets qu'il aura apportés. On les mettra à part et ils ne serviront à la Communauté qu'après sa consécration.

ART. II. — Dans le noviciat, on doit déjà observer les règles de la pauvreté. Les novices remettront à leur directeur tout l'argent qu'ils auront apporté sans en rien réserver. On gardera cet argent jusqu'au moment de leur départ pour la mission; alors on en disposera selon leurs intentions, agissant exactement dans cette circonstance, conformément aux règles prescrites au chapitre 2e de la 2e partie.

ART. III. — La règle la plus importante pour le bien spirituel des novices, c'est celle du silence qu'ils garderont absolument, ne se parlant jamais hors des récréations, pas même à voix basse. On ne se parlera pas non plus par gestes, ni par regards, ni d'aucune autre façon.

ART. IV. — Pendant les récréations même, il n'est permis de parler que dans certains endroits désignés par les directeurs.

ART. V. — Personne ne doit entrer dans la chambre de ses confrères si ce n'est pour raison de maladie (1), et alors il faut en demander la permission. On en excepte les cas pressés, dans lesquels il suffit d'avertir le directeur aussitôt après.

ART. VI. — On ne doit pas aller à la porte les uns des autres sans un besoin pressant, et alors on en demandera la permission.

ART. VII. — On ne doit jamais se trouver deux ensemble, à moins que ce ne soit par la permission du directeur.

(1) sans une nécessité absolue [1845].

ART. VIII. — On ne mangera pas hors des repas ni hors du réfectoire.

ART. IX. — C'est une règle générale qu'on ne sortira pas pendant le temps du noviciat; le directeur peut cependant en dispenser lorsqu'il a des raisons graves.

ART. X. — Les visites qu'on recevra doivent être très rares, jamais sans raison suffisante et sans permission. On ne peut pas recevoir de visite pendant la récréation ni pendant aucun autre exercice. Après avoir obtenu la permission du directeur, on ira devant le Très Saint Sacrement pour demander à Notre-Seigneur et à la très Sainte Vierge la grâce de faire cette action saintement (1) et de n'en souffrir aucun dommage spirituel. Ensuite on ira au parloir avec paix et recueillement, évitant l'empressement et le trouble. On abordera les personnes qui s'y trouvent avec une douce et modeste gaîté. On fera tourner la conversation sur des sujets pieux, autant que possible. On ne s'informera d'aucune nouvelle du monde et on en détournera la conversation tant qu'on pourra.

La conversation terminée, on se rendra encore à la chapelle pour effacer toute idée étrangère et pour examiner les fautes qu'on aura commises. Au premier moment libre, on ira rendre compte au directeur de tout ce qui se sera passé pendant cette visite.

On ne doit jamais rapporter à la Communauté les nouvelles du monde qu'on aurait apprises.

ART. XI. — On ne doit écrire des lettres que très rarement et seulement pour de bonnes raisons. Elles ne doivent pas être trop longues; elles seront pieuses autant que possible.

Le directeur doit, de temps à autre, ouvrir les lettres qui sont adressées aux novices (2).

ART. XII. — Tout le temps du noviciat doit être employé uniquement à la piété. L'étude n'y sera permise que dans le cas de nécessité; et alors le directeur réglera

(1) de ne pas se dissiper dans la conversation avec les personnes du monde, [1845].

(2) et prendre connaissance de celles qu'ils écrivent [Addition de 1845].

les heures auxquelles on doit étudier et les livres qu'on doit lire.

ART. XIII. — Les novices feront eux-mêmes leurs lits et entretiendront la propreté dans leurs chambres. Le directeur leur fera faire aussi d'autres ouvrages humbles dans la maison, comme de nettoyer les souliers, etc. Et ils s'y porteront avec joie pour l'amour de Dieu.

ART. XIV. — En hiver, pendant les froids, on allumera du feu dans une salle, où tous pourront aller se chauffer, en observant toutes les règles du silence, du recueillement et de la modestie aussi parfaitement qu'ils le feraient dans leurs chambres.

ART. XV. — On distribuera entre les novices les différents offices de la maison, qui sont ceux de sacristain, de réglementaire, de vestiaire, d'infirmier. Personne ne doit jamais s'ingérer dans les offices de ses confrères, on doit leur obéir parfaitement en tout ce qui est de leurs fonctions.

ART. XVI. — Les novices entrant dans leurs emplois se feront instruire exactement de l'office qu'ils auront à remplir, et, dans le cours de l'année, ils demanderont souvent conseil à leur directeur sur la manière de s'en acquitter saintement.

CHAPITRE VII

QUELQUES RÈGLES POUR LA FIN DU NOVICIAT ET POUR LA RÉCEPTION DES NOVICES COMME MEMBRES DE LA CONGRÉGATION.

ART. Ier. — Vers la fin du noviciat, ceux qu'on croira appelés à la Congrégation feront leur consécration au très saint Cœur de Marie. Ils s'y prépareront par une retraite.

ACTE DE CONSÉCRATION.

Très sainte et très glorieuse Vierge Marie, Mère de mon Dieu, ma reine et ma souveraine maîtresse, je viens avec confiance répandre mon cœur devant vous, et j'es-

père fermement que vous écouterez ma prière et que vous m'accorderez la grâce insigne que je viens vous demander.

Etant appelé au ministère sublime de l'apostolat, et désirant ardemment me dévouer au service de votre Fils bien-aimé pour le salut des âmes, j'ai recours à votre Cœur si tendre et si compatissant pour les pécheurs. Voyez ma pauvre âme comme elle est faible, misérable, pleine d'imperfections et de défauts, cependant je suis destiné à des choses si grandes! Je dois évangéliser les pauvres, guérir les plaies des âmes, arracher les pécheurs d'entre les mains de l'ennemi, prêcher le saint nom de votre Fils, établir son règne partout et exercer toutes les autres fonctions éminentes de l'apostolat. Comment pourrai-je opérer de si grandes choses étant si faible et si misérable? O ma mère, ô la souveraine de mon âme, venez à mon secours; attendrissez-vous sur le sort de tant d'âmes qu'il m'est réservé d'arracher du malheur éternel. Si je suis abandonné à ma propre faiblesse, elles périront toutes infailliblement; mais si vous daignez me recevoir sous votre protection, de quoi ne serai-je pas capable! Veuillez donc me mettre au nombre des enfants privilégiés de votre Cœur si miséricordieux. O très sainte Mère de mon Dieu, si vous m'accordez cette grande faveur, si, par l'organe de mon supérieur, vous me recevez dans la Société des missionnaires de votre très saint Cœur, je vous promets d'y servir toute ma vie votre bien-aimé Fils Jésus-Christ, mon Seigneur, avec la plus grande fidélité qu'il me sera possible; je vous donne mon âme pour qu'elle vous appartienne comme un enfant appartient à sa mère; je vous chérirai toute ma vie d'un amour tendre et filial, je prêcherai partout votre gloire et je tâcherai de graver dans tous les cœurs votre saint amour avec celui de Jésus, votre Fils et mon unique Seigneur; je livre entre vos mains tous mes travaux et mes fonctions apostoliques. Je vous promets encore, ô mère de miséricorde et de bonté, qu'une fois reconnu enfant de votre Cœur sacré dans la sainte Société qui lui appartient, j'observerai fidèlement les règles qui y sont en usage. Je prends

surtout la résolution spéciale entre vos mains de pratiquer la sainte pauvreté telle qu'elle est prescrite par les règles de cette même Société, et d'obéir exactement à tous les supérieurs que la divine Providence m'y donnera comme obéissant à vous-même et à votre Fils bien-aimé. O très sainte Mère! Quel bonheur pour moi de vous appartenir! Recevez-moi, je vous en prie, à ces conditions que j'accepte de toute l'affection de mon cœur, et que je suis sincèrement et fermement résolu d'observer toujours, afin de vivre, de mourir et d'être pendant toute l'éternité l'enfant bien-aimé de votre très saint Cœur, dans la gloire du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

Le supérieur ou celui qui le remplace répond en l'embrassant :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, qu'il vous soit fait selon vos désirs; soyez reçu parmi les enfants de Marie et consacré avec vos frères à son très saint Cœur. »

Ensuite le *Te Deum.*

ART. II. — Une fois reçu dans la Congrégation, on ne peut être renvoyé pendant les premiers huit ans que pour cause de mauvaise conduite, et après les huit premières années, que pour cause d'hérésie ou de scandale qu'on ne voudrait pas réparer, ou de désobéissance grave, formelle et opiniâtre, et alors ce sera la Communauté qui en jugera (1).

ART. III. — Ceux qui désirent faire les vœux, ne laisseront pas de faire leur consécration au très saint Cœur de Marie quelques jours auparavant en leur particulier et seulement en la présence du supérieur ou de son délégué. Ils la renouvelleront en public avec leurs frères, afin que personne ne s'aperçoive de leurs vœux.

(1) opiniâtre. Ce sera à la Communauté où se trouve le coupable à en juger, et en dernier ressort au Supérieur général avec son conseil [1845].

Formule des Vœux.

Très sainte et adorable Trinité.

Plein de désirs de me donner à vous parfaitement et de me sacrifier entièrement à votre très grande gloire et à votre unique amour, je me prosterne devant le trône de votre majesté pour me dévouer sans réserve à votre divin service. En la présence de Jésus-Christ, mon souverain Seigneur, de la très sainte Vierge Marie, ma très sainte et très aimée Mère, de tous les Anges et de tous les Saints, moi N. N., je vous consacre par les trois vœux de religion, mon corps, mon âme, tout ce que je suis, tout ce que j'ai et tout ce que je peux, pour maintenant et pour tout le temps qu'il vous plaira me laisser vivre sur la terre. Acceptez, je vous prie, ô Dieu de grandeur et de bonté, l'offrande que je vous fais de moi-même pour l'amour de Jésus-Christ, mon Maître et de la très sainte et très pure Vierge Marie, ma Mère.

Je vous promets, ô mon Dieu, et je fais vœu d'observer fidèlement la sainte vertu de chasteté, tout le temps que je vivrai sur cette terre.

Je vous promets d'observer toute ma vie la parfaite pauvreté, telle qu'elle est prescrite dans les règles adoptées par les missionnaires du Très Saint-Cœur de Marie. J'en fais le vœu selon les intentions de ces mêmes règles, avec connaissance de cause, librement, volontairement et avec une résolution ferme et sincère de l'observer toute ma vie le plus parfaitement qu'il me sera possible.

Je vous promets obéissance exacte et fidèle dans la personne des supérieurs que votre divine Providence me donnera dans la Société des missionnaires du Très Saint-Cœur de Marie, dans laquelle j'ai le bonheur de me consacrer à votre service. J'observerai toute ma vie cette sainte obéissance comme elle est exigée par les règles de ladite Société, et j'en fais le vœu perpétuel selon les intentions de ces mêmes règles, avec connaissance de cause, librement, volontairement et avec une résolution ferme et sincère de l'observer toute ma vie.

Très adorable Seigneur Jésus, c'est pour votre gloire, par amour pour vous et en l'honneur et sous la protection de votre très sainte et très aimable Mère, que je fais ces promesses et ces vœux pour toute ma vie. Daignez, ô mon très doux Maître, unir mon sacrifice à celui que vous avez offert sur le calvaire et que vous offrez tous les jours aux saints autels. Donnez-moi aussi la force et l'amour dont vous étiez rempli au jour de votre grand sacrifice, afin qu'étant uni avec vous, mon sacrifice soit plus agréable à votre Père céleste et qu'étant toute ma vie rempli de vos saintes dispositions, je puisse toujours accomplir parfaitement ce que votre divine bonté m'inspire de promettre en ce moment. O Marie, ma très bonne et très aimable Mère, prenez-moi, je vous en prie, pour votre enfant, unissez-moi à votre Fils bien-aimé et offrez-moi avec lui à son Père céleste; intercédez pour moi afin que le divin amour dont Jésus a si abondamment rempli votre saint Cœur, soit le soutien et la force de mon âme et me rende fidèle aux promesses que je viens de faire à mon Dieu.

Ainsi soit-il.

ART. IV. — Outre les vœux et la consécration au très saint Cœur de Marie, chacun fera encore, quelques jours ou immédiatement avant son départ pour les Missions, son acte de Consécration à Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le ministère apostolique et la promesse de s'employer toujours au salut des âmes les plus abandonnées.

ACTE DE CONSÉCRATION A NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Très adorable Seigneur Jésus! je m'offre et me donne à vous entièrement et sans réserve pour être employé toute ma vie au salut et à la sanctification des âmes, selon votre divine volonté et votre unique bon plaisir, je me dévoue et me consacre particulièrement à celles qui sont les plus méprisées et les plus délaissées dans votre sainte Eglise. Je suis fermement résolu et je vous promets de toute la ferveur de mon âme d'en faire, pen-

dant tout le temps que je vivrai sur la terre, mon unique occupation, conformément à nos règles (1). Je désire ardemment et je suis résolu de ne plus chercher désormais ma joie et ma consolation que dans les travaux que j'entreprendrai et dans les peines que je souffrirai pour votre gloire et pour le salut de ces pauvres âmes qui vous sont si chères. Je veux aussi, par amour pour votre saint nom et pour le salut de ces mêmes âmes, faire tous les sacrifices et supporter toutes les afflictions possibles; je veux exposer pour cette cause et perdre même tout ce que les hommes aiment et estiment le plus sur la terre; mais aussi, de votre côté, ô mon très aimable et très adorable Seigneur Jésus! veuillez me soutenir, me fortifier et m'encourager dans ma faiblesse, soyez avec moi et donnez-moi toujours votre sainte grâce apostolique, afin que je puisse répondre parfaitement aux saints et parfaits désirs que vous daignez m'accorder en ce moment, et afin que votre saint nom soit béni, loué et adoré dans l'assemblée de vos Anges et de vos Saints, tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

ART. V. — Les missionnaires veilleront soigneusement sur eux-mêmes dans les derniers temps qu'ils passeront au noviciat, afin de ne pas perdre la ferveur qu'ils y auront acquise, par le relâchement et la dissipation que pourraient occasionner les circonstances dans lesquelles ils se trouveront. Ils observeront exactement la règle et se prépareront avec ferveur à leur prochain départ.

ART. VI. — Autant que possible, ils n'iront pas voir leurs parents avant leur départ; ils en feront à Notre-Seigneur un sacrifice plein d'amour et se contenteront de les mettre sous la protection et la sauvegarde de la très Sainte Vierge. Si on ne pouvait se dispenser de les aller voir, on n'y restera que le moins de temps possible.

(1) et à la volonté de nos supérieurs [Addition de 1845].

CHAPITRE VIII

De l'envoi des missionnaires.

Art. Ier. — Le noviciat terminé, on doit envoyer les novices à leur destination le plus tôt possible, afin qu'ils ne restent pas longtemps sans mettre en pratique les principes de la vie apostolique qu'ils ont reçus pendant leur noviciat et les bonnes résolutions qu'ils y ont prises, et afin que leur ferveur ne se relâche point par l'inaction.

Art. II. — Ordinairement on ne les préviendra pas de leur départ ni de leur destination avant le temps qui leur est nécessaire pour s'y préparer. De leur côté, ils doivent éviter la curiosité sur ce point et se tenir en repos jusqu'à ce que la volonté divine se déclare.

Art. III. — Le supérieur doit prendre ses précautions pour que tous les préparatifs soient terminés quelque temps avant le départ. On leur fournira, autant que possible, tout ce qui sera nécessaire pour exercer leurs saintes fonctions avec décence, soit pendant la traversée, soit après leur arrivée.

Art. IV. — On observera les règles de la sainte pauvreté dans toutes les choses qu'on leur donnera. On peut cependant recevoir les ornements et les autres objets qui servent au culte sacré tels que la charité des fidèles les offrira.

Art. V. — Tous les objets qu'ils emporteront appartiendront à la Communauté à laquelle ils seront envoyés. Ils se serviront seulement de ce qu'on mettra à leur usage.

Art. VI. — Ils ne doivent pas s'occuper eux-mêmes de ces préparatifs; cependant, si des parents ou autres personnes leur faisaient des présents, ils pourraient les accepter, à condition qu'ils les remettent à leur directeur aussitôt qu'ils les auront reçus, sans y conserver aucun droit et sans s'en occuper davantage.

Art. VII. — Autant que possible, on les enverra au moins deux ensemble. On chargera l'un d'entre eux

de faire les fonctions de supérieur pendant le voyage et les autres lui obéiront exactement jusqu'à leur arrivée.

ART. VIII. — Pendant le voyage, ils se comporteront avec toute la modestie et la piété qu'on a droit d'attendre des missionnaires. Autant que possible, ils suivront une règle et feront leurs exercices de piété en commun. Il y en aura au moins un qui dira la sainte messe sur le navire les dimanches et fêtes, ou même plus souvent, s'ils en peuvent obtenir la permission; ils agiront avec charité envers tous et exerceront des œuvres de zèle si cela se peut.

CHAPITRE IX

DES BIENS TEMPORELS DU NOVICIAT.

ART. Ier. — La maison du noviciat peut posséder les biens nécessaires à sa propre fondation et à l'entretien des Missions. On évitera avec soin de se laisser vaincre par un désir trop humain d'avoir ces sortes de biens et on ne fera pas de démarche pour les obtenir. On mettra sa pleine confiance en la divine Providence, qui pourvoira aux besoins de ses serviteurs et on se tiendra en paix dans cette sainte confiance.

ART. II. — On ne recevra pas de fondation à des charges et à des conditions trop onéreuses qui risqueraient de déranger la règle et le bon ordre de la maison, ou qui pourraient gêner les missionnaires dans les fonctions de leur ministère. On n'en recevra pas non plus à des charges que l'on ne serait pas sûr de pouvoir toujours accomplir.

ART. III. — Si Dieu juge à propos de donner des biens temporels à la Congrégation, il serait bon qu'on en chargeât un gérant qui ne serait pas de la Congrégation, afin que le supérieur et les directeurs puissent s'occuper uniquement des choses spirituelles et de ce qui est de leurs fonctions.

ART. IV. — Quelque abondants que puissent être ces biens, le noviciat doit toujours rester dans les règles de

la sainte pauvreté. On fournira aux novices ce qui leur est nécessaire et utile, mais toujours en se conservant dans les bornes de ces règles.

ART. V. — Après en avoir pris pour fournir aux besoins du noviciat, on emploira tout le restant du revenu pour les préparatifs et l'envoi des missionnaires et pour le soutien des Missions les plus nécessiteuses, le tout toujours selon les saintes règles de la pauvreté évangélique.

Ad majorem Dei gloriam
et sanctissimi Cordis Mariæ honorem.

SÉJOUR DU VÉNÉRABLE LIBERMANN
A STRASBOURG

SUITE DU MÉMOIRE DU P. TISSERANT

Perplexités de M. Tisserant.

Ce fut à cette époque que commençait à se manifester pour moi ce que notre bon père m'avait annoncé devoir m'arriver, quelques semaines seulement après la première lettre que je lui adressai pour lui faire part de mon attrait pour l'œuvre des Noirs. M. Libermann se sentit pressé de m'envoyer alors une longue lettre, dans laquelle il s'étendait à me prémunir contre les assauts que le démon ne manquerait pas de me susciter pour m'arrêter dans la poursuite de ma vocation. Et, comme principal obstacle, il m'avertissait de m'attendre à rencontrer, de la part de l'archevêché de Paris, toutes sortes de difficultés, qui seraient longues et se multiplieraient à mesure que je semblerais plus approcher du moment d'obtenir l'objet de mes désirs. Il insistait beaucoup et très fortement sur ce que l'on ne manquerait pas de toutes parts de me vouloir faire considérer tous ces obstacles comme une marque positive et assurée que Dieu n'avait demandé de moi que le désir d'aller évangéliser nos pauvres et chers Nègres; mais que par la voix de mes premiers supérieurs, persistant de plus en plus à me refuser la permission de partir, la volonté ultérieure du Seigneur sur ma pauvre et chétive personne

m'était assez clairement notifiée. M. Libermann fut donc comme inspiré par Marie pour me fortifier par de si bons conseils.

L'avis humainement parlant eut dû paraître hasardé : car alors je n'avais en perspective aucune difficulté probable de la part de l'archevêché de Paris. Mgr de Quélen, de si pieuse mémoire, vivait encore; et ce prélat, aussi dévoué aux intérêts de l'Eglise Universelle que dévot zélé de Marie, avait pour principe de ne jamais refuser à un sujet de son diocèse, qui manifestait le désir d'entrer dans une société religieuse ou de partir pour les Missions, son excorporation, quels que fussent d'ailleurs les besoins pressants que ressentît son diocèse d'un plus grand nombre de bons prêtres. Et puis mon peu de talent eut été un motif de faire, pour me retenir, moins de difficultés que pour tout autre. Mais tout ce que m'avait annoncé notre Père commença à m'arriver tel qu'il l'avait indiqué, au moment même où je faisais déjà mes préparatifs de départ; et le souvenir de cette lettre, qui, malgré son invraisemblance apparente, m'était toujours restée gravée dans le cœur et la mémoire, me servit par la grâce de Dieu, qui l'avait dictée pour cet effet, à ne jamais perdre courage et à espérer de plus en plus contre tout espoir prochain. Je remercie bien vivement Notre-Seigneur de m'avoir ainsi secouru dans ma faiblesse; car sans cette conviction intime que je partirais malgré tous les obstacles (laquelle avait été déposée dans mon cœur au moment où Marie dictait pour le bien de mon âme cette lettre, et qui, depuis, ne me quitta jamais), j'eusse été dans le plus grand danger de succomber par un faux motif de conscience, en finissant par croire, comme beaucoup de personnes de grande vertu voulurent me le persuader de tant de manières, que Dieu montrait assez évidemment par tous ces obstacles que ma place devait être au pied de l'autel du Cœur de Marie, à Notre-Dame des Victoires, et non chez nos bons Noirs si délaissés. Comme j'écris dans ce petit mémoire fait à la hâte, en toute simplicité, ce que je crois pouvoir procurer quelque édification à mes chers frères, j'ai cru ne devoir pas passer sous silence cette particularité qui

m'a toujours semblé ménagée par une providence spéciale de Marie, veillant sur ma faiblesse pour la protéger et la prévenir; et sans doute que plus d'un de mes bien-aimés frères, en lisant cette marque de bonté de notre commune Mère à mon égard, se rappellera que, lui aussi, a été, de sa part, l'objet d'une protection toute aussi particulière, dans des circonstances diverses de celles-ci, ou qui leur sont analogues.

Arrangements avec Mgr Collier.

Revenons un instant à Mgr Collier. J'ai dit qu'il revint à Paris dans le cours de l'hiver 1841, c'est-à-dire vers les premiers jours de février. Presqu'aussitôt arrivé, ce pieux évêque s'empressa de venir déposer aux pieds de l'autel du Cœur immaculé de Marie, refuge des pécheurs, son Diocèse, et au moment du saint Sacrifice, le consacra solennellement à ce Cœur très saint et si miséricordieux. Durant son séjour en Angleterre, il venait d'apprendre les merveilles que Marie opérait chaque jour par l'invocation de ce Cœur si débonnaire envers les pauvres pécheurs, et son âme en avait été toute émue. J'eus le bonheur d'assister au saint autel ce digne prélat, lorsqu'il adressa au Cœur de Marie cette offrande de son cœur et plaça à jamais tout son vicariat sous la protection de Marie. Durant les quelques jours qu'il passa à Paris, MM. Pinault et Gallais vinrent le trouver au Séminaire des Missions étrangères, et lui proposèrent les points suivants :

1° Que Sa Grandeur voulût bien accepter pour son vicariat M. Libermann, attendu l'utilité dont pourrait être ce dernier pour la formation et direction du noviciat de la Société des Missionnaires des Nègres projetée; et qu'en conséquence il eût la bonté de demander son exeat à Mgr le coadjuteur de Strasbourg. Quant à la maladie de M. Libermann, ces Messieurs représentèrent à Mgr Collier que les attaques allaient toujours en diminuant d'intensité et de fréquence depuis plusieurs an-

nées, et qu'il n'avait pas eu de chutes depuis près de trois ans;

2° Que les ecclésiastiques qui devaient composer cette société, désirant vivre pauvrement et en Communauté, on osait espérer que Sa Grandeur consentirait à ce qu'ils vécussent selon leurs règles, et ne les chargerait point, au moins d'une manière fixe et permanente, des cures ou offices ecclésiastiques qui les retirassent en quelque sorte de la Communauté, et pourraient occasionner en eux l'attachement aux biens de la terre;

3° Que Monseigneur voulût bien se charger de l'entretien temporel des prêtres qu'on lui enverrait, et, de plus, accorder une certaine somme (indéterminée pour le moment, mais dont on conviendrait dans la suite) pour chaque prêtre de la société qui serait employé dans son vicariat, laquelle somme serait destinée non à l'usage de chaque particulier, mais à former un fonds commun pour la Congrégation, et spécialement pour l'entretien du noviciat.

Mgr Collier, toujours rempli des dispositions les plus favorables à notre égard, accueillit chacune de ces trois propositions, et promit d'en exécuter tous les engagements. Il partit ensuite pour Londres, après avoir écrit à Mgr Rœss, coadjuteur de l'évêque de Strasbourg et en avoir obtenu M. Libermann, comme agrégé à son vicariat. Ce fut de cette ville, où il séjourna encore près de trois mois avant de faire voile pour l'île Maurice, qu'il envoya à notre Père, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus du Saint-Siège, de dispenser *in quibuscumque irregularitatibus,* la dispense qui lui était nécessaire pour recevoir les saints Ordres; et que, après avoir écrit à la Propagande pour obtenir que M. Le Vavasseur fut distrait de la juridiction du Préfet de l'île Bourbon, et attaché à son vicariat de Maurice, il obtint du Cardinal Préfet l'objet de sa demande, en accordant toutefois à M. Le Vavasseur la liberté de se rendre à Bourbon, s'il le voulait. Marie avait encore ménagé cette faveur, qui donnait au jeune missionnaire l'indépendance dont il avait besoin pour exercer plus tard avec fruit le saint

ministère. Elle lui fut d'une grande utilité presque immédiatement après l'avoir obtenue. Car Mgr Poncelet, préfet apostolique de Bourbon, arrivé peu après en France, voulut à toute force emmener M. Le Vavasseur avec lui dans sa préfecture. Celui-ci lui dit franchement qu'il dépendait de Mgr Collier, ou plutôt qu'il était libre, qu'ayant intention de fonder une œuvre avec ses confrères, il ne pouvait sortir de France pour le moment. Cette réponse indisposa fort le préfet contre lui, et il le quitta, résolu de ne recevoir à Bourbon ni lui ni ses confrères.

Cependant Mgr Collier, avant de quitter l'Europe, voulut bien encore (pour faciliter à l'égard de ceux qui désiraient faire partie de la petite œuvre à laquelle il portait un intérêt si marqué), du consentement de leurs prélats respectifs, établir en France, jusqu'à ce que nous fussions connus, un vicaire général, lequel, après avoir fait, au nom de Mgr de Milève, demande de ces sujets pour son diocèse, jouirait des pouvoirs de les accepter et incorporer au vicariat de l'île Maurice; de celui d'excorporer ces mêmes sujets et de les rendre au supérieur légitime dans le cas où l'on viendrait à connaître qu'un de ces derniers n'est pas appelé à notre genre de ministère; de celui enfin d'accorder des dimissoires à l'effet de recevoir les ordres de tout évêque dans la communion du Saint-Siège, avec dispense des interstices et du titre clérical. M. de Brandt, protecteur et ami si dévoué de nos missionnaires, fut celui sur lequel tomba le choix de Monseigneur, sur la présentation qu'en firent MM. Pinault et Gallais, qui, en leur qualité de directeurs de Saint-Sulpice, venaient de refuser pour eux-mêmes ce titre de Mgr Collier qui les avait suppliés d'accepter cette marque de son estime.

Départ de M. Laval.

Ce digne prêlat partit peu après pour son vicariat, amenant avec lui M. Laval, qui quitta l'Europe après avoir fait don de ses biens à la pauvre petite Congréga-

tion en la personne de M. Libermann, auquel il écrivit quelques lignes, qui font autant l'éloge de sa propre humilité que du zèle ardent que Marie avait allumé dans son âme pour se dévouer au service spirituel de nos pauvres Noirs. Comme la lettre du cher confrère n'était qu'un postcriptum à une autre que j'adressais moi-même alors à notre Père en Jésus et Marie, après les avis précieux que m'adressait, ainsi qu'à tous nos frères, M. Libermann sur, cette vie d'amour et de privations intérieures qui forme l'essence de toute vie vraiment apostolique, voici ce qu'il écrivait pour M. Laval :

« Dites, s'il vous plaît, à notre cher M. Laval, que je « me réjouis de tout mon cœur de l'avoir pour frère. « J'aurais été bien content de l'entretenir pendant quel- « que temps : mais puisque Notre-Seigneur arrange les « choses de manière que je ne le verrai que dans l'autre « monde, nous attendrons alors de nous embrasser « dans le règne de notre père céleste où la divine misé- « ricorde nous admettra, j'espère. Il est bien heureux « d'avoir les prémices des travaux que Notre-Seigneur « réserve à tous ses très chers frères. Il ne faut pas « qu'il se décourage *dans cette année qu'il restera* « *seul* (1). Il n'est pas seul, car Notre-Seigneur et la « Très Sainte Vierge seront avec lui; et d'ailleurs nous « tous lui seront toujours unis par les liens de la cha- « rité, que le bon Maître se plaira à mettre dans nos « âmes. J'espère que cette charité sera bien vive et ne « s'éteindra jamais. Il pourrait, en attendant, disposer « les voies pour l'arrivée de ses frères, et préparer les

(1) M. Laval n'est resté en effet qu'une année livré à lui-même et privé d'être sous le joug de l'obéissance qu'il chérit tant. Il arriva à Maurice vers le mois d'août de cette même année 1841, et c'est au mois d'août 1842 que ce cher frère a dû recevoir la visite de M. Le Vavasseur, désigné pour être son confrère et son supérieur, quoiqu'exerçant l'un et l'autre, à cause des circonstances, en des lieux différents (*Note de M. Tisserant.*)

M. Tisserant se trompe ici : M. Laval est resté seul à Maurice jusqu'à la première visite que M. Le Vavasseur lui fit en 1845. Peu après, ce dernier lui adjoignit MM. Thévaux et Thiersé, qui arrivaient de la maison d'Australie qu'ils étaient obligés d'abandonner. Le cher Père confirma cet arrangement. (*Note du P. Le Vavasseur.*)

« choses, afin qu'ils soient bien vus par ces pauvres « âmes, et pour qu'ils soient à même de les servir plus « puissamment.

« Adieu, mes très chers frères; je vous embrasse tous « les deux de tout mon cœur dans la charité très ardente « des cœurs sacrés de Jésus et de Marie, dans laquelle « je suis tout vôtre. » (Strasbourg, le 11 mars 1841.)

M. Laval était venu avant son départ pour Londres, où il s'embarqua, passer six semaines auprès de moi à Paris, durant lesquelles il ne cessa d'être pour ma faiblesse et mon inexpérience un soutien bien puissant, de même qu'un conseiller aussi prudent que charitable, et un objet d'admiration pour tous ceux qui l'entrevirent, par le zèle ardent qu'il déploya pour monter dans les greniers consoler et instruire les pauvres, et pour catéchiser les petits enfants si abandonnés des faubourgs de Paris, dont il était parvenu, pendant ce temps si court, à réunir un nombre assez considérable. Le jour de son départ (1), il vint consacrer sa Mission et ses travaux

(1) M. Tisserant confond le départ de M. Laval, de Paris, après le séjour qu'il y fit, avec son départ de France pour aller rejoindre en Angleterre Mgr Collier. Voici comme le dernier départ se fit :

Mgr Collier avait averti qu'il se mettrait en mer bientôt pour Maurice. Tout à coup, M. Gallais reçoit de lui une lettre qui lui annonce qu'il part dans deux jours et qu'il faut absolument que M. Laval se trouve le soir du deuxième jour au port de mer d'où il doit s'embarquer. M. Laval, ne s'attendant pas à ce départ précipité, se trouvait dans la paroisse de son oncle, curé à trois ou quatre lieues d'Evreux. M. Gallais, à la réception de cette lettre, fait venir M. Le Vavasseur, qui était en sa troisième année de théologie et la lui communique. M. Le Vavasseur ne voit d'autre moyen, pour avertir à temps M. Laval, que de partir immédiatement lui-même et d'essayer d'arriver le soir de ce même jour à Evreux. Il était 9 heures du matin. Il expose la nécessité de ce voyage au supérieur du Séminaire, obtient la permission de se mettre en route, prend son chapeau et prend au plus vite la route du chemin de fer de Saint-Germain. Il arrive à l'instant même où un convoi part. A Saint-Germain, il trouve une voiture qui partait pour Evreux et dans laquelle il ne restait plus qu'une place. Arrivé à Evreux à minuit, il prend un cabriolet et se fait conduire chez l'oncle de M. Laval, qu'il trouve dans son lit. « Mon cher, lui dit M. Le Vavasseur, Notre-Seigneur m'envoie vous dire que l'heure du départ est arrivée. Il faut que vous partiez de suite et que vous soyez ce soir en route pour Londres. » M. Laval

au Cœur de Marie, à l'autel de Notre-Dame des Victoires, où il dit la messe, reçut en partant la bénédiction du vénérable directeur de l'Archiconfrérie (1), et quitta ce sanctuaire de la puissance et de la bonté de Marie, le cœur plein de confiance que la Mère des âmes délaissées voudrait bien adopter pour enfants ces âmes si abruties par le vice, qu'il allait s'efforcer de ramener au troupeau de Jésus-Christ.

M. Libermann et Mgr Ræss.

Mais revenons à M. Libermann. Nous l'avons laissé retournant en France, en janvier 1841. Comme M. son frère l'avait beaucoup pressé de venir sans retard à Strasbourg pour mettre à profit les bonnes dispositions

répondit en faisant le signe de la croix, s'habilla, M. Le Vavasseur restant dans sa chambre, prit son chapeau et le suivit, disant à son oncle de lui envoyer sa malle. Nos deux voyageurs reprirent la route d'Evreux, et à 5 heures du soir M. Laval montait en voiture pour Londres.

(1) M. Desgenettes, par l'effet de cette profonde et si vive humilité qui lui est ordinaire, ne put, quelques instances qui lui furent adressées par M. Laval, se résoudre à bénir ce cher frère qui était prosterné à ses pieds, suppliant ce saint homme, les larmes aux yeux, de daigner étendre ses mains sur lui, pour attirer dans son âme les grâces et la bénédiction de Marie, dont il se regardait indigne. Il pleurait lui-même d'attendrissement, mais persévérait toujours dans le refus que son humilité lui dictait. Il finit par se mettre à genoux en face de M. Laval, et là, après l'avoir serré dans ses bras en le recommandant à Marie, récita avec lui un *Ave Maria*. Mais le bon frère Laval se sentit en ce moment si imprégné de la grâce du Cœur de Marie, que notre commune mère lui communiquait par l'organe du ministre de ses miséricordes, qu'au sortir de l'église où il n'avait jamais eu jusque-là la dévotion de venir prier, il me témoignait éprouver une dilatation de cœur inconnue pour lui jusqu'alors, et se sentit fortement et irrésistiblement pressé de répandre de tout son pouvoir le culte de Marie, ce qu'il n'éprouvait pas avant, car sa grande dévotion à la Sainte Vierge avait été jusque-là Notre-Dame des Sept-Douleurs.

M. Laval, avant de se mettre à la voile, écrivit une lettre à M. Gallais, son directeur (dont je vais, avant mon départ, prier M. Gallais de vouloir bien envoyer une copie pour l'édification de nos frères du noviciat, car elle exprime parfaitement tous les sentiments si rares de zèle, d'humilité et de renoncement dont notre très cher confrère Laval était tout rempli).

de Mgr le coadjuteur à son égard, il se rendit directement de Rome à Strasbourg. En arrivant, il trouva de nouvelles croix qui l'attendaient. Mgr Ræss avait reçu de fâcheuses impressions sur le compte de notre Père. Sa Grandeur revenait tout récemment de Paris, où on lui avait inspiré des préventions contre M. Libermann, qu'on lui avait dépeint comme un inconstant qui ne pouvait se fixer nulle part, un intrigant qui était allé à Rome tâcher de surprendre la bonne foi du Saint-Siège pour s'efforcer de parvenir à recevoir les ordres dont sa maladie devait l'éloigner pour toujours, et autres prétendus griefs du même genre. Il était fortement à craindre que Monseigneur ne voulût plus l'ordonner, et même il paraissait si ébranlé dans l'intérêt qu'il avait fait témoigner à M. Libermann quelques semaines avant, et qu'il ne se montrait plus du tout disposé à le recevoir dans son Séminaire. Le bien de notre petite œuvre, qui se trouvait compromise dans ce refus, ainsi que la voix de l'obéissance firent résoudre M. Libermann à composer un petit mémoire pour se disculper de ces inculpations si mensongères, disséminées par l'esprit du démon. Dieu daigna donner bénédiction à ce mémoire, qui opéra sur l'esprit de Mgr Ræss tout l'effet désiré. Monseigneur, après l'avoir lu, reconnut que tout ce qui lui avait été dit au sujet de M. Libermann était dû à l'ignorance ou à la mauvaise foi; et lui rendant, à compter de ce jour, toutes ses bonnes grâces, il le pressa d'entrer immédiatement dans son Séminaire pour s'y préparer à la réception des saints Ordres. Notre bon père y entra en effet, quelques jours après, et était sur le point de céder aux désirs qu'avait daigné lui manifester Mgr le Coadjuteur de l'agréger au diocèse de Strasbourg, lorsque, au moment même, arriva la demande de Mgr Collier qui témoignait à Mgr Ræss désirer que M. Libermann lui fut cédé pour son vicariat apostolique si dénué de bons prêtres. Ce fut une providence du Cœur de Marie, que cette lettre arrivée à l'instant où M. Libermann allait prendre sa dernière détermination. Car s'il eût suivi son premier dessein, qui était de s'agréger au Séminaire de Strasbourg (ce à quoi il se sentait d'autant plus décidé qu'il

pensait que le berceau de notre petite société s'établirait à Strasbourg avec plus d'avantages qu'ailleurs), Mgr Ræss n'eut probablement pas consenti, ou ne l'eut accordé qu'à contre-cœur et fort difficilement, que M. Libermann quittât six mois plus tard le diocèse auquel il venait d'être de nouveau incorporé (1), et dans tous les cas sa conduite de s'être fait agréger en une même année à deux diocèses différents (2) n'eût pas manqué de réveiller tous les anciens bruits d'inconstance qu'on avait tant de fois débités sur son compte et à leur donner de la consistance.

Nous ne suivrons pas M. Libermann dans ce nouveau séjour du Grand Séminaire de Strasbourg, mêlé parmi la foule des séminaristes, et redevenu étudiant en théologie. Il y reçut le saint Ordre du sous-diaconat la veille de la Trinité de cette même année 1841, et celui du diaconat le 10 août, jour du bienheureux saint Laurent (3). Durant ces derniers six mois, la Sainte Vierge disposait tout en silence pour la formation de la petite Communauté. Il semblait presque évident que le centre de la petite œuvre s'établirait à Strasbourg (4), dont l'évêque paraissait très bien disposé en notre faveur. Une autre considération faisait souhaiter à M. Libermann que notre noviciat s'élevât en ce pays plutôt que dans toute autre province de notre France. Le voisinage de l'Allemagne, et tout ce qu'il avait appris de l'état déplorable du clergé de ces vastes contrées, avait profondément ému sa sensibilité; et dans le désir de pouvoir se rendre personnellement utile à ce pays en concourant à former de saints prêtres, ou à soutenir de ses conseils et de sa direction les intentions louables de bons ecclésiastiques qui se destineraient à aller reconquérir à Jésus-Christ ces nations si déchues de la foi de leurs ancêtres, il eût vu

(1) M. Libermann, avant d'être agrégé au diocèse de Paris, relevait de celui de Strasbourg, son pays natal.

(2) Celui de Strasbourg et de Maurice, ou d'Amiens.

(3) A la fin des cours de cette année, M. Libermann obtint ce qu'il ne cherchait pas; ce furent des succès brillants dans les examens qui terminent l'année scolaire.

(4) La maison avait déjà été louée dans cette ville.

avec grand plaisir que la maison de nos missionnaires fut ainsi placée sur les frontières de l'Alsace. C'est ce qu'il écrivait à M. Le Vavasseur, vers la fin de juillet (1). Mais l'homme propose et Dieu dispose!

Comme je l'ai déjà fait remarquer en plus d'un endroit de ce petit écrit, il semble que la Providence, pour montrer évidemment que notre œuvre, dans son origine, ses commencements et son développement successif, est l'ouvrage du Cœur de Marie, et que les hommes, quelles que soient d'ailleurs leurs lumières et leur piété, n'y sont pour rien, se soit plu à ne donner réussite à aucune des démarches que nous avons cru devoir faire, à aucun des projets que nous nous sommes sentis portés à entreprendre, au temps du moins où nous les avons faits. La plupart des desseins que nous avions conçus pour le bien et l'avancement de l'œuvre ont avorté ou n'ont réussi qu'au moment et seulement alors où on les avait presque perdus de vue et que l'exécution en était à peu près regardée par nous comme impossible; ou bien, tout en devenant inexécutables de la manière dont nous les avions envisagés, ils ont été une occasion dont Marie s'est servie pour nous procurer un bien qui n'avait été nullement l'objet de nos prévisions. Qu'il fait donc bon de se confier en Marie! La suite va nous le montrer d'une manière non moins remarquable, que nous n'avons déjà pu le conclure de ce qui vient d'être dit.

M. Tisserant à Notre-Dame des Victoires.

Ce fut vers la fin du mois de juillet de cette année que Marie daigna, malgré mon indignité, jeter les yeux sur son pauvre fils, qui écrit ces lignes et qui supplie ceux qui les liront de l'aider à remercier sa bienfaitrice

(1) Dans une longue lettre où il détaillait beaucoup les motifs qui lui faisaient désirer ardemment alors que l'on put rester à Strasbourg et les moyens qui lui semblaient les plus propres à procurer par notre organe le bien des pauvres allemands, tout en ne nous écartant pas nous-mêmes des fins et du but de notre Institut. M. Le Vavasseur n'aura peut-être pas brûlé cette lettre; on pourrait la lui réclamer à Bourbon.

et sa souveraine de l'avoir rendu l'objet de tant de bontés, pour l'approcher de plus près de son Cœur sacré en le donnant pour aide au vénérable curé de Notre-Dame des Victoires, dans la direction de l'œuvre admirable de l'Archiconfrérie. Mais je dois des actions de grâces éternelles à ma tendre Mère selon la grâce, pour avoir été appelé à venir me former à la vie apostolique sous les ailes de Celle qui m'a autant aimé que je le méritais et le mérite peu; je prie mes bien-aimés frères de la Société des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie, de ne pas oublier et de remarquer avec moi, que cette faveur je la reçus des mains de Marie bien moins pour moi que pour leur bien à tous et pour nos pauvres et infortunés Nègres dont Marie avait tant à cœur la conversion. C'est ce que la grâce de Dieu me fit reconnaître au moment où, contre toutes apparences et probabilités humaines, Mgr de Paris se sentit porté subitement à me donner à M. Desgenettes pour l'œuvre de l'Archiconfrérie. Ce bon Père, à qui Marie avait inspiré à mon égard une bienveillance si paternelle depuis deux ans, avait désespéré de m'obtenir pour le sanctuaire des miséricordes de cette toute-puissante Maîtresse. La veille même du jour où M. Desgenettes reçut de l'archevêché de Paris la nouvelle de ma nomination à Notre-Dame des Victoires, ce saint curé se plaignait, dans une ouverture de cœur à M. de Brandt (auquel il confiait une partie de la peine qu'il éprouvait de voir que la malice des hommes semblait se réunir de toutes parts pour vouloir écraser l'œuvre de Marie), il se plaignait d'être seul et abandonné de tous les membres de son clergé pour l'immense moisson que Dieu lui envoyait par l'Archiconfrérie. Notre ami de cœur, M. de Brandt, se sentit alors porté par un sentiment dont il ne put s'expliquer alors le motif, de dire à M. Desgenettes que ma place eut dû être à Notre-Dame des Victoires, si Dieu ne m'eût appelé aux Missions. M. Desgenettes se contenta, pour réponse, de pousser un soupir, en disant : « Cet enfant, je n'ai que trop désiré l'avoir près de moi, mais toutes mes démarches pour l'obtenir n'aboutiront jamais, jusqu'à son départ, qu'à un refus. » Le lendemain je me trou-

vais, contre toute prévision et attente humaine, appartenant à l'œuvre de Marie. Cette circonstance, qui pourrait paraître un heureux hasard, était une conduite providentielle de Marie sur nous. Le moment de ses bontés à l'égard de nos chers Nègres était prochain; et elle voulait tout disposer afin qu'on la reconnût seule agissante en tout ce qui allait s'effectuer au sujet de la petite société. Si j'étais arrivé plus tôt à Notre-Dame des Victoires, à l'époque, par exemple, de mon ordination, le doigt de Marie nous dirigeant en tout n'eût point été aussi sensible pour nous. Mais Dieu arrangea les choses, de manière que Mgr de Paris, qui, peu après son sacre (1), avait de lui-même fait l'offre de me donner à ce vénérable curé pour l'aider dans l'Archiconfrérie, se rétracta tout à coup sur la simple représentation que, poussé par l'esprit de Dieu, fit alors à S. G. M. Desgenettes, que tout désireux qu'il serait de m'avoir auprès de lui, il croyait toutefois devoir supplier Monseigneur de me permettre de suivre ma vocation et d'aller au loin évangéliser les Noirs, parce qu'il avait comme moi la conviction que Notre-Seigneur me voulait là. Mgr de Paris qui, à l'époque de mon ordination, se montrait peu favorable à l'œuvre de l'Archiconfrérie (que des esprits méchants avaient tenté, par toutes sortes de voies, de noircir dans l'esprit de ce digne prélat, malgré les intentions si louables de son cœur; hélas! quel est l'homme qui ne soit pas sujet, lorsqu'il est mal entouré, à devenir en quelque point pour un instant le jouet de l'erreur?) Mgr de Paris, dis-je, était devenu par là même fort peu disposé à céder à M. Desgenettes un prêtre qui se dévouât spécialement à l'Archiconfrérie (2) : et les représentations que ce saint curé s'était senti porté à faire à Sa Grandeur au sujet de ma vocation pour les

(1) Ce sacre eut lieu le même jour où M. Libermann reçut le Diaconat.

(2) Mgr Affre est revenu depuis peu entièrement des préventions qu'on avait depuis si longtemps tâché de lui faire concevoir au sujet de l'Archiconfrérie et de M. Desgenettes. Ce prélat n'avait jamais cru au gros des calomnies que l'on débitait sans cesse en sa présence contre les prétendus faux miracles de l'Archiconfrérie et contre les mœurs et l'esprit d'avarice du bon curé.

Missions, et qu'il réitéra depuis de lui-même en plusieurs autres occasions, n'avaient pas été de nature à engager Mgr Affre, qui avait dit formellement que *je ne partirais pas,* de me mettre auprès d'un curé qui favoriserait mes désirs d'aller en Missions.

J'entrai donc à Notre-Dame des Victoires en qualité de sous-directeur de l'Archiconfrérie, à l'époque même où l'on pensait à réunir le petit noviciat, sans que nous sussions encore de quelle manière ni en quel lieu Dieu nous donnerait d'en venir à l'exécution; car il y avait encore bien des difficultés à aplanir. Du moment que l'un des nôtres eut été choisi par Marie comme député de la petite Congrégation, qui allait naître, auprès du sanctuaire de miséricorde, d'où nous avons reçu du Cœur de notre fondatrice tout ce que nous sommes, Marie, par des voies auxquelles nous n'avions nullement pensé, nous combla de nouvelles marques de sa bonté. M. Libermann, comme j'en ai touché un mot plus haut, venait d'être promu au Diaconat le 10 août. Un secret instinct, qui n'était que de la reconnaissance dans son intention, le porta à annoncer au Cardinal-Préfet que, selon les désirs formels qui lui avaient été manifestés par Son Eminence lors de son séjour à Rome, il avait reçu les deux premiers Ordres sacrés, et espérait peut-être bientôt pouvoir commencer à ouvrir une sorte de petit noviciat, si Dieu et Marie donnaient bénédiction aux vœux de son cœur et à ceux de ses futurs compagnons. Du reste, cette démarche qu'il faisait auprès de Son Eminence, lui semblait indifférente pour le succès de la petite œuvre de Marie, puisqu'il ne s'agissait que d'une lettre de pure civilité et politesse, qu'il n'en prit même pas copie. Mais, dans les mains de notre commune Mère, comme dans celles de Dieu, tout instrument est bon pour ses desseins de bonté sur les hommes. Nous admirerons un peu plus bas l'effet que devait produire cette lettre sur l'esprit du Cardinal.

Ordination de M. Libermann.

Au commencement de ce même mois d'août 1841, voici comme Marie disposa toutes choses pour l'établissement du petit noviciat. Laissons parler M. Le Vavasseur, qui nous racontera, dans une lettre du 4 août adressée par lui à M. Libermann, comment nous fûmes conduits par la divine Providence à venir nous fixer à Amiens.

Paris, 4 août 1841.

« *La sainte et adorable volonté de notre bon Maître se fasse à tout prix.* »

MON BIEN CHER PÈRE,

J'ai à vous annoncer des choses nouvelles qui vous feront plaisir sans doute, parce que vous les regarderez comme de nouvelles bontés de Notre-Seigneur... Mgr l'Archevêque vient de nous accorder M. Bouchet, qui vous écrit... L'autre chose est une pensée qui m'est venue, que M. Pinault a singulièrement goûtée... Voici cette pensée et comme elle m'est venue. M. de Brandt faisait sa retraite ces jours-ci à la Solitude. En causant de notre œuvre, il me dit que Mgr d'Amiens y semblait prendre intérêt et nous donnerait des sujets. Après l'avoir quitté, et de retour à Paris, il me vint en pensée que, puisque Mgr d'Amiens paraissait être bien disposé envers nous, il nous recevrait peut-être dans son diocèse. J'en écrivis un mot à M. de Brandt, qui en parla au P. Pinault, en lui disant qu'il pensait que Monseigneur ne ferait point de difficultés. Et, de plus, il lui dit qu'il y avait près d'Amiens... une maison qui avait été destinée à être habitée par des missionnaires, qui contenait environ huit à dix cellules », etc.

Et dans une lettre postérieure de quelques jours à celle-ci, il écrivait à M. Libermann :

« J'ai reçu de M. de Brandt une lettre dans laquelle

il m'annonce qu'il a parlé de nouveau à Mgr d'Amiens à notre sujet, et que ses dispositions à notre égard paraissent offrir toutes les sûretés que nous pouvons désirer. L'évêque lui a dit qu'il serait enchanté de voir les prêtres de son diocèse goûter cette Mission. Nous aurions deux maisons qui nous conviendraient également sous tous les rapports. Voyez donc devant le bon Dieu ce que vous croyez être plus selon sa volonté... Veuillez répondre sans tarder, afin que, si vous vous décidez à venir, j'écrive à M. de Brandt de demander votre Ordination pour le 18 septembre et aussitôt que vous serez prêtre, vous viendrez.

Je vous embrasse dans le saint amour de Jésus et de Marie.

Votre enfant très soumis,

LE VAVASSEUR.

Qui n'admirera ici les voies de Dieu atteignant à leur fin, d'une manière aussi douce que forte, et permettant que tout prospère à ceux qui cherchent purement et attendent en patience et soumission l'accomplissement de ses divines volontés sur eux! Et qui ne reconnaîtra surtout l'influence si salutaire et si puissante du Cœur de Marie; car c'est au moment même où l'Archiconfrérie, qui déjà avait tant de fois prié pour nous, redoublait ses supplications ordinaires en faveur des pauvres Noirs délaissés, que le Cœur de notre Mère nous regardait ainsi en pitié. L'heure était venue où la postérité maudite de Cham allait enfin recevoir des mains du Refuge des pécheurs, et de l'Espérance de ceux qui n'en ont plus, les missionnaires que son Cœur allait leur députer pour leur annoncer à leur tour la bonne nouvelle du salut. Ainsi, tout à coup, tous les obstacles cessèrent, tous les doutes, toutes les inquiétudes disparurent. Un évêque (1), qui ne nous connaissait point, et avec lequel

(1) Il est à remarquer que Mgr Mioland, évêque d'Amiens, dont il s'agit ici, aime peu les œuvres nouvelles qui ne font que commencer et n'offrent pas une garantie évidente de réussite : et nous, à l'époque dont il s'agit ici, nous n'étions absolument rien encore.

nous n'avions eu aucun rapport, nous offrait, d'une manière aussi généreuse que nous venons de le voir, sa protection, son diocèse pour retraite, s'engageait, sans avoir vu notre Père, à l'ordonner dès qu'il lui serait présenté, et daignait nous faire presser par l'entremise de notre ami M. de Brandt de venir sans délai, promettant d'être, pour notre pauvre petite compagnie, un père et un protecteur, comme ce bon évêque l'a toujours été depuis.

M. Libermann quitta donc presque immédiatement Strasbourg pour se rendre à Amiens recevoir la prêtrise des mains de Mgr Mioland. Avant d'aller dans cette dernière ville, il s'arrêta à Paris quelques jours pour implorer, aux pieds du sanctuaire de Marie, si cher à nos cœurs, les grâces dont il avait besoin en un moment si solennel. Son grand désir eût été de pouvoir célébrer sa première messe à l'autel du très saint Cœur de cette tendre Mère, dont nous sommes les enfants; et il comptait, aussitôt après avoir été ordonné, repartir pour Paris, afin d'offrir son premier sacrifice à Notre-Dame des Victoires. Des circonstances impérieuses ne lui permirent pas d'effectuer ce vœu si ardent de son âme; et il ne put monter à l'autel privilégié de Marie que le jour de sa troisième messe (1). Ce jour-là, nous eûmes le bonheur d'être présentés, en la personne de notre premier supérieur, à Marie. M. Desgenettes assistait lui-même notre Père, entouré des membres qui allaient composer cette petite famille que notre bonne Mère avait réunis et déposait dans son cœur.

Quelques jours après cette touchante cérémonie, dont l'impression est encore toute vive dans les cœurs de ceux d'entre nous qui en furent les témoins, M. Libermann, après avoir pris la bénédiction de Marie, notre fondatrice comme notre espoir après Dieu, partit (2) pour La Neuville, lieu ou devait s'élever le berceau de notre petite Société, accompagné de deux de nos chers frères, MM. Le Vavasseur et Collin.

(1) Le 25 septembre, un samedi, jour de saint Firmin, patron principal du diocèse d'Amiens.

(2) Le dimanche 26 septembre.

NÉGOCIATIONS AVEC MGR COLLIER

A Monsieur,
M. l'abbé Tisserant,
au Presbytère Saint-Ambroise,
rue Popincourt, Paris.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai écrit à Mgr d'Evreux pour engager Sa Grandeur à me céder M. Laval, et je compte sur son consentement à ma demande, d'après ce que vous m'écrivez dans votre lettre du 15 janvier. J'ai prié Monseigneur de vouloir bien m'adresser sa réponse aux soins de M. le Supérieur des Missions Etrangères, rue du Bac, à Paris, et vous me feriez plaisir, mon cher abbé, si vous vouliez aller chez lui et lui annoncer que je me propose de venir à Paris immédiatement, et que, selon sa bienveillante invitation, je resterai le peu de jours qu'il me faut passer à Paris aux Missions Etrangères. Vous le prierez aussi de garder la lettre qu'il recevra sans doute pour moi de Mgr d'Evreux jusqu'à mon arrivée.

L'objet principal de mon voyage à Paris, dans ce moment, est d'obtenir le consentement de Mgr l'Archevêque pour que vous puissiez m'accompagner à l'île Maurice. Priez Jésus et Marie que je réussisse.

Agréez, mon cher Abbé, l'assurance de tout mon estime pour vous.

† W. B. ALLEN COLLIER.

London, 63, Paternoster Row,
28 janvier 1841.

NOTE.

MM. Pinault et Galais sont allés, ce mardi 4 février 1841, chez Mgr Collier, au Séminaire des Missions Etrangères, rue du Bac, à Paris, et lui ont proposé les points suivants :

1° Qu'il voulût bien accepter pour son Vicariat M. Libermann, attendu l'utilité dont il pourrait être pour la formation et direction du noviciat de la Société des Missionnaires des Nègres projetée et qu'il voulût bien, en conséquence, demander son *exeat* à Mgr le Coadjuteur de Strasbourg. Quant à la maladie de M. Libermann, ces Messieurs ont représenté à Monseigneur qu'elle avait été en diminuant depuis plusieurs années, et qu'il n'avait pas eu de rechute depuis près de trois ans. Monseigneur a tout agréé, a écrit effectivement à Strasbourg et a obtenu M. Libermann.

2° Que ces Messieurs, qui devaient composer cette Société, désirant vivre pauvrement et en manière de Communauté, on espérait bien que Sa Grandeur consentirait à ce qu'ils vécussent selon leurs règles et qu'aussi ne les chargerait-on point, au moins d'une manière fixe et permanente, de cures ou offices ecclésiastiques qui les retirassent en quelque sorte de la Communauté et qui puissent occasionner en eux l'attachement aux biens de la terre. Monseigneur en est également tombé d'accord.

3° Que Monseigneur voulût bien se charger de l'entretien temporel des prêtres qu'on lui enverrait, et, de plus, accorder une certaine somme (impossible à déterminer pour le moment, mais dont on conviendra par la suite) par chaque prêtre de la Société qui serait employé dans son Vicariat; laquelle somme serait destinée non à l'usage de chaque particulier, mais à former un fonds commun pour la Congrégation, et spécialement pour l'entretien du Noviciat. Monseigneur a également accueilli cette demande.

Quelque temps après, comme on s'aperçut de quelque erreur relativement à la nécessité de dispense pour l'or-

dination de M. Libermann, M. Galais a écrit à Mgr Collier pour le prier de vouloir bien solliciter à Rome cette dispense. Monseigneur a répondu par l'envoi de la dispense, qu'il accordait en vertu du pouvoir particulier qu'il avait reçu du Saint-Siège pour dispenser *in quibuscumque irregularitatibus*.

Mgr Collier a écrit à la Propagande pour obtenir que M. Le Vavasseur fût distrait de la juridiction du Préfet de l'île Bourbon et attaché à son Vicariat de Maurice. M. Le Vavasseur a reçu une lettre du Cardinal Fransoni, préfet, qui le lui accorde.

A Monsieur,
Monsieur l'abbé Galais,
Séminaire Saint-Sulpice, à Paris.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je reçus, il y a trois jours, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, touchant M. Libermann et la dispense dont il aura besoin pour recevoir les saints Ordres.

Il est vrai qu'il aura besoin d'une dispense, et je m'adresserai immédiatement au Saint-Siège pour l'obtenir. Les circonstances du cas, l'état déplorable où l'île Maurice se trouve, la guérison presque complète de M. Libermann et l'avantage qui résulterait de son ordination pour l'œuvre de la conversion des Noirs, me font espérer que la demande que je ferai ne me sera pas refusée.

C'est à la Propagande qu'il faut adresser ma lettre et non pas à la Daterie. Vous savez, Monsieur l'Abbé, que tous les pays où le souverain n'est pas catholique, sont sous la Congrégation de la Propagande à laquelle doivent être adressées toutes les demandes de dispense pour ces pays-là. L'Irlande même, où les évêques sont *Ordinaires* et non pas *Vicaires apostoliques*, est obligée de suivre cette règle et d'adresser toutes ses demandes à cette Congrégation.

A l'égard de M. l'abbé Laval, je regrette qu'il ait fait conduire ses meubles à Paris. Le transport de ces objets est toujours très dispendieux et il y a en outre le risque de les briser. Je crois que la dépense de les transporter d'abord en Angleterre et ensuite à l'île Maurice serait beaucoup plus que la valeur des objets même, et suis d'avis qu'il ferait très bien de les vendre. Il n'y aura pas la possibilité de s'en servir à bord du vaisseau et s'il les portait à l'île Maurice, on ferait payer plus qu'ils ne valent. Cependant, s'il veut le faire, il n'y aura rien à payer à la douane de Londres, pour droit de douane, car on garderait ces meubles à la douane même, sans les laisser entrer dans la ville de Londres, et M. Laval éviterait ainsi le droit de douane. Mais on lui ferait payer une petite somme (très inconsidérable) par mois pour l'occupation d'une partie de la chambre où il faudrait les déposer.

J'ai reçu une lettre du Gouvernement qui me fait espérer de pouvoir partir quinze jours ou trois semaines après Pâques; reste à savoir si nous trouverons un bâtiment prêt à partir à cette époque.

En vous remerciant, Monsieur l'Abbé, de l'intérêt que vous voulez bien prendre pour l'établissement de la petite institution pour la conversion des Noirs et priant le bon Dieu de bénir l'entreprise, j'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Abbé, votre très humble et très dévoué serviteur.

† W. B. Allen Collier,

Ev. de Milève et V. A. de Maurice.

Bath, 18 mars 1841.

Copie d'une lettre de M. Galais, du 8 avril 1841, à Mgr Collier.

Monseigneur, nous avons reçu avec reconnaissance la dispense que vous avez bien voulu nous envoyer pour M. Libermann.

J'ai communiqué à M. Pinault et aux jeunes ecclé-

siastiques qui désirent aller travailler sous vos ordres l'observation que vous avez bien voulu nous faire, touchant le nombre des prêtres qui vous est déterminé par le Gouvernement. Nous avons toujours compris la chose, Monseigneur, dans le sens que vous indiquez, c'est-à-dire qu'on ne vous enverrait de prêtres qu'autant que vous en auriez besoin et que les ressources de votre Vicariat vous permettront d'en entretenir.

Nous comprenons parfaitement combien il vous est nécessaire de procéder avec prudence, surtout dans les commencements; et ce sera toujours une précieuse grâce pour ces jeunes gens que vous vouliez bien associer quelques-uns d'entre eux à vos travaux, parce qu'ils savent que les bénédictions et la grâce apostolique ne se trouvent nulle part plus abondamment que sous la conduite et direction des prélats de l'Eglise.

Seulement, ces jeunes gens désireraient que vous voulussiez bien, Monseigneur, regarder leur petite Société comme une espèce de Séminaire au service de votre Vicariat et dans lequel vous puisiez, selon que vous le jugeriez à propos, les ouvriers dont vous auriez besoin et que vous pourriez employer. Mais la difficulté principale qu'ils rencontrent à la formation de leur Société viendra du côté des évêques respectifs, lesquels ne consentiront pas à leur donner un *exeat*, à moins qu'il ne soit accepté par un autre évêque ou autre supérieur ecclésiastique. Or, c'est dans ce but, Monseigneur, que nous avions demandé s'il vous plairait choisir en Europe quelque prêtre respectable qui fut autorisé par vous à incorporer les sujets pour votre Mission.

Sans doute il ne serait pas raisonnable de vouloir se servir de votre autorité pour obtenir des sujets dans un espace illimité; mais, du moins, la formation de cette petite Congrégation deviendrait plus assurée si Votre Grandeur voulait prêter son appui à ces jeunes gens auprès de leurs évêques jusqu'à concurrence du nombre probable de sujets dont vous pourriez avoir besoin par la suite; ils resteraient en France ou iraient travailler dans d'autres colonies jusqu'à ce que vous eussiez besoin d'eux et qu'il vous plût de les appeler. Mais, au reste,

comme on tient à n'admettre que des sujets d'une vertu solide, il n'est guère à présumer qu'on en trouverait un grand nombre.

Voilà, Monseigneur, le plan de conduite que l'on pourrait adopter, s'il était agréable à Votre Grandeur. Du reste M. Le Vavasseur, qui connaît bien l'île Bourbon et la manière de vivre qui y est en usage, pense que des prêtres qui auront l'esprit de pauvreté, pourront subsister à bien peu de frais dans ces pays-là, où les besoins sont beaucoup moindres qu'en Europe et les ressources plus abondantes. Nous désirons bien que les choses puissent s'arranger, de manière à vous donner pleine satisfaction dans les entreprises de votre zèle; mais il sera toujours bien entendu qu'on ne préviendra pas vos ordres dans l'envoi des prêtres destinés à ce travail apostolique.

M. Laval est toujours disposé à suivre vos ordres et à partir pour l'Angleterre au premier signal de votre volonté.

Daignez agréer, etc.

A Monsieur l'abbé,
Monsieur l'abbé Galais,
Professeur au Séminaire Saint-Sulpice, Paris.

Londres, 63, Paternoster Row,
1er mai 1841.

Mon Révérend Abbé,

Un voyage en Irlande que j'ai dû faire dans les intérêts de mon Vicariat et ensuite une maladie m'ont empêché de répondre plus tôt à vos deux dernières estimées lettres. La première de ces lettres, dans laquelle vous exprimiez le désir que le jeune Le Vavasseur fût promu, à la Trinité prochaine, à la prêtrise, ne m'est parvenue qu'après l'époque que vous m'avez indiquée comme celle où M. le Supérieur appelle les séminaristes aux Ordres. J'ai écrit cependant à M. le Supérieur, en lui représen-

tant les grands besoins de l'île Maurice et en le priant d'appeler M. Le Vavasseur à la prêtrise sans délai, et j'ai la confiance qu'il aura bien voulu m'accorder ma demande.

Pour ce qui regarde la nomination d'un vicaire général qui puisse incorporer les sujets pour l'île Maurice, je crois qu'il convient que la personne qui exerce cette fonction soit un ecclésiastique du Séminaire, afin de pouvoir connaître à fond le caractère, la vocation, l'aptitude, la santé même des individus, avant de les incorporer. Si vos idées, mon Révérend Abbé, sur ce point, ne diffèrent pas des miennes, je vous prierais en grâce de ne pas refuser cette fonction de charité vous-même, car c'est un office de pure charité pour laquelle vous n'aurez de récompense que dans le ciel, bien que je vous en offrirai d'avance mes plus vifs remerciements. Si vos occupations actuelles ne vous empêchent pas de remplir cet emploi, je m'en réjouirai; cependant, si quelque circonstance que je pourrais ignorer ne vous le permet pas, je vous prierais de me nommer quelqu'un parmi les ecclésiastiques de Paris qui puisse se charger de cette fonction.

Lundi 3 mai je vais prendre des places dans le vaisseau pour mes prêtres et moi : il est presque certain que notre départ aura lieu vers le 20e de ce mois. J'écrirai à temps à M. l'abbé Laval pour qu'il arrive ici huit jours avant notre embarquement.

Agréez, mon Révérend Abbé, l'assurance des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur en Jésus-Christ.

† W. B. Allen Collier.

Copie de la réponse de M. Galais à Mgr Collier.

Séminaire de Saint-Sulpice, le 11 mai 1841.

Monseigneur, nous sommes pénétrés de reconnaissance pour toutes vos bontés, et en particulier pour la confiance que vous voulez bien nous témoigner en accé-

dant à la demande que nous vous avons faite d'établir un vicaire général à qui nos jeunes gens puissent s'adresser quand Votre Grandeur aura quitté l'Europe. Nous sommes de plus en plus persuadés que, s'il plaît à la divine Providence de faire éclore cette petite Congrégation et de lui donner accroissement, elle devra toujours vous regarder, Monseigneur, comme son véritable père, comme l'instrument principal des divines miséricordes sur elle. Je ne puis néanmoins, Monseigneur, accepter l'honneur que vous voulez bien me faire d'être votre vicaire général en France. La maison de Saint-Sulpice reçoit des sujets de tous les diocèses et même de l'étranger; si les évêques apprenaient qu'il y eut là un homme chargé *ex officio* d'agréger les jeunes ecclésiastiques pour une œuvre particulière, ils craindraient qu'il n'exerçât sur leurs sujets une influence contraire à l'intérêt de leur Eglise en les portant à se donner à cette œuvre, ce qui diminuerait la confiance que ces respectables prélats ont au Séminaire de Saint-Sulpice, et par suite le bien que la maison peut faire.

Aussi je ne doute pas que M. Pinault et moi ne fissions une peine sensible à nos supérieurs si nous acceptions la charge honorable que Votre Grandeur veut bien nous offrir. Et c'est même pour ce motif que nous nous bornons à donner conseil en secret à nos jeunes gens sur toute cette affaire, et que nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien aussi ne pas faire mention de nous dans tout ce qui la concerne.

Nous avions donc désiré, Monseigneur, de pouvoir vous présenter un prêtre de Paris à qui vous voulussiez bien confier le titre de votre vicaire général; mais des considérations qu'il serait trop long de vous marquer nous ont déterminés à proposer plutôt à Votre Grandeur un saint prêtre du diocèse d'Amiens (*Ambianensis*), qui a été élève, aumônier, et, je crois, secrétaire de Mgr l'évêque d'Amiens et qui est maintenant missionnaire dans le même diocèse; il s'appelle Michel-Alexandre de Brandt, appartenant à une famille distinguée. C'est un homme de Dieu, bien zélé pour la gloire de Notre-Seigneur, entièrement détaché des intérêts de ce monde, et

qui s'entendra très bien avec nous pour l'œuvre des Noirs. Je lui ai écrit pour avoir son consentement et il me l'a donné très volontiers. Seulement, il me demande s'il ne serait pas convenable qu'il obtînt la permission de son évêque pour accepter les pouvoirs que Votre Grandeur voudrait bien lui confier. Je crois que la chose est convenable. Mais, comme cela demande quelque temps, et que M. de Brandt est maintenant en Mission, j'ai cru ne pas devoir retarder davantage ma réponse et vous exposer, Monseigneur, l'état des choses, et nous vous prions de vouloir bien nous envoyer des pouvoirs en forme authentique pour M. de Brandt, et néanmoins ne marquez pas, dans votre lettre en réponse à celle-ci, que vous m'accordez la faculté de substituer un autre prêtre à celui-ci dans le cas (bien peu probable) où M. de Brandt n'obtiendrait pas l'agrément de son évêque, à moins, Monseigneur, que vous ne vouliez bien, par une suite de la confiance que vous nous témoignez, nous envoyer des pouvoirs en laissant les noms en blanc, afin que nous les adressions nous-mêmes à M. de Brandt ou, à son défaut, au prêtre que nous jugerons plus convenable.

Du reste, s'il plaît à Votre Grandeur de donner à M. de Brandt des pouvoirs de vicaire général dans toute l'étendue ordinaire, nous vous en serions bien reconnaissants. Mais au moins serait-il rigoureusement nécessaire pour le but que nous nous proposons qu'il ait : 1° le pouvoir d'accepter et d'incorporer les sujets pour le vicariat de Maurice; 2° le pouvoir aussi d'excorporer les sujets et de les donner au supérieur légitime (ce que j'ajoute pour prévoir le cas où, après avoir reçu un sujet et l'avoir éprouvé, on viendrait à connaître qu'il n'a pas une bonne vocation); 3° le pouvoir d'accorder des démissoires à l'effet de recevoir les ordres de tout évêque dans la communion du Saint-Siège, *etiam non servatis temporum interstitiis cum dispensatione tituli clericalis.*

Je pense aussi, Monseigneur, qu'on ne choisira pour notre vicariat que de bons sujets. Ce seront pour l'ordinaire des jeunes gens élevés dans le Séminaire de Saint-

Sulpice, et pour ceux-là, M. Pinault et moi nous les connaîtrons bien et nous nous proposons bien de n'y admettre que ceux en qui nous trouverons la solidité dans la foi et les bonnes mœurs, un grand détachement des biens de ce monde, l'esprit d'obéissance et de docilité, et puis un vrai dévouement au salut des âmes et à la gloire de Dieu. Ou bien ce seront des jeunes gens de Strasbourg ou d'autres pays, mais qui passeront par les mains de M. Libermann, et il aura soin aussi de les bien examiner avant qu'on vous les envoie. Les uns et les autres passeront par le noviciat où on les examinera à fond, et si on ne croit pas qu'ils puissent être utiles, on les congédiera. M. de Brandt, en tout cela, agira de concert avec M. Pinault et M. Libermann et avec moi, et au cas où je serais envoyé par mes supérieurs dans quelque autre maison, M. Pinault est fixé vraisemblablement pour de longues années à la maison d'Issy et veillera à la suite de cette affaire.

J'oserai vous prier aussi, Monseigneur, de vouloir nous envoyer, pour M. Libermann, une dispense du titre clérical et des interstices, afin qu'il puisse être prêtre à Noël prochain et commencer à diriger le noviciat. Cependant, si vous autorisez votre grand vicaire à donner ces sortes de dispenses, il sera bon que vous l'envoyiez vous-même; nous le donnerons au grand vicaire. Mais je désirerais bien savoir si votre intention est, Monseigneur, que les sujets que l'on agrégera puissent être facilement dispensés du titre clérical lorsqu'on le jugera à propos.

M. Le Vavasseur ne peut guère facilement être ordonné aux Quatre-Temps de la Pentecôte, mais il le sera à ceux de septembre, ce qui suffira pour pouvoir commencer le noviciat au mois d'octobre; il a vu dernièrement M. le Préfet apostolique de Bourbon, qui a été assez étonné d'apprendre que ce jeune homme fût actuellement soustrait à sa juridiction; il a annoncé l'intention de faire des réclamations auprès de la Propagande, dans un voyage qu'il doit faire à Rome. J'espère que S. Em. le Cardinal Préfet ne reviendra pas sur sa décision et j'en serais bien peiné, parce que je crois

que M. Le Vavasseur est très propre à rendre de grands services pour cette bonne œuvre des Noirs. Si Votre Grandeur avait occasion d'écrire avant son départ à la Propagande, peut-être serait-ce bien, afin qu'on voulût appuyer et soutenir la demande qui a été faite : c'est ce que j'abandonne, Monseigneur, à votre haute prudence.

Ce que je viens de vous écrire, Monseigneur, touchant l'établissement d'un grand vicaire, c'est entièrement d'accord avec M. Pinault, mon confrère. Nous vous prions l'un et l'autre d'agréer l'hommage de nos respects et de notre reconnaissance.

Je suis, Monseigneur, etc.

(*signé*) GALAIS.

On vient de m'apporter à l'instant (aujourd'hui 13 mai) la lettre de Votre Grandeur à M. Le Vavasseur, laquelle s'est trouvée retardée par divers incidents. Malheureusement, M. Laval est, depuis trois semaines, dans une campagne assez éloignée de Paris. M. Le Vavasseur vient de partir pour l'aller chercher, et nous espérons qu'il pourra encore arriver à Londres pour le 18. Mais ce sera difficile. M. Le Vavasseur a été avertir M. Tovery.

Lettres du Vicaire Général de Maurice.

GUILLELMUS BERNARDUS COLLIER,

miseratione divina et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia.
Episcopus Milevitanus atque Vicarius Apostolicus
Insulæ Mauritianæ.
Dilecto in Christo Magistro de Brandt.

Quoniam compertum habemus quod, antequam ad longinquum Nostrum, qui in Asia situs est, Vicariatum progrediamur, valde conveniens est Vicarium generalem qui in Europa degat et qui ad Vicariatum Nostrum pertinentia omnia pro Nobis peragat, nominare et consti-

tuere, cumque de tuis in rebus gerendis peritia atque prudentia omnimodam notitiam habeamus,

Notum sit omnibus quibus refert quod Nos per præsentes Nostras litteras, usque ad revocationem valituras Te Vicarium Nostrum generalem in Galliis instituimus et nominamus quodque Tibi omnia jura, omnesque facultates muneri huic spectantia delegamus et conferimus.

Scias itaque, dilecte in Christo frater, vigore præsentium, facultatem Te habere cleros Nostro Vicariatui adscescendi, adscitosque (si opus est) dimittendi;

Dispensandi super observantiam interstitium in Ordinibus recipiendis;

Dispensandi in quibuscumque irregularitatibus (exceptis illis quæ ex bigamia vera, vel homicidio voluntario proveniunt);

Dispensandi super defectu unius anni ut promoveri possint ad sacerdotium si alias idonei fuerint;

Denique alia omnia quæ jure communi ad Vicarium generalem pertinent faciendi, ita ut quidquid a Te, vigore præsentium fiet, habeatur et sit tanquam si a Nobis ipsis fieret.

In quorum fidem has litteras testimoniales manu Nostra subscriptas, nostroque sigillo firmatas per secretarium Nostrum expedire mandavimus.

Datum Londini die 25ª mensis Maii 1841.

† Guillelmus, *Epis. Milevitanus*
et insulæ Mauritianæ V. A.

de mandato Reverendissimi Episcopi.

Laval, *secret., prêtre.*

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

de M. **Galais :**

Monsieur,
Monsieur l'abbé Libermann,
chez M. Libermann, médecin, rue de l'Ail, n° 15,
à Strasbourg.

Séminaire de Saint-Sulpice, le 17 février 1841.

QUI A JÉSUS A TOUT!

MON BIEN CHER FRÈRE EN NOTRE-SEIGNEUR,

Dans une lettre que vous m'avez écrite de Rome, vous avez paru craindre que je ne fusse dégoûté ou découragé par rapport à l'œuvre des Nègres. Voilà bien longtemps que je me proposais de vous écrire mes pensées à cet égard, et j'en ai toujours été empêché par divers obstacles qui me faisaient retarder. Je ne pourrai même aujourd'hui discuter ce point, parce que j'ai plusieurs autres choses importantes à vous mander. Seulement, je me contenterai de vous dire en deux mots et en toute simplicité de cœur que mes inquiétudes à cet égard sont venues de votre côté, et surtout de plusieurs réflexions que j'ai été à même de faire sur les causes qui avaient empêché le succès de votre ministère à Rennes. Je crois que vous y avez trop poussé les âmes au delà de leur grâce présente et que vous vous êtes montré trop sensiblement affecté de leurs imperfections; d'où est résulté un état violent pour eux et pour vous, qui a amené cette gêne des cœurs et cette opposition dont les effets ne pouvaient guère être que funestes. Or, j'ai craint, mon bien cher frère, que ces mêmes causes ne nuisissent à

la Congrégation pour les Nègres, et ç'a été, avec la retraite de M. de la Brunière, la cause principale de mes peines touchant cette œuvre. Je vous expliquerai plus au long ma pensée une autre fois là-dessus. Mais après tout, mon très cher ami, je ne renonce nullement à la chose et je crois toujours que vous y pouvez être très utile, surtout en profitant de l'expérience que vous avez faite et en imitant la douceur, la charité et la tolérance de Notre-Seigneur envers ses disciples encore grossiers et imparfaits. Je crois que si Notre-Seigneur veut cette œuvre, comme il y a tout lieu de le penser, vous y serez très utile pour le noviciat, et c'est ce qui m'a porté aux démarches que nous avons faites, M. Pinault et moi, et dont je vais vous rendre compte.

M. Paul Carron, qui est auprès de Mgr l'Archevêque de Paris, et qui a vu plusieurs fois dernièrement votre nouvel évêque, lui a parlé de vous avec beaucoup de zèle et d'affection; mais il paraît que ce bon Prélat s'est montré peu disposé en faveur de votre ordination, et même à peu près décidé à n'y pas donner les mains. J'ai donc pensé qu'il n'y avait pas de meilleure ressource que de vous faire passer immédiatement sous la juridiction de Mgr Collier, vicaire apostolique de Maurice, dont on vous a souvent parlé, afin d'obtenir de lui votre ordination. M. Pinault a été du même avis, et, en conséquence, nous sommes allés hier chez lui pour lui proposer la chose. Nous lui avons dit, relativement à votre infirmité, qui fait toujours le plus grand obstacle, qu'elle allait en diminuant depuis plusieurs années, et que vous n'aviez pas eu de nouvel accident depuis plus d'un an (c'était M. de la Brunière qui me l'avait dit ainsi); puis nous avons parlé de l'utilité dont vous pourriez être pour le Noviciat et par suite pour le bien général de l'œuvre. Il est entré dans toutes nos vues et nous a promis d'écrire à Mgr Ræss afin d'obtenir de lui votre *exeat* pour passer sous sa juridiction; du reste, selon son idée, vous resteriez à Strasbourg et il prierait Mgr Ræss de vous ordonner en son nom et comme son sujet. Nous avions pensé que si cela faisait difficulté, vous pourriez venir à Versailles, dont M. Le Vavasseur

connaît beaucoup l'évêque, lequel vous ordonnerait également sur la demande de Mgr Collier. Nous en avons dit un mot à Monseigneur. Mais ce ne serait qu'une ressource subsidiaire, si les choses ne vont pas du côté de Strasbourg.

Voici où en sont les autres affaires : M. Laval, cet ancien médecin que vous avez connu à Issy et qui est un homme d'humilité et de détachement très grand, brûlant du désir d'aller se consacrer aux pauvres membres de Notre-Seigneur, a obtenu son *exeat* et est cédé par son évêque à Mgr Collier. Il va venir à Paris sous peu de jours, en attendant le moment du départ, qui sera vers Pâques.

M. Tisserant est auprès de M. Legras, curé de Saint-Ambroise, saint prêtre que vous avez dû connaître aussi au Séminaire vers le temps de la Révolution. Mgr Collier est venu à Paris pour le demander à Mgr Affre, qui lui a promis de le lui céder, mais non pas encore tout de suite; ce sera pour dans dix-huit mois ou deux ans, à peu près à l'époque où M. Le Vavasseur sera dans le cas de partir pour Maurice.

Il y a du reste deux jeunes prêtres, l'un de Coutances et l'autre d'Angers, qui sont tous deux chacun dans leur diocèse, qui n'attendent que l'ouverture du Noviciat. Après cela, quelques bons séminaristes y songent, comme vous savez. Mais je crois qu'il ne faut point les pousser, mais plutôt attendre la volonté du divin Maître, qui ne manquera pas d'en susciter plusieurs. Il y a même à se défier de l'imagination et de l'enthousiasme de la jeunesse; heureusement, leurs trois ou quatre ans de Séminaire sont là pour leur donner le temps de la réflexion.

Maintenant, par rapport au Noviciat, je crois qu'il serait très à propos de l'ouvrir au mois de septembre ou d'octobre prochain. M. Laval offre tous ses biens à la Congrégation, et ils sont assez considérables pour assurer le temporel du Noviciat pendant plusieurs années; nous avons d'ailleurs pris quelques mesures, avec Mgr Collier, pour l'avenir. Si vous étiez prêtre à cette époque, la chose se ferait facilement; mais comme il

sera bien possible que vous ne le soyez pas encore, je pense qu'on pourra mettre à la tête M. Le Vavasseur provisoirement, attendu que j'espère qu'il pourra être prêtre à la Trinité, Mgr Collier ayant écrit à la Propagande pour obtenir qu'on le lui cédât. Et vous, mon bien cher Père, dès que vous seriez ordonné, vous viendriez audit noviciat que nous songerions à établir à Lyon, mais sans être encore bien fixés là-dessus.

Vous voyez que voilà bien des affaires; nous avons ménagé cela de loin, et puis Mgr Collier étant venu à Paris pour s'entendre là-dessus, nous avons traité les choses avec lui. Je pense qu'il entre dans les desseins de Dieu que ce digne Prélat soit le fondement de toute cette petite œuvre, et que maintenant la Providence va faciliter toutes choses. — Il quitte Paris aujourd'hui pour se rendre à Douai au Couvent des Bénédictins anglais, dont il a été supérieur. Je regrette bien qu'il n'aie pas pu vous voir et je pensais presque que vous auriez peut-être bien fait de l'aller voir à Douai; mais il n'y va rester que fort peu de jours, voulant être à Londres au commencement du Carême.

Du reste pour vous, très cher frère, je pense qu'il vous sera très avantageux d'avoir un certain temps devant vous, en vous préparant à vos ordinations, pour revoir et étudier avec soin toute la théologie, surtout la morale; or, vous êtes dans un pays d'étude, où les facilités ne vous manquent pas pour cela. Passeriez-vous volontiers quelque temps au Séminaire de Strasbourg? Dites-moi, je vous prie, vos pensées là-dessus, et puis aussi veuillez bien me transmettre, dans votre prochaine lettre, une petite notice bien exacte et un peu détaillée de l'état et des différentes phases de votre santé, afin que nous puissions voir s'il sera nécessaire ou non de demander une dispense, ce que Mgr Collier ferait du reste volontiers, j'en suis persuadé.

Adieu, mon bien cher frère. Prions toujours beaucoup pour que les desseins du divin Maître s'accomplissent et que nos misérables vues n'y viennent pas mettre d'obstacle. Recommandez-moi bien à sa bonté : j'en ai grand besoin, car je m'enfonce, je crois, de plus en plus.

Vous savez avec quelle affection je suis tout en Notre-Seigneur, votre bien pauvre serviteur et frère.

L. GALAIS, *pr. S. S.*

Une note du P. Xavier **Libermann** est ainsi rédigée (elle semble avoir été écrite pour D. Pitra) :

Séjour de M. Libermann au Séminaire de Strasbourg.

La divine Providence permettait que M. Libermann fût humilié et mortifié de toute manière. C'est aussi par une petite humiliation qu'il dût commencer son séjour au Séminaire de Strasbourg. Il y entra la veille du mercredi des Cendres. Les séminaristes étaient réunis dans la salle d'étude, se divertissant conformément aux circonstances du temps. Aucun d'eux ne connaissait M. Libermann, de sorte qu'après l'avoir salué, ils continuèrent leurs divertissements. Cependant l'un d'eux monte en chaire et contrefait le rabbin (l'abbé Bangratz) et aux bruyants éclats de rire de toute l'assemblée. M. Libermann, au reste, en cette circonstance qui aurait été très mortifiante pour tout autre, ne perdit rien du calme et de la douce modestie qu'il respirait en tout son extérieur.

Déjà les séminaristes étaient frappés de la douceur, de la modestie, de l'air de sainteté qu'on admirait dans toute sa personne, lorsqu'un trait surtout attira leur attention, les frappa singulièrement : c'est qu'à l'étude, après avoir fait, avec un recueillement angélique, sa prière, posant devant lui un petit crucifix, contrairement à l'usage des autres séminaristes, il se livrait à son étude avec un esprit d'oraison que chacun discernait facilement; aussi, en peu de temps, fut-il un sujet d'édification pour tout le Séminaire.

A Strasbourg, comme à Saint-Sulpice, le bon Dieu avait inspiré la formation de bandes de piété pour entretenir la dévotion dans le cœur de quelques fervents séminaristes et la communiquer à d'autres. Celui que la divine Providence a choisi comme instrument pour

les former est M. Schwindenhammer. Entré au Séminaire avec des désirs de perfection très grands, il sentait un attrait très vif à les communiquer, le bon Dieu ayant permis que sa parole et ses exemples trouvassent de l'écho dans le cœur de quelques-uns de ses condisciples, il était devenu comme un petit centre, auquel venait aboutir tout ce qu'il y avait d'âmes ferventes et pieuses au Séminaire. Or, M. Libermann, depuis son arrivée, était devenu le sujet ordinaire des conversations; tel parlait de sa douceur, tel autre de son humilité, tel autre de son recueillement; enfin chacun avait un trait d'édification à raconter de sa part. Toutefois, M. Schwindenhammer n'avait pas eu encore la pensée de s'adresser à lui, quoiqu'il l'observât rigoureusement en toute circonstance. Les choses en étaient là, lorsque le Vendredi-Saint, comme il faisait un temps très mauvais, que personne ne voulait sortir, M. Schwindenhammer aurait bien désiré descendre se promener quelque temps à l'air pour raison de santé. Trouvant sur son passage M. Libermann, il lui demanda s'il ne voulait point se promener avec lui. « Très volontiers », répondit-il, quoiqu'il dût en être un peu incommodé. M. Schwindenhammer lui demanda alors, par forme de conversation, comment il trouvait l'esprit du Séminaire, et sur la réponse qu'il y trouvait un bon esprit, il en fut très étonné. Car, voyant dans sa personne un air de sainteté si grand, sachant, de plus, qu'il avait été à Saint-Sulpice, il s'attendait à une réponse toute opposée, d'autant plus que l'esprit du Séminaire ne correspondait pas aux idées de perfection qu'il s'était formées lui-même. Il lui répondit donc qu'il lui semblait qu'il pourrait y avoir un meilleur esprit, et que Saint-Sulpice, sous le rapport de la piété, devait être bien supérieur au Séminaire de Strasbourg. M. Libermann, après cette ouverture, avançant un peu davantage, lui dit que c'était vrai, qu'il y avait au Séminaire de Strasbourg un très bon fond, que l'on pourrait en tirer un très grand parti. M. Schwindenhammer reprit aussitôt qu'il ne disconvenait nullement de cela, que le tout était d'en tirer parti, qu'il espérait au reste pouvoir s'entretenir à l'aise

avec lui sous ce rapport, que la récréation allait finir; les offices du lendemain, puis les vacances de Pâques ne permettaient pas qu'ils s'entrevissent plus tôt, il remettait à lui en parler après la quinzaine de Pâques, de même que de plusieurs autres choses. Dès lors il y eut, entre M. Schwindenhammer et M. Libermann, des relations très intimes. M. Schwindenhammer était dans de grands embarras sous deux rapports, dans de grandes peines et difficultés intérieures d'une part, n'ayant personne pour le guider, le Séminaire étant dépourvu de directeur capable de l'éclairer; d'une autre part, les bandes de piété qu'il avait organisées étaient en butte aux vexations des jeunes gens moins fervents, surtout depuis qu'un séminariste était tombé dans un état de démence que l'on attribuait aux bandes, quoiqu'il n'eut eu aucun rapport avec elles. Etant donc en butte à ces vexations, il se sentait un peu découragé. Aussitôt après les vacances de Pâques, il alla trouver M. Libermann, lui ouvrit entièrement son cœur. M. Libermann, auquel le bon Dieu communiquait des lumières si vives sur les différents états intérieurs, l'eût bientôt rassuré et lui communiqua une abondance de lumière qui réjouit infiniment M. Schwindenhammer. Quant aux bandes, il lui dit qu'il ne devait point se décourager, que les mêmes difficultés, et de bien plus grandes, avaient surgi à Saint-Sulpice, puis lui donna quelques conseils. M. Schwindenhammer voulut alors lui en remettre la direction. M. Libermann la refusa, lui représentant le grand inconvénient qui résulterait infailliblement de cette conduite. Au reste, disait-il, il lui donnerait tous les conseils dont il aurait besoin et travaillerait sous main autant qu'il serait en lui pour la réussite de ces bandes. Dès lors il y eut de grandes communications entre eux. M. Libermann faisait lire à M. Schwindenhammer son Commentaire de saint Jean, les petits traités qu'il avait composés à Saint-Sulpice, puis les lettres de direction qu'il écrivait.

« Ce fut, dit M. Schwindenhammer, une nourriture qui fit un bien indéfinissable à mon âme. »

Un trait qui arriva alors fait assez voir la franchise et la

simplicité de leurs rapports. Un jour, M. Schwindenhammer, dont l'âme était très candide, dit à M. Libermann qu'il désirait absolument un service de sa part; ce dernier, après s'être informé de la nature du service, apprit que M. Schwindenhammer voulait qu'il lui enseignât à faire oraison, disant qu'il ne pouvait pas parvenir à en faire, qu'il devait lui montrer comment cela se faisait. M. Libermann eut beau lui dire que cela ne se montrait pas, qu'on pouvait bien donner quelques règles générales, mais qu'ensuite il fallait que l'esprit de Dieu nous y élevât, rien n'y faisait. Il fallut monter dans la chambre, et les voilà tous les deux à genoux devant leur table. M. Libermann commence, faisant les réflexions, puis les aspirations, prières, résolutions, etc. Au bout de quelques instants, M. Schwindenhammer se mit à rire en disant : « Oh! s'il en est ainsi, j'en ai assez, je sais comment cela se fait. » M. Libermann alors se relevant lui dit : « Je connaissais bien d'avance l'issue de cette condescendance; apprenez donc bien que ce n'est pas l'homme, mais bien Dieu qui doit être notre maître à cet égard, car la manière de faire varie avec tous les individus. »

Procès ordinaire, 25e session, 4 mars 1869.

Quand il venait à la maison, il ne sortait guère que pour aller à l'église; le temps libre dont il pouvait disposer, il l'employait à la correspondance que nous voyions être très considérable par les lettres qu'il recevait et qu'il expédiait. L'air de sérénité et de paix céleste répandu sur tout son visage fit toujours sur nous une profonde impression. Les premières fois qu'il vint nous voir (nous demeurions alors encore à la campagne), il se promenait parfois avec nous dans le jardin; et, s'accommodant à notre raison d'enfants, il nous parlait du bonheur qu'on goûte au service du Seigneur. L'une de mes sœurs en particulier fut si frappée de ses entretiens qu'elle ne les oublia jamais et qu'elle se comparait plus tard, en songeant à cette circonstance, aux disciples d'Emmaüs, croyant pouvoir dire justement avec eux : « Nos cœurs n'étaient-ils pas tout brûlants lorsqu'il

nous parlait dans le chemin? » Elle avoua toujours que ces saintes conversations contribuèrent puissamment à l'affermir dans le dessein qu'elle avait d'embrasser la vie religieuse, dans laquelle elle est morte depuis avec un grand renom de vertu. Pendant tout le temps que nous avions le bonheur de le posséder au milieu de nous, l'intérieur de la maison offrait une véritable image du Ciel : Dieu semblait nous combler de bénédictions, durant le séjour de cet ange de paix dans la famille.

Il y avait parmi nous quelques caractères ardents, impétueux, dont la vivacité suscitait bien des orages; mais pendant que notre oncle était là, quelque prolongée que fût sa résidence (de six semaines quelquefois), jamais on ne vit se manifester la moindre impatience : son seul abord commandait la bonne intelligence; à sa vue, les paroles (vives) expiraient sur les lèvres; l'union des cœurs devenait parfaite; on ne savait plus qu'aimer et endurer.

Un de mes frères, âgé alors de sept ans, d'un caractère violent et impétueux, comme le sont souvent les enfants à cet âge, s'emporta d'une bouillante colère contre l'un d'entre nous qui l'avait contrarié. Prières, menaces, soumissions, promesses, rien n'avait pu le calmer; il voulait, disait-il, pardonner, mais après s'être vengé. Cette colère d'enfant avait duré toute la journée. Cependant, sur le soir, notre oncle, comme d'habitude, nous réunit autour de lui pour la prière. Tout alla bien jusqu'au *Pater;* mais quand on en fut arrivé à ces paroles : Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, notre oncle qui, jusque-là, était resté dans un profond recueillement, s'adressant au coupable, lui dit d'une voix sévère : « Mon cher N., tu ne peux faire cette demande au bon Dieu sans te condamner toi-même; car, puisque tu ne veux pas pardonner, le bon Dieu ne t'aime plus et ne te pardonne aucune de tes fautes. » Ces paroles produisent l'effet désiré; sans rien dire, le petit obstiné, vaincu par cette interpellation, se lève, vole auprès de son frère, l'embrasse, lui demande pardon de la peine qu'il lui a causée, puis il revient triomphant auprès de notre oncle pour achever sa prière.

de la Mère **Marie Thérèse** (Théodora) Libermann :

Procès ordinaire, 27e session, 28 avril 1869.

Je suis la nièce du Serviteur de Dieu. J'étais encore petite fille en 1841; mon oncle vint pour quelque temps à Strasbourg, à son retour de Rome.

Une bonne avait parlé devant moi d'une femme qui avait avalé un serpent en buvant. Je pris peur et fus prise d'une convulsion. Mon père ne put me soulager : il était médecin; désespéré, il appela mon oncle; et, dès qu'il m'eut prise sur ses genoux, je me trouvai calmée.

J'admirais sa bonté et sa condescendance pour nous : il nous apprenait nos prières, corrigeait nos devoirs. Un jour je me fâchai contre mon frère et refusai de lui pardonner. Mon oncle me dit que le bon Dieu ne me pardonnerait pas non plus, et il me cita les paroles du *Pater* : Pardonnez-nous...

de M. **Mühe** :

Le P. Kœberlé raconte ainsi une entrevue avec M. Mühe.

Le jour où je quittai l'Alsace pour me rendre à Paris et entrer comme postulant au Grand Scolasticat (3 ou 4 octobre 1859), j'allai faire mes adieux à M. l'abbé Mühe, à qui, auparavant, je m'étais longtemps adressé comme confesseur et directeur. Il me parla du Vénéré Père : « Il était, dit-il, dans une si grande dépendance de Dieu, si entièrement mort à lui-même, qu'il n'était pas plus sensible à ce qui lui arrivait que ne l'est ce livre, vois-tu. » Et, en prononçant ces derniers mots, M. Mühe déplaça un livre sur sa table. « Et, ajouta-t-il, j'ai vu peu d'âmes aussi pures que lui. » On sait cependant quelle est la clientèle de M. Mühe. Il avait été aussi le confesseur du Vénéré Père.

Voici un autre témoignage de Mgr Ræss au sujet du Vénérable Père et des craintes que provoqua son admission à Strasbourg; il a été recueilli par M. Eugène **Risch**, scolastique, qui, entré en 1866, se retira en 1872, après avoir passé deux années à la Guadeloupe. Ce scolastique avait été chargé, par le P. Barillec, de rechercher à Strasbourg quelques écrits du Vénérable Père.

Quant au rapport justificatif qu'a dû adresser notre vénéré et bien-aimé Père, je suis allé en parler à Monseigneur lui-même. Sa Grandeur a été pleine d'égards et nous a demandé d'où nous venions (M. Grzybowski (1) était avec moi), où nous étions. Après quoi je lui expliquai pourquoi nous étions venus. Monseigneur a tout de suite dit qu'il n'avait aucune connaissance de lettre justificative du Vénéré Père, qu'il ne savait comment le Cardinal Pitra avait trouvé cela, d'autant plus, ajoutait-il, que jamais il n'avait écouté ce qu'on disait sur M. Libermann, *que ç'aurait été un imaginaire, une tête montée, qui faisait des projets pour une œuvre de Noirs, que tout cela était exaltation d'esprit...* Mais, dit Monseigneur, j'ai toujours eu bonne opinion de M. Libermann, je ne faisais aucun cas de ce qu'on m'en disait et je l'ai ordonné au sous-diaconat parce qu'il était bon et saint séminariste, mais d'un acte justificatif je n'en ai jamais eu besoin. »

du P. Martin **Duby,** qui vit Mgr Ræss à Sigolsheim en juin 1873 :

Monseigneur m'a demandé si, dans la nouvelle édition de la vie du Vénéré Père, l'auteur n'avait pas songé à corriger une erreur qui se trouve dans la première édition, où il est dit que Mgr Ræss, alors coadjuteur de Strasbourg, avant de recevoir M. Libermann au Séminaire, avait reçu des renseignements défavorables sur ses antécédents. Monseigneur a paru tenir à m'assurer avec insistance que c'est tout le contraire, et que tout le monde ne lui avait dit que du bien de notre vénéré fondateur.

Remarquons néanmoins que le Vénérable Père lui-même a cru à cette fâcheuse impression produite dans l'esprit de Mgr Ræss, puisqu'il n'a pas corrigé sur ce point le mémoire du P. Tisserant; d'ailleurs M. Galais ne parle pas de ces rapports défavorables, mais seulement de la résolution du coadjuteur de Strasbourg de ne pas ordonner M. Libermann, sans qu'il en donne le motif; or ce motif pourrait être autre que celui qui est rapporté plus haut. Il semble pourtant cer-

(1) M. Grzybowski était scolastique de la Congrégation.

tain, au témoignage de Mgr Ræss lui-même, que des bruits insidieux auraient couru sur M. Libermann à l'évêché de Strasbourg, et que ce fait suffit à expliquer le mémoire justificatif du Vénérable Père destiné à l'entourage de l'évêque plus encore qu'à l'évêque lui-même.

du docteur **Libermann :**

Strasbourg, 20 février 1855.

Mon très cher fils (P. X. Libermann). C'est M. le supérieur du Grand Séminaire qui dit qu'on soutient au Grand Séminaire que ton oncle y est entré le mercredi des Cendres et non le mardi-gras, et on infère par conséquent que l'anecdote rapportée dans le livre (la *Vie du R. P. Libermann*) dont est honteux, d'après ce qu'on me dit, M. l'abbé Mühe, est controuvée. J'ai répondu à M. le Supérieur que feu mon frère est entré au Séminaire la veille du mercredi des Cendres. Cependant, ma femme et Marie prétendent qu'il y est entré le mercredi des Cendres, ce qui aggraverait encore l'inconvenance de la farce. Le supérieur avait l'air d'être fâché qu'une chose pareille se soit passée dans le Séminaire les jours consacrés à l'adoration du Très Saint Sacrement, quoique, me dit-il, je n'y fusse pas à cette époque.

Je n'ai pas encore entendu beaucoup d'appréciations sur ce livre. M. l'abbé Mühe en est enchanté. Nous l'avons trouvé très beau sous le rapport du style, mais il nous a semblé qu'il y règne peu de clarté, de sorte que les personnes qui n'ont pas connu feu mon frère n'y apprendront pas à le connaître. Il y est parlé fort peu de ses occupations à Saint-Sulpice pour savoir ce que c'était que l'œuvre des bandes et quel rôle il y jouait. On ne sait pas ce qu'il a fait à Rennes; il y est dit peu de choses sur son séjour à Rome. J'ai regretté enfin qu'on ait omis, au sujet de la création des évêchés des Colonies, la conversation qu'il avait eue avec les députés radicaux Schœlcher et consorts. Le P. Le Vavasseur cependant en a été témoin. Pour nous, ce livre est un monument précieux, il nous rappelle tant de choses remarquables de ce bien-aimé frère.

de l'abbé Jos.-Ant. **Krœmer,** curé de Gresswiller, 20 août 1869 :

Vous dites fort bien que le bon Père cherchait à passer inaperçu; c'est pourquoi je n'ai eu que fort peu de relations avec lui et qu'il ne s'y est jamais produit rien de saillant qui me soit resté dans la mémoire. Comme tous mes condisciples, je n'ai pas seulement aimé le pieux néophyte, mais je me suis édifié à l'exemple de toutes ses vertus, et déjà alors je l'ai vénéré comme un saint.

Quant à l'épisode du R. P. Bangratz, je me le rappelle sans doute, mais il me serait bien difficile de vous dire si cette mise en scène du rabbin eut lieu le jour même où M. Libermann est entré au Séminaire. Tout ce que je sais, c'est que le P. Bangratz, comme il est facile de le supposer, n'a pas donné sa représentation le mercredi des Cendres, mais bien le mardi de carnaval : là il était juif sans mesure *in longam et latam,* mais je ne me rappelle rien du rabbin.

du P. Jean-Baptiste **Bangratz :**

Sa déposition au *Procès de l'ordinaire,* 13 août 1868. — Le P. Bangratz, après avoir exercé pendant vingt ans le saint ministère en Alsace, entra, en 1863, au noviciat de la Congrégation. « Son caractère expansif et jovial le fit bientôt connaître dans toute l'Alsace; partout on l'avait en haute estime, car, sous cet air de bonne humeur, on remarquait sans peine un fonds sérieux, un jugement droit, une foi ardente et une énergique volonté. » (B. XV, 485.)

J'ai connu le P. Libermann comme élève au Grand Séminaire de Strasbourg. Le supérieur général de la Congrégation, le P. Schwindenhammer, entrait au Grand Séminaire de Strasbourg en novembre 1838; j'y entrai à la même époque 1839, et le P. Libermann la veille ou le jour du mercredi des Cendres 1841 (le mercredi des Cendres tomba le 24 février, en 1841). Le supérieur actuel de la Communauté de Marienthal, le P. Burg, fut nommé professeur de morale au Grand Séminaire de Strasbourg à la Toussaint 1839.

J'ai donc vécu avec le P. Libermann au Séminaire

de Strasbourg depuis le mercredi des Cendres 1841 jusqu'à l'Assomption de la même année. Je ne le connaissais pas à son entrée au Séminaire, je ne l'ai pas vu après son départ. Pendant le temps que nous avons passé ensemble, voici ce que j'ai remarqué : un jour, poussé de plus en plus par le désir de connaître le *Juif converti*, sur lequel je ne savais rien jusqu'alors, je l'abordai au sortir du réfectoire. Un séminariste venait de prêcher pendant le dîner : « Eh bien! comment avez-vous trouvé ce sermon? » demandai-je à l'abbé Libermann. Voici le sens de la réponse qu'il me fit : « Quand on prêche, il faut y aller tout simplement; il ne faut pas viser à l'effet... J'ai entendu parler d'un prêtre qui voulait à toutes forces faire pleurer son auditoire, et il a fini par faire rire tout le monde. » Je ne puis exprimer l'impression que fit sur moi cet entretien; ces quelques paroles furent dites par le Serviteur de Dieu avec une telle douceur et une telle modestie, que j'en demeurai comme ravi, et, à partir de ce moment, je ressentis pour lui la plus profonde vénération.

Un autre jour, c'était vers une heure de l'après-midi, je trouvai l'abbé Libermann à la salle d'étude; il était occupé à écrire. Je m'approchai de lui, disant : « Vous travaillez déjà, vous n'allez donc pas en récréation? » Il me répondit : « Oui, Monsieur l'abbé, je travaille un peu. » En disant cela, il avait sur les lèvres le plus doux sourire, expression vraie de la grâce divine qui vivifiait chacune de ses actions. Il avait devant lui son crucifix et un livre ouvert : je crois qu'il écrivait son Commentaire sur saint Jean.

Pendant les quelques mois que nous avons passés ensemble à Strasbourg, nous assistions aux mêmes cours, et l'abbé Libermann a été interrogé une seule fois; sa réponse fut courte, exacte, dite d'un ton de voix extrêmement humble. Le professeur le félicita par ce mot : *Bene;* et la manière dont il le prononça m'avait singulièrement frappé, car jamais il ne l'avait adressé de cette façon aux autres élèves qu'il venait d'interroger. Je crus remarquer dans sa voix comme une certaine déférence pour l'abbé Libermann.

J'éprouvais un sentiment d'admiration, mêlé de quelque compassion, en voyant avec quelle humilité M. Libermann, quoique âgé de 38 ans environ, s'asseyait sur nos bancs et suivait les exercices comme le dernier des séminaristes.

Il est dit, dans la *Vie du P. Libermann,* que le Serviteur de Dieu fit son entrée au Séminaire de Strasbourg la veille du mercredi des Cendres; l'abbé qui, au souper et en récréation joua le rabbin, était moi; Dom Pitra affirme que l'abbé Libermann y assistait, je ne le crois pas. Néanmoins, il peut se faire qu'il ait entendu parler de ma parodie des Juifs; quoi qu'il en soit, jamais il n'y a fait la moindre allusion dans ses rapports ultérieurs avec moi.

Il existait de mon temps, au Séminaire de Strasbourg, une réunion de zélateurs, comme les appelle Dom Pitra, dont je faisais partie avec Schwindenhammer, notre président, Freyd, Boog, Bauer, Mertian, Acker et Kobès. Le premier est supérieur général de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie; Freyd, supérieur de notre maison, le Séminaire français à Rome; Kobès, membre de la Congrégation, est évêque en Sénégambie; Mertian est fondateur d'une Congrégation de Frères en Alsace; Bauer et Acker sont des curés très estimés dans le diocèse de Strasbourg. Le P. Schwindenhammer avait organisé cette réunion; le P. Libermann l'assista de son aide et de ses conseils, et s'il ne fut pas le promoteur de cette association, il est certain qu'il lui donna plus tard une forte impulsion.

Pendant que j'étais vicaire, j'éprouvai un grand attrait pour la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, fondée par le Serviteur de Dieu. Cet attrait augmenta par la lecture de la *Vie du P. Libermann,* que m'envoya l'abbé Bauer, dont j'ai parlé plus haut, avec ces mots : « Il faut que tu lises cela, car tu figures dans la *Vie* de Libermann, comme Pilate dans la Passion du Sauveur. » J'ai donc lu cette *Vie* avec le plus vif intérêt et, loin de trouver exagéré le récit des vertus du Serviteur de Dieu, j'y ai cru et adhéré de tout mon cœur, me disant souvent à travers les pages du livre : « Cela n'a rien d'éton-

nant pour moi, car j'ai vu et connu Libermann : c'était déjà un saint au Séminaire de Strasbourg.

du P. **Burg**, au *Procès Apostolique* (1er juin 1881) :

Le P. Jean-Baptiste Burg entra dans la Congrégation en 1853 et y mourut le 1er mai 1887, à l'âge de 83 ans.

J'étais professeur de morale au Séminaire de Strasbourg lorsque le Vénérable Serviteur de Dieu y est venu à son retour de Rome au mois de février 1841; il y resta depuis cette époque jusqu'à la mi-août de la même année, pour y recevoir les Ordres Sacrés, Sous-Diaconat et Diaconat. Je l'ai ensuite revu deux ou trois fois, lorsqu'il venait à Strasbourg après avoir fondé sa Congrégation.

Je ne puis parler que des six mois qu'il a passés au Séminaire de Strasbourg. Pendant ce temps-là, à en juger par son extérieur, c'était une âme de grande simplicité, de grande modestie et de grande égalité de caractère. Son passage a fait du bien au Séminaire de Strasbourg, et après son départ on parlait toujours de lui avec éloge.

Voici, pour éclairer ces témoignages, une note, dans le style plaisant qu'aimait le P. Bangratz, sur les séminaristes de Strasbourg, en 1841, qui sont entrés dans la Congrégation.

Seminarium Argentinense, 1841 : F. Paul Libermann, Ignace Schwindenhammer, en 3e année, Jean-Baptiste Bangratz, en 2e année, Melchior Freyd et Aloyse Kobès en 1re année.

Jean-Baptiste Burg, entré comme professeur au Grand Séminaire en novembre 1839, a eu comme élève notre Vénéré fondateur.

Parmi les élèves de la 4e année, je n'en connais pas qui soient entrés dans notre Congrégation, à moins que celui qui, dans un accès de folie, a tenté de se suicider et dont je ne me rappelle plus le nom, n'ait été de cette année. Ce séminariste s'est rétabli et il me semble que plus tard il est entré dans notre Congrégation; il est mort depuis longtemps. Le Très Révérend Père doit l'avoir connu au Grand Séminaire; il était, comme lui, du Haut-Rhin.

Acker, Louis, de l'année de MM. Freyd et Kobès, avait quitté le Séminaire pour entrer dans la Congrégation, mais après ou pendant son noviciat il est entré dans le diocèse, où il est curé de Eberbach, canton de Wœrth.

MM. Welty et Thiersé, les plus anciens alsaciens de la Congrégation, n'avaient plus rencontré le Vénérable Père au Grand Séminaire; il me semble qu'ils étaient en 1re année pendant que je faisais ma 4e.

Renseignements. — 1° Inutile de donner des détails sur notre Très Révérend Père, son passé est connu de tout le monde;

2° Le R. P. Burg, après avoir été vicaire pendant trois ans à Haguenau, fut nommé curé à Mertzwiller vers 1830; il quitta cette paroisse en 1839, où il fut nommé professeur au Grand Séminaire;

3° Mgr Kobès a été vicaire à Soultz pendant trois ans, si je ne me trompe; il est entré dans la Congrégation en 1847 ou 1848. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il a laissé à Soultz les meilleurs souvenirs, la réputation d'un prêtre distingué sous tous les rapports;

4° Freyd, Melchior, natus Geispolsheim, 2 janvier 1819, ordinatus 1844, vicaire à Saverne, Sainte-Marie-aux-Mines, à la Madeleine, et, en dernier lieu, à la Cathédrale; en 1848, professeur suppléant de la théologie dogmatique au Grand Séminaire diocésain; entra dans la Congrégation en 1854; supérieur du Séminaire français à Rome de 1864 au 5 mars 1875, jour où il y est mort. Du P. Freyd, on dit encore aujourd'hui, partout où il a passé, que c'était un saint;

5° Bangratz, pour juger ce qu'en valait l'aune comme prêtre séculier, on peut hardiment déclarer *Urbi et Orbi :*

a) Que pour ses douze ans et demi (1844 à 1856) de vicariat à Mulhouse, entré dans la Congrégation, il a dû passer neuf ans *in domo demeritorum* en Prusse (archidiocèse de Cologne), 1864-1873 (1).

(1) Le P. Bangratz séjourna d'abord à la Communauté de Marienthal (diocèse de Cologne), qui dirigeait une maison de retraite

b) Que, pour ses trois ans comme succursaliste (il a dû passer), 10 mois à la colonie pénitentiaire de Saint-Ilan (novembre 1873 à août 1874);

c) Que, pour ses trois années comme curé cantonal à Soufflenheim : deux années au bagne de Toulon (octobre 1874 à octobre 1876).

Mais reconnu incorrigible, il s'est vu condamner à perpétuité par décret, daté de je ne sais quel jour, à une troisième détention dans la colonie pénitentiaire de Saint-Ilan, dont le nombre des détenus, lui y compris, s'élève à cette heure à 270.

Sous ces termes enjoués, le P. Bangratz exprimait sa vive réprobation de ce qu'il appelait la tiédeur de ses années de ministère paroissial, tiédeur qu'il expiait, pensait-il, dans les œuvres pénibles, où il s'occupait d'âmes à relever de leur déchéance.

Parmi les autres incidents du séjour du Vénérable Père à Strasbourg, citons encore ceux-ci :

M. Libermann était indécis sur le nom à donner à la Congrégation et m'en parla, me dit encore M. Mühe. Je lui dis : Pourquoi ne pas prendre le nom du *Saint-Cœur de Marie,* qui est la providence de toutes les œuvres qui se font de nos jours? Le mot fut pour lui un trait de lumière qui dissipa tous les doutes : « C'est ça, c'est ça », dit-il, la *Congrégation du Saint-Cœur de Marie.*

Le P. **Kœberlé,** qui rapporte ce trait, s'efforce d'expliquer le témoignage de M. Mühe et de le justifier. Il suffirait, pensons-nous, d'admettre que M. Libermann, qui avait d'abord trouvé étrange et insolite le vocable admis ensuite par lui, aura voulu faire approuver son choix par son confesseur de Strasbourg; il semble bien, en effet, que dans sa conversation avec M. Mühe, il a proposé à son interlocuteur le vocable du saint Cœur de Marie, et que celui-ci, par les paroles rapportées plus haut, n'a fait que le sanctionner.

pour prêtres frappés par l'autorité diocésaine, puis à Saint-Ilan, à Toulon, et enfin une seconde fois à Saint-Ilan. La Communauté de Toulon était chargée d'une école, d'une œuvre de militaires, d'une cité ouvrière; elle prêtait au besoin son concours au bagne, pour le service religieux des détenus.

Ce bon Père (Libermann), dans son humilité et piété, avait des rapports pleins de simplicité avec les fervents du Séminaire. Le P. Freyd et Mgr Kobès, encore séminaristes, étaient ses amis. M. Burg, de même; c'est sans doute pour ces motifs que le Vénérable Père lui était très attaché et ne passait jamais à Strasbourg sans venir le voir. La dernière fois qu'il me vit, dit le P. Burg à ses novices, il y avait quelque chose qui semblait dire : Vous serez encore des nôtres. Jamais, disait le P. Burg avec une expression de forte conviction, jamais je ne vis une aussi grande simplicité (P. Kœberlé).

Cette interprétation de la pensée du Vénérable Père a été donnée par d'anciens novices du P. Burg comme une prédiction formelle faite à M. Burg. Or, dans sa déposition au *Procès apostolique,* le P. Burg ne fait aucune mention d'une parole qui eut pu être proposée comme une véritable prophétie.

de Mlle **Marie Libermann :**

Mon oncle m'a toujours gâtée. Il me donnait tout ce à quoi il était le plus attaché. Il tenait surtout à une image qu'il avait apportée de Rome. En 1840, c'était la seule gravure qui ornât son *columbarium;* et c'est après l'avoir achetée et en avoir fait son image de prédilection, qu'il eut la pensée de mettre son œuvre sous la protection du saint Cœur de Marie et qu'il écrivit si facilement ses Règles. Or, cette gravure me fut confiée pour la conserver. Il s'inquiétait toujours si je la conservais. En 1849, il me demanda de la faire encadrer et de la tenir toujours près de mon lit; c'est ce que j'ai fait, et je l'ai encore et ne la conserve qu'avec l'intention de la remettre, à ma mort, à la Congrégation (d'après le P. Hubert).

de M. l'abbé Laurent **Bourquart,** aumônier du Collège Rollin (Paris) :

Procès ordinaire, 13e session, 20 juillet 1868.

J'ai connu le Serviteur de Dieu en l'année 1840-41, au moment où il est venu au Grand Séminaire de Strasbourg. Il y fit, dès son arrivée, une grande impression

par sa piété, sa simplicité, sa droiture; il n'aimait guère à parler de lui-même, et cependant chacun était curieux de connaître son histoire et d'entendre de sa bouche des détails sur sa conversion, ses voyages et son séjour à Rome. On recherchait beaucoup ses entretiens, et en conversation on aimait à recueillir ses paroles sur saint François de Sales, le P. Eudes, M. Olier et sainte Claire, dont il connaissait particulièrement l'histoire, par suite de son séjour en Italie et de son pèlerinage au pays de la sainte.

Une circonstance me fit mieux connaître le P. Libermann et augmenta mon estime pour lui. J'arrivais au moment de mon sous-diaconat et j'avais un directeur dont je n'étais pas entièrement satisfait : il dirigeait presque tout le Séminaire et, par suite, il était obligé de compter ses moments. Je trouvais, pour ma part, qu'il y allait avec quelque précipitation et je me demandais s'il m'appelait au sous-diaconat, ayant réellement de moi la connaissance voulue. La veille de l'ordination, je me rendis chez M. Libermann et je lui racontais mes craintes. J'ai admiré la prudence et la sagesse qu'il fit paraître dans quelques questions qu'il m'adressa; après avoir entendu ma réponse, il m'engagea à bannir toutes mes inquiétudes et à entrer dans les Ordres. Je sortis de cet entretien tranquille, satisfait par les principes qu'il m'avait posés, lui qui n'était que simple tonsuré (?). Le P. Libermann a exercé, au Séminaire de Strasbourg, une influence dont les heureux effets se sont manifestés longtemps encore après son départ.

de M. **Lux**, curé de Neuhof-Strasbourg :

28 décembre 1884.

Vénéré Père, cher ami (P. Bangratz), vous voulez donc que je mette par écrit les souvenirs qui me restent, touchant le Vénéré et Vénérable M. Libermann, jadis notre condisciple au Grand Séminaire de Strasbourg, en 1842 (?), il me semble; plus tard fondateur de notre Congrégation et maintenant habitant de la céleste Jérusalem, n'en doutons pas, où il est allé recevoir la récompense.

Je vous ai communiqué quelque chose de ce que je sais encore à ce sujet lors de notre dernière entrevue à Souffelweyersheim, chez votre digne neveu. Vous affirmez que ce peu est intéressant, qu'il intéressera les membres de votre Congrégation, que les moindres détails de ce genre ont une haute importance pour les enfants du P. Libermann. Je dois donc céder à vos supplications.

Mes souvenirs ne sont plus d'une grande fraîcheur, car, depuis l'époque où j'ai eu le bonheur de voir M. Libermann au Grand Séminaire de Strasbourg, il s'est écoulé plus de 42 ans. Mais sa mémoire est restée en caractères ineffaçables dans mon esprit, et je vais tenter d'esquisser quelques traits de cette vie si belle et si sainte, telle que j'ai pu l'observer pendant les quelques mois de Séminaire que j'ai eu l'avantage de passer avec (je puis le dire) le saint.

Qu'il jette, du haut des cieux, ses regards de bonté sur celui envers lequel il en a tant montré en maintes occasions, et qu'il accepte ce faible hommage de ma vénération et de ma reconnaissance. Disons-le, j'ai eu le bonheur de voir le P. Libermann au Grand Séminaire de Strasbourg pendant près de huit mois, d'être assis à ses côtés à la grande salle d'étude pendant trois mois, de lui tenir compagnie très souvent pendant les récréations, de jouir de ses instructions, de recevoir ses conseils, d'être le témoin de sa vie sainte et édifiante.

Arrivée de l'abbé Libermann au Grand Séminaire. — Nous savions qu'il devait arriver, et je crois que cela se fit vers Noël, en 1842 (?). Nous nous rendîmes de la chapelle au réfectoire pour le souper; nous nous plaçâmes comme d'habitude à nos places respectives. Nous vîmes alors à la porte d'entrée, vis-à-vis de la table des professeurs, comme blotti entre la porte et le mur, un ecclésiastique étranger, debout, tenant le bonnet carré serré contre la poitrine et semblant attendre qu'on vînt à lui pour lui assigner une place. La prière fut faite; le bruit des servants qui apportaient les gamelles se mêlait au cliquetis des cuillers et des fourchettes; le lecteur, de sa voix renforcée, cherchait à dominer tout ce brou-

haha, et l'ecclésiastique étranger, dans le coin, devant la porte alors fermée, avec le bonnet carré à la main sur la poitrine, attendait que quelqu'un s'occupât de lui. Son extérieur dénotait une grande douceur et une entière résignation, et il ne semblait nullement souffrir de cette position humiliante et gênante. Les séminaristes souffraient de voir un étranger, portant l'habit ecclésiastique, laissé sans attention dans un endroit si indu : on aurait pu le prendre pour un séminariste mis en pénitence. Enfin, le bon et excellent M. Muhler, le digne directeur dont l'esprit saintement occupé semblait parfois n'être plus de ce monde, aperçut l'ecclésiastique étranger et, confus de son peu d'attention, alla à lui avec l'empressement que nous lui avons connu et lui assigna une place.

Voilà comment l'abbé Libermann arriva au Grand Séminaire; son histoire fut bientôt connue et les sympathies allèrent au devant de lui.

Un heureux sort voulut que le nouvel arrivé fût placé à côté de moi à la salle d'étude. Son voisinage ne fut certainement pas gênant; il était doux et sans aucune prétention. Assidu à l'étude, il se faisait remarquer par une prompte régularité à suivre les différents exercices. En ouvrant le pupitre, son premier soin fut toujours de placer devant lui un petit crucifix, et le dernier, de remettre le crucifix à sa place : c'est devant ce saint livre qu'il continuait à étudier. Je le vois d'ici encore ce crucifix : il était long comme la main; le bois était noir, le christ en cuivre jaune; comme c'était sérieux et édifiant cette manière de vaquer à son devoir!

Etant son voisin, nous nous sommes aussitôt connus plus particulièrement. J'eus souvent l'avantage de me promener avec lui en récréation. Il était d'une débonnaireté sans exemple pour moi, je dirais presque, pour mes caprices de jeune homme, mes irrégularités de tempérament et de conduite. Lorsque je lui parlais avec un enthousiasme de rhétoricien des personnes et des choses, que dans le monde on appelle grandes, fameuses, distinguées, etc., il me laissait achever jusqu'au bout mon pathos, puis venait une observation fine, mais douce,

pas blessante, mais sérieuse, et aussitôt je pouvais voir comment tout cela méritait peu qu'on se passionnât et combien c'était vide et vain pour un élève du sanctuaire.

Parlions-nous théologie, l'abbé Libermann, sans ostentation, faisait comprendre qu'il était pertinent dans cette matière. Un jour, je déclamais en admirateur l'exorde du fameux discours de Massillon sur le *Petit nombre des élus*. M. Libermann le connaissait sans doute mieux que moi. Il m'observa à ce sujet : « Ce sermon eût-il été approuvé à Rome? » Voilà, me suis-je dit depuis, la charité d'un saint. Il ne voulait pas qu'on poussât au désespoir les pauvres pécheurs. Est-ce que ce sermon sentirait le gallicanisme?

Une autre fois j'amenai la conversation sur la translation de l'*Alma Domus B. M. V.;* peut-être fûs-je un peu outrecuidant, en apparence seulement, en tout cas. Sur-le-champ, M. Libermann me fit l'exposition la plus exacte de cette question; pris au dépourvu, il sut faire l'historique de la fête et me donner les meilleurs raisons pour prouver la véracité de la translation : j'eus du respect pour la science du vénérable exposant.

Il ne dédaignait pas les anecdotes pour rire. Il en raconta une, un jour, dont le héros fut M. Boyer, l'oncle du célèbre Mgr Affre, alors professeur à Saint-Sulpice. M. le professeur était l'homme aux distractions. Un jour, avant la classe, il se rendit en certain lieu, et l'histoire terminée, emporta le couvercle du siège sous le bras, gravement, laissant là ses livres et ses cahiers. Ainsi savamment équipé il entra en classe. En disant cela, les lèvres du bon M. Libermann montraient un sourire cordial, mais sans éclat. Le même M. Boyer, disait-il encore, fut une fois en voyage avec des confrères. Il voulut se charger de commander le dîner à l'hôtel et réclama la carte : le menu qu'il fixa consistait en œufs en sept plats différents, apprêtés en sept manières diverses : les lèvres du bon conteur s'allongeaient encore silencieusement en un bon sourire.

J'avais d'autres entretiens avec lui d'un genre plus sérieux et plus profitables pour moi, c'est à propos de difficultés de conscience; j'étais souvent tourmenté par

des anxiétés, par des scrupules; quelquefois je pesais des atomes. Je m'en ouvrais à ce bon et judicieux M. Libermann. Plus d'une fois, après lui avoir exposé mes peines comme à mon confesseur, j'ai pu, rassuré par ses décisions, me rendre avec tranquillité à la Sainte Table. S'il avait été mon confesseur, je ne me serais pas laissé arrêter si souvent par des toiles d'araignée, et je me serais trouvé plus libre et plus dispos à prier et à méditer. Vous savez, mon cher P. Bangratz, que feu M. Mühe, de sainte mémoire, s'était chargé de trop pour pouvoir s'occuper ainsi de ces petites misères.

L'homme de Dieu, je le sens maintenant, a voulu jeter le grappin sur moi. Pourquoi mes inconstances ne le lui ont-elles pas permis? *Puer centum annorum*, voilà comme je m'appelais souvent... *et adhuc!* Un beau jour, comme je lui parlais avec intimité, il me dit : « Eh bien! donnez-vous donc entièrement et sans réserve à Dieu! » Son visage brillait; il s'était tourné vivement vers moi; je vois encore l'invitation douce mais forte qui partait de ce visage. Je n'ai pas été de la trempe de ceux dont il est dit : *Exultavit ut gigas ad currendam viam suam!*

Que son humilité était grande! Comme de juste je lui laissais la droite lorsque nous nous mettions à arpenter le pavé de la cour. Cela l'ennuyait. Une fois que je fis comme d'habitude, il me dit : « Allons donc! à un vieux chien on jette un os! » Cela m'étonna. De tout autre j'aurais pris ce mot pour une exagération et de l'affectation; de M. Libermann, non : cela partait de son fonds d'humilité. Le saint homme!

Il y avait, au Grand Séminaire de Strasbourg, un certain abbé, doué aussi de grandes qualités, mais d'un autre genre, à qui le supérieur fit un jour ce compliment : « Mais vous avez le don des langues! » Les pauvres Juifs ne lui auraient certes pas fait ce compliment, car le don des langues, il l'exerçait à leur détriment. Etait-il expert, cet abbé, à imiter leur langage! vous le devinez sans doute. Etait-il jovial et amusant, lorsqu'il les imitait! Eh bien! M. Libermann arrivé, ce séminariste devint muet et les Israélites purent dormir tranquilles! M. Libermann l'apprit et vint à moi se

plaindre de ce silence. « Mais, me dit-il, pourquoi ces égards? Les Juifs méritent-ils qu'on se gêne pour eux? Ce sont des malheureux qui ont crucifié Jésus-Christ! »

Je crois que ce silence a été rompu depuis et plus d'une fois, Père Bangratz; *meminisse juvabit!* Est-ce l'extrême pudeur de ce séminariste de ne pas blesser ce doux nouvel arrivé, qu'il savait avoir été Juif? est-ce le colossal effort qu'il fit pour mettre un frein à sa langue dans cette circonstance au moins? est-ce tout cela qui a pesé dans la balance pour valoir à ce joyeux séminariste de devenir l'enfant spirituel de l'israélite converti? Nous ne savons pas tout!

Je vois encore devant moi l'abbé Libermann au grand chœur de la cathédrale pendant une ordination. La tranquillité de son maintien, la sainteté de son visage, sa sainte résignation me frappèrent et me frappent encore maintenant. Il tenait devant sa poitrine les ornements dont l'évêque allait le revêtir, mais de manière, — comment dirai-je? — que ces ornements et lui semblaient s'offrir. Il avait la pose d'une statue de saint.

J'ignore quel a pu être le sentiment et l'opinion de M. l'abbé Libermann relativement au Grand Séminaire de Strasbourg; il était trop bien élevé pour chercher à critiquer et trop charitable pour le faire. Les cours de théologie, tels que les faisait M. le Dr Specht, lui plaisaient beaucoup. Il suivait avec intérêt les cours d'exégèse et prenait de nombreuses notes : M. l'abbé Mühe et M. l'abbé Libermann ont dû se comprendre. Je me rappelle encore maintenant qu'un jour ce dernier montra à M. Mühe un clou de la Croix avec authentique : c'est un de ces clous de la forme de ceux de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. M. Mühe embrassa ce clou avec effusion.

Pendant les vacances de la même année, je vis paraître dans la maison de mes parents M. Vougaeft, accompagné de M. Libermann. Il ne s'arrêta pas plus d'une minute; il me sourit à sa manière, sans presque articuler un mot.

J'ai vu pour la dernière fois M. l'abbé Libermann lors du sacre de Mgr Kobès, notre commun ami et condisciple. M. Libermann, qui depuis quelques années déjà

avait fondé sa Congrégation, triomphait et rayonnait de joie et de bonheur. Je me rendis à la maison du docteur Libermann, frère du P. Libermann, à la Grand'Rue. Je trouvai là une assez grande réunion qui attendait l'apparition de Mgr Kobès pour présenter les hommages à Sa Grandeur à l'occasion de son sacre. Il parut au bras de son supérieur. M. Libermann, oui! le conduisait au bras; il fit ainsi le tour de l'assemblée, donnant des bénédictions et présentant son anneau à baiser. Pauvre victime, a-t-on dit de notre illustre ami, Mgr Kobès! Heureuse victime qui s'est immolée pour la sainte cause de Dieu! dirons-nous. Il est au ciel, qui en doute? où le fondateur de sa Congrégation est allé le précéder et l'attendre.

Oui! c'est alors que j'ai vu pour la dernière fois le P. Libermann sur cette terre. Qu'il m'obtienne, par ses prières, de le revoir au ciel!

Neuhof, le jour des Innocents, 1884.

Ton toujours ancien et nouvel ami.

LUX, *curé.*

de M. **Drach :**

Rome, 7 mars 1841.

(Nous remplaçons par un — les mots hébreux que nous n'avons pu interpréter.)

Mon cher docteur et ancien —, —, c'est-à-dire il y a déjà un peu de temps, votre frère, mon cher et estimable — a quitté la ville sainte pour aller faire résidence à Strasbourg. J'aurais désiré avoir de ses nouvelles et être assuré qu'il est bien arrivé — au lieu de sa destination, mais c'est ce dont il n'a eu souci, — —. Une lettre que j'ai reçue de Mgr Ræss, à qui je l'avais recommandé, ne le mentionne en aucune manière : cela m'inquiète. Veuillez l'engager à m'écrire. Cela faisant, il m'obligerait de me dire bien en détail où il en est de ses affaires, afin que je puisse en rendre compte au Cardinal Fransoni, qui s'intéresse à lui plus (qu'il) ne pense.

Je désire aussi savoir si les deux exemplaires de mon ouvrage sur le divorce, dont il a chargé ici un pèlerin alsacien, sont enfin parvenus aux abbés Liebermann de Strasbourg et Oberlé d'Obernay, à qui ils étaient adressés. Qu'il ait la bonté de prendre, à ce sujet, des informations exactes avant de m'écrire.

A Paris, je voyais beaucoup Félix. C'est un —. Sa femme est bien maintenant. Ses enfans sont charmans. J'ai une — avec son petit garçon, qui est ce qu'il y a de plus aimable en fait de gamin de Paris. Vous étiez souvent le sujet de notre conversation, comme aussi de mes entretiens avec l'abbé Jacques, à Rome (*c'est ainsi que M. Drach nommait le Vénérable Père de son nom juif, Jacob, Jacobus*), etc.

Mon bien cher abbé Jacques, je me réfère à ce que j'ai écrit au docteur —. Depuis votre départ, le Cardinal Préfet s'est exprimé à votre sujet avec l'accent du plus vif intérêt. Quand vous m'écrirez, mettez un mot pour lui, ainsi que pour Mgr Cadolini. Dans la semaine de la Passion, je pars pour Lorette, *Deo annuente*, pour y faire *i santi esercizi*. Je parlerai de vous à la Sainte Vierge; de votre côté, recommandez-moi dans vos bonnes et fervēntes prières à notre Mère céleste, surtout ma chère Marie, l'aînée, qui a une maladie inquiétante. J'ai été singulièrement affecté de la mort de *mon oncle*, J.-J. Mertian. Je lui avais écrit en septembre dernier par son fils l'abbé, avec qui je me suis trouvé à la campagne de mon parrain. Portez-vous, *buona pasqua* —.

(*Signature.*) —.

Mille respects au Vénérable Grand Vicaire Liebermann.

de M. F. **Le Vavasseur** :

J. M. J.

(*août 1841.*)

Mon bien cher Père, j'ai reçu une lettre de M. de Brandt, dans laquelle il m'annonce qu'il a parlé de nou-

veau à Mgr d'Amiens à notre sujet, et que ses dispositions à notre égard paraissent offrir toutes les sûretés que nous pouvons désirer. L'évêque lui a dit qu'il serait enchanté de voir des prêtres de son diocèse goûter notre Mission. Nous aurions deux maisons qui nous conviendraient également sous tous les rapports. Voyez donc devant le bon Dieu ce que vous croyez être le plus selon sa volonté. Hier, causant avec le P. Pinault, il tombait d'accord avec moi que notre œuvre vous demandait tout entier et qu'il fallait que, vous ensevelissant avec vos novices dans la retraite, vous ne songeassiez qu'à eux, et qu'ainsi, tout abandonné à Dieu pour les desseins qu'il peut avoir sur vous, vous fussiez bien en état, privé de tout autre soin, d'entendre sa voix.

Répondez sans tarder, afin que si vous vous décidez à venir j'écrive à M. de Brandt de demander notre ordination pour le 18 septembre, et aussitôt que vous serez prêtre, vous viendrez.

Je vous embrasse dans le saint amour de Jésus et de Marie.

Votre enfant soumis.

LE VAVASSEUR, *D.*

Au sujet de l'ordination du Vénérable Père, on trouvera le témoignage et l'appréciation de M. Mangot, I, 529 — de M. Bureau (P. Denis), II, p. 109.

de M. **de Brandt,** au P. F. Le Vavasseur :

6 septembre 1854.

MON BIEN CHER CONFRÈRE,

Le bon M. Libermann a été ordonné le samedi 18 septembre 1841 et a dit sa première messe le 19, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs, chez les Dames de Louvencourt. Le jour de son ordination, au soir, Mgr Mioland reçut la visite de ses vicaires généraux titulaires et de plusieurs Pères Jésuites qui leur déclarèrent que M. Libermann ne méritait aucune confiance, et que

j'avais trompé Sa Grandeur en la priant de vouloir bien l'ordonner. L'orage fut si violent, que Monseigneur se repentit d'avoir accédé à mes désirs. Heureusement, M. Mollevault, maître des novices à la Solitude, arriva de Boulogne à Amiens ce soir-là même et se rendit à l'évêché. Monseigneur lui manifeste sa grave inquiétude au sujet de l'ordination de notre pieux confrère : « Monseigneur, lui dit d'un ton pénétré le vénérable M. Mollevault, c'est la plus belle action que vous ayez faite de votre vie. » Ces paroles rassurèrent complètement l'évêque d'Amiens. M. Cacheleux assista seul à la première messe de M. Libermann, car je fus obligé de partir la veille au soir pour Abbeville, où je devais prêcher l'Exaltation de la Sainte-Croix, à Saint-Vulfran.

J'assistai seul Mgr d'Amiens pendant l'ordination de notre confrère.

DE BRANDT.

14 septembre 1854.

Mon bien cher confrère, je suis certain de ne m'être pas trompé en vous communiquant quelques circonstances intéressantes de l'ordination de votre vénéré P. Libermann. Vous devez comprendre que le vénéré M. Mollevault, alors maître des novices, n'aurait pas voyagé en dehors du temps des vacances. Cependant, lui seul a pu calmer la tempête. En outre, mon petit voyage à Saint-Vulfran d'Abbeville, pour prêcher le 19 septembre, m'est parfaitement présent, ainsi que l'accueil fait par Mgr Mioland à mon retour.

Rien ne me porte à douter de la vérité et de la chronologie des faits relatés dans les quelques lignes que je me suis empressé de vous faire passer il y a huit jours.

Il y a eu plusieurs tempêtes soulevées contre ce cher Père : vous n'ignorez pas que l'archevêque de Paris lui est demeuré constamment opposé. Il en était de même de l'évêché d'Amiens, excepté Mgr Mioland, qui l'a toujours protégé d'une façon bien paternelle.

Le R. P. Rubillon, partant pour Rome, me dit : Je vous avoue que maintenant je ne puis douter que l'œuvre

de M. Libermann ne soit l'œuvre de Dieu, et que ce saint homme ne soit animé de l'Esprit divin.

DE BRANDT.

de M. **Cacheleux** :

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE (P. F. Le Vavasseur),

Votre vénéré Père, M. l'abbé Libermann, est arrivé à Amiens dans le cours du mois de septembre, peu de jours (6 à 8) avant son ordination. Il est descendu dans notre maison de la *Chaussée Saint-Leu*, et c'est là qu'il s'est préparé immédiatement à recevoir la prêtrise. Sa première messe a été dite à Louvencourt, le dimanche, lendemain de son ordination, et, de ses amis, j'ai dû être le seul favorisé du bonheur d'assister à cette première messe, car M. l'abbé de Brandt était parti le samedi soir pour Abbeville, et M. l'abbé Tisserant devait être retenu à Paris à cette époque.

J'ai communiqué votre lettre à M. l'abbé de Brandt et à M. l'abbé Mangot. Vous avez dû recevoir, à la fin de la semaine dernière, les réponses que le premier a pu donner à vos questions. Pour M. Mangot, je crois qu'il n'a rien de particulier à vous écrire.

Adolphe CACHELEUX, *prêtre.*

Amiens, le 11 septembre 1854.

9 novembre 1864.

Mon Révérend Père, je compte que vous avez reçu le calice (1) de Louvencourt par M. Dubois, frère de Madame la Supérieure.

Pour l'ornement, après y avoir bien réfléchi, je ne puis avoir la certitude absolue de connaître celui qui a été porté par votre vénéré P. Libermann à sa première messe, et avant de vous envoyer celui que je vous ai désigné, je viens vous prier de me faire savoir si, n'ayant qu'une probabilité sur cet ornement, je dois vous le faire parvenir.

A. CACHELEUX, *prêtre.*

(1) C'est le calice dont le Vénérable Père s'est servi à sa première messe.

de Sœur **Jeanne de la Croix,** religieuse de Saint-Joseph d'Abbeville (Clémence) :

En 1841, M. Libermann, après sa première messe — je ne sais si c'est ce jour-là même ou quelques jours après — se rendit à l'orphelinat des Dames de Louvencourt (Faubourg de Noyon); il nous distribua à toutes une gravure de la conversion de M. Ratisbonne. C'est sur nous que tomba sa première bénédiction sacerdotale; il nous assura de son entier dévouement. Je me rendis la première au confessionnal, ensuite une de mes compagnes me suivit; l'une et l'autre nous sommes religieuses. Les autres compagnes ne voulurent point y aller ce jour-là.

J'ai connu MM. Le Vavasseur, Collin, Tisserant et de Régnier; ce dernier m'a donné une belle paire de conserves, parce qu'il voyait bien que ma vue avait besoin de cet adoucissement. M. Collin nous fit un sermon sur la vocation religieuse, qui me fit verser beaucoup de larmes, de crainte sans doute de n'être pas fidèle à ma vocation. Ces Messieurs venaient à trois pour nous faire l'instruction : l'un faisait réciter le catéchisme, l'autre l'expliquait et le troisième nous racontait de belles histoires. M. de Régnier nous disait toujours : « Mes petites, aimez, aimez beaucoup le bon Dieu. » Nous l'avons bien regretté. Quelques-unes d'entre nous lui avaient confié une lettre à l'adresse de la Sainte Vierge; il la déposa sur l'autel pendant qu'il disait la sainte Messe. Avant de mourir, il a tout brûlé à l'autel de la Sainte Vierge, car je crois que ce bon Monsieur est mort au bout de six mois (*lettre du 7 avril 1877*).

Petit Traité de la Vie Intérieure.

(*Ecrits spirituels*, p. 271.)

Une petite feuille de propagande (4 pages) sous ce titre : *Vie Intérieure. Maximes pour la Vie Intérieure,* fut envoyée de Saint-Sulpice au Vénérable Père en mai 1841 par M. Dupont. Le Vénérable Père n'en fut pas tout à fait satisfait, au témoignage du P. Delaplace;

d'après le P. Barillec, il trouva ce petit écrit composé d'après l'art humain. Il composa à cette occasion un plan de Vie intérieure qui est le petit traité que nous connaissons. Il l'adressa à M. Dupont dans sa lettre du 19 juin 1841.

Lettres d'Ordination.

Nous ne possédons pas les lettres d'ordination de M. Libermann au sous-diaconat et au diaconat. Voici ses lettres de prêtrise :

Nos, Joannes-Maria Mioland, Miseratione divinâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ auctoritate, Ambianensis Episcopus.

Universis et singulis fidem facimus et attestamur quod die datarum præsentium.

Scilicet Sabbato Quatuor Temporum Septembris.

Missam in pontificalibus celebrantes in sacello nostri Palatii Episcopalis, et sacros generales Ordines conferentes, dilectum nobis in Christo Magistrum Franciscum Paulum Mariam Libermann, aggregatum Vicariatui Apostolico Insulæ Mauritianæ ritèque dimissum cum dispensatione Interstitiorum, examinatum et approbatum, ad sacrum Presbyteratûs ordinem, intra missarum solemnia, promovimus et promotum rite et canonice declaramus per præsentes.

Datum Ambiani in palatio nostro Episcopali, sub signo sigilloque nostris ac Secretarii generalis Episcopatûs nostri subscriptione, anno Domini millesimo octingentesimo quadragesimo primo die vero 18ª mensis septembris.

† Joannes, *episcopus Ambianensis.*

De mandato Illustrissimi ac Reverendissimi
DD. Episcopi Ambianensis,

F.-X. Lucas, *can. sec. gen.*

La Propriété de La Neuville.

Cette propriété, prise d'abord à bail, fut acquise par la Société du Saint-Cœur de Marie, en 1843. Voici les actes que nous possédons de ces diverses transactions :

I

Les soussignés : M. Cincinnatus Fornier, grand vicaire du diocèse d'Amiens, demeurant dans la dite ville, agissant au nom et comme se portant fort de M. Gaudissart, curé de la paroisse de Saint-Leu d'Amiens, demeurant en la dite ville, — et M. Louis Gorgeon, journalier, demeurant à La Neuville-lès-Amiens,

Sont convenus de ce qui suit :

M. Fornier, ès noms qu'il agit, a, par ces présentes, loué pour trois, six ou neuf années, qui commenceront à courir le trente novembre prochain, jour de la saint André,

au dit sieur Louis Gorgeon,

les deux extrémités formant pavillon d'une maison sise à La Neuville-lès-Amiens, sur la place, appartenant à M. Gaudissart, et en outre les écurie, remise, bûcher, cour et jardin dépendant de la dite maison, ainsi qu'une petite pièce de terre en dehors des murailles de cette propriété, mais y attenant, le tout contenant en superficie environ un hectare quatre-vingt-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares.

ainsi que le tout se poursuit et comporte sans exception, ni réserve, mais aussi sans garantie de la contenance ci-dessus indiquée, la différence en plus ou en moins fût-elle de plus d'un vingtième.

Ce bail est fait moyennant neuf cents francs de redevance annuelle, que le preneur s'oblige de payer en bonnes espèces au bailleur entre les mains et en la demeure de M. Fornier, en six portions égales de mois en mois à partir du premier juin de chaque année, pour faire le paiement du premier terme de la première année

le premier juin mil huit cent quarante deux, et ainsi de suite.

Ce bail est fait en outre aux charges et conditions suivantes :

Le preneur paiera les débours, frais et honoraires des présentes;

Il ne pourra prétendre à aucune indemnité ni diminution sur la redevance pour cause de grêle, gel, stérilité, inondation, feu du ciel et autres cas fortuits, prévus ou imprévus, sans exception;

Il ne pourra céder son droit au présent bail, ni même sous-louer, soit en totalité, soit en partie, sans le consentement formel et par écrit du bailleur;

Il lui est défendu de rien semer ni planter dans les plates-bandes;

Il lui est également défendu de semer et planter à la distance de cinquante centimètres du contour des jeunes arbres que M. Fornier réserve au bailleur le droit de planter aux frais de ce dernier sur la propriété présentement louée, mais pour compensation de la perte de terrain occasionnée, le dit preneur aura la faculté de cultiver les allées;

Le bailleur et le preneur auront respectivement le droit de restreindre la durée du présent bail à trois ou six années, en s'avertissant réciproquement six semaines à l'avance;

Il est bien entendu que tous les fruits du jardin appartiendront au preneur;

Ce dernier aura le droit de couper les rames aux tilleuls qui se trouvent dans la propriété;

Le jardinier de l'évêché sera seul employé pour tailler les arbres et les vignes, et ce moyennant vingt francs pour chaque année, qui lui seront payés par le preneur en la demeure de M. Fornier, aussitôt son travail terminé; ce jardinier ne sera point tenu de relever la vigne;

M. Gaudissart devant continuer de jouir du corps de logis principal de la propriété, aura le droit d'entrée dans la portion louée à M. Gorgeon, et, à cet effet, une clef lui sera remise; M. Fornier aura le même droit;

Les impôts de toute nature restent à la charge du bailleur; il en est de même de toutes les réparations, même de celles réputées locatives;

M. Fornier, au nom qu'il agit, cède, par ces mêmes présentes, à mon dit sieur Gorgeon, tous les fruits sans exception à provenir cette année du jardin, faisant partie de la propriété louée. Cet abandon est fait moyennant, au profit de M. Gaudissart, d'une indemnité de deux cents francs que M. Gorgeon s'oblige de payer en la demeure et entre les mains de M. Fornier, savoir : cent francs le premier novembre prochain et les cent francs de surplus le trente du même mois.

Fait double à Amiens, le vingt-huit juillet mil huit cent quarante et un.

Signé : FORNIER, *vic. gén.;* GORGEON.

II

Les soussignés : M. Cincinnatus Fornier, grand vicaire du diocèse d'Amiens, demeurant en cette ville, agissant au nom et comme se portant fort de M. Gaudissart, curé de la paroisse Saint-Leu d'Amiens, demeurant au dit Amiens, d'une part, — M. Pierre-Louis-Frédéric Le Vavasseur, diacre, demeurant au Séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, de seconde part, — et M. Louis Gorgeon, journalier, ,demeurant à La Neuville-lès-Amiens, de troisième part,

ont dit et fait ce qui suit :

Suivant écrit sous seing privé du vingt-huit juillet dernier, M. Fornier, ès noms qu'il agit, a loué à M. Gorgeon, pour trois, six ou neuf années, qui commenceront à courir le trente novembre prochain, les deux extrémités formant pavillon d'une maison sise à La Neuville-lès-Amiens, sur la place, appartenant à M. Gaudissart et en outre les écurie, remise, bûcher, cour et jardin dépendant de la dite maison, ainsi qu'une petite pièce de terre en dehors des murailles de cette propriété, mais y attenant, le tout contenant en superficie environ un hectare quatre-vingt-neuf ares quatre-vingts centiares; — ce bail

a été fait moyennant neuf cents francs de redevance annuelle payable au domicile de M. Fornier en six portions égales, de mois en mois, à partir du premier juin de chaque année de jouissance; — faculté a été donnée au preneur de cultiver les allées; — d'autres conditions qu'il est inutile de rapporter ici ont encore été insérées au dit écrit.

Dans cet état de choses et du consentement de M. Gorgeon, M. Fornier donne à loyer à M. Le Vavasseur, ce acceptant, le corps de logis principal de la propriété sus désignée qu'il avait réservé à M. Gaudissart, et de plus les deux extrémités formant pavillon qu'il avait louées à M. Gorgeon et le hangard dans la cour, situé entre la petite porte d'entrée et l'écurie pour les chevaux, aussi comprise dans la location. Ce bail est fait pour trois, six ou neuf années, qui commenceront à courir le vingt septembre prochain et moyennant un loyer annuel de cinq cents francs que M. Le Vavasseur s'oblige de payer au propriétaire entre les mains et au domicile à Amiens de M. Fornier, en bonnes espèces, en quatre parties égales, de trois mois en trois mois, à partir de l'entrée en jouissance. Ainsi le paiement du premier terme sera fait le vingt décembre prochain, le second, le vingt mars mil huit cent quarante deux et ainsi de suite.

Pour restreindre la durée de ce bail aux trois ou six premières années, le bailleur et le preneur devront s'avertir réciproquement six semaines à l'avance. Les impôts de toute nature resteront à la charge de M. Gaudissart.

M. Le Vavasseur partagera avec M. Gorgeon la jouissance du puits et l'usage de la cour derrière la maison.

Il déclare prendre à bail les lieux sus-désignés tant pour lui que pour les personnes qu'il recevra chez lui.

Il aura, ainsi que les personnes habitant avec lui, le droit de se promener dans le bois dépendant de la propriété. Il s'y rendra par une allée qui traversera le jardin et n'aura pas moins d'un mètre de largeur.

Il aura encore la jouissance, dans toute la longueur du logis principal de la dite propriété, du terrain entre les bâtiments et la grande allée et d'un mètre de largeur pris sur cette même allée et, de plus, de soixante-six cen-

timètres de largeur le long du bâtiment en retour. — Les réparations locatives seront à sa charge.

Le droit accordé à M. Gorgeon par le bail du vingt-huit juillet dernier de cultiver les allées sera, par le fait de ces deux dernières conditions, restreint en partie.

Pour indemniser M. Gorgeon des abandon et concession que M. Fornier vient de faire de son consentement, il demeure convenu que sa redevance fixée à neuf cents francs dans le bail sus daté, sera réduite à six cent cinquante francs. Il n'est point d'ailleurs dérogé autrement aux conditions insérées dans le dit bail.

Fait triple à Amiens, le trente août mil huit cent quarante et un.

Signé : FORNIER, *vic. gén.;* F. LE VAVASSEUR, *pr.;* GORGEON.

III

Les soussignés, M. Jacob Libermann, prêtre, demeurant à La Neuville-lès-Amiens, agissant en son nom et au nom de MM. Alexandre de Brandt et Adolphe Cacheleux, tous les deux prêtres, demeurant à Amiens, ses copropriétaires de la maison et jardin dont il va être ci-dessous parlé, d'une part;

et M. Gorgeon, jardinier, demeurant au même lieu, d'autre part,

sont convenus de ce qui suit :

Suivant écrits sous seings privés en date à Amiens du 28 juillet 1841, M. Fornier, vicaire général du diocèse d'Amiens, agissant au nom de M. Gaudissart, curé de la paroisse Saint-Leu d'Amiens, a loué au dit M. Gorgeon pour trois, six ou neuf années qui ont commencé à courir le 30 novembre 1841, les deux extrémités formant pavillon d'une maison sise à La Neuville-lès-Amiens, sur la place, et en outre les écuries, remises, bûcher, cour et jardin dépendant de la dite maison, ainsi qu'une petite pièce de terre en dehors des murailles de cette propriété, mais y attenant, le tout contenant environ un hectare quatre-vingt-neuf ares, quatre-vingt-dix centiares; ce

bail a été fait moyennant neuf cents francs de redevance annuelle.

Suivant un autre écrit sous seings privés en date du 30 août 1841, le dit M. Fornier, du consentement du dit M. Gorgeon, a loué pour trois, six ou neuf années, qui ont commencé le 20 septembre 1841, à M. Le Vavasseur, le corps de logis principal de la propriété sus désignée qu'il avait réservé à M. Gaudissart, et de plus, les deux extrémités formant pavillons qu'il avait louées à M. Gorgeon et le hangard dans la cour, situé entre la petite porte d'entrée et l'écurie pour les chevaux, aussi comprise dans la location, moyennant un loyer annuel de cinq cents francs. Il a été stipulé entre autres choses au dit bail que pour indemniser M. Gorgeon de l'abandon que M. Fornier faisait avec son consentement des deux extrémités formant pavillon, qui faisaient partie du bail sus relaté au dit jour 28 juillet 1841, son loyer serait réduit à six cent cinquante francs.

Enfin, suivant contrat passé devant M. Breuil, notaire à Amiens, qui en a gardé minute et son collègue, le 21 mai dernier, M. Gaudissart a vendu auxdits MM. Libermann, de Brandt et Cacheleux, les bâtiments et jardin faisant l'objet des deux baux ci-dessus analysés.

Dans cet état de choses, lesdits propriétaires, désirant entièrement jouir de leur acquisition, ont, par l'organe de M. Libermann, proposé à M. Gorgeon, qui l'a acceptée, la résiliation pure et simple du bail consenti à son profit par M. Fornier, suivant écrit sous seings privés du dit jour 28 juillet 1841.

Cette résiliation a été proposée et acceptée aux conditions suivantes :

1° M. Gorgeon renonce entièrement au bail susdit, etc.,

2°..., 3°..., 4°...;

5° M. Libermann aura le droit de mettre deux vaches dans l'écurie et les provisions de fourrages dans le grenier qui est au-dessus; le fumier des deux vaches appartiendra à M. Libermann.

La présente résiliation a été acceptée aux conditions ci-dessus par M. Gorgeon moyennant la somme de cinq

cents francs d'indemnité que M. Libermann s'oblige à lui payer...

Fait double entre les soussignés,

à La Neuville-lès-Amiens, le vingt-deux juillet mil huit cent quarante-trois.

Approuvé l'écriture ci-dessus :

J. LIBERMANN, *prêtre;* GORGEON.

(Gorgeon devait avoir vidé les lieux avant le 1er décembre 1843.)

LETTRES DU P. JACQUES LAVAL.

I

Monsieur,
Monsieur le Curé d'Epieds.

MONSIEUR ET TRÈS CHER FRÈRE EN N.-S. J.-C.,

J'ai obtenu de notre très bon évêque la permission d'aller annoncer la parole de Dieu aux pauvres nègres de l'isle Maurice (autrefois isle de France) au delà du cap de Bonne-Espérance, à 2.500 (lieues) d'ici; je désirerais, avant de partir, avoir votre sainte bénédiction. Mulot (1) doit venir pour lundi prochain; si vos occupations vous le permettaient, vous pourriez venir avec lui.

Si vous ne pouvez venir, je vous prie de ne pas oublier, dans vos saints sacrifices, celui que vous avez ramené au bon Dieu et de lui obtenir, de la part du bon Maître, la grâce de n'être pas infidèle à sa vocation.

Je m'attends à partir d'un jour à l'autre.

J'ai l'honneur d'être en Notre-Seigneur votre tout dévoué fils,

LAVAL, *prêtre.*

Pinterville, 9 février 1841.

(1) fermier du P. Laval.

II

M. l'abbé Letard, curé d'Epieds (Eure).

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE ET AMI EN N.-S.,

Je suis depuis une quinzaine de jours chez mon bon oncle de Tourville, où j'attends de jour en jour une lettre de mon évêque pour m'embarquer au Havre pour passer à Londres, et de là à l'île Maurice, au service de ces pauvres âmes si abandonnées. J'ai passé mon carême à Paris, où j'ai vu, comme chez nous, une très grande et excessivement grande misère spirituelle; oh! que les pauvres âmes qui meurent dans cette mauvaise ville de Paris sont à plaindre, car presque toutes elles font le grand voyage de l'éternité sans y avoir seulement pensé quelques instants. Oh! mon très cher ami en notre bon Maître, que la maladie de ces pauvres âmes est grande et pour ainsi dire incurable! oui, priez bien le bon Maître pour moi, afin que les misères qui m'attendent aussi par delà les mers ne me fassent pas perdre courage, mais que je me donne corps et âme au bon Pasteur pour lui aider à arracher quelques pauvres brebis de la gueule du loup infernal. Recommandez-moi, ainsi que mes pauvres noirs, aux prières des âmes charitables de votre paroisse; et puis, moi aussi, quand je serai rendu, dans quelques mois, auprès de mes pauvres et chers noirs, hé bien! je les ferai prier et pour le pasteur et pour les brebis de cette bonne paroisse d'Epieds.

Je vous réitère, avant de quitter la France, tous mes remerciements pour tous les bons soins que vous avez pris pour moi; que le bon Pasteur vous en récompense au centuple dans la bienheureuse éternité. Je tâcherai de ne jamais vous oublier au très saint sacrifice de la messe, et je demanderai au bon Maître qu'il vous fasse entrer dans son saint paradis après les quelques jours de cette vie. Tâchez de vous conserver le plus longtemps possible pour le bien de votre petit troupeau.

Adieu, mon très cher Père, je vous embrasse cordialement en Notre-Seigneur et en sa sainte Mère.

LAVAL,

miss. des pauvres noirs.

Tourville, 29 avril 1841.

III

à M. Galais,
directeur du Séminaire de Saint-Sulpice (*copie*).

Londres, 25 mai 1841.

... Que Dieu soit loué... Notre-Seigneur n'a pas permis que nous partissions tout de suite, comme nous l'avait écrit notre très digne évêque : Il a voulu, ce bon Maître, que je passâsse quinze ou seize jours dans cette grande ville de Londres, dont je ne connais d'autre rue sinon celle qui conduit à une toute pauvre petite chapelle, où tous les jours j'ai le bonheur de passer quatre à cinq heures aux pieds du divin Maître, et d'offrir le très saint sacrifice de la messe : et le soir je m'y rends encore vers les six heures, et puis j'y passe encore deux à trois heures, demandant à Notre-Seigneur qu'il m'envoie, au grand jour de la Pentecôte, son Saint-Esprit, afin que, moi aussi, tout pauvre et tout chétif que je suis, je porte son saint nom par delà les mers, et que j'aille prêcher mon Jésus à ses chers et très chers noirs, que j'aille aussi faire bénir, dans cette île, le saint nom de Marie, ma très digne et bonne Mère. Car, comment reconnaître tout ce qu'elle a fait pour moi, cette Mère de miséricorde?... C'est elle qui m'a choisi, hélas! parmi tant d'autres, qui en sont des milliers de fois plus dignes que moi, pour me conduire par delà les mers au service des pauvres et chers noirs; oh! oui, j'espère que je ferai bénir son saint nom par ces pauvres abandonnés! Oui, je veux faire bénir son saint nom dans cette île Maurice!...

Je fais... un petit apprentissage de la vie de missionnaire. Car je suis à Londres, depuis mon arrivée, sans aucun de mes effets; je n'ai pas reçu la caisse que M. Le Vavasseur a mise à la diligence de Boulogne... en sorte que je ne possède que ce que j'ai sur le corps; oui, encore une fois, que Dieu soit béni en tout et par tout; oui, que toujours sa très sainte volonté soit faite. — De plus, Monseigneur est logé dans un endroit très éloigné de nous, de sorte que je suis dans une auberge, dans une toute petite case et sous la tuile; et là je me contente, pour nourriture, d'un peu de pain et d'eau, et de peu de viande; c'est là la vie apostolique, et puis je prie le bon Dieu de tout mon cœur. On me connaissait déjà avant mon arrivée, et maintenant on ne parle plus de moi et on me laisse faire à ma guise, de sorte que j'ai espérance que, dans le vaisseau, je n'aurai rien à changer à mon genre de vie; on me prend pour ce que je suis, pour une bonne bête et un bon à rien, oh! que cela est bon et bien vrai, de sorte que ma manière d'être ne choque plus personne; on dit ici comme partout : c'est sa manière comme cela, il faut le laisser faire, c'est un homme qui est mort à tout. Voilà bien du verbiage, etc.

Monseigneur est un très saint homme, par le très peu que j'en ai vu, car je le vois très rarement et comme en passant; mais j'espère que, lorsque nous serons tous réunis à bord, j'aurai plus de temps de pouvoir profiter de ses exemples, de ses avis; je tâcherai de considérer en lui la personne même de mon divin Maître, et de ne rien faire d'important sans ses conseils; je tâcherai de garder la plus grande charité envers mes chers confrères (1); je tâcherai de faire le moins de gaucheries possible; et puis, si j'en fais, j'en demanderai tout de suite très humblement pardon; je me considérerai comme le dernier de la petite compagnie.

Je me recommande, ainsi que notre Mission, aux prières de la Communauté, et en particulier aux très

(1) Il parle de ses compagnons de voyage, parmi lesquels il y en avait qui paraissaient avoir assez peu d'esprit ecclésiastique et peu d'estime de la piété.

saints sacrifices de tous ces bons Messieurs, dont je n'oublierai jamais les bontés qu'ils ont eues pour moi, pendant leur séjour dans leur maison...

LAVAL,
prêtre, miss. des noirs.

IV

Monsieur,
Monsieur Libermann.

Londres, 1er juin 1841.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

Je n'ai pu avoir votre lettre qu'hier, et je vous réponds de Londres et la veille de notre départ, car c'est demain 2 juin qu'on nous fait espérer que nous partirons sur un vaisseau qui va à Bombay et qui doit nous laisser à Maurice. Voilà dix-huit jours que je suis dans cette ville de Londres, dont je ne connais d'autre rue que celle qui conduit à notre vaisseau, et surtout à une toute pauvre petite chapelle desservie par un bon prêtre allemand et fréquentée par de pauvres Allemands bien pieux et bien édifiants, et où j'ai le bonheur de dire tous les jours la sainte messe et d'y faire, le soir, une bonne et longue visite à Notre-Seigneur; car c'est là que je passe presque tout mon temps, aux pieds du divin Maître, en attendant le moment qu'il veuille bien m'envoyer au delà des mers porter la connaissance de son saint nom à ces pauvres abandonnés qui ne le connaissent pas.

Nous partons quatre prêtres avec Mgr Collier : un irlandais, un anglais et deux français; il paraît, par le peu que Monseigneur m'en a dit, que cette pauvre île est dans un bien pitoyable état, et surtout les malheureux blancs y croupissent dans la crapule et dans le libertinage, et qu'il y a bien peu d'espérance et d'espoir d'y travailler utilement à leur salut; il paraît cependant que les pauvres noirs, à qui on n'a jamais parlé du bon Dieu,

sont beaucoup mieux disposés, et il y a surtout parmi eux une certaine classe qui est très douce et dont, avec la douceur, on fait tout ce que l'on veut et qui aime bien les prêtres; toutes ces nouvelles, mon très cher frère, m'ont bien réjoui le cœur, pour moi qui me suis consacré à servir et travailler pour ces pauvres abandonnés; j'espère que Notre-Seigneur donnera bénédiction à mes petits services et qu'il daignera se servir d'un misérable pour retirer tant de malheureux de la servitude du démon. Je tâcherai, en arrivant à Maurice, que Monseigneur m'occupe de ce ministère des nègres, et qu'il ne m'emploie point auprès des blancs, car c'est là, je crois, la fin de l'œuvre. Je n'ai point vu, pendant mon séjour à Paris, les manuscrits que vous avez laissés entre les mains de M. Pinault; et ce bon Monsieur a bien voulu me mettre au courant de ce que vous aviez écrit là-dessus : je tâcherai d'y être fidèle.

Je vous demanderai aussi, mon très cher frère, au nom du bon Maître, que vous m'envoyiez, quand vous le pourrez, un prêtre destiné à notre œuvre, afin que nous puissions travailler de concert, car les prêtres qui partent avec Mgr Collier n'ont plus les mêmes vues ni les mêmes intentions, et je pense que Notre-Seigneur me réserve beaucoup de croix de ce côté-là; mais je tâcherai, avec le secours du divin Maître, de tenir bon; si on était deux, on serait plus fort. Du reste, quand je serai arrivé à Maurice, j'écrirai et à vous et à notre Père M. Galais et à notre bon frère Le Vavasseur tout ce qui se sera passé à bord et ce qu'on peut faire à Maurice.

Vous me demandez, dans votre lettre, s'il est nécessaire que vous alliez visiter par vous-même les biens dont je vous ai passé testament et procuration pour être employés au service de l'œuvre, je crois que cela n'est pas nécessaire, ils sont loués à un de mes parents qui en prend un bon soin, on peut s'en rapporter à lui, c'est un bon et brave homme. Seulement, à l'expiration du bail, qui sera dans cinq ans, il serait convenable de vendre les bâtiments, qui sont en assez grand nombre et qui dépensent au lieu de rapporter : on pourrait en retirer une dizaine de mille francs. Dans la procuration

que je vous ai passée, je vous ai laissé pouvoir de nommer à Paris une personne qui puisse, en votre nom, toucher les revenus et administrer en votre nom.

J'espère, mon très cher frère, que Notre-Seigneur donnera bénédiction au commencement de la toute pauvre et petite compagnie, et qu'il lui enverra de bons et tout dévoués ouvriers, afin de travailler à cette pauvre vigne des noirs qui est si abandonnée; et que Notre-Dame-des-Noirs prendra pitié de nous et qu'elle n'oubliera pas les chers noirs auprès de son cher Fils.

Que Notre-Seigneur aussi verse ses bénédictions sur le Séminaire de Strasbourg, afin que partout et toujours son saint nom soit béni et glorifié; car c'est des prêtres que tout dépend, et les prêtres des Séminaires. Je me recommande, mon très cher frère, à vos prières, ainsi que mes chers noirs, ainsi qu'aux prières de votre Communauté; que Notre-Seigneur bénisse votre ordination.

J'ai l'honneur d'être, mon très cher frère, en Notre-Seigneur, votre tout dévoué et affectueux et pauvre frère.

LAVAL,
prêtre, miss. des noirs.

V

à Monsieur Galais,
professeur au Séminaire de Saint-Sulpice, Paris.

A bord du « Tanger », ce 29 juin 1841.

MON TRÈS CHER PÈRE,

Excusez, s'il vous plaît, mon étourderie, je tâche de la réparer aujourd'hui de mon mieux; je n'avais pas fait d'attention à cette copie de lettre que ce bon M. Le Vavasseur avait remis sous le carton de la caisse, et ce n'est que lorsque j'ai été embarqué que, relisant les lettres, je me suis aperçu de ma bévue. Je vous écris donc de la pleine mer, le vingtième jour de notre embarquement, pour vous prier de faire passer à mon très cher

frère M. Libermann cette décharge de compte que la loi l'obligerait à rendre à mes héritiers, s'il plaisait au bon Dieu de m'appeler à lui, car nous ne sommes séparés de la mort que par quelques planches qui peuvent se désunir à chaque instant, si la main de Dieu ne nous soutenait à chaque instant.

Vous ne sauriez croire combien mon cœur est plein de joie de me voir porter rapidement vers ces pauvres abandonnés de l'île Maurice, et surtout vers nos très chers noirs. Je puis vous assurer que notre évêque est un bien saint homme et rempli de l'amour de Notre-Seigneur, il a bien voulu prendre soin de la direction de ma pauvre âme : c'est une grâce dont je ne puis assez remercier notre divin Maître. J'ai eu le bonheur de dire la première messe samedi, jour des Quatre-Temps, où j'ai recommandé au divin Maître l'ordination universelle des prêtres. J'ai demandé qu'il veuille bien envoyer à notre aide quelques bons ouvriers pour défricher cette portion de vigne qui est bien négligée. Nous commençons à éprouver le mal de mer, nous offrons cela à Notre-Seigneur afin qu'il daigne donner bénédiction à notre toute petite entreprise.

Mes respects et amitiés à nos chers frères, je me recommande à leurs bonnes prières, ainsi qu'à celles de la Communauté, ainsi qu'à vos saints sacrifices. J'ai l'honneur d'être, mon très cher Père, votre tout dévoué fils et pauvre et très indigne missionnaire des pauvres noirs.

LAVAL, *prêtre.*

P. S. — Monseigneur me charge de vous dire mille choses amicales et respectueuses de sa part. Notre-Seigneur m'a visité, la semaine dernière, par une petite maladie qui m'a retenu neuf jours au lit, me voilà à moitié rétabli. La paix et la concorde règnent toujours parmi nous; on est maintenant accoutumé à ma manière, Notre-Seigneur a tout arrangé, que sa sainte volonté soit à jamais faite. Nous nous recommandons aux prières de la Communauté. Nous sommes bien près de la *ligne;* dans quelques jours nous espérons la passer.

VI

A bord du « Tanger », ce 27 juin 1841.

MONSIEUR ET TRÈS CHER FRÈRE LIBERMANN,

Désirant éviter que votre obligeance à m'être utile, lorsque vous voulez bien accepter ma procuration, vous soit une occasion d'embarras, de sollicitude ou d'ennui à aucune époque, je vous déclare ici que mon intention formelle est de vous dispenser, comme par le fait je vous dispense, d'avoir à rendre un jour, soit à moi, soit à mes héritiers ou ayant cause, le compte de votre gestion, sûr de vous comme de moi-même, sachant que tout ce que vous ferez sera fait suivant mes intentions.

Je ne veux pas multiplier vos embarras et votre perte de temps par les détails et les formalités qui deviennent nécessaires quand on doit rendre un compte en règle à l'occasion d'une administration. Ainsi, quelles que soient les dispositions du Code civil sur la nature et les obligations du mandat, spécialement l'article 1993, ou toutes autres lois établissant les obligations du mandataire, je déclare renoncer pour moi ou mes héritiers à m'en prévaloir pour vous imposer la nécessité de me rendre compte de votre gestion à quelqu'époque qu'elle se termine; j'entends que cette déclaration ait tout son effet, bien qu'elle ne soit pas insérée dans la procuration que je vous ai remise, et à laquelle vous annexerez la présente; cette déclaration par lettre devant valoir aux termes de l'article 1985 du Code civil, comme elle vaudrait si elle avait lieu par acte public.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur et très cher Libermann, votre tout dévoué serviteur.

LAVAL,
prêtre.

CORRESPONDANCE.

La plupart des lettres que nous citerons désormais seront mieux présentées au lecteur, si nous les disposons dans leur ordre chronologique que si nous les groupons sous le nom de chaque correspondant, comme nous l'avons fait jusqu'à ce moment; elles contiennent en effet plus de renseignements sur la personne de M. Libermann que sur celle de ses amis; il convient donc de tenir compte, avant tout, de leur date.

à M. **Clair** :

VII

J. M. J.

Strasbourg, le 31 janvier 1841.

TRÈS CHER FRÈRE,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée à Rome; on me l'a envoyée, mais je n'ai rien vu de plus que ce que je vois que mon affaire tournera en longueur à cause du sacre de Mgr le Coadjuteur (1). Je ne pourrai lui parler que dans trois semaines ou un mois, à moins qu'il ne me fasse appeler, ce qui n'est pas probable, puisqu'il est accablé d'occupations. Priez Notre-Seigneur et sa très sainte Mère pour que la divine volonté s'accomplisse. Si vous avez à m'écrire, adressez-moi votre lettre chez mon frère, médecin, rue de l'Ail, n° 15.

Notre-Seigneur veut que nos affaires traînent; il faut que chaque démarche que je fais ait son contre-temps et son retard, afin que j'apprenne à tout abandonner entre ses mains et à me reposer sur lui en toutes choses. Je me trouve au milieu du monde et demeure en attendant chez mon frère, qui est bon chrétien, mais ce n'est pas moins vivre au milieu du monde. Toutes les affaires semblent prendre une assez bonne tournure et les choses semblent se disposer assez bien, mais il n'y a encore rien

(1) Il s'agit de Mgr Ræss, coadjuteur de Strasbourg.

de certain. S'il plaît à Dieu de faire réussir cette dernière démarche, on viendra me joindre ici pour faire un Noviciat pour la Mission et on apprendra à acquérir l'esprit apostolique et l'esprit de communauté, car ces deux choses seront jointes ensemble comme je vous l'ai déjà dit à Lyon.

Je suis pressé de terminer; je vous écrirai de nouveau dans un mois. Visez toujours à tenir votre esprit libre devant Notre-Seigneur, ayez l'œil simplement tourné vers lui, mais avec amour. Ne cherchez pas trop à savoir ce qu'il vous demande. Il n'est pas nécessaire que vous vous rendiez compte à chaque circonstance de ce que le divin Maître opère dans votre âme et de ce qu'il vous demande. Il suffit que votre âme soit sans cesse disposée par la grâce divine à lui plaire uniquement en tout et à suivre fidèlement tout ce que la divine inspiration vous dit; cela posé, vous n'avez qu'à marcher avec confiance et abandon : ce coup d'œil d'amour vous suffira.

Adieu, cher frère; tout à vous dans le saint amour de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN, *acol.*

Mgr Ræss fut sacré le 14 février 1841.

à M. **Tisserant** :

VII

Strasbourg, 11 mars 1841.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

Soyez toujours tout à Jésus dans l'amour du Cœur de Marie! J'ai été bien aise d'avoir un petit mot de votre part. Il y a longtemps que je n'ai pas eu de vos nouvelles. On m'avait bien dit où vous étiez; on m'avait dit aussi que Mgr Collier avait intention de vous demander à Mgr de Paris. Mais je ne savais pas au juste votre état.

C'est un grand bien que vous soyez auprès d'un aussi bon prêtre que M. Legras. Je connais son zèle et sa

piété. Notre-Seigneur semble prendre votre cause en main et vous fournir les moyens de suivre votre sainte vocation pour nos pauvres nègres. Réjouissez-vous-en de tout votre cœur, et tâchez d'être fidèle à une si grande grâce. C'est une providence que vous soyez dans une paroisse pauvre où vous avez lieu d'exercer votre zèle sur des misérables; c'est une bonne préparation pour les travaux bien autrement pénibles que votre adorable Maître vous réserve auprès d'âmes incomparablement plus misérables.

Ayez bien soin, mon très cher, de conserver la vie intérieure, de vous renoncer en toutes choses et de ne pas vous attacher à cette vie, aux satisfactions de ce monde, de quelque genre qu'elles soient. Dans la vie, au milieu du monde, on a toujours à risquer de rendre à la nature une partie de ce que la divine grâce lui a enlevé dans la retraite et la solitude. Et cependant, loin de lui rendre, il faudrait achever de lui enlever ce qui lui reste encore, afin d'être tout à Dieu et en Dieu.

La mission des nègres exige une mort entière et une vie entière et parfaite, une mort entière de la nature, une dénégation complète de tout ce qui lui fait plaisir et une vie parfaite de Notre-Seigneur dans nos âmes. Voilà pourquoi je vous exhorte très fort de vous priver beaucoup, non toutefois de ce qu'il est nécessaire et utile de donner à votre corps pour le conserver dans sa force, car la vie apostolique n'est pas précisément une vie de mortification, mais une vie d'amour, et un missionnaire a besoin de son corps pour être porté partout où la divine volonté, la gloire de Jésus-Christ et le salut des âmes l'appellent.

La vie apostolique est une vie de privation intérieure de tout ce qui plaît aux sens et à l'amour-propre. Un missionnaire ne doit jouir que de Dieu seul, de sa gloire et de son amour. L'occasion est belle : vous êtes avec un curé qui tend lui-même à la vie intérieure; il vous facilitera en tout le moyen de la pratiquer. La vie intérieure est la source et le moyen le plus facile de parvenir à ce que je vous dis là.

Je pense qu'on vous aura instruit de tout ce qui s'est

passé ici; il me suffit de vous dire que je suis agrégé au vicariat de l'île Maurice, avec la permission cependant de rester en France; et ce sera probablement au diocèse de Strasbourg que je resterai, parce que tout y paraît plus favorable à notre dessein que partout ailleurs.

Je ne sais quand je recevrai les ordinations; mais si la volonté de Notre-Seigneur est que je sois ordonné, ce sera, je pense, pour la Sainte-Trinité que je serai sous-diacre, diacre à la fin de l'année. Cela me suffit; en attendant, nous pourrions commencer tout de même notre petit noviciat au commencement de l'année prochaine, au moins selon toutes les apparences, et je recevrai la prêtrise à Noël de l'année prochaine (1), si telle est la sainte volonté de Notre-Seigneur.

Dites, s'il vous plaît, à notre cher M. Laval, que je me réjouis de tout mon cœur de l'avoir pour frère. J'aurais été content de l'entretenir pendant quelque temps, mais puisque Notre-Seigneur arrange les choses de manière que je ne le verrai que dans l'autre monde, nous attendrons alors pour nous embrasser dans le règne de notre Père céleste, où la divine miséricorde nous admettra, j'espère. Il est bien heureux d'avoir les prémices des travaux que Notre-Seigneur réserve à tous ses très chers frères. Il ne faut pas qu'il se décourage pendant cette année où il restera seul. Il ne sera pas seul, car Notre-Seigneur et la très Sainte Vierge seront avec lui, et d'ailleurs nous tous lui seront unis toujours par les liens de la charité que Notre-Seigneur se plaira de mettre dans nos âmes. J'espère que cette charité sera bien vive et qu'elle ne s'éteindra jamais. Il pourrait, en attendant, préparer les voies pour l'arrivée de ses frères, et disposer les choses pour qu'ils soient à même de le servir plus puissamment.

Adieu, mes très chers frères, je vous embrasse tous les deux de tout mon cœur, dans la charité très ardente des Cœurs sacrés de Jésus et de Marie, dans laquelle je suis tout vôtre.

F. LIBERMANN, *acol.*

(1) c'est-à-dire la prochaine année scolaire, commençant en octobre 1841.

P. S. — Ne manquez pas, mon cher M. Tisserant, de présenter mes respects à M. le Curé et de le remercier de ma part de la grande bonté qu'il a pour nous tous en général et pour moi en particulier. J'espère profiter de son offre obligeante et charitable quand je viendrai à Paris.

M. Alphonse-Pierre Legras était curé de Saint-Ambroise depuis le 7 octobre 1840; il donna sa démission en juin 1845, et mourut, retiré à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), en août 1877, à 75 ans. M. Tisserant fut cinquième vicaire du 17 janvier au 28 mars 1841. Ce cinquième vicaire, demandé par le prédécesseur de M. Legras, M. Jacolet, âgé et infirme, fut supprimé en 1841 comme n'étant plus de même utilité (A. Marcel et J. Garin : *Histoire de la paroisse de Saint-Ambroise de Popincourt,* Paris, 1909).

à M. **Clair :**

VIII

J. M. J.

Strasbourg, le 14 mars 1841.

TRÈS CHER FRÈRE,

Que la divine volonté de Jésus soit en tout la vôtre! Ayez confiance, mon très cher; puisque notre divin Maître vous fait sentir le besoin de laisser son unique volonté maîtresse dans votre âme, il ne manquera pas d'exécuter et de perfectionner ce dessein si avantageux pour vous.

Vous commencez déjà à sentir l'autorité qu'exerce cette sainte et adorable volonté; réjouissez-vous-en dans le plus intime de votre cœur, mais, en même temps, dans une espèce d'humiliation et d'anéantissement devant son adorable bonté. Ne croyez pas cependant que le triomphe de cette divine et adorable volonté de Jésus soit sitôt complet et parfait en vous. Il faudra encore du temps, des combats, des croix et des misères, beaucoup d'obscurités, de délaissements et de tiraillements

de toute espèce dans votre intérieur, et beaucoup de contradictions et d'humiliations à l'extérieur. Ainsi donc, mon très cher, tendez vivement et fortement vers cette grande perfection de l'amour divin dans votre âme, mais ne vous croyez pas au bout du combat. Puisque vous désirez avoir des croix, je vais vous dire tout à l'heure un mot là-dessus.

Il faut d'abord vous dire, par rapport à l'établissement parfait de la divine volonté dans la nôtre : notre volonté étant ce qu'il y a de plus intime en nous, sa soumission et son entier abandon à Notre-Seigneur, pour qu'il y rende la sienne vivante et dominante, est chose très facile et le comble de l'amour divin. Afin de produire cet effet dans toute sa perfection, notre divin Maître, ordinairement et même à peu près toujours, creuse jusqu'au plus intime de notre âme; il déracine tout ce qui y est de notre propre amour et de notre propre vie, pour y substituer son divin amour et sa divine vie.

Pour cela, il emploie ordinairement deux genres de moyens ou deux méthodes : l'une directe, et, quoiqu'il s'y trouve des choses qui, très souvent, nous coûtent, agréable et facile, parce que les lumières divines ne nous abandonnent point. Ce sont alors les grâces de Dieu qui nous attirent, qui nous éclairent sur notre propre conduite, et nous en font voir les imperfections et les défauts; elles nous dégoûtent de nous-mêmes et nous portent à nous jeter à corps perdu en notre adorable Seigneur, pour nous laisser absorber entièrement en lui, si cela était possible. Dans cette voie, l'action de la grâce est forte et puissante; elle opère de grands effets dans nos âmes et les attache fortement à Notre-Seigneur. Le bien qu'elle opère est immensément grand; elle épure et détache notre âme de tout ce qui est hors d'elle-même; elle détruit les défauts, les imperfections et les misères que cette âme tient de notre propre chair et des rapports qu'elle a nécessairement avec cette chair corrompue. Cette misérable chair reste toujours misérable et corrompue, mais notre volonté est purifiée; elle n'y adhère plus, et même elle les a en horreur. Toutefois, ce foyer de corruption ne cesse de répandre ses mau-

vaises vapeurs dans l'âme, laquelle s'efforce de les dissiper, s'y dérobe avec horreur, et adhère à Jésus, en se soumettant et s'abandonnant à lui pour faire vivre et régner en elle sa divine volonté, en suivre toutes les impressions et repousser tout ce qui vient d'ailleurs.

Voilà pourquoi, très cher, vous éprouvez des inquiétudes quand vous voyez ce qui vous semble être une opposition et une résistance à la divine volonté. C'est une bonne chose de craindre beaucoup; mais il ne faut jamais aller jusqu'à vous troubler, jusqu'à perdre la liberté d'esprit ni cette espèce de stabilité et cette paix dans laquelle votre âme doit marcher devant Notre-Seigneur et en Notre-Seigneur. La conduite que vous avez à tenir, c'est de veiller, de vous défier et de craindre, parce que les mauvaises affections de la chair tendent à pénétrer dans la volonté et en sont déjà bien proches; ce n'est que par l'empire de la divine volonté qu'elles se verront repoussées.

Si vous êtes infidèle, vous méritez d'être fouetté; et s'il plaisait à Notre-Seigneur de vous faire voir que vous n'êtes rien et que vous n'avez rien par vous-même, mais qu'il est et veut être tout en vous, il pourrait bien aussi vous lâcher la bride, et vous ne tarderiez pas à avoir le dessous. Allez donc sans présomption, sans amour-propre, sans estime de vous-même, mais en toute humilité intérieure devant celui qui veut être seul grand en vous. Aimez-le, mon très cher, aimez-le vivement, puissamment, grandement, généreusement, parfaitement, mais humblement; traînez-vous à terre devant celui qui est toute grandeur dans ses petits serviteurs; traînez-vous ainsi, humblement mais amoureusement.

J'arrive à la seconde méthode que Notre-Seigneur emploie pour dominer dans nos volontés : elle est indirecte et nous conduit par une voie pénible et douloureuse où Notre-Seigneur nous met dans une grande obscurité. Il semble alors que notre volonté soit obligée de faire tout par elle-même, et que le divin Tout n'est plus tout en elle; et cependant il n'en est rien. Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails sur ce point : ce n'est pas là votre état; cela viendra plus tard, j'espère, car la

perfection de la vie et du règne de la divine volonté dans la nôtre ne s'opère que là.

Le premier assaut que notre souverain Maître nous livre, et dans lequel il reste victorieux, n'est que pour chasser de notre âme tout ce qui lui est étranger, même les affections qui ne viennent pas de la chair. Cette âme spirituelle a ses défauts propres, indépendamment de ceux qu'elle tient de sa misérable compagne, c'est-à-dire de cette chair corrompue. Il faut que le divin Maître se façonne alors cette âme et ses puissances, qu'il en extirpe tout ce qui lui est étranger, c'est-à-dire tout ce qui ne saurait convenir à sa demeure et tout ce qui s'oppose à sa divine vie et à son règne adorable et absolu. Et pour opérer cette grande perfection, il a recours à cette deuxième méthode, et il conduit par cette voie si dure et si affligeante; de sorte que la perfection de l'amour divin, l'établissement de ce règne parfait de la divine volonté dans la nôtre, ne s'obtiennent jamais parfaitement, sinon après que l'on a passé par cette voie pénible.

Tout cela vous montre que les croix pourront bien venir, et que peut-être elles ne sont pas si loin que nous le pensons. Ne les demandez cependant pas facilement; mais abandonnez-vous à la conduite du Maître, et suivez-le pas à pas, sans vouloir le devancer ni rien anticiper. Quand on anticipe, cela ne va pas toujours bien; car lorsque les croix viennent trop tôt, on ne les supporte pas toujours comme il convient. Aussi faut-il suivre en tout la marche du divin Maître.

Mon affaire va assez bien, grâce à la bonté de Notre-Seigneur. Tout semble se disposer pour donner commencement à cette pauvre œuvre des Nègres. Monseigneur m'ordonnera d'ici à Noël, du moins cela me paraît probable. Si Notre-Seigneur le veut, je serai sous-diacre à la Trinité et diacre aux vacances. Nous verrons quelle sera enfin la divine volonté. Si je ne vous ai pas écrit plus tôt, c'est que j'ai oublié vous avoir promis une lettre; je comptais le faire sous peu. J'aurai bientôt l'occasion de voir M. Eugène Dupont; je ferai votre commission, si j'y pense.

Adieu, très cher frère, soyons tout à l'amour et dans l'amour de Jésus et de Marie, dans lequel je suis votre frère très pauvre.

F. LIBERMANN, *acol.*

P. S. — Présentez mes respects à M. de la Rechette et remerciez-le de son bon souvenir, je n'oublierai pas de prier pour lui; recommandez-moi aussi à ses prières : vous voyez que j'en ai besoin en ce moment. Recommandez-moi aussi aux bons MM. Boiteux et Quesne, que je compte bien au nombre de mes bons amis en Notre-Seigneur, car je connais bien qu'ils ont de la charité pour moi. Dites, s'il vous plaît, à M. Boiteux que je n'ai pas encore trouvé le marchand d'images allemandes dont il m'a parlé.

Nous ne possédons pas l'original de cette lettre, non plus que l'original d'aucune lettre à M. Clair. La copie de nos archives a paru fautive à l'éditeur des *Lettres Spirituelles*, il y a fait des corrections de quelque importance; nous avons rétabli le texte qui nous a été transmis, qui peut paraître un peu obscur, mais qui, si on l'étudie de près, nous semble mieux révéler la pensée du Vénérable Père.

à M. **de Farcy** :

VI

Monsieur,
Monsieur Edouard de Farcy,
Place Toussaint,
Rennes (Ille-et-Vilaine).

J. M. J.

Séminaire de Strasbourg, le 15 mars 1841.

MON CHER MONSIEUR DE FARCY,

Vous avez cru sans doute que je vous avais oublié parce que j'ai laissé si longtemps votre lettre sans réponse. J'ai voulu attendre pour avoir quelque chose

de positif à vous dire. J'ai été à Rome pour l'affaire dont je vais vous parler tout à l'heure.

A la fin de mon séjour à Rennes, voyant que la volonté de Notre-Seigneur n'était pas que je restasse dans la Congrégation des Eudistes, j'ai pris la résolution de m'en retirer et j'étais décidé de la quitter. Si même je n'avais rien eu pour y travailler à la gloire de Dieu, je me serais, dans ce cas, retiré dans une solitude où j'aurais vécu d'aumônes. Je comptais sur la divine Providence et je suis bien sûr que je ne serais pas mort de faim.

Mais, avant de quitter, j'ai eu des raisons bien graves pour le faire et un moyen de m'occuper pour procurer la gloire de Dieu dans une affaire de la plus haute importance. Vous savez que je vous ai parlé dans le temps de plusieurs séminaristes et autres ecclésiastiques fervents qui se destinaient au salut des nègres des îles et qui se disposaient à se sacrifier tout entiers à cette œuvre si sainte. Ces pauvres âmes sont entièrement négligées et délaissées et, pour s'en occuper, il faut se livrer à de grandes peines et à une grande pauvreté et souffrir en outre le mépris des gens du pays où ils sont. Cette œuvre commença à prendre une tournure, et je croyais que je ferais une chose agréable à Dieu de m'y livrer pour la mettre en état. Je suis allé à Rome pour cela.

Maintenant, me voilà de retour en France. Je ne puis par moi-même aller aux îles et y travailler, parce que ma pauvre santé m'en empêche, mais je resterai en France, où je formerai un noviciat pour y recevoir ceux qui s'y destinent, et ils resteront un an avec moi pour se former à cette vie sainte et apostolique. Car c'est une Communauté qu'il faut former, et ceux qui y sont doivent vivre selon une règle.

Pour me charger de cela, il est important que je sois prêtre. On a fait des démarches pour moi auprès de Mgr de Strasbourg, qui a promis de m'ordonner. C'est pourquoi j'ai quitté Rome pour venir à Strasbourg. D'après les apparences, je serai sous-diacre à la Sainte-Trinité. Si c'est la volonté de Notre-Seigneur, cela ira;

si le divin Maître ne voulait pas que je fusse prêtre et qu'il y mette obstacle (ce que je pense), je resterai comme je suis et je me chargerai tout de même de cette œuvre. Il est à peu près certain qu'au commencement de l'année prochaine, c'est-à-dire au mois de septembre ou d'octobre, ce pauvre noviciat commencera : quatre jeunes prêtres se disposent pour y venir et il y en a déjà un très fervent qui va partir pour l'île Maurice incessamment.

Je vous prie, mon très cher, de garder le plus grand secret sur les choses que je vous dis là. Je vous les dis, parce que je sais que vous êtes discret par délicatesse de conscience. La raison pour laquelle je vous les dis, c'est pour empêcher le mauvais effet qu'aurait pu faire sur vous le dire du bon M. Louïs. Comme mon départ lui a fait de la peine et même un certain tort à sa Congrégation, il s'est laissé aller à dire sur. mon compte des choses défavorables; je sais qu'il a parlé de mon départ comme d'un effet de mon orgueil. Je vous assure qu'en examinant la chose devant Dieu, je ne puis que remercier Notre-Seigneur de ce qu'il m'a fait faire cette démarche; si j'avais encore à me retirer de cette pauvre Congrégation, je le ferais encore, et j'ai beau examiner, je ne trouve dans cette retraite aucun vestige de tentation d'orgueil. Je n'en veux pas à M. Louïs pour cela : c'est le chagrin que je lui ai causé par ma sortie qui lui a fait dire cela. Je vous assure que j'étais bien affligé de le chagriner de la sorte. J'ai appris, depuis, la mort si édifiante du bon M. Leray; c'est encore un dernier coup porté au cœur du bon M. Louïs. La Sainte Vierge le consolera, j'espère.

Je vous envoie une lettre à envoyer à M. Laval (1); mettez-la à la poste, je vous prie, et ne la donnez pas à M. Louïs ni à un Monsieur de sa maison, parce que M. Louïs est très négligent pour ces choses; il serait capable de l'égarer. Il n'y a rien de secret que M. Louïs n'eût pu voir dans cette lettre, mais je craindrais qu'il ne la négligeât.

(1) il s'agit de M. Paul Laval, futur missionnaire de Guinée.

A Dieu, très cher ami. Soyez toujours plein de confiance en la très Sainte Vierge, ayez recours à cette aimable et douce Mère toutes les fois que vous êtes tourmenté. A Dieu, tout à vous dans la charité de Jésus et de Marie.

F. LIBERMANN.

Vous saurez que je suis au Séminaire.

P. S. — J'hésitais de vous dire ce que je vais cependant mettre dans ce *P. S.* — S'il vous arrivait d'avoir quelques aumônes à faire, voyez devant Dieu si vous pouvez les faire à notre petit noviciat — nous aurons besoin de beaucoup de choses et n'avons rien — ou, si vous aimez mieux, les faire pour les pays où les missionnaires travailleront, car il faudrait aussi là un peu d'argent pour former ces pauvres Communautés. Cependant, très cher, ne vous gênez pas avec moi; vous savez que nous serons toujours bons amis, bien unis ensemble, que vous fassiez quelque chose ou non. Je ne vous ai jamais rien demandé pour aucune œuvre, c'est pour votre bien aussi bien que pour celui de cette œuvre naissante que je vous le dis; ma charité sera toujours la même dans tous les cas.

à M. **Carron :**

XXXVIII

Monsieur,
Monsieur Paul Carron,
à l'Archevêché, Paris.

J. M. J.

17 mars 1841.

MON TRÈS CHER FRÈRE,

J'ai appris, il n'y a pas longtemps, tout ce que vous avez fait pour moi auprès de Mgr Ræss pendant son séjour à Paris. Je vous écris en ce moment pour (vous)

en marquer ma très grande reconnaissance. Je n'ai jamais douté un instant de votre charité pour moi; mais cela n'empêche pas que cette marque (que) vous m'en avez donnée dans cette rencontre, ne m'ait touché profondément. Et moi aussi, très cher, je vous dis en vérité que je n'ai jamais perdu de vue la charité que j'avais toujours eue pour vous et qui, je puis vous l'assurer, n'a jamais cessé d'être profondément gravée dans mon cœur; mais à cette circonstance aussi elle a redoublé.

J'ai toujours craint, pendant mon séjour à Rome, que vous ne me crussiez refroidi à cause du silence que je gardais et de l'espèce de mystère que je faisais de mon occupation dans cette ville et de l'œuvre pour laquelle je travaillais. Cela tenait à plusieurs choses, mais nullement à la défiance ni au manque de charité ou refroidissement. Maintenant, je pense que ces Messieurs vous ont mis au fait de ce qui me regarde et de ce qui regarde la pauvre œuvre des nègres. Voilà pourquoi je pense qu'il n'est pas la peine d'entrer dans des détails sur ce point.

Je vous dirai seulement que Monseigneur étant arrivé ici a paru plus favorable; et des personnes bien instruites de tout ce que fait Mgr le Coadjuteur et dans sa plus grande intimité, ont assuré que ces difficultés qu'il nous avait toujours faites et cette espèce d'éloignement qu'il avait manifesté était pour se mieux instruire sur ce qui me regardait. M. Liebermann, grand vicaire ici, m'est d'une grande utilité; Monseigneur ne saurait rien lui refuser et ce bon M. Liebermann est comme un père pour moi et porte le plus grand intérêt à ce que je me fixe à Strasbourg. Dans cet intervalle que mon affaire se traitait ici et au moment où j'allais entrer dans le Séminaire, Mgr le Vicaire apostolique de Maurice demanda à Mgr Ræss qu'il me cédât à son vicariat; Monseigneur m'envoya la lettre du Vicaire apostolique et me demanda à quoi je voulais me résoudre. Après avoir bien pesé et examiné la chose, j'ai accepté l'offre de Mgr le Vicaire apostolique et Mgr Ræss m'a promis de m'ordonner et de me donner les pouvoirs dans son diocèse de Strasbourg. Selon les apparences, il paraît certain que je

serai sous-diacre à la Sainte-Trinité et diacre vers l'Assomption. Cependant, il faut le consentement de la sainte volonté du divin Maître; nous verrons ce qu'il décidera, ou plutôt ce qu'il décide dans son adorable conseil éternel.

Vous voyez par là qu'il est à peu près décidé que je resterai à Strasbourg tout en appartenant à Mgr de l'île Maurice. Je vous prie de ne (pas) parler de Mgr de Maurice si la chose n'est pas déjà connue.

Je demeure au Séminaire depuis le commencement du Carême et cela va bien.

J'espère vous voir et vous entretenir les vacances prochaines, s'il plaît à Dieu.

A Dieu, mon très cher; comptez que je serai toujours tout à vous dans le saint Cœur de Jésus et Marie, tant que nous serons tous les deux à Jésus dans ce même divin amour.

F. LIBERMANN, *acol.*

Strasbourg, le 17 mars 1841.

Faites parvenir, s'il vous plaît, cette lettre ci-incluse à M. Galais.

On trouvera : Notes et Documents, T. Ier, p. 120, une allusion à une lettre à M. Gamon, écrite vers cette date : une phrase est citée.

à M. **Dupont** :

III

(L'adresse manque.)

QUE JÉSUS VIVE EN NOUS COMME IL A VÉCU EN MARIE, MAIS QUE CE SOIT PAR SA TRÈS SAINTE CROIX.

Strasbourg, le 1er avril 1841.

Vous me demandez, mon très cher frère, le développement de la prière à Jésus que vous m'avez déjà demandé,

il y a longtemps. Voici ce que je sais vous dire là-dessus. Je ne connais pas l'historique de cette prière; je sais seulement qu'elle a été faite par le P. de Condren. Il m'a toujours semblé qu'il l'avait composée pour honorer le saint mystère de l'Incarnation et ses effets en Marie, et dans le but d'attirer en nous ces effets, qui sont admirables. Il faut savoir que tout ce que Dieu nous donne, il ne nous l'enlève plus. Ses dons sont sans repentir, dit saint Paul. Si nous les perdons, c'est par notre faute, par nos faiblesses, nos imperfections, nos lâchetés et notre peu de correspondance à ces dons divins.

Mais notre divine Mère n'était pas exposée au danger de perdre ainsi ce qu'elle avait une fois reçu; au contraire, sa pureté et sa sainteté allant toujours croissant, et son Cœur admirable qui doit être notre grand trésor, étant toujours de plus en plus transporté d'amour, elle était aussi de la plus grande fidélité. Toutes ces grâces et tous ces dons portaient en elle des fruits au delà de tout ce que de pauvres gens comme nous peuvent concevoir. De là, mon très cher, les dons de Dieu en elle restaient permanents, se développaient et s'agrandissaient même, lorsqu'ils étaient susceptibles d'agrandissement. Ainsi, quoique Notre-Seigneur ne restât pas corporellement vivant en Marie, cependant l'union incompréhensible avec la Divinité, que l'Incarnation avait opérée en elle, demeura toute sa vie et pendant toute l'éternité. Tous les dons et toutes les grâces dont cette union a été précédée, ou accompagnée et suivie, seront à jamais l'ornement de l'âme sainte de Marie, ainsi que toutes les divines perfections qui lui furent communiquées par les trois personnes adorables dans leurs rapports respectifs avec elle. Ce grand mystère renfermant en lui, comme dans leur principe et en germe, toutes les grâces, tous les dons et tous les mystères du Dieu-Homme, Marie reçut, dans cet heureux moment, le principe et le germe de toutes les grâces, de tous les dons et de tous les mystères qui se développaient en elle à mesure qu'en venait le temps, et cela avec le degré de perfection qui lui était particulier. Ainsi, nous deman-

dons à Notre-Seigneur de venir en nous pour y établir cette même vie, sinon dans la même perfection, du moins de la même manière, celle qui est exprimée dans cette prière, afin de nous communiquer ces mêmes grâces, ces mêmes dons renfermés dans tous ses mystères. On peut avoir en vue le moment de la sainte communion, où Jésus nous rend participants, autant que possible, au saint mystère de l'Incarnation, et demander cette même continuation de sa vie en Marie, selon la manière exprimée dans la prière : *O Jesu...*

Cette invocation part d'une âme en contemplation de Jésus vivant en Marie. Elle voit, à sa petite façon, Jésus résidant, reposant, vivant en Marie; elle le considère opérant et agissant en elle d'une manière vivante et vivifiante. Cette pauvre âme est prosternée, anéantie de respect : elle reste dans le silence et le néant intérieur; elle admire les grandes choses qu'elle voit un petit peu, ou qu'elle n'est pas même capable de voir; elle s'en réjouit, elle loue, elle bénit Jésus, elle glorifie Marie. Il faut concevoir les mouvements divins d'amour qui doivent attirer et entraîner une âme vers Jésus dans les plus belles opérations divines qu'il ait jamais réalisées. Cette âme, quoique ainsi abattue, se traînant et soupirant à la vue d'un si saint et si divin spectacle, entre cependant dans des désirs pour elle-même; et ces désirs, loin d'être mauvais ou imparfaits, sont une suite nécessaire, ou au moins naturelle de toute grâce et de tout don. Ainsi transportée vivement, quoique doucement, c'est-à-dire avec une espèce de véhémence et à la fois de langueur, cette âme se répand dans le sein de Jésus pour l'attirer en elle, et l'y faire mener la même vie qu'en Marie. *O Jésus!* quel soupir! mais vous voyez, très cher, que ce soupir est accompagné de ce regard de l'âme plein d'un amour de langueur. Elle sent un besoin violent : c'est l'amour qui lui cause ce besoin et le rend si violent. Elle ne peut se satisfaire par rapport à ce désir d'amour et à ce besoin violent qui en résulte, et, se sentant trop faible et trop impuissante pour cela, elle se porte vers ce foyer immense d'amour qui l'attire et en même temps la consume, et elle tâche de l'attirer en elle. Voilà pour-

quoi elle adresse à Jésus ce soupir si plein d'amour, de faiblesse, et en même temps de confiance : *O Jesu vivens in Maria!...*

L'âme n'appelle pas *Jésus* simplement, mais *Jésus vivant en Marie;* c'est là l'objet de son admiration, de sa joie, de sa tendresse, de son violent et amoureux désir.

O Jésus vivant en Marie! Il ne s'agit pas ici de la vie de Jésus en lui-même, mais de cette opération divine par laquelle et en laquelle il vit en Marie. C'est cette vie de Jésus en Marie que l'âme voit, qui la ravit hors d'elle-même, qu'elle veut attirer, à laquelle elle veut participer. Il faut bien remarquer les termes : elle ne dit pas : *O Jesu qui vivis in Maria,* mais *vivens.* Celui qui se serait convaincu par raison que Jésus vit en Marie dirait : *O Jésus qui vivez en Marie.* C'est comme qui dirait : « Je suis sûr que vous vivez en Marie : eh bien! « vous que je sais vivre en Marie, venez en moi et « vivez en moi aussi. » Celui-là s'adresserait à Jésus en particulier. Mais l'âme dit : *vivant en Marie;* cela montre une âme qui contemple, qui voit Jésus *vivant en Marie.* Elle contemple Jésus dans sa vie en Marie; elle contemple l'opération divine dans laquelle elle voit Jésus vivre en Marie; elle en est ravie, elle soupire, elle gémit, elle est transportée d'amour, elle désire, elle veut attirer cette vie divine en elle. Il faut bien remarquer que, quoique l'âme soit particulièrement touchée, pénétrée et attirée par cette divine et adorable vue de Jésus en Marie, son regard principal et direct cependant, ainsi que sa tendance amoureuse et son désir d'attirer cette vie en elle, se portent vers Jésus; seulement, elle est préoccupée et éprise de Jésus opérant en Marie, c'est-à-dire de *Jésus vivant en Marie.*

Pour cette vue que l'âme a de la vie de Jésus en Marie, elle ne l'a pas toujours claire, mais quelquefois obscure, par une contemplation de foi ordinaire, plus ou moins vague et confuse. Quelquefois même, quand cette vue est claire, c'est plus ou moins sensible et quand elle est claire, elle est encore assez générale et assez vague, parce qu'il est impossible de concevoir quelque chose de distinct dans les divines opérations de Jésus en Marie, les-

quelles sont trop au-dessus de tout ce que les autres créatures peuvent concevoir. Quelquefois cette vue porte sur un objet particulier, comme serait la vie humble, la vie d'amour de Jésus en Marie, et autres choses semblables; quelquefois, et ordinairement, elle est plus en général. Mais cela ne fait rien; qu'on se laisse aller à cet entraînement intérieur de son âme, et qu'on se répande dans le sein de Jésus vivant en Marie.

Les saints noms de Jésus et de Marie sont exprimés simplement et sans addition; cette invocation simple du saint nom de Jésus qui vit en Marie, montre l'amour de familiarité d'une âme qui contemple Jésus vivant ainsi en Marie. C'est une simplicité très grande dans son élan vers son Bien-Aimé, dans son admiration et son amour, à la vue de la divine opération de la vie de Jésus en Marie. Cette familiarité est fondée sur une confiance amoureuse et un tendre abandon de l'âme entre les bras de Celui qui l'attire avec tant d'amour. Elle est toujours accompagnée d'un grand esprit d'adoration, de respect, d'anéantissement. Cette invocation simple peut aussi être fondée en partie sur ce que l'âme est impuissante à apercevoir clairement cette vie de Jésus en Marie. Elle ne peut y concevoir quelque chose de distinct, comme il a déjà été dit. Si, dans un transport vers le divin objet de son amour, l'âme apercevait une forme, une manière d'être distincte dans cette vie de Jésus en Marie, elle emploierait nécessairement quelques termes qui exprimeraient la forme de cette vie et le sujet particulier de son admiration et de son amour; mais, ne voyant rien de distinct, voyant assez cependant pour entrer dans des transports d'amour et de désir, elle parle à son divin amour avec cette expression de familiarité et cet amour même dont elle est pénétrée. De plus, les saints noms de Jésus et de Marie sont des noms si pleins de suavité pour une âme qui est remplie d'amour, qu'elle se plaît à les prononcer.

Veni. Ce mot est plein de désirs saints et de soupirs tendres et amoureux. L'âme sent un transport de désir et en même temps une langueur d'amour; elle sent tout à la fois sa faiblesse et son impuissance d'aller se

plonger dans le sein de Jésus, pour se noyer dans sa vie divine et toute d'amour; brûlant de soif et ne pouvant se rassasier de son divin amour, elle reste là prosternée dans son néant devant lui; elle se porte vers lui par un regard d'amour et par une forte tendance de désir; elle lui dit dans ce sentiment : *Venez.* Elle le prie de venir, elle veut l'attirer en elle, puisqu'elle ne peut pas aller à lui.

Et vive. C'est là la chose vue en Marie, la chose désirée pour soi. L'âme tend ainsi les mains vers Jésus, qu'elle voit avec tant de transports d'amour vivre si admirablement en Marie; elle le prie de venir aussi vivre en elle. Par là, elle ne veut pas dire seulement qu'il vive en elle comme il vit dans un temple, comme il vit dans un tabernacle, où il vit en lui-même, et le tabernacle a le grand honneur de le posséder, de le renfermer ainsi vivant en lui-même, mais qu'il vive en elle comme il vit en Marie.

Que Jésus vive en elle en y établissant ses perfections, en l'unissant parfaitement à lui, en animant ses actions les plus intérieures et les plus intimes, en devenant le principe et l'âme vivante de tous ses mouvements, en répandant en elle tous ses dons et toutes ses grâces, tellement que toutes ses actions, tous ses sentiments, toutes les vues de son esprit, tous les mouvements de sa volonté et en général tous ses actes de vie ne proviennent que de Jésus vivant en elle et lui communiquant sa propre vie, ses propres sentiments, ses affections, ses penchants, ses désirs et ses mouvements, et que par là sa vie ne soit plus la sienne, mais celle de Jésus, laquelle était aussi la vie de Marie.

In famulis tuis. C'est l'expression d'un désir humble; le désir de l'âme est grand, mais elle se sent petite et indigne; elle s'humilie. Il y a une grande différence entre la vie de Jésus en Marie et celle que nous pouvons désirer pour nous.

La vie de Jésus en Marie est celle du Fils dans la Mère, dans le genre de l'union admirable et parfaite que la Mère a contractée avac son divin Fils lorsqu'il était dans son sein, et en rapport avec cette union. Jésus vit

toujours en Marie, comme il a vécu en elle dans son Incarnation, avec la différence que cette vie s'est toujours de plus en plus perfectionnée et développée, à mesure que ses divins mystères se sont accomplis. Les rapports de vie qu'il avait avec Marie étaient ceux de fils, et ceux de Marie avec Jésus étaient ceux de mère. Jésus, se communiquant à Marie, se communiqua comme fils, avec les sentiments et les dispositions d'un Dieu envers sa créature, mais en même temps de Fils envers sa Mère, et les effets produits étaient dans le même sens. Quelle intimité spéciale, particulière, qui ne saurait être accordée à aucune créature! quel épanchement d'amour filial (car elle était Mère de Dieu, du Fils de Dieu, du Verbe éternel), et par conséquent quel épanchement de grâces était cet épanchement du Fils en sa Mère, aussi bien que du Dieu en sa créature! L'amour filial est tout autre que les autres amours.

Marie, de son côté, avait des sentiments, des épanchements d'amour, des rapports surnaturels de mère, dans le genre de ceux d'une mère envers son fils, aussi bien que d'une créature envers son Créateur. Mais, nous autres, nous avons le bonheur, l'extrême bonheur d'être les serviteurs, et nos rapports avec Jésus sont des rapports de serviteurs. Seulement, il nous a adoptés comme ses frères, et c'est de là que vient cette hardiesse sainte, cette familiarité amoureuse envers lui; mais, dans notre fond, nous ne sommes pas moins ses serviteurs; aussi sa vie en nous est la vie de maître dans ses serviteurs en même temps que celle de frère en ses frères. Nous ne sommes devenus frères que parce qu'il s'est réduit en servitude par amour pour nous : *Formam servi accipiens.*

Aussi, les opérations divines de Jésus se faisant sentir en nous, le premier effet qu'il y produit est de nous tenir dans le néant devant lui. Nous sommes étonnés et confus de tant de bontés, comme le plus vil et le plus méprisable des esclaves l'est en la présence de son maître qui l'embrasse, le revêt de ses habits, le fait manger à sa table et lui donne part à toutes ses richesses. Et par suite, quand nous voyons notre grand et glorieux

Maître Jésus, le souverain Roi du ciel et de la terre, venir en nous et vivre dans nos âmes, nous voudrions nous confondre devant lui; notre amour même de familiarité se ressent de notre qualité de serviteurs, et c'est dans ce sens que nous lui disons : *Vive in famulis tuis, in spiritu sanctitatis tuæ.*

Faire la demande que Jésus vive en nous, c'est assez demander que son Esprit-Saint habite en nous, pour y établir la vie de Jésus, pour nous faire vivre de la vie de Jésus; car le Verbe de vie ne vit en nous que par son Esprit-Saint qui habite en nous. Ici donc on ne demande pas de nouveau qu'il vive en nous avec son Esprit-Saint, mais avec son Esprit de sainteté, ce qui veut dire cette séparation dans laquelle il était de toute créature, son horreur et son éloignement pour tout ce qui l'éloignait de son Père céleste, et cette vie entièrement consommée en son Père, vie par laquelle la sainteté de son Père était la sienne. Nous demandons qu'il vienne en nous dans cet esprit, afin qu'il repousse, qu'il éloigne, qu'il exterMine de notre âme toute vie étrangère à la vie de son Père en lui, et de la sienne en son Père; que par cet Esprit de sainteté il purifie notre âme de tout ce qui est étranger à Dieu, qu'il la sépare de toutes les créatures, qu'il retire toutes ses affections de tout objet créé et d'elle-même, pour les mettre avec les siennes, toutes en son Père céleste, et qu'il établisse en nous sa propre vie de sainteté.

In plenitudine virtutis tuæ. Qu'il vienne et vive dans la plénitude de sa force, c'est-à-dire qu'il se rende maître absolu de toutes les puissances de nos âmes, et qu'il opère en elles cette sainteté avec toute sa puissance à laquelle nous ne résisterons pas. Il s'agit de cette puissance de volonté par laquelle il disposera tellement les choses et nous remplira tellement de lui-même, que nous ne lui résisterons pas. Nous demandons aussi qu'il mette en nous sa force, pour que nous allions nous jeter dans ses bras, et nous livrer à lui avec cette force avec laquelle il agit en nous; et alors la consommation de notre sainteté sera bientôt faite.

In perfectione viarum tuarum. On peut voir dans ces

paroles trois significations qui reviennent toutes à la même chose. On peut désirer que Notre-Seigneur vienne vivre en nous dans la perfection des voies qui mènent parfaitement à lui; car l'âme sent sa faiblesse et son imperfection, et elle désire entrer dans une voie parfaite qui la mène parfaitement vers son Bien-Aimé. Notre-Seigneur pourrait vivre dans une âme, et cette âme pourrait ne pas être dans la voie la plus parfaite.

Cela peut signifier encore la voie par laquelle Notre-Seigneur nous mène à son Père céleste, ce qui est la même chose; car on va au Père par le Fils, et par conséquent par la même voie par laquelle on va au Fils. Ces voies sont différentes : on peut y aller par les voies imparfaites d'une âme qui cloche, qui est moitié aux créatures et moitié à Dieu : cette sorte de voie est inégale; par une voie de travail laborieux, qui coûte beaucoup et produit peu, en comparaison des voies parfaites, car, dans cette voie, l'âme fait beaucoup et Jésus peu; par une voie de repos, où Jésus fait beaucoup et l'âme peu; par une voie de foi, où l'âme se laisse guider par son Bien-Aimé, restant comme aveugle quant aux sens, mais dans une grande lumière quant à l'intime fond intérieur; par la voie de l'amour, où elle vole plutôt qu'elle ne marche, où elle est plus dans le ciel que sur la terre.

Cela peut signifier aussi les voies de Notre-Seigneur dans nos âmes : voies admirables et cachées. Il a des voies différentes pour chacun, et on demande qu'il vienne vivre en nous dans ses voies parfaites, qui nous remplissent davantage de sa sainteté. Dans toute sa conduite sur nos âmes, dans chacune de ses opérations, Jésus a sur nous une vue de sainteté et d'amour; il y suit une direction divine et admirable. Ses voies sont plus ou moins parfaites, étant proportionnées à l'état de chacun et à la divine miséricorde dans ses différents degrés envers chaque âme. Nous demandons que ses voies soient parfaites.

Enfin, elle peut signifier les voies de Jésus sur la terre, par lesquelles il se dirigea si divinement vers son Père céleste. Ces voies sont doubles, les intérieures et les extérieures; c'est pourquoi on dit *viarum* au pluriel. Toutes

les actions de Jésus et tous les mouvements intérieurs de son âme très sainte, quoique faits à la très grande gloire de son Père céleste, selon ses adorables volontés, et pour lui plaire uniquement, étaient aussi faits pour nous, ils nous appartiennent. Jésus nous en applique les mérites et les grâces dans la vie qu'il met en nos âmes; il y imprime ses mêmes mouvements intérieurs si admirables, si divins, si adorables. Il nous fait même pratiquer ses voies extérieures, et cela, proportionnellement à notre faiblesse et à nos imperfections, aux uns plus et aux autres moins parfaitement. C'est pourquoi nous demandons la perfection de ses voies adorables. Quelle grande chose que celle qu'on demande là! quelle sanctification pour une âme! Les voies de Jésus étaient toutes parfaites et divines; l'imperfection n'existe que dans l'application à nos âmes, et nous demandons l'application. Il faut considérer surtout ces différentes voies opérées par Jésus en Marie, et désirées par l'âme qui prie.

In veritate virtutum tuarum. Nos vertus sont fausses de deux manières : en ce qu'elles sont souvent purement naturelles, et que Dieu n'en est pas le principe; en ce qu'elles sont mêlées d'imperfections et de défauts. Celles de Notre-Seigneur sont toujours vraies dans toute leur étendue. Quand Notre-Seigneur vit en nous et qu'il nous fait produire ses vertus si admirables, nous y mêlons alors nos défauts, notre amour-propre et nos autres affections naturelles et même mauvaises et, par là, nous les faussons en partie. Jésus n'avait pas à souffrir cette insulte en Marie; ses vertus en elle étaient toujours parfaitement vraies. Voilà pourquoi l'âme, voyant cela avec admiration et amour et, en même temps, sentant son extrême misère et les impuretés continuelles qu'elle oppose aux vertus divines de Jésus, le prie avec instance de vivre en elle dans la vérité de ses vertus : ce qui exige qu'il la purifie admirablement, la débarrasse de toute affection aux choses créées, la délivre de son amour-propre, la prenne entièrement en lui-même, et y établisse sa vie parfaite. Telle a été la vie de Jésus en Marie, à un degré de perfection inconcevable.

In communione mysteriorum tuorum. Notre-Seigneur a opéré sur la terre et en montant au ciel les différents mystères qui renferment toutes les grâces de notre justification et de notre sanctification; et dans la vie divine qu'il apporte en nos âmes, il nous rend participants de ces mystères. En Marie, cette communion est d'une perfection admirable; Jésus lui a communiqué les grâces immenses renfermées dans tous les saints mystères à mesure qu'ils se sont passés, et Jésus vit en elle d'une vie admirable de communication parfaite de tous ses mystères. Par là même que Notre-Seigneur vit en nous, nous participons à quelques-uns de ces mystères, plus ou moins parfaitement. L'âme entrant dans le désir de participer à tous les divins mystères, dont elle voit un si parfait accomplissement en Marie par la vie de Jésus qui est en elle, demande cette participation universelle. Et lorsqu'elle est universelle, elle porte en elle une immense perfection.

Dominare omni adversæ potestati. L'âme sent bien que son Bien-Aimé vit en elle; mais elle sent en même temps que cette vie n'est pas comme elle était en Marie; elle lui demande donc cette vie parfaite par cette prière. Elle sent qu'il y a en elle beaucoup de puissances opposées à cette vie, qui l'ont empêchée jusqu'à présent, et elle craint que ces puissances ne l'empêchent encore pour l'avenir. Elle se sent impuissante pour résister; elle prie alors son Bien-Aimé de dominer sur elle-même et sur ces puissances qui s'opposent à son bonheur. Elle sent bien que ces puissances ne seront jamais anéanties tant qu'elle sera sur cette terre; mais elle demande que Jésus les domine, les subjugue, qu'il en soit le maître et les tienne liées et enchaînées. Les puissances ennemies sont les démons, la chair avec ses concupiscences, nos penchants, nos défauts, notre nature, notre vie naturelle et humaine. Tant que notre âme y est assujettie, il lui est impossible d'avoir en elle cette vie parfaite de Jésus. Si Jésus les domine, tous les ennemis peuvent encore faire un assaut dans la chair, mais ils n'ont plus aucune domination sur l'âme, car Jésus seul y règne; elles sont hors de l'âme,

qui leur reste fermée, ne vivant plus qu'en Jésus et de la vie de Jésus.

Ainsi l'âme veut que Jésus vivant en elle repousse et garrotte ces ennemis, les relègue dans la chair, et qu'il domine seul.

Elle ajoute : *In spiritu tuo,* c'est-à-dire par cet Esprit-Saint qui lutte sans cesse contre la chair, qui l'abhorre et la combat sans cesse. Jésus vivant ainsi dans notre âme, y répand son esprit de haine contre ces ennemis mortels, et en même temps sa puissance dominatrice par cet Esprit et en cet Esprit adorable. L'âme ainsi animée, vivifiée et fortifiée par la vie même de Jésus son Seigneur et par son Esprit, s'oppose à toutes les puissances ennemies, les domine et les repousse. Ce n'est pas elle, ennemies, les domine et les repousse. Ce n'est pas elle, mais le divin Esprit de Jésus qui les repousse et les domine, et cela, *ad gloriam Patris.* C'est là la seule vue et la seule fin pour lesquelles Jésus vit en Marie et en nos âmes; l'âme entre déjà dans ces mêmes vues, et ne veut pas toutes ces grâces pour sa propre exaltation, mais pour la très grande gloire du Père : désir pur et saint, que la vue de Jésus vivant en Marie lui inspire. *Amen.*

à M. **Tisserant :**

VIII

Monsieur,
M. Tisserant, Prêtre,
du Clergé de Saint-Eustache,
au Presbytère de Saint-Eustache, Paris.

Strasbourg, le lundi de Pâques (12 avril 1841).

Que Jésus, notre tout aimable Seigneur, soit triomphant et glorieux dans votre âme, mon très cher, comme il l'a été en sortant de son tombeau.

Prenons patience et mettons toute notre confiance en Jésus et en Marie, et tout ira bien pour la gloire de notre adorable Maître. Il me semble, d'après ce que vous me dites, que Notre-Seigneur veut préparer tout pour votre

départ pour nos chers Noirs. Je crois que le curé et le clergé de Saint-Eustache ne tarderont pas à s'apercevoir de leur méprise sur votre compte, et ne mettront plus d'obstacle à votre vocation. Laissons faire ce Maître adorable et ne nous confions pas en nos industries. Vous n'avez qu'à mener une conduite sage et prudente, selon que l'exigent les circonstances où vous vous trouvez, et je crois que tout ira selon vos désirs.

Vous aurez besoin d'une grande force pour résister à tous les assauts qui vous seront livrés dans le but de vous détourner de votre vocation; mettez votre confiance en Jésus, il vous soutiendra. Outre la force et la constance, il vous faudra une très grande douceur dans toute votre conduite, surtout dans les moments d'altercations, c'est-à-dire lorsqu'on vous résistera ou qu'on aura l'air de vous désapprouver, car alors vous aurez à risquer de vous laisser aller à la raideur. Il faut prendre garde à vous dans ces moments, et être plus doux que jamais. Il faut faire profession d'une grande modestie dans ces occasions et dans tout l'ensemble de votre conduite, être plein de déférence, de politesse et de charité pour tous.

Vous avez besoin d'être très prudent. Soyez réservé dans vos paroles comme vous vous le proposez; tant qu'on n'aura pas de familiarité avec vous, on sera obligé de vous respecter un peu. Votre caractère ouvert prête assez à cette familiarité; cependant prenez garde que, dans votre réserve, il n'y ait pas trop de sérieux. Quand vous avez l'occasion de parler à ces Messieurs, faites-le avec douceur, suavité, gaieté et ouverture de cœur, mais non avec ouverture d'esprit; dites des choses agréables, mais ne vous laissez pas aller. Quand il sera question de matières de piété, ne manifestez jamais d'opinion, mais ayez toujours l'air d'approuver parfaitement la conduite de ceux qui vous parlent, et en général de tous ceux qui vous environnent. Parlez également à tous, même aux plus dissipés et aux plus opposants, avec une égale suavité; ne faites jamais de préférences, c'est-à-dire n'ayez pas l'air d'estimer les uns plus que les autres, et restez étranger et en même temps ami avec tous.

Lorsqu'on voudra vous instruire sur la conduite que vous devez tenir, écoutez avec paix et douceur ce qu'on vous dira, n'ayez pas l'air de désapprouver, faites ensuite ce que vous croyez selon Dieu. Lorsqu'on vous fait des reproches, ne répondez pas directement, mais éludez la question le plus que vous pourrez, soit par des plaisanteries (quand je dis *plaisanteries,* je ne veux pas dire que vous vous laissiez aller à dire de bons mots ou à vous amuser à ces plaisanteries avec ces Messieurs; cela produit cette familiarité qui leur donnera la facilité de vous tourmenter; il serait bon de ne pas dire trop souvent des choses qui prêtent à de grands rires, mais, je veux dire, un petit mot qui détourne l'attention); ainsi éluder la question par un petit mot doux et agréable, soit de quelque autre manière. Tenez ferme à vos exercices de piété et à vos résolutions, afin de ne pas prendre le goût infect et horriblement puant du monde, de ses usages et de ses habitudes; seulement, faites attention que la charité ne soit blessée ni dans votre cœur ni dans votre conduite. En règle générale, votre conduite doit être telle que ces Messieurs vous prennent pour un bon enfant, pour un pauvre jeune homme qui a bonne volonté, mais qui a une tête faible, une piété mal entendue et une conscience scrupuleuse et rétrécie. Cela leur fera de la peine, ils s'impatienteront parfois, mais la charité ne sera jamais violée; au moins vous aurez fait de votre côté ce que le bon Dieu demande de vous pour unir la charité avec le bien de votre âme.

Pour ce qui est de votre vocation, il est important que vous n'en parliez à personne, pas même à M. le Curé; il serait bon qu'on croie que vous ne vous en occupez plus; cependant, il ne faudrait rien dire dans un sens opposé, ni vouloir paraître l'avoir perdue. Il suffit qu'on ne s'en occupe plus. Quand le temps en sera venu, le bon Dieu fournira une occasion pour rendre toutes choses plus favorables. Pensons-y en attendant devant Dieu, et donnons-nous tout entier à lui pour être employé selon ses désirs et ses volontés saintes. Cette conduite que vous auriez même pendant tout ce temps, disposerait assez ces Messieurs à ne plus tenir à vous.

Si M. le Curé lui-même vous parlait de votre conduite et vous disait de changer, donnez-lui des réponses générales; ne vous expliquez pas avec lui sur les raisons de votre conduite. En général, il est important que vous n'entriez jamais dans le détail de votre conduite et de ne jamais faire voir vos principes sur les matières spirituelles et sur la conduite sacerdotale. Soyez toujours docile et soumis à M. le Curé en tout ce qui ne touche pas votre conscience, tout ce qui ne sera pas pour vous un sujet de relâchement. Pour le reste, donnez raison à tous contre vous, tout en vous tenant fidèle à Dieu. Conservez la paix de l'âme au milieu des difficultés.

Pour ce qui est de vous unir à ce prêtre pieux, il ne coûtera rien d'essayer, mais il ne faut pas vous fonder là-dessus, car il est probable que vous ne seriez pas en tout d'accord avec lui. N'imitez pas tout ce que vous lui voyez faire, mais suivez votre attrait intérieur.

Quant à votre oraison, ne vous en inquiétez pas. Soyez rempli de foi et d'amour, et tendez en tout à vous unir à notre adorable Maître par cette foi et cet amour; et toutes vos actions seront une oraison d'agréable odeur pour Notre-Seigneur.

Que nos âmes soient dévouées à Jésus et à Marie, et qu'elles soient toutes consumées par le feu du saint amour de leurs Cœurs sacrés, dans lequel je suis tout vôtre.

F. LIBERMANN, *acol.*

Remettez, s'il vous plaît, cette lettre à M. Laval; s'il était parti, donnez-la à M. Pinault ou à M. Le Vavasseur.

à M. **Clair** :

Strasbourg, veille de la Trinité 1841 (6 juin).

Sommaire (1) : Il lui dit qu'il doit se sacrifier tout

(1) M. Clair a conservé le sommaire de quelques lettres qui ont disparu de sa collection. Nous donnons ce sommaire, si peu intelligible qu'il soit.

entier à Dieu pour entrer dans le sacerdoce — de ne jamais se complaire en lui-même et d'aller à Dieu avec simplicité d'esprit et de cœur.

au Cardinal **Fransoni** :

(D'après l'original conservé aux Archives de la S. C. de la Propagande.)

I

Strasbourg, 8 juin 1841.

EMINENCE,

Le souvenir de toutes les bontés que vous avez daigné avoir pour moi et celles de Mgr Cadolini me remplit de plus en plus de vénération et d'une tendresse filiale pour votre personne ainsi que pour Son Excellence et me donne le désir de vous rendre compte de l'état de la Mission dont je m'occupe.

Il a plu à Notre-Seigneur de nous encourager par quelques bénédictions depuis mon retour en France, et c'est ce dont je désire rendre compte à Votre Eminence, afin que rien ne se passe parmi nous sans qu'Elle en soit instruite.

Nous commencerons nos travaux dans le vicariat de l'île Maurice. Mgr le Vicaire apostolique de cette île a mis un grand intérêt à l'établissement de notre œuvre et nous a prêté beaucoup de secours pour cela. Déjà un de nos Messieurs est parti avec lui et, dans un an, j'espère pouvoir lui en envoyer trois ou quatre autres. J'ai espérance aussi de pouvoir trouver des sujets pour Madagascar, si cela pouvait se faire sans nuire en rien à la Mission de Maurice; je m'en occuperai sérieusement. Pour moi, le bien de l'œuvre exige que je reste en France. Je commencerai l'année prochaine l'établissement d'une maison pour y recevoir les sujets qui se présenteront pour notre Mission. J'ai reçu pour la fondation de cette maison le don d'une terre qui rapporte 1.300 francs par an, ce qui est presque suffisant pour

ces commencements. Notre-Seigneur nous aidera pour le reste. Je commencerai cet établissement à Strasbourg pour avoir la facilité de communiquer en même temps avec la France et l'Allemagne. Mgr le Coadjuteur du diocèse, plein de zèle pour les Missions, nous traite très favorablement : il vient de m'ordonner sous-diacre et il compte me conférer le sacerdoce d'ici à Noël prochain, peut-être auparavant.

Je supplie très humblement Votre Eminence de m'excuser de la liberté que j'ai osé prendre de lui adresser cette lettre, et de me compter, moi et tous ceux qui me sont unis, au nombre des ecclésiastiques les plus sincèrement dévoués à la propagation de notre sainte religion et aux intérêts du Saint-Siège.

de Votre Eminence,

le très affectionné, très humble et très obéissant serviteur,

F. LIBERMANN, *sous-diacre.*

à M. **Tisserant :**

IX

J. M. J.

Le 16 juin (1).

... Vous me demandez ce que doit faire le fond de votre règlement dans le ministère de la paroisse. Vous avez à pourvoir à deux choses : à votre sanctification et à celle des âmes auprès desquelles vous êtes placé pour leur salut. L'une de ces deux choses dépend de l'autre. Il ne vous est pas possible de vous sanctifier sans travailler de toutes vos forces au salut des âmes qui vous sont confiées; et il ne vous est guère possible de sanctifier ces âmes en vous négligeant vous-même.

(1) Cette lettre, dont nous n'avons qu'un extrait conservé par M. Tisserant pour son usage, est rapportée dans l'édition des Lettres Spirituelles à 1842 : elle est plutôt de 1841.

Cette réflexion est bien importante; car souvent des prêtres ne pensent qu'à leur propre sanctification, et les âmes sont un peu négligées; ils ont plus de zèle pour la vertu de recueillement et les autres vertus qui tendent à la propre sanctification, qu'ils n'en ont pour le salut des âmes. C'est une grande faute. Une fois qu'on est prêtre, on ne s'appartient plus; on appartient aux âmes, d'après la divine volonté, qui nous emploie auprès d'elles selon son bon plaisir. D'autres, au contraire, sous le prétexte du zèle pour les âmes, sont tout entiers à leur ministère, sans s'occuper de leur propre sanctification, qui en souffre. Ils font encore plus mal que les premiers. Ils doivent d'abord procurer la gloire de Dieu dans leur propre âme. De plus, s'ils sont saints, ils sauveront bien plus d'âmes, et avec beaucoup moins de mouvement. Il faut donc faire l'un et ne pas omettre l'autre.

Pour ce qui regarde votre propre sanctification, prenez vos mesures pour être fidèle à tous vos exercices de piété : l'oraison, l'examen, la lecture spirituelle, avec le recueillement habituel. Sauf quelques exceptions très rares, vous devez être exact. Vos dévotions, celles du Très Saint Sacrement et de la très Sainte Vierge, sont les dévotions essentielles d'un prêtre. Si vous êtes touché d'une autre dévotion, suivez-la tant qu'elle vous touche, mais pour les deux premières prescrivez-vous des exercices réguliers, comme des visites, le chapelet, etc. Prenez des mesures contre le relâchement; peu à peu on cède, et toujours pour de bonnes raisons qui, cependant, ne le sont pas toujours autant qu'on pense. On finit par se trouver tout autre qu'on était.

Fréquentez peu de monde, mais occupez-vous de vos affaires. Vous n'avez pas de temps à perdre, et vous verrez qu'à peine en aurez-vous assez pour remplir vos devoirs ordinaires. Rendez peu de visites aux confrères de la paroisse, si cela se peut. A Paris, cela est facile à pratiquer. Je ne sais comment on vit à N... (1). Ne leur manifestez jamais vos sentiments, et ne leur expliquez

(1) la copie que nous avons porté N...; il s'agit de Saint-Domingue.

jamais votre conduite. Si vous en trouvez de fervents, soyez réservé dans les premières liaisons, jusqu'à ce que vous connaissiez au juste quelles sont leurs idées sur la piété et sur la manière d'exercer les saintes fonctions. Ne vous familiarisez avec personne; ne vous liez d'intimité qu'avec des âmes ferventes; et pour cela, ne vous pressez pas, sondez le terrain, et allez pas à pas.

Soyez doux et prévenant envers tous; ayez une grande déférence pour tous, sans affectation, mais seulement autant qu'il convient et de manière que cela fasse plaisir; soyez humble, toujours sans affectation et aussi sans faiblesse, cordial et ouvert, sans épanchement et avec une telle réserve intérieure, que vous ne disiez que ce qu'il est convenable et prudent de dire. Je dis prudent selon Dieu. Evitez la faiblesse; tenez à vos résolutions et ne cédez pas quand il y va de l'intérêt de Dieu et du salut de votre âme; mais que cela se fasse avec douceur et modestie, sans raideur, sans apprêt, sans trouble. Ayez l'esprit libre avec tout le monde; évitez la timidité sans perdre la modestie.

Pour le second point, le salut des âmes, il faut être rempli de zèle, mais d'un zèle plein d'amour et de ferveur. Cependant le zèle ne doit pas vous mettre dans une agitation et une activité qui vous jettent sans cesse dans le trouble et le désordre. Pour preuve d'un zèle vrai et bon, il faut que vous trouviez plus de ferveur intérieure, plus de recueillement et de désir de plaire à Dieu, en vous livrant aux œuvres que vous entreprenez, que si vous ne les faisiez pas. Ainsi, par exemple, pour la prédication, si elle est faite selon la véritable règle du zèle apostolique, il faut que vous soyez plus rempli de Dieu après qu'avant. Si elle ne part pas du mouvement du vrai zèle, vous serez plus rempli de vous-même, plus préoccupé de ce que diront ou penseront les hommes, qu'occupé de Dieu. Dans le vrai zèle, on est dans une grande suavité pendant et après l'action; dans le zèle défectueux, au contraire, on est agité pendant l'action et agité après. Ayez donc un zèle fort, saint, pur, humble, fervent, et animé du pur amour de Dieu, du désir de sa grande gloire et d'un véritable esprit intérieur.

Pour l'exercice du zèle, il faut s'acquitter dignement des fonctions divines du sacerdoce. Un grand respect, un grand recueillement et un grand esprit de foi dans la distribution des sacrements et au très saint sacrifice de la Messe. La prédication doit être apostolique, sur le modèle du divin Maître et de saint Paul. Ne parlez pas pour prêcher, mais pour sanctifier les âmes. Ceux qui prêchent pour prêcher, sont contents quand leurs sermons sont faits, et encore plus quand ils sont débités; ils pensent plus à la manière de s'y prendre pour réunir des idées et arranger des phrases, qu'à dire des choses qui puissent produire cette sanctification que vous désirez.

Ne cherchez pas à faire de beaux sermons, mais des sermons apostoliques. Conservez le recueillement en apprenant votre sermon. Donnez-le dans le même esprit que vous l'avez préparé. Faites une demi-heure d'oraison avant de monter en chaire. Quand vous y êtes, faites abstraction de toutes les créatures; regardez-vous comme un envoyé de Dieu pour annoncer sa sainte volonté aux hommes, et comme un représentant de Jésus-Christ. Représentez-le dignement, et non avec crainte et timidité, mais sans amour-propre. Annoncez la parole de Dieu avec ferveur, et soyez disposé à vous sacrifier pour les divines vérités que vous allez prêcher. Ne déclamez pas, mais parlez comme dans une bonne conversation. Ne vous dites pas que vous allez prêcher un sermon, mais dites-vous que vous êtes au milieu des enfants de Dieu, à qui vous expliquez les volontés de leur Père céleste, et que vous voulez remplir de son amour. Le sermon fini, priez Jésus et Marie de bénir les âmes et d'y faire fructifier la petite semence que vous y avez jetée. Examinez dans le recueillement les fautes que vous avez commises, pour vous en corriger. Ensuite, qu'il ne soit plus question de votre sermon; n'y pensez plus, mais surtout n'en parlez plus, sous quelque prétexte que ce soit.

Le catéchisme se fait selon la même méthode, un peu modifiée. Sachez à qui vous parlez, représentez-vous les petits esprits de ces chers enfants, sentez les choses comme ils les sentent, afin de les leur rendre à leur

façon et de les mettre à leur portée. Les qualités principales du catéchisme sont la clarté et la simplicité. Il faut préparer le catéchisme avec soin, mais en esprit d'oraison, afin de parler avec onction. Car il ne suffit pas que les enfants sachent les vérités saintes de la religion, il faut qu'on les leur fasse goûter. Il ne faut cependant pas beaucoup de paroles inutiles; tout ce qu'on dit doit tendre à leur expliquer les choses, mais il faut que ces explications, quoique simples et uniquement instructives, aient un certain ton de piété. A la fin, il faut leur faire une toute petite exhortation qui puisse les toucher. Je crois que cet usage de Saint-Sulpice a une grande utilité; c'est ce qu'on appelle l'*homélie,* dont le but est de toucher et non d'instruire. Vous le voyez, il faut que tout se fasse dans l'esprit de Dieu. Si vous avez de petits enfants, faites-les s'instruire par eux-mêmes; après la récitation, adressez-leur des questions qui tendent à l'explication, et, lorsqu'ils ne répondent pas, demandez à un autre; lorsqu'ils répondent à peu près, aidez-les en ajoutant un mot. Si vous leur faites de longues explications, ils ne vous écoutent pas. Il faut les intéresser et les toucher. Leur volonté est bonne et bien droite, leur esprit simple et disposé à prendre tous les plis qu'on veut lui donner; la grâce en eux n'éprouve presque pas d'obstacles. La seule difficulté est l'extrême légèreté, la faiblesse et la mobilité de leur esprit, qu'il faut tâcher de fixer; si on y parvient, il ne reste plus de difficulté. Il faut les traiter avec bonté, douceur et fermeté, mais en ayant soin que la fermeté ne nuise pas à la douceur. Evitez de vous familiariser avec eux. Inspirez-leur le respect et l'affection. Cependant il ne faut jamais vouloir s'attirer leur attachement, mais les porter à aimer Dieu. Cette règle, faire aimer Dieu et non pas soi-même, doit être appliquée par tous et pour tous.

Pour la confession, j'ai peu de chose à vous dire. Soyez toujours uni à Notre-Seigneur, et mettez votre unique confiance en lui. Traitez les pécheurs avec la plus grande douceur et la plus grande tendresse. Jamais de dureté, ni de raideur. Faites sentir le mal qu'ils ont fait, sans les blesser, mais toujours avec suavité; ne reprenez presque

jamais avec sévérité. Priez Dieu, ayez recours à Marie pour qu'ils touchent les cœurs des pécheurs. Ne professez pas une doctrine sévère. Je ne suis pas théologien, et ne devrais pas vous parler de cela. J'ose cependant vous assurer que les principes sévères sont ruineux pour les âmes. Suivez hardiment saint Liguori.

Avec les gens du monde, surtout du véritable monde, soyez simple, doux, prévenant, modeste, sans jamais adopter leurs manières ni leurs usages. Faites-vous tout à tous, en usant de condescendance avec eux, autant qu'il vous sera possible. Mettez-vous à leur portée, mais ne déviez pas de l'esprit et de la vie évangéliques que les prêtres doivent garder, et évitez toutes les manières qui ont un air et un goût de vanité et d'esprit du monde : ce n'est pas en cela qu'il faut se faire tout à tous.

Avec les personnes de différent sexe, soyez extrêmement réservé; usez d'une plus grande modestie encore qu'avec tous les autres; n'épanchez pas votre cœur, parlez avec elles de ce qui peut être utile à leur salut, mais jamais ou très rarement de choses indifférentes. Jamais de conversations qui renferment une certaine familiarité. Quelle que soit l'habitude que vous aurez de parler à ces personnes, il faut que vos rapports et vos conversations aient à peu près la même réserve que les premières fois que vous avez parlé avec elles. Ne leur dites jamais de choses plaisantes ou qui portent à rire fortement. Soyez grave aussi dans vos rapports, sans cependant vous laisser aller à l'excès en cela. Ne les traitez pas brusquement, ne leur parlez pas sèchement, n'agissez pas envers elles avec une certaine indifférence, n'ayez pas l'air de faire peu de cas d'elles. Par ces manières, vous les éloigneriez de Dieu. Vous vous devez à leurs âmes aussi bien qu'aux autres; il faut donc avoir avec elles toute la douceur, la charité et la bénignité que Jésus eut avec sainte Madeleine et avec la Samaritaine; montrez un certain intérêt à leur âme, et traitez-les selon le besoin de leur faiblesse et des défauts que vous remarquez en elles. Ne manifestez jamais d'intérêt à leur personne en tant que telle, à cause de leurs manières, de leur caractère et de leurs autres bonnes qua-

lités, ce qui serait toujours dangereux; mais que l'intérêt se porte, en général, sur leur âme. Si vous en trouvez de pieuses, de saintes, prenez plus garde à vous que jamais. On commence par estimer leur vertu, ensuite on aime la grâce divine qui est en elles, puis on se plaît à considérer leurs belles qualités spirituelles; on descend peu à peu au caractère et à l'agrément de l'esprit, des manières; le cœur finit par être pris d'une affection humaine, qui peut même dégénérer en passion. Tenez votre âme pure et nette, votre cœur libre et débarrassé, afin que Jésus seul soit le moteur de tous vos mouvements. Ne cherchez pas à vous attacher ces personnes; il faut les attacher à Jésus-Christ... (*La suite manque*).

à M. **Dupont** :

IV

Monsieur,
Monsieur Dupont, clerc tonsuré,
au Séminaire d'Issy, près Paris.

J. M. J.

Strasbourg, le 19 juin 1841.

TRÈS CHER FRÈRE,

Quoique bien occupé, je quitte tout pour un moment, afin de faire ce que vous désirez pour l'amour de Dieu. Je suis toujours disposé à me prêter à vos désirs, lorsqu'ils sont bons et agréables à Dieu. Aussi je vous demande, de votre côté, non pas que vous fassiez à votre tour les choses que je veux, mais que vous soyez toujours doux, humble et plein d'amour pour Jésus et Marie, que vous soyez docile et disposé à tout faire et à tout abandonner pour plaire à notre adorable Maître; que vous ne comptiez jamais sur vous-même, ni sur vos propres idées, ni sur vos forces; que vous ne vous estimiez jamais pour quelque chose qui vaille; que vous ne reconnaissiez jamais en vous que bassesse, petitesse, infi-

délité aux grâces divines, résistance aux bons desseins de notre bon et très aimable Seigneur Jésus, qui s'est humilié jusqu'à la mort de la croix pour vous procurer les avantages spirituels qu'il veut bien vous accorder. N'abusez pas, mon bien cher, de cette grande humiliation de notre Bien-Aimé pour l'amour de vous; ne vous exaltez pas par les grâces qu'il vous donne et qui lui ont coûté tant d'humiliations et d'anéantissements. Recevez-les dans la plus profonde humiliation de votre âme devant lui. Abaissez-vous de plus en plus, et osez à peine lever la tête en sa sainte présence.

Aimez Jésus de toutes les puissances de votre âme. Abandonnez-vous, livrez-vous tout entier à Jésus; mais aimez-le humblement, comme je vous ai déjà dit, je crois, une autre fois. Voyez les abaissements de Jésus devant son Père. Abaissez-vous aussi sans cesse devant lui. Plus l'amour croîtra en vous, plus aussi cet abaissement intérieur devra s'augmenter. Je voudrais que cette humiliation intérieure, véritable, profonde, intime et solide fût tellement gravée dans votre âme et la pénétrât tellement, que tous ses actes et tous ses mouvements en prissent comme la forme, la couleur et le goût. Voilà, mon très cher, le véritable esprit de religion que nous devons avoir et dont nous devons nous pénétrer devant Dieu.

Une autre chose encore que je désire et que je demande pour vous, c'est que vous ne mettiez pas à profit, pour vous et pour votre amour-propre, les grâces qui ont coûté si cher à notre adorable Maître. Nous les mettons à profit pour nous et pour notre amour-propre, c'est-à-dire pour l'amour de nous-mêmes, lorsque nous nous y complaisons, lorsque nous avons quelque satisfaction de ce que Dieu nous les donne, lorsque nos vues de perfection ne sont pas tout à fait pures. Faites bien attention, mon très cher frère : toutes les choses que je vous dis ici et toutes celles que je vous ai dites dans ma dernière lettre, je ne les dis pas comme les voyant en vous, mais j'appelle là-dessus votre attention, afin de vous rendre vigilant. L'état où vous êtes vous met en danger pour ces choses-là, vu votre caractère, vos défauts naturels

et l'état intérieur de votre âme. Ne vous inquiétez donc pas, et ne croyez pas que j'aie des soupçons et des inquiétudes particulières sur vous; cela n'est pas, mais votre âme m'étant particulièrement chère, il faut que j'aie soin de prévoir tous les maux que le démon pourrait vous susciter et les malheurs qui pourraient en être la suite. Les choses que je vous dis imprimeront dans votre âme une certaine crainte et une certaine défiance de vous-même; et si je ne gagnais que cela, j'aurais déjà fait un grand gain; mais je prétends y gagner encore davantage, par la miséricorde de Dieu.

Je vais vous dire une des sources d'où provient cette espèce de complaisance et de satisfaction dans les biens spirituels et les vues de perfection, que l'on rapporte ainsi à son propre intérêt. C'est que, dans l'état où vous êtes encore actuellement, il y a en vous des vues de perfection plus grandes qu'il n'y a de perfection réellement acquise. C'est déjà une grande grâce, et j'espère de la bonté divine qu'elle sera enfin suivie de l'effet véritable; mais cela demande du temps. Maintenant ces vues sont accompagnées de grands désirs et de fortes tendances pour les réaliser. Tout cela est très bon, et vous devriez être sans cesse prosterné et humilié devant Dieu de ce qu'il veut bien jeter un regard de miséricorde sur votre pauvre âme; mais il faut être bien sur vos gardes, être bien fidèle, pour ne pas tomber dans de grands inconvénients qui pourraient résulter de ce bienfait de Dieu.

En attendant que notre adorable Maître se manifeste avec sa grande miséricorde dans votre âme, qui en est si indigne, l'ennemi n'est pas oisif; et comme il trouve en vous un reste de votre vieil amour-propre, de vos désirs des grandeurs, de vos envies d'élévation, etc., il pourrait faire une brèche, entrer dans votre âme et y causer de grands maux ou du moins de grandes agitations. Voilà pourquoi il faut tenir ces endroits faibles bien surveillés, non pas en vous livrant à vos inquiétudes, à vos propres travaux et à votre activité, ce qui serait lui livrer la place, mais à l'aide d'une douce, paisible et amoureuse défiance de vous-même, et au moyen de l'humiliation intérieure devant Dieu.

Mais je ne vous ai pas encore indiqué la cause qui pourrait produire ces effets, que je vous ai signalés plus haut, et autres semblables qu'il n'est pas nécessaire de vous mentionner en détail. Le démon est l'agent qui les produit, mais leur cause consiste en ce que cette connaissance étant expérimentale, produite d'une manière intime, et, en outre, accompagnée d'une certaine jouissance de la volonté, elle laisse dans l'âme l'impression d'un objet acquis et lui appartenant. Cependant, cette perfection vue et goûtée si vivement, n'est pas encore une propriété de l'âme, qui n'en a pas la forme; il lui reste, au contraire, encore beaucoup de son ancienne forme imparfaite, avec une tendance défectueuse vers elle-même et vers sa propre excellence. Voilà pourquoi plus les grâces et les biens spirituels sont grands, plus les vues sont fortes, surtout quand elles sont élevées, je veux dire tendant vers les choses grandes et au-dessus de l'ordinaire, plus on est en danger de détourner ces biens vers soi-même et de les employer pour soi. Cela se fait même parfois sans qu'on s'en aperçoive, par voie d'illusion; car cette tendance vers soi et vers sa propre excellence est la plus grande, la plus féconde et la plus dangereuse des sources de nos illusions.

Il y a encore d'autres causes, mais il suffit de vous parler de celle-là. Voilà pourquoi, mon très cher, marchez avec crainte dans la voie du divin amour : *Cum timore salutem vestram operamini;* mais que cette crainte et cette défiance de vous-même ne vous empêchent pas d'aller avec ferveur, avec un amour pur et fort qui surmonte toutes les difficultés, avec paix, avec douceur et suavité, et même avec une grande confiance que Notre-Seigneur vous accordera l'immense grâce de vous faire parvenir à la perfection de son divin amour et de sa vie dans votre âme. Que cette confiance et toutes ces autres dispositions demeurent et soient comme incrustées en vous, dans la plus profonde humiliation intérieure. Mais, prenez bien garde de ne pas faire de cette espèce de crainte et de défiance de vous-même une contention d'esprit; comme aussi que cela ne vous trouble et ne vous inquiète pas le moins du monde; que cette crainte

et cette défiance soient pleines d'amour et d'humiliation devant Dieu. C'était la disposition de saint Paul, quand il disait : *Nihil mihi conscius sum, sed non in hoc justificatus sum.* Voyez-vous comme ce vase d'élection se défie de lui-même et comme il craint! S'il n'avait point eu cette défiance et cette crainte, il ne serait peut-être pas devenu un vase d'élection; mais remarquez en même temps que ce grand héros de l'amour divin ne laissait pas de se livrer avec plénitude, avec force et avec le plus grand dévouement, au grand amour dont il était consumé. Si vous voulez avancer dans la vie intérieure, et cela en évitant les plus grands dangers, il faut que la divine grâce opère en vous deux mouvements destinés à devenir comme l'âme de votre âme, et qui se contrebalancent sans cesse : d'un côté, l'amour qui vous donne l'impulsion, qui vous met et vous maintient sous la puissance de Dieu, qui opère sans cesse la vie de Notre-Seigneur en votre âme, en vous faisant continuellement tendre vers lui, et agir par son unique impression et sous sa divine influence; de l'autre, cette crainte, cette défiance, cette humiliation continuelle devant Dieu; mais tout cela animé par ce même amour divin.

Si je vous ai dit que la perfection n'est pas encore la propriété de votre âme, j'ajouterai qu'elle n'y sera réellement établie que par les croix. Vous en avez le désir et la tendance, et ces désirs et cette tendance développeront de plus en plus ce germe; mais pour établir en vous la perfection, pour faire en sorte qu'elle devienne la forme et la propriété de votre âme, tellement que celle-ci soit transformée en Notre-Seigneur, il faut le secours de la croix, qui est comme un cachet par lequel Notre-Seigneur imprime dans nos âmes toutes les divines perfections auxquelles il nous veut rendre participants. Vous verrez plus tard, quand il aura plu à notre bon Maître de vous donner quelque petite part à sa croix, combien en ce moment vous êtes vide de cette perfection, et combien toutes vos œuvres, intérieures et extérieures, sont infectées de vos imperfections naturelles. Vous avez donc bien raison de désirer si ardemment les croix; c'est par là seulement que le règne et la vie de Jésus

peuvent s'établir en vous, à moins d'un privilège extraordinaire. Mais encore en cela, mon très cher, désirez avec humilité, en concevant votre bassesse et pauvreté devant lui et en demandant avec crainte et amour. Car autrement, si Notre-Seigneur ne vous soutient pas d'une manière spéciale, vous risquerez de vous décourager et, ce qui est presque immanquable, vous ferez plus ou moins de fautes dans les premières croix que vous aurez à souffrir. Voilà pourquoi fortifiez toujours votre âme de votre propre misère et faiblesse : je dis fortifiez, parce que ce sera alors véritablement que Notre-Seigneur sera votre force et votre soutien.

Pour ce qui est de la cessation des goûts sensibles, je ne pense pas que cela soit pour toujours. La maladie pourrait y être pour quelque chose, comme il arrive parfois, mais ce ne sera que pour un moment; ils ne cessent pas ordinairement d'une manière si subite. Du reste, il n'y a là-dedans ni bien ni mal, ou plutôt, il y a toujours du bien, en quelque manière que Notre-Seigneur nous conduise. N'importe la manière, pourvu que, dans le fond, on soit tout à lui, qu'on tende vers lui en toutes choses, et qu'on agisse le plus que l'on peut sous son unique influence.

Vous avez bien raison de ne pas vous gêner, mon très cher, et de me dire tout ce qui se passe en votre âme. Je vous assure que si j'apercevais en vous les plus grands défauts, ils ne me feraient pas perdre le moindre petit grain de l'affection de charité que Notre-Seigneur me donne pour vous, et ne m'inspireraient pas même la moindre idée désavantageuse, beaucoup moins encore le moindre mouvement d'humeur ou de mécontentement. Je compte bien que vous aurez encore des défauts, et que vous ferez encore grand nombre de fautes d'ici à quelques années; il faut que vous y comptiez aussi, et que cela ne vous cause pas le moindre mouvement de découragement, ni même la moindre inquiétude. Et si je ne vous avais jamais connu, je vous dirais la même chose, et je la dirai à tous ceux qui veulent se donner sérieusement à Notre-Seigneur. Vous êtes dans le moment du combat; il durera encore quelque temps avant que vous

acquériez un certain avancement et une certaine stabilité dans la vraie perfection. Ce serait une aussi grande sottise de vous en vouloir pour une imperfection et un défaut que j'apercevrais en vous, que ce serait une sottise à nous tous les deux de nous estimer pour les biens que Notre-Seigneur nous communique avec tant de miséricorde.

Je vous parle maintenant de ces choses, parce que le moment en est venu. Quand vous étiez tout petit enfant, il ne fallait vous donner que du lait, parce que le tout était de vous mettre en train, sans jamais vous décourager ni vous causer le moindre trouble ou embarras intérieur, ce qui aurait été dangereux. Maintenant, qu'il a plu à Notre-Seigneur de vous fortifier un peu, il était essentiel, pour la charité véritable, de vous instruire de tous ces défauts, afin que, peu à peu, vous conceviez ce que vous valez, que vous soyez plus humblement et plus amoureusement sous la sainte et entière dépendance de Notre-Seigneur. Si je m'étais tu sur tous ces dangers, cela n'eût pu provenir que d'une affection humaine ou de l'indifférence; or, mon très cher, je crois pouvoir dire avec vérité que je suis bien loin de tout cela.

Que votre cœur donc ne s'afflige ni ne se serre et que votre esprit ne conçoive pas le moindre trouble; mais unissez-vous à moi dans la charité de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, dans laquelle votre âme m'est beaucoup plus chère que vous ne pensez, et dans laquelle je suis votre tout pauvre frère et serviteur.

F. LIBERMANN.

Quand vous aurez quelque peine, écrivez-moi aussitôt, soit qu'elle vienne de ce que je vous ai dit dans cette lettre et dans la précédente, soit de quelque autre part. J'ai oublié sans doute de vous répondre à plusieurs points de votre lettre. Je laisse à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère le soin de vous donner les réponses dans votre intérieur : cela sera mieux fait que si cela venait par moi. Pour votre santé, évitez les deux extrémités, la négligence et le trop grand soin. M. Pinault saura

bien mieux que moi vous conseiller sur ce point, comme sur tous les autres.

Ce papier sur la vie intérieure est trop long et cependant pas tout à fait complet. Faites-le examiner et abrégez-le si on le juge à propos. Je ne tiens pas à ce qu'il soit comme je l'ai fait, mais qu'il soit utile (1).

à M. **Tisserant :**

X

Monsieur
Monsieur l'abbé Tisserant,
prêtre du clergé de Saint-Eustache,
au presbytère de Saint-Eustache, Paris.

VIVE JÉSUS ET MARIE!

Strasbourg, le 9 juillet 1841.

MON TRÈS CHER,

Vous avez dû être bien en peine de vous trouver dans une affaire aussi terrible que celle dont vous voilà heureusement sorti, par la grâce de Dieu, si toutefois vous en êtes quitte. Votre cœur a dû être dans de continuelles agitations. Tâchez, mon très cher, de calmer votre esprit et de reposer paisiblement votre cœur sur ceux de Jésus et de Marie. Cherchez votre consolation dans le saint amour dont le Cœur divin brûle pour vous et pour tous ceux qui lui appartiennent. Il faut espérer que Notre-Seigneur fera tout tourner à sa très grande gloire, et que la très sainte Vierge vous protégera, afin que la très sainte volonté de Dieu s'accomplisse en vous. Il ne faut pas vous regarder comme tout à fait hors d'affaire. Je suis persuadé que ces Messieurs ne vous tiendront pas quitte pour les scènes par où ils vous ont fait passer.

(1) Il s'agit ici du *Petit Traité de la Vie intérieure* dont il a été parlé plus haut.

Mais que votre cœur ne se trouble point, ces choses ne serviront qu'à vous purifier et à vous former. Il est bien facile de servir Dieu quand il n'y a qu'à jouir dans son service; mais ce n'est pas la voie qu'il nous propose et dont il nous a donné l'exemple. Ceux qui restent tranquilles toute leur vie, sans croix et sans contradiction, ne se sanctifient guère; ils restent plus ou moins remplis de vices et de défauts, et n'apprennent pas à aimer Dieu purement. Remerciez donc bien Notre-Seigneur et sa très sainte Mère, du fond de votre âme, de vous avoir fait passer par cette bourrasque et de vous en réserver encore la lie, ou même une bonne partie de son amertume.

Je présume bien qu'on fera des efforts pour vous faire sortir de la paroisse, et pour vous faire placer ailleurs, et là on sera peut-être d'avance prévenu contre vous, et peut-être même vous jouera-t-on encore d'autres tours. Mais que cela ne vous afflige et ne vous tourmente pas; laissez faire Notre-Seigneur. Ceux qui vous en veulent ne sauront que vous sanctifier par ces tribulations. Soyez prudent, paisible et réservé dans votre conduite. Ne vous effrayez de rien; mais aussi veillez doucement sur vous-même, pour qu'on ne trouve rien à reprendre dans votre conduite. A la moindre fausse démarche que vous feriez, on ferait de nouveau du scandale. Ne craignez ni les jugements ni les coups de langue : qui peut vous faire du mal si Notre-Seigneur est pour vous? Soyez fidèle à votre adorable Maître, il sera toujours pour vous. Les coups de langue ne blesseront pas votre âme, mais bien les âmes de ceux qui les donneront. Vous ne devez pas avoir de grands tourments de tout cela, vous qui, par la grâce et la volonté de Notre-Seigneur, dites sans cesse : *Non habemus hic manentem civitatem.* S'il plaît à Dieu de vous retirer de ce chaos, il vous aura été bien utile d'avoir goûté un peu des fruits amers que produit le monde.

En attendant, tenez-vous en repos sous la main de Dieu, mais soyez fidèle à Notre-Seigneur; n'abandonnez pas la vie intérieure, quoi qu'il puisse encore vous arriver. Ne vous inquiétez pas de l'opinion que les hommes ont de vous; l'important est que Notre-Seigneur n'en

ait pas une trop mauvaise; car, en dernier ressort, ce sera lui qui vous jugera, et non pas les hommes. Cependant, ne faites pas vos œuvres avec raideur, mais avec douceur et suavité en la présence de Notre-Seigneur. Prenez garde de juger vos juges; car, si vous les jugiez aussi à votre tour, vous perdriez par le fait toute votre cause devant le Juge souverain. Laissez-vous calomnier de tous côtés, et ne dites jamais de mal de personne, même si cela était nécessaire pour vous décharger de la calomnie. Ne cherchez pas trop à vous excuser; il est fort peu important que les hommes connaissent le tort qu'on a contre vous. Seulement, si on vous parle, dites la vérité, mais sans charger les autres. Dans votre conduite à leur égard, douceur, paix, réserve. Aimez-les intérieurement, priez souvent pour eux, ne les soupçonnez pas d'agir contre vous, ni de parler de vous; laissez-les faire et dire ce qu'ils voudront, sans que jamais votre esprit s'en occupe et y fasse attention; cela ne servirait qu'à entretenir le trouble dans votre esprit et l'agitation dans votre cœur. Vous savez que lorsque Seméï jetait des pierres et de la poussière au roi David dans sa fuite et qu'il le maudissait, ce saint roi dit à Abisaï qui voulait le venger : « Laissez-le faire, peut-être que Dieu lui a dit de maudire David. » Dites-en autant; c'est Notre-Seigneur qui leur permet de faire ainsi pour votre sanctification. Réjouissez-vous et, à chaque chose que vous apprenez dans ce genre, rendez des actions de grâces à ce très aimable Seigneur de sa grande bonté pour vous. Quoique vous deviez être plein de charité pour ces Messieurs, il ne faudrait pas cependant les fréquenter ni les accoster que très rarement, lorsque cela sera nécessaire. Dans les rapports nécessaires, ne soyez pas trop libre, mais soyez modeste et réservé. Sur toutes choses, ayez la paix et la charité de Dieu dans votre âme, et ne jugez personne.

Je ne viendrai pas à Paris pendant ces vacances. Si j'y étais venu, je n'aurais pas manqué d'accepter votre offre. Ne soyez pas fâché contre M. Carron; je suis persuadé qu'il a dit cela sans y attacher d'importance; c'est son habitude de dire toutes ces choses, mais je ne pense

pas qu'il y ait du fiel dans ses paroles. Du reste, il n'est pas étonnant qu'il prenne les choses sur ce pied, environné qu'il est de personnes qui voient tous la chose de cette manière et n'ayant pas d'autre moyen d'être instruit du fait.

Encore une fois, mon très cher, laissez les hommes dire et penser ce qu'ils voudront, ce n'est que de la chair : *Quod natum est ex carne, caro est;* cela n'ajoutera ni ne retranchera un seul des cheveux de votre tête. L'important et le très important est que vous soyez trouvé pur et saint, au grand jour où tous vos juges seront jugés avec vous. La grande leçon qu'il vous faut tirer de cette épreuve, outre le bien que cela doit apporter à votre âme, c'est qu'il est bien mauvais et bien détestable pour un homme de se laisser aller à son amour-propre en jugeant son frère, et qu'on ne doit jamais croire à ces jugements, parce que les hommes se laissent généralement tromper par leurs préventions et leurs passions.

Adieu, très cher; je vous écris à la hâte, parce que je suis bien pressé. Il faut préparer les traités pour être ordonné diacre, probablement le 10 du mois d'août, si telle est la sainte volonté de Dieu.

Je connais bien M. Fayon (non M. Faillon); il était brave séminariste; je suis bien aise d'apprendre qu'il s'est bien conservé et qu'il est encore bon prêtre. Dites-lui bien des choses de ma part et recommandez-moi à ses prières. L'autre prêtre est, je pense, M. Crétel qui était autrefois à cette paroisse.

Vivent Jésus et Marie, dans l'amour desquels je suis tout vôtre.

F. LIBERMANN, *sous-diacre.*

Strasbourg, le 9 juillet 1841.

Nous ne savons rien des incidents dont parle cette lettre; nos archives possèdent pourtant une note qui les expliquera en partie. Nous la citons, bien qu'elle ne soit pas signée et que nous ne puissions en apprécier la valeur.

Le P. Tisserant, vicaire à Saint-Eustache : pour sa bienvenue, les autres vicaires dirent à M. Tisserant :

« Mon cher, vous ne pouviez pas mieux tomber; 21 prêtres, pas de confessions, pas de prônes! c'est une véritable sinécure! » A ces propos, le P. Tisserant, dévoré par le zèle et la charité pour les âmes, se sentait tout bouleversé intérieurement. « J'avais besoin, dit-il, de me rappeler tous les raisonnements que l'on m'avait fait au Séminaire, pour ne pas perdre la foi. Ces prêtres me donnaient des raisons très captieuses... » Il passait habituellement un temps considérable à l'église, se tenant à la disposition de quelque pauvre âme, qu'il guettait du cœur et des yeux.

Quand personne ne venait au confessionnal, il visitait les pauvres, montait aux galetas. Les pauvres, voyant en M. Tisserant un homme si différent des autres, se dirent : « Celui-ci nous aime donc; c'est donc par charité qu'il dépense son temps. » Bientôt son confessionnal fut assailli de pauvres.

Un jour, dans ses visites, il trouva un homme dans un état affreux, presque idiot, véritable squelette, couché dans la pourriture de ses excréments. Cet homme avait été relégué au grenier par ses fils qui tenaient un magasin; ils voulaient s'en défaire, parce qu'il était incapable de travailler. M. Tisserant, sans s'arrêter trop longtemps, descend les cinq étages, va chercher un commissionnaire, fait porter un matelas, suit par derrière, muni d'autres objets, lave le pauvre moribond et l'embrasse, le console, lui porte les saints sacrements, fait pardonner aux fils coupables, qui ensuite le descendent dans ses appartements.

On s'étonnera peut-être du chiffre de 21 prêtres pour une seule paroisse; la *Notice descriptive et historique sur l'église et la paroisse Saint-Eustache,* publié en 1855, en compte *12 et quelques autres,* à une époque où la paroisse avait été fortement diminuée.

à Mme **Fougas :**

Cette lettre est donnée plus haut, p. 105.

à M. **Clair :**

X

Strasbourg, 1er août 1841.

Sommaire : Moyens pour bien passer les vacances : présence de Dieu, douceur, humilité, fréquentation des saints prêtres et des bons séminaristes, mépris du monde, paix et confiance en Jésus et Marie.

Il s'efforce de lui inspirer une grande haine pour le monde et de l'amour pour la retraite, la vie intérieure et recueillie.

à M. **Cahier :**

XVI

Monsieur,
Monsieur Cahier, prêtre, Granville.

J. M. J.

Strasbourg, fête de saint Laurent.

TRÈS CHER PÈRE ET AMI,

Que Jésus vive dans votre âme par sa sainte croix! Que ses desseins de miséricorde sur ceux qu'il aime de prédilection sont admirables, et quel est l'homme capable de les sonder! Tantôt il lui plaît de se servir d'un pauvre homme, qu'il enrichit alors de ses dons pour le salut d'un grand nombre; tantôt, au contraire, il nous laisse pauvres et misérables comme nous sommes, dans notre néant et notre inutilité. Il nous donne même, dans cet état d'inutilité, de grandes grâces, et nous comble de faveurs : il nous donne des désirs ardents de faire quelques petites choses pour la gloire de son saint Nom, et en même temps il nous tient enchaînés par notre propre faiblesse et notre incapacité. Pauvres fourmis que nous sommes! nous voulons nous élancer, nous débarrasser de nos liens, et nos efforts sont vains et inutiles; une puissance plus grande que la nôtre nous tient et

nous garrotte de telle sorte que nous ne sommes pas capables de la moindre des choses.

Aussi, il me semble que c'est une grande misère, une grande vanité et une grande affliction d'esprit que de faire tous ces efforts, de nous lamenter, de nous affliger, de nous tourmenter de notre nullité. Voudrions-nous forcer notre Maître à recevoir nos services, tandis qu'il n'en veut pas? Et que pouvons-nous sans lui? Une chose remarquable, et à laquelle il me semble qu'il faut bien faire attention pour ne pas se laisser entraîner dans l'illusion de l'amour-propre, c'est que bien souvent il plaît à notre adorable Maître de communiquer à ses misérables serviteurs, qu'il veut tenir dans l'oubli, le mépris et le néant, des grâces et des dons qui semblent les rendre aptes à faire quelque chose pour sa gloire et pour le salut des âmes. Qu'arrive-t-il alors? Ils se croient envoyés et se mettent en avant; ils se donnent du mouvement et ne produisent que du vent, s'attirent des afflictions et des humiliations intérieures, quelquefois même extérieures; et c'est là le seul avantage qu'ils en tirent, par la miséricorde et pour la gloire de leur adorable Maître.

Voilà votre état et le mien. Ne vous en attristez pas, mais, au contraire, réjouissez-vous-en de toute la plénitude de votre âme. Car, si notre Maître se plaît à nous tenir ainsi dans la pauvreté, la faiblesse et le néant, s'il y trouve sa satisfaction et son bon plaisir, nous qui sommes de si misérables serviteurs, ne devons-nous pas nous réjouir de voir que notre souverain et bien-aimé Seigneur fait en nous son bon plaisir à nos dépens? Nous aurions beau vouloir user des grâces et des dons de Dieu, fussent-ils aussi grands et aussi éminents que ceux des saints, nous n'en viendrions jamais à bout. Cela nous montre notre faiblesse et notre extrême incapacité. Nous ne sommes pas même capables d'user de ce que Notre-Seigneur met en notre pouvoir et en notre possession; il faut que lui-même nous lance, nous pousse, nous conduise dans chacun de nos pas et dans chacune de nos actions.

Tenons-nous donc entre ses mains comme des vases

vides; s'il daigne nous faire servir à l'utilité de sa maison, il saura bien le réaliser, en temps et lieu, quand cela lui plaira. S'il ne juge pas à propos de nous rendre utiles, espérons que, comme tant de vases inutiles qui se trouvent dans les palais des princes et des rois, et ne servent que d'ornement, il nous conservera pour faire voir le bon ordre et la richesse de son palais céleste, et pour manifester sa gloire et sa grandeur dans ce qu'il y a de plus petit dans la sainte maison de son Eglise. Nous pouvons bien espérer qu'il nous fera cette miséricorde. Si nous considérons ce qu'il a fait dans l'ordre de la nature, où il a orné et enrichi d'une manière admirable les plus petits et les plus vils insectes que l'œil de l'homme peut à peine apercevoir, comment concevoir ce qu'il fera pour ses élus, eux pour lesquels il s'est livré aux souffrances et à la mort?

Si vous avez de la peine et de la tristesse de vous voir inutile et incapable de tout bien, prosternez-vous devant Jésus, et ne craignez pas d'avoir dans le cœur une plaie faite par une main si chère, qui se plaît à la renouveler sans cesse. Puisque Jésus met sa complaisance dans votre affliction, dans votre humiliation, mettez-y, de votre côté, tout votre bonheur, et embrassez-la avec tout l'amour de votre âme. Lorsque vous sentez un serrement de cœur, ou une espèce d'angoisse, ou un autre sentiment fâcheux de ce genre, donnez alors votre âme à Jésus, et oubliez-vous vous-même, car c'est une tentation. La peine, la douleur, la tristesse et l'humiliation intérieures sont excellentes lorsqu'elles nous plongent plus ou moins dans le sein de Jésus et dans son divin amour, lorsqu'elles dilatent nos âmes; mais elles sont mauvaises, lorsqu'elles tendent à nous fixer en nous-mêmes et à resserrer nos cœurs. J'espère que la bonté de notre adorable Seigneur et son amour extrême pour votre âme éloigneront de vous cette tentation.

Il faut maintenant vous dire quelques mots sur mon compte. Je suis diacre depuis ce matin. Ces bons Messieurs m'ont engagé dans leur sainte œuvre des nègres. Je dois demeurer en France pour y recevoir ceux qui se présenteront et les former à l'esprit de cette œuvre.

Quand j'étais à Rome, j'aurais vivement désiré y rester et me retirer dans quelque solitude en Italie, parce que je sens que je ne ferai jamais rien qui vaille; j'avais et j'ai encore un grand désir de cette vie retirée. Mais j'ai craint de manquer à Dieu et d'être cause de la perte de plusieurs; voilà pourquoi je me suis abandonné à la Providence divine, pour avancer même au sacerdoce. Nous verrons maintenant ce que Notre-Seigneur décidera, en temps et lieu.

Ma santé va beaucoup mieux; voilà plus de trois ans et demi que je n'ai pas eu d'attaque, et les petits mouvements diminuent; cependant, je ne suis pas guéri. Je n'ai pas encore la parole libre, et par conséquent je ne pourrais me hasarder à prêcher. Je vais demeurer dans un lieu retiré, à Strasbourg même. Une autre fois je vous expliquerai davantage l'état des choses.

A Dieu, mon très cher Père et ami, vivez dans le Seigneur, et que le Seigneur vive en vous comme Marie a vécu en Jésus, et Jésus en elle, afin que leur saint amour triomphe et règne toujours dans votre âme.

Tout vôtre en ce saint amour.

F. LIBERMANN, *diacre.*

(Mon adresse) : chez mon frère, médecin, rue de l'Ail, n° 15, Strasbourg.

P. S. — Quoique très pressé, j'ajouterai encore ce petit mot, puisqu'il me reste une place vide. Je suis diacre, vous ai-je dit, sans rien ajouter. Qui peut dire quelque chose sur cette grande grâce? Je ne saurais jamais vous exprimer ce que le bon Dieu a fait en moi; mais je saurai vous déclarer que j'en suis extrêmement indigne. Je vous en supplie pour l'amour de Dieu, offrez pour moi le saint sacrifice, afin que ce grand don de Dieu ne reste pas stérile dans mon âme, et qu'il y soit pour le salut de plusieurs. Il ne s'agit plus d'être inutile, comme je vous l'ai dit au début de cette lettre commencée avant que j'eusse reçu cet ordre si grand et si sacré. Maintenant, mon désir de faire quelque chose pour la gloire de Dieu

est immense; et, si je devais rester aussi stérile qu'auparavant, j'en serais affligé. Vous, au moins, vous avez fait quelque chose, et moi, je serais obligé d'enfouir le talent dès que je l'aurais reçu! Priez donc pour moi, car je crains beaucoup, malgré la miséricorde de Dieu. Du reste, si telle était la sainte volonté de Notre-Seigneur, il faudrait bien passer par là et rester dans cette inutilité avec amour. Mais je dirais volontiers comme il a dit à son Père : *Transeat a me calix iste...* Qu'il veuille seulement me laisser travailler quelque peu. Cependant, en dernière analyse : *Fiat voluntas Domini.*

à M. **Drach** :

I

J. M. J.

11 août 1841.

MONSIEUR ET RESPECTABLE AMI,

Je suis bien aise de vous envoyer cette lettre, qui vous fera bien du plaisir, par M. l'abbé Dietrich, professeur dans le Séminaire de Strasbourg; c'est un homme de beaucoup de talent; il désire faire votre connaissance, ayant souvent entendu parler de vous. Il m'a traité avec beaucoup de bonté.

Je n'ai, dans ce moment, que de bonnes nouvelles à vous annoncer. Le bon Dieu m'a comblé de grâces et de faveurs au delà, infiniment au delà de ce que je mérite. Je viens d'être ordonné diacre, hier, jour de saint Laurent. *Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi?* Que j'étais pauvre, faible et misérable quand j'ai quitté Rome, quand j'ai passé la mer pour venir ici! Maintenant Notre-Seigneur m'a enrichi de ses dons et de ses grâces.

Minor sum cunctis miserationibus tuis (1). Je n'aurais

(1) Dans la copie que nous a transmise de cette lettre M. Drach, ces mots sont en hébreu, « tirés de la prière de Jacob allant à la

jamais cru que les choses viendraient jusqu'à ce point; et je vous assure que j'avais encore peine à le croire la veille de mon ordination. Je commence enfin à le croire, parce que je sens trop vivement la grâce qui m'a été accordée. Je n'ai jamais su ce que c'était que le diaconat. Il faut recevoir ce caractère sacré pour en concevoir quelque chose. Maintenant, ce n'est pas le tout d'avoir reçu et de posséder ce riche trésor, il s'agit de le faire fructifier, et non de l'enfouir comme le mauvais serviteur. Vous savez, mieux que tout autre, combien peu je suis capable de faire quoi que ce soit de bien pour la gloire de Dieu. Veuillez prier Notre-Seigneur d'achever ce qu'il a admirablement commencé, et de faire produire ce qu'il a semé.

Je vous assure que je suis prêt à tout faire et à tout sacrifier pour l'amour de notre adorable Maître. Je sais qu'il ne faut plus se reposer ni se retirer, mais travailler au salut des âmes et glorifier Jésus-Christ autant qu'il est en moi. Je crains que, malgré tant de bienfaits, je ne reste un vase inutile dans l'Eglise de Dieu : vase orné de perles et de pierres précieuses, mais qui finirait par être brisé et jeté au fumier, après qu'on en aurait retiré tout ce qu'on y avait mis de précieux, car rien ne doit être inutile dans la maison de notre grand Roi. J'espère cependant en la miséricorde de Notre-Seigneur, et je mets ma plus grande confiance en la très Sainte Vierge qui me soutiendra, me fortifiera et m'obtiendra la grâce de porter des fruits pour la gloire de son Fils...

Les affaires de la Mission vont comme je l'avais annoncé dans ma lettre à Son Eminence, que vous avez sans doute eu la bonté de lui remettre. Dans quelques semaines, quatre jeunes prêtres viendront me joindre pour passer cette année dans le Noviciat et un autre est déjà en Mission depuis Pâques.

Veuillez bien aussi avoir la bonté de présenter mes hommages très respectueux à Son Eminence le Cardinal Fransoni et Son Excellence Mgr Cadolini. Dites-leur, je

rencontre d'Esaü et signifient : *Minor sum omnibus beneficiis, gratiis et veritate* ». M. Drach.

vous prie, que je suis bien résolu de travailler désormais de tout mon pouvoir et de ne pas rester oisif, comme je le faisais pendant cette année que j'ai passée à Rome. Je les prie aussi très humblement de vouloir bien continuer leur faveur et leurs bontés à la pauvre petite Société naissante qui désire se dévouer à la gloire de Dieu dans les Missions. Maintenant tout semble tranquille et se dispose favorablement; cela ne durera sûrement pas et quelques petites croix viendront bientôt.

Mon frère et toute sa famille se portent bien; il m'a chargé de ses compliments pour vous. Il vous a envoyé deux journaux, m'a-t-il dit, et il vous prie de me faire savoir, dans votre prochaine lettre, si vous les avez reçus. Il a espéré que vous viendriez nous voir déjà cette année-ci; je ne sais sur quoi il s'est fondé; je lui ai bien dit d'avance que cela n'arrivera pas. — (1) s'est marié en Amérique, je ne sais avec quelle personne, ni comment; c'est avec une française née à La Ferté, ce qui me fait craindre que ce ne soit une aventurière. Il ne nous a pas prévenus de son mariage et ne nous a pas même écrit depuis. Je ne sais ce que cela signifie.

J'ai oublié de vous annoncer, dans ma dernière lettre, que le pauvre Lehmann est retourné en Italie. Il a demandé à Mgr de Strasbourg ses dimissoires, mais on les lui a refusés et on lui a répondu qu'il ne les aura jamais. Je vous ai déjà dit, il me semble, qu'il est venu en France, étant minoré; il m'a montré à Marseille ses lettres d'ordination et m'a dit que ce fut à la recommandation de l'ambassadeur de France à Naples qu'il a été ordonné. Cela paraît fort suspect. Il est fort à craindre qu'il n'ait présenté à Naples de fausses lettres dimissoriales de Mgr de Strasbourg. Je ne me souviens plus si c'est à Naples même qu'il a été ordonné ou dans un diocèse voisin. Maintenant il est allé à Pouzzoles pour se faire ordonner par l'évêque de ce lieu. Je ne sais si le nom de cette ville est bien écrit, mais c'est là ce que j'ai pu

(1) Lisez *Rabbi Nathanael*, un de ses frères, baptisé à Paris, et que j'appelais ainsi de son ancien nom juif. Il est cordonnier, faisant de bonnes affaires en Amérique (M. Drach).

déchiffrer dans sa lettre. Je regarde comme probable qu'il cherchera à obtenir l'ordination par le moyen d'un faux.

En voilà bien assez pour cette fois-ci; je crains de vous avoir ennuyé par une longue lettre mal écrite, soit moralement, soit matériellement. Je pense que vous ne vous formaliserez pas pour cela et que vous imiterez l'exemple de Dieu lui-même *qui intuetur cor.* Vous êtes sans doute convaincu que je suis et je serai toujours, avec un profond respect et un sincère attachement, votre très humble, très affectionné et très obéissant serviteur.

F. LIBERMANN, *diacre.*

à son frère et à sa belle-sœur :

XXVIII

Monsieur,
Monsieur Libermann, médecin,
rue de l'Ail, n° 15, Strasbourg,

très pressée.

MISERICORDIAS DOMINI IN ÆTERNUM CANTABO.

Amiens, le 18 septembre 1841.

TRÈS CHERS FRÈRE ET SŒUR,

J'ai à vous annoncer la grande miséricorde et l'ineffable bonté de Notre-Seigneur Jésus-Christ envers un indigne serviteur, qui ne mérite pas seulement de prononcer son saint nom. Je viens d'être ordonné prêtre ce matin. Dieu sait ce que j'ai reçu dans ce grand jour! Et Dieu seul le sait! car ni homme ni ange ne peut le concevoir. Priez-le tous que ce soit pour sa très grande gloire, pour le salut et la sanctification des âmes et pour l'édification de l'Eglise, que je sois parvenu au sacer-

doce. Priez Notre-Seigneur qu'il me sacrifie à sa gloire; car c'est à quoi il faut me dévouer désormais.

Je dirai ma première messe mardi prochain, à sept heures; unissez-vous d'intention à moi : je vous offrirai tous à la Sainte Trinité avec l'adorable sacrifice.

Samedi, à sept heures, j'offrirai le saint sacrifice à Notre-Dame des Victoires, à Paris, à l'autel de l'Archiconfrérie. Unissez-vous d'intention avec moi : vous y aurez tous votre souvenir. Pensons aussi à nos parents infidèles et chrétiens faibles.

Dimanche, ce sera pour vous seulement. Je ne pourrais vous indiquer l'heure précise; ce sera de sept à huit heures et dans une chapelle de dévotion à la Sainte Vierge. Je prie Marie de prévenir M. et Mme Halé de tout ce que je vous dis dans cette lettre et de leur demander quel jour ils voudraient que je dise la sainte messe à leur intention. Dans une semaine ou deux, je leur écrirai aussi.

Monseigneur m'a reçu avec beaucoup de bonté et d'amabilité. J'ai dîné chez lui aujourd'hui; il nous favorisera en tout ce qu'il pourra.

Je viens de voir notre maison; elle est très belle; elle suffirait pour quatorze ou quinze personnes. Déjà un Frère (1) y demeure pour garder les meubles; nous y aurons une petite chapelle; de bonnes religieuses nous ont donné une belle statue de la Sainte Vierge en bois, dorée et peinte de couleurs naturelles, comme aussi des chandeliers; elles travaillent aussi aux ornements pour dire la messe, dont une partie est déjà faite. De plus, elles nous ont procuré tout le mobilier, tout cela partie gratis par charité et partie acheté à nos frais. En un mot, le bon Dieu nous favorise jusqu'à présent au delà de toute espérance pour tout ce qui touche notre établissement temporel. On fournit beaucoup au delà de tous les frais que nous aurons pour cette année. Bon gré, mal gré, il faut mettre toute ma confiance en sa bonté.

(1) Ce Frère n'était pas membre de la Congrégation : le Vénérable Père estimait que le nom de *Frère* convenait mieux que celui de *serviteur* dans une Communauté.

J'oubliais de vous dire que nous aurons un bout de terre pour en faire un jardin potager et un petit bosquet où nous avons le droit de nous promener. L'air est sain et bon. En voilà assez pour le moment; je suis pressé de terminer. A Dieu! Aimez Notre-Seigneur et sa très sainte Mère de toute votre âme. Tout à vous en leur saint amour.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

Mon adresse est à *La Neuville, près d'Amiens.* C'est à vingt minutes d'Amiens, bien solitaire dans un hameau.

Je prie Pauline, Caroline et Marie de patienter encore; je ne pourrai leur écrire en ce moment; ce sera pour une autre fois, ou plutôt j'attendrai leurs lettres, comme c'était convenu entre nous : cela leur sera plus utile. Leur dire un petit mot ajouté à une lettre écrite à leur papa ne signifiera pas grand'chose; ce ne serait que la marque de mon souvenir, et j'espère bien que je n'ai pas besoin de leur en donner des marques, et surtout des marques qui ne consistent que dans un mot. D'ailleurs je ne veux pas, de mon côté, me contenter d'avoir un petit mot semblable de leur part; je veux avoir des lettres et me rendre utile à leurs âmes, car elles me sont extrêmement chères, comme elles doivent le savoir. Ainsi jamais de compliments, ni de souvenirs, mais des lettres. Qu'elles ne craignent pas de me déranger ni de m'ennuyer, mais qu'elles écrivent quand leur cœur le leur dira. Surtout avec Marie et Caroline, la chose est réglée de vive voix; elles me l'ont promis. Je n'ai pas eu occasion d'en parler à Pauline; eh bien! je le fais maintenant et la prie de me le promettre aussi. Pour François et Elisa, ils sont trop jeunes, ainsi que Henri, pour écrire une lettre à eux seuls; je les prie de m'écrire dans les lettres de leur papa. Je ne les oublierai pas; qu'ils ne craignent pas, je les aimerai toujours. Je promets à Elisa de prier pour elle et d'offrir une fois le saint sacrifice à son intention pour lui obtenir la grâce de vaincre ses défauts et d'apprendre à bien aimer le bon Dieu. Pour Léon, s'il est bien sage, je lui apporterai de belles choses quand je reviendrai; mais il faut qu'il

soit docile à son papa, sa maman, et qu'il obéisse aussi à sa petite marraine et à Caroline.

A Dieu. Que la paix de Notre-Seigneur soit avec vous tous.

à M. **Clair** :

XI

Amiens, le 18 septembre 1841.

VIVE DANS NOTRE CŒUR
LE SAINT AMOUR DU CŒUR DE MARIE.

TRÈS CHER FRÈRE,

Vous serez sans doute un peu surpris de recevoir de moi une lettre datée d'Amiens.

C'est là où il plaît à Notre-Seigneur de nous fixer; nous avons déjà loué une maison bien solitaire où nous vivrons en paix s'il plaît à notre adorable Maître, qui nous fera la faveur de venir demeurer avec nous dans son très saint sacrement.

Monseigneur votre oncle nous a très bien reçus. Il m'a ordonné prêtre aujourd'hui. Des grâces immenses et innombrables sont tombées sur moi aujourd'hui et j'en suis comme submergé : Dieu veuille que je reste comme noyé dans sa grâce et dans son divin amour.

Je vous écris en ce moment pour vous faire une proposition que je vous prie d'examiner devant Dieu, si toutefois cela en vaut la peine.

Notre petite œuvre est, jusqu'à présent, très favorisée de Dieu et se met sur un excellent pied, non pas précisément d'une manière brillante et à faire du bruit, ni à n'avoir rien à souffrir, mais nous sommes en tel état que nous pouvons avoir déjà quatre à cinq sujets à envoyer à la fin de l'année, s'il plaît à Dieu de nous bénir; il nous en donnera d'autres. Monseigneur nous traite de la manière la plus favorable.

Maintenant, voici la proposition que je m'en vais vous

faire dans toute la simplicité de mon cœur et en la présence de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère. Tôt ou tard je serai obligé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'aider dans cette œuvre sainte et si importante, car si je venais à mourir dans quelques années, cela produirait un très grand mal. Je vous proposerai donc de vous joindre à moi, non pour aller aux Iles, mais pour rester en France et pour avoir soin du noviciat avec moi. Vous passerez quelques années dans le repos et vous apprendrez l'esprit de notre œuvre; je ne vois pas grand obstacle à cela; vous êtes indécis sur le choix d'un état : c'est la seule raison qui m'a engagé à vous en parler, espérant que je n'entraverai par là la divine volonté sur vous. Je pense que Mgr d'Amiens ne s'y opposera pas. Quand vous aurez donné une réponse affirmative, nous lui en parlerons; vos parents n'opposeront pas grand obstacle, vous croyant avec votre oncle. Nous aurons assez pour vivre.

Je ne prévois pas d'autres difficultés; s'il y en avait, vous n'avez qu'à m'en parler. Voyez maintenant en la présence de Notre-Seigneur ce que vous avez à faire et n'agissez que selon son bon plaisir. Si vous me dites non, ou plutôt si Notre-Seigneur dit non, mon sacrifice est fait d'avance.

M. de Brandt m'a dit que je ferais bien de vous écrire de suite. Son avis est pour, et il me dit en avoir déjà eu en partie la pensée.

A Dieu! que l'amour de Jésus et de Marie remplisse votre âme et vous fasse agir en tout selon le bon plaisir du divin Maître.

Tout vôtre en ce divin amour.

F. LIBERMANN, *prêtre.*

à M. **Gamon :**

V

19 septembre.

Un passage de cette lettre est cité T. Ier, p. 71.

TABLE DES MATIÈRES

SUPPLÉMENT AM TOME PREMIER

SÉJOUR DU VÉNÉRABLE LIBERMANN A ROME.

Suite du Mémoire du P. Tisserant :

Mémoire à la Propagande 1
La Rédaction de la Règle 6
Projet d'union au Saint-Esprit 10
La Réponse de la Propagande 13
Déconvenues 16
Intervention de Mgr Collier 19
Incertitudes de M. Libermann 27
A Lorette 31
Vocation du P. Laval 33

Documents :

Les biens du P. Laval 42
L'Audience Pontificale 55
La retraite de M. de la Brunière 57
Mémoire de M. Le Vavasseur sur l'Œuvre des Noirs 63
Mémoire à Mgr Cadolini 68
Lettre de M. Carron, fin avril 1840 80
Pèlerinage à Notre-Dame de Chartres 213
Pèlerinage de Lorette 226
M. Libermann tertiaire de Saint-François 228
Le Commentaire sur l'Évangile de saint-Jean 229

Témoignages divers :

de M. Pinault 91
du P. Lannurien 93
de Mgr Le Joubioux 97
de l'abbé Bernier 98
de l'abbé Damourette 100
du T. R. P. Schwindenhammer 101, 230
de Mgr Ozanam 219
du P. Duret 219
du F. Jean Parchet 220
du F. Thomas Mabit . . . . . —
de M. Lehmann 222
du P. Marcellin Collin 223
du P. Ducournau . . . . . —
de l'abbé Drach 224
de M. de Brandt . . . . . —
du P. Delaplace 228

Correspondance du Vénérable Père :

avec son frère. 44
— M. Le Vavasseur. 82
— M. Patriarca et Mme Fougas 103
— M. Bureau. 109
— M. Luquet. 120
— X. 128
— M. Mangot 131
— M. Cahier 136
— M. de Farcy. 140
— M. Carron. 143
— Dom Salier 150
— M. Dupont 157
— X. 181
— M. Clair. 188

RÈGLE PROVISOIRE :

Première partie : De la Congrégation des Missionnaires du S.-Cœur de Marie, de sa fin et des moyens de l'atteindre.

Chap. 1er : De la Congrégation du T.-S. Cœur de Marie. 235
— 2 : A qui est consacrée cette Congrégation; quels en sont les patrons? 237
— 3 : Quelle est la destination de la Congrégation. 240
— 4 : Ce qui doit faire l'occupation spéciale et continuelle des Missionnaires auprès des âmes, pour qu'ils atteignent la fin pour laquelle Notre-Seigneur les envoie 241
— 5 : Premier moyen à employer pour sauver les âmes : des Missions. 243
— 6 : Deuxième moyen à employer pour sauver les âmes : divers genres de ministère. . . . 247
— 7 : Troisième moyen de sauver les âmes : ministère auprès des prêtres 250
— 8 : Quatrième moyen que peut employer la Congrégation pour sauver les âmes : le clergé indigène 253
— 9 : Quelques règles de conduite à tenir envers ceux que nous devons évangéliser . . . 255

Deuxième partie : De la constitution ou de l'état spirituel de la Congrégation des Missionnaires du Saint-Cœur de Marie — de l'esprit avec lequel elle doit vivre et exercer ses saintes fonctions.

Chap. 1er : De la constitution ou de l'état spirituel de la Congrégation en général. 259
— 2 : De la pauvreté. 260
— 3 : De la chasteté 265
— 4 : De l'obéissance. 269
— 5 : De la vie de Communauté en général. . . 272
— 6 : Règles à observer dans la communauté. . 276
— 7 : Règles pour la conduite des uns envers les autres 280
— 8 : Du zèle apostolique. 284
— 9 : De quelques vertus principales. 290
— 10 : De la prédication. 300

Chap. 11 : De la confession et des autres fonctions sacrées. 306

Troisième partie : Du Gouvernement de la Congrégation.

Chap. 1er : Du Gouvernement en général 311
— 2 : De la supériorité et comment il faut en user. 316
— 3 : Des qualités et des vertus requises pour être supérieur. 320
— 4 : Des supérieurs de communautés. 323
— 5 : Du supérieur provincial 325
— 6 : Du Supérieur général de toute la Congrégation 330
— 7 : Des officiers subalternes, assistants, économes, sacristains. 335
— 8 : Des conseils 338
— 9 : Des communications par lettres. 341
— 10 : Des rapports avec les supérieurs ecclésiastiques 342

Quatrième partie : Règles pour le noviciat et pour l'envoi des missionnaires.

Chap. 1er : Du noviciat; de la fin pour laquelle il est établi 345
— 2 : Des qualités et des dispositions de ceux qu'on reçoit dans la Congrégation . . . 346
— 3 : Dispositions que doivent avoir les novices. 347
— 4 : Principales occupations des novices pour les former à l'esprit de la Congrégation et aux saintes fonctions de leur état 349
— 5 : Des exercices du noviciat. 351
— 6 : Quelques règles pour le bon ordre de la maison et pour le bien spirituel des novices. 355
— 7 : Quelques règles pour la fin du noviciat et pour la réception des novices comme membres de la Congrégation. 357
— 8 : De l'envoi des missionnaires 363
— 9 : Des biens temporels du Noviciat. 364

Séjour du Vénérable Libermann a Strasbourg.

Suite du Mémoire du P. Tisserant.

Perplexités de M. Tisserant. 367
Arrangements avec Mgr Collier 369
Départ de M. Laval. 371
M. Libermann et Mgr Raess 374
M. Tisserant à Notre-Dame-des-Victoires. 377
Ordination de M. Libermann. 381

Documents.

Négociations avec Mgr Collier. 384
Témoignages divers :
du P. X. Libermann. 400
de Théodora Libermann (Sœur Marie-Thérèse). . . . 405

de M. Muhe 405
de M. Risch 405
du P. Kœberlé 405, 413
du P. Duby 407
de l'abbé Kraemer 407
du P. Bangratz 408
du P. Burg 411
de Marie Libermann 414
du P. Hubert 414
de l'abbé Bourquart 414
de l'abbé Lux 415
de M. Drach 421
de M. Cacheleux 425
de Clémence (Sœur Jeanne de la Croix) 426

Correspondance 443

TABLE DES LETTRES

Nous indiquons la page où chaque lettre paraît dans ces Notes et Documents, *et celle où elle est éditée dans les* Lettres spirituelles *ou les* Lettres aux membres de la Congrégation.

1836	17	septembre,	à Pauline Libermann.	Issy	V	
1839		octobre,	à M. Clair.	Rennes	197	II, 111
—		décembre	à M. Mangot.	Lyon	131	
1840	13	janvier	au Dr Libermann... .	Rome	44	II, 421
—		—	à M. Clair.	—	200	II, 427
—	2	mars	à M. Bureau.	—	110	II, 429
—	4	—	à M. Clair.	—	202	II, 435
—		—	Mémoire à Mgr Cadolini	—	68	
—		avril	au Dr Libermann. . .	—	47	
—	1er	mai	à M. Bureau.	—	114	II, 440
—	7	—	à M. Luquet.	—	122	
—	12	juin	à M. Le Vavasseur. .	—	82	IV, 13
—	19	—	à X.	—	128	II, 424
—	5	juillet	à M. Gaudaire. . . .	—	T. I, 566	
—	6	—	à M. Mangot.	—	133	II, 451
—	6	—	à M. Cahier	—	136	II, 446
—	6	—	à M. de Farcy. . . .	—	140	
—	9	—	à Dom Salier.	—	150	II, 455
—	12	—	à M. Le Vavasseur. .	—	85	IV, 17
—	16	—	au Dr Libermann. . .	—	51	
—	25	—	à M. Clair.	—	206	II, 462
—	4	août	à M. Luquet.	—	123	II, 467
—	17	—	à M. Dupont.	—	168	II, 472
—	11	septembre,	à M. Clair.	—	209	II, 478
—	5	octobre	à X.	—	181	II, 482
—	16	décembre	à M. Dupont.	—	172	II, 485
1841	1er	janvier	à M. Carron.	—	147	II, 495
—	31	—	à M. Clair.	Strasbourg	443	
—	11	mars	à M. Tisserant. . . .	—	444	II, 498
—	14	—	à M. Clair.	—	447	II, 501
—	15	—	à M. de Farcy. . . .	—	451	
—	17	—	à M. Carron.	—	454	
—		—	à M. Gamon.	—	456	
—	1er	avril	à M. Dupont.	—	456	II, 506
—	12	—	à M. Tisserant. . . .	—	467	II, 523
—	6	juin	à M. Clair	—	470	
—	8	—	au cardinal Fransoni .	—	471	
—	16	—	au P. Tisserant . . .	—	472	
—	19	—	à M. Dupont.	—	478	II, 526

1841	9 juillet,	à M. Tisserant. . . .	Strasbourg	485	II, 536
—	31 —	à Mme Fougas. . . .	—	105	II, 540
—	1er août	à M. Clair.	—	490	
—	10 —	à M. Cahier	—	490	II, 545
—	11 —	à M. Drach	—	494	II, 551
—	18 septembre,	au Dr Libermann. . .	Amiens	497	II, 553
—	18 —	à M. Clair.	—	500	
—	19 (20) —	à M. Gamon.	—	501	
—	11 décembre	à M. Patriarca. . . .	—	103	

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

Acker, du Saint-Cœur de Marie, puis curé en Alsace . . . . . 410 s.
Affre (Mgr), archevêque de Paris (1840-1848). 34, 39, 378 ss., 384, 397 s., 418, 424, 444
Archevêque grec 2, 18
Arragon, S. Sp. 235
Augé, vic. gén. de Paris 51
Bangratz, S. Sp. . . . . 400, 408, 411 s., 415
Barrillec, S. Sp. 406, 427
Bauer, curé en Alsace 410
Beauchef, curé de Saint-Hilaire-le-Lierru (Sarthe). 159
Bessieux (Mgr), S. Sp. 91
Blanquart de Bailleul (Mgr), évêque de Versailles (1833-1844). 398
Boiteux, prof. au Sém. de Lyon, S. S. 451
Bonalgues, élève à S. S. 111, 160
Boog, curé en Alsace. 410
Bouchet, aîné, du Saint-Cœur de Marie 213, 218, 381
Bourquart, sémin. à Strasbourg, aum. du coll. Rollin. 414
Boyer, S. S. 418
Brandt (de), vic. gén. d'Amiens. 155, 192 s., 200, 224, 371, 378, 381, 383, 391 ss., 422, 425, 432 s., 501
Brunière (de la), él. à S. S. 2, 29, 44, 55, 57, 80, 89, 92, 123, 145 s., 160, 397
Brunière (Mgr de la), évêque de Mende (1822-1848). 2, 18
Bureau, él. à S. S., puis capucin (F. Denis) . . . . 87, 109 s., 423
Burg, S. Sp. . . . . 408, 411 s., 414
Cadolini (Mgr), secrét. de la Propagande 4, 18, 28 s., 44, 53, 90, 151, 422, 471, 495
Cacheleux, él. de S. S., aumônier des SS. de Louvencourt. 424 s., 432 s.
Canillac. 149
Carbon, S. S. 40, 80
Carof, él. à S. S. 57
Carrière, S. S. 189
Carron (Paul), secrét. de l'archev. de Paris. 397, 487
Casteilla, él. à S. S. 158
Chambaud (Me Mirabel), notaire 42
Champgrand (de) 138
Clair, S. Sp . . . . . 188 ss., 443, 447, 470, 490, 500
Clémence (Sœur Jeanne de la Croix, des Relig. de Louvencourt). 426
Collier (Mgr), vic. apost. de Maurice 16 s., 19 s., 22-24, 26, 34-36, 39, 85, 90 s., 369-371, 373, 375, 384-386, 394, 397-399, 437-439, 441, 444, 455 s., 471
Collin, S. Sp. . . . . 110 s., 223, 383, 426
Conny (de), chan. de Moulins. 144
Corcelles (de), ambassadeur de France à Rome. 101

Crétel, vic. à Saint-Eustache 488
Delaplace, S. Sp. 91, 110, 228, 426
Denis (F.), capucin, v. Bureau.
Derevonnault, él. à S. S. 60
Desgenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires. . . . 374, 378 s., 383
Doreau (Dom), chartreux. 156
Douai, él. à S. S., Miss. étr. 61, 126
Drach, bibliothécaire de la Propagande 2, 46, 50, 55, 149, 421
Drach (abbé), curé de Sceaux. 224
Dubois 425
Duby, S. Sp 407
Duclos 103
Ducournau, mariste 164, 213, 223, 230
Dupont, él. à S. S., puis vicaire à Saint-Sever, aum. à Rouen. 110, 157, 213, 230, 426, 450, 456
Dupratz, S. Sp. 91
Duquesnoy, mission 158
Duret, S. Sp. 219
Emerich (Catherine) 180
Eschbach, S. Sp. 101
Faillon, S. S. 167
Fayon, él. à S. S. 488
Feret, S. S. au Sém. de Nantes. 147
Fleury, él. à S. S. 80
Fornier, vic. gén. d'Amiens. . . . . 428 ss.
Fougas (Mme) . . . . . 103 ss.
Fougas fils 106
Fourdinier, Sup. gén. S. S. . . . . 10, 12 s., 16 s., 19, 82 s., 90 s., 154
Fransoni (cardinal). 14 s., 28, 53 s., 82, 86, 90, 129, 152, 165, 222, 393, 421, 471, 495
Freyd, S. Sp. . . . . 410 ss.
Gallais, S. S. . 16, 20, 23, 34, 36-40, 57, 60 s., 63, 159, 162, 225, 369, 371, 373 s., 386 s., 391 ss., 396, 400, 407, 436, 439 s., 456
Gabriac (de), S. J. — *Vie du P. de Pontlevoy*. 3
Garibaldi (Mgr), internonce. 77
Garin (Marcel et), *Histoire de la par. St-Ambroise de Popincourt*. 447
Garnier, sup. gén., S. S. . . . . 20 ss., 25, 40, 78 s., 90
Gaudefroy (abbé), d'abord serviteur à la Neuville (Adolphe). . 158
Gaudissart, curé de St-Leu d'Amiens . . . . . 428 ss.
Gorgeon, jardinier de la Neuville. . . . . 428 ss.
Gosselin, S. S. 176
Gouyet, novice S. Sp., du clergé de Paris. 168
Gaultier, S. Sp. 55
George (Mgr), év. de Périgueux. 54
Girmont (Le Bègue de), chan. de Nancy. 55
Grégoire XVI. 49, 55
Grzybowski, scol. S. Sp. 406
Guéranger (Dom). 3
Guillarme (Mlle) . . . . . 166 ss.
Halé (M. et Mme) 498
Hervier (abbé), aum. à Pellevoisin 192
Houssard, S. S. 40
Hubert, S. Sp. 414
Icard, S. S. 26
Jacolet, vic. à St-Ambroise. 447

Jean (F.), Parchet, S. Sp. 220
Jeanne de la Croix (Sœur) (Clémence). 426
Jourdan 46, 128
Kobès (Mgr), S. Sp. . . . . 230, 410 ss., 420
Kœberlé, S. Sp. 405, 413
Kræmmer (abbé) 407
Larchette, S. S. 193, 208, 451
Latour-Maubourg (de), ambass. de France à Rome. 100
Laval (Jacques), S. Sp. 33, 36 ss., 42, 371 ss., 387, 389 s., 394 s., 398, 434 ss., 446, 453, 470 s.
Laval (Paul), du Saint-Cœur de Marie. 218, 453
Lecoustre. 103
Legay, sup. gén. S. Sp. 91
Legras, curé de Saint-Ambroise. 42, 444, 447
Lehman, plus tard curé de Morsains (Marne). 496
Leman, S. Sp. . . . . 188 s.
Leray, eudiste. 453
Letard, curé d'Epieds. . . . . 434 ss.
Le Vavasseur (Frédéric), S. Sp. 8, 12, 15 ss., 21 ss., 27, 34, 36, 44, 57, 110, 123, 158 s., 213 ss., 370, 372 s., 377, 381, 383, 386, 389 s., 394, 397, 399, 407, 426, 430 ss., 437, 439 s., 470
Levillain, eudiste 158
Libermann (Dr) 32, 44, 421, 443, 493, 496
— sa famille 499
— (Christophe) 496
— (Félix). 422
— (Marie). 414
— (Théodora) (Sœur Marie-Thérèse). 405
— (Xavier), S. Sp. 189, 400, 402
Liebermann, vic. gén. de Strasbourg. 50, 422, 455
Liévin, él. à S. S. 157
Louïs, sup. des Eudistes . . . . . 78 s., 140, 453
Lucas, sec. gén. d'Amiens 427
Luquet (Mgr), él. aux Miss. Étr., puis év. tit. d'Hésébon. 26, 120, 158, 160
Lux (abbé), curé de Neuhof-Strasbourg. 415
Maigna, él. à S. S. . . . . 88, 164 s.
Manglard, curé de Saint-Eustache. . . . . 468 ss.
Mangot, nov. à Rennes, puis curé de Cérisy-Buleux (Somme). 423, 425
Marcel et Garin, *Hist. de la par. Saint-Ambroise de Popincourt*. 447
Maurice (Dom) Borel, chartreux. 155
Mertian, curé en Alsace. 410
Millet, él. à S. S. 26
Mioland (Mgr), évêque d'Amiens (1838-1848). 189, 192, 222, 225, 381 s., 391, 423, 427, 501
Mollevault, S. S. 424
Mühe, prof. au Sém. de Strasbourg . . . . . 405 ss., 413, 419 s.
Nouvel (Dom Anselme), él. à S. S., puis évêque de Quimper. . . 218
Olivier (abbé). 168
Ozanam (Mgr). miss. apost. 219
Palma (Mgr) 15
Palotti . . . . . 120 s.
Papillon, él. à S. S. 111, 160
Patriarca . . . . . 85, 93 ss., 97 s., 101, 105, 109, 135, 139, 142, 155
Pélissier, él. à S. S. 218
Perchaix, commensal de la Neuville 157

Pinault, S. S. . 10 ss., 16 s., 19 ss., 25 s., 29 s., 32, 34 ss., 61, 82 s., 123, 126, 136, 225, 369, 371, 381, 387, 393 s., 397, 423, 439, 470, 484
Pitra, cardinal. 101, 193, 197, 400, 406, 410
Poncelet, préf. apost. de Bourbon. 85, 371, 393
Pradines, él. à S. S.. 26
Quélen (Mgr de), archevêque de Paris (1821-31 déc. 1839). 29, 51, 368
Quene *ou* Quesne, S. S. 193, 451
Raess (Mgr), coadj. (14 déc.1840-1842), puis év. de Strasbourg (1842-1887) . 32 s., 51 s., 54, 225, 369 s., 375 s., 385, 397, 405 ss., 421, 443, 454 s., 472
Ratisbonne (Alphonse de) 1, 426
Régnier (de), du Saint-Cœur de Marie. 82, 218, 426
Risch, scol., S. Sp.. 405
Ritleng (Me), notaire à Strasbourg. 42
Rocher. 103
Rosaven (de), S. J. . . . . 1 s.
Rubillon, S. J. 424
Sala (Cardinal) 3
Salier (Dom), chartreux 155
Salmon du Chatelier (Mgr), év. d'Évreux (1822-8 avril 1841). . 384
Savouré. 42
Schwindenhammer (Ignace), sup. gén. S. Sp.). 193, 230, 232, 401 ss., 408, 410 s.
Senez, él. à S. S. 218
Specht, prof. au Sém. de Strasbourg. 420
Thévaux, S. Sp.. 372
Thiersé, S. Sp. 372, 412
Thomas Mabit (F.), S. Sp.. 220
Tisserant, du Saint-Cœur de Marie. 1 ss., 3, 28, 30, 33, 53, 59, 93, 231, 367 ss., 444, 472, 485
Titescher 56
Tovery. 394
Varin, S. J. 3
Vaures (1) 2, 33
Vérolles (Mgr), des Miss. Étr. 61
Villefort (de), S. J. . . . . 1, 3, 28, 30, 33, 53, 59, 93, 231, 367 ss.
Vougaeft 420
Welty, S. Sp.. 412

(1) Voici une note sur le P. Vaures : « On lit dans le *Journal des Débats* : « Un religieux français très connu, le P. Vaures, du Tiers-Ordre de Saint-François, qui avait joui d'une position considérable et d'une grande influence sous Grégoire XVI, est mort subitement à Marseille d'un cancer à l'estomac. » *Ami de la Religion*, mardi 22 sept. 1857.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE LA VIE DU V. LIBERMANN

1840

Janvier	6	Arrivée à Rome de MM. Libermann et de la Brunière	1
—		Rencontre avec M. de Conny	1, 140
—		Rapports avec M. Drach, les PP. de Villefort, de Rosaven, Vaures, etc.	1 s.
Février	17	Audience du Pape et visite à M. Le Bègue de Girmont	55 s.
Mars	11	Mémoire présenté à Mgr Cadolini	4, 151
—	huit jours après :	Visite à Mgr Cadolini, accueil peu encourageant	6, 151
—		Rédaction de la Règle provisoire et des Gloses. Choix du titulaire de la future société	7
—	fin :	Retraite de M. de la Brunière	59
		Conseils reçus de s'unir au Saint-Esprit	10
Avril, comm^{t} :		Mémoire de M. Libermann à M. Pinault sur la réunion au Saint-Esprit (retardé de 3 semaines dans la transmission)	10, 12
—	11	Lettre de la Propagande à Mgr Garibaldi pour prendre des informations sur M. Libermann	77
—		Lettre de M. Libermann aux vicaires capit. de Paris pour leur demander son excardination	29, 51
—	27	Lettre de M. Libermann à M. Le Vavasseur sur la réunion au S.-E.	16
Mai		Démarches de M. Le Vavasseur et de M. Pinault près de M. Fourdinier (1)	12, 19
—	18	Réponse de Mgr Garibaldi au Préfet de la Propagande au sujet de M. Libermann	78
—		Angoisses et souffrances de M. Libermann	151
Juin	6	M. Libermann reçoit les lettres lui annonçant l'échec auprès du S.-E.	82
—	8	Il reçoit la lettre de la Propagande du 6 juin	14, 152
—	huit jours après :	Audience du Cardinal Préfet à M. Libermann	16
—	12	Il se fait adresser les lettres chez M. Patriarca	85

(1) Le P. Tisserant fait erreur dans son Mémoire sur l'époque de ces visites; elles eurent lieu au plus tard vers la fin de mai, puisque la nouvelle en arriva à Rome le 6 juin, cf. p. 82.

Juin		Il reçoit la lettre des vicaires capitulaires de Paris l'autorisant à se faire incardiner à Rome. . 29, 152
—		Le P. de Villefort, prié de faire visite à Mgr Cadolini, s'y refuse. Mgr Cadolini refroidi à l'égard de M. Libermann 28
—		Réponse de la Propagande au sujet de Saint-Domingue. par l'entremise de l'archevêque grec. . 18
—		Désirs de M. Libermann de se retirer dans la solitude. 29
		Projets de M. Le Vavasseur et Tisserant de se rendre à Maurice. 18
avant le 13		Entrevue de M. Le Vavasseur avec Mgr Collier. 20
—		Visite de M. Galais à Mgr Collier. 23
—	13	M. Le Vavasseur ordonné sous-diacre. 20
		Visite de M. Pinault à Mgr Collier. 25
—	25	Lettre de M. Le Vavasseur sur les négociations avec Mgr Collier 24
Juillet		Dévotions de M. Libermann pendant l'octave des SS. Apôtres 137
—	9	Il consulte par lettre Dom Salier (1). 150
—	12	Il répond à la lettre de M. Le Vavasseur du 25 juin. 85
		Son sentiment sur la conduite du cardinal Fransoni 87
—	16	A cette date, M. Libermann a vu deux fois le cardinal et deux fois Mgr Cadolini 53, 153
Août	4	M. Libermann envoie à M. Pinault 3 cahiers de la Règle et de la Glose (2) 126, 154
Septembre,		commt : La Règle est achevée; M. Libermann entreprend le commentaire de saint Jean. 9
—		Ses commensaux dans la maison Patriarca : MM. Le Joubioux, Bernier, Damourette, Duclos, Rocher, Lecoustre, Lehman. . . . . 40, s. 97s., 100
Octobre,		commt : M. Tisserant demande à Mgr Affre la permission de partir pour Maurice; elle lui est permise. . 34
Novembre		M. Tisserant offre ses services à Mgr Collier . . . 35
—	—	Comme Mgr Collier lui conseille de s'adjoindre un compagnon, M. Tisserant fait appel à M. Laval.
—	—	M. Laval vient faire une retraite à Saint-Sulpice et se décide à partir pour Maurice. 38
—	mi-nov. :	Pèlerinage de Lorette. 31, 160 ss., 219 s., 223, 226
—	29 ou 30	Départ de Lorette 226
Décembre	4-8	Séjour à Assise. 226

(1) La bonne religieuse, dont il est question dans cette lettre, p. 155 à qui le Vénérable Libermann aurait omis d'écrire, semble être l'extatique de Caldaro, dans le diocèse de Trente, Marie Morl; le P. Tisserant, p. 2, note, dit pourtant que le Vénérable lui aurait adressé une lettre et n'en aurait pas reçu de réponse. Dom Salier habitait alors la Chartreuse de Turin; il connaissait cette personne très célèbre dans le nord de l'Italie par une relation d'un curé de Milan, publiée en 1837.

(2) Ces cahiers, s'ils sont semblables à ceux du manuscrit du *Commentaire* sur saint Jean, sont de 7 feuillets, 28 pages. Le dernier de ces cahiers étant à la page 140, on peut penser que le V. Père en avait envoyé cinq en tout à cette date : il marque d'ordinaire l'ordre de ses cahiers par les lettres de l'alphabet A B C, etc.

Décembre 15 Rentrée à Rome 226
— 19 Ordination à la prêtrise de M. Tisserant. . . . .

1841

Janvier 8 M. Libermann quitte Rome 1, 142
— se rend à Strasbourg chez son frère.
— attend le sacre de Mgr Raess pour traiter de son admission au Séminaire et de son incardination au diocèse 444
— 15 M. Tisserant sollicite Mgr Collier de demander M. Laval à l'évêque d'Évreux 385
— 17 M. Tisserant vicaire à Saint-Ambroise 447
— fait part à Mgr Collier que Mgr Affre lui refuse la permission promise de quitter Paris 385
— M. Carron traite avec Mgr Raess de l'ordination de M. Libermann; hésitations du coadjuteur de Strasbourg. Lettre de M. Galais sur les dispositions de Mgr Raess à l'égard de M. Libermann. — Mémoire de M. Libermann à Mgr Raess. 375, 397, 400 ss., 406 s., 455
Février 4 Mgr Collier est à Paris pour réclamer à l'archevêque M. Tisserant 369, 385
— — Visite de MM. Pinault et Galais à Mgr Collier. . —
— M. Laval obtient de son évêque l'autorisation de partir pour Maurice 385
— En prévision des résistances de Mgr Raess à l'ordination de M. Libermann, on décide de négocier l'incardination de M. Libermann à Maurice. Rapports à ce sujet entre Mgr Collier et Mgr Raess 375, 455
— 14 Sacre de Mgr Raess . . . . . .
— Mgr Raess consulte M. Libermann sur les propositions de Mgr Collier 455
— M. Libermann accepte d'être incardiné à Maurice. Son incardination. Intervention bienveillante de M. Liebermann à ce sujet 399
— 16 Visite de MM. Pinault et Galais à Mgr Collier. . 399
Mgr Collier accorde à M. Libermann la dispense de l'irrégularité, plus tard la demandera à la Propagande 386
Note de M. Libermann sur sa maladie en vue de la dispense à obtenir de Rome 399
— Mgr Collier se propose de demander à la Propagande l'incardination de M. Le Vavasseur à son vicariat 370
— 17 Mgr Collier quitte Paris pour Douai et l'Angleterre. 399
— M. Laval arrive à Paris avec ses meubles, loge chez M. Tisserant à Saint-Ambroise 387
— 23 M. Libermann entre au Séminaire de Strasbourg. 400, 406 408, 416
Ses professeurs : MM. Mühler, Muhe, Specht, Burg, 417, 405, 420
Ses condisciples : MM. Schwindenhammer, Ban-

gratz, Lux, Bourquart, Freyd, Boog, Bauer, Merlian, Acker, Kobès . . . . . 408, 410 s., 414 s.
Mars — Mgr Collier demande à Rome l'incardination de M. Le Vavasseur à son vicariat 386
— 28 M. Tisserant quitte Saint-Ambroise pour Saint-Eustache 447
M. Laval reste logé chez M. Legras. 42
Avril, début : M. Libermann reçoit la dispense de l'irrégularité. 387
M. Le Vavasseur agrégé à Maurice. 389
— 7 M. Laval confie à M. Libermann la gestion de ses biens 42
— 12 — fait son testament en faveur de M. Libermann 42
— son départ étant retardé, se rend à Tourville chez son oncle. 373
— 9 Vendredi-Saint. Première entrevue à Strasbourg de M. Schwindenhammer avec M. Libermann. . 401
— 12 Lettre de M. Libermann à M. Tisserant : premières difficultés de celui-ci à Saint-Eustache. . . . 467
— MM. Pinault et Galais sollicitent la nomination d'un vicaire général de Maurice en résidence en France 390
Mai 6 M. Libermann se substitue M. Savouré comme gérant des biens de M. Laval. 42
— 11 Dispense du titre clérical et des interstices sollicitée de Mgr Collier par MM. Pinault et Galais . 393
— 13 M. Le Vavasseur part en hâte chercher M. Laval à Tourville. 373, 394
— 14 M. Laval, arrivé le matin à Paris, part le soir pour Londres. Son entrevue avec M. Desgenettes. . 373 s.
— 25 M. de Brandt nommé vicaire général de Maurice. 395
Juin 6 M. Libermann est ordonné sous-diacre. . 376, 420, 472
8 Sa lettre au cardinal Fransoni 471
9 M. Laval s'embarque pour Maurice. 438
Juillet fin : M. Tisserant à Notre-Dame-des-Victoires 377
Retraite de M. de Brandt à Issy, y fait part de la bienveillance de l'évêque d'Amiens pour l'Œuvre des Noirs 381
Août 4 Lettre de M. Le Vavasseur proposant l'établissement de l'Œuvre à Amiens. 381
Acceptation de Mgr Mioland. 382
10 M. Libermann est ordonné diacre . 376, 380, 420, 493 s.
30 Contrat de louage de la maison de la Neuville. 431, 498
Septembre M. Libermann passe quelques jours à Paris. . . 383
10-12 — se prépare à l'ordination chez M. Cacheleux (cf. I, 71). 425
18 — est ordonné prêtre à Amiens. 423, 427, 497, 500
M. Le Vavasseur est ordonné prêtre à Paris. . .
Visite des Jésuites (de St-Acheul) aux grands vicaires et à l'évêque d'Amiens. — Intervention de M. Mollevault 424
21 M. Libermann dit sa première Messe chez les Sœurs de Louvencourt assisté de M. Cacheleux. 424
25 Messe à Notre-Dame des Victoires : MM. Desgenettes, Le Vavasseur, Tisserant, Collin, Bureau. 383

NIHIL OBSTAT :

Aloysius TRAGLIA,

S. R. C. Assessor,
S. F. Subpromotor generalis.

Romæ, 6 Sept. 1931.

IMPRIMI POTEST :

† L. LE HUNSEC,

C. S. Sp., Sup. Gen.

Parisiis, 18ª Sept. 1931.

IMPRIMATUR :

Lutetiæ Parisiorum die 19ª Sept. 1931.

V. DUPIN, *v. g.*
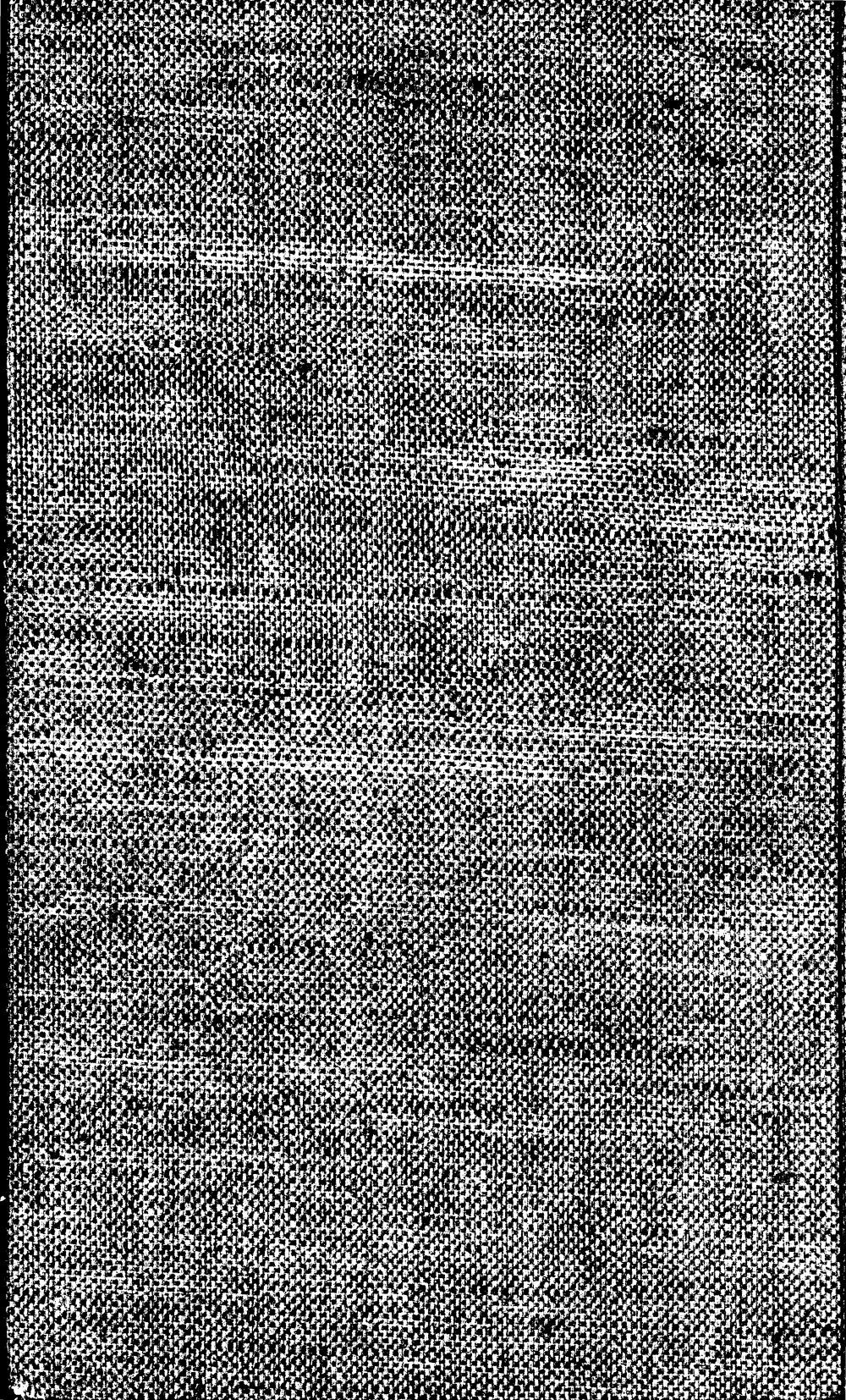
Impr. de Montligeon. — La Chapelle-Montligeon (Orne). — 23031-9-31.